HESPÉRIS

TOME XXXVI

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES



ANNÉE 1949

TOME XXXVI

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS

11, RUE VICTOR-COUSIN, Ve

HESPÉRIS

TOME XXXVI

Année 1949 *1e et 2e Trimestres*

SOMMAIRE

NÉCROLOGIE :

***

ARTICLES :

***

COMMUNICATIONS :

*
**

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES :

OCTAVE PESLE (1889-1947)

Le 28 mai 1947, en quelques heures, Octave Pesle était enlevé à l'affection des siens et à l'amitié de ses collègues. Comme professeur et comme chercheur, il comptait parmi les anciens de notre maison. Dès son arrivée au Maroc, où il devait fournir une belle carrière administrative, il avait été chargé de cours aux Centres d'études juridiques.

Mais ce Français, né en Algérie, chez qui le spectacle de la vie musulmane, loin de créer une paisible accoutumance, avait excité autant de curiosité que de sympathie, ne pouvait se contenter de ses tâches d'administrateur. Il avait voulu savoir où la pensée et l'action des Musulmans prennent leurs racines les plus profondes.

Avec Si Mohammed Tijani, il nous avait donné une nouvelle traduction du Coran. Cette collaboration amicale et confiante illustre la méthode que suivit Octave Pesle : il sut toujours associer des amis musulmans à ses recherches, confronter ses analyses avec leurs propres points de vue : il recherchait non seulement l'objectivité documentaire mais, aussi, l'objectivité psychologique.

Juriste, ami et connaisseur des réalités de l'Islam, Octave Pesle fut vite attiré vers le droit musulman. Il eut vite fait de saisir non seulement quelle importance pratique avait le *chraa*, mais combien la pensée et les méthodes malékites avaient marqué ce pays. Il voulut donner mieux à ceux qui n'avaient pas, comme lui, accès aux sources, un véritable contact avec les institutions juridiques de ce pays et l'esprit qui les anime.

Grâce à son activité infatigable, il édifia patiemment une œuvre aussi considérable que logiquement ordonnée. Les premiers travaux sur la famille le conduisirent à l'étude de l'adoption, du testament, du mariage et de la répudiation, des successions et de la tutelle. Par la donation et par la vente, il abordait bientôt des sujets qui touchaient au droit commer-

cial et à l'économie en analysant les problèmes posés par les contrats de louage, d'association et par le crédit.

Sa longue pratique des institutions de l'Empire chérifien le conduisit aussi à l'étude des *habous*, de l'organisation de la justice et du *chraa*, de la procédure dans l'Islam marocain.

Dans tous ces ouvrages il avait tenu à fournir, en même temps que des études scientifiques, des ouvrages directement utiles aux praticiens. Dans ses deux derniers volumes, il nous livra des réflexions plus hautes et des idées plus personnelles en étudiant les fondements du droit musulman antique et la femme musulmane dans le droit et la religion.

Ses dernières œuvres, qui couronnaient une œuvre imposante, lui avaient valu le Prix du Maroc. Le 13 décembre 1946, sur la proposition de Me Henri Bruno, il était désigné comme directeur d'études à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

Nous eûmes alors l'occasion de mieux apprécier les belles qualités de l'homme : Octave Pesle était d'une bonté indulgente et d'une admirable patience, d'un dévouement silencieux et infatigable à ses élèves et à ses amis. Mais des remarques clairvoyantes, exprimées avec un humour discret et charmant, montraient que ce laborieux et ce modeste était un esprit original et savoureux.

Dans cette maison qu'il aimait, et où il aurait dû passer de longues et fructueuses années au milieu d'amitiés anciennes et nouvelles, le regret que nous inspire son œuvre interrompue s'associe à la tristesse de ne plus voir parmi nous un homme dont la science et l'amitié donnaient la même impression de confiante sécurité.

Henri TERRASSE.

HENRI BRUNO (1888-1948)

L'Institut des Hautes Études Marocaines est une fois de plus en deuil ; le bâtonnier Henri Bruno, le plus ancien de ses directeurs d'études est décédé le 15 février 1948. Un accident d'automobile l'a enlevé brusquement à l'affection des siens, à l'estime, à l'amitié de ses confrères et de ses collègues du monde savant.

Henri Bruno était né à Cherchell le 29 avril 1888, d'une famille d'origine haïtienne. De brillantes études au Lycée d'Alger, puis aux Facultés de la même ville lui valurent, d'une part, les diplômes de bachelier ès lettres et de licencié en droit et, d'autre part, le certificat supérieur de droit musulman et de coutumes kabyles, ainsi que le brevet de berbère. Il se rendit ensuite à Paris ; il y obtint le diplôme de l'École nationale des langues orientales vivantes et celui de docteur en droit ès sciences juridiques avec une thèse remarquée sur *Le Régime des eaux en droit musulman.* Il fut d'ailleurs lauréat de la Faculté de droit de Paris comme de celle d'Alger.

Avocat stagiaire au barreau de Paris de 1909 à 1913, il était en 1913 reçu dans les tout premiers à l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature. Cependant il ne sollicita pas un poste dans un tribunal et, la même année, fut nommé rédacteur à la Résidence Générale de France au Maroc. Contrôleur civil suppléant en 1915, commissaire du gouvernement près les juridictions chérifiennes en 1917, inspecteur-adjoint des Services judiciaires chérifiens l'année suivante, il devenait, en 1919, chef du Service de contrôle de la justice chérifienne. Mais en 1920, il quittait l'administration pour s'inscrire au barreau de la Cour d'appel de Rabat ; membre du conseil de l'ordre en 1928, la confiance de ses confrères l'appelait peu après au bâtonnat, dont il exerça les fonctions de 1930 à 1932.

Parallèlement, Henri Bruno suivait une carrière scientifique. Dès 1913, il assumait la charge de maître de conférences de droit musulman à l'École supérieure de langue et de littérature arabes et de dialectes berbères de

Rabat. En 1920, il était nommé directeur d'études de droit musulman et de droit coutumier berbère à l'Institut des Hautes-Études Marocaines. Depuis 1932, il professait chaque année à l'École de la France d'Outre-Mer à Paris. En outre, pendant de nombreuses années, il enseigna le droit musulman au Cours de perfectionnement des officiers des Affaires indigènes à Rabat.

Dès ses débuts dans l'administration, Henri Bruno se fit remarquer par sa vive et lucide intelligence, par sa conscience et par son ardeur au travail. Ses enquêtes en tribus berbères ont servi de base aux premières mesures prises pour la réorganisation judiciaire des pays de coutume. Avec son ami, le bâtonnier Arin, de Marrakech, il fut l'un des meilleurs artisans des améliorations apportées à la justice chérifienne de 1913 à 1920. Par la suite, il demeura le conseiller très écouté des Services du Protectorat. Membre de la Commission de réforme de la justice chérifienne, il prit une part active aux travaux de la Commission de rédaction du code pénal chérifien. Il faisait également partie du Conseil supérieur du paysanat.

Par ailleurs, il avait bien vite compté parmi les maîtres du barreau. Juriste consommé, sa connaissance de la langue arabe l'avait dirigé vers le droit musulman et surtout le droit immobilier. Il n'était guère d'avocat plus apprécié que lui, tant des tribunaux français que des juridictions chérifiennes ; en matière d'immatriculation notamment, son autorité était incontestable et incontestée.

Le bâtonnier Bruno a publié un certain nombre d'articles et plusieurs volumes, exclusivement consacrés au Maroc ou au droit musulman. Mais plus encore que par ses écrits, ce fut par son enseignement et ses conseils qu'il exerça une heureuse influence. Bien des contrôleurs civils, des officiers des Affaires indigènes, des magistrats, des avocats ont été guidés par lui dans leurs études marocaines. Nous avons ainsi personnellement bénéficié de ses encouragements et lui en gardons une reconnaissance émue.

Dans les dernières années qui ont précédé sa disparition, Henri Bruno avait consacré une grande partie de son activité, sous l'égide du Centre national de la recherche scientifique, au développement des rapports culturels entre les Français et les Marocains. C'est ainsi qu'il avait été le promoteur des conférences faites en Sorbonne par le cadi de Casablanca, en 1947, sur les sources du droit musulman. En outre, plusieurs arabisants

français, algériens ou marocains, préparaient sous sa direction une série de traductions françaises d'ouvrages de droit musulman.

Avocat et savant, Henri Bruno était également, dans la vie privée, le meilleur et le plus charmant des hommes. Sa souriante amabilité, son extrême obligeance, son humeur toujours égale faisaient de lui le plus précieux des amis. Sa générosité s'est étendue à notre Institut et, chaque année, le Prix Henri Bruno vient récompenser un étudiant de nos Centres d'études juridiques.

Membre correspondant de l'Académie des sciences coloniales, membre du Comité directeur de l'Association des avocats, vice-président du Comité de l'Alliance française de Rabat, Henri Bruno avait été également membre de la Commission municipale de Rabat. D'autre part, il était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite social, commandeur du Ouissam alaouite et officier du Nicham Iftikhar. Enfin le *Prix du Maroc* lui était, en 1948, décerné à titre posthume et venait consacrer le mérite de son œuvre.

Henri Bruno n'est plus, mais son souvenir demeurera vivant chez tous ceux qui l'ont connu et apprécié, notamment chez ses collègues et ses amis de l'Institut des Hautes Études Marocaines.

Jacques Caillé.

TRAVAUX D'HENRI BRUNO

Le Régime des eaux en droit musulman, 1913.

Notes sur le statut coutumier des Berbères marocains, in « Archives Berbères », vol. I, 1915-1916.

Cours de droit coutumier berbère, 1916 (non publié).

Introduction à l'étude du droit coutumier des Berbères du Maroc central, in « Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation », 1920.

La Justice indigène, conférence faite à l'Ecole arabo-berbère de Rabat, 1921.

La Justice berbère au Maroc central, in « Hespéris », 1922.

La Justice indigène au Maroc, in « Bulletin du Comité de l'Afrique française », 1933.

A la Recherche d'une Politique indigène, in « Bulletin du Comité de l'Afrique française », 1933.

Au Maroc. Le Cultivateur indigène et l'impôt, in « Bulletin du Comité de l'Afrique française », 1934.

Jurisprudence chérifienne, in « Revue marocaine de législation », 1935.

La Réorganisation de la justice séculière au Maroc, in « Questions nord-africaines », 1935.

Le Livre des Magistratures d'El-Wancharisi, 1937 (en collaboration avec GAUDEFROY DEMOMBYNES).

La Protection du Paysanat indigène au Maroc, in « Bulletin du Comité de l'Afrique française », 1938.

Histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam, par E. TYAN, compte rendu in « Hespéris », 1939.

Actes sous seings privés et actes notariés, in « Gazette des Tribunaux du Maroc », 1940.

La Justice indigène, in « Introduction à la connaissance du Maroc », 1942.

Le Dahir du 7 *février* 1944 *sur l'organisation des tribunaux du Chrâa dans l'empire chérifien*, in « Gazette des Tribunaux du Maroc », 1944.

Contribution à l'étude des Pactes de protection et d'alliance chez les Berbères du Maroc central, in « Hespéris », 1946 (en collaboration avec G.-H. BOUSQUET).

La Responsabilité du fait des choses inanimées en droit musulman malékite et en droit marocain, in « Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation », 1946 (en collaboration avec P. DECROUX).

Répertoire alphabétique de la jurisprudence de la Cour d'appel de Rabat, 2 vol., 1947 (en collaboration avec P. MOUSSARD).

ARMAND RUHLMANN (1896-1948)

Lorsque Armand Ruhlmann arriva au Maroc en 1931, il avait déjà entamé dans son pays natal, l'Alsace, une œuvre importante. Attaché au Musée de Mulhouse, chargé de fouilles à plusieurs reprises, il avait publié dans le domaine de l'archéologie protohistorique et gallo-romaine des mémoires appréciés. Il avait sagement utilisé ces années de travail paisible à parfaire sa formation et à préciser ses méthodes. Déjà il révélait quelques-unes de ses qualités majeures : le soin scrupuleux et le souci du détail dans la recherche, la clarté et la franchise des conclusions.

L'homme à qui M. Louis Chatelain, chef du service des Antiquités du Maroc, faisait appel justifia bien vite toute la confiance qu'on mettait en lui. Avec une activité infatigable, Armand Ruhlmann allait parcourir le Maroc, multiplier les fouilles, apporter les lumières nouvelles sur tous les problèmes que posent la préhistoire et la protohistoire de ce pays.

Sa prédilection — il ne s'en cachait point — allait au paléolithique. Il aimait étudier ces premières étapes de l'industrie humaine. Et ce domaine lui apparaissait justement comme propice aux vastes synthèses : il pouvait rattacher les pièces qu'il trouvait au Maroc aux industries du même type trouvées en Afrique, en Europe et en Asie. Il eut le mérite de comprendre que l'étude du paléolithique ne pouvait se fonder sur des critères purement archéologiques, mais qu'elle s'insérait dans l'histoire du quaternaire. Dès son arrivée, il sut établir une étroite collaboration avec les belles équipes géologiques qui travaillaient au Maroc et qui l'accueillirent fraternellement.

Cet enrichissement scientifique, ce choix délibéré d'une méthode complexe et difficile ne devait pas tarder à donner ses fruits. En 1940, Armand Ruhlmann entamait avec M. R. Neuville — lui aussi préhistorien confirmé — une collaboration qui allait se révéler singulièrement féconde. Ils trouvèrent dans les couches inférieures de la carrière de Sidi Abd-er-Rahmann à Casablanca l'une des plus archaïque des industries de la

pierre taillée, le clacto-abbevillien, et, dans des couches supérieures, une autre industrie ancienne le tayacien. A cette magnifique découverte, Neuville et Ruhlmann voulurent assigner sa place exacte : ils relevèrent méthodiquement les coupes formées par les carrières de Casablanca et dressèrent une stratigraphie complète du quaternaire côtier de cette région. Dans cette séquence géologique, ils placèrent les industries paléolithiques du Maroc. Peu après, Ruhlmann publiait une esquisse d'ensemble du paléolithique marocain. M. l'abbé Breuil apportait aux deux chercheurs et à leur nouvelle synthèse l'appui de sa haute autorité.

Ces travaux valurent à Armand Ruhlmann comme à R. Neuville une notoriété mondiale. Leurs conclusions sur le paléolithique supérieur leur rallièrent la plupart des préhistoriens et des géologues. Au Congrès international de Préhistoire de Nairobi, Ruhlmann put vérifier certains des synchronismes qu'il avait établis. Le comité directeur du Congrès le chargea de centraliser toute la documentation préhistorique relative au Nord-Ouest de l'Afrique. Armand Ruhlmann ne pouvait souhaiter plus nette consécration de ses travaux.

Mais en dehors du domaine où il a laissé ses œuvres maîtresses, Armand Ruhlmann a beaucoup travaillé : il ne voulait négliger aucun des aspects de la préhistoire ou de la protohistoire marocaine. Plusieurs fouilles, menées avec un soin infini, lui permirent de présenter de manière assez neuve les industries du paléolithique supérieur qui donnent encore lieu à de nombreuses controverses. Son travail sur la grotte d'El-Khenzira avait déjà apporté de précieux éléments de solution à ces difficiles questions. Ses œuvres posthumes, consacrées aux grottes de Dar es-Soltan de Taforalt, fourniront plus encore à la connaissance des industries post-glaciaires de l'Afrique du Nord.

Il aborda maintes fois les difficiles problèmes du néolithique et du protohistorique du Maroc. Outillages de pierres polies, oppida, tumuli furent étudiés par ses soins. A R. Neuville et à lui-même revient le mérite d'avoir analysé les premiers les caractères de l'homme fossile de Rabat. Les récompenses lui venaient de toutes parts : l'Institut de France avait couronné deux de ses ouvrages. Le Congrès de Nairobi avait montré qu'il comptait désormais parmi les maîtres de la préhistoire. La joie du bon ouvrier consacré par ses pairs n'altérait en rien sa souriante modestie. Il ne pensait qu'aux travaux du lendemain.

Je ne puis évoquer sans une douloureuse émotion la dernière visite qu'il me fit avant de partir pour le chantier d'El-Aïoun, où il devait, par une tragique surprise du destin, trouver la mort. Nous avions une fois de plus parlé des méthodes archéologiques et je lui disais en terminant mon espérance que la fouille qu'il entreprenait, lui apportât, par une belle stratigraphie, de précieuses confirmations de ses découvertes antérieures. Il partait, comme toujours, plein d'entrain et d'espoir. Nous ne devions plus le revoir ; une chute sur le champ de fouilles déterminait une grave fracture du crâne. Au moment où son état semblait s'améliorer, où l'on entrevoyait l'espoir d'une guérison, une embolie l'emportait en quelques instants.

L'Institut des Hautes Études Marocaines a profondément ressenti la cruauté de cette mort sur le champ de travail, à l'heure où venaient à un travailleur intègre et acharné, lès satisfactions de carrière qu'il pouvait souhaiter. Nous savons quelle ampleur et quelle sûreté croissantes prenaient l'œuvre à jamais interrompue.

Mais en Ruhlmann l'ami ne nous était pas moins cher que le savant. Ce Mulhousien, avait, avec le sérieux et l'application au travail de ceux de sa race, une gaieté et un délicieux humour que rien ne décourageait. Cœur vibrant, esprit cultivé, il jouissait pleinement de ce que la vie pouvait lui offrir de meilleur : à la passion de la science et de l'art, il unissait le culte de la famille et de l'amitié. Cette alliance de bonté souriante et de passion était un des charmes de sa personne : s'il savait mettre de l'ardeur dans les polémiques qu'il eut parfois à soutenir, le chrétien exemplaire qu'il était n'oubliait ni la justice ni la charité. Pour ceux qui avaient su le comprendre et qui avaient pris place dans son amitié, il n'était que gaieté et confiance. Il vivra non seulement par ses œuvres, dont la solidité et la fécondité ne cesseront de s'affirmer, mais dans bien des souvenirs fidèles et attristés.

Henri Terrasse.

NOTES SUR LES TATOUAGES AU MAROC

I. — A PROPOS DU TATOUAGE CHEZ LES ISRAÉLITES MAROCAINS

Le tatouage dans la Bible.

Durant la guerre de 1914, les Juifs marocains n'étaient guère tatoués mais peut-être l'étaient-ils davantage que de nos jours...

Il y avait à Casablanca des prostituées juives qui portaient la *siyyāla* mentonnière ; elle leur avait été imposée au cours des sacs du mellāḥ, sinon pour les islamiser, comme on le disait, du moins pour leur donner un aspect marocain.

Il y avait aussi des Juifs qui s'étaient encanaillés et s'étaient livrés aux tatoueurs, soit sur les chantiers soit dans les prisons.

Cette influence du « milieu » existe encore et existera toujours, mais elle ne changera rien à ce fait que l'énorme majorité des Juifs marocains se refuse à se faire tatouer. Cette aversion pourrait bien avoir une origine ethnique, mais elle est surtout la conséquence d'un interdit religieux. L'étude de cet interdit fera l'objet des pages suivantes.

A l'examen du verset du *Lévitique* qui proscrit le tatouage et à l'étude des autres livres de l'*Ancien Testament* où il en est fait mention, nous avons ajouté quelques paragraphes concernant les marques et les inscriptions dont parle l'*Apocalypse* de Jean, avec la pensée que cet examen pourra contribuer à jeter quelque clarté sur la question.

***

Il est admis que la doctrine biblique relative au tatouage se trouve tout entière dans le verset 28 du chapitre XIX du *Lévitique* : « Vous ne ferez point d'incisions dans votre chair et vous n'imprimerez point de figures sur vous ».

Cette traduction est pourtant, du point de vue de la technique, très imprécise. Qui peut affirmer que ces « incisions » sont autre chose que des scarifications ? Et que sont ces « figures » ?

La version de la *Vulgate* ne rend pas moins contestable la défense que l'on attribue au *Lévitique*. En écrivant « ... neque figuras aut stigmata faciatis vobis », Saint Jérôme a uni dans la même réprobation « figures » et « stigmates » mais, encore une fois, que signifie « figure » et quelle était la technique de ces stigmates ?

L'examen du texte hébraïque lui-même (1) n'atténue en rien l'incertitude où nous laissent des traductions aussi différentes. Il emploie les mots *ketôbeth qaʿqaʿ* qui, d'après les dictionnaires, signifient « écriture de gravure ou de tatouage ». La racine du mot *qaʿqaʿ* qui devrait justifier cette définition est, il faut l'ajouter, de sens très incertain. Les hébraïsants hésitent entre les racines *qaʿ* et *qaʿa* et ils restent indécis sur la signification qu'il leur faut donner. Il en est qui admettent que *qaʿqaʿ* signifie « transpercer » (2), mais peut-elle, ainsi comprise, faire allusion à une technique qui n'a rien de chirurgical ? Il convient d'ajouter que son emploi ne justifie pas mieux la traduction « tatouage » que celle de « gravure » puisqu'on ne transperce pas plus en gravant qu'en tatouant.

L'article de Kennedy (3) ne dissipe pas le doute que laissent ces commentaires. A l'en croire, *ketôbeth qaʿqaʿ* signifierait « tatouage » et « brûlure ». Tatouage ? néologisme bien précis pour traduire un mot dont la racine et la signification sont incertaines... Brûlure ? traduction peu acceptable, puisque ni la racine *qaʿ*, ni la racine *qaʿa* n'ont le sens de « brûler ».

Si l'on s'en tenait à ces considérations, on resterait hésitant devant le verset du *Lévitique*... Il faut se résigner à abandonner la discussion et accepter le sens que *ketôbeth qaʿqaʿ* a acquis dans l'hébreu post-biblique, à savoir « quelque chose d'incisé, de gravé dans la chair ». Cette acception nouvelle n'a pas la précision que l'on souhaiterait, mais elle est suggestive ; elle explique le texte qu'ont adopté les Septante : « ... καὶ γράμματα στικτά οὐ ποιήσετε ἐν υμῖν ». « Lettres piquées » sont des termes autrement précis que ceux du verset 28 et l'on ne peut douter qu'ils désignaient le tatouage.

*
**

(1) Je dois au R. P. Podechard, professeur à la Faculté Catholique de Lyon, ma documentation relative au texte hébraïque de la Bible. Je ne l'en loue point, sa modestie en souffrirait, mais je tiens à lui exprimer ici toute ma reconnaissance.

(2) *Biblica*, 1926, pp. 285-287.

(3) Hastings, *Dictionary of the Bible*, I, 536, b.

La langue hébraïque a subi le sort qui devait un jour échoir à la langue française. N'ayant pas de mot pour désigner le tatouage, elle eut recours à des artifices de langage. Pouvait-on, d'ailleurs, demander des précisions à des textes dont les expressions étaient, bien des fois, purement poétiques ?

Les auteurs ne se sont point souciés de ces difficultés et n'en ont point pesé les conséquences. Ou il est manifestement question de tatouages dans les récits bibliques et, dans ce cas, c'est la preuve que le verset 28 du *Lévitique* est resté lettre morte, ou, au contraire, la pratique du tatouage n'a jamais été signalée et on est en droit de conclure à l'observation de l'interdit rituel ; c'est une alternative à laquelle on ne peut se soustraire et qui doit toujours être présente à l'esprit de qui veut discuter les textes bibliques relatifs aux tatouages.

Pour commenter ces textes, il faut les diviser en trois catégories.

Dans la première, il ne sera question que du Signe de Caïn ; dans la deuxième sera discuté le sens des versets de l'*Ancien Testament*, en particulier de ceux où il est question de marques frontales, la marque de Caïn mise à part ; la troisième, enfin, sera consacrée à l'*Apocalypse* de Jean.

Inscriptions, sceaux, marques y sont fréquemment en question, mais quelle est leur nature ? Il conviendra de rechercher s'ils ne désignent pas parfois des tatouages.

***

Le Signe de Caïn est, historiquement, le plus ancien document biblique dont on puisse se demander s'il n'est pas un tatouage. La *Genèse* le signale dans les termes suivants qui ne sont malheureusement pas très explicites : « Yahweh leur dit : Eh bien, si quelqu'un tue Caïn, Caïn sera vengé sept fois. Et Yahweh mit un signe sur Caïn » (IV, 15), puis elle ajoute ces quelques mots qui ont été et resteront l'objet de nombreux commentaires : « afin que quiconque le rencontrerait ne le tuât point ».

Les ethnographes se sont préoccupés de la signification de ce signe plutôt que de sa nature. Ils ont imaginé, pour l'expliquer, de nombreuses hypothèses. L'une d'elles est particulièrement discutable. Caïn, d'après Sir J. Frazer, n'aurait eu l'esprit en repos qu'après avoir reçu la marque, persuadé qu'il était que son frère ne le reconnaîtrait pas (1)...

(1) Sir J. Frazer, *Le folklore dans l'Ancien Testament*, Paris, P. Geuthner, 1924.

Cette marque que l'illustre savant anglais assimilait aux peintures de certaines peuplades primitives, aurait joué de la sorte un rôle paradoxal. Au lieu de signaler l'homicide, elle l'aurait rendu méconnaissable, comme si un simple dessin tracé sur le front pouvait modifier à ce point la physionomie d'un individu !

Les commentateurs modernes de la Bible (Dilliman, Drever, Bennet, Skinner, Ryle) que cite Sir J. Frazer (1), ne se sont pas davantage attardés à décrire cette marque mystérieuse et à en chercher la nature ; pour eux, elle était « sinon imprimée sur le corps de Caïn, tout au moins attachée à sa personne ». Et comme ils n'ignoraient certes pas les travaux de leurs devanciers, ne faut-il pas croire qu'ils s'en étaient volontairement tenus aux conjectures ? Ils avaient gardé, de parti pris, le silence sur le travail de Stade qui ne se bornait pas seulement à dire que la marque de Caïn était un tatouage, mais qui lui attribuait la forme d'un X ! (2)

Robertson Smith s'était préoccupé, lui aussi, de la nature de cette marque ; il soutenait une thèse qui a eu quelque succès, mais qui n'en est pas moins discutable. De supposition en supposition il s'était « hasardé à conjecturer » que la marque *(wasm)* appliquée aux chameaux, pouvait aussi avoir été appliquée aux membres de la tribu (3), comme s'il était avéré que les marques humaines (celles des esclaves mises à part) fussent les mêmes que les marques de propriété.

Est-ce la conséquence de la faillite de ces théories, toujours est-il qu'on a cherché des parallèles chez les Akikouyou, les Kavirondo et chez mille autres peuplades nègres. Peut-être eût-il été moins aventureux de jeter tout simplement un regard sur les Israélites nord-africains ; on eût constaté la présence sur le front de leurs bébés, d'un large trait peint au goudron, au ḥarqūs ou au koḥl, qui est appelé le « doigt de koḥl ». Cette pratique qui rappelle la coutume romaine, est destinée à protéger l'enfant contre les mauvaises influences. Ne pourrait-on pas supposer qu'aux temps bibliques, une marque semblable joua, sur le front de Caïn, un rôle prophylactique ?

* * *

(1) Sir J. Frazer, *op. cit.*, n. 100, p. 386.

(2) Stade, *Das Kaïnzeichen*, cité par A.-J. Reinach, *Lutte de Jahvé avec Jacob et Moïse*, « Revue des Etudes ethn. et sociol. », 1908, p. 360, n. 1.

(3) Robertson Smith, *Kinship and marriage*, p. 247.

Pourquoi Caïn, premier bénéficiaire ou, peut-être, première victime de la marque, qui fut au cours des siècles considérée comme infamante, pourquoi porta-t-il son signe sur le front ? C'est que le front est la région du corps la plus en vue. Elle est, par cela même, devenue le support de bien des croyances. On y lit non seulement la pensée, mais encore la destinée de l'homme (1). « Quand on lit aux fidèles nos signes, dit le *Qur'ān* (XXII, 71), tu verras l'aversion se peindre sur leurs fronts » ; et l'on ne doute pas, en pays arabe, que l'Antéchrist surgira un jour, entre l'Irak et la Syrie, portant sur son front les lettres K. F. R. qui signifient « infidélité » (2).

Le front a été de tous temps prédestiné ; il eût été surprenant que son rôle fût méconnu aux temps bibliques. Par deux fois, *Ezéchiel* (IX, 4 ; IX, 6) parle de la marque frontale. Le verset IX, 4 est ainsi conçu : « Et Yahweh lui dit : Passe par le milieu de Jérusalem et marque du Thau (3) le front des hommes qui soupirent et qui gémissent à cause de toutes les abominations qui s'y commettent ».

Le Thau fut-il écrit ou tatoué ? N'était le contexte, on n'oserait en décider, mais le verset IX, 6, met un terme à cette hésitation : « ... et Yahweh appela l'homme vêtu de lin qui portait l'écritoire à la ceinture ». Celui qui reçut cette mission ne faillit pas à la prescription du Lévitique. Sa profession était indiquée par son attribut professionnel ; il n'était sûrement pas un tatoueur ; quelle tâche d'ailleurs eût été la sienne s'il eût reçu mission de tatouer tous les hommes qui se lamentaient en Jérusalem ! Ne sont également pas des tatouages les marques dont il est question dans *Esaïe* (III, 24) : lorsque l'Eternel dit que les filles de Sion, au regard effronté, seront punies de leur orgueil par « la marque flétrissante », ce n'est ni de graffiti, ni de tatouages qu'il les menace, mais bien de la marque au fer rouge. Le texte hébraïque ne permet aucun doute à ce sujet (4).

L'*Exode* signale à deux reprises des « signes » sur la main. Le verset XIII, 9, met les paroles suivantes dans la bouche de Moïse : « Tu diras alors à ton fils : c'est en mémoire de ce que l'Eternel a fait pour toi, comme un signe sur ta main et comme un souvenir devant tes yeux, afin que la Loi de l'Eternel soit dans ta bouche ». Le verset XIII, 16, reproduit ce

(1) L. Brunot, *Proverbes et dictons arabes de Rabat*, « Hespéris », 1928, proverbe n° 31.

(2) Gaudefroy-Demombynes, *Les Institutions musulmanes*, Paris, E. Flammarion, p. 60.

(3) E. Locard, *Le Tatouage chez les Hébreux*, « Arch. anthrop. crim. », 15 janvier 1909. Dans cette étude est tout particulièrement discutée la signification du Thau.

(4) *Ki* aussi bien que *Kawah* nous donne la certitude qu'il s'agit d'une marque imprimée par le feu.

même texte, mais en apportant plus de précision : « Voilà pourquoi j'offre à l'Eternel le premier-né de mes fils, ce sera comme un signe sur ta main et comme des frontaux entre tes yeux, car c'est par sa main puissante que l'Eternel nous a fait sortir d'Egypte ».

Dans ces deux versets, le signe de la main accompagne celui du front ; on ne pourrait en conjecturer la nature si d'autres textes ne nous aidaient à les interpréter. Le verset VI, 8, du *Deutéronome* qui ressemble fort aux versets de l'Exode nous apprend un fait nouveau particulièrement suggestif : « Tu les lieras (les commandements de l'Eternel) comme un signe sur ta main et ils seront comme un frontal entre tes yeux ». Le signe ne sera pas écrit ; il sera lié. Du coup, l'idée de tatouage n'est plus à discuter. Il n'y a pas eu infraction à la défense du Lévitique. L'inscription a été gravée sur du parchemin ou sur toute autre matière qui a été fixée sur la main et sur le front, rite religieux, procédé mnémonique qui, à bien des égards, rappelle l'apposition des téphilines.

Il arrive que la main seule porte une inscription. Ainsi, dans *Isaïe* (XLIX, 16) : « Sion disait : l'Eternel m'abandonne, — le Seigneur m'oublie ! — Une femme oublie-t-elle l'enfant qu'elle allaite ? — N'a-t-elle point de pitié du fruit de ses entrailles ? — Quand elle l'oublierait, — moi, je ne t'oublierai point ; — voici je t'ai gravée sur mes mains, tes murs seront toujours devant mes yeux ».

Le texte hébraïque porte *ḥaqaq*, qui signifie à la fois « graver » et « dessiner » ; l'un et l'autre mot pourraient indiquer qu'il s'agit de tatouage. Mais comment accepter semblables traductions quand il s'agit des murs de Sion ? Serait-ce un plan, un croquis gravé sur le dos de la main qui resterait ainsi devant les yeux ? Pour accepter une telle interprétation, on voudrait pouvoir citer de semblables tatouages en d'autres pays. Or, les tatouages sont ethniques, magiques, ornementaux..., bien rarement ils sont utilitaires. Je sais bien que dans une littérature qui a souci d'étonner le lecteur plus encore que de dire la vérité, il a été question d'un espion qui portait un plan tatoué sur la peau, mais on a peine à considérer ce « fait divers » comme un argument. Le dos de la main ne se prête guère au dessin d'un croquis, la paume [1] encore moins. Ces dessins « gravés sur les mains »

(1) Dans sa traduction de la Bible, l'abbé A. Crampon a écrit : « Vois, je t'ai gravée sur la paume de mes mains ».

n'étaient guère plus réels que les « signes sur le cœur », dont parle le *Cantique des Cantiques*, — images de style — et non point des tatouages qui attestent une fois de plus l'importance du souvenir dans la religion d'Israël.

***

La discussion des problèmes que soulève l'*Apocalypse* de Jean ne comporte pas moins de difficultés. Dans cette œuvre, en effet, tout est vision ; les faits, les pratiques qu'elle révèle n'ont qu'une existence imaginaire. Albert Dürer, appelé à les interpréter, avait dessiné sur l'une de ses gravures, un ange aux ailes déployées qui appuie la pointe d'un stylet sur le front d'un prêtre à genoux. Tient-il un calame ou une pointe ? Sont-ce des caractères écrits (γράμματα) qu'il va tracer ou des caractères piqués (στικτά) ? Rien ne permet d'établir cette distinction. L'essentiel était pour lui de représenter un geste, l'apposition d'un signe sur le front. La nature de ce signe n'était pourtant pas dénuée d'intérêt. Trois mots reviennent, dans l'*Apocalypse*, avec une fréquence que l'on ne peut s'empêcher de remarquer : Σφραγίς, γράμμα, χάραγμα, sceau, inscription, marque. Tous trois éveillent l'idée de tatouage, alors qu'ils sont employés dans des sens différents.

Le sceau — σφραγίς — est proprement le sceau de Dieu. Cette métaphore ne saurait surprendre dans une région où la glyptique a fleuri plus qu'en tout autre pays. Il est un des éléments thématiques principaux d'un récit, merveilleux comme un conte des *Mille et une nuits*.

Un verset cependant (VII, 4) donne à penser que, dans cette littérature de rêve, certains sceaux n'étaient pas purement imaginaires : « Et je vis un autre ange qui montait du soleil levant, et qui tenait le sceau du Dieu vivant ; il cria d'une voix forte : — Ne faites point du mal à la terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqué du sceau le front des serviteurs de notre Dieu. — Et j'entendis le nombre de ceux qui avaient été marqués du sceau ; de la tribu de Juda, douze mille ; douze mille dans onze autres tribus », soit au total, cent quarante-quatre mille. A la réflexion, il apparaît que Jean songeait à des marques éphémères, faites avec un timbre humide ou avec un calame, sinon il eût été dans l'impossibilité de préconiser une mesure aussi générale. Végèce, qui s'est tant occupé de la marque des soldats, n'a jamais envisagé semblable opération.

Les *Inscriptions* — γράμμα — sont dans l'*Apocalypse* moins fréquentes que les appositions de sceaux. On admet généralement qu'elles ne sont que des graffiti, mais on les a aussi considérées comme des tatouages. Le verset XIX, 16, a été particulièrement discuté. On l'a ainsi traduit : « ... sur son vêtement et sur sa cuisse, il [le Christ qui montait un cheval blanc] portait écrit ce nom : Roi des Rois, Seigneur des Seigneurs ». Le texte grec porte le mot γεγραμμένον qui paraît indiquer qu'il s'agit d'écritures ; mais A. Loisy ne l'a point admis. Dans ses commentaires il s'exprime ainsi : « A qui ressemble le Christ de l'*Apocalypse* sur son cheval blanc ? Il ressemble à un dieu solaire, il ressemble à Mithra qu'on voit à cheval sur certains bas-reliefs. Il a même emprunté aux mystères un trait bizarre, il est marqué ; non seulement il porte son titre écrit sur son manteau, il le porte aussi en tatouage sur sa cuisse : « Roi des Rois, Seigneur des Seigneurs (1) ».

Par extension de son sens primitif, γεγραμμένον s'est vu attribuer le sens de tatouage, alors que les tatouages de la cuisse qui ont, de nos jours, si mauvaise réputation, étaient peu communs dans l'antiquité. On a considéré comme tel un nom gravé sur une statue dont a parlé Cicéron (2) et encore, sur ce point, l'accord est loin d'être unanime ; beaucoup tiennent ce nom pour la signature du statuaire.

On ne s'explique guère pourquoi A. Loisy ne voulut pas considérer l'inscription du verset 16 comme un graffito. Les inscriptions cutanées ne sont pas imaginaires. De nos jours encore, elles sont pratiquées dans l'Afrique du Nord où elles ont conservé un caractère magico-religieux. Pour écarter les démons, le *ṭāleb* écrit « Adam » sur la cuisse droite, « Eve » sur la cuisse gauche (3). E. Doutté cite une autre inscription qui ressemble plus encore à celle de l'*Apocalypse* : « Il n'y a de Dieu que Dieu » ; mais elle est écrite sur le bras (4). L'intervention, dans Ezéchiel, d'un scribe qui porte l'écritoire professionnel, nous a déjà prouvé qu'aux temps bibliques, on savait écrire sur la peau.

(1) A. Loisy, *Les mystères païens et le mystère chrétien*, Paris, E. Nourry, 1919, p. 226 ; cf. également : A. Loisy, *L'Apocalypse de Jean*, Paris, E. Nourry, 1923, où il est dit (p. 342) : « La cuisse est une bonne place pour une telle marque, surtout chez un cavalier, et l'auteur n'a pas dit la chose par à peu près, bien qu'il l'ait dite symboliquement. Les Chrétiens sont marqués au front, pourquoi leur chef ne serait-il pas marqué à la cuisse ? » Tout est possible mais, hors le Christ de l'Apocalypse, il n'est pas dans l'histoire de cavaliers qui aient été marqués à la cuisse et cela jette un doute sur la thèse d'A. Loisy.

(2) Cicéron, *Verrès*, IV, 13.

(3) E. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, Jourdan, 1908, p. 409.

(4) E. Doutté, *ibid.*, p. 165.

Au verset XVII, 5, de l'*Apocalypse* est signalée une autre inscription : Une femme est apparue ; elle est assise sur « une Bête écarlate, pleine de noms de blasphème » ; « sur son front était écrit un nom, un mystère : Babylone la Grande, la mère des impudiques et des abominations de la terre ». Cette inscription s'impose au regard ; elle est disposée comme un écriteau de tapisserie ou encore comme ces légendes qui sont gravées sur le dessin même de quelques vieilles estampes ; elle ne ressemble en rien aux tatouages ethniques connus.

Après avoir opposé la religion à l'impiété, Jean les concrétise dans une lutte entre l'Homme et la Bête. Il les marque tous deux, mais pour qu'on ne puisse douter qu'il les distingue, il les désigne de deux mots différents. L'Homme porte la σφραγίς, le « signum Dei », la Bête, le χάραγμα, la marque au fer rouge, le « character » des animaux. Jean veut que le représentant de l'idolâtrie porte une marque plus infamante que celle de l'esclave, celle de l'animal. Sa volonté est formelle, et il n'hésite pas à se répéter ; il attribue à un ange ces paroles : « Si quelqu'un adore la bête et son image, et reçoit une marque (χάραγμα) sur son front ou sur sa main, il boira, lui aussi, du vin de la fureur de Dieu.... » (XIV, 9-10.)

Plus loin le premier des sept anges verse sa coupe sur la terre, « et un ulcère malin et douloureux frappe les hommes qui avaient la marque de la bête », c'est-à-dire le χάραγμα (XVI, 2) ! Aucune de ces marques ne peut être confondue avec le tatouage.

⁂

On a dit à propos de l'*Apocalypse*, que l'atmosphère dans laquelle Jean avait vécu, était constituée par un extraordinaire mélange de croyances datant parfois des Hittites et des Assyriens. Toute la civilisation biblique inspire de semblables pensées.

Le *Sceau divin* doit son existence à une métaphore qu'a suggéré l'art sigillaire si remarquable du pays. L'existence de la marque ne prête, depuis la découverte du code d'Hammourabi, à aucune discussion. On sait aujourd'hui qu'elle était en usage dans le Proche-Orient depuis plus de mille ans avant Jésus-Christ, et l'on peut conjecturer qu'elle était plus ancienne encore puisque, à cette époque, on se préoccupait d'en réprimer les abus (1).

(1) V. Scheil, *La loi d'Hammourabi*, Paris, E. Leroux, 1906, §§ 127, 146, 226, 227.

Quant aux graffiti cutanés, les documents bibliques eux-mêmes ne nous laissent aucun doute sur leur existence.

Restent les tatouages.

La langue hébraïque était, pour les désigner, aussi pauvre que toutes les langues avant la découverte du mot polynésien : sceaux, marques, graffiti ne pouvaient que difficilement être distingués des tatouages ; rien ne précisait leur nature, rien ne spécifiait leur technique.

Le verset XIX, 28, du *Lévitique* qui passe pour avoir résolu la question du tatouage aux temps bibliques devrait être la conclusion de cette étude, ainsi d'ailleurs qu'il en a été le prélude, mais sa signification n'en est pas moins incertaine. Que sont ces « incisions dans la chair » ? des scarifications, des taillades ?... Que désignent les « figuras » de saint Jérôme ? Qu'ont-elles de commun avec les tatouages ? Aucun contexte ne nous le fait entrevoir.

La version des Septante est autrement significative. Γράμματα στικτά ne permettent aucune méprise. Si l'on pouvait les tenir pour une traduction fidèle, ils clôraient même le débat, mais le doute vient de ce qu'ils sont une interprétation tardive du texte biblique. Le fait d'ailleurs que les Septante étaient de souche sémitique donne à penser qu'ils ont voulu confirmer, par un interdit du *Lévitique*, leur aversion ethnique du tatouage.

II. — TATOUAGES DES MAROCAINS (Hommes)

Les Marocains sont moins souvent tatoués que les Marocaines et leurs tatouages sont plus discrets.

On ne peut malheureusement pas justifier cette opinion par des statistiques. Une enquête dans chacune des tribus du Maroc n'est guère possible ; elle comporterait l'examen d'un trop grand nombre de sujets. Et serait-on bien sûr, après de telles recherches, de posséder les documents exacts, puisque les fractions en bordure de tribus subissent souvent l'influence des tribus voisines ?

Dans une étude consacrée aux tatouages des prisonniers marocains, publiée en 1925 (1), nous avions constitué des groupes de tatoués selon la

(1) J. Herber, *Tatouages des prisonniers marocains (Arabes, Arabisés, Berbères)*, « Hespéris », 1925, pp. 277-309.

région militaire où ils vivaient et nous avions pu, grâce à cet artifice, montrer que les tatouages des civilisés avaient pénétré au Maroc à la suite de nos troupes, de sorte qu'ils marquaient, d'une manière inattendue, les étapes de la conquête.

Mais ce mode d'exposition, qui est d'ordre sociologique plutôt qu'ethnographique, ne saurait être adopté dans une monographie où il va être uniquement question de races et de tribus. Nous avions pensé que les particularités des décors nous révèleraient l'origine des tribus, mais qui oserait tenir tel ou tel dessin pour la survivance d'un art ancestral, alors que les vicissitudes politiques ont si souvent bouleversé les agglomérations nord-africaines ?

La carte des tribus marocaines est un puzzle qui serait encore plus compliqué si l'on se souciait d'y indiquer les races, alors que les cartographes se bornent à en marquer les limites administratives. Gobineau disait que la race était comme une éprouvette de laboratoire où se produisaient des réactions qui détruisaient la composition primitive des produits examinés. On peut juger de même façon non seulement les villes, mais encore la plupart des tribus du Maroc.

Les citadins, ceux de Settat, par exemple, furent à l'origine des Mzamza, mais bientôt se groupèrent autour d'eux des Doukkala, des Krakra, des Souala, des Cherquaoua et aussi des Draoua (1).

La complexité des agglomérations tribales n'est pas moindre : les Mediouna des Châouïa sont un reste de la tribu zénète des Beni Faten qui vivaient en Algérie dans la région de Tlemcen ; convertis au Judaïsme, il est bien vraisemblable qu'ils obéirent aux lois de leur nouvelle religion et qu'ils renoncèrent à leurs tatouages primitifs. A l'arrivée des Arabes, ils se firent à nouveau tatouer, mais reprirent-ils les dessins de leurs aïeux ? Personne ne peut le dire. Ou s'inspirèrent-ils des dessins des tribus voisines ? On ne le sait pas davantage (2). Les Mdhakra, autre tribu des Châouïa (3) étaient, à l'origine, un mélange d'éléments arabes et d'éléments berbères ; les Berbères appartenaient à la branche des Howara qui vivaient en Tripolitaine, lors de la conquête arabe et qui passèrent ensuite en Tunisie. Ils devraient porter des tatouages qui rappellent cette étape de leur exis-

(1) Mission scientifique du Maroc : *Casablanca et les Chaouïa*, t. II, Paris, E. Leroux, 1915, p. 256.

(2) *Ibid.*, p. 17.

(3) *Ibid.*, p. 122.

tence et on les reconnaîtrait aisément puisque les dessins tunisiens sont caractéristiques. Or il n'en est rien, et la même incertitude se retrouve dans l'histoire de la plupart des tribus.

Les migrations, les déportations de tribus, les influences de voisinage et, à plus forte raison, les déplacements individuels n'ont pas manqué d'exercer leur influence sur l'ornementation cutanée. Aussi, le tatouage marocain ne peut-il être, en thèse générale, considéré comme un document susceptible de nous instruire sur le passé d'une tribu.

C'est pourquoi nous avons accepté les indications fournies par la *Liste des confédérations et des principales fractions du Maroc* (1), tenant, comme elle, pour arabes ou pour berbères, les populations qui, par leur langue et leurs coutumes actuelles, *paraissent* devoir être qualifiées ainsi.

L'étude du tatouage n'aura pas à souffrir de cette conception. Nous aurons constamment à opposer Arabes et Berbères au cours de cette étude. Il y sera d'abord question de la répartition des tatouages sur le corps, puis des dessins qui les caractérisent. Nous aurons aussi à parler des tribus où Arabes et Berbères sont intimement mélangés et nous tâcherons de saisir l'influence qu'a pu avoir sur le tatouage cet amalgame de races.

A. — POURCENTAGES DES DIVERSES LOCALISATIONS DES TATOUAGES SUR LE CORPS

1° *Chez les Arabes.*

La statistique suivante a été établie grâce à 120 observations (6 Ahmar, 11 Casablancais et Mediouna, 10 Doukkala, 10 Cherarda, 5 Hayaïna, 3 Khlot, 19 Mzab, 3 Mdhakra, 4 Oudaïa de Rabat, 9 Oulad Harriz, 11 Rehamna, 8 Seffiane, 5 Sehoul et 16 Tadla).

Régions du corps	*Dr.*	*G.*
	%	
Nez (pointe)	1,5	
— (versants)	0	0,7
Epaule	33,0	12,3
Bras	3,8	5,3
Avant-bras	11,5	3,0
Poignet	1,5	3,8
Carpe	10,7	6,9

Doigts	*Dr.*	*G.*
	%	
Pouce	0	0
Index	0,7	0
Medius	4,6	9,2
Annulaire	3,0	7,6
Auriculaire	0,7	3,8

(1) *Liste des confédérations des tribus et des principales fédérations du Maroc*, Direction des affaires indigènes, 1935.

On peut traduire ainsi les données de ces statistiques exprimées en pourcentages :

chez les Arabes, les tatouages siègent exceptionnellement sur le nez ; ils sont très fréquents sur l'épaule droite (près de trois fois plus fréquents que sur l'épaule gauche) ;

rares sur le bras ;

assez fréquents sur l'avant-bras et sur les carpes, en particulier sur le droit.

Ainsi les Arabes se font volontiers tatouer sur le côté droit bien qu'il soit le côté de la religion.

Pour les doigts, il en est tout autrement et ce sont les doigts de la main gauche qui sont tatoués.

2° *Chez les Berbères.*

Les Berbères dont il est question dans le tableau suivant, sont des Senhaja : 7 étaient des Aït Youssi, 49 des Beni Mgild, 29 des Beni Mtir, 39 des Guerouane, 7 des Mjad, 25 des Zaïan, soit au total 149.

Régions du corps	*Dr.*	*G.*
	%	
Nez (pointe)	20,1	
— (versants)	0	0
Epaule	2	2
Bras	0	0
Avant-bras	0	0
Poignet	0	0
Carpe	8,7	69,7

Doigts	*Dr.*	*G.*
	%	
Pouce	0,6	3,8
Index	0	2
Medius	2	20,8
Annulaire	0	14,7
Auriculaire	2,6	8,7

Ainsi que le montrent ces pourcentages, les Berbères portent fréquemment un tatouage sur la pointe du nez ; les tatouages de l'épaule sont chez eux exceptionnels ; ceux du bras et de l'avant-bras quasi inexistants ; de même les tatouages du poignet ; par contre, les tatouages du carpe sont fréquents à droite, et à gauche leur nombre atteint une proportion qu'on ne trouve sur aucune autre partie du corps.

La coutume berbère est encore plus apparente quand on examine les tatouages des doigts.

Ces derniers sont tout particulièrement tatoués du côté gauche, le pouce (1) et l'index mis à part (bien qu'ils soient plus souvent tatoués chez les Berbères que chez les Arabes).

(1) Le pouce n'est pas aussi rarement tatoué qu'il le paraît dans cette statistique ; il est souvent recouvert par les tatouages du carpe qui s'étendent jusqu'au bord radial de la main.

En somme, les Arabes continuent de se faire tatouer l'épaule droite, et parfois le bras et l'avant-bras du même côté, mais ce sont les doigts de la main qui portent en général des tatouages.

Les Berbères ont, comme les Arabes, les doigts de la main gauche tatoués. L'analogie ne va pas plus loin. Leurs tatouages les plus décoratifs sont sur le dos de la main gauche ; il convient d'ajouter que chez les Beni Mtir et les Beni Mgild, ils sont d'un usage à peu près général.

3° *Dans les tribus aux populations mélangées* (Arabes et Berbères).

Les statistiques suivantes ont été établies d'après l'observation de 68 Marocains (12 Abda, 1 Achach, 1 Branès, 5 Ghiata, 13 Mzamza, 5 Oulad bou Ziri, 5 Oulad el-Hajj, 9 Ouled Saïd, 5 Sehoul, 11 Sgharna, 1 Zkara).

Régions du corps	*Dr.*	*G.*
	%	
Nez (pointe)	3,1	
— (versants)	0	0
Epaule	39,6	30,1
Bras	3,1	1,5
Avant-bras	4,7	4,7
Poignet	0	1,5
Carpe	15,8	6,3

Doigts	*Dr.*	*G.*
	%	
Pouce	0	0
Index	1,5	1,5
Medius	3	7,9
Annulaire	1,5	6,3
Auriculaire	0	3

Des statistiques établies sur un nombre aussi restreint d'observations sont, à la vérité, discutables. Il est cependant manifeste que les chiffres concernant les « mélangés » s'éloignent considérablement de ceux des Berbères et se rapprochent non moins de ceux des Arabes ; il nous permettent de suivre comme un graphique l'arabisation des tribus.

Les tatouages du nez échappent, en apparence, à ces remarques ; ils n'existent, en effet, que chez les Oulad el-Hajj. Cette tribu est restée en contact avec les tribus berbères voisines et elle a sans doute conservé quelques-unes de leurs coutumes.

***

B. — LE DÉCOR DES TATOUAGES

Il faut renouveler les réserves qui ont été faites lors de l'exposé des localisations des tatouages. Des monographies consacrées à chaque tribu pourraient seules nous donner une idée précise et exacte de leur décor.

1 2 3 4 5 6 7 8 9

10 11 12 13 14 15 16 17 18

19 20 21 22 23 24 25 26 27

1. Aït Imour, Aït Youssi, Dhrissa, Guerouane, Sehoul, Zaër, Zaïan, Zemmour. — 2. Dhrissa, Zemmour. — 3. Zaïan, Zemmour. — 4. Oulad Nceir, Zaïan, Zemmour. — 5. Zaïan. — 6. Oulad Nceir, Beni Mgild, Beni Mtir, Zemmour. — 7. Beni Mgild. — 8. Beni Ahsen. – 9. Beni Mgild, Zemmour. — 10. Beni Ahsen, Oulad el Haj. — 11. Zemmour. — 12. Zemmour. — 13. Beni Mtir, Oulad Nceir, Zemmour. — 14. Beni Ahsen, Beni Mtir, Sehoul, Zaïan. — 15. Zaïan. — 16. Guerouane, Zaïan. — 17. Zemmour. — 18. Zemmour. — 19. Beni Mtir, Guerouane, Zemmour. — 20. Aït Imour, Guerouane, Mjat, Ouled el Haj, Tadla (du Zerhoun), Zemmour. — 21. Beni Mtir, Zemmour. — 22. Guerouane. — 23. Zemmour. — 24. Guerouane. — 25. Zemmour. — 26. Aït Youssi, Beni Mtir. — 27. Zaïan.

Comme les Marocains sont tatoués par les mêmes tatoueuses que leurs femmes, leurs dessins sont souvent du même style ; mais comme ils sont généralement discrets, ils ne révèlent qu'exceptionnellement l'origine de celui qui les porte. Les planches qui accompagnent ce chapitre permettront de juger de leurs caractères et aussi de leurs différences.

Ces tatouages n'ont pas tous même signification. Il en est de deux sortes ; les uns de dessin très simple, même rudimentaire, sont prophylactiques ; les autres, pas toujours décoratifs, n'en sont pas moins ornementaux. On aura bien des fois à les opposer les uns aux autres, au cours de cet exposé.

1° *Tatouages du front.*

Ils sont communs en Algérie. Les Marocains paraissent les ignorer. Je n'ai observé qu'un seul tatouage de ce genre. Il était porté par un prisonnier de Fès, originaire d'Oujda et qui avait séjourné en Algérie. Il consistait en un simple trait de 0,02 cm. environ qui se dressait verticalement au-dessus de la glabelle. Il existe sans doute de semblables tatouages au voisinage de la frontière algéro-marocaine, mais je n'ai pas eu l'occasion de les observer.

2° *Tatouages du nez (pointe)* (planche I).

Les tatouages de la pointe du nez pourraient tout aussi bien être appelés tatouages de la sous-cloison. Ils ne sont parfois constitués que par un seul trait, ou même par un point. Mais en dépit de la petite place dont dispose la tatoueuse, ils sont très variés.

Rien ne permet de dire que certaines tribus aient quelque préférence pour tel ou tel motif ; ils sont en tout cas particulièrement divers chez les Zemmour.

L'aire géographique du tatouage de la pointe du nez est assez limitée ; elle comprend tout le bloc beraber, les petites tribus qui avoisinent Meknès et aussi les tribus du Gharb et les Zaër.

L'origine de ce tatouage est assez obscure. La coutume de tremper le doigt dans le goudron et d'en marquer le bout du nez — particulièrement observée chez les Zemmour, laisse penser que ce tatouage a été, comme l'est encore l'emploi du goudron, un mode de prophylaxie juxta-orificielle.

2° *bis Tatouages du nez (versants).*

Ils se bornent à deux petits traits parallèles, tantôt tatoués sur le versant droit du nez, tantôt sur le versant gauche. Quelle est la signification de ces minuscules tatouages ? Le lieutenant Bejot nous apprend qu'en Algérie, ils sont le signe de l'affiliation à la Confrérie de Sidi Lazreg (1). Au Maroc, rien ne permet de leur attribuer une signification religieuse.

Pourquoi ne sont-ils pas toujours tatoués sur le même côté ? Dans le Gharb, on prétend que le côté varie selon les douars, mais on en ignore les raisons. A défaut d'autre explication, il faut les rapprocher des scarifications colorées que l'on fait aux enfants sur les mêmes régions avec une intention prophylactique. Ces tatouages sont fréquents dans le Gharb, chez les Zaër et chez les Zemmour.

3° *Tatouage du menton.*

Le Marocain ne porte que rarement un tatouage sur le menton, bien que les scarifications colorées de cette région ne soient pas d'une grande rareté. Il en est sans doute ainsi parce qu'il constituerait une « siyyạla » et la « siyyạla » est un attribut essentiellement féminin.

4° *Tatouages de l'épaule.*

Quelques tatouages de l'épaule sont nettement prophylactiques, mais le plus grand nombre sont ornementaux.

Tatouages prophylactiques (pl. ɪɪ-3 ; pl. ɪv-2).

Le tatouage prophylactique de l'épaule consiste le plus souvent en une simple croix (croix de Saint-André, croix grecque ou encore, mais rarement, croix latine), ou encore en une croix cantonnée d'un point dans chacun de ses angles qui est un véritable *jedouel* ; il peut aussi n'être qu'un simple trait, flanqué ou non de deux points.

Des dessins aussi banals, et d'ailleurs cachés par le vêtement, ne sauraient être considérés comme des ornements. Pour comprendre leur signification, il faut surtout tenir compte des circonstances dans lesquelles ils ont été pratiqués. Ils datent de la première enfance. Ce n'est pas une

(1) Lieutenant Bejot, *Etude sur le tatouage en Algérie*, « Soc. anthrop. », Paris, 15 juillet 1920.

tatoueuse professionnelle qui les a tatoués, mais une mère qui veut préserver son enfant du mauvais œil. Le tracé de la croix lui-même renforce l'action de ce tatouage puisqu'elle est un signe magique. L'existence de tatouages représentant de simples traits ne va pas à l'encontre de ces interprétations ; ils rappellent singulièrement les scarifications colorées qui sont elles-mêmes des inoculations magiques.

Ces tatouages sont donc des *jedouel* et rappellent singulièrement une coutume des Tsoul dont la signification n'est pas douteuse : lorsque la mariée quitte le foyer maternel, sa mère lui fait des scarifications entre les yeux, au bout du nez et de la langue, à la jointure de l'épaule *droite*... c'est-à-dire au point où l'on pratique habituellement le tatouage de l'épaule.

Si l'on s'arrête à cette explication, comment justifier la présence de semblables tatouages sur l'épaule *gauche* ? Les indigènes paraissent l'ignorer. Ce « changement de côté » rappelle néanmoins des pratiques similaires (la boucle d'oreille à gauche, la tresse de cheveux à gauche) qui ont pour but de changer le sort.

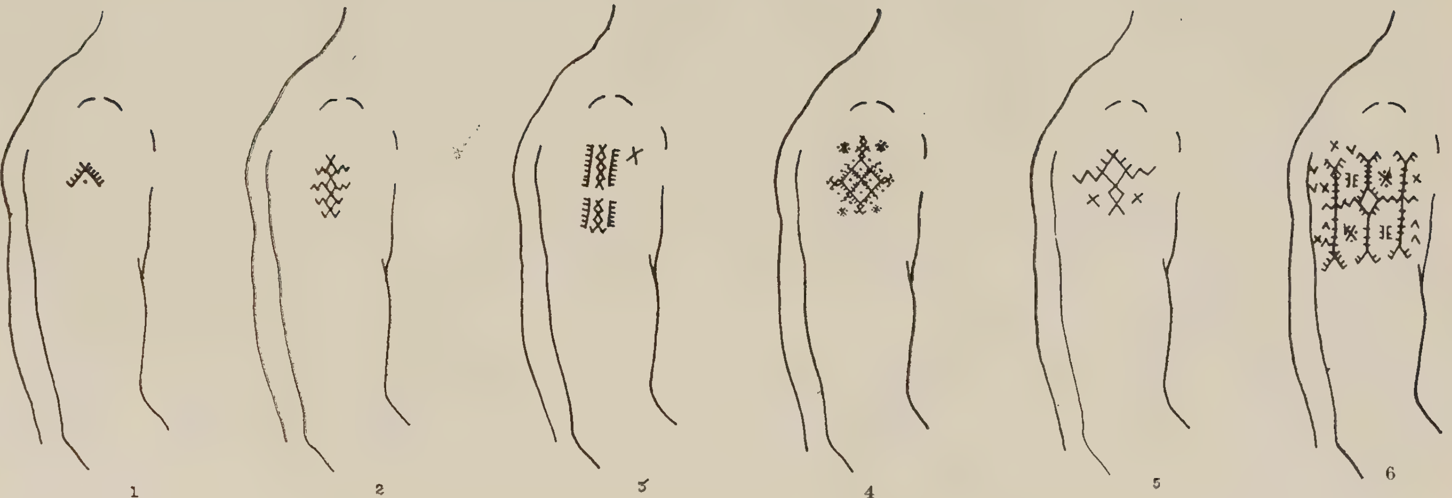
Les tatouages prophylactiques ne sont pas également répandus dans le Maroc. On en jugera par les deux exemples suivants : En Châouïa, sur 89 fiches de tatoués, 15 indigènes portaient un tatouage sur l'épaule droite, 5 sur l'épaule gauche ; sur 241 Beraber (Zemmour compris), je n'ai compté que deux croix siégeant toutes deux sur l'épaule droite.

Tatouages ornementaux (pl. II, III, IV).

Les tatouages qui ne sont pas cruciformes (ce sont les plus nombreux) nous apparaissent comme des ornements. Il est vraisemblable qu'ils sont la conséquence de la transformation du tatouage prophylactique primitif en un tatouage de fantaisie. Aussi n'est-ce plus l'œuvre d'une mère qui, soucieuse de la vie de son enfant, l'a tatoué, mais celle d'une tatoueuse de profession à qui l'adolescent a eu recours.

En général, ces tatouages sont de style tribal.

En Châouïa (pl. II, 1, 2, 3, 4 ; pl. III, 3) et en particulier chez les Mzab et les Mzamza, le dessin a généralement une certaine ampleur ; chez les Ziaïda, les hommes bénéficient de l'habileté bien connue des tatoueuses de la tribu et portent souvent des dessins particulièrement délicats (pl. II,



1. Zenata (Chaouia), 1918. — 2. Oulad Ziane (Chaouia), 1933. — 3. Qasbah ben Ahmed (Chaouia), 1933. Petit tatouage cruciforme à côté du tatouage décoratif. — 4. Ziaida (Chaouia), 1916. — 5. Zemmour, Kotbune, 1918. — 6. Zemmour, Khemisset, 1917.

4). Dans ce groupe de tribus, ces tatouages sont communs : 36 à l'épaule droite, 10 à l'épaule gauche, sur 89 tatoués.

Chez les Doukkala (pl. III, 1 ; pl. IV) et les Abda (pl. III, 4, 6) il en est à peu près de même ; on en jugera par le relevé suivant :

Tribus	*Nombre de Fiches*	*Dr.*	*G.*
		%	%
Doukkala	22	13	6
Abda	13	7	6

Le dessin de ces tatouages est très varié ; quelques-uns ne sont que des motifs isolés de tatouages tribaux, le chevron pectiné par exemple, mais il en est aussi qui ont été imaginés par la tatoueuse, à moins que ce ne soit par un camarade de travail — ou de prison.

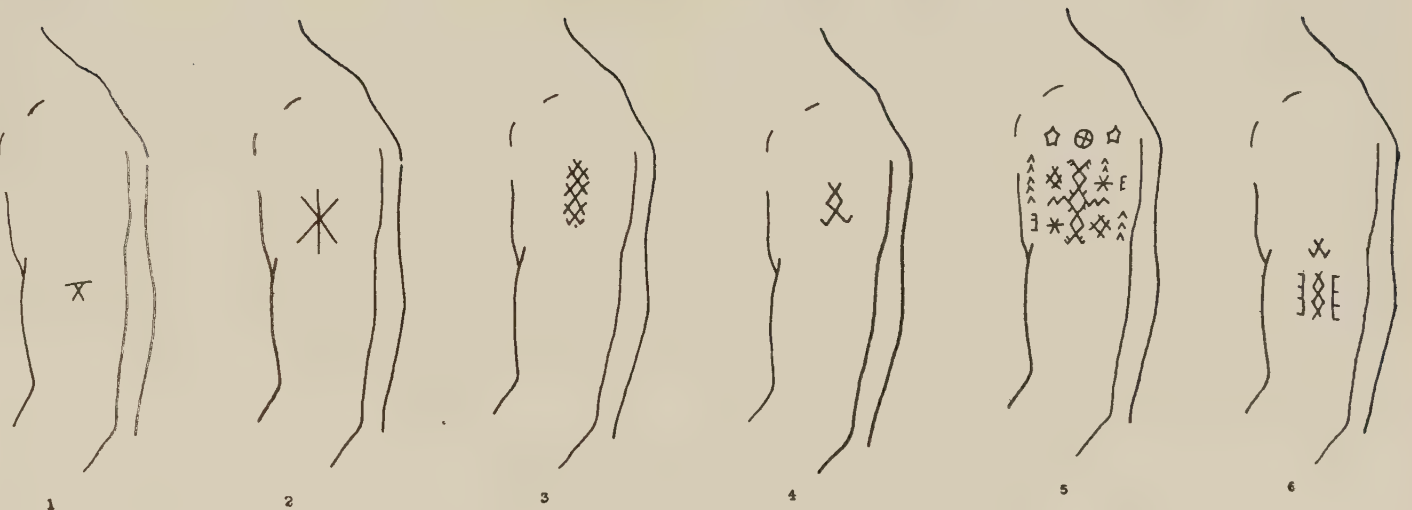
Chez les Haha, les Chiadma et les tribus plus méridionales, les tatouages de l'épaule deviennent de plus en plus rares et d'un dessin plus incertain (pl. III, 2).

Si l'on poursuit cette enquête en visitant les tribus éloignées de la côte, on trouve tout d'abord, en allant du Sud au Nord, les Ahmar, les Rehamna et les Sgharna (pl. IV, 3). Ils confinent à l'Ouest avec les Abda, les Doukkala et les Châouïa qui se font volontiers tatouer l'épaule ; à l'Est, ils touchent aux N'tifa où, comme on le verra, le tatouage de l'épaule a un caractère religieux. Qu'on les attribue ou non à ces voisinages, les tatouages de l'épaule sont fréquents chez les Ahmar, les Rehamna et les Sgharna. Le tableau suivant est significatif.

Tribus	*Nombre de Fiches*	*Dr.*	*G.*	*Les deux côtés*
		%	%	%
Ahmar	6	5	0	1
Rehamna	5	4	1	0
Sgharna	12	5	4	0
	23	14	5	1

Vient ensuite le groupe N'tifa-Mesfioua (pl. IV, 4, 5, 6).

Ma documentation ne me permet pas de dire si le tatouage de l'épaule y est fréquent, mais il a une signification particulière ; il siège sur l'épaule



1. Doukkala, 1918. — 2. Haha, 1917. — 3. Mzab (Chaouia), 1928. — 4. Abda, 1928. — 5. Zemmour, Maaziz, 1916. — 6. Abda, 1917. Tatouage empiétant sur le bras.

droite et présente surtout chez les N'tifa un caractère religieux ; il est la marque des disciples de Sidi Ali ben Naceur qui sont rituellement des tireurs émérites. Ce tatouage leur est dessiné par une tatoueuse, après leur consécration (1).

Plus au Nord, toujours en contact avec les Châouïa, se trouvent les tribus Tadla et Beni Meskine. En regardant les tatoués, on eût pu deviner ce voisinage. Les tatouages y sont fréquents et occupent souvent une surface relativement étendue. Alors qu'en certaines tribus, on ne trouve que des éléments de décor, chez les Tadla et les Beni Meskine, les tatoueuses dessinent souvent un décor tout entier.

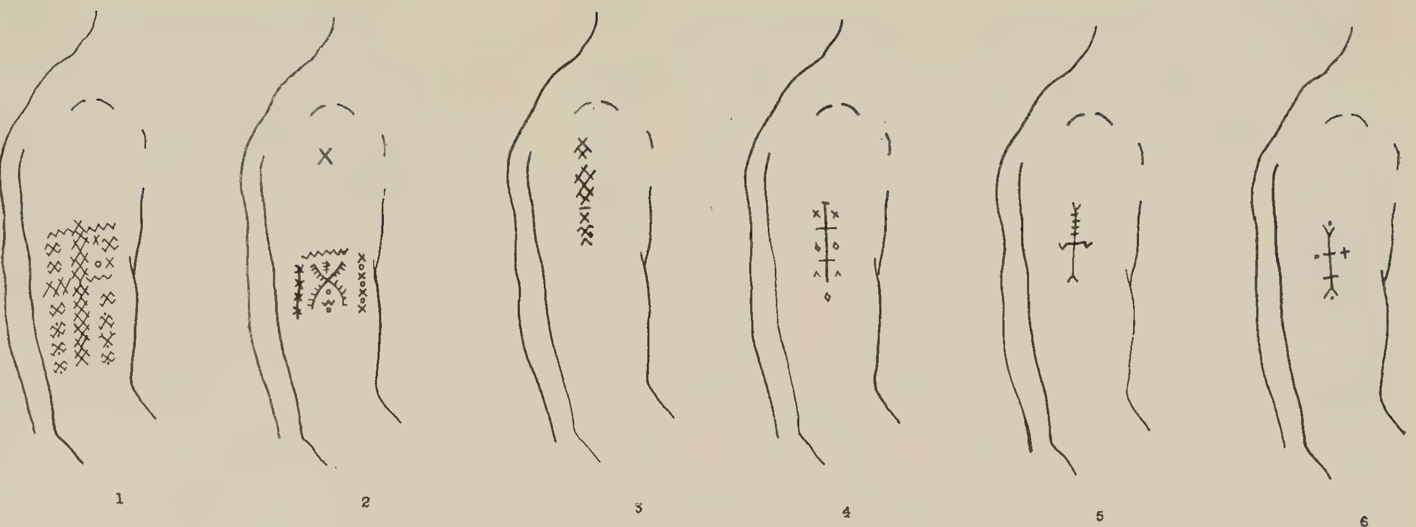
Le groupe des Beraber, situé au nord du précédent et à l'est de Rabat, nous fournit un nouvel exemple des influences de voisinage. Nous avons déjà vu que les tatouages prophylactiques de l'épaule étaient, dans ce groupe de tribus, quasi inexistants. Les dessins ornementaux n'y sont pas plus nombreux, abstraction faite des Zemmour. Cette tribu qui s'enfonce comme un coin entre des tribus où le tatouage de l'épaule est répandu, en a sans doute subi l'influence et c'est pourquoi elle a adopté une coutume à peu près ignorée du reste du bloc des Beraber (2).

Dans les tribus du couloir de Taza, le tatouage de l'épaule est plutôt rare. On s'attendrait à y voir certains dessins, communs chez les femmes de cette région, des circonférences plus ou moins entourées d'appendices, ou encore des traits verticaux coupés de petites barres transversales qui ont mérité le nom de mille-pattes, mais ces motifs y sont plutôt rares. Je n'ai pas observé dans ces tribus, les tatouages cruciformes. Peut-être faut-il noter que la coutume tsoul, citée plus haut, ne comporte pas de scarifications colorées qui sont la forme rudimentaire du tatouage.

Du Maroc oriental, je ne possède qu'un nombre restreint de fiches. La plupart furent dessinées par M. Bourrilly. Il s'y trouve six tatoués de l'épaule sur dix tatoués. Le dessin de chacun d'eux est différent. Auraient-ils subi l'influence algérienne ? On ne saurait le dire ; il n'est pas d'étude sur les tatouages algériens qui permette d'en décider.

(1) Ces renseignements m'ont été fournis par le regretté Henri Basset et par M. Laoust, à la suite du voyage d'études qu'ils firent chez les N'tifa.

(2) Sur 113 Zemmour dont j'ai recueilli les tatouages, 11 étaient tatoués sur l'épaule droite, 6 sur l'épaule gauche, chiffres à comparer avec ceux que j'ai donnés plus haut, où 149 Braber, Zemmour non compris, ne portaient de tatouage sur l'une et sur l'autre épaule que dans la proportion de 2 %.



1. Sefiane (Gharb), 1916 ; tatouage couvrant à la fois l'épaule et le bras. — 2. Oulad Saïd (Chaouia) ; sur l'épaule : croix prophylactique ; audessous : tatouage de la tribu, 1928. — 3. Sraghna, 1919. — 4. N'tifa (d'après un dessin d'H. Basset) ; tatouage des tireurs, 1916 ; lg. 0,12. — 5. N'tifa (d'après un dessin d'H. Basset), 1916. — 6. Mesfioua, 1918.

5° *Tatouages du bras* (pl. III, 6 ; pl. IV, 2 ; pl. V, 5, 6).

Le bras et l'épaule sont, du point de vue de l'anatomie topographique, des régions qui chevauchent l'une sur l'autre. Où commence le bras ? Où finit l'épaule ? Un anatomiste peut le préciser, mais pas la tatoueuse. Trace-t-elle d'ailleurs son dessin sur l'épaule elle-même ? C'est possible lorsqu'il s'étale horizontalement ; ce ne l'est guère lorsqu'il est vertical. Il commence alors sur l'épaule et finit sur le bras, de sorte que l'on ne peut dire s'il est scapulaire ou bracchial.

Pour donner une idée de la rareté des tatouages du bras, j'ai relevé sur mes fiches, les chiffres suivants (1).

Tribus	*Nombre de fiches*	*Dr.*	*G.*
		%	%
Côte atlantique (Châouïa, Doukkala, Abda, Chiadma Haha)	94	6	4
Gharb, Beni Ahsene	44	3	0
Maroc Oriental	33	2	0
Zemmour	110	0	0

Ce tableau fait la part belle aux tatouages du bras ; nombre d'entre eux, il faut le redire, sont des tatouages de l'épaule dessinés trop bas.

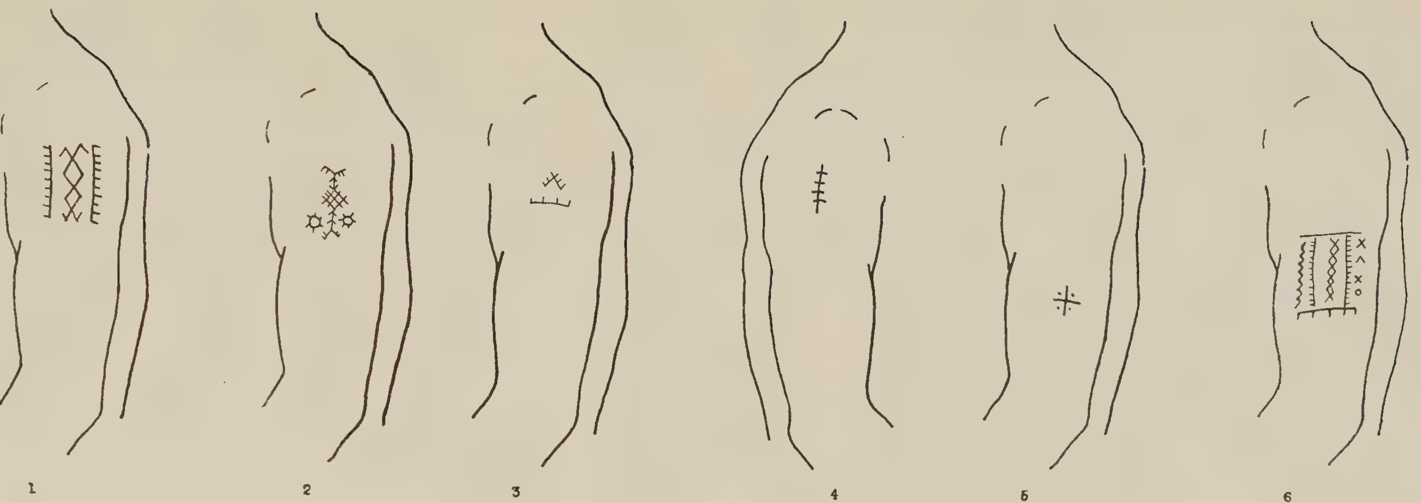
6° *Tatouages de l'avant-bras* (pl. VI).

Les tatoués de France portent surtout des dessins sur l'avant-bras. Il pourrait en être de même au Maroc, puisque l'avant-bras est la région du corps la plus accessible au tatoueur. Et, pourtant, il n'en est rien. Les tatouages (qui siègent sur la face palmaire de l'avant-bras) sont plutôt rares (2). On jugera de leur fréquence en comparant leur nombre à celui des fiches que je possède. Sur plus de 800 Marocains tatoués, je n'ai observé que 37 tatouages de l'avant-bras, et encore ce chiffre n'a-t-il qu'une valeur contestable parce qu'un certain nombre d'entre eux sont l'œuvre d'enfants. Il n'est du reste qu'un petit nombre de tatouages de l'avant-bras qui ressemblent à des dessins tribaux.

Parmi les dessins que j'ai recueillis, 22 siégeaient à droite, 15 à gauche.

(1) Parmi ces tatouages, il en est qui n'existent qu'à l'état d'ébauche.

(2) Je n'ai guère vu qu'un ou deux tatouages siégeant sur la face postérieure de l'avant-bras.



1. Zemmour, Hajjama, 1916 (originaire des Chaouia). — 2. Mehaya (douars de l'oued N'ja), 1916. — 3. Doukkala, 1919. — 4. Hayaïna, 1916. — 5. Doukkala, 1928 ; tatouage prophylactique du bras qui peut bien n'être qu'un tatouage de l'épaule tatoué trop bas. — 6. Mzamza (Chaouia), 1917 ; tatouage qui est aussi bien scapulaire que bracchial.

On peut voir là l'influence de la droiterie qui pousse, inconsciemment, tout individu à présenter au tatoueur (ou à la tatoueuse) son bras droit. On pourrait aussi suspecter l'influence européenne, puisque ce tatouage est surtout répandu dans les tribus côtières [1]. Mais la discrétion de tous les dessins, la fréquence relative du décor cruciforme vont à l'encontre de cette opinion.

7° *Tatouages du poignet* (cf. pl. IX, 2, 3, 4, 6).

Le bracelet, si commun en Algérie, n'existe guère au Maroc.

Il est rare sur le dos du poignet, plus rare encore sur la face palmaire ; jamais il n'est un bracelet complet.

Il se borne souvent à n'être qu'un trait et l'on se demande, dans ce cas, s'il n'a pas été un amusement d'enfant. Il peut aussi avoir été le début d'un dessin qui, achevé, aurait recouvert le dos de la main. D'autres fois, il limite ce dessin.

Il existe aussi, sur le poignet, de petits dessins d'allure tribale auxquels on ne peut attribuer aucune signification : on les voit surtout chez les Beraber.

En somme, le véritable bracelet n'existe pas au Maroc. L'indigène aurait-il pour ce tatouage la même répugnance que pour la « siyyāla » ? Ces tatouages sont, l'un comme l'autre, des attributs féminins.

8° *Tatouages du dos de la main* (pl. VII, VIII, IX, X).

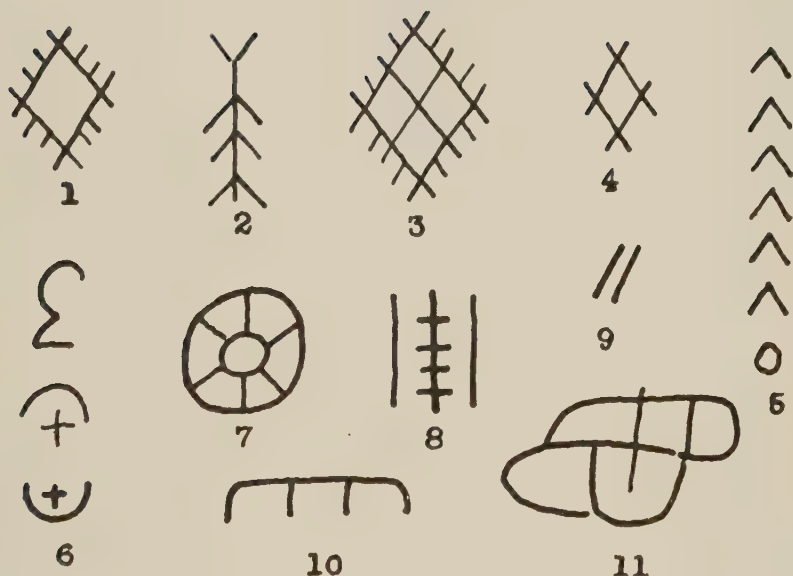
Alors que dans tous les pays, il existe une polarité religieuse ou sociale qui impose, en règle générale, la prépondérance du côté droit, au Maroc, la répartition des tatouages tantôt sur un côté du corps, tantôt sur l'autre, montre que cette règle comporte des exceptions.

Les tatouages de la main siègent tantôt sur le carpe droit, tantôt sur le carpe gauche.

Les Beraber se font tatouer sur le carpe gauche. Cette coutume existe également, mais pas aussi générale, dans le couloir de Taza et dans la partie septentrionale du Maroc oriental.

Par contre, dans le Maroc occidental — les tribus du Sud où le tatouage est rare, mises à part, — l'usage veut que les tatouages soient pratiqués

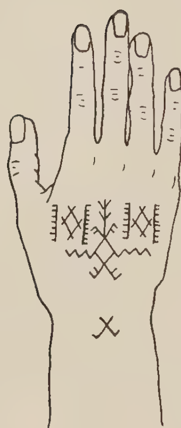
(1) Chez les Beraber, je n'ai observé ce tatouage qu'une seule fois et encore était-il sur l'avant-bras d'un Zemmour originaire des Châouïa.



1. Zemmour (Hajjama), avant-bras gauche, face dorsale, grandeur nature, 1916. — 2. Casablanca, face palmaire droite, 1933. — 3. Mediouna, face palmaire droite, 1927. — 4. Mzab, face palmaire droite, 1927. — 5. Casablanca, face palmaire droite, 1933. — 6. Oulad Ziane, tatouage d'enfant (qui ressemble fort à un tatouage de tirailleur), face palmaire gauche, 1933. — 7. Arbaoua, face palmaire droite, 1916. — 8. Seffiane, face palmaire droite, 1916. — 9. Oulad Saïd, face palmaire droite, 1916. — 10. Doukkala, face palmaire gauche, 1916. — 11. Doukkala, face palmaire droite, 1933.



1



2



3



4



5

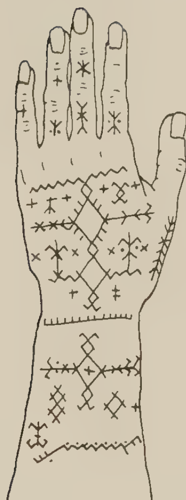


6

1. Cherarda, 1916. — 2. Arabe du Saïs, 1916 ; tatouage de style beraber. — 3. Beni Mtir, 1916 ; tatouage cruciforme. — 4. Beni Mtir, 1917. — 5. Zkara, 1933 ; tatouage fait au couteau. — 6. Hayaïna, 1928 ; tatouage de tribu ; la circonférence tatouée non loin de l'apophyse styloïde du radius pourrait bien être un tatouage curatif.



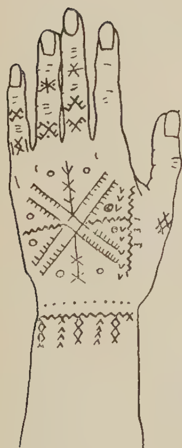
1



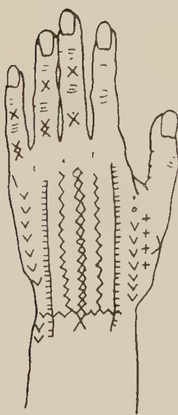
2



3



4



5



6

1. Aït Seghrouchen, 1917. — 2. Zaïan, 1916. Le tatouage s'étend sur l'avant-bras ainsi que certains gants. — 3. Guerouane, 1916. — 4. Zemmour, 1916 ; tatouages inspirés par le décor des tatouages. — 5. Zemmour, 1916 ; tatouage de style côtier. — 6. Zemmour, 1916 ; tatouage beraber.

sur le carpe droit. On ne saurait voir dans ces coutumes une conséquence de l'islamisation. Il est certain que le côté droit est le côté de la religion et qu'il ne doit pas être souillé par le tatouage, mais ce sont les tribus les moins islamisées qui se font tatouer sur la main gauche.

On peut aussi se demander si la magie n'est pour rien dans cette prédominance chère aux tribus montagnardes. En fait, il n'est pas de coutume, à ma connaissance, qui vienne à l'appui de cette opinion, mais on ne doit point la rejeter, parce que, dans certaines tribus, le tatouage de la main se borne à une simple croix.

Les tatouages actuels sont le terme d'une évolution qui s'est produite au cours des ans et sur laquelle les indigènes savent encore moins que nous. On ne peut, en effet, retenir l'explication de certains d'entre eux pour qui le tatouage de la main serait une parure appréciée par les joueurs de *taʿrīja*. Y aurait-il donc en certaines tribus un nombre de musiciens assez élevé pour expliquer l'origine de tous ces tatouages ?

Quoi qu'il en soit, les tatouages des Beraber sont surtout ornementaux. Ils ont d'ailleurs une valeur artistique réelle et l'on s'étonne que l'industrie européenne n'en ait pas tiré parti.

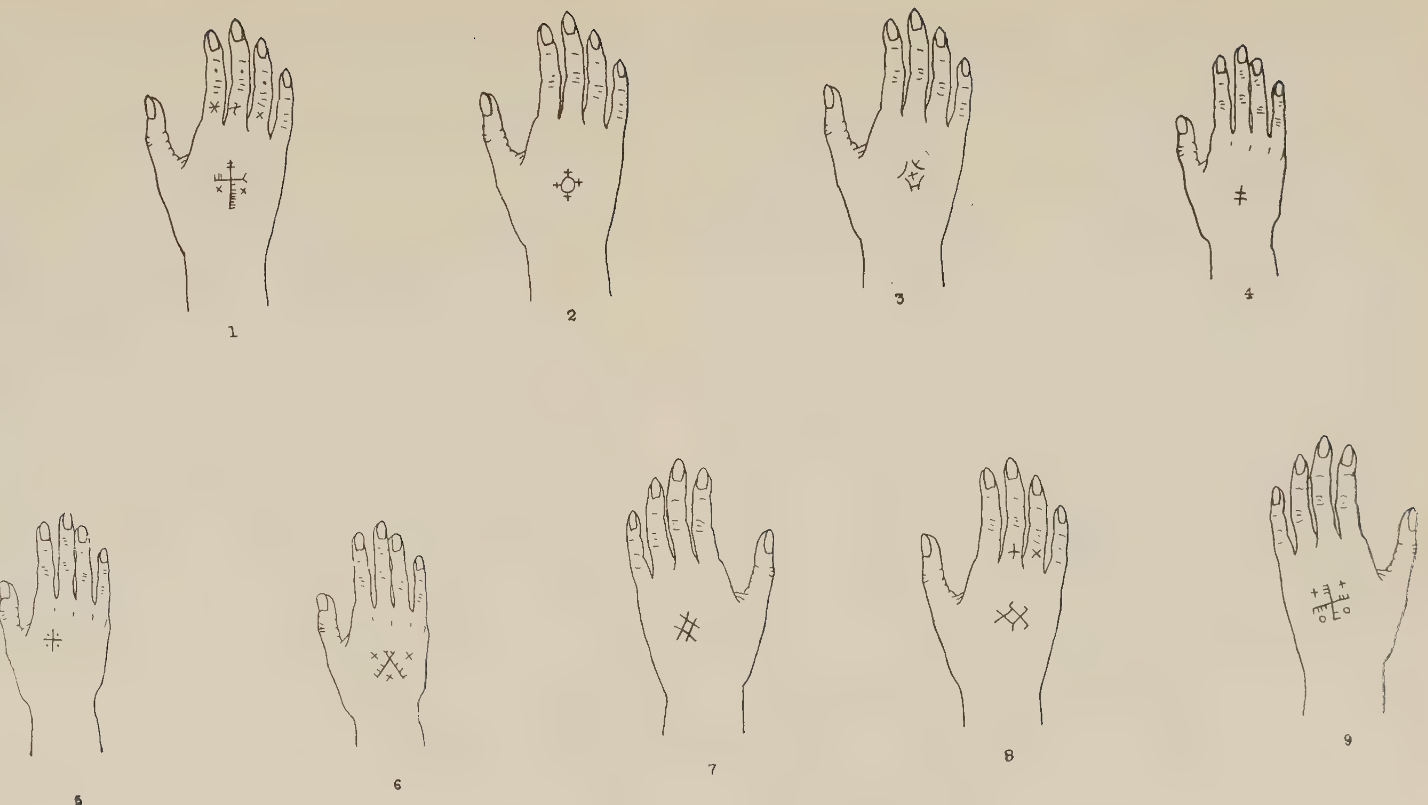
Ils couvrent le dos de la main et, parfois, ils s'étendent jusqu'au pouce ; ils peuvent ainsi se prolonger jusqu'au poignet et nous apparaître comme un large bracelet.

Le dessin de ces tatouages ? Comment décrire ces combinaisons de losanges, de chevrons, de croix qui paraissent toutes semblables et qui, pourtant, varient à l'infini ?

On n'ose dire qu'en pays beraber, chaque tribu porte un dessin caractéristique tant leur style est commun et pourtant ils sont loin d'être toujours semblables. On arrive, à la longue, à les distinguer, sans commettre trop d'erreurs.

Chez les Zemmour, le décor du tatouage n'est pas le même dans toute l'étendue de la tribu. La manière berbère prédomine, mais dans certaines fractions, l'influence de tribus voisines est manifeste (pl. x, 5). On peut accuser en particulier une tatoueuse Doukkala, femme d'un mokhazni, d'avoir importé un décor de sa tribu, une grande croix de Saint-André faite de lignes parallèles, pectinées et cantonnées de menus décors (pl. x, 4).

Les tribus autres que celles du bloc beraber sont infiniment moins tatouées. Discordance surprenante et qu'il est difficile d'expliquer, elles



1. Oulad Nceir, 1916 ; dessin cruciforme. — 2. Beni Mtir, 1916. Même dessin. — 3. Zaër, 1916 ; tatouage maladroit pratiqué sans doute par nn camarade. — 4. Toulal, 1916 ; décor berbère. — 5. Zaïan, 1918. — 6. Oulad Nceir, 1916 ; décor berbère. — 7. Ahlaf, 1933. — 8. Beni Ahsen, 1919 ; tatouage informe, mal gravé. — 9. Beni Ahsen, 1916 ; ce tatouage ne rappelle aucun décor ethnique.

portent souvent des tatouages sur l'épaule et rarement sur le dos de la main, alors que les Beraber sont rarement tatouées sur l'épaule et souvent sur la main.

Le décor de leurs tatouages est d'une grande pauvreté, à tel point qu'il paraît souvent être l'œuvre d'un camarade maladroit plutôt que d'une tatoueuse professionnelle.

Bien que la berbérisation du tatouage arabe soit exceptionnelle, on ne saurait pourtant en nier l'existence. Ainsi les Oulad Nceir, de souche arabe, portent souvent des tatouages des Beraber (pl. vii, 6).

9° *Tatouages des doigts* (pl. xi).

Tatouages du carpe et tatouages des doigts devraient coexister sur la même main : il n'en est rien. Les Beraber portent bien les uns et les autres du côté gauche, mais les Arabisés et les Arabes se font tatouer les doigts gauches et le carpe droit.

Ces derniers ne connaissent qu'un seul motif : la croix. Elle n'est pas répartie d'une façon uniforme sur tous les doigts. On peut résumer ainsi ses localisations :

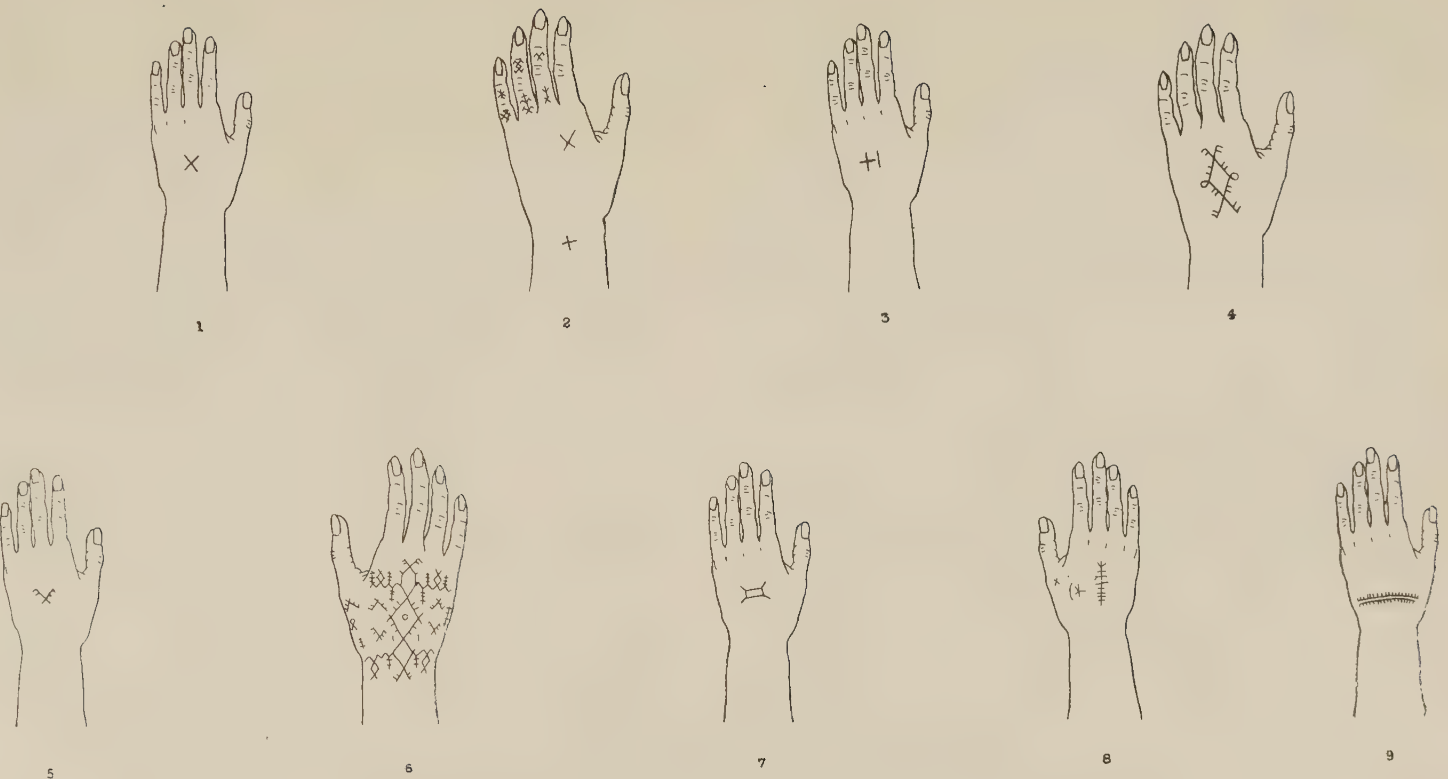
— sur le pouce, il n'en est point ;
— sur l'index, on ne la voit que rarement ;
— sur le médius, elle est très fréquente ;
— sur le quatrième et le cinquième doigts, elle est moins fréquente.

Sur chaque doigt, son emplacement de choix est la phalange ; la phalangine ne vient qu'après. Quant à la phalangette, elle n'est jamais tatouée.

La valeur ornementale de ces tatouages est pour ainsi dire nulle et, si une croyance permettait de leur attribuer une valeur prophylactique, on aurait le droit de penser que leur action est indépendante de leur répétition, car on ne voit bien souvent la croix que sur la phalange du médius.

La coutume beraber rappelle à certains égards la coutume des Arabisés, mais elle en diffère sur quelques points. D'abord ses tatouages n'ont pas la même simplicité. Malgré le peu d'espace dont elles disposent, les tatoueuses beraber savent graver des dessins où l'on retrouve la richesse décorative de leurs dessins habituels.

La répartition des tatouages sur les doigts est à peu près la même que chez les Arabisés, si ce n'est que le pouce est parfois décoré parce que le



1. Beni Ahsen, 1915 ; tatouage que se fit graver un joueur de ta'rīja. — 2. Mtalsa, 1928. — 3. Cherarda, 1916. — 4. Ghiata, 1928. — 5. Oulad Nceir, 1917 ; jedouel. — 6. Oulad Aissa, 1915. — 7. Gharb, 1917. — 8. Beni Ahsen, 1916. — 9. Beni Ahsen, 1928.

tatouage déborde le carpe. Les tatouages de l'index sont exceptionnels. Sur les trois segments des doigts, les tatouages sont exactement disposés comme chez les Arabisés.

Pour retrouver la signification primitive de ces tatouages, aussi bien ceux des Beraber que ceux des Arabisés, il faudrait connaître les croyances relatives à chaque doigt. Nous savons que le médius a, pour tous les Marocains, une signification phallique. L'index est un doigt religieux, mais quelle place tiennent dans la pensée des Marocains le pouce, l'annulaire, l'auriculaire ?

Certains tatouages féminins étant manifestement inspirés par les bijoux, on s'est demandé si l'usage de la bague n'aurait pas déterminé la coutume des tatouages digitaux. Cette hypothèse ne résiste pas à l'examen des faits. Sans doute bagues et tatouages ornent la main gauche et on peut les croire appelés tous deux à jouer le même rôle, mais l'analogie ne va pas plus loin : Arabes et Berbères portent la bague au cinquième doigt, tandis que leurs tatouages siègent principalement aux trois derniers doigts et surtout au médius.

***

La conception d'un Maroc, composé d'un bloc de Beraber et d'un bloc de non-Beraber, est plus artificielle que le relevé des tatouages ne l'a laissé entendre.

Le bloc des Beraber est une réalité, mais l'autre bloc est loin d'être homogène ; il réunit des tribus d'origines diverses, difficiles à délimiter si l'on s'en tient au décor du tatouage des hommes. Pour avoir une vue d'ensemble, il faut plutôt jeter un coup d'œil sur les populations marocaines et considérer les coutumes *régionales* relatives aux tatouages.

On peut les résumer ainsi :

1° Les tatouages sont très répandus dans la zone beraber ;

2° Ils sont moins fréquents dans une deuxième zone qui comprend deux groupes de tribus : les tribus côtières depuis le Gharb jusqu'aux Abda et les tribus des Tadla et des Beni Meskine ;

3° Leur nombre est moindre encore dans la région dont Marrakech est le centre et ils sont quasi inexistants dans les tribus du Sud marocain où les indigènes ont la peau brune et où on ne serait pas surpris de voir un jour des tatouages cicatriciels.



(II désigne l'index, III le medius, IV l'annulaire, *a* la phalange, *b* la phalangine.)

1. IV, *b*, Guerouane. — 2. III, *a*, Guerouane. — 3. II, *a*, Zemmour. — 4. IV, *a*, Zemmour. — 5. IV, *a*, Zemmour. — 6. IV, *b*, Zemmour. — 7. IV, *b*, Zemmour. — 8. IV, *b*, Zemmour. — 9. IV, *a*, Zemmour. — 10. IV, *a*, Zemmour. — 11. IV, *a*, Zemmour. — 12. II, *a*, Zemmour. — 13. III, *b*, Zemmour. — 14. III, *b*, Zaïan. — 15. III, *a*, Zemmour. — 16. III, *a*, Zemmour – 17. III, *b*, Zaïan. — 18. IV, *a*, Zemmour.

Ce rapide tour d'horizon ne nous instruit que sur la situation actuelle du tatouage au Maroc. Mais il s'en faut qu'elle ait été toujours ainsi. L'histoire du pays comporte une succession d'invasions dont on ne trouve plus le témoignage que dans les archives ; il en est résulté une confusion de races qui constitue un amalgame dont rien ne révèle les composants. Le nomadisme des tribus, les déportations ordonnées par les sultans de jadis, ont apporté leur contribution à cette évolution du tatouage. Nous ne pouvons en douter puisqu'elle se continue sous nos yeux : les douars du Tadla campés dans la région de Meknès, les Arabes du Saïs n'acceptent-ils pas des tatouages berbères ? (Pl. IX, 2).

L'instauration du Protectorat a mis un terme aux déplacements de tribus, mais elle a favorisé les rapports de voisinage. *Mokhazni*-s, ouvriers, escarpes franchissent les frontières, comme autrefois seules les prostituées pouvaient se le permettre.

Les tatoueuses qui ne sont pas toujours sédentaires contribuent, elles aussi, à l'évolution du tatouage ; elles propagent leurs propres dessins qui sont, pour leurs clients, comme pour elles-mêmes, un cahier de modèles.

Mais le décor du tatouage ne se transforme pas seulement à la suite d'actes individuels. D'autres influences, plus générales, exercent lentement et continuellement leur action. Elles sont constantes dans les tribus « mélangées » où dessins et localisations de tatouages ne manquent pas d'évoluer. L'Islam pourrait mettre un terme à ces variations, mais il n'a guère d'action que dans les milieux cultivés et, en particulier, dans les villes où le tatouage tend manifestement à disparaître.

Restent les influences consécutives à la pénétration de la civilisation. Algériens, Tunisiens, Français tatouent les Marocains pour des raisons qui n'ont rien d'ethnique ; sans le moindre souci de la tradition, ils ajoutent aux dessins tribaux des dessins figurés ; ils substituent des tatouages crapuleux aux dessins tribaux.

Ces diverses influences s'exercent sur les non-Beraber plutôt que sur les Beraber, qui sont généralement confinés dans leur montagne ; elles leur font oublier la tradition. L'abandon des caractères ethniques est plus marqué chez l'homme que chez la femme et l'on ne saurait en être surpris, étant donné la condition sociale des deux sexes, si différente en terre d'Islam.

Dr J. HERBER.

AUTOUR D'UN TEXTE BIEN CONTROVERSÉ : LE « PÉRIPLE » DE POLYBE (146 AV. J.-C.)

Peu nombreux et peu explicites sont les textes qui nous sont parvenus concernant les navigations effectuées pendant l'Antiquité sur les côtes atlantiques de la Libye.

Après le voyage des Phéniciens autour de l'Afrique d'est en ouest effectué sur l'ordre du pharaon Néchao vers — 600, si controversé, ce sont les périples d'Hannon et de Sataspès au — ve siècle, puis d'Euthymène de Marseille et du Pseudo-Scylax vers le — ive. Quelles étendues de côtes ont-ils visité ? Nous n'en saurons sans doute jamais rien. Celui de Polybe, accompli au milieu du — iie siècle, ne paraît concerner que le Maroc et le nord du Sahara. Après lui, Eudoxe de Cyzique (vers — 120), les Gaditans qui découvrirent les Canaries (vers — 80), Statius Sebosus (vers — 60), le roi Juba de Maurétanie (vers — 25), Agrippa (vers — 15), les informateurs anonymes du géographe Ptolémée (avant + 141) sont les seuls qui aient laissé des traces écrites de leurs voyages sur ces côtes. Et l'Empire romain s'écroulera avant qu'un auteur ait fourni sur le pays des Noirs occidentaux la moindre donnée non équivoque. Par contre, les régions côtières du Maroc atlantique ont été non seulement parcourues par mer, mais visitées assez loin à l'intérieur pour que l'Antiquité nous ait laissé un faisceau de renseignements non négligeable sur des pays situés loin au sud du *limes*.

***

Quelle est la place du périple de Polybe dans cet ensemble ?

Le personnage est assez bien connu. Grec d'Arcadie, Polybe fut emmené comme otage à Rome. Il fut le précepteur de Scipion Emilien, le destructeur de Carthage et il a composé plusieurs ouvrages, entre autres une *Histoire universelle.*

Malheureusement, le passage où il relate le voyage qui nous intéresse ne nous est pas parvenu. Nous n'en connaissons que des fragments grâce à Pline, qui les a insérés dans le chapitre V de son *Histoire Naturelle.* Et, comble de malchance, le passage qui aurait eu tant d'intérêt pour nous est l'un de ceux qui ont été le plus maltraités ou mal recopiés de toute l'œuvre de Pline. Comme le dit Vivien de Saint-Martin, « il semble que cet extrait ait été fait dans un moment d'inattention et de demi-sommeil » (1). En effet, les non-sens, les fautes d'inattention, les lacunes, l'insertion de gloses marginales dans le texte, le chevauchement des citations d'auteurs différents, tout contribue à en faire un rébus, que les graphies différentes des divers manuscrits qui nous l'ont transmis ne rendent pas plus compréhensible.

En voici une traduction (2) :

« Alors que Scipion Emilien commandait en Afrique, Polybe l'historien reçut de lui la mission de reconnaître avec une flotte les abords de ce monde. Il rapporta que, de cette montagne au couchant, il y a des bois remplis des fauves que produit l'Afrique, jusqu'au fleuve Anatis, 496 (ou 485) mille pas, de (ce fleuve) au Lixus, 205 mille pas. Agrippa place le Lixus à 112 m. p. du détroit de Gadès. De là un golfe que l'on nomme Sagigi (ou Sagut), un oppidum sur le promontoire Mulelacha, les fleuves Sububa (ou Subur) et Salat (ou Sala), le port Rutubis, à 224 m. p. de Lixus. Puis le promontoire Solis, le port de Rhyssadir (ou Risardir), les Gétules Autololes, le fleuve Quosenum (ou Cosenum ou Vosenum), les peuples des Selatites (ou Scelatites) et Masates, le fleuve Masatat, le fleuve Darat, où l'on trouve des crocodiles. » (Pline, *Histoire naturelle*, V, 9).

« Ensuite un golfe de 616 m. p. limité par un promontoire du mont Barce (ou Barca) qui s'avance vers l'Occident et qu'on appelle Surrentium. Ensuite le fleuve Salsus (ou Palsus) au delà duquel sont les Ethiopiens Perorses, qui ont derrière eux les Pharusiens. Ils touchent, à l'intérieur des terres, aux Gétules Dares. Et, sur la côte, aux Ethiopiens Daratites. Le fleuve Bambotum, rempli de crocodiles et d'hippopotames. De (ce fleuve) s'étendent des montagnes continues jusqu'à celle que nous appelons Theon Ochema (Char des Dieux). De là au promontoire hespérien il y a dix jours et dix nuits de navigation et, au milieu de ce pays, il a placé l'Atlas qui, selon tous les autres, se trouve à l'extrémité de la Mauritanie. » (V, 10).

Un autre passage de Polybe doit être également cité ici, car il a dû être noté au cours du même voyage. C'est encore Pline qui nous le rapporte :

« Polybe place Cerné à l'extrémité de la Maurétanie, contre le mont Atlas, à 8 stades de la terre. » (VI, 199).

(1) Vivien de Saint-Martin, 1863, p. 337, note 3.

(2) Empruntée en grande partie à R. Roget, pp. 31-32.

Examen du Texte de Pline.

Nous savons par Polybe lui-même (liv. III, chap. LIX, 7), qu'il a effectué un voyage sur l'Océan, le long de la Libye, pour son instruction et celle de ses lecteurs.

D'après Gsell [1], l'expédition eut lieu en — 147 ou — 146 av. J.-C., époque à laquelle Scipion Emilien commandait en Afrique l'expédition qui devait s'emparer de Carthage et détruire la ville. Car, peu après, notre historien est retourné en Grèce.

Tous les auteurs s'accordent pour donner à cette mission un double caractère scientifique et politique. Il s'agissait entre autres, au moment de la chute de Carthage, de connaître exactement l'importance de ses fameux établissements atlantiques au sujet desquels, depuis Hannon, couraient tant de légendes [2].

Si le voyage a eu lieu en — 147, donc antérieurement à la chute de Carthage, il est fort probable que ce fut le caractère politique de la mission qui fut mis en avant par Scipion Emilien, ce général ne pouvant, en pleine guerre, donner uniquement un motif scientifique pour disposer ainsi de son conseiller militaire et de plusieurs navires [3]. Cette raison m'incline même à penser que l'expédition eut plutôt lieu à la belle saison de — 146, juste après la prise de Carthage. C'était, dirions-nous aujourd'hui, une « commission d'armistice » chargée de reconnaître les points de traite si jalousement défendus pendant les siècles précédents par les Puniques contre la concurrence étrangère.

Mais, dans le texte de Pline, les difficultés commencent immédiatement après le préambule annonçant le voyage de Polybe. La seconde phrase est en effet certainement la plus embrouillée et la plus altérée de tout le passage et c'est à son sujet que polémiquent surtout les auteurs. Pline semble y avoir porté plusieurs citations différentes. Le nom de Polybe n'est cité qu'une seule fois, ainsi que celui d'Agrippa. A qui faut-il donc attribuer ce texte ?

(1) *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, 1918, t. III, p. 390.

(2) Eratosthène, vers — 240 av. J.-C., parlait de plusieurs centaines de villes phéniciennes existant sur cette côte (*in* STRABON, *Géographie*, V, 3).

(3) Un papyrus d'Herculanum nous apprend que Panaetius, ami de Scipion, fut envoyé en mission scientifique avec sept vaisseaux. Ce devait être de la même que faisait partie Polybe (GSELL, t. III, p. 391).

Les avis sont partagés : Vivien de Saint-Martin, Klotz, Detlefsen, Berthelot, Warmington et Thouvenot sont en faveur de Polybe, tandis que Reise, Strenger et Gsell se rangent dans le camp d'Agrippa. Quant à Fischer, il estime qu'Agrippa a pris ses renseignements chez Polybe (1).

Mais où la question se corse encore, c'est lorsque Vivien nous apprend que l'éditeur de Pline, le P. Hardouin, fait remarquer que les deux mots « Agrippa Lixum », que donnent toutes les éditions, ne se trouvent dans aucun manuscrit. Il ajoute : « Il est très possible que le nom d'Agrippa ait été pris d'une glose marginale (2) ».

Que penser ? Le texte entier serait-il de Polybe ? Nous verrons plus loin pour quelles raisons nous estimons que Pline a eu deux sources au moins à sa disposition. L'une étant forcément notre historien, je serais assez tenté de croire que la seconde est Agrippa (3), comme le laisse supposer la présence probable d'une glose placée en marge du texte à une époque où les écrits du gendre d'Auguste n'étaient pas encore détruits.

Nous allons étudier le texte de Pline dans l'ordre même qu'il a suivi, recherchant ses sources au passage.

Périple de Polybe.
Premier fragment, de l'Atlas au détroit de Gibraltar.

Il semble que l'on ne puisse attribuer indiscutablement à Polybe que le seul membre de phrase suivant, qui suit immédiatement le préambule : « Il rapporta que, de cette montagne (4) au couchant, il y a des bois remplis des fauves que produit l'Afrique ». Et très vraisemblablement le suivant, dont il faut parler plus en détail, car il est très certainement erroné. M. Thouvenot l'a très bien fait remarquer, notant que les 496 m. p. (744 km.) indiqués entre l'Atlas (cap Guir) (5) et l'Anatis (Oum er-Rbia) ne correspondent pas à la réalité (340 km.), alors que nous avons là la distance entre le cap Guir et Ceuta (6). Il faut donc admettre une omission du scribe

(1) Voir pour la plupart de ces auteurs, S. Gsell, t. III, p. 391.

(2) Vivien de Saint-Martin, p. 337, note 3. — En réalité il se trouve dans deux bons manuscrits, cf. l'édition des livres géographiques de Pline par Detlefsen.

(3) Sa *Descriptio Orbis* date de — 15 environ.

(4) L'Atlas, que Pline vient de décrire plus haut (V, 5-6-7).

(5) C'est du cap Guir que l'Atlas se voit le mieux, et sous l'aspect le plus imposant, de la mer.

(6) Thouvenot, pp. 116-117. Si l'on respectait le chiffre de Pline, l'Atlas serait situé au sud du Draa, hypothèse évidemment impossible.

qui, selon M. Thouvenot, « a dû se perdre en recopiant toutes ces distances arrivant en cascade et aussi proches l'une de l'autre » (1). Voici ce qu'a pu être approximativement le texte : « (de l'Atlas au détroit de Gadès), 496 mille pas (soit, de cette montagne) au fleuve Anatis (179 m. p.) (2), de celui-ci au Lixus, 205 m. p. et de celui-ci au détroit de Gadès, 112 m. p.».

Polybe, en indiquant que de l'Atlas au couchant l'on trouve les fauves que produit l'Afrique, montre qu'il croyait que cette chaîne avait une direction nord-sud et courait parallèlement au rivage. C'est d'ailleurs ce que devait penser après lui Ptolémée, qui fait rejoindre par l'intérieur le Grand et le Petit Atlas par une chaîne nord-sud.

Le passage où sont indiquées les distances est plus intéressant. Notons que c'est une description sud-nord et que nous verrons plus loin qu'il a un pendant nord-sud, au delà de l'Atlas, dont il est séparé par un passage interpolé.

Après avoir indiqué la distance entre l'Atlas (cap Guir) et le détroit de Gadès (Ceuta), il nous donne trois distances intermédiaires. Nous ne possédons pas le chiffre qu'il donne de l'Atlas à l'Oum er-Rbia. Les 340 km. qui les séparent feraient 227 milles, chiffre assez éloigné des 179 milles que donne la soustraction des deux distances données (205 + 112) des 496 du total. Mais si nous nous rappelons que Polybe a placé son île de Cerné, (qui pour nous est Mogador) contre l'Atlas, il est permis de supposer que c'est de cette île qu'il a compté ses 179 milles (ou 264 km.) qui nous donnent justement la distance de Mogador à Azemmour. Les 300 km. séparant l'Oum er-Rbia de Lixus sont bien représentés avec 205 milles (307 km.). Par contre, les 120 km. entre le Lixus et Ceuta feraient à peu près 80 milles, et non 112 milles. Le chiffre exact de Pline aurait-il été remplacé plus tard par un scribe qui lui aurait préféré les 112 milles d'Agrippa ? La chose n'est pas impossible, comme nous allons le voir.

(1) Thouvenot, p. 117.

(2) Différence entre 496 mp. et les deux autres chiffres de 205 + 112. 179 milles (ou 264 km.) représentent à peu près la distance de Mogador à l'Oum er-Rbia. Mais il est à noter que la distance de Lixus à Ceuta est plus faible que 112 mp. Le chiffre de Pline devait donc être supérieur à 179 mp. Et le chiffre de 112 mp. entre Lixus et Ceuta doit effectivement avoir été fourni par Agrippa, la route entre ces deux villes passant par l'intérieur et étant plus longue que l'itinéraire maritime, à cause du détour par Tanger et des sinuosités de la piste, tandis que la côte est assez rectiligne entre Lixus et le cap Spartel, puis du cap Spartel à Ceuta.

Les deux sources de Pline.

Il nous faut en effet parler maintenant d' « Agrippa Lixum », figuré dans presque toutes les éditions de Pline, mais non, nous dit le P. Hardouin, dans les manuscrits.

On sait que ce fut sous la direction du gendre d'Auguste que fut achevée la grande mensuration de l'Empire romain prescrite par Jules César. Or non seulement Agrippa dressa une carte officielle de l'Empire, mais déborda quelque peu de ce cadre pour parler des pays voisins. C'est ainsi qu'il nous donne la longueur de la mer Rouge (Pline, VI, 29), la longueur du pays d'Ethiopie (Pline, VI, 30), la largeur de l'Afrique habitée, etc... Il a donc dû procéder de même pour les côtes atlantiques de la Libye et, sinon faire le voyage lui-même, du moins rechercher toutes les sources susceptibles de lui fournir des renseignements. Il va de soi qu'il possédait des données particulièrement précises sur les régions qui devaient former plus tard la Maurétanie Tingitane, soit de la station d'Ad Mercurios (Skhirat-Témara ?) au sud de Sala (Chella), au détroit de Gibraltar. Les distances que donne Pline (V, 3 et 5) pour toutes les colonies de la côte viennent sans doute de lui. Mais c'est un routier terrestre et non maritime. Il n'est donc pas étonnant qu'à une époque postérieure, ait été portée une glose marginale indiquant soit que Pline avait fait ici un emprunt à Agrippa, soit une correction pour le seul trajet Lixus-Ceuta.

Agrippa est-il venu en Maurétanie ? Peu importe ; ce qui est sûr, c'est que son « équipe scientifique », celle qui était chargée de lever la carte, y est certainement venue. Qu'elle ait voulu compléter ses informations par un voyage maritime effectué sur les côtes que fréquentaient Gaditans et Lixites, rien de plus normal.

Mais quel fragment de texte rapporter à Polybe ? Et à Agrippa (ou son équipe) ? Car une chose ne fait pas de doute : notre passage de Pline (V, 9-10) provient de deux sources, relate deux voyages différents. Le V, 9 donne d'abord certains renseignements nord-sud, de l'Atlas au détroit de Gadès, puis nous mène du détroit au fleuve Draa. Le V, 10, qui a l'air d'être la suite logique de la fin du passage précédent, serait plutôt, à mon avis, un passage à part, allant de l'Atlas (promontoire du mont Barca) au cap Hespérien (Juby, Bojador ?) en passant également par le Draa (Gétules Dares, Ethiopiens Daratites).

Si les deux paragraphes avaient été de la même source, les renseignements ne comprendraient pas ces redites (1) ni ces retours en arrière (2). Les auteurs s'accordent généralement pour assimiler le Port Rhyssadion (*Rus addir*, le cap puissant) à un port situé aux approches de l'Atlas (Mogador, Agadir), c'est-à-dire vers l'endroit où l'Atlas, tombant sur la mer, forme un cap puissant (cap Guir). Or le golfe de 616 milles borné (au nord, évidemment) par le mont Barca (Atlas) (3) et se terminant au sud par le cap hespérien ne peut être que la côte entre le cap Guir et le cap Juby (ou Bojador). La mention qu'on y fait de peuples du Draa est là pour le confirmer. Or le passage précédent, on l'a vu, traite des mêmes régions, jusqu'au Draa. Nous sommes donc obligé d'admettre que Pline a rassemblé en un seul texte les éléments de deux textes, tirant de l'un et de l'autre ce qu'il jugeait le plus intéressant pour le lecteur.

Nous avons relevé au début de cet article les divers navigateurs qui se sont succédé entre Polybe et Pline sur ces côtes et qui ont donc pu être la seconde source de l'auteur de l'*Histoire Naturelle*. Les trois premiers (Eudoxe de Cyzique, les Gaditans et Statius Sebosus) étaient plutôt marins de haute-mer que caboteurs. Strabon nous a parlé du premier, Plutarque des seconds et Pline du troisième. Il n'est nulle part question de la même toponymie que dans notre passage. Juba et Agrippa sont des « candidats » plus sérieux. Pline connaissait leurs travaux et s'en est servi. Mais s'il s'était agi de Juba, Pline l'aurait mentionné et aurait parlé aussi des îles des Autololes où le roi avait installé des teintureries de pourpre (VI, 36). Une source postérieure à Agrippa (— 15 av. J.-C.) aurait mentionné Sala comme ville et non comme fleuve. Nous sommes donc inclinés à croire que la seconde source est Agrippa.

A Polybe reviendrait, outre le passage que nous avons étudié plus haut (itinéraire sud-nord, de l'Atlas au détroit), le V, 10 de Pline tout entier, suite du périple vers le sud. Et à Agrippa (4) la seconde partie du V, 9, à

(1) L'itinéraire Atlas-détroit et Atlas-Draa décrits deux fois.

(2) Description du golfe du Sous, *lato sensu* (golfe de 616 milles), après l'avoir décrit une première fois (Masatat, Darat).

(3) Il n'y a pas de montagne sur la côte entre l'Anti-Atlas et la Guinée (mont Kakoulima). Au cap Vert, les Mamelles, avec leurs 100 m. d'altitude, ne peuvent pas prétendre à ce titre.

(4) Dans un but de simplification, je ne parlerai plus que d'Agrippa, bien qu'il s'agisse toujours de lui ou de son équipe.

partir de : « ...De là un golfe que l'on nomme Sagigi... », qui serait donc une interpolation au milieu du texte de Polybe.

Reprenons donc maintenant l'étude du texte de Pline à l'endroit où nous l'avons laissé.

Le périple d'Agrippa (détroit de Gadès-Draa).

Il part du détroit de Gibraltar et commence juste au sud du cap Spartel. « Au delà se trouve un golfe du nom de Sagut (ou Sagigi) (1), un oppidum sur le promontoire Mulelacha (2), les fleuves Subur (Sebou) et Sala (Bou Regreg, rivière de Sala-Chella) ; le port de Rutibis (Mazagan) (3), à 224 m. p. de Lixus. Puis, le promontoire Solis (cap Cantin), le port de Rhyssadir (Mogador plutôt qu'Agadir) (4), les Gétules Autololes (5), le fleuve Quosenus (Tensift) (6), les peuples des Selatites (7) et des Masates (habitant vers le fleuve Massa, dans le golfe du Sous) ; le fleuve Masatat (Massa) ; le fleuve Darat (Draa), où l'on trouve des crocodiles (8) ».

Ce bref rapport nous conduit d'une extrémité à l'autre du Maroc atlantique, le long des échelles du commerce lixite et gaditan (9). Les points de traite sont presque tous situés à l'entrée des fleuves ou à leur proximité immédiate. Sur cette côte rectiligne, les abris sont rares ; aussi, les embouchures étaient-elles fort recherchées des navigateurs (Loukkos, Sebou, Bou Regreg, Oum er-Rbia, Tensift, Massa). Les centres y furent établis près de sources ou de points d'eau où ils pouvaient renouveler leur pro-

(1) C'est le golfe emporique (des comptoirs) des Grecs, c'est-à-dire la concavité de la côte au sud du cap Spartel. En punique, le mot se disait Sakharout, les comptoirs. Sagut ou Sagigi est le même mot transcrit en berbère, en élidant l'*r*. Voir Vivien de Saint-Martin, p. 357-358.

(2) Moulay bou Selham, au débouché dans la mer de la Merja Zerga, à 16 km. environ au sud de la frontière des zones française et espagnole. Ruines romaines.

(3) Mazagan, sur son cap (*rus* en punique) est le seul port se trouvant approximativement à la distance indiquée du Lixus. C'est le port Rhousibis de Ptolémée.

(4) Agadir toutefois est plus proche que Mogador du cap Guir, le *rus addir* (cap puissant) punique.

(5) Autololes et Gétules sont deux mots qui doivent avoir la même origine. C'étaient les Berbères nomades du Sud, opposés aux agriculteurs des provinces romaines.

(6) L'auteur fait ici un retour en arrière. Le Quosenus ne peut être que le Tensift. A son embouchure se trouvait, en effet, au Moyen Age le *ribât* de Couz (El Bekri, XIe) ; c'est également la rivière qui draîne le Haouz (plaine de Marrakech). Ptolémée le mentionne à deux reprises sous le nom de Cousa et de Chousaris.

(7) Des environs de Sala ?

(8) Il ne s'agit peut-être que de varans. Mais il n'est nullement impossible que pendant l'Antiquité classique des crocodiles aient encore vécu dans le Sud marocain, puisqu'on en a retrouvé de nos jours dans le Tassili des Ajjer.

(9) Comme le prouve entre autres la toponymie punique : Sagut, Rutibis, etc.

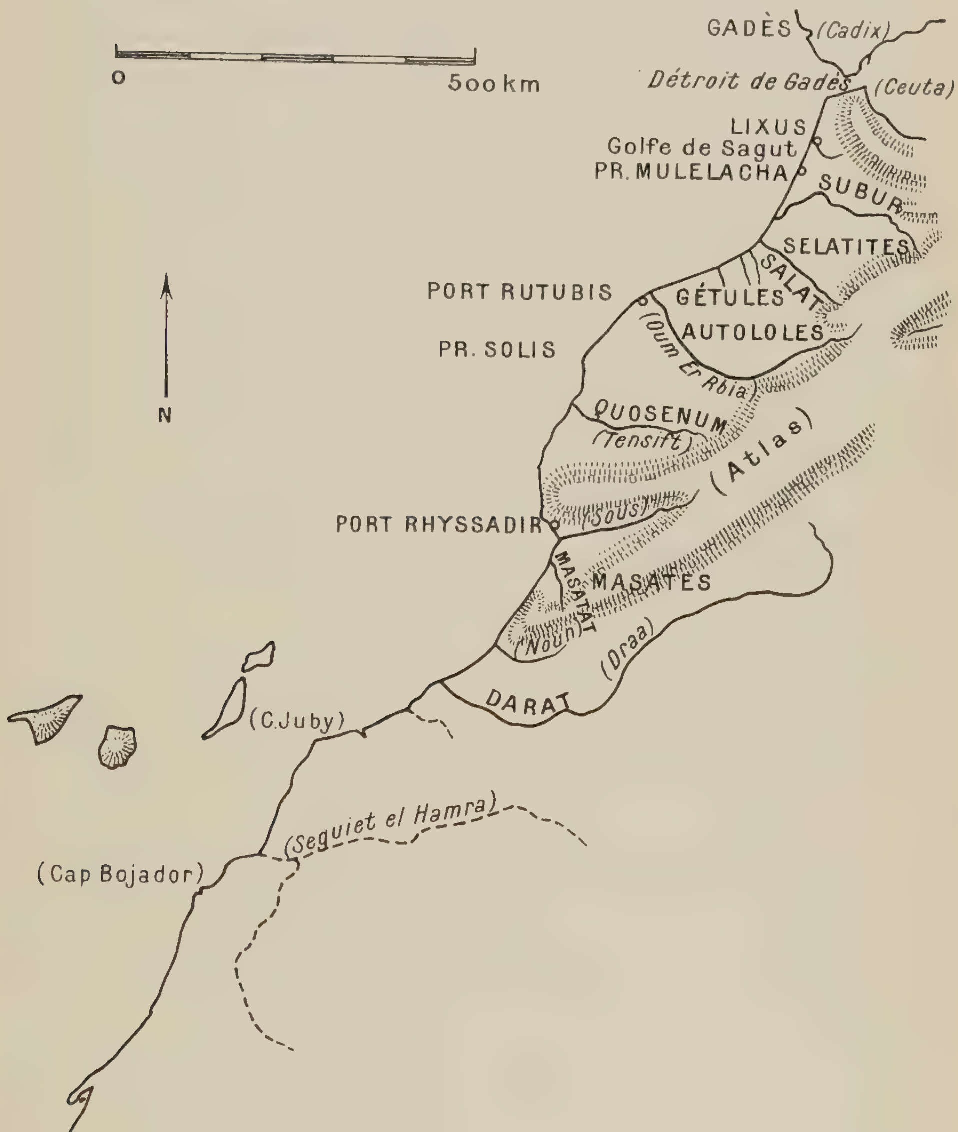


Fig. 1. — Données d'Agrippa.

vision d'eau douce : Lixus, Sala, Azemmour, etc... Parfois aussi à l'abri de caps : Rutibis-Mazagan et Port Rhyssadir-Agadir (?).

Les peuples mentionnés sont, on l'a vu, peu nombreux. Les Gétules sont mentionnés pour la première fois par Polybe. Ici ils sont accolés aux Autololes par Agrippa. Ce n'est sans doute qu'une variante du même vocable berbère. Bien qu'ils soient cités dans le texte après Port Rhyssadir, il semble que les Autololes soient à rechercher plus au nord aux environs de Sala. Pline (V, 5) les fait habiter entre cette ville et l'Atlas, et en parle en bien mauvaise part : « ils infestent le pays ». Il doit donc s'agir de nomades pillards donnant du fil à retordre aux habitants de Sala. Juba a installé ses teintureries de pourpre dans une île située face au pays des Autololes (Pline, VI, 202) qui doit être celle de Fedala ; Ptolémée en effet place son île Hera Hélia ou Autolola sur la côte de la Libye, mais entre deux fleuves Soubos et Salathos avec, à l'intérieur, une ville d'Autolola [1], ce qui correspond au nord du Maroc.

Nous ne savons pas qui sont les Selatites. Cette population habitait-elle vers Sala, qu'Agrippa indique comme fleuve et non comme ville ? C'est possible. G. Marcy y verrait plutôt les Id au-Ltit actuels, habitant vers l'oued Massa [2].

L'identification des Masates au contraire, ne fait aucun doute. Ce sont les habitants de l'oued Massa.

Le périple s'arrête au Draa. Agrippa, jugeant suffisante une bonne connaissance du « Maroc utile » atlantique, s'est arrêté à la région désertique.

Suite du périple de Polybe (de l'Atlas au cap Hespérien).

Pline, dans V, 10, revient en arrière et doit reprendre la suite du périple de Polybe interrompu par l'interpolation de celui d'Agrippa. Le récit reprend donc à l'Atlas, mais va cette fois vers le sud.

Mais avant de l'aborder, voyons ce qu'il dit de Cerné : « Polybe place Cerné à l'extrémité de la Maurétanie, contre le mont Atlas à 8 stades de la terre ».

On sait combien cette île mystérieuse a fait couler d'encre. Elle apparaît la première fois dans le périple d'Hannon, qui lui donne 5 stades de

(1) Pour les mentions des Autololes dans l'Antiquité, voir Carcopino, pp. 258-260.
(2) Marcy, 1935, p. 58.

circonférence et la place entre le Lixus et le fleuve Chrétès. Les interprétateurs l'ont assimilée à toutes les îles de la côte ouest africaine : Fedala, Mogador, le delta de la Seguiet el Hamra, Herné du Rio de Oro, Arguin, voire même Gorée ! A mon avis, la Cerné d'Hannon doit être l'ex-île de Fedala (1). D'après S. Bochart (XVIIe siècle), Cerné viendrait du punique *Chernaa* = dernière habitation.

On retrouve Cerné dans le périple du pseudo-Scylax (— IVe s. av. J.-C.). Mais il est bien difficile de dire à quelle île nous avons affaire ici. Est-ce Fedala, Mogador ou le rocher Bou Sedra situé entre le Sous et le territoire d'Ifni ? On sait que ce périple n'est qu'une compilation sujette à caution : les distances données sont fantaisistes. Ce texte a été influencé nettement par le périple d'Hannon. La toponymie le prouve (fleuve Lixos, fleuve Krabis-Chrétès, cap Soloeis, Cerné). Il semble qu'il en ait été de même pour l'indication des distances. Les 12 jours de navigation entre les Colonnes d'Hercule et Cerné correspondraient aux 7 jours et 7 nuits de navigation entre Carthage et les Colonnes. D'où la nécessité pour l'auteur de placer Cerné très loin vers le sud, pour respecter l'affirmation du périple d'Hannon : « Il fallait naviguer autant pour aller de Carthage aux Colonnes que pour aller des Colonnes à Cerné. »

Il n'est donc pas nécessaire de chercher la Cerné de Scylax trop loin vers le sud : il doit s'agir de Fedala ou de Mogador. Que nous soyons encore en climat méditerranéen, la mention des vignes que cultivent les habitants de la région est là pour nous le prouver.

Palaiphatos, l'auteur des *Incredibilia*, qui écrivait au début du — IVe s. av. J.-C., devait lui aussi connaître le texte du périple d'Hannon (2). Il donne une indication intéressante sur Cerné : « Il y a là beaucoup d'or (3) ».

Ephore et Eratosthène parlent de Cerné eux aussi, mais sans apporter aucun élément nouveau. Ce ne sont que des citations.

Nous arrivons à Polybe. Nous avons enfin une indication précise. L'île se trouve contre l'Atlas, à l'extrémité de la Maurétanie, et à 8 stades (1 mille) de la côte. Une seule île répond à ces conditions : c'est celle de Mogador.

A l'époque de Polybe, la Maurétanie n'a pas les limites précises qu'elle

(1) Actuellement rattachée à la terre ferme par les travaux du port. Voir R. MAUNY, *Note sur le périple d'Hannon* (Mémoire présenté au Ier Congrès des Africanistes de l'Ouest, Dakar, 1945).

(2) MULLER, *Geogr. Gr. Min.*, I, p. 7, note. — CARCOPINO, 1943, p. 118-119.

(3) Il s'agit sans doute de l'or du Soudan, apporté là par les Berbères à travers le Sahara. — E.-F. GAUTHIER, *L'Or du Soudan*, « Annales d'Histoire économique et sociale », 1935, p. 121.

aura avec l'occupation romaine. C'est seulement le pays le plus occidental qui soit connu en Libye. Il est à remarquer que Ptolémée fait lui aussi terminer sa Maurétanie, sur la côte, au Grand Atlas et fait commencer au delà la Gétulie. On considérait donc, même au milieu du + IIe siècle de notre ère, tout le pays situé entre le « limes » et l'Atlas, également comme Maurétanie, toponyme d'origine punique signifiant pays de l'ouest, traduit tout naturellement par les Arabes en Maghreb.

L'île de Mogador n'est pas exactement « contre l'Atlas » ; il n'existe d'ailleurs pas d'île répondant à cette définition. Mais l'Atlas se voit fort bien de Mogador et il existe, à 30 km. à l'intérieur, des points dépassant déjà 1.000 m. d'altitude. Et cette définition de Polybe avait cet avantage, à une époque où ces côtes étaient si peu connues, de fixer les idées de ses contemporains avec une approximation fort honorable.

Quant à la distance de la terre, elle s'applique fort bien à l'île de Mogador, mais non à Fedala ni au rocher Bou Sedra (1). L'archéologie pourra sans doute nous donner des indications très intéressantes à ce sujet, si des fouilles sont pratiquées dans tous ces îlots, qui ont forcément attiré les Puniques, même lorsqu'ils nous semblent de dimensions ridiculement petites, comme c'est le cas de Bou Sedra. N'oublions pas en effet que ce sont les misérables rochers de l'Amirauté d'Alger qui ont été à l'origine de la fondation d'Icosium, comme le prouve le préfixe I (= île en punique).

Il était d'autant plus intéressant que Polybe nous ait donné ce précieux renseignement sur Cerné qu'il le tenait certainement de Puniques. Nous savons donc, grâce à lui, que Mogador était l'un des établissements carthaginois les plus importants de la côte.

Les citations de Cerné après Polybe sont assez nombreuses, mais elles sont uniquement livresques. Déjà Strabon, dans les premières années de notre ère, nous dit que l'île Cerné « ne se retrouve aujourd'hui nulle part » (I, 3, 2). Il n'en reste qu'une tradition d'une île littorale de l'Océan...

Nous fermons ici notre longue parenthèse sur Cerné pour revenir au texte de Pline (V, 10). Polybe décrit le grand golfe commençant au nord à l'Atlas et se terminant au sud au cap hespérien (Juby ou Bojador). Il lui donne 616 mille pas, soit exactement le développement attribué par Ptolémée à son « Grand golfe Hespérien » situé entre le cap Rhyssadion (Guir) et

(1) Qui, d'après la carte du Maroc au I : 200.000e (feuille Tiznit), paraît se trouver tout contre la côte.

son équateur (1). Mais il appelle la chaîne de l'Atlas qui arrive ici à la mer Barca (2) et le promontoire, Surrentium (3).

Il est assez curieux de pointer sur la carte, dans la région située entre 25 km. au sud de Mogador et Tamanar, le nombre de toponymes, à l'aspect bien arabe, en Baraka et M'Barek. Dans un rectangle de 30 km. N.-S. sur 20 km. E.-W., dans les feuilles Mogador et Tamanar (carte du Maroc au I : 200.000e), je relève 5 Sidi M'Barek, 3 Sidi Bou el Baraka, 1 Douar Cheikh M'Bark et 1 Anou bi Embarek. Il n'en existe presque nul autre sur ces feuilles (Sidi Embarek et Sidi Ahmed ou Embark au sud de Tamanar). Or nous sommes dans les premiers contreforts importants de l'Atlas, qui tombent assez brusquement sur la côte au cap Tafelney. Comme nous sommes en pays berbère, il n'est pas impossible que ces saints aient emprunté leur nom à celui du pays qu'ils habitaient et non à l'hagiographie ou l'anthroponymie musulmanes. Comme par exemple le Sidi Meghdoul de Mogador, déformation probable du toponyme local : le saint de Meghdoul.

Serions-nous, dans cette région où foisonnent les formations en Baraka et Mbarek, dans la montagne de Barca de Polybe, qui devait immanquablement attirer au passage ces noms arabes et sauver ainsi de l'oubli ce toponyme ? La chose n'est aucunement impossible. D'autant plus que la tribu berbère qui habite la région s'appelle justement Ida Ou Issarene. Or Issarene a fort bien pu donner par hellénisation non seulement Surrentium mais aussi Arsinarion, le promontoire que Ptolémée plaçait dans les parages du cap Rhyssadion, juste au nord de ce dernier, que l'on sait représenter le cap Guir.

Le fleuve Salsus qu'il cite ensuite serait le Sous (4), ainsi que le suggère la finale -sus. Au delà, il place les Ethiopiens Perorses.

L'on sait qu'Ethiopiens ne signifie pas Noirs, mais « visages brûlés ». Ici, comme dans Hannon, Scylax, etc., ce sont des Berbères, mais des Gétules, c'est-à-dire un peu plus foncés que ceux de la côte méditerranéenne, que connaissaient surtout les Anciens. Il est très possible que ces populations aient été légèrement métissées de sang noir, surtout dans la région

(1) Bien trop méridional, par suite de l'erreur commise sur la valeur du degré. Voir R. MAUNY, *L'Ouest Africain chez Ptolémée* (Mémoire présenté au IIe Congrès des Africanistes de l'Ouest, Bissau, 1947).

(2) C'est la seule mention qui existe d'une montagne de ce nom sur cette côte.

(3) Même remarque. Mais il doit s'agir du même promontoire que Ptolémée appelle cap Arsinarion.

(4) Le pays est connu sous ce nom par les Arabes dès leur première expédition (681).

tout à fait méridionale du Maroc, vers le Draa et que leur physique rappelât celui des Maures de l'actuelle Mauritanie.

Polybe est le premier à nous parler des Perorses et des Pharusiens. Nous ne savons pas à qui ils correspondent. Ptolémée place les premiers au sud du Massitholos (O. Massa) et les seconds au nord de la Gétulie, immédiatement au sud du Grand Atlas. Les Gétules Dares et les Ethiopiens Daratites sont évidemment deux fractions d'un même peuple, l'un étant peut-être un peu plus foncé que l'autre, habitant la région du fleuve Draa.

Le fleuve Bambotum, rempli de crocodiles et d'hippopotames, doit être le Massa, puisque l'auteur y fait commencer les montagnes allant jusqu'au Char des Dieux. Or les hauteurs littorales de l'Anti-Atlas commencent à Aglou, à 35 km. environ au sud de l'embouchure du Massa. D'ailleurs, il semble bien que pendant l'Antiquité, une faune « tropicale » (hippopotame, crocodile, éléphant, etc.) ait habité la région comprise entre le Sous et le Draa, et surtout les bords des cours d'eau (Massa, Noun, Draa). Pour le Massa, nous avons le témoignage de Polybe, pour le Noun, connu d'abord sous le nom de Nuchul, celui de Pomponius Mela (1), et pour le Draa celui d'Agrippa. Mais pour l'ensemble de ces fleuves sud marocains, bien d'autres auteurs y ont placé des animaux « tropicaux » : Hannon (crocodiles et hippopotames dans un fleuve au sud de Cerné) ; Euthymène de Marseille (crocodiles et hippopotames du Nil occidental) ; Vitruve (ichneumons, crocodiles, bêtes et poissons semblables à ceux du Nil, sauf les hippopotames) ; Juba, rapporté par Ammien Marcellin (mêmes animaux dans le Nil de Maurusie que dans le Nil) ; Juba d'après Pline (crocodile du lac Nilides de Maurétanie, consacré par Juba dans le temple d'Isis à Césarée) ; Strabon (« on dit que les fleuves de la Maurousie nourrissent des crocodiles et d'autres animaux semblables à ceux qui se trouvent dans le Nil ») ; même écho chez Pomponius Mela, Pausanias, Dion Cassius, Paul Orose (2). D'ailleurs, beaucoup de ces écrivains ne font que copier ce qu'en avaient dit leurs prédécesseurs.

(1) D'où la confusion Nuhul-Nil et la tendance des Anciens à voir dans l'oued Noun une réplique occidentale du Nil et à comparer les faunes des deux fleuves.

Un calembour arabe Noun = gros poisson, devait fatalement attirer vers ces parages la légende de Jonas, « l'homme au poisson ». Mais c'est à Massa que la légende locale fait atterrir le prophète.

Un autre jeu de mots, d'origine romane cette fois, fit du cap Noun la limite sud des navigations européennes dans l'Atlantique : « Celui qui navigue au delà du cap de Nom (= non) reviendra ou non ». (Voir Diogo Gomes, V. Fernandes, etc.).

(2) Voir S. Gsell, *Hérodote*, p. 212-223.

La présence de cet îlot relique d'une faune qui ne se retrouve aujourd'hui qu'en Afrique tropicale n'est pas pour nous étonner : on sait que le Sahara était humide à l'époque néolithique et qu'alors ces animaux pouvaient aller en Afrique du Nord. Des troupeaux ont été coupés de l'Afrique tropicale par le dessèchement du Sahara et se sont maintenus tant bien que mal dans les habitats qui leur convenaient le mieux et disparurent petit à petit, comme l'îlot relique des crocodiles des Ajjers vient de disparaître pendant les dernières décades. Il est à noter que les auteurs arabes anciens ne mentionnent plus cette faune dans le sud du Maroc.

Les montagnes continues s'étendant jusqu'au Char des Dieux sont les contreforts littoraux de l'Anti-Atlas, qui vont du sud du Massa jusqu'au delà du Draa, culminant au Djebel Fogo [1] (1.250 m.), dans l'hinterland d'Ifni. Seule l'étude de la toponymie berbère de la région pourra nous faire connaître l'identité du Char des Dieux et la chose sera difficile, les chars ayant disparu à ma connaissance de Berbérie depuis l'Antiquité et par conséquent du vocabulaire, et les noms signifiant « Dieu » étant depuis l'islamisation du pays empruntés à l'arabe. La parole est donc ici aux toponymistes et philologues berbérisants.

Cette chaîne côtière voit son altitude diminuer rapidement après le massif que domine le Fogo, en même temps qu'elle s'éloigne de la côte.

Polybe place le point extrême de son périple à 10 jours et 10 nuits de navigation au delà, au promontoire hespérien. On sait qu'il faut compter pour la journée de navigation environ 100 km. de jour et 85 km. de nuit. Cela ferait donc au total 1.850 km. au sud de l'Anti-Atlas, soit la région entre le cap Blanc et le Sénégal, ou plutôt, en tenant compte des sinuosités de la côte et du fait qu'on parle de promontoire, le cap Blanc. Et on ne voit pas bien comment, même en admettant un voyage au printemps (on sait que la navigation n'était ouverte pendant l'Antiquité que de mars à octobre), époque la plus favorable, avant les trop fortes chaleurs de l'été, et au moment où, dans la région au nord de la Seguiet el Hamra pouvait subsister un peu d'eau des pluies hivernales [2], les navires antiques,

(1) Hannon plaçait son Char des Dieux (qui devait également être l'Anti-Atlas), au sud de la Corne de l'Occident, dont il faisait un golfe et non un cap. Ptolémée également, mais sa Corne de l'Occident est un cap. Toute cette toponymie est, on le voit, bien indécise...

(2) Vers la Seguiet commence le Sahara vrai, où il ne tombe de pluie qu'occasionnellement (parfois à plusieurs années d'intervalle), sans saison définie. Au nord du cap Blanc commence la région à pluviosité accidentelle estivale. Dans cette dernière, l'on est, au printemps, en pleine saison sèche (les dernières pluies peuvent y avoir tombé en septembre de l'année précédente).

si mal adaptés à la navigation atlantique, ne pouvant tirer de bordées faute de gouvernail, seraient revenus à la rame, contre vents et courants, le long d'une côte hostile, sans aiguades au sud de la Seguiet, depuis le cap Blanc (1).

Et aussi, comment expliquer que « cet auteur a placé à mi-chemin l'Atlas » ? Pline s'en étonne déjà et tous les interprétateurs à sa suite. Puisque de toutes façons il semble y avoir encore ici une erreur ou une omission, pourquoi ne pas supposer que le « De là au promontoire hespérien... » partirait non du Char des Dieux, mais du détroit, couvrant l'ensemble du périple ? Les 10 jours et 10 nuits nous mèneraient vers le cap Bojador. Or le cap Guir est exactement à mi-chemin entre Ceuta et ce cap.

Dans un autre passage (VI, 30 et VI, 31), Pline reparle du Char des Dieux et du promontoire hespérien. Et cette fois, aucun doute n'est possible : ce promontoire n'est autre que le cap Juby, le seul cap de la côte situé à une journée de navigation des Iles Hespérides (Canaries). Et le Char des Dieux c'est l'Anti-Atlas, car « ... du Theon Ochema ou Char des Dieux... l'on atteint après quatre jours de navigation, un promontoire appelé Hesperu Ceras (promontoire hespérien) ». Les 400 km. qu'ils supposent sont exactement la distance qui sépare l'Anti-Atlas du cap Juby.

Nous voici donc, vers la région cap Juby-cap Bojador, au point extrême du périple de Polybe et donc, des navigations puniques sur la côte ouest-africaine. Mais que venaient faire Carthaginois, Lixites et Gaditans sur ces côtes désolées ?

Le commerce muet de l'or.

La réponse est aisée et tous les auteurs sont d'accord sur ce point : c'était sur ces côtes qu'ils venaient chercher l'or. Nous avons en effet un texte fort clair d'Hérodote :

« Voici ce que disent encore les Carthaginois. Il existe, en dehors des Colonnes d'Hercule, un pays de la Libye habité par des hommes chez lesquels ils se rendent. Ils débarquent leurs marchandises et les exposent en ordre sur le bord de la côte, puis ils regagnent leurs vaisseaux et font de la fumée pour avertir les indigènes. Ceux-ci, voyant la fumée, s'approchent de la mer, placent à côté des marchandises

(1) Voir Cary et Warmington, pp. 12 à 18.

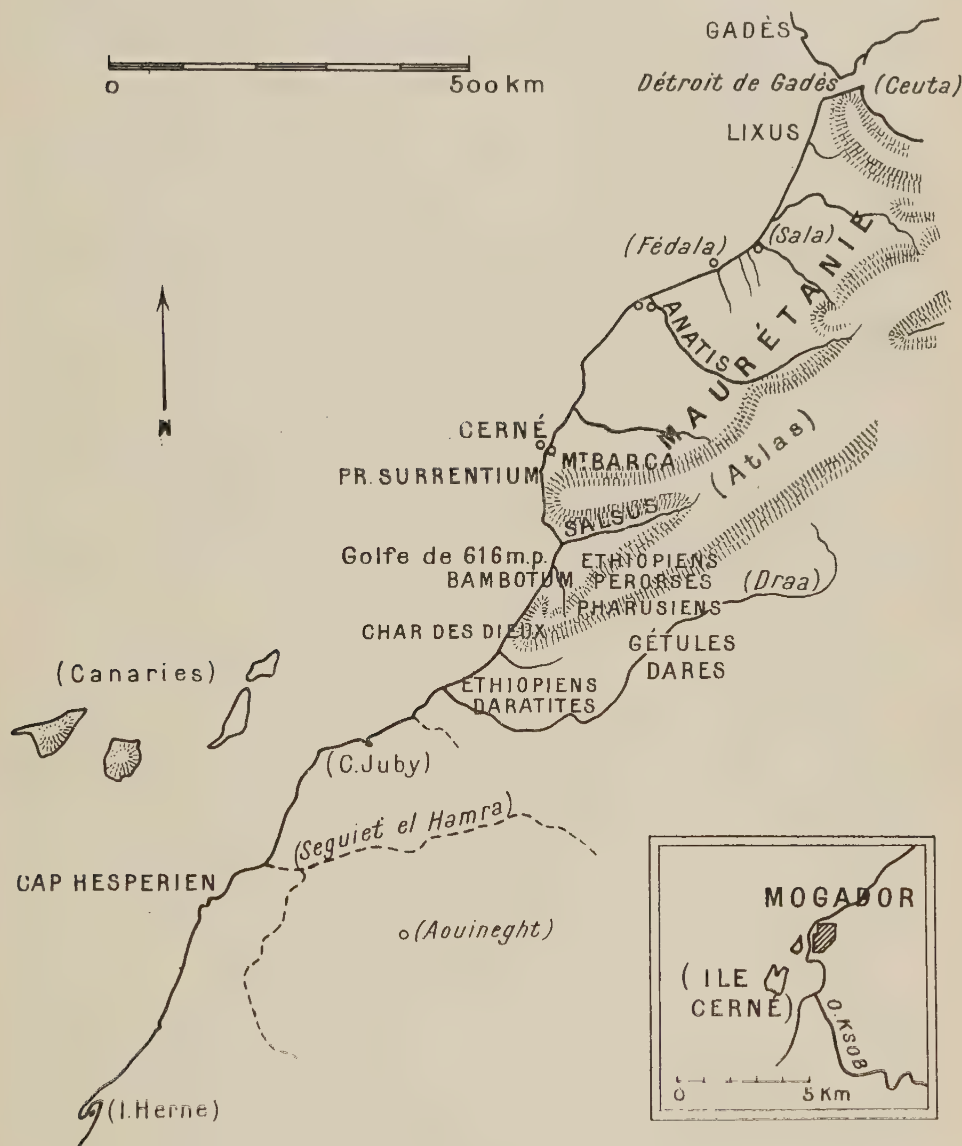


FIG. 2. — Données de Polybe.

l'or qu'ils offrent en échange, et se retirent. Les Carthaginois redescendent et examinent ce qu'ils ont laissé. S'ils jugent que la quantité d'or répond à la valeur des marchandises, ils l'emportent et s'en vont. Sinon, ils retournent à leurs navires et attendent. Les indigènes, revenant, ajoutent de l'or jusqu'à ce que les Carthaginois soient satisfaits. On ne se fait réciproquement aucun tort : les uns ne touchent pas à l'or avant que la quantité déposée ne leur paraisse en rapport avec leurs marchandises ; les autres ne touchent pas aux marchandises avant que les Carthaginois n'aient pris l'or » (1) (Liv. VI, 196).

Il est difficile de savoir à quel point exact de la côte on pratiquait ce trafic : les points remarquables de la côte, entre le Juby et le Bojador, sont rares (cap Juby, baie de Tafaraut, dunes de los Matillos, embouchure de la Seguiet el Hamra, Faux cap Bojador nord, Faux cap Bojador sud). Le point le plus vraisemblable serait, à mon avis, l'embouchure de la Seguiet el Hamra, où se trouvaient réunies en outre deux conditions très favorables : une aiguade et un bon ancrage.

L'or amené par les indigènes est celui de l'Afrique occidentale (Falémé, Bambouk, Bouré, etc.) extrait par les Noirs, troqué contre le sel du Sahara, sans doute également par le moyen du commerce muet, comme nous l'apprennent les textes arabes du Moyen Age, amené à travers le désert par les Libyco-Berbères se déplaçant soit à cheval, soit au moyen de chars (2).

Que les Carthaginois aient voulu tenir ce trafic secret vis-à-vis de leurs concurrents commerciaux, la chose est assez normale. Mais certains auteurs n'ont-ils pas exagéré l'importance de cet apport de métal précieux dans le circuit méditerranéen ? Il est tout de même singulier que, seul pendant toute l'Antiquité, avec Palaiphatos parlant de l'or de Cerné, Hérodote nous ait confié ce secret. Une fraction infime de l'or extrait au Soudan devait parvenir à Carthage, dont la principale source d'or était l'Espagne méridionale. Le faible profit effectué, eu égard aux dangers et aux fatigues du voyage, firent sans doute que Carthaginois et Gaditans cessèrent peut-être de fréquenter ces côtes. Lors de la seconde guerre punique, n'oublions pas que les Romains s'emparèrent du grand port punique de l'Océan : Gadès (Cadix) en — 206 a. J.-C., et que l'Espagne devint romaine en — 202. Les conditions, pendant cette période, devaient être bien défa-

(1) S. Gsell, *Hérodote*, 1916, p. 35.

(2) Les chars rupestres de cette époque protohistorique jalonnent dans le Sahara occidental une route allant du Maroc méridional vers le Sénégal et le Niger. Entre autres, la très riche station d'Aouineght dans le Zemmour français, au nord de Bir Moghrein, récemment découverte, compte une centaine de représentations de chars. Nous ne sommes là qu'à 200 km. de l'embouchure de la Seguiet el-Hamra.

vorables à la poursuite de ce commerce lointain et c'est à cette époque que j'estime qu'il dut cesser, laissant seulement dans les mémoires des Lixites et des Gaditans le souvenir d'une navigation sur les côtes de Libye, à 10 jours et 10 nuits des Colonnes. Le silence de Polybe à cet égard, est bien significatif : s'il avait eu connaissance d'un trafic de l'or vers les côtes qu'il visitait, il nous en aurait parlé. Juba et Agrippa aussi.

Et à plus forte raison, les Romains du Ier et du IIe siècle de notre ère auraient cherché à renouer des relations avec les indigènes de ces parages, s'ils avaient su qu'ils échangeaient de l'or. On sait en effet à quel point le métal jaune manquait à l'Empire, par suite de ses importations de l'Extrême-Orient (soie principalement), qui, n'étant pas compensées par des exportations suffisantes, se soldaient par une continuelle saignée d'or. Rome qui n'hésita pas, sous Trajan, au début du + IIe siècle, à faire des guerres (campagne de Dacie) pour s'approprier les mines d'or de ce pays, n'aurait pas manqué d'attirer vers la Maurétanie romaine l'or du Soudan si elle en avait eu connaissance.

Il faudra attendre le VIIIe siècle pour en entendre parler de nouveau. Ibn Abd al-Ḥakam, qui écrivait au IXe siècle, nous rapporte que Ḥ'abīb b. Abî 'Ubaïda s'empara, au cours de son expédition dans le Sous et le Soudan, d'une quantité d'or considérable (734) (1). Nous avons ici la preuve que même avant l'arrivée des Arabes, l'or était extrait au Soudan ; il y a même de fortes présomptions pour croire que c'est au Sous que le guerrier arabe apprit l'existence des mines du Soudan et que ce fut ce mobile qui l'incita à faire une expédition de ce côté. L'or devait avoir de nouveau circulé, avant le VIIIe siècle, à travers le Sahara, renouant une tradition millénaire.

Conclusion.

Le passage de Pline que nous venons d'étudier semble être l'un des plus importants que nous ait légué l'Antiquité relativement à la question des navigations sur les côtes atlantiques de l'Afrique.

Même avec toutes ses imperfections, ses lacunes et ses erreurs, il est le premier à nous fournir des données précises sur l'actuel Maroc, dont la

(1) Ibn 'Abd al-Hakam, *Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne*, trad. Gateau, Alger, Carbonel, 1942, p. 119.

garde jalouse des Puniques avait interdit l'accès avant la chute de Carthage.

Nous sommes en effet en pleine réalité avec des toponymes tels que ceux qu'il nous fournit, grâce à Polybe et surtout à Agrippa. Cela nous change agréablement des rébus de leurs prédécesseurs.

Mais, plus encore que cette connaissance assez précise des côtes marocaines, il faut souligner l'importance que présente ce texte, rédigé à cette période de transition entre l'époque punique et la romaine, pour l'intelligence des périples antérieurs et en particulier de l'étendue de côtes connues par les Carthaginois.

Polybe avait avec lui des équipages, ou au moins des pilotes puniques, sans doute gaditans, Romains depuis plus d'un demi-siècle, moins suspects que les Lixites restés carthaginois jusqu'à la chute de leur mère patrie. Les Gaditans, même restés fidèles au souvenir de Carthage, avaient désormais perdu avec la destruction de la ville, tout espoir de revanche et avaient au contraire tout à gagner à se concilier le vainqueur romain. Ils n'avaient donc rien à cacher à Polybe, d'autant que ce dernier était en mission scientifique. Ils l'ont conduit sur toutes les côtes qu'ils fréquentaient, des Colonnes au Sahara.

Nous sommes donc en possession d'un véritable routier des navigateurs carthaginois sur les côtes ouest-africaines et qui possède en outre le grand avantage d'avoir été rédigé par un savant averti. Nous ne pouvons que regretter davantage que le texte original de Polybe ne nous soit pas parvenu.

Son exploit est à noter aussi, car le point extrême de son périple ne sera pas dépassé pendant toute l'Antiquité : les Canaries seront toutefois découvertes quelque 70 ans après lui, mais la carte de Ptolémée, ce summum de la géographie antique, n'ira pas plus loin que les parages qu'il a atteints.

Douze siècles plus tard, c'est encore au Draa que se situe la limite sud des navigations atlantiques arabes, comme nous l'apprend El-Bekri (1067). Il faudra attendre les Portugais du xve siècle pour battre son « record » et doubler le cap Bojador (1434).

Il s'ensuit que les Anciens n'avaient, contrairement à ce qu'avancent bon nombre d'historiens de l'Afrique, aucune connaissance de l'Afrique occidentale tropicale, pas plus sur les côtes qu'à l'intérieur. Mais malheureusement, ils ont masqué trop souvent cette ignorance en étirant indéfiniment vers le sud ce qu'ils savaient de la bordure nord du Sahara.

Un champ nouveau s'ouvre donc pour les archéologues et historiens nord-africains : les données des auteurs anciens, et particulièrement de Ptolémée, concernant cet immense pays qu'ils appelaient Libye intérieure et Ethiopie intérieure, sont de leur ressort et non de celui de leurs collègues de l'Ouest africain tropical qui sont sincèrement désolés, croyez-moi, de perdre de si belles lettres de noblesse...

Raymond MAUNY

BIBLIOGRAPHIE

BERTHELOT (A.), *L'Afrique saharienne et soudanaise. Ce qu'en ont connu les Anciens*, Paris, 1927.

CARCOPINO (J.), *Le Maroc antique*, Paris, Gallimard, 1943.

CARY (M.) et WARMINGTON (E.), *Les Explorateurs de l'Antiquité*, Paris, Payot, 1932.

DETLEFSEN, *Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela und ihre Quellen, in* « Quellen und Forschungen », publié par Sieglin, nº 14, Berlin, 1909.

FISCHER (C.-T.), *De Hannonis Carthaginiensis Periplo*, Leipzig, 1893.

GAUTHIER (E.-F.), *L'Or du Soudan*, « Annales d'Histoire Economique et Sociale », 1935.

GSELL (S.), *Hérodote*, Alger, Jourdan, 1916.

— *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, Hachette, 4 vol., t. III, 1918.

HENNIG (Dr R.), *Terrae incognitae*, Leiden, Brill, 4 tomes, 1936.

KAMAL (Y.), *Monumenta cartographica Africae et Aegypti*, t. I, Le Caire, 1926.

KLOTZ, *Quaestiones plinianae geographicae*, « Quellen... », de Sieglin, XI, 1906.

MARCY (G.), *Notes de linguistique autour du périple d'Hannon*, « Hespéris », 1935, pp. 21-72.

— *Le « Périple d'Hannon » dans le Maroc Antique* de M. J. CARCOPINO, « Journal Asiatique », t. CCXXXIV, années 1943-1945, p. 1.

MONTAGNE (R.), *Les Marins indigènes de la zone française du Maroc*, « Hespéris », 1923, pp. 175-216.

ROGET (R.), *Le Maroc chez les auteurs anciens*, Paris, 1924, pp. 31-32.

STRENGER, *Strabos Erdkunde von Libyen, in* « Quellen... », de Sieglin, nº 28, 1913, pp. 28-29.

THOUVENOT (R.), *La Connaissance de la montagne marocaine chez Pline l'ancien*, « Hespéris », 1939, pp. 113-121.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *Le Nord de l'Afrique dans l'Antiquité grecque et romaine*, Paris, Imprimerie Impériale, 1863.

WALCKENAER (C.-A.), *Recherches géographiques sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale*, Paris, 1821.

WARMINGTON (E.-H.), *Greek geography*, London, 1934.

VOILE LATINE ? VOILE ARABE ? VOILE MYSTÉRIEUSE.

La voile triangulaire ou quasi-triangulaire sous antenne se rencontre aujourd'hui depuis la côte occidentale de l'Inde jusqu'au Portugal et au Maroc (sur des barques portugaises). Pour aller plus vite je donnerai toujours à la deuxième forme le nom de voile arabe [1], encore que ce soit aussi celle des brigantines hollandaises sur les gréements carrés du début du XVIIe siècle [1 bis] et de certaines voiles portugaises modernes [1ter]. Est-ce là une acquisition postérieure à Vasco de Gama ? L'iconographie européenne antérieure ne montre que la voile latine proprement dite (voir plus bas note 25 *bis* et texte correspondant).

Elle semble avoir été inconnue de l'antiquité classique. Mais au Moyen Age, jusqu'au XIVe siècle, on ne voit qu'elle dans l'iconographie de la

(1) Voile arabe de l'océan Indien, avec une courte chute avant. En anglais : *settie-sail.* Je ne connais pas d'exemple ancien ou moderne de bateau arabe de la Méditerranée avec une voile de ce type. Aussi quand je dirai « voile arabe » je sous-entendrai toujours « de l'océan Indien ».

(1*bis*) *a)* Joseph FURTTENBACH, *Architectura navalis*, Ulm, 1629, traduction J. Poujade, Paris, Bellamy, 1939, planche 10, vaisseau hollandais. C'est par erreur que la même figure, reproduite dans la réédition des *Hakluyt's Voyages*, Glasgow, Maclehose, t. V, 1904, planche pp. 368-369, est intitulée trois-mâts vénitien. Mais dans l'*Introduzione all'Arte Nautica* de GEROLAMO ALBRIZZI, Venise, 1715 (planche reproduite par Ugo Nebbia, *op. cit.* en note 11 ci-après, pp. 240-241) on trouve encore une pareille brigantine.

b) M. Guilleux La Roerie m'a donné la photograghie d'un tableau de LIEVE VERSCHUUR (Rotterdam, 1630-1686) à la Galerie Lichtenstein à Vienne, qui représente probablement la réception de Jacques II en Hollande en 1648 : même brigantine.

c) Encore une semblable dans une gravure hollandaise anonyme de 1660 représentant l'entrée de Flessingue (E. KEBLE CHATTERTON, *Old ship prints*, Londres et New-York, 1927).

d) Et encore dans un tableau de Van de Velde (?) au musée du Havre, représentant des bâtiments de construction manifestement hollandaise sous pavillon français (documentation de M. Guilleux La Roerie).

(1*ter*) Certaines voiles ibériques présentent (ou présentaient récemment) aussi une courte chute avant. M. de Kerchove, spécialiste belge bien connu de la lexicographie navale, m'a signalé plusieurs exemples portugais dans BALDAQUE DA SILVA, *Estado actual das pescas em Portugal*, Lisboa, Imprensa Nacional, 1891, pp. 372, 380, 382, 384, 386, 387. On en trouve également dans QUIRINO DA FONSECA, *op. cit.* plus loin en note 34. Elles étaient connues aussi en Provence, encore récemment, sous le nom de « voiles de chébec » (*op. cit.* en notes 40 *bis* et 54) bien que les chébecs classiques du XVIIIe siècle eussent des voiles triangulaires.

Méditerranée. A partir du début du xive siècle, elle a eu à subir, dans cette mer, la concurrence progressive des voiles carrées (2). Mais on la voit servir de voile de poupe aux bâtiments ponantais à phares carrés du xve au xviiie siècles. Elle a même fait, à l'état de gréement purement latin, des incursions en mer du Nord, au xvie siècle avec des galères hollandaises(3), au xviie siècle avec les galères de Dunkerque (4). Au xviiie siècle, elle règne encore presque sans partage chez les petits et moyens bâtiments sur les côtes africaines de la Méditerranée et dans tout le bassin occidental de cette mer. Elle a aujourd'hui presque complètement disparu des côtes de Provence et de Ligurie, remplacée (quand le moteur tolère encore une aide) par une voile aurique coulissant sur une corne. Vers l'Est elle a peut-être navigué, bien avant les caravelles portugaises, jusqu'en Chine. Mais de nos jours elle ne dépasse plus Colombo.

Quelle est l'origine de cette voile « latine », qui a constitué pendant mille ans la forme indo-européenne par excellence (5) du gréement longitudinal, les formes non européennes étant la voile indonésienne et annamite, la voile micronésienne-polynésienne et la voile chinoise ? Annonçons tout de suite que le problème est actuellement insoluble, mais il est intéressant d'en exposer les données, si incomplètes soient-elles, dans l'espoir de susciter la production de documents nouveaux et décisifs.

On peut commencer par bâtir des hypothèses (dont la valeur logique serait de peu de poids devant tout fait historique contraire). Les paléo-

(2) Renseignement de M. Guilleux La Roerie.

(3) M. le Dr C. Nooteboom, du Musée d'Ethnographie de Leyde, m'a signalé :

1° La peinture de la bataille du Zuiderzée (6 octobre 1573) par Abraham de Verwer, datant d'environ 1620 ; on voit au premier plan quelques galères à voiles latines arborant le pavillon hollandais ;

2° Une vue d'Amsterdam par Giovanni Temini, imprimée à Venise vers 1620 ; on y voit « une galère espagnole construite à Amsterdam en 1601 ». D'après le Dr Nooteboom, on a des raisons de croire que de Verwer a connu cette galère de 1601 ; il est possible aussi qu'il ait su que les Gueux de Mer ont utilisé des prises espagnoles, comprenant des galères.

Pour être complet, je mentionnerai dans les *Souvenirs de Marine conservés* de l'amiral Paris (*op. cit.* en note 49) planche 37, une chaloupe canonnière hollandaise de 1800 à deux voiles latines, mais il s'agit probablement là d'un bâtiment importé tout fait de France après l'invasion anglaise de 1799 (renseignement de M. Voorbeitel Cannenburg, conservateur du Scheepvaart Museum d'Amsterdam, obligeamment transmis par le Dr C. Nooteboom).

(4) Jean Marteilhe, *Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion.* (L'auteur a été aux galères de 1699 à 1713). Mes références seront à la réédition de 1865 (Collection « Les archives de la Réforme ».)

(5) Plus que les voiles au tiers ou à livarde (Méditerranée byzantine — plus Sardaigne pour la livarde — et mers du Ponant) et avant les voiles auriques (apparues au xviie siècle, voir au centre du tableau de Verschuur, cité en 1*bis*-(*b*).

méditerranéens (au sens nautique du mot) ou les paléo-persans ([6]) ont pu s'apercevoir un jour qu'au plus près ([7]) la ralingue du vent de la voile carrée symétrique était difficile à maintenir raidie, d'où l'idée de la raccourcir (voile arabe) en mettant la vergue en biais, disposition présentant en outre l'avantage, en raccourcissant les bras du vent, de mieux maîtriser l'espar ; mais présentant en contrepartie l'inconvénient que le virement de bord lof pour lof, très facile avec la voile symétrique (le point d'écoute devenant le point d'amure et *vice versa*), placerait, s'il était pratiqué de même avec la vergue non horizontale, du côté du vent la plus haute ralingue de chute, aggravant ainsi le défaut qu'on aurait voulu corriger. D'où la nécessité de gambier (de l'italien *cambiar* = changer) en dressant l'antenne verticalement le long du mât et en avant de lui ([8]) pour la changer de côté en tordant l'itague sur elle-même. Cela ne peut se faire qu'à la condition soit de serrer ou même de déverguer la voile pour la renverguer ensuite (durée : 20 minutes sur les galères du roi) ([9]), soit, quand le bâtiment passe par le vent arrière, de laisser faséyer la voile vers l'avant en filant l'écoute, tout en retenant l'extrémité libre de celle-ci, que l'on passe ensuite par devant le mât, sur l'autre bord, pour la raidir de nouveau ([9bis]). La voile

(6) Sur l'antériorité des Persans par rapport aux Arabes dans l'océan Indien (antériorité contestée par J. Sauvaget, *op. cit.* en note 31 ci-après), voir G. FERRAND, *l'Elément persan dans les Textes nautiques arabes des XV*e *et XVI*e *siècles* dans le « Journal Asiatique » de janvier-juin 1924, surtout p. 235 : les instructions nautiques arabes du XIIe siècle ont à la base des traités nautiques persans (perdus). Bien plus tôt, en 671, Yi-tsing s'embarque à Canton sur un bateau persan à destination de Palembang. Vers 717, Vajrabodhi part de Ceylan avec 35 navires persans pour Palembang, d'où il se rend ensuite en Chine (G. FERRAND, *Relations de Voyages et Textes géographiques arabes, persans et turcs relatifs à l'Extrême-Orient du VIII*e *au XVIII*e *siècles*, Paris, Leroux, 1913, p. 3). Mais il n'y a pas d'iconographie ni même de description de ces anciens navires persans. Le texte de Yi-tsing, trop littéraire, n'est d'aucun secours, et l'ouvrage de HADI HASAN, *A history of Persian navigation*, Londres, Methuen, 1928, ne donne à cet égard aucun document utilisable. Sa tentative pour rapprocher, à Ajantâ, le navire de la cave 2 (voir notes 21 et 22 ci-après) de l'ambassade iranienne de la cave 1, n'est pas justifiée par la disposition des lieux. Il ne la propose du reste que timidement.

(7) Car on ne saura jamais combien de fois l'allure du plus près, ou même du vent du travers, aura été *re*-découverte. Au IIe siècle de notre ère, il semble bien que les gros navires faisant le transport du blé d'Egypte en Italie aient pratiqué parfois cette allure, du moins en charge. Cf. LUCIEN, *Le navire ou les souhaits* : προς ἀντίους τοὺς ἐτησιας πλαγιάζοντας εἰς Πειραῖα χθὲς καθορμίσασθαι, ce que Belin de Ballu, revu par Louis Humbert (Paris, Garnier, 1929 ?, t. II, pp. 376-377) traduit par : « Louvoyant contre les vents étésiens qui leur étaient contraires, ils ont abordé hier au Pirée ». Le dictionnaire de Bailly, au mot πλαγιάζω, traduit également par louvoyer en citant le même passage. On peut toutefois se demander si πλαγιάζοντας ne signifie pas simplement que les vents étésiens étaient obliques à la route (de Rhodes au Pirée), ce qui n'implique pas un louvoyage. Mais ἀντίους paraît bien indiquer un vent reçu par l'avant du travers, et c'est l'essentiel.

(8) En avant, parce qu'elle est suspendue en avant du mât comme la voile carrée dont elle serait, dans cette hypothèse, la transformation.

(9) JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *Les derniers Jours de la Marine à rames*, Paris, Plon, 1885, p. 212.

(9*bis*) A moins que l'on ne remplace, pour cette opération, l'écoute par une fausse écoute plus maniable. Voir d'ABBADIE, *Lettre à M. Garcin de Tassy sur les termes de marine en arabe* (mer Rouge) dans le « Journal Asiatique », 1841, t. XI, pp. 585 à 591. M. DI GIACOMO, de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, a eu l'amabilité de me transcrire les termes écrits en arabe.

qui bat secoue l'antenne dont le pied (car) est maîtrisé par les hommes qui le passent d'un côté du mât à l'autre (voir planche au trait). Aussi ce deuxième mode n'est-il possible qu'à bord des petits bâtiments, ou, sur les gros, par vent maniable (10). Il était normalement interdit aux comites de « faire le quart » (car) avec la voile « férie » (enverguée) (11).

Laird Clowes (12) va chercher l'origine de la voile latine en Micronésie-Polynésie. Evidemment, Magellan, découvrant les Mariannes en 1521, leur donna d'abord le nom de *Las Velas Latinas*, à cause des voiles des « praos volants ». C'étaient les premières de ce genre qu'il voyait, étant passé probablement très au Nord des Paumotou (13), à plus forte raison des Tonga et des Fidji, ayant même manqué les Carolines. Mais la voile triangulaire polynésienne est bien différente de la voile latine ou arabe. D'abord elle arme des embarcations d'un type tout à fait spécial, virant de bord par renversement de marche : le gambiage a lieu quand le vent est exactement par le travers. Ensuite elles ont une bôme, et cet espar a répugné à l'usage européen, même nordique, jusqu'au XVIIIe siècle ; il est inconnu sous les voiles arabes. Pour gambier, les insulaires enroulent en partie la voile autour de cette bôme, qui fonctionne un peu, à cette occasion, comme le gui à rouleau indonésien. Enfin, en marche, l'antenne n'est pas libre : son pied repose dans une encoche du pont (ou d'un banc) vers l'extrémité qui sert de proue sous les amures considérées. La voile, s'orientant autour de cette antenne immobile et presque verticale, se comporte comme une Marconi. Ce qui a pu tromper Magellan (et Laird Clowes) est le mât incliné vers l'avant comme celui des bateaux arabes et des caravelles de son temps.

(10) Je l'ai vu faire sur un *zaroug* à Djibouti. Voir aussi DE BONNEFOUX et PARIS, *Dictionnaire de marine à voiles*, Paris, Arthus Bertrand, 1847, au mot Gambier : « To shift. On voit pl. III, fig. 9, une djerme (barque égyptienne à deux mâts) virant lof pour lof, dont les écoutes sont filées et dont les voiles qui faseient sont prêtes à être gambiées ». Une assez bonne description de la manœuvre, que n'appuie malheureusement aucun croquis, est donnée par ALAN VILLIERS dans *Sons of Sinbad*, New-York, Charles Scribner's Sons, 1940, pp. 30-31. M. J. POUJADE, dans *La route des Indes et ses navires* (Paris, Payot, 1946) après avoir reconnu, p. 142, que la drisse arabe va très en arrière du mât, met son croquis fig. 21 en contradiction avec cette réalité et commet une erreur radicale p. 270 en faisant virer les boutres vent devant comme les jonques chinoises.

(11) On voit toutefois une galère du XVIe siècle virant comme la djerme égyptienne dans un dessin attribué à Raphaël qui est conservé à Venise (UGO NEBBIA, *Arte navale italiano*, Bergamo, vers 1935, p. 73, fig. 43 et texte pp. 103-104). Plus tard, au XVIIe siècle, cette éventualité est admise au feuillet 8 de *L'explication des manœuvres coulantes* (sic) *des arbres de mestre et de celui de trinquet des galères*, etc., manuscrit du Service Hydrographique de la Marine n° 1488, salle 2, AR 17, étagère 6.

(12) G.-S. LAIRD CLOWES, *Sailing ships. Their history and development as illustrated by the collection of ship models in the Science Museum*, Londres, 1931, pp. 12 et 13.

(13) Voir discussion de l'itinéraire dans G.-E. NUNN, *Magellan's route in the Pacific* dans la « Geographical Review » de la Société de Géographie de New-York, vol. 24, 1934, avec carte p. 616.

Mais, comme je viens de le dire, ce n'est pas autour de ce mât que la voile tourne. Du reste, on le bascule vers l'autre extrémité du bateau lors du renversement de marche [14].

Le houari indonésien et cochinchinois ne supporterait guère mieux la comparaison [15]. Seuls les *tjemplong* et *majang* de la côte nord de Java [16] pourraient révéler une parenté avec la marine arabe, mais j'y verrais plutôt une influence de celle-ci, combinée à la persistance du gui indonésien qui vient compliquer le virement de bord. Les voiles triangulaires du *tjemplong* ont une silhouette tout à fait latine, différente du houari indonésien et encore plus de la voile indonésienne classique, avec le fond parallèle à la têtière, telle qu'on la voit sur les bas-reliefs du Boroboudour à Java (VIIIe siècle). C'est pourquoi on a le droit de penser à un emprunt postérieur. Quant au *majang*, il a gardé la voile classique et l'influence arabe (s'il y en a une) ne se fait sentir que dans le virement de bord, qui se fait vent arrière. A l'autre bout de l'océan Indien, certaines pirogues de Mayotte et de Madagascar, amenées par les anciennes migrations indonésiennes, gréent la voile arabe. Mais dans l'ensemble les deux marines arabe et indonésienne sont restées imperméables l'une à l'autre. Un exemple frappant en est fourni par les *markab* de Dongola sur le Nil, dont la voile, identique à celles du Boroboudour, s'est maintenue intacte, ne recevant ni ne donnant rien, en pleine zone de la voile arabe [17]. Elle n'aurait eu du reste qu'à donner, étant de beaucoup la plus pratique [18].

Laird Clowes poursuit : « La voile latine triangulaire arriva en Méditerranée avec les Arabes conquérants, et y évinça, pour de nombreux emplois, la voile carrée transversale qui avait été précédemment le seul type de

(14) Voir tous ces détails dans Capitaine de corvette (plus tard amiral) PARIS, *Essai sur la construction navale des peuples extra-européens* (Paris, Arthus Bertrand, vers 1840, pp. 97 et s.).

Déjà PIGAFETTA, historiographe de MAGELLAN, avait remarqué que cette « voile latine » est toujours placée du côté opposé au balancier et que ces insulaires « ne font aucune différence entre la proue et la poupe ».

(15) Voir P. PARIS, *Esquisse d'une ethnographie navale des pays annamites* dans le « Bulletin des Amis du Vieux Hué », 4e trimestre 1942, p. 397.

(16) *Ibid.* p. 399, ou la revue « Djawa », 1926, p. 64 et « Nederlandsch Indië Oud en Nieuw » de sep.-oct. 1926.

(17) J. HORNELL, *The frameless boats of the Middle Nile* dans le « Mariner's Mirror » d'octobre 1939 et avril 1940 (deuxième numéro, pp. 136-137) et *Indonesian culture in East Africa* dans « Man » de janvier 1928, *Indonesian influence on East African culture* dans « Journal of the Royal Anthropological Institute, 1934, pp. 305 à 332.

(18) On peut constater que mon avis sur les pseudo-analogies micronésiennes et indonésiennes de la voile latine, y compris celle du Haut-Nil, diffère de celui que le Dr F. BERNELLE a émis dans son article : *Origine et histoire de la voile latine*, paru dans « Provincia », revue de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence, t. XIII, 1933 (3e et 4e trimestres) pp. 186 et s.

voile connu de l'antiquité classique ». C'est une affirmation gratuite que l'on retrouve fréquemment chez d'autres auteurs ([18bis]), mais que n'arriveront ni à prouver ni à infirmer les trop rares témoignages historiques qui vont suivre.

Il faut rejeter un passage d'Euripide (*Iphigénie en Tauride*, vers 1134, 1135, 1136) donné par le dictionnaire de Bailly (Paris, Hachette, 1906), au mot ἱστίον, comme indiquant l'existence de voiles latines dès la fin du ve siècle avant J.-C. Voici ce passage d'après l'édition de la Société Guillaume Budé (PARMENTIER et GRÉGOIRE, Société d'Editions les Belles Lettres, 1925) :

ἀέρι δ' εὖ[ἱστία] πρότονοι κατὰ πρῷραν ὑπὲρ στόλον ἐκπετάσουσι πόδας ναὸς ὠκυπόμπου.

ἱστία été considéré par ces éditeurs comme une glose explicative de πόδας, mot auquel ils attribuent là le sens de « voiles ». Seulement, toujours dans son dictionnaire, Bailly donne πους, ποδός dans le sens technique de bouline en citant précisément ce même passage (il aurait mieux valu dire amure). Admettant donc que le texte primitif n'ait pas ἱστία, on aurait avec ἀέρι pris comme datif de ἀηρ le sens suivant : « Et en l'air les étais tendront bien vers la proue sur le stolos (capion, sommet de l'étrave) les écoutes (ou les amures) du navire rapide ». Sans relever la gymnastique imposée à l'œil de l'observateur qui doit brusquement cesser de regarder en l'air pour observer les cordages du bas de la voile, et sans discuter si ces ποδας doivent être interprétés ici comme des amures plutôt que des écoutes, on ne trouve rien dans cette version (au demeurant pénible) qui puisse faire soupçonner l'existence d'une voile latine ou même d'un gréement longitudinal quelconque. Tout au plus pourrait-on y voir une allusion au brasseyage d'une voile carrée (la seule que donne l'iconographie) pour aller au plus près.

(18*bis*) Par exemple DE MONFREID (dans ses divers ouvrages), Alan VILLIERS (*op. cit.* en note 10, *passim*). Même un historien comme A. MORET, dans son *Histoire ancienne de l'Orient*, t. I (Histoire Générale dirigée par G. Glotz, Presses Universitaires de France, 1936), p. 157, n'hésite pas à parler des « commerçants arabes dont les bateaux légers *(les boutres actuels)* (*Strabon XVI*, 19) sillonnaient sans cesse l'Erythrée ». Ce renvoi à Strabon est mal placé car on peut croire qu'il se rapporte à la parenthèse voisine. Du reste, il n'y a rien dans tout Strabon qui puisse faire supposer que les boutres existaient déjà à cette époque. Un passage de son contemporain Diodore de Samos, qui sera cité plus loin, semble même se rapporter à des voiles carrées dans l'océan Indien. M. POUJADE (*op. cit.* en note 10, pp. 140 à 159), par des raisonnements très discutables qui confondent dans une même parenté toutes les voiles triangulaires ou même quadrangulaires placées longitudinalement sans avoir égard aux espars ou à la manœuvre, fait naître la voile arabe dans l'Inde occidentale avant le début de notre ère. Le plus vague indice historique ferait bien mieux notre affaire.

Il y a du reste une version beaucoup moins compliquée. Elle consiste à considérer πόδας non comme un terme technique, mais comme faisant partie de l'épithète toute faite πόδας ὠκυπόμπος calquée sur πόδας ὠκύς, le qualificatif d'Achille bien connu. La traduction devient (avec ἀέρι datif et en admettant ἱστία dans le texte primitif) : « Et en l'air les étais tendront bien les voiles... » (ou bien, en supposant soit qu'un α majuscule ait été pris pour un δ, soit que le δ' ait été ajouté indûment et qu'un α ait été élidé devant εὖ, ce qui des deux façons donne l'adjectif ἀέρια) : « Les étais tendront bien les (voiles) aériennes vers la proue sur le stolos du navire à la course rapide ». Cette traduction (avec ses deux légères variantes) dispense de toute hypothèse : la manœuvre d'appareillage consistant à redresser le mât abattu vers l'arrière en tirant sur l'étai antérieur (manœuvre décrite par Bailly lui-même au mot πρότονος) suffit à tout expliquer. « Vers la proue, sur le stolos » paraît du reste se rapporter visuellement sinon grammaticalement, à l'étai lui-même plutôt qu'à la voile, sans avoir besoin d'introduire, comme MM. Parmentier et Grégoire, le mât de proue ἀκάτειος (ou *artemo* en latin) (19).

Je passe sur le tissu d'inexactitudes historiques sans références — et pour cause — donné dans la *Grande Encyclopédie* aux articles *Voile* 3° (non signé) et *Navigation*, p. 867 (signé L. S.).

Je signale également une erreur d'A. Pasqui au sujet d'une mosaïque d'Ostie, erreur reproduite par Héron de Villefosse dans le *Bulletin Archéologique* de 1918, p. 252, et qui ne résiste pas à l'examen immédiat du monument (19bis). De même, le vocabulaire nautique de Corazzini (19ter) indique, sans autre précision, des monnaies de Claude et de Domitien, que je n'ai pu retrouver ; des monnaies de Luceria (Riccio, pp. 31-34, Naples, 1852). Cette référence aussi est incomplète : il s'agit du *Repertorio ossia descrizione e tassa delle monete di città antiche comprese ne' perimetri delle*

(19) Je n'aurais pu venir à bout du texte grec sans l'obligeant concours de MM. Thouvenot et Galand, de Rabat, et de MM. les abbés Aymard et Dané, de St-Pé-de-Bigorre. M. l'abbé Dané m'a également confirmé la traduction du passage de Procope cité plus loin.

(19*bis*) A. Pasqui, dans les *Atti della Reale Accademia dei Lincei*, 1914 ; *Notizie degli scavi di antichità*, vol. XI, fasc. 2, p. 100, à propos de la mosaïque des Karalitani (navigateurs et marchands de Cagliari) au Portique des Corporations : « Sotto la targa è raffigurata a semplice contorno nero una barca attrezzata, con vela latina spiegata ». C'est absolument faux, la photographie montre un bâtiment de type classique avec deux voiles carrées, dont une avec le hunier pointu *(siparum)*.

(19*ter*) F. Corazzini, *Vocabulario nautico*, t. VII, Bologne, 1907, p. 205, au mot « vela latina ». Je dois la connaissance de cet ouvrage à M. de Kerchove.

province componenti l'attuale Regno delle Due Sicilie al di quà del Faro, Naples, 1852. Mais il est plus simple de n'utiliser de Riccio que *Le monete attribuite alla zecca dell' antica città di Luceria, etc.* Naples, 1846, parce que les descriptions de ces monnaies y sont identiques, et là, accompagnées de figures. Aux pages 21 et 22 de ce dernier ouvrage, on trouve effectivement deux fois : « Prora di nave con vela latina », mais en se reportant aux gravures correspondantes on s'aperçoit qu'il faut beaucoup d'imagination pour voir là des voiles latines. Corazzini indique aussi : « ...nel sarcofago romano, nelle pitture di Ercolano, II, 97 ». Il s'agit des luxueux volumes publiés à Naples en 1760 et dédiés par l'Académie d'Herculanum à Charles III. La planche xv (Ariane abandonnée par Thésée) donne un navire dont le gréement est constitué d'une vergue horizontale, supportant de chaque côté du mât (unique) une voile triangulaire, la pointe en bas. Dans le haut, ces deux triangles se recouvrent légèrement : cela conduit immédiatement à supposer une erreur d'interprétation, soit dans l'original, soit dans la gravure, dans la reproduction d'une voile carrée étranglée en son milieu par une cargue-fond centrale. Ce dernier thème est fréquent dans l'iconographie antique. De toutes façons, même si cette voilure extraordinaire a jamais existé, elle ne pourrait être l'ancêtre du gréement latin.

J'arrive enfin aux documents iconographiques dignes de discussion.

Eliminons d'abord la mosaïque d'Althiburus à Medeina (Tunisie) (IIe siècle après J.-C.). Un des bateaux qui y figurent est une *navis oneraria* avec un mât très incliné vers l'avant et une vergue montant d'avant en arrière. On ne peut voir la forme de la voile, qui est carguée. Ce gréement, tel qu'il est reproduit par Moll [20], pourrait à première vue être pris pour une antenne. Mais ici apparaît le danger de séparer, comme une citation du contexte, un détail du reste du tableau. M. Guilleux La Roërie m'a montré une photographie de la mosaïque : on s'aperçoit que le bateau, faute d'espace, est serré entre deux autres et qu'il a été déformé pour tenir quand même en entier. A cet effet, la coque étant orientée suivant une oblique, on a forcé le gréement vers l'avant jusqu'à rendre la vergue presque parallèle à un des côtés du tableau. En outre, celle-ci est suspendue par le milieu,

(20) Dr Ingr. Friedrich Moll, *Das Schiff in der bildenden Kunst vom Altertum bis zum Ausgang des Mittelalters*, Bonn, Kurt Schroeder, 1929, planche BX *b* 62, extraite de l'*Inventaire des Mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, II et III, 1910.

et les deux bras qui partent des extrémités ne paraissent pas différenciés.

De l'époque romaine également, le musée d'Athènes possède la stèle funéraire d'un nommé Alexandre de Milet. On en trouvera la reproduction dans Moll, en B II 108. Un personnage, hors d'échelle, donnant la main à un plus petit, est debout dans une *navis oneraria*, vue un peu par l'arrière, lequel est classique, avec le chénisque en col de cygne. Mais la vergue est inclinée à 45 degrés et, chose qui ne peut se voir à Althiburus, elle est courbe. De l'extrémité supérieure descend un trait vertical qui représente soit un bras de voile carrée (celui de tribord), soit le bord d'une voile latine. Mais, si on avait là une voile latine, il est infiniment probable qu'elle serait accentuée par des hachures : or cette zone est unie comme le fond de la stèle. Malgré la courbure, je crois donc qu'il s'agit d'une vergue de voile carrée restée de travers après que la voile en a été détachée : une telle vergue a le droit de rester fléchie, même si elle ne porte rien momentanément. M. Guilleux La Roërie pense même que la courbure peut n'être qu'une déformation amenée par l'arcature qui forme le haut du cadre de la stèle. C'est aussi l'avis de Moll. Du reste, si la voile latine avait existé alors, il serait extraordinaire qu'elle n'eût été représentée qu'une fois et qu'aucun auteur ne l'eût mentionnée : nous sommes à une époque assez riche en documents en ce qui concerne la marine méditerranéenne.

Et pourtant il est impossible de passer sous silence une phrase d'Arrien (IIe siècle de notre ère) qui fait peut-être allusion à un gréement longitudinal à vergue oblique. Il s'agit des apparitions d'Achille (sous forme de feu Saint-Elme ?) dans les parages de l'île qui lui était consacrée au large des bouches du Danube, aujourd'hui Fidonisi, l'île des Serpents. Non seulement le héros se manifeste en songe aux marins endormis, mais même des navigateurs à l'état de veille l'ont vu apparaître, à la manière des Dioscures, sur le mât ou au bout de la vergue :

ἐπὶ τοῦ ἱστοῦ ἢ ἐπ'ἄκρῳ τοῦ κέρως (20*bis*)

Corazzini (*op. cit*,. en note 19 *ter*) traduit les quatre derniers mots par « sur le sommet de l'antenne » parce que, dit-il, s'il s'était agi d'une vergue de voile carrée, Arrien n'aurait pas employé le singulier pour ἄκρος. Et il en conclut que la voile était forcément triangulaire. Je ne crois pas ce

(20*bis*) Corazzini, tout en donnant ce précieux passage, indique une référence fausse et incomplète : ce n'est pas XXIII, 1 (de quoi ?), mais 35 du *Périple du Pont Euxin*.

raisonnement probant. Quant à κερας, terme général pour vergue, il ne peut donner aucune indication. Néanmoins le classement de ce texte à côté de la stèle, probablement contemporaine, d'Alexandre de Milet, s'impose, en attendant mieux.

Je placerai maintenant ici, parce qu'il se trouve dans Ptolémée, et bien que la source en remonte à un siècle et demi plus tôt, le passage suivant de sa *Géographie* (Prolégomènes, chap. VII)([20ter]), citant Marin de Tyr, lui-même citant un prédécesseur : « Ceux qui naviguent (de l'Arabie) vers la Limyrique, terre de l'Inde, ainsi que le dit Diodore de Samos en son livre trois, ont le Taureau au milieu du ciel (μεσουρανοῦντα) et la Pléiade au-dessus du milieu de la vergue (κατὰ μέσην τὴν κεραίαν) ». Or il paraît difficile de se servir de la vergue pour apprécier grossièrement une distance zénithale, en stationnant probablement au pied du mât, si celui-ci n'est pas vertical et si la vergue n'est pas horizontale : mais je ne donne pas cette vague présomption comme probante pour l'usage de voiles carrées, d'autant plus qu'il peut s'agir d'une expression toute faite d'origine méditerranéenne.

Le document suivant, par ordre chronologique, intéresse aussi la navigation de l'océan Indien. C'est le bateau de mer des fresques d'Ajantà (première moitié du VIe siècle d'après M. Stern) ([21]). Ce bateau n'est pas indonésien car les voiles autres que la civadière sont trop hautes et étroites. L'œil, de forme humaine, ne ressemble pas à celui du Boroboudour, et on ne voit pas de flotteur latéral ([22]). Il n'y a rien, dans ce bateau probablement « yavana » (littéralement : ionien, c'est-à-dire grec, occidental) qui ne puisse appartenir à l'héritage de l'Egypte ptolémaïque et romaine : sa coque

(20*ter*) Ch. Muller, *Claudii Ptolemaei Geographia*, Paris, Didot, 1883, pp. 18-19. Aussitôt après, Ptolémée interprète les deux expressions de Diodore de Samos comme étant équivalentes et signifiant que le Taureau et la Pléiade passent au zénith de l'observateur. C'est aussi l'avis de Letronne (1831) cité par Muller en note.

(21) On le trouvera, soit dans l'édition J. Griffiths, London, 1897, vol. I, pl. 34, soit mieux dans l'édition Yazdani and Laurence Binyon, Oxford University Press, Londres, t. II, pl. xlii. Moll (A II *a* 12) reproduit Griffiths avec son erreur d'interprétation du fond du tableau, qui laisse croire qu'il y a quatre mâts verticaux au lieu de trois.

(22) On devine derrière le bateau un objet long dont les bouts, visibles, dépassent l'avant et l'arrière. MM. Yazdani et Mookerji (celui-ci dans *Indian shipping*) voient dans ce détail deux plates-formes en encorbellement aux extrémités du navire : elles se rattacheraient bien mal à la carène et de plus celle de l'avant gênerait la civadière. L'objet en question est probablement une planche servant d'appontement, car le bateau, bien que sous voiles, est figuré devant un quai. En effet, il s'agissait pour l'artiste de montrer simultanément deux épisodes successifs : le bateau menacé par la tempête, puis arrivant à bon port (*Purna Avadana*).

même annonce celle des sacolèves de la Méditerranée orientale. La seule mais importante nouveauté par rapport à l'iconographie classique consiste dans les trois mâts verticaux portant chacun une voile dont la seule qui soit vue en entier, la postérieure, pourrait être une voile au tiers, si l'ensemble de la voilure ne paraissait pas quelque peu bâclé et schématisé. En tout cas, rien n'y fait pressentir la voile arabe qui règne aujourd'hui sur la même mer. Est-il téméraire de penser que celle-ci n'existait pas encore au début du VIe siècle ou du moins ne servait pas encore dans l'océan Indien ? Oui, quand même, car elle pouvait exister sur de petits bateaux indigènes non décrits ni représentés. Les documents sont rarissimes ([23]).

De la première moitié du VIe siècle, également, M. Guilleux La Roërie me signale deux témoignages :

1° Procope (mort en 562), relate qu'en 533 Bélisaire « fit enduire de vermillon les voiles des trois navires conducteurs de sa flotte sur un tiers environ depuis l'angle du haut » (*Guerre des Vandales*, livre I, 13). La traduction de la phrase est du Dr Sottas. Le texte donne bien le mot γωνια au singulier. Ce passage prouve simplement que ces voiles n'étaient plus la voile carrée symétrique de l'antiquité. Mais ce pouvaient être des voiles à livarde ou des voiles au tiers (voir plus bas). Coïncidence ? De nos jours, certaines voiles au tiers de l'Adriatique sont teintes en rouge dans l'angle supérieur.

2° Jal (*Glossaire Nautique* au mot *Latena*, p. 915) cite un certain Messianus, auteur d'une vie de saint Césaire d'Arles (470-542), où il est question de « trois de ces navires qu'on appelle latins ». Ce n'est pas un signalement, ce n'est qu'une épithète, dont on ne sait même pas si elle caractérise une coque ou un gréement.

Les premières représentations de voiles latines ont été indiquées en 1926 par M. Brindley dans un manuscrit grec datant d'environ 880 (*Sermons de Saint Grégoire de Nazianze*, Bibliothèque Nationale, grec 510) ([24]). Il donne,

(23) Aux IIe et IIIe siècles, des monnaies de l'Andhra donnent très schématiquement des coques d'*onerariae*, à deux mâts haubannés, sans figuration de voiles (MOLL, *op. cit.*, pl. A II, *a*, 30, 31, 32, 33 et R. MOOKERJI, *Indian shipping*, Bombay et Calcutta, Longmans, Green and C°, 1912, p. 50). Cosmas Indicopleustes, qui a peut-être voyagé sur un navire pareil à celui d'Ajantà, puisqu'il en est contemporain, ne donne aucun détail dans sa *Topographie chrétienne* (éd. MIGNE).

(24) C'est après avoir cherché vainement ailleurs la référence inexacte d'un croquis de JAL (« Glossaire », art. *Barre*, p. 257) que le professeur H.-H. BRINDLEY a découvert dans ce manuscrit deux miniatures : folio 32, histoire de Jonas, folio 36 *v*, la persécution arienne. Elles sont reproduites dans son article : *Early pictures of lateen sails* (« Mariner's Mirror », vol. XII, 1926, 1, pp. 12-13).

en deux figures, trois bateaux ayant chacun un mât droit qui porte une voile triangulaire sous antenne. En 1929, Moll les a repris dans son ouvrage et a reproduit aussi une troisième miniature, d'un autre manuscrit grec du IXe siècle, le psautier Kludoff conservé à Moscou. Ce dernier donne une image moins nette ([25]).

La figure à deux bateaux du *Grégoire de Nazianze* montre une voile rigoureusement triangulaire sans chute avant, donc différente de la voile arabe actuelle . (Elle est la seule des trois figures qui permette de constater ce détail.) ([25bis])

Faut-il en conclure que ce genre de gréement fut une invention byzantine ? Aujourd'hui ou plutôt hier, son domaine méditerranéen était limité aux régions d'où Byzance a été évincée le plus tôt : côte d'Afrique et bassin occidental ([26]). De nos jours, l'Adriatique et l'Egée ont une voile au tiers bômée, l'Egée une voile à livarde, et l'on peut se demander si les voiles à antenne qu'on y rencontre ne sont pas d'importation. Le nom même de voile latine paraît en faire, en ce qui concerne les côtes d'Europe, une spécialité de la Méditerranée occidentale ([27]), ce qui n'exclut pas du reste la possibilité d'un prototype arabe (voir note 26), dont la voile triangulaire aurait été le perfectionnement et dont les voiles ibériques citées en note 1*ter* seraient les survivances.

A partir du IXe siècle, l'iconographie européenne (la seule existante) devient progressivement plus abondante et nous montre exclusivement des voiles purement latines et ne pouvant gambier que vent arrière, encore que le gambiage lui-même soit très rarement représenté (voir plus haut note 11).

Hors de la Méditerranée, on ne peut savoir à partir de quel moment les bateaux arabes tels que nous les connaissons ont fait leur apparition dans l'océan Indien. Au Xe siècle, Masʿūdī (*Encyclopédie de l'Islam*, article

(25) Moll, *op. cit.*, pl. G I *a* 4 (2 fig.) et pl. G 2 *d* 1.

(25*bis*) En 1276, les miniatures du Lapidaire d'Alphonse le Sage montrent aussi des voiles purement triangulaires. De même au XIVe siècle. Voir Moll, G 8 *i* 12, G 10 *n* 25 et *r* 37, K *b* 74.

(26) Par les Barbares qui ont fondé les nations latines, puis par l'Islam (prise de la Crète en 826, d'une partie de la Sicile et de l'Italie méridionale en 827). Encore au début du XIe siècle, « les armes des Musulmans triomphaient dans presque tous les parages de la mer Romaine... Les Chrétiens se virent obligés de passer, avec leurs navires, dans la *partie Nord-Est* de cette mer, afin de se rapprocher des contrées maritimes appartenant aux Francs et aux Esclavons, et des îles romaines (Egée) qu'ils n'osèrent plus dépasser » (*Les Prolégomènes d'Ibn Khaldoun*, traduction de Slane, Paris, 1865, 2e partie, pp. 41-42).

(27) L'étymologie par « vela a la trina » fait penser au calembour des Italiens gallophobes sur la « sorella latrina ».

Chine par M. Hartmann) nous donne le renseignement précieux mais inutilisable que « les pirates du pays de Sind appelés Almaïd, qui attaquent les vaisseaux musulmans allant dans l'Inde, sont montés sur des *bawarig* (27*bis*) semblables aux *shawānī* de la Méditerranée ». Il faudrait savoir au juste ce qu'étaient ces shawānī. Nous savons bien par le *Grégoire de Nazianze* et le *Kludoff* que les voiles latines étaient en usage à cette époque en Méditerranée. Mais : 1° les shawānī en étaient-elles pourvues ? 2° Masʿūdī ne fait-il pas allusion à une ressemblance limitée aux coques ?

Le récit par Ibn Jubayr (28) de sa traversée de la mer Rouge de ʿAydāb à Djeddah en 1183 à bord d'une *djilbah* cousue ne fait aucune allusion à la forme des voiles. Il s'est pourtant intéressé à elles puisqu'il note qu'elles sont tissées des feuilles de l'arbre *mulq* (*palma thebaica*). Il y a donc de fortes chances pour qu'elles aient été identiques ou presque à celles des navires gênois qu'il avait pratiqués en Méditerranée, c'est-à-dire triangulaires ou quasi-triangulaires sur antennes. Cette simple présomption est à ma connaissance le plus ancien indice de l'usage de la voile latine ou arabe au delà de Suez.

A la fin du XIIIe siècle, je relève dans Yule et Cordier (29) une lettre écrite dans l'Inde par un franciscain (probablement Montecorvino, qui fut ensuite le premier évêque catholique de Pékin). Un passage a trait à la navigation dans le bassin occidental de l'océan Indien : « Leurs bateaux... (cousus)... (ont un seul gouvernail au milieu de la poupe) ... et quand ils ont à virer de bord, on le fait avec beaucoup de peine ; et si le vent est un peut fort on ne peut virer du tout... » Cette remarque implique un virement vent arrière et constitue aussi une présomption pour que la voile arabe ait été en service à cette époque.

La voile arabe a-t-elle été jusqu'en Chine ? Antérieurement à 878 il y avait déjà des marchands musulmans dans les ports de la Chine du Sud, puisqu'ils y ont été les victimes du mouvement xénophobe de Hoang Tchao. Mais y étaient-ils venus sur leurs propres bateaux ou sur des bateaux

(27*bis*) Il y a peut-être une confusion entre les bateaux et ceux qui les montaient. RANKING et AZOO, traducteurs de *Al-Muqaddasī* (Calcutta, 1897, vol. I, fasc. 1, p. 21, n. 5) disent : « The Bawārij were the pirates of Kachh and Somanāth, thus called because they committed their robberies on sea in ships called bîra (Al-Birūnî's *India*, Sachau, vol. I, p. 208).

(28) *Ibn Ğubayr* (*Ibn Giobeir*), *Viaggio in Ispagna, Sicilia, Siria e Palestina, Mesopotamia, Arabia, Egitto, compiuto nel secolo XII*, traduction SCHIAPARELLI, Rome, 1906, p. 42.

(29) YULE et CORDIER, *Cathay and the way thither*, t. III, 1914, p. 66.

K'ouen-louen, c'est-à-dire probablement malais (30), qui paraissent avoir succédé aux navires persans (voir ceux-ci plus haut en note 6) dans le trafic de l'Occident avec la Chine ?

Après une période de méfiance à laquelle fait allusion Masʿūdī, qui écrivait au milieu du xe siècle (31), dès la fin du même siècle les Musulmans se sont risqués de nouveau en mer de Chine ainsi qu'il résulte d'un passage du *Livre des Merveilles de l'Inde* du capitaine Bozorg fils de Šahriyâr de Râmhormoz (non daté mais dont l'original est probablement du xe siècle) : « Un marin m'a rapporté qu'il avait fait la traversée de Sribuza (Palembang) à la Chine dans un sanbūq ». (Ferrand, *Relations*, p. 589). Mais était-ce un sanbūq comme de nos jours ? On sait par les exemples européens combien un même nom de bateau a pu désigner de types différents suivant les lieux et les époques. D'autre part l'arabe sanbūq, comme le cambodgien *sampou* (G. Coedès dans le *Bulletin de l'Ecole Française d'E. O.*, XXX, pp. 36-37) et le malgache *sambu* (G. Ferrand dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, au mot Madagascar, et Juynboll, *Kawi-Balineesch-Nederl. Glossarium*, cité par Coedès) peut venir du vieux javanais *sambo*, et dans ce cas le texte de Bozorg ne viserait peut-être qu'un bateau indonésien. Le retour des Arabes en Chine, au moins comme passagers de bateaux étrangers, paraît ressortir aussi d'une source chinoise de la même époque (971. Voir Ferrand, *K'ouenlouen*, p. 465). Du reste, si l'on en croit une inscription de 1310, il y avait déjà une mosquée à Zaytoun (Ts'iouen Tchéou

(30) Les *K'ouen-louen* sont les « Barbares à peau noire des îles des mers du Sud ». Il est question de leurs bateaux en 741, à propos du voyage d'Amoghavajra de Canton dans l'Inde (G. FERRAND, *Le K'ouen louen et les anciennes navigations* dans le « Journal Asiatique », 1919, t. I, pp. 245-246) et en 817 (P. PELLIOT, *Quelques textes chinois concernant l'Indochine hindouisée* dans « Etudes asiatiques publiées à l'occasion du XXVe anniversaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient », Paris, Van Oest, 1925, II, pp. 259 et s.).

(31) G. FERRAND, *Relations...* (*op. cit.* en note 6), p. 96. On transborda pendant cette période à Kalah, port que Martin HARTMANN (*Encyclopédie de l'Islam*, Leyde, Brill, 1913, au mot Chine) place à la pointe de Galle à Ceylan, et que Ferrand situe à Kra, sur la péninsule Malaise. Avec Van der Lith et Kern (contredits par FERRAND, *K'ouen-louen*, appendice I, mais suivis par PELLIOT, *Deux itinéraires...*, *B. E. F. E. O.*, IV, p. 351 et par COEDÈS, *Le royaume de Crivijaya*, *B. E. F. E. O.*, XVIII, VI, p. 21), on peut penser aussi à Kedah. L'ancien Kedah est à 40 kilomètres au nord de l'île de Pinang. Ibn Saʿīd, au XIIIe siècle parle de l'« île de Kala » par 8° de latitude. L'entrée de la rivière de Kra, à 10°, l'ancien Kedah à 6°, sont également éloignés de la latitude d'Ibn Saʿīd. A 8°30', on a les îles Krah, mais sur la côte du golfe de Siam : un transbordement à cet endroit aurait obligé les vaisseaux arabes à faire un immense crochet autour de la presqu'île malaise. Juste par 8° on a sur la côte ouest les îles Salang, formant un golfe très abrité. Des Salang à Poulo Pinang, il y a de nombreuses autres îles. Mais le mot île s'applique peut-être à la presqu'île entière. Le dernier état de la question est exposé par SAUVAGET, *Relation de la Chine et de l'Inde*, Collection arabe de l'Association Guillaume Budé, 1948, p. 43, § 15. Il penche pour Kedah, du moins dans le cas du texte qu'il étudie. Ajoutons qu'aucun des auteurs que nous citons ne fait allusion à un trajet par voie de terre à travers les isthmes de Kra ou de Ligor, contrairement à ce qui a pu se passer vers le début de l'ère chrétienne d'après le *Ts'ien han chou* de Pankou (commenté par FERRAND, *K'ouen louen*, p. 451 et s., et par HENNIG, *Terrae incognitae*, Brill, Leyde, 1936, t. I, p. 274).

près d'Amoy) en 1010 (Martin Hartmann, art. Chine dans *Encycl. Islam*). Mais vers l'an 1000, l'*Abrégé des Merveilles* d'Ibrāhīm ben Waṣīf Šáh paraît indiquer encore un transbordement à Kalah (Ferrand, *Relations...*, pp. 155-156).

Cent ans après, la reprise des navigations arabes au delà des Détroits paraît résulter à première vue du passage suivant d'Abū Ḥamīd (1112) : « J'ai perdu dix navires entre la mer de Chine, la mer de l'Inde et la mer de Kulzum » (mer Rouge) (Ferrand, *Relations...*, p. 262). Mais il faut remarquer que les auteurs arabes ont tendance à étendre considérablement vers l'ouest la dénomination de mer de Chine, peut-être même à ne désigner sous ce vocable que l'océan Indien. Dans Al-Muqaddasī ([31bis]) la mer de Chine s'étend jusqu'au fond de la mer Rouge et du golfe Persique. Ici, comme la mer de Qulzum et la mer de l'Inde sont nommément désignées, on peut penser qu'Abū Ḥamīd a entendu par mer de Chine au moins le bassin oriental de l'océan Indien (si ce n'est plus loin encore, mais cette extension n'est pas certaine).

Je trouve ensuite un passage d'al-Idrīsī (1154) sur la navigation en « Mer de Chine » : « Quand le mauvais temps menace, les navigateurs cherchent à s'en garantir... en allégeant le navire... et enfin en raccourcissant leurs mâts de deux coudées et plus ... ([32]). La nationalité des bateaux n'est pas précisée, mais comme les jonques chinoises (qui existaient déjà à cette époque) n'ont pas de mâts de flèche démontables, on peut se demander si par « mâts » il ne faut pas entendre « antennes » et si al-Idrīsī ne fait pas allusion à la manœuvre qui consisterait à augmenter le croisant (*enginaduro* en provençal) du car et de la penne pour diminuer la longueur de l'antenne et enverguer sur celle-ci une « bâtarde » plus petite que la voile de beau temps ([33]). Hypothèse du reste inutile, car les Arabes actuels ont une antenne en trois parties ou plus, dont on démonte les éléments extrêmes pour la raccourcir. Durée totale du changement de voile : deux heures ([33bis]).

L'interprétation du passage d'al-Idrīsī reste quand même douteuse à cause du contexte, car il parle aussitôt avant de navires chinois.

Au XIIIe siècle, al-Qazwīnī (1203-1283) fait de nouveau allusion à un

(31*bis*) *Op. cit.* en note 27 *bis*, vol. I, fasc. 1, 1897, pp. 17, 28, 37, 38, 39 ; fasc. 2, 1899, pp. 142, 144, 171, 181 ; fasc. 3, 1901, pp. 201, 248 ; fasc. 4, 1910, pp. 293, 304, 321.

(32) G. Ferrand, *Relations de voyages...* (voir note 6), p. 195.

(33) Voir Amiral Paris (*op. cit.* en note 49). Légende des planches XXXI et LXI. Voir aussi Vence, *Construction et manœuvre des bateaux et embarcations à voilure latine*, Paris, Challamel, 1897, pp. 38 et 45.

(33*bis*) Alan Villiers, *op. cit.* en note 10, p. 126.

transbordement vers les Détroits : « Djāwa (Sumatra ?) est un pays situé sur le rivage de la mer de Chine, limitrophe du pays de l'Inde. De notre temps, les marchands [voulant trafiquer avec la Chine] n'arrivent que jusqu'à ce pays ; toute autre région de la Chine leur est inaccessible à cause de la grande distance et de la différence des religions ». (Ferrand, *Relations...*, p. 309). Cette affirmation n'est pas incompatible avec la suivante de son contemporain Ibn Sa'īd (1208 ou 1214, 1274 ou 1286) (après une description des jonques chinoises) : « dans ce temps-ci, leurs navires commencent à se rendre à Aden » (*ibid.*, p. 350). En effet, bientôt on les verra au moins au Malabar. Abul-Fidā' (1273-1331) parle encore de « l'île de Kala », port de toutes les régions entre l'Oman et la Chine, par 8 degrés de latitude, d'où l'on exporte de l'étain (*ibid.*, p. 403). Tous ces détails confirment l'interprétation de Ferrand (isthmes de Kra ou de Ligor) et infirment celle de Hartmann (voir note 31).

Mais dès l'époque de la mort d'Abul-Fidā', apparaît chez Odoric la mention expresse d'un transbordement à Quilon (Yule et Cordier, *Cathay...*, II, p. 131). Une vingtaine d'années après, c'est dans la voisine Calicut qu'Ibn Baṭūṭa manque le départ de la jonque où étaient déjà ses bagages (*ibid.*, IV, p. 25 et Ferrand, *Relations...*, p. 426). Il paraît donc y avoir eu, dès le XIVe siècle, recul de la navigation arabe jusqu'à son terminus actuel, sans qu'on puisse affirmer qu'antérieurement elle ait jamais dépassé les Détroits.

Restons donc dans le bassin occidental de l'océan Indien. Nous n'avons pu y déterminer la date de l'apparition de la voile arabe. En tout cas, en 1514, Gaspar Correia, allant aux Indes seize ans seulement après Vasco de Gama, décrit les bateaux « maures » avec le gréement des boutres actuels ([34]).

Il n'y avait alors aucune différence essentielle entre les gréements latins et les gréements arabes. Vers 1530, Castanheda décrit la voile chinoise qui tourne autour du mât comme *debadoira* (?) et ajoute : « pour cette raison, les jonques ne virent jamais comme nos navires ([35]) ». Cela prouve que les bateaux portugais du long cours, qu'ils fussent à voiles carrées ou à voiles latines, ne viraient alors que vent arrière, *em roda*.

(34) Quirino Da Fonseca, *A caravela portuguesa*, Coimbra, Imprensa da Universidade, 1934, pp. 149-150.

(35) G. Ferrand, *Malaka, le Malāyu et Malāyur* dans le « Journal Asiatique », 1918, t. II, pp. 148-149. Citations de Castanheda, *Historia do descobrimento e conquista da India pelos Portugueses.*

Mais dès cette époque apparaît peut-être, au Portugal même, un gréement latin à virement de bord vent devant, dans lequel, par conséquent, l'itague soutient l'antenne par derrière le mât et non par devant (36). Pour gambier on dresse toujours l'antenne parallèlement au mât, mais on fait passer le car derrière celui-ci. Quirino da Fonseca (37) croit pouvoir donner un témoignage de cette manœuvre dès 1517. C'est un passage d'une comédie de Gil Vicente : *A barca do inferno*, où le Diable dit à Charon : « Ora venho o caro a ré » (et maintenant, que le car vienne en arrière). Mais il n'est pas dit que ce soit en arrière du mât, le même commandement pourrait signifier : brassez l'antenne pour passer du plus près au vent arrière.

Quoi qu'il en soit, en 1888, Hennique (38) indique ce mode de suspension comme étant celui de presque tous les bâtiments à antennes de la Méditerranée. Je crois que cette généralisation est excessive, sinon erronée; et qu'en Provence du moins on est passé sans transition, dans le cours du XIXe siècle, du gréement avec gambiage vent arrière à un gréement sans gambiage, où l'antenne étant toujours d'un même côté du mât, on acceptait qu'une bordée sur deux fût « à la mauvaise main » (provençal : *a bido*) avec la voile plaquée contre le mât d'une façon assez peu aérodynamique (39). Il s'agit là d'une influence ponantaise : aux XVIIe et XVIIIe siècles, les gens des galères, quand exceptionnellement un arbre était à la mauvaise main, appelaient cela « faire voile à la française » (40). Ce genre de gréement, encore courant en 1914 sur de grosses tartanes de charge, ne se voit plus aujourd'hui que sur de petites embarcations : bettes ou pointus. On peut le reconnaître, sans que l'antenne soit en place, à ce que le clan du mât par où passe l'itague ou « flon de drisse », est perpendiculaire à l'axe du bateau au lieu de lui être parallèle.

(36) Telle est la disposition sur le *barinho* du Tage reproduit par l'Amiral PARIS (*op. cit.*, en note 49) d'après Raphaël MONLÉON. Mais la légende n'indique pas s'il y a gambiage : à la mauvaise main la partie nuisible de la voile serait de faible surface, le mât étant incliné vers l'arrière. A opposer, dans la même planche, au gréement de la *muleta*, conforme à l'iconographie ancienne.

(37) Q. DA FONSECA, *op. cit.*, p. 135.

(38) P. A. HENNIQUE (Cne de frégate), *Les caboteurs et pêcheurs de la côte de Tunisie*, Paris, Gauthier-Villars, 1888, pl. A, fig. 8 et texte correspondant.

(39) Le mât provençal moderne est vertical. Avec le mât arabe très incliné vers l'avant, et son palan du drisse allant encore plus en arrière, il n'y aurait même pas d'effet propulsif. « La voile arabe masquée est en danger de chavirement » (H. de MONFREID, *Aventures de mer*, Paris, Grasset, 1932, p. 85). Lire dans ALAN VILLIERS (*op. cit* en note 10, pp. 49-50) le dramatique récit d'un boutre forcé de lofer complètement pour éviter un échouage, et des efforts de l'équipage pour étouffer l'immense voile plaquée contre son mât et sa drisse, faisant craquer sinistrement tout le gréement.

(40) JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *op. cit.*, p. 211.

Je ne suis pas parvenu à déterminer la date de l'apparition de ces latins provençaux et italiens sans gambiage. Des vues de Toulon et de Marseille semblent les indiquer sous Napoléon III. En 1878, les premiers numéros du journal « Le Yacht » ont donné un article où l'on distingue entre les latins « ordinaires » et les catalans [40bis]. Plus tard encore, certains amateurs provençaux réservaient le nom de latin, tout court, à ce qui était en réalité, une forme dégénérée (et peu logique) du gréement classique. A cette époque, c'étaient les catalans, gambiant encore vent arrière, qui auraient pu revendiquer le titre. Maintenant, ils ont disparu à leur tour et le moteur est roi devant Barcelone et Rosas comme devant Marseille et Toulon.

Au Portugal, Fonseca [41] donne un exemple de la coexistence des gréements à gambiage vent devant et sans gambiage sur un même bateau à deux mâts, qui change seulement l'antenne antérieure (et encore rien que par beau temps), mais garde toujours la postérieure du même côté. D'après l'amiral Gago Coutinho, cité par le même auteur [42], les caïques de Lisbonne ne changent pas les voiles. Les barques du lac de Genève, presque entièrement disparues, ne gambiaient pas. Probablement pas non plus, les latins du Bosphore [43] dont l'antenne, comme celle du Léman, est très apiquée avec le car très court.

Un autre cas d'« invariabilité » de l'antenne se rencontre à Port-Saïd : elle est non seulement toujours du même côté, mais toujours hissée à poste. La partie de la voile en arrière du mât coulisse le long de la penne au moyen d'anneaux. Elle est hissée par une drisse spéciale qui fait retour en haut de l'antenne. On ne peut amener complètement la voile puisque les anneaux, en descendant, viennent buter contre l'itague. Mais le car est suffisamment petit pour qu'on puisse étouffer et rabanter rapidement toute la toile.

Avec les latins sans gambiage, on peut encore, exceptionnellement, changer d'amures vent arrière en bordant serré et en trélouchant (faisant

(40*bis*) L. Bouyer, *Les Voiles latines, manœuvre et coupe* dans « Le Yacht », 1878, numéros 5, 7, 10, 13, 21, 23 (je dois cette référence à M. de Kerchove).

(41) Fonseca, *op. cit.*, pp. 166-167.

(42) *Ibid.*, pp. 16 et 484.

(43) Pierre Marquis, *Bateaux de l'Adriatique et de la Méditerranée Orientale* dans « Le Yacht » du 27 juin 1936, photographie non commentée.

volontairement chapelle) à condition bien entendu que le vent soit faible ([43bis]). C'est en Provence « virer à fil de rode ». Néanmoins, il est bien évident que toutes ces modifications au type classique, amorcées peut-être dès le XVIe siècle, ont eu pour but le virement de bord vent devant qui est bien moins pénible et dangereux que l'autre, et qui, si le bateau a suffisamment d'erre, ne fait pas perdre de route (voir planche au trait).

Mais le type primitif a la vie tenace : outre l'océan Indien, il se rencontre encore sur les côtes ibériques. Dans sa polémique très confuse avec l'amiral Coutinho, appuyée sur des textes historiques peu clairs (pp. 133, 136, 137), Q. da Fonseca fournit lui-même des exemples de la survivance du gréement ancien avec le caïque de l'Algarve (p. 479) et des photographies non commentées d'autres embarcations ([44]). De son côté, l'amiral Coutinho attribue, dans l'iconographie, une importance excessive au fait que la voile est en dehors des haubans, ou entre eux et le mât. D'après lui, la voile déployée hors des haubans est le critérium du type primitif. On constate, en effet, que l'iconographie, jusqu'au XVIIIe siècle, est uniforme sur ce point. Je ne vois parfois d'exceptions que pour des artimons latins (par exemple la représentation du siège de La Rochelle par Callot ([45]). Même avec des voiles serrées, on trouve des antennes hors des haubans dans les dessins de Pierre Puget ([46]) et de Beaulieu le Donjon ([47]). Néanmoins (toujours dans les dessins du XVIIe siècle) on constate que quand les voiles ne sont pas enverguées, les antennes sont généralement à l'intérieur des haubans ([47bis]). Il semble que ce soit là une position de repos. Quoi qu'il en soit, dans tous les cas où l'antenne peut être placée au-dessous des haubans, ceux-ci sont amovibles (ainsi que l'étai antérieur ou la drisse de polacre, s'il y en a) grâce

(43*bis*) Alan VILLIERS (*op. cit.* en note 10, pp. 90-93) nous montre un « coiffage » volontaire avec une voile arabe, pour mettre en panne et même culer (cf. note 39) sous la partie antérieure de la voile masquée, la partie postérieure, en arrière de la drisse, étant, semble-t-il, laissée plus ou moins en ralingue après le virement (là aussi on aurait voulu un croquis). Manœuvre d'une hardiesse extrême, imposée par un concours de circonstances exceptionnel : mise à l'eau d'un canot pour sauver trois hommes à la mer, et proximité du rivage interdisant un virement normal. Manœuvre heureusement permise par une brise modérée.

(44) *Op. cit.*, fig. 43, 46, 114, 115.

(45) LA RONCIÈRE et CLERC-RAMPAL, *Histoire illustrée de la Marine française*, Paris, Larousse, 1934, p. 63.

(46) LA ROERIE et VIVIELLE, *Navires et Marins de la rame à l'hélice*, Paris, Duchartre et Van Buggenhoudt, t. I, p. 144 et LA RONCIÈRE et CLERC RAMPAL, *op. cit.*, p. 94.

(47) LA RONCIÈRE et CLERC RAMPAL, *op. cit.*, p. 130.

(47*bis*) On trouve aussi des antennes latines avec les voiles enverguées, mais serrées, à l'intérieur des haubans, sur une galéasse marchant à la rame, dans un tableau de Fabrizio et Nicolà Castello d'environ 1590, à la Salle des Batailles de l'Escorial (Ugo NEBBIA, *op. cit.*, en note 11 fig. 93 et *Mariner's Mirror* d'avril 1949).

à des erseaux à cabillot placés sous leurs palans de ridage. Pour passer l'antenne à l'extérieur, on décrochait les *sàrti* (haubans) par les guinçonneaux (cabillots). Dans l'italien francisé des galères, cela s'appelait « lever volte »(48). Il est probable que, soit pour mettre à la voile, soit pour gambier avec la voile sous les haubans (ce deuxième cas n'est qu'une hypothèse), on amenait l'antenne pour passer plus commodément les *sàrti*, sans avoir à faire monter des hommes au capelage. Du moins n'en ai-je pas lu de mention. On peut constater la suspension de l'antenne devant le mât et la présence des guinçonneaux sur tous les modèles du Musée de la Marine qui sont du temps : galéasse *La Royale* (début du règne de Louis XIV), galère *La Minerve* de 1746, chébec de 24 canons (1750). Voir aussi dans la seconde collection de l'amiral Paris(49), les planches nº 4 (grande tartane de 1789), nº 31 (barque catalane), nº 40 (bateau-bœuf), nº 60 (*id.*), nº 61 (balancelle espagnole), nº 119 (pinque de Marseille).

Inversement, quand l'antenne est toujours à l'extérieur des haubans, ceux-ci sont fixes. Tel me paraît être le cas (faute de notes prises à temps) du chébec catalan dont je donne ci-joint la photographie ; tel est, sans aucun doute possible, celui d'une galère de Malte dans l'ouvrage de Furttenbach, *Architectura navalis*, Ulm, 1629 (50) où les haubans, figurés très en détail, n'ont pas de cabillots, mais simplement des palans, pour les raidir du côté du vent et pour les mollir du côté de l'antenne, afin de ne pas gêner le jeu de celle-ci.

Remarquer que l'une et l'autre disposition sont indépendantes de la situation relative du calcet de l'itague et du capelage des haubans. Dans le type pouvant mettre l'antenne sous les haubans, les chébecs du Musée de la Marine ont le calcet au-dessus du capelage, mais le zaroug de notre planche photographique présente la disposition inverse. Dans le type avec l'antenne toujours à l'extérieur des haubans, la galère de Furttenbach a aussi, il est vrai, les calcets juste au-dessus des capelages, mais les racages à boules sont au-dessous. (Les itagues sont déjà en double, comme dans les modèles de galères plus récentes à haubans décrochables que je viens de mentionner).

(48) J. de La Gravière, *op. cit.*, p. 205.

(49) Amiral Paris, *Souvenirs de marine conservés*, Paris, Gauthier-Villars, 1882, 1884, 1886, 1889, 1892. L'amiral Paris a restauré la galéasse et le chébec précités, mais leurs gréements ne sont pas en contradiction, sur les points visés, avec les manuscrits de l'époque (voir note 11).

(50) On la trouvera reproduite dans *Hakluyt's Voyages*, réédition de Glasgow, Maclehose, 1904, t. XI, 240, ou dans la traduction de M. J. Poujade (voir note 1 *bis*).

Quel est le plus ancien de ces deux types à gambiage vent arrière ? Je ne puis le dire. L'un et l'autre ont survécu jusqu'à nos jours (voir planche photographique). Le type avec l'antenne toujours hors des haubans est évidemment d'une manœuvre plus facile, mais peut-être ne permet-il pas de serrer le vent d'aussi près que l'autre. C'est du moins l'opinion de l'amiral Coutinho (Fonseca, pp. 89 et 149) ; mais il faut remarquer que les haubans sous le vent peuvent être mollis autant qu'il est nécessaire pour rapprocher la voile du mât [51].

Dans les eaux intérieures d'Egypte, un troisième type, paraissant ancien, mais dont je n'ai pu voir la manœuvre ni lire la description [52], articule l'antenne tout en haut du mât.

On voit donc que malgré un contact avec l'Indonésie et la Chine d'au moins 800 ans pour les navires arabes, de 400 ans pour les européens, la marine indo-méditerranéenne s'est obstinée à garder ce gréement excellent au point de vue aérodynamique (voir là-dessus un chapitre de Fonseca) mais le moins pratique et le plus dangereux qui soit [53]. La latine européenne à chute avant (voir note 1*ter*) a été rendue un peu plus maniable en faisant descendre les bandes de ris (quand il y en a) en bas de la voile [54].

(51) Voir une galère du Pape par Breughel le Vieux (1564) dans La Roërie et Vivielle, *op. cit.*, t. I pl. III, p. 96.

Mais je dois dire que Breughel n'est pas sans défaut : ainsi la masena de son galion (*ibid.* pl. xiv, p. 240 et La Roncière Clerc-Rampal, p. 46) est dans une situation impossible, et dans la galère de la même planche les haubans sous le vent ont disparu.

A la même époque, un manuscrit de 1546 aux archives de Venise, écrit par un contremaître de l'arsenal, fait ressortir la différence entre les nefs (à voiles carrées ?) dont les haubans sont fixes, et les galées (à voiles latines ?) dont les haubans sous le vent sont largués (Ugo Nebbia, *op. cit.* en note 11, p. 208).

(52) Le croquis de *ǧamur* (pron. djamour) ou tête de mât donné par M. Colin dans un article, surtout linguistique, sur la batellerie du Nil, ne suffit pas à en expliquer le fonctionnement (G.-S. Colin, *Technologie de la batellerie du Nil* dans le « Bulletin de l'Institut français d'Archéologie orientale », Le Caire, 1922, pp. 45 à 87 et 201 à 222. Le croquis est p. 63). Dans le *National Geographic Magazine* de décembre 1938, p. 701, on voit deux *markab* du Nil à la mauvaise main, au milieu de nombreuses autres à la bonne. Cas exceptionnel ou non ?

(53) Les Provençaux lui faisaient dire au profane : « Si tu ne me connais pas, ne me touche pas ». Les journaux du 23 juillet 1948 ont raconté comment une reconstitution en grandeur naturelle de la Niña, caravelle latine de Colomb, destinée à la prise d'un film sur la découverte de l'Amérique, a été en perdition lors de sa première sortie dans la mer des Antilles par suite de l'inexpérience de son équipage. Il aurait fallu quelques Somalis à bord de ce *boutre*... Et même alors il peut y avoir des incidents dramatiques, dont l'épilogue le plus heureux est la lacération complète de la voile (Alan Villiers, pp. 273-274). D'autre part, en cas de louvoyage pour gagner au vent, les virements vent arrière font perdre en grande partie le bénéfice des qualités aérodynamiques si les bordées sont courtes (voir planche au trait).

(54) Stanislas Millot (Cne de corvette), *Traité de voilure*, Paris, Société d'Editions Maritimes et Coloniales, 1926, p. 21. Voir aussi « Le Yacht », cité en note 40 *bis* et Da Silva, p. 382 (cité par M. de Kerchove). Il y en a même qui ont une bande en haut, comme les latines classiques, et une bande en bas (Da Silva p. 387). Même disposition à Malte (S. Millot). Notons encore, comme s'appliquant peut-être à des voiles arabes, une bonnette inférieure que signale Varthème (1503-1508) sur les bateaux de Calicut (*Travels of Varthema*, édition G.-P. Bagder, *Hakluyt Society*, pp. 152 et s.).

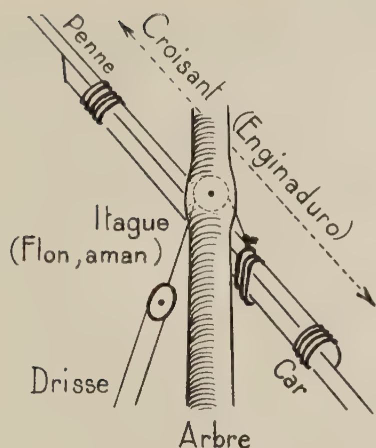
Mais même quand il ne s'agit pas de gambier, la manœuvre de toutes ces voiles devient pénible dès que l'antenne est grande, et nécessite des ruses spéciales. Laissons parler Jean Marteilhe ([55]) : « Lorsque le vent est trop fort, il y aurait du danger à hisser l'antenne (de mestre) quand la voile y est attachée... Après qu'on a attaché la voile à l'antenne (amenée), on la roule, et ainsi roulée on l'attache à l'antenne avec une certaine herbe sèche qu'on appelle jonc marin, qui est assez forte pour tenir la voile attachée à l'antenne ; et après avoir guindé (hissé) la dite antenne, et l'avoir arrangée comme on la veut pour prendre le vent qu'il lui faut, on tire l'écoute de la voile en bas avec force : ce qui lui fait que tous ces joncs marins se cassant, la voile se trouve tendue dans un clin d'œil. On fait de même pour tendre la voile du trinquet ». La même manœuvre est décrite comme exécutée par Pieter Bart à Ambleteuse (pp. 161, 162) par un fort coup de vent. Encore dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les galères vénitiennes paraissent avoir, à l'occasion, recouru à ce procédé ([55bis]). Je l'ai vu employer, par vent très modéré, sur un boutre à la sortie de Colombo. De Monfreid ([56]) appelle « voile paillée » (expression traduite de l'arabe) « la voile ferlée sur son antenne avec de légers brins de paille de feuilles de palmier ; la rupture de la première attache entraîne successivement la rupture des autres, déferlant ainsi la voile instantanément ». Ces exemples montrent, accessoirement, la parfaite uniformité de l'antenne « latine » dans l'espace et dans le temps, jusqu'à ce que vinssent les modifications qu'elle a subies tardivement, sur les côtes d'Europe, avant de disparaître devant les voiles auriques et surtout devant le moteur : les cargues ou étrangloirs (provençal : *embroui*) commandés du pont n'étant apparus, semble-t-il,

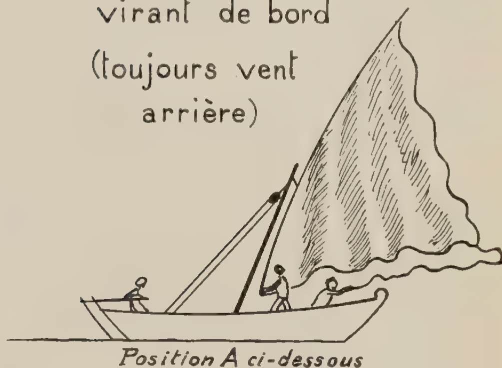
(55) *Op. cit.* en note 4, p. p 454-455.

(55*bis*) JACOPO NANI, *Istituzioni navali per il servizio dell'armata sottile*, transcription et notes par Mario Nani Mocenigo, Venise, 1937, p. 80 : (Quand on se prépare à l'abordage) « ...basta ...conservarsi il vantaggio del sopravento per poter... investire il nemico colle vele al vento o *legate con brule* ». *Brula*, en dialecte vénitien, veut dire jonc. Ces « voiles liées avec des joncs » sont évidemment prêtes à être déployées instantanément, quand on s'est suffisamment approché de l'ennemi à l'aviron, l'autre terme de l'alternative étant d'avoir « les voiles au vent » depuis plus longtemps déjà.

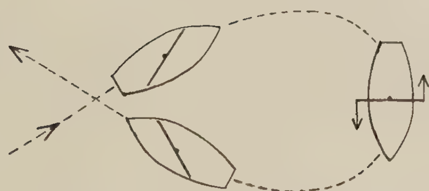
(56) *Op. cit.* en note 39, p. 123. Il est regrettable que cet auteur, qui est l'Européen ayant le plus pratiqué les bateaux arabes, donne si peu de détails sur leur manœuvre. Comme vocabulaire, je relève seulement : *Djoch*, loffez ! et *Idoor*, pare à virer (vent arrière je suppose, sauf si on serre la voile).

Heureusement, l'ouvrage d'Alan Villiers cité en note 10 est une vraie mine de renseignements, non seulement nautiques, mais aussi ethnographiques. J'en dois la connaissance à M. de Kerchove. Alan Villiers, marin de profession, a navigué un mois sur un zaroug en mer Rouge et six mois sur un gros boutre de Koweit, le long des côtes d'Arabie et d'Afrique jusqu'au delà de Zanzibar.



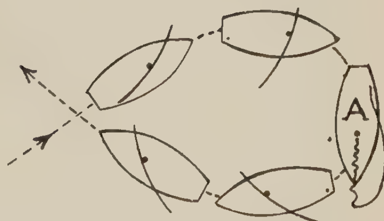




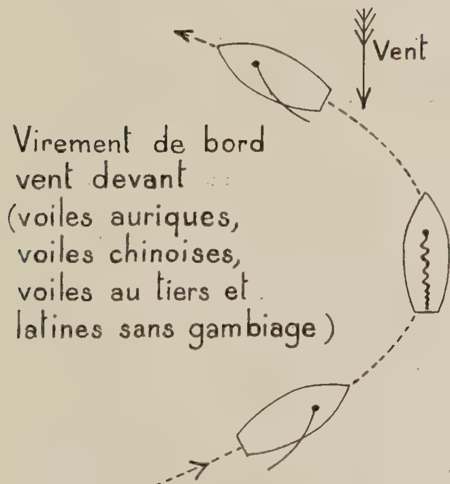


Virement de bord lof pour lof
avec une voile carrée



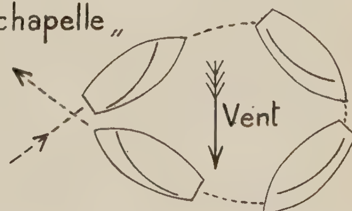


Virement vent arrière en
"faisant le car" (Zaroug ci-dessus)



Virement de bord
vent devant
(voiles auriques,
voiles chinoises,
voiles au tiers et
latines sans gambiage)

Virement de bord en "faisant
chapelle"



Impossible avec la voile arabe.
Avec les autres, brutalise le
matériel.

qu'au XVIIIe siècle ([57]), du moins sur les gréements purement latins ([57bis]).

Je passe sur la multiplicité des cordages dont on trouvera la nomenclature pittoresque et sonore dans les manuscrits du XVIIe siècle (notamment celui que j'ai cité en note 11). Si l'on a la patience d'apprendre ce vocabulaire spécial, on pourra se rendre compte de la complication des manœuvres ([57ter]) dans Jurien de La Gravière (*op. cit.* en note 9), complication aggravée par le poids des énormes antennes (plus d'une tonne) qu'une rupture de l'itague double (aman) rendait catastrophiques, et qui n'avaient rien à envier aux monstres de la construction arabe. Un des bateaux de Dabhol (port de la côte occidentale de l'Inde) arraisonnés au début du XVIIe siècle par le capitaine Saris dans la mer Rouge, avait une longueur de 153 pieds anglais, un grand mât de 108 pieds et une antenne principale de 132 pieds([58]). La voile latine de grandes dimensions nécessite un nombreux équipage, et cela explique pourquoi elle ne subsiste plus que sur les *baggalas* et *dhows* de l'océan Indien, ayant des équipages d'esclaves soudanais (de Monfreid), à moins que les passagers-actionnaires, intéressés à la conservation du bâtiment, ne participent à la manœuvre : « Chacun suit sa marchandise et fait lui-même ses affaires : leurs navires sont de vraies caravanes dans lesquelles tous les matelots ont un intérêt ». (Amiral Paris ([59])). J'ai quand même pu voir, avant 1914, dans le Vieux-

(57) Vers 1914, j'ai encore vu en rade d'Ajaccio un mousse italien grimper à califourchon en haut de l'antenne pour serrer la partie supérieure de la voile. Le danger de cette opération est en partie cause de la disparition des antennes en Provence (voir là-dessus dans le fascicule de *Provincia* cité en note 18 un court article de M. Maurice RAIMBAULT). On trouvera aussi la photographie de toute une équipe à cheval sur l'antenne d'un boutre arabe dans le *National Geographic Magazine* de novembre 1948. L'article qu'elle illustre ne donne malheureusement pas de détails sur la manœuvre. Pas de détails non plus sur le virement de bord des bateaux du lac Menzaleh, à l'ouest de Port-Saïd, dans un article de HORNELL paru dans le *Mariner's Mirror* d'avril 1947. Mais en ce qui concerne le serrage de la voile, on apprend qu'il n'y a de cargues que sur le car et que les hommes doivent grimper sur la penne pour serrer la majeure partie de la toile.

(57*bis*) Les brigantines hollandaises et la vénitienne citées en note 1*bis* ont déjà des *imbrogli*, mais ce sont des voiles représentées toujours sous les haubans et qui, par conséquent, ne gambiaient probablement pas.

(57 *ter*) Leur compréhension est rendue plus difficile encore par le fait que dans les musées, les modèles latins d'ancien type sont exposés avec la voile déployée entre ses haubans et entre ses *ostes* (gardes de corne). Or cette position ne correspond à rien de réel. Nous avons déjà vu, avec l'amiral Coutinho, que la voile devrait être à l'extérieur des haubans : elle devrait être aussi à l'extérieur des deux ostes. C'est ce que montre l'iconographie du navire en marche (par ex. Ugo NEBBIA, *op. cit.*, en note 11, fig. 42, 44, 48, 49) et aussi du navire faisant le car (les deux documents cités en note 11). Dans ce dernier cas on voit les ostes tenir momentanément l'antenne « en raison », selon l'expression du bon comite, dans la position verticale avec la voile flottant vers l'avant. Du reste, il y a beaucoup d'exemples européens anciens avec une seule garde de corne, comme les Arabes (voir pour ceux-ci les planches d'Alan Villiers).

(58) R. MOOKERJI, *op. cit.* en note 23, p. 203. Ces dimensions sont du même ordre de grandeur que celles du boutre d'Alan Villiers (*Sons of Sinbad*, pp. 50 et 402).

(59) H. de MONFREID, *L'enfant sauvage*, Grasset, 1937, p. 162 de la réédition de 1942. — Amiral PARIS, *Essai sur la construction navale des peuples extra-européens*, p. 9.

Port de Marseille, peut-être le dernier chébec de la Méditerranée. Il s'appelait le *San Miguel* et venait de Soller avec des oranges, illustrant exactement la jolie ballade de Mistral :

Lou bastimèn ven de Maiorco
Emé d'aranje un cargamèn...
...Emé tres velo blanquinello
Fai de camin tant que n'en vóu.

Maintenant, il ne reste de ce type que deux modèles au Musée de la Marine, les plus gracieux... et les moins reproduits par les amateurs ([60]).

De ce que le gréement « latin » ne subsiste plus dans son état primitif et avec son plein développement qu'au delà de Suez, doit-on conclure que l'océan Indien fut son berceau ? C'est ce que nie Quirino da Fonseca, bien qu'il fasse venir le mot caravelle du *ghareb* (latin *carabus*), vocable répandu de l'Inde musulmane au Maroc, et dont le dernier avatar vers l'ouest était encore en partie, du temps de Hennique, à voiles triangulaires sous antennes. Aussi imprudent, mais en sens contraire, Laird Clowes ([61]) fait venir la *masena*, artimon latin des nefs portugaises et espagnoles, de l'arabe *mīzān* (pluriel *mwāzin*) « balance ». Ce serait bien conforme à son rôle d'équilibrage de la route entre les centres de dérive et de voilure (dans le même ordre d'idées nous avons en français un « coefficient de balancement »). Mais M. Guilleux La Roërie possède tous les éléments de l'histoire de cette voile à partir de l'époque où elle était au milieu (*mezzo*) du navire.

Que pourrait donner l'étude des vocabulaires techniques latin, grec et arabe méditerranéen ? Dans l'antiquité, le latin *antemna* et le grec (ἡ) κέραια désignaient la vergue de la voile carrée alors en usage. L'autre mot pour corne ou vergue, τὸ κερας, avait en plus de son pluriel attique κερατα un pluriel ionien κέρεα qui peut être lui aussi à l'origine du *qarīya* arabe (vergue en général). Quoi qu'il en soit, tout le monde est d'accord que *qarīya* vient du grec. Reste à savoir si, quand il décrit la rupture d'antenne survenue le 16 mars 1183 entre la Sardaigne et la Sicile, de « ce bois connu chez eux (les Gênois semble-t-il) sous le nom de *qarīya* », Ibn

(60) L'Association des Amis du Musée de la Marine vient d'éditer les plans de l'un d'eux à l'usage des maquettistes. On lit dans la notice qu'en 1750, pour construire quatre de ces navires, la marine française dut faire appel à des constructeurs majorquins.

(61) *Op. cit.* en note 12, p. 53.

Jubayr ne désigne pas le tout pour la partie et n'est pas influencé par la consonance du mot gênois *carro*, peut-être même *cario*, puisque les inventaires et contrats d'affrètement rédigés à Gênes au XIIIe siècle en latin nous montrent l'*antennam* composée d'une *pennam* et d'un *carium* (62). Jal fait dériver *car* du bas-grec κάροιον, que je ne trouve pas dans le dictionnaire de Bailly. Le latin de Corippe, au VIe siècle, et le provençal moderne connaissent le mot *cara*, mais il est féminin et son unique acception est visage. Le grec classique peut fournir, avec τὸ κάρα, un mot neutre qui, outre le sens secondaire de visage, a surtout celui de tête ou sommet. Ici, ce serait plutôt le pied, mais c'est aussi la partie la plus forte de l'antenne, ce qui peut expliquer la « tête ». De toutes façons *car* aussi vient donc du grec. Il en est de même en Provence — et aussi à Gênes et à Raguse (63) — du mot désignant l'itague : *aman*(*t*), qui vient de (ὁ) ἱμάς, ἱμαντος littéralement rêne de cheval, mais aussi drisse de voile (64). En somme, sur

(62) E.-H. Byrne, *Genoese shipping in the XIIth and XIIIth centuries*, « The Medioeval Academy of America », Cambridge, Massachusetts, 1930 (Contrat XVI), cité par M. A. Gateau dans sa communication sur *Ibn Jobaïr* au Congrès international des Orientalistes tenu à Paris en 1948.

(63) A. Gateau, *Introduction à l'étude du vocabulaire maritime en Tunisie* dans la « Revue Africaine », Alger, 1946, p. 161. Le Commandant Bertuccioli « Rivista di Cultura Marinara », septembre 1929, cité par Ugo Nebbia (*op. cit.* en note 11, addendum à la page 50) commentant une poésie de Francesco da Barberino (XIVe s.) paraît donner au mot italien *manti* le sens de rabans. Mais le grand dictionnaire de Tommaseo et Bellini donne bien à *mante*, (pluriel *manti*) le sens d'itague, comme dans les autres marines latines, et en citant le même passage.

(64) Cecil Torr, article *Navis* dans le « Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines » de Daremberg-Saglio, p. 38, n. 1 (Inventaires des arsenaux athéniens en 330 avant J.-C.).

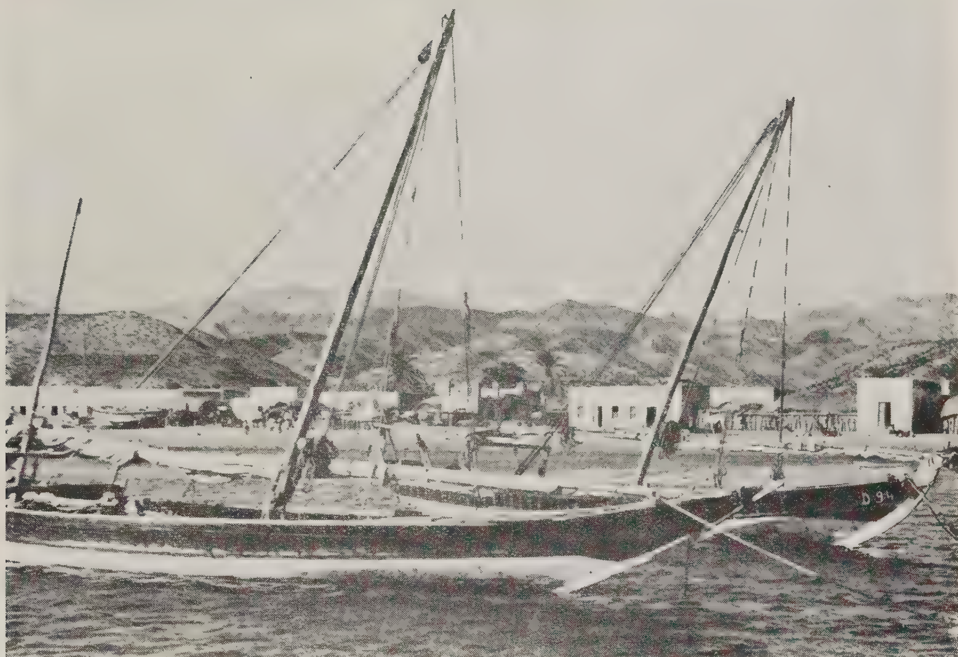
Fig. 1. — ZAROUGS A TADJOURAH.

Remarquer les cabillots à la partie inférieure des haubans, le palan de drisse en arrière du mât et l'itague double supportant l'antenne devant le mât : tous détails existant identiquement sur ceux des gréements méditerranéens antérieurs au XIXe siècle qui avaient, comme ici, l'antenne entre les haubans et le mât, du moins au repos.

Fig. 2. — LE « SAN-MIGUEL » DE SOLLER.

Ce bâtiment diffère légèrement du chébec du XVIIIe siècle par le long bâton de foc où s'amure une polacre (amenée), ce qui donne en tout quatre voiles au lieu de trois. (Toutefois, Ugo Nebbia — *op. cit.*, en note 11, *fig. 234* — donne un chébec gênois fin XVIIIe avec un foc). Contrairement aussi aux modèles de chébecs du Musée de la Marine, mais comme dans la galère de Furttenbach citée dans le texte, les antennes, même au repos, sont hors des haubans et ceux-ci n'ont pas besoin de cabillots, sauf peut-être au mât du milieu pour pouvoir changer l'antenne de mestre. On aperçoit, en effet, reposant horizontalement entre l'*aubre mestre* et les *sârti*, l'antenne majeure avec la voile de beau temps, tout enverguée.

Comme *fig. 1*, on distingue aussi (plus facilement sur le mât d'avant ou trinquet) la disposition, commune aux deux anciens types, du palan de drisse (en arrière du mât et en bas) surmonté de l'itague qui passe d'arrière en avant, dans le calcet en tête de mât, pour soutenir l'antenne.



(Cliché *Agence des Colònies* S O., 132.)

Fig. 1.



(Cliché de l'auteur, pris à Marseille vers 1914.)

Fig. 2.

quatre termes essentiels à la voile latine, antenne, penne, car, aman, les deux derniers ne peuvent s'expliquer que par le grec. Pourtant l'aire géographique de la voile latine en Méditerranée paraît bien justifier son nom.

Revenons à l'arabe : aujourd'hui (toujours d'après M. Gateau) *qarīya* a repris son sens grec primitif de vergue de voile carrée, et antenne dans son sens médiéval et moderne a donné *ạntîna*. L'itague se dit *múnt* à Tunis et *mûṭ* à Tétouan, c'est notre aman (65). Il est donc curieux de constater que si la voile latine est venue d'au delà de Suez, sa terminologie européenne n'a gardé aucune trace de l'arabe. Bien plus, les Arabes méditerranéens ont emprunté pour cette voile la terminologie gréco-latine (de même que la terminologie romane, ou même nordique, pour les autres).

Le vocabulaire arabe de la mer Rouge donné par d'Abbadie (*op. cit.* en note 9*bis*) bien que tout à fait différent, contient néanmoins trois mots (sur 28) qui sont peut-être aussi méditerranéens. Ce sont :

1° *Qalamī* (66), la voile du petit mât d'arrière. Ce nom est un adjectif « la calamienne » et semble indiquer que jadis ce mâtereau aurait été baptisé le *calamus*, κάλαμος, la canne à pêche, eu égard à sa finesse et à l'absence de haubans.

2° *Šart*, collier de racage, qui fait penser à *Sárti*, haubans (au lieu de *trossa* qui serait le correspondant méditerranéen). Il y a peut-être eu confusion, confusion facilitée du reste par le fait que le garant de la trousse est toujours tenu au vent pour venir en aide aux haubans (67) ; sur les plus petits zarougs, il n'y a même que lui.

3° *Būjī*, arriver, abattre, qui paraît n'être autre que *poggiar*. Remarquer en passant que le *djoch* de Monfreid (cf. note 56) (*Ġoš*, *Jūš*, *jawš*, mot commun avec l'hindoustani, d'Abbadie) veut dire proprement amure, mais s'emploie aussi pour loffer ; de la même façon qu'en Méditerranée son correspondant *orsa* a donné *orsar*(*e*). Il n'y a pas de rapprochement à en tirer, car il est naturel qu'un même matériel donne lieu aux mêmes tournures dans des langues différentes.

La conclusion ? On voit maintenant que, comme je l'avais annoncé au début, il n'y en a pas. En effet :

(65) A. Gateau, *Introduction...*, p. 175.

(66) Chez de Monfreid : guélémi (*op. cit.* en note 59, p. 161).

(67) Alan Villiers, p. 286.

1° Nous ne savons rien du matériel persan des siècles préislamiques, et même postérieurs (voir Vajrabodhi, note 6) ;

2° Le navire de mer des fresques d'Ajantâ, au VIe siècle, n'annonce en rien la voile arabe de l'océan Indien ;

3° La première représentation indiscutable de la voile latine provient d'une région de la Méditerranée où elle n'a jamais eu exclusivement droit de cité ;

4° Son apparition dans l'iconographie européenne coïncide avec la grande expansion arabe en Méditerranée (voir note 26), mais la terminologie de cette voile est gréco-latine, même chez les Arabes méditerranéens ;

5° L'histoire postérieure de la voile latine ne fournit aucun indice.

Après avoir eu l'honneur de faire la première traversée de l'Atlantique, aller et retour, avec la *Niña* de Christophe Colomb, cette voile achève, sous nos yeux, de disparaître, et emportera probablement avec elle le secret de ses origines.

Casablanca, 1948. Pierre PARIS.

GRENIERS COLLECTIFS

AVANT-PROPOS

Cet exposé résume, en quelques pages, les résultats d'une enquête poursuivie pendant plusieurs années sur les greniers collectifs du Maroc. La documentation sur le terrain a été recueillie au cours de deux missions de plus d'un an chacune, tout en menant parallèlement d'autres recherches relatives elles aussi aux questions berbères.

Ces travaux ont été entrepris avec Claude Keller de Ferron en 1941-1942, sous les auspices du Muséum d'Histoire Naturelle et de l'Institut d'Ethnologie ; ils se sont poursuivis en 1945-1946, selon les directives du Centre National de la Recherche Scientifique et de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines.

Nous ne voulons pas attendre la publication détaillée des résultats pour remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à cette étude et l'ont facilitée. Nous pensons plus spécialement à MM. A. Basset, G.-S. Colin,

E. Laoust, R. Montagne, A. Roux et H. Terrasse, dont l'expérience et les conseils ont grandement facilité les travaux. Nous savons, d'autre part, le plus grand gré à la Direction des Affa:res Politiques et à MM. les officiers des Affaires indigènes qui ont bien voulu mettre tout en œuvre pour nous permettre de travailler dans les meilleures conditions.

Grâce à l'active participation de M. Jacques-Meunié, cet article a pu être mis au point, avec plans et photos, en notre absence, une nouvelle mission ne nous ayant pas permis d'en terminer nous-même la préparation.

Le rendu des plans a été exécuté par les dessinateurs de l'Inspection des Monuments Historiques à Rabat, selon les directives de M. Jean Meunier.

RÉSUMÉ D'ENQUÊTE ET PREMIÈRES CONCLUSIONS (1)

Il est à peine nécessaire, sans doute, de rappeler ce qu'est le grenier collectif, édifice plus ou moins vaste où les Berbères emmagasinent leurs récoltes et autres biens qui leur sont chers ; autrefois les armes y étaient renfermées. C'est un établissement de tribu ou de clan où chaque chef de famille possède une case individuelle, fermée, dont il a la clef. Le magasin et ses dépendances sont sous la garde d'un portier qui surveille les allées et venues des usagers et en interdit l'entrée aux étrangers.

Souvent ce grenier était aussi forteresse, hérissé de tours de guet où veillaient les hommes d'armes et situé sur un lieu escarpé aux abords difficiles.

C'est là le type très schématique des magasins citadelles des Berbères ; M. Montagne en est l'inventeur au Maroc. Dès 1924, en effet, M. Montagne

(1) Conférence prononcée au Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane à Paris, le 24 avril 1947.

Afin d'alléger cet exposé sommaire, nous avons volontairement réduit au minimum le nombre des termes berbères ou arabes.

Si, d'autre part, ce résumé n'est illustré que de quelques plans et photographies, c'est que la publication détaillée des résultats est envisagée comme devant avoir lieu au cours de l'année 1950, au retour d'une nouvelle mission.

Cette étude doit prendre rang dans la collection des « Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines » et comprendre trois volumes : I. Texte. — II. 150 plans. — III. 100 planches photographiques.

Un lexique des termes d'architecture berbère notés dans les divers parlers accompagnera l'ouvrage.

Nous ne donnons donc ici ni références ni bibliographie. Parmi les principaux auteurs qui se sont intéressés aux greniers collectifs, citons seulement MM. R. Montagne, F. de La Chapelle, J. Despois et J. Dresch.

avait réussi dans le Sous, à pénétrer dans le grenier des Ikounka, à en voir le coutumier, à se le faire communiquer même, afin de le traduire et l'étudier.

En 1924, époque à laquelle M. Montagne poursuivait ses recherches dans l'Anti-Atlas, la pacification du Sud marocain n'était pas terminée, le travail était souvent difficile et le territoire des tribus dissidentes ne pouvait être aisément parcouru.

Nous avons eu la chance de pouvoir reprendre l'enquête sur les greniers collectifs en 1941-1942 dans un Maroc pacifié, et de faire une deuxième campagne de recherches en 1945-1946.

Au cours de ces deux missions, chacune d'un an environ, nous avons tenté de saisir l'institution dans son état actuel : nombre, importance et répartition géographique des greniers, leur architecture (plans et modes de construction), leurs coutumes particulières.

Il importait de définir autant que possible la place qu'ils tiennent aujourd'hui dans la vie des tribus, ce qu'elle avait pu être autrefois, de comprendre les raisons de leur vitalité ou de leur désuétude, et d'en discerner les causes.

Au premier regard, les grandes lignes de la question n'apparaissent pas avec évidence, la diversité des magasins étant grande, grande aussi celle des régions où il s'en trouve. Certains traits cependant semblent se dégager des nombreuses observations qui ont pu être faites ; le groupement des greniers de types définis, s'inscrit selon des principes rigoureux, régis essentiellement — et c'est logique — par les conditions climatiques et l'économie qui en résulte.

Avant de commencer cet exposé, il est peut-être bon de préciser que le terme « grenier collectif » est assez inexact, mais que nous continuons à en user, n'en ayant pas imaginé de meilleur, à la fois court et expressif. Peut-être pourrait-on préférer à « grenier collectif » l'appellation « maison de tribu », traduction un peu vague de l'un des termes employés en berbère *(irherm n teqebilt, agadir eljemâat, agadir lekhzin* [1]).

Le grenier dit collectif n'est en effet que le groupement de cases à grain individuelles, chacune de ces cases ayant été construite par une famille dont elle demeure la propriété et qui en assure l'entretien. Les propriétaires choisissent un gardien ou portier, en permanence dans l'édifice, et assurent

(1) L'orthographe adoptée ici pour les noms berbères n'est pas strictement phonétique ; c'est une transcription plus courante et de lecture aisée.

sa subsistance ; de plus, autrefois du moins, ils montaient la garde, jour et nuit, personnellement à tour de rôle.

C'est donc une réunion de cases individuelles gardées collectivement, et non une mise en commun des récoltes et autres biens, ainsi que pourrait le donner à penser le terme de magasin collectif.

Cet établissement pourrait, dans une certaine mesure, être comparé en France aux immeubles d'habitation par appartements ; lorsque les divers étages appartiennent à des propriétaires différents, ils n'ont guère de collectif que le concierge, l'escalier, l'ascenseur et l'enlèvement des ordures.

Ceci étant posé, conservons le terme de grenier ou magasin collectif consacré par l'usage et essayons d'envisager cette institution dans ce qu'elle a de plus général.

L'origine de la maison de tribu ou grenier collectif reste tout à fait obscure, l'époque et le lieu de son apparition nous sont encore inconnus. Dans l'état actuel des connaissances, le magasin collectif peut paraître spécifique de pays appartenant au bassin méditerranéen, au Sud notamment, et peut-être à l'Est ; soit toute l'Afrique Mineure (aujourd'hui Maroc, Algérie, Tunisie, territoires du Sud et Tripolitaine), et peut-être aussi : Egypte, Arabie et Syrie, mais là les documents font défaut ou sont équivoques.

L'Afrique du Nord seule — antique Berbérie — témoigne avec certitude qu'elle a connu l'usage de la maison de tribu, ainsi que le prouvent les nombreux établissements qui survivent dans certaines régions.

Les plus connus sont, d'Est en Ouest :

1° A la lisière de la Tripolitaine, les greniers du *Djebel Nefousa (gasr* ou *temidelt)*, les uns en cellules voûtées, les autres creusées dans des falaises ; d'autres encore, les plus petits, ont à l'extérieur l'aspect de tours trapues et une cour circulaire à l'intérieur.

2° dans le *Sud tunisien*, les *rhorfa* voûtées de Médenine, Metameur, Chnini et Douirat ; leurs cours sont vastes et peuvent abriter des troupeaux.

3° en Algérie les *gelâa* de l'Aurès s'accrochent aux rochers de la montagne ; leur construction paraît assez fruste et sans plan ordonné.

4° au Maroc enfin, les greniers sont nombreux et variés, l'institution paraît y avoir atteint sa forme la plus élaborée ; peut-être a-t-elle pris

là plus d'extension que dans les autres régions, peut-être s'est-elle simplement mieux conservée dans l'isolement farouche du Maghreb occidental.

Il est à remarquer que chacun des différents groupes de greniers précités correspond à l'existence d'îlots berbères, de tribus vivant à l'écart dans des massifs montagneux et non assimilés par d'autres populations.

Les greniers du Maroc sont actuellement les mieux connus ; nous ne pouvons ici en donner une étude détaillée, mais esquisser seulement la physionomie de l'institution en dégageant ce qui la différencie d'une région à l'autre sans altérer cependant sa profonde unité.

Il convient, sans doute, de situer tout d'abord et dénombrer rapidement les greniers étudiés. On ne les rencontre plus aujourd'hui que dans les montagnes, sur leurs lisières parfois, régions de refuge, où de très anciennes traditions ont pu se conserver intactes plus longtemps. Les diverses populations qui vivent là retirées sont habituellement désignées sous le nom de « Berbères », appellation bien imprécise ou arbitraire, puisque l'on ignore à peu près tout, tant de leur origine ancienne que de leur venue ou de leur fixation dans les contrées qu'elles occupent de nos jours. Les habitants des plaines se disent arabes, ce qui est peu probable pour la majorité d'entre eux. Peut-être sont-ils berbères d'origine ; du moins sont-ils arabisés depuis longtemps. Plus de greniers collectifs dans ces contrées, soit que toute trace en ait disparu, soit que ce mode de conservation n'ait jamais été en usage. Aujourd'hui, dans la plaine, les réserves sont déposées dans des silos creusés en terre ; ces silos sont parfois groupés sous une surveillance commune.

Les différentes régions où subsistent des magasins collectifs sont : le Rif, le Grand-Atlas occidental et oriental, le Moyen-Atlas, l'Anti-Atlas jusqu'aux confins sahariens, le Siroua enfin, à la jonction de l'Anti-Atlas avec le Grand-Atlas.

Les types de greniers rencontrés dans ces régions très différentes sont eux-mêmes très variés ; chacun d'entre eux exprime assez justement l'économie agricole, sociale et politique de la région ; il y est judicieusement adapté et ne saurait être transporté ailleurs sans illogisme.

Les aspects de ces établissements sont donc assez divers, même dans un massif montagneux considéré par les géographes comme une entité.

Il semble qu'une classification liminaire s'impose ; elle correspond assez bien, dans l'ensemble, à la répartition des groupes linguistiques berbères.

C'est ainsi que l'on peut isoler le groupe *rifain* au nord, celui de la *tamazirht* au nord-est, au sud-ouest enfin, le groupe de la *tashelḥait.*

C'est dans ce dernier groupe, celui des Chleuhs, que se trouvent aujourd'hui les greniers collectifs les plus évolués, notamment ceux du versant nord de l'Anti-Atlas occidental ; ce sont sans doute les plus intéressants à considérer. Des autres groupes de greniers, nous n'envisagerons que ce qui paraît significatif, dans leurs similitudes ou leurs divergences.

GRENIERS DES CHLEUHS

ANTI-ATLAS OCCIDENTAL

(versant nord) (tribus : Ilallen et Achtouken).

Le grenier des Chleuhs de l'Anti-Atlas occidental est celui justement dont M. Montagne a pu étudier un représentant en 1924, dans la Confédération des Achtouken du Sous, en bordure de la plaine ; son nom chleuh est *agadir* ; la monographie de M. Montagne a mis en évidence son originalité et son intérêt.

Architecture. — Cet agadir est aujourd'hui bien connu dans ses traits principaux ; édifié en pierres, il présente une allée médiane rectiligne, étroite et longue, de chaque côté de laquelle sont alignées sur plusieurs étages des cases à grain de même forme et de mêmes dimensions, leur grand axe est perpendiculaire à l'allée. Toutes les cases ouvrent vers l'intérieur du magasin et sont closes par des portillons de bois. Une seule porte donne accès à l'allée ; nulle autre ouverture vers l'extérieur, si ce n'est les soupiraux d'aération (fig. 1 et 2).

Les plus grands magasins des Ilallen peuvent avoir jusqu'à deux ou trois cents cases.

La toiture en terrasse est en terre battue et déborde l'aplomb vertical des murs par des dalles horizontales, afin d'éloigner des parois le ruissellement des eaux et de prévenir la dégradation.

D'autres dalles en saillie sont fixées à des hauteurs progressives dans les parois qui se font vis-à-vis de chaque côté de la ruelle ; elles servent de marchepieds pour accéder aux cases supérieures. Parfois les façades sont dépourvues de ces marches, et des troncs d'arbres à encoches permettent d'atteindre les cases supérieures.



Agadir n Sri (Aït Ali).
Anti-Atlas Occidental (versant nord).



(Cl. Keller de Ferron.)

Agadir n Ouguezmir (*Idouska Oufella*).
Anti-Atlas Occidental (versant nord).

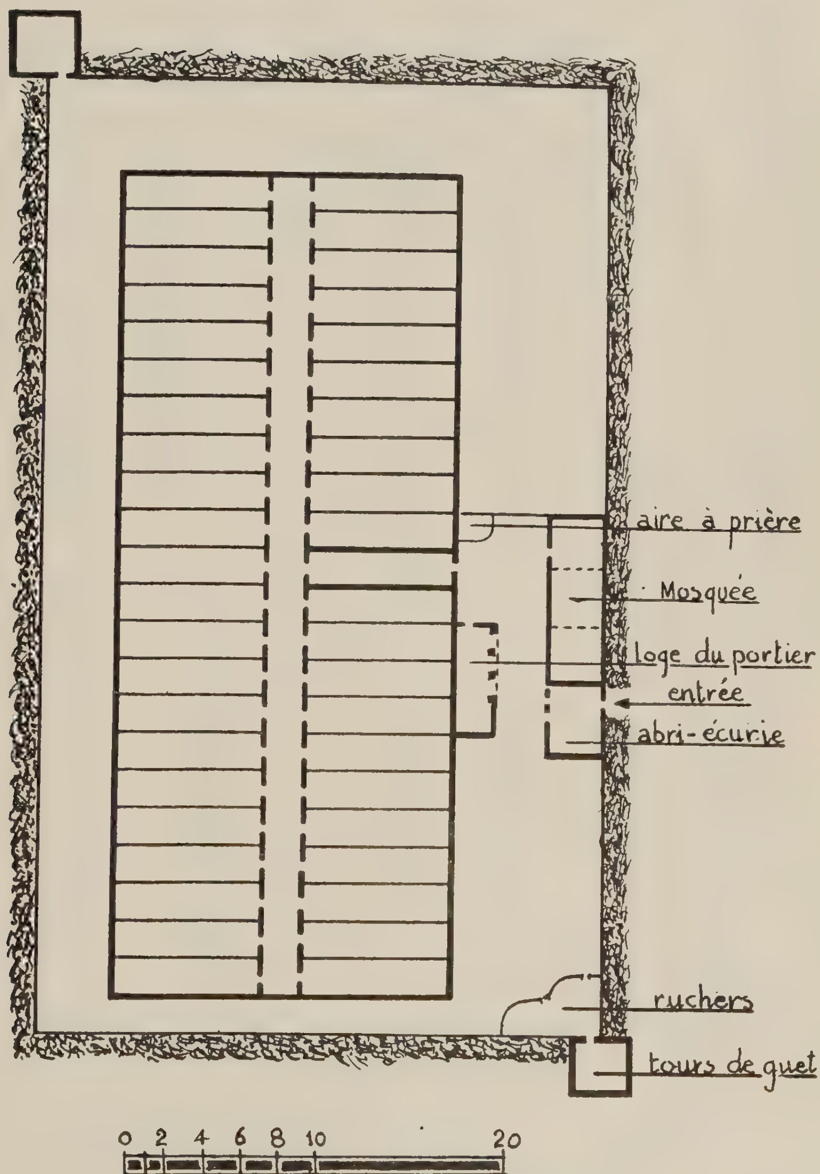


FIG. 1. — Agadir Aït Makhlouf.
Anti-Atlas occidental (Versant Nord).

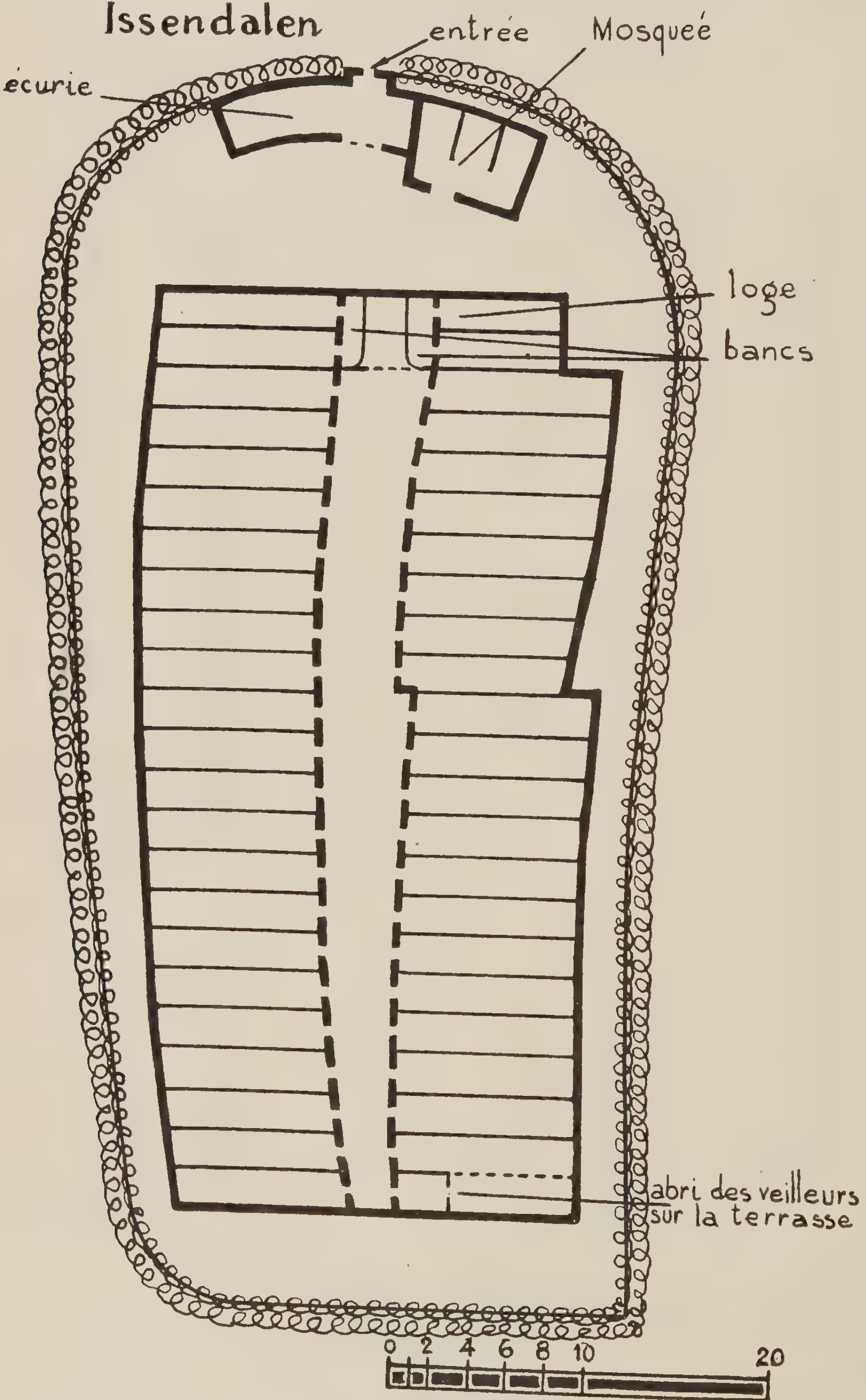


FIG. 2. — Agadir n Tilazzine.
Anti-Atlas occidental (Versant Nord).

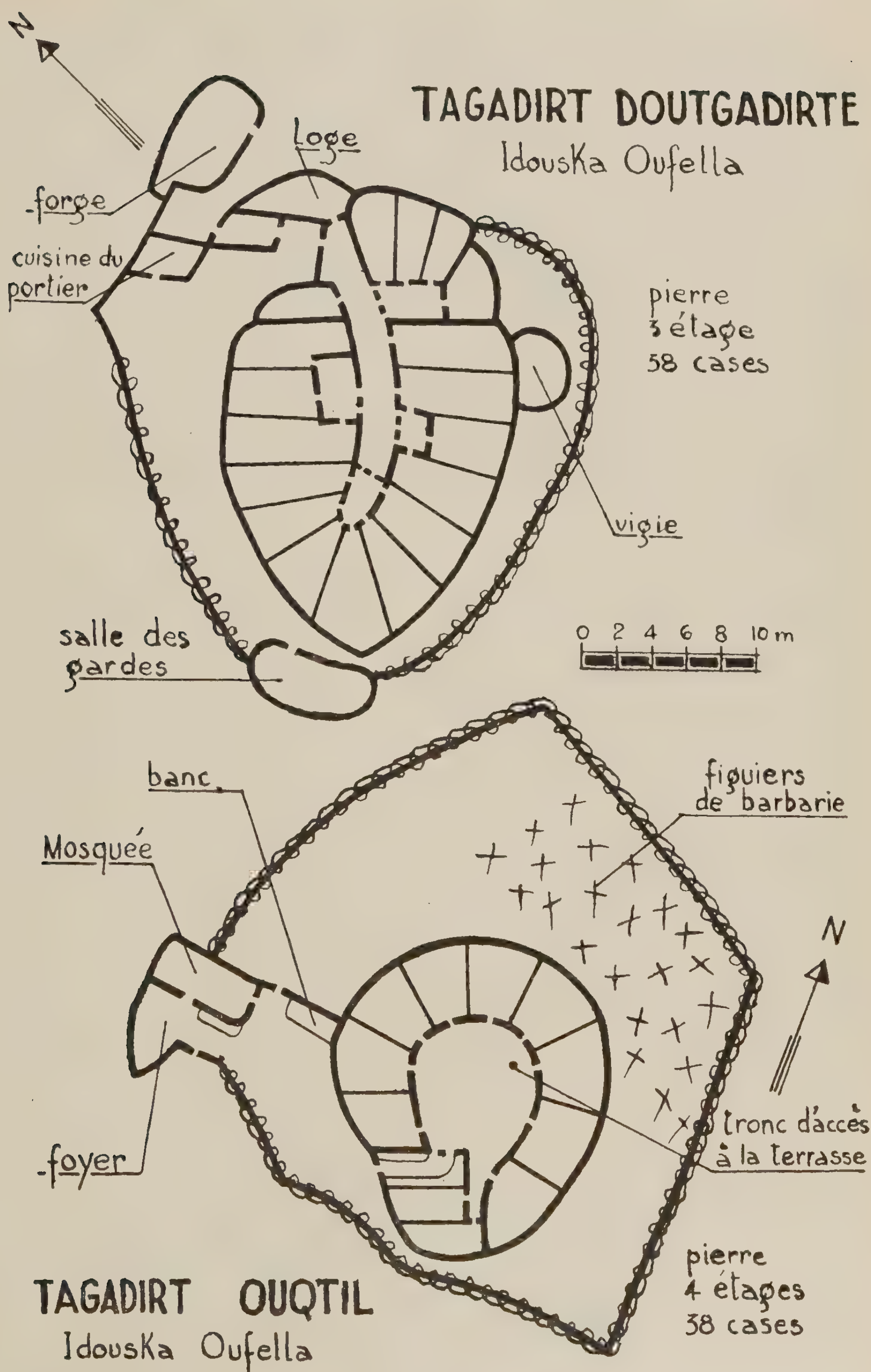


Fig. 3. — Tagadirt Doutgadirt. — Tagadirt Ouqtil.
Anti-Atlas occidental (Versant Nord).

Ce bloc de construction est massif, d'un seul tenant, sans fissures ; nulle place n'est perdue, souvent même aux étages, l'emplacement de l'allée est lui-même occupé par des cases à grain.

L'ensemble décrit ci-dessus est le grenier proprement dit, il peut être entouré d'une ou deux enceintes, la première en pierres sèches, la seconde en épineux ; elles forment enclos ou chemin de ronde, peuvent être fortifiées par des tours de guet, et abritent les dépendances du grenier. Dans cette enceinte, une seule entrée, en chicane ou fortifiée permet de pénétrer à l'intérieur de l'enclos.

Les dépendances varient en nombre et importance ; outre la loge du portier, il peut y avoir une ou deux pièces pour les gardes, moulin, forge, écurie-étable, chambre de réunion des notables, une petite mosquée même, avec chauffe-eau, chambre d'ablution et salle de prière. Parfois des ruchers sont attenants à l'enclos.

Un grand agadir comporte plusieurs citernes, soit à l'intérieur de l'enceinte, soit à l'extérieur ; elles répondent aux besoins du portier et des gardes qui ne peuvent s'absenter ; de plus, au cours des guerres, elles pouvaient permettre à la tribu de soutenir un siège d'une certaine durée.

Ce prototype de grenier collectif peut subir des altérations assez appréciables, ainsi qu'en témoignent de nombreux plans. Dans certains cas, ce peut être simplement la courbure accentuée de l'allée médiane ; elle est assez fréquente et ne peut être due au hasard. Aucune explication cependant n'a pu en révéler le sens, soit rituel, soit concernant l'aération ou la défense.

Les extensions successives d'un grenier devenu trop petit peuvent aussi modifier sa physionomie primitive, créant des allées parallèles ou perpendiculaires à la première.

Ailleurs, la configuration d'éperons ou de pitons étroits a conduit l'ingéniosité des bâtisseurs à tirer le meilleur parti de la surface utilisable, entraînant une certaine désorganisation dans l'ordonnance de la construction (fig. 3).

Ailleurs encore, et souvent sans raison apparente, les cases à grain sont disposées en éventail selon un plan rayonnant.

La comparaison de ces plans, fort différents à première vue, permet presque toujours cependant de distinguer nettement les éléments du type original qui a inspiré les diverses réalisations. On peut ainsi identifier l'allée primitive que deux bâtiments parallèles enserrent étroitement ; ce caractère architectural confère à lui seul déjà une grande unité aux greniers

du versant nord de l'Anti-Atlas occidental et ne semble pas se retrouver ailleurs.

Les autres groupes de magasins ont chacun un type de construction qui leur est propre, moins original souvent, ou moins défini et qui paraît procéder d'une technique architecturale plus rudimentaire.

Fonctionnement du grenier. — C'est principalement le grain qui est conservé dans les agadir, on y met aussi : beurre, miel, huile, amandes, sel et autres denrées alimentaires : dattes, sauterelles, viande séchée, graisse ; c'est là aussi que sont mis en sécurité les actes ou titres de propriété consignés sur de petits morceaux de bois plat, les vêtements de fête, ustensiles pour le thé, l'argent, etc. Autrefois on y entreposait les armes.

Le portier habite le grenier avec femme et enfants s'il en a ; chaque soir à la tombée de la nuit il ferme la porte et ne la rouvre le matin qu'au lever du jour.

Ce gardien permanent reçoit des propriétaires un salaire, presque tout en nature ; peu ou pas d'argent, mais un certain nombre de mesures d'orge par chambre occupée, et de petits cadeaux au moment de la récolte (beurre, laine, sel).

Le portier est renouvelé s'il ne convient pas, sinon il peut demeurer de longues années ; parfois il exerce un petit métier, celui de savetier par exemple.

Quant aux veilleurs, gens d'armes, ils se renouvelaient autrefois nuit et jour et ne touchaient pas de salaire ; les sociétaires devaient eux-mêmes assurer cette garde personnellement, cependant les femmes seules pouvaient se faire remplacer par un homme de la tribu qu'elles rémunéraient.

Chaque jour ou chaque semaine, au gré de leurs besoins, les chefs de famille viennent à l'*agadir* chercher les provisions nécessaires et les distribuent aux femmes par petites quantités afin d'éviter tout gaspillage.

Les étrangers à la tribu ne sont habituellement pas admis à l'intérieur du grenier, non plus que les Juifs.

Autrefois, les échanges ou le commerce pouvaient se faire dans le magasin qui tenait alors lieu de marché. L'*agadir* était peut-être alors l'organe fondamental de la vie économique berbère, son centre par excellence.

Coutume. — Nous avons signalé l'unité profonde conférée par la similitude de leurs plans aux greniers du versant nord de l'Anti-Atlas occidental ;

une autre unité, celle-ci plus abstraite, se dégage de la conformité des coutumes concernant l'*agadir*. Ces règles sont écrites, chaque grenier possède un recueil où elles sont consignées ainsi que les tarifs d'amende.

Il est intéressant de constater que tous ces coutumiers émanent à l'origine d'un seul, celui de l'*Agadir Oujarif* des Idouska Oufella, tribu orientale de la Confédération des Ilallen. Ajarif est en ruines maintenant, mais sa coutume et ses traditions ont survécu, conservées intactes par les notables de l'*Agadir Itourhaïn* de la même tribu (1).

Aujourd'hui encore, tous les agadirs des Ilallen se réfèrent à cette charte, et c'est à *Itourhaïn* que sont tranchés les différends. Fait peut-être assez remarquable parmi des sociétés dont l'autonomie anarchique est réputée, et qui ne reconnaissent aucune autorité supérieure ; cela devrait-il faire entrevoir une certaine primauté d'Ajarif autrefois, suprématie dont le souvenir ne serait pas encore entièrement effacé ?

Il faut ajouter que plus à l'est, vers *Irherm* et *Taṭa*, d'autres tribus témoignent se conformer aujourd'hui encore à la charte d'*Itourhaïn* et n'ont pas cessé, malgré l'éloignement, de faire arbitrer leurs litiges par le conseil de cet *agadir* ; il en est ainsi par exemple, des Ida Oukensous et de *Tagemmout* qui ne présentent cependant qu'assez peu d'analogies avec les Ilallen.

A l'ouest également, au delà des Aït Baha vers la plaine, une partie du moins de la Confédération des Achtouken a, elle aussi, adopté ou reçu la loi des Itourhaïn.

Faut-il ne voir là que la fortune et la diffusion d'un type d'organisation particulièrement réussi, ou l'emprunt de la charte entraînait-il une certaine affiliation, et la formation de familles ou d'alliances ? Fait qui s'est produit au Moyen-Age en France vers le XIe siècle au sujet des communes.

Une telle unité de coutume semble ne se retrouver qu'au Siroua, parmi les tribus de la Confédération des Aït Ouaouzguit, mais peut-être avec moins de cohésion.

Quant à la charte des Ilallen, le coutumier des Ikounka, traduit et commenté par M. Montagne, est précisément l'une des nombreuses copies ou répliques de celui d'Ajarif ; il comprend un tarif d'amendes assez long et fastidieux dont peuvent se dégager cependant quelques

(1) Itourhaïn est le pluriel d'Atourha.

indices sur la psychologie sociale des populations. Les indications les plus intéressantes sont données par les articles concernant la fondation, l'organisation et les extensions de l'agadir ainsi que par les additifs.

Le résumé des données les plus essentielles est le suivant :

La fondation d'un *agadir* résulte de l'association des familles de la tribu ou de la fraction en la personne de leurs chefs. Le terrain choisi est divisé en mesures égales et les étages tirés au sort. On sait que sur trois étages, celui du milieu a plus de valeur, le rez-de-chaussée est moins apprécié en raison de l'humidité du sol, des rongeurs et des risques de vol par perforation du mur extérieur ; quant à l'étage supérieur, sous la terrasse, il peut être, en cas de pluie, détérioré par l'eau d'infiltration qui gâterait le grain.

Chaque case est édifiée par les soins de son propriétaire sur un type convenu ; l'entretien lui en incombe ; il doit la maintenir en bon état, sa dégradation étant susceptible de nuire aux pièces voisines.

Les parties de l'édifice qui sont communes — enclos et dépendances — sont à la charge de la collectivité, construites et entretenues par corvées.

Les décisions relatives à la bonne marche de l'établissement ne sont pas prises par la totalité des sociétaires, mais seulement par les plus estimés d'entre eux, formant un conseil de cinq à dix membres environ, parmi lesquels figure le portier. Cette petite assemblée juge les délits et applique les règlements de la charte, perçoit les amendes en argent ou en nature ; les notables du conseil bénéficient de ces dernières qui donnent lieu à de solides repas fort appréciés dans un pays où rôde toujours la faim. Ce conseil prend les initiatives opportunes, impose les défenses ou obligations nécessaires ainsi que leurs sanctions ; il tranche toutes les affaires du grenier, qu'il s'agisse de réparations, de vols, injures, coups, blessures, adultère, etc.

C'est vers la fin du XVIIe siècle que le coutumier des Ikounka a été établi d'après celui d'Ajarif ; nous possédons d'autre part la copie d'un autre coutumier, celui des Imesdagoun, de la même région, celui-là serait du début du XVIIe siècle, mais n'a pu encore être traduit. De plus, le coutumier des Itourhaïn même a été recherché selon les indications données par nous et retrouvé au printemps de l'année 1946 ; nous n'avons pas encore pu nous faire communiquer la copie qui en avait été faite alors.

Cependant, M. Montagne ayant fait l'étude intensive de la charte dans

sa monographie, l'intérêt serait maintenant d'étendre les connaissances par la comparaison de documents similaires afin d'en induire si possible quelques idées d'ensemble.

La confrontation d'assez nombreux textes permettrait peut-être de préciser l'époque à laquelle la charte originelle a été rédigée, sous quelle influence et quels mobiles.

Bien que rien ne confirme cette hypothèse, on peut envisager que ces règles existaient à l'état oral avant leur rédaction ; nous ignorons quelle inspiration primitive a pu en animer la conception (locale, méditerranéenne ou orientale), ni ce qui a pu en déterminer la rédaction. Les tribus auraient-elles par là voulu affirmer leur autonomie envers une autorité étrangère, leur droit à s'administrer elles-mêmes, en établissant et faisant reconnaître l'existence de leurs traditions et lois propres ? Manifestation de résistance, peut-être, envers le gouvernement des sultans ou l'emprise des marabouts et l'imposition du droit coranique.

Et qui, parmi ces Berbères, aurait su noter en caractères arabes, des règles orales jusqu'alors ? Car il est à remarquer que ces canons sont transcrits en langue arabe, langue non familière à ces populations, ce qui implique une transposition des traditions antérieures, à l'état oral en berbère.

L'apparition des actes écrits dans le Sous, paraît avoir suivi l'expansion maraboutique qui diffusa la langue arabe et son écriture vers les xve et xvie siècles.

Doit-on supposer que ces codes sont le reflet d'un passé plus ancien, qu'ils ont été accordés par une puissance méditerranéenne colonisatrice et appliqués primitivement dans des régions moins excentriques que celles où ils survivent aujourd'hui ? Ces coutumes pourraient avoir été rédigées dans la langue des conquérants, puis conservées oralement après la disparition de ceux-ci ; ensuite au cours des derniers siècles, à nouveau transcrites, cette fois en arabe, pour faire échec à un nouvel envahisseur, dans la langue de ce dernier et celle de ses législateurs. Cette nouvelle rédaction n'aurait pas fait disparaître la tradition orale en langue locale berbère.

Précisons que d'avoir été rédigés à une époque indéterminée dans une langue méditerranéenne, cela n'implique pas que ces codes soient aussi de concept méditerranéen. Un exemple contemporain peut illustrer cette supposition : nombreuses sont les coutumes orales berbères consignées en

français, dans le but de gouverner les tribus selon leurs lois traditionnelles ; ces transcriptions n'ayant qu'un intérêt d'actualité, s'effaceraient du pays berbère sans laisser de traces au cas où la protection française viendrait elle-même à disparaître.

Donc, en résumé, deux hypothèses :

— dans la première, les coutumiers écrits ne sont que la consignation du droit berbère par une puissance occupante et dans la langue de cette dernière.

— deuxième hypothèse : les coutumiers sont des chartes ou des franchises accordées aux Berbères par une puissance étrangère qui en établit la version écrite dans sa propre langue ; elles pourraient alors éventuellement émaner aussi de sa propre législation.

Dans l'un et l'autre cas, le système des chartes ne serait qu'un fossile juridique. Aucun document n'a rien révélé jusqu'à présent — c'est encore toute l'ombre farouche du mystère berbère.

Ḥoroum. — C'est elle encore qui enveloppe l'origine d'un caractère du grenier collectif qu'on ne saurait omettre de mentionner, caractère spirituel celui-ci, c'est de la sacralisation qu'il s'agit, du *ḥoroum.*

L'*agadir* est sacré à l'égal d'un tombeau de saint, d'une zaouïa ou d'une mosquée ; c'est le lieu saint tel que l'a connu l'antiquité, avec ses interdits et ses privilèges. Nulle action mauvaise ne doit être commise dans le magasin — vol, mensonge, adultère ou meurtre ; il est inviolable, c'est donc un lieu d'asile. Le coupable qui enfreindrait quelqu'une des défenses ne tarderait pas à être châtié par les puissances surnaturelles.

Ce caractère sacré peut émaner de plusieurs sources ; il peut être dû à la protection maraboutique à laquelle est souvent voué l'*agadir*, un ou plusieurs personnages religieux sont ses patrons (*Tasgent* en compte treize et *Aggouins* des I z n a g u e n dix-neuf). Ce sont des saints de l'Islam ou du moins colorés d'islamisme, souvent originaires de contrées assez lointaines ; leurs descendants, s'il en subsiste, viennent chaque année recueillir les offrandes — grain, beurre, laine, argent — accumulées à leur intention dans la case du grenier qui leur est réservée.

Il paraît cependant probable que le substrat de cette croyance est antérieur à l'Islam, et que la sacralisation du grenier témoigne de la survivance

des cultes animistes berbères, cultes et rites qui ont survécu jusqu'à l'époque actuelle et que l'Islam n'a pas réussi à effacer tout à fait.

Les travaux de Frazer et de Westermarck ont mis en évidence la vénération accordée à la végétation par certainse sociétés primitives et l'importance des rites du renouveau. Le grain est sacré par excellence parce qu'il est le germe de vie, le principe essentiel, la promesse des moissons futures et de la vie innombrable.

Il n'est pas exclu de penser que le grain conservé dans l'*agadir* ait communiqué à l'édifice son pouvoir magique et l'inviolabilité sacrée qu'il engendre. Si les marchés autrefois se concluaient souvent dans le grenier, c'est sans doute pour être, eux aussi, couverts par sa protection.

Certains faits paraissent encore aujourd'hui témoigner du respect inspiré par le grain ; il serait trop long de nous étendre ici sur ce sujet.

ANTI-ATLAS CENTRAL (versant sud)
(tribus : Ida Oukensous, Tagemmout)

Nous venons d'esquisser très schématiquement un type de grenier collectif, reste à tracer un aperçu d'ensemble des autres maisons de tribus du Maroc.

Dans l'Anti-Atlas encore, mais vers le centre de la chaîne et plutôt sur le versant sud, se trouvent des tribus dont les coutumes sont issues, elles aussi, de celle d'Ajarif ; parmi elles : les Ida Oukensous, de la région d'Irherm, et Tagemmout.

Là, les traditions architecturales diffèrent. Pas de grenier à allée médiane, mais une cour intérieure quadrangulaire plus ou moins vaste, entourée de quatre corps de bâtiments ; le grand axe des cases s'allonge parallèlement aux façades (fig. 4).

La construction en pierre tend à disparaître devant celle en pisé dont la technique paraît plus récente, du moins au Maroc. Les toitures sont toujours en terrasse, mais sur les façades, on ne voit plus de dalles débordantes servant de marches ; les murs en terre ne pourraient les supporter et l'on accède aux cases par des troncs à encoches. Devant les portillons, soutenues par des piquets fichés horizontalement, se trouvent parfois de minuscules plate-formes en terre ; elles permettent de se tenir en équilibre pour haler les corbeilles de grain et les décharger dans les cases.



(Cl. Keller de Ferron.)

Agadir n Ourhloui (Ida Oukensous).
Anti-Atlas Central.



(Cl. Keller de Ferron.)

Agadir n Talmouḍat (Ida Oukensous).
Anti-Atlas Central.



(Cl. Keller de Ferron.)

Agadir n Touourirt (*Taguemmoute*).
Anti-Atlas Central.

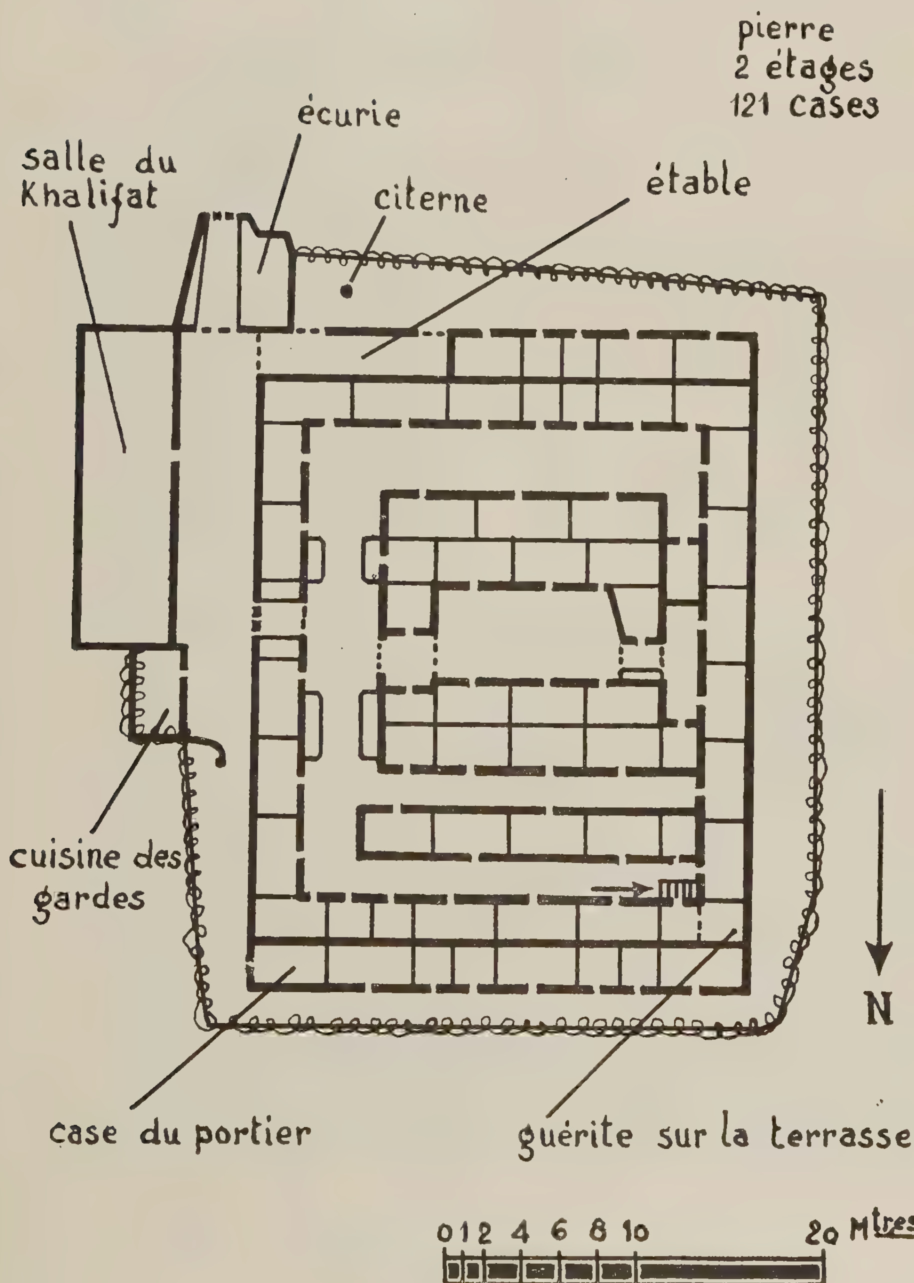


FIG. 4. — Agadir Irherm.
(*Anti-Atlas central.*)

Les magasins sont moins vastes que ceux des I l a l l e n. Les céréales sont moins abondantes dans la région ; T a g e m m o u t, en effet, appartient déjà aux oasis pré-sahariennes. Elle possédait autrefois une magnifique palmeraie dévastée aujourd'hui par la sécheresse.

ANTI-ATLAS ORIENTAL
(Isektan, Tlit et Zguiḍ).

L'extrémité orientale de l'Anti-Atlas a connu aussi les greniers collectifs ; il s'en trouve chez les I s e k t a n, les I z n a g e n, dans le Tlit, et même dans le Zguiḍ ; très ruinés aujourd'hui pour la plupart, les plus grands par la destruction systématique des grands caïds, les autres, qui avaient survécu parce que moins redoutables, succombent à la sécheresse

C'est l'une des régions où se manifeste avec le plus d'évidence l'abandon des grands greniers-forteresses, construits en pierres, nichés entre ciel et terre sur des pitons vertigineux, en faveur de magasins plus petits, construits en pisé dans les plaines ou les vallées, et moins défensifs (fig. 5).

L'étude des *agadir*-s de cette région est malheureusement difficile en raison de leur état de grande désuétude.

ANTI-ATLAS
(zone pré-saharienne et Bani).

Quant à l'ensemble des magasins du versant sud de l'Anti-Atlas, d'un bout de la chaîne à l'autre, ils diffèrent profondément de ceux du versant nord.

Ce sont des greniers à caractère de citadelle très marqué, construits en pierres, agrippés à un site inaccessible, souvent sur un éperon, protégeant derrière eux une ou deux grandes enceintes pour les familles, les petits artisans, les troupeaux. C'étaient, semble-t-il, les magasins de tribus à demi-pastorales.

Ces *agadir*-s sont presque tous désertés aujourd'hui ; leurs ruines se dressent encore, émouvantes, notamment à chaque brèche du Bani dont la chaîne, étroite et vive comme une arête, jaillit le long du désert, depuis les plaines atlantiques à l'ouest judsqu'aux Tazarine à l'est, au delà de l'oued Dra : saisissant rempart naturel, au lieu même où deux mondes s'affrontent.

Donc aucune unité entre les différents groupes de greniers de l'Anti-Atlas. La géographie physique de la montagne semble pouvoir rendre



Agadir n Id Âïssa (*Aït Ḥerbil*).
Anti-Atlas Occidental (versant sud).



(Cl. Keller de Ferron.)

Agadir n Tedakoust (*Aït Oumribet*).
Anti-Atlas Occidental (versant sud).



(Cl. Keller de Ferron.)

Agadir n Aït Ouguellouy (Aït Ḥerbil).
Anti-Atlas Occidental (versant sud).



(Cl. Keller de Ferron.)

Agadir n Id Âïssa (Aït Ḥerbil).
Anti-Atlas Occidental (versant sud).

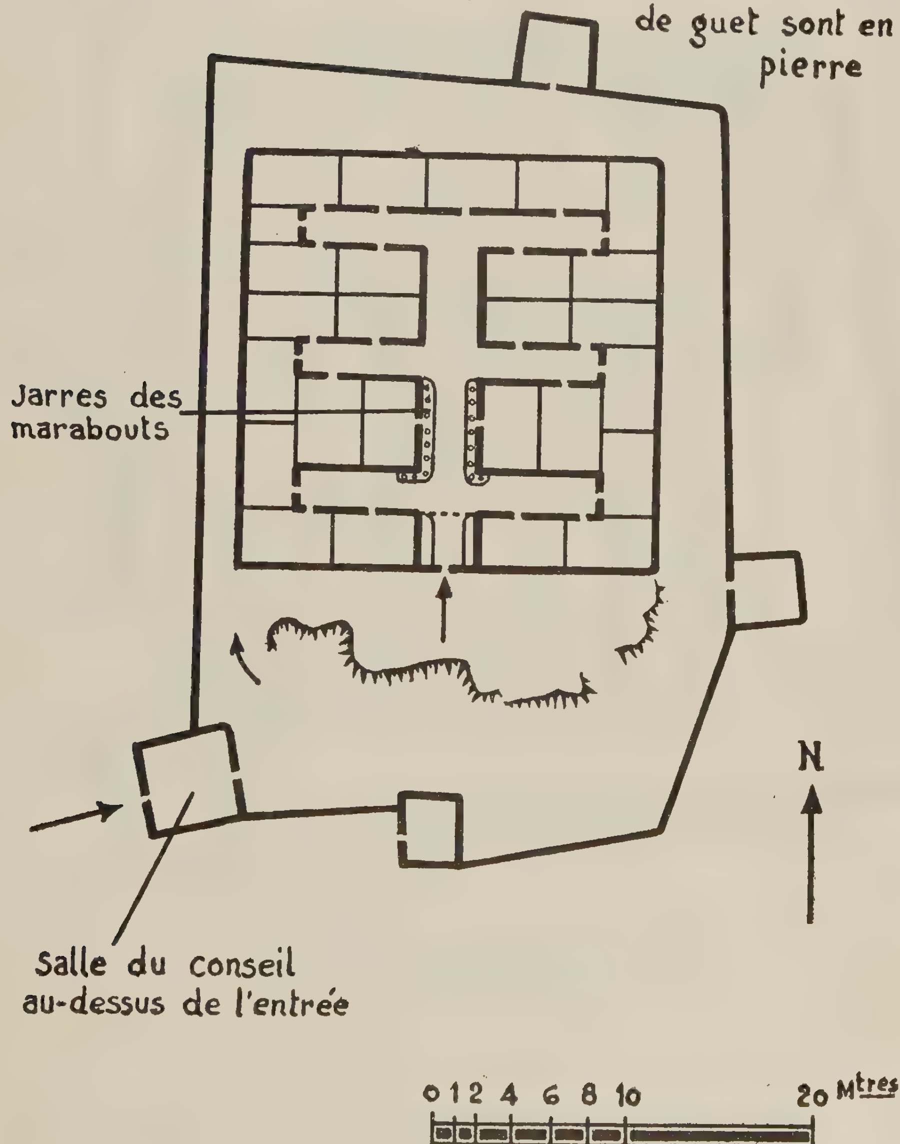


FIG. 5. — Agadir n Imi Tlite.
(*Anti-Atlas oriental.*)

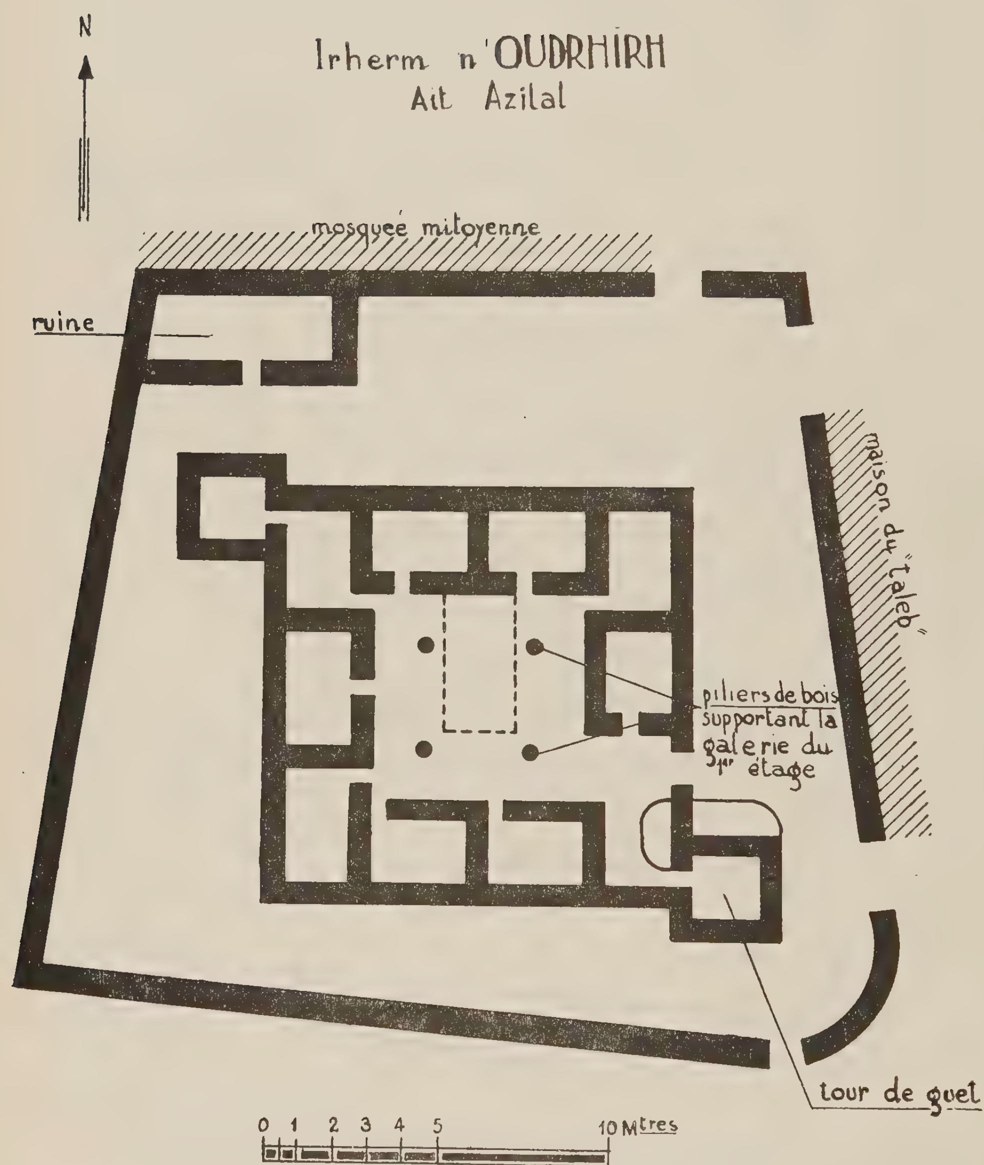


Fig. 6. — Irherm n Oudrhirh.
(*Siroua.*)

IRHERM N TISGUI
Iglioua du Sud

chemin de ronde

banquette surélevée

courette

couloir couvert

entrée

natte où dort le portier

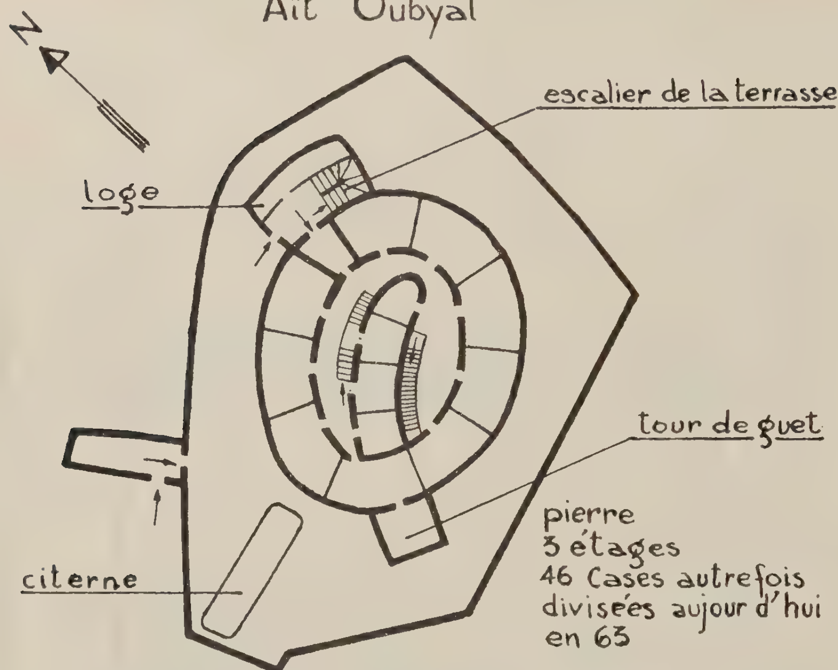
tour de guet

N

L'entrée et les deux petites chambres qui lui font suite paraissent avoir été rajoutées
Il en est de même des trois pièces construites dans la cour intérieure.



FIG. 7. — Irherm n Tisgui.
(*Siroua.*)



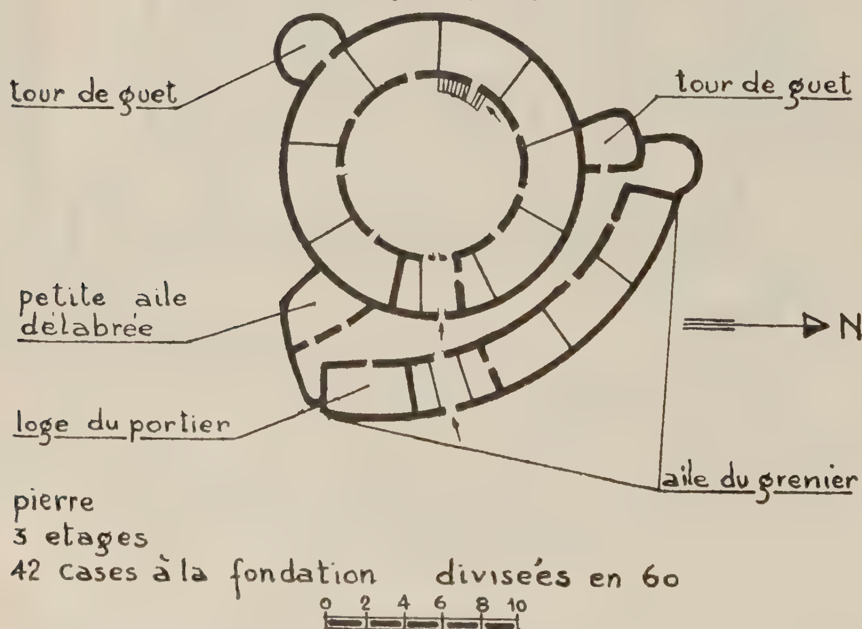


Fig. 8. — Irherm n Oussaka (*Siroua*).
Tirhremt n Ouafella n Ouasiff (*Siroua*).



Irherm n Yirhels. (Aït Douchchen).
Siroua (Aït Ouaouzguite).



Irherm n Aït Tigga (*Aït Semgane*).
Siroua (Aït Ouaouzguite).

compte de ces divergences par les conjonctures économiques, sociales et politiques qu'elle engendre ; elle impose des lois de nature et dissocie les intérêts.

SIROUA
(Aït Ouaouzguit)

Il n'est qu'une seule région, le Siroua, où un ensemble de greniers puisse — par la cohésion de la coutume — être mis en parallèle avec le groupe des Ilallen, c'est celui des Aït Ouaouzguit.

Là se retrouve une unité de charte. Celle d'Amasine des Ikhzamen semble prédominer ; certaines tribus cependant prétendent en avoir une aussi fameuse, telles les Aït Semgan et les Aït Azilal.

La plupart des coutumes subsistantes ont pu être photographiées, mais elles ne sont pas encore étudiées ; il ne semble pas que leur importance puisse soutenir la comparaison avec celle d'Ajarif ni qu'elles se soient imposées avec une autorité aussi indiscutée.

L'architecture des Aït Ouaouzguit varie beaucoup en fonction de l'altitude ou de l'ancienneté. Tous ces magasins sont assez exigus ; situés dans des vallées, les plus récents, en pisé, sont souvent de plan quadrangulaire. Ce type peu original tend à se répandre parce que l'édification en est de réalisation facile et peu coûteuse (fig. 6 et 7).

D'autres greniers, au contraire, sont fort étranges : circulaires, en pierres, ils évoquent les tours des Libyens mentionnées par Diodore de Sicile au Ier siècle av. J.-C. Il semble que l'on touche là des fonds très anciens ; parmi les magasins connus, seules les tours trapues du Djebel Nefousa semblent pouvoir être mises en comparaison (fig. 8).

GRAND ATLAS OCCIDENTAL

Tous les greniers déjà énumérés font partie du groupe chleuh ; il en est encore ainsi de ceux du Grand-Atlas occidental, au nord de la vallée du Sous. Nous avons peu de documents sur cette région, n'ayant pu en visiter qu'une faible partie, au nord de Taroudant (fig. 8).

Là aussi, les divergences entre les versants sont notables, tant au point de vue des hommes que de l'architecture. Les crêtes qui les séparent se maintiennent à 3.000 mètres d'altitude en moyenne ; les cols rares et

difficiles, même en été, sont bloqués par la neige d'octobre à juin ; donc pas de courants d'échanges entre les tribus du Nord et celles du Sud.

La zone des crêtes, très âpre, aux étroites cultures en terrasse, est peuplée de montagnards ; ses ressources sont restreintes.

Les greniers sont petits, ramassés, construits en pierre ; ils ne sont pas grands non plus sur le versant sud, mais à cour quadrangulaire et construits en pisé (fig. 9).

Aucune coutume écrite n'a pu être retrouvée dans cette région. Il ne semble pas en avoir existé, du moins récemment.

Quant au versant nord du Grand-Atlas occidental, presque tous les greniers y auraient disparu au début de ce siècle, ruinés par les grands chefs berbères. Il se serait agi, là aussi, de greniers peu vastes, comme il sied en un pays peu productif et à une population clairsemée.

Les greniers des Chleuhs se trouvent donc répartis entre l'Anti-Atlas, le Siroua et le Grand-Atlas occidental. Les quelques types sommairement décrits témoignent de leur grande diversité.

GRENIERS DES IMAZIRHEN

GRAND ATLAS ORIENTAL
(versant nord)

Les Imazirhen sont, pour la plupart, pasteurs moutonniers et transhumants. Leurs magasins collectifs sont assez rudimentaires et ne paraissent pas avoir jamais égalé l'état de perfection atteint en certaines régions du pays chleuh.

Ce n'est guère qu'un grenier familial, une grande maison à étages appelée *irherm*, à patio central ou à vestibule médian. Elle peut être en pierre ou en pisé selon les régions (fig. 10).

Les plus anciens magasins de l'Atlas Central ont été aménagés dans des grottes ou des abris sous roche, sur les parois verticales de certaines falaises ; ceux-là peuvent être très importants : véritables greniers de tribus, comprenant plusieurs centaines de cases.

On accède à ces magasins par une sorte de passerelle en branchages ou une cheminée dans le rocher ; la difficulté d'amener le grain dans les cases est parfois telle qu'on ne peut le faire que du haut de la falaise, en versant le grain par des *flij* de tente cousus en tuyaux.

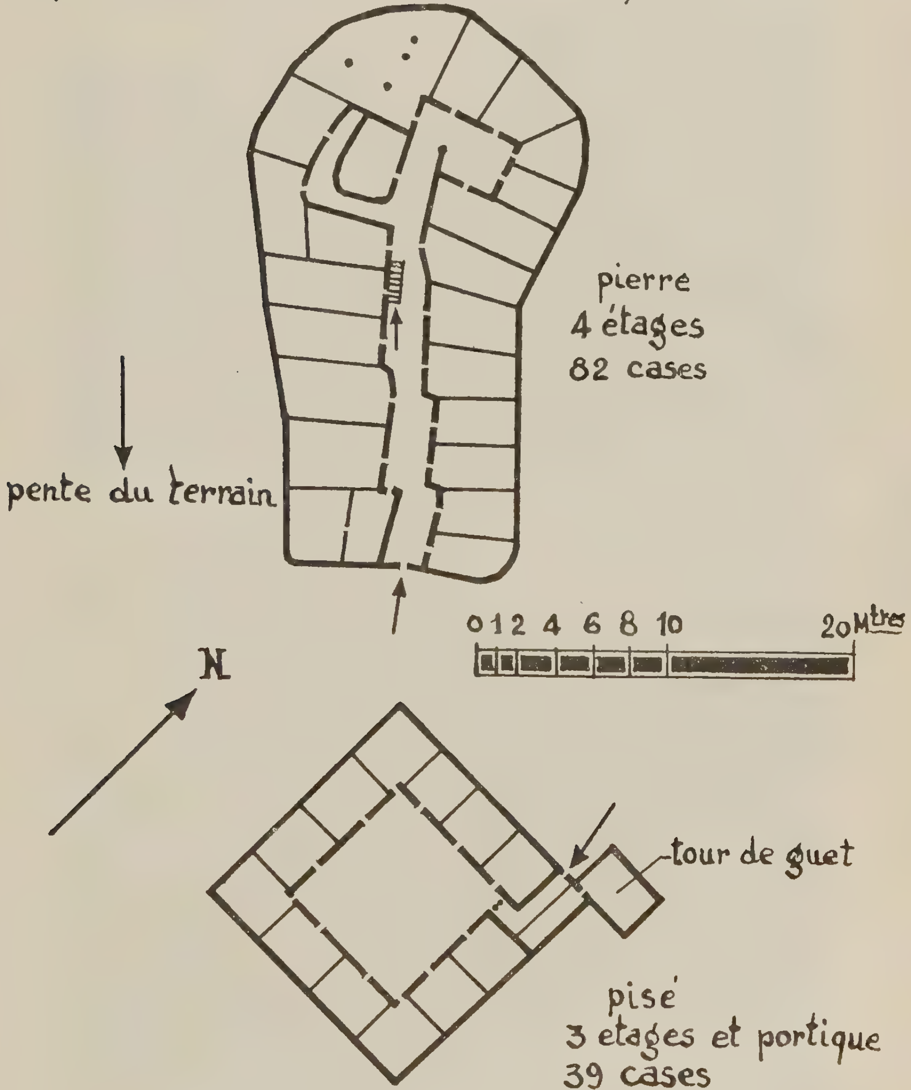


Fig. 9. — Agadir Meggount. — Agadir n Tmerrist.
(*Grand Atlas occidental.*)

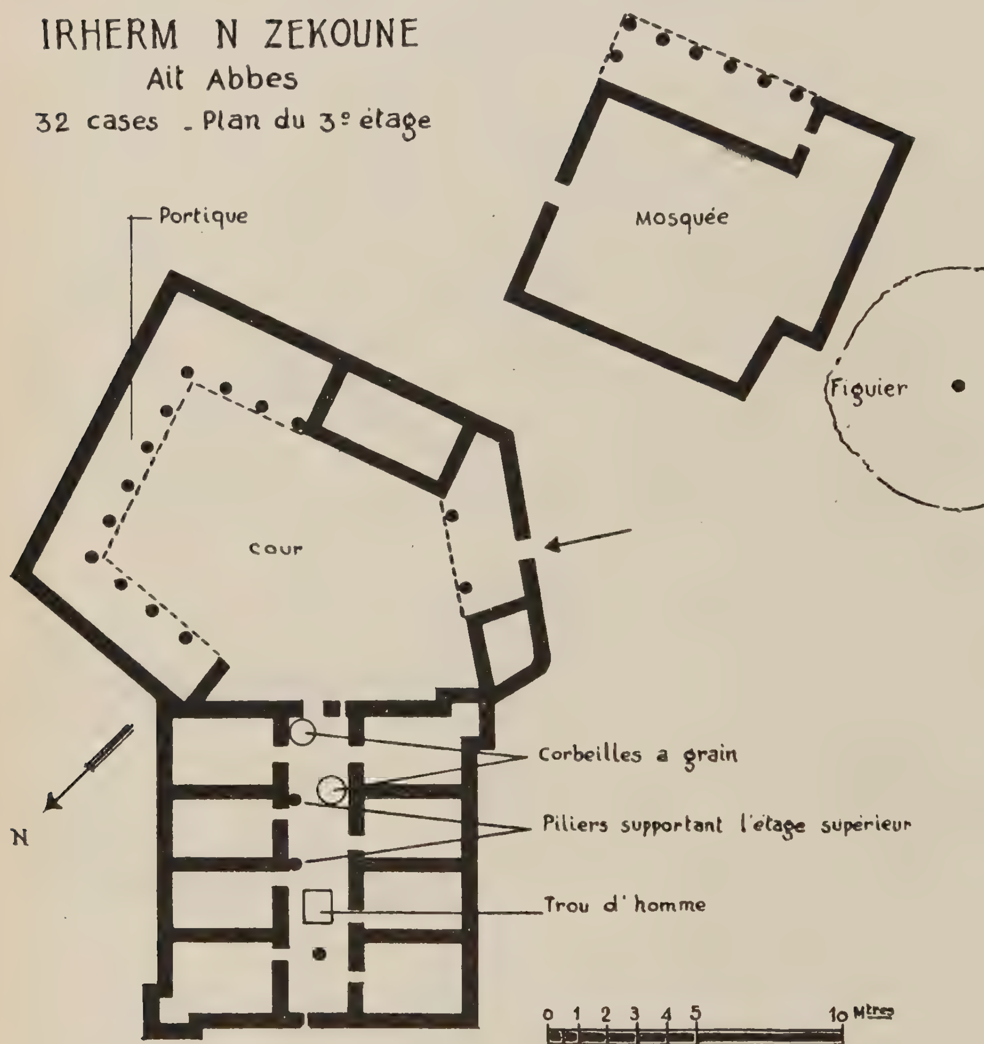
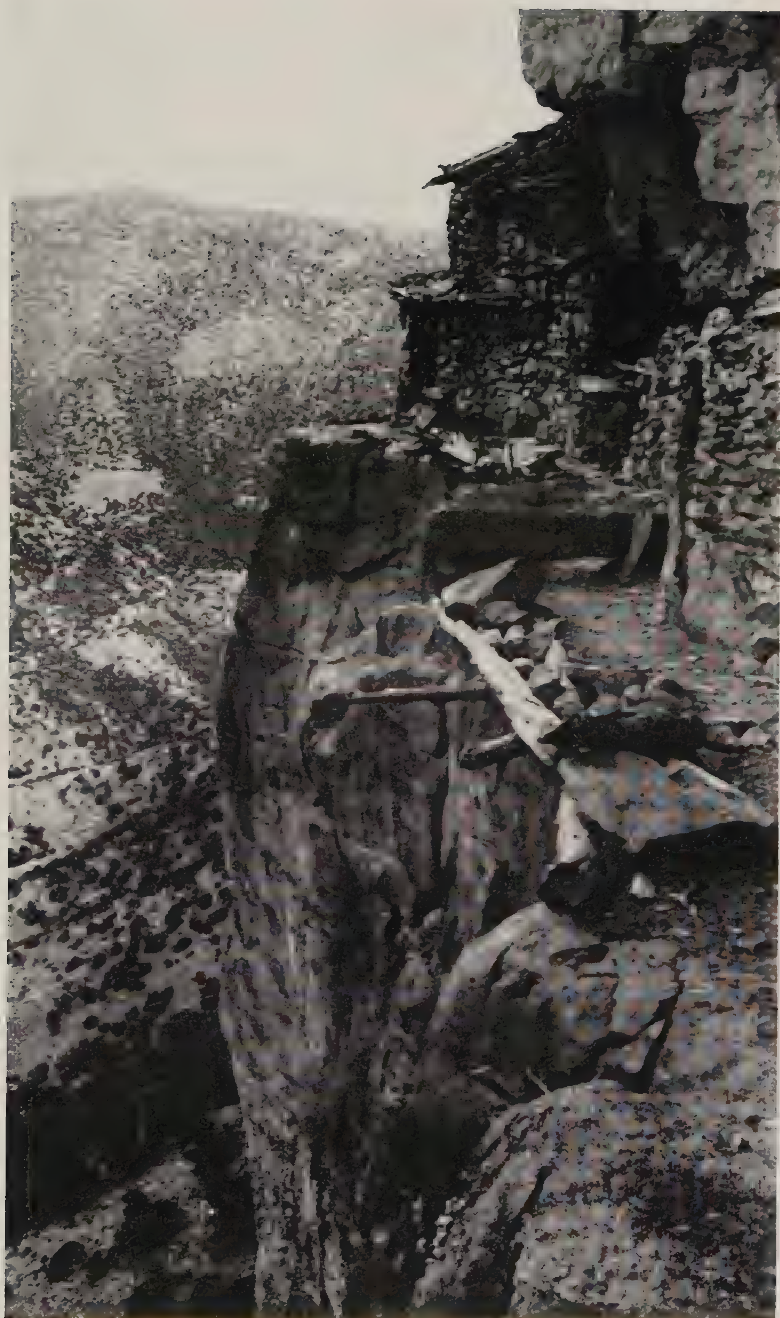


Fig. 10. — Irherm n Zekoune.
Grand Atlas oriental. (Versant nord.)



Tiḥouna n Ouwejjyad (Âït Abdi du Kousser).
Grand-Atlas Oriental (versant nord).

On tend peu à peu à abandonner ces grottes et à les remplacer par de petits *irherm* à proximité des terrains de parcours.

Ce sont là les greniers du Grand Atlas central et, semble-t-il, aussi du Moyen Atlas.

A l'est, dans le Grand Atlas oriental, l'existence du grenier collectif n'a pu être relevée, son aire d'extension semble finir vers l'est au nord de Skoura, avec les A ï t b o u G u e m m e z sur le versant nord, et les I m e r h r a n sur le versant sud. Les uns et les autres ont dû faire partie autrefois du groupe puissant des H a s k o u r e n et présentent avec les Chleuhs d'assez nombreuses ressemblances. C'est la zone de passage du monde chleuh à celui des I m a z i r h e n.

GRAND ATLAS ORIENTAL
(versant sud)

Rares sont les magasins collectifs dans les vallées du Mgoun, du Dadès et de l'Imdrhas, mais on trouve là de grandes maisons communes (fig. 11 et 12).

Ce type d'habitation collective semble de même conception que le grenier, mais adapté à un climat rude, aux nuits froides, aux hivers glacés ; il faut pouvoir vivre sans sortir et abriter les quelques animaux qui n'ont pu gagner les pâturages d'hiver.

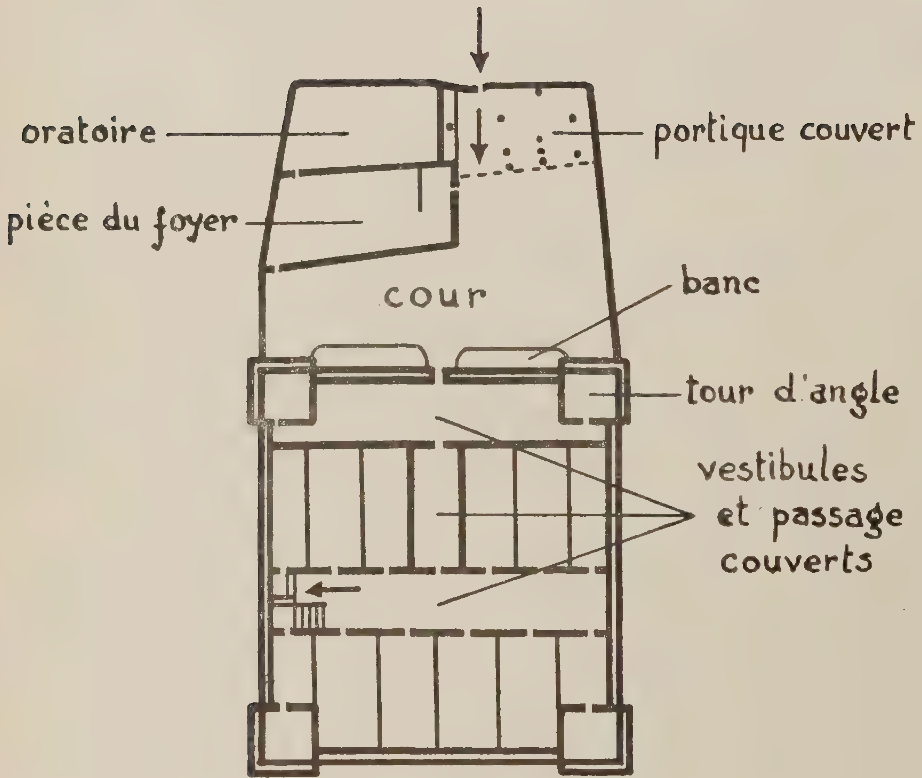
Donc, et c'est logique, dans la maison commune, de chaque côté d'une ruelle couverte, s'alignent de petits logements individuels tous semblables. Ils comprennent chacun un rez-de-chaussée où se trouvent écurie, étable, chambre à paille et réserve de bois ; un premier réservé à l'habitation, avec cuisine et chambre à grain ; une terrasse enfin, entourée de murs ; l'été on y fait la cuisine sous un abri de branchages et l'on peut s'y reposer. Certains, sur la terrasse, construisent un petit salon de thé pour recevoir les hôtes.

La maison commune n'a qu'une entrée facile à garder ou à défendre. Presque toujours. une tour de guet se dresse à chaque angle de l'édifice qu'entoure souvent un petit rempart de pierres sèches.

Il est aisé de reconnaître sous cette forme le principe qui caractérise le grenier collectif : celui de propriétés et d'intérêts privés réunis sous l'aspect d'un établissement collectif.

IRHERM N IGOURRAMEN
Imgounn

pisé
4 étages
70 cases



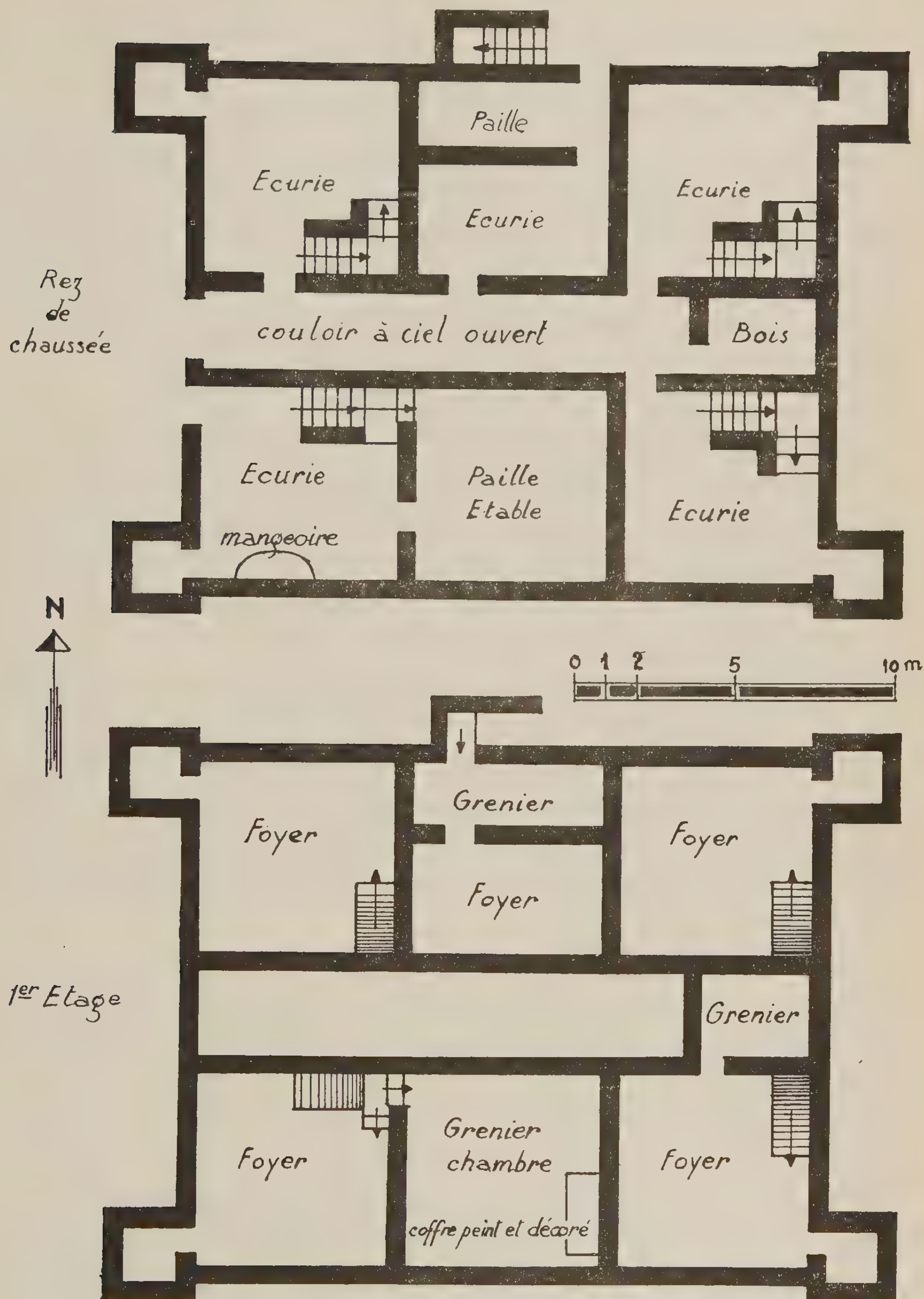
N ←

0 1 2 4 6 8 10 20 Mtres

FIG. 11. — Irherm n Igourramen.
Grand Atlas oriental. (Versant sud.)



Tirhremt n Oufella (Imgounn).
Grand-Atlas Oriental (versant sud).



Maison collective de **TOUNFITE** Aït Aali ou Brahim

Fig. 12. — Maison collective de Tounfite.
Grand Atlas oriental. (Versant sud.)

GRENIERS DU RIF

Parmi les principaux groupes de greniers berbères au Maroc, reste à mentionner celui du Rif. Nous regrettons de n'avoir pu le visiter, car il paraît assez particulier.

Les populations du Rif seraient d'origine zénète. Le « rifain » est le parler des tribus demeurées berbérophones, et diffère sensiblement de ceux des Chleuhs et des Imazirhen. D'autres tribus sont tout à fait arabisées, notamment dans la région des Jbala.

Les magasins collectifs du Rif sont de petites palafittes en bois, sur pilotis, couvertes en chaume ; elles sont individuellement isolées les unes des autres, mais groupées sous une surveillance commune, facile à exercer, semble-t-il, si l'on en juge par les photographies publiées par M. R. Montagne. Ces petites cases paraissent inexpugnables, agrippées aux pentes presque verticales de montagnes abruptes.

De l'observation de ces greniers très divers et malgré la variété de leurs réalisations, il se dégage une grande unité de conception.

Nombreux sont les types architecturaux. Ils sont en partie déterminés par les lois immanentes de la nature ; cependant, la diffusion exclusive d'un type défini parmi certaines tribus suggère l'existence d'une sorte de monopole ; et si l'adoption d'une charte renommée était en usage, aurait-on emprunté de ce fait un plan déterminé ?

C'est surtout le type d'agadir des Ilallen qui fait songer à cette hypothèse : type bien fixé, établi selon des données simples et rationnelles, il n'a pas son égal au Maroc et demeure sans termes de comparaison connus, même dans d'autres contrées.

Le petit grenier circulaire des Aït Ouaouzguit est, lui aussi, très original. Il est en pierre comme le précédent.

On a peine à croire qu'il s'agisse là d'éclosions spontanées, ni même d'évolutions locales. Ces magasins seraient-ils les témoins attardés de thèmes anciens, habituels peut-être aux peuples de la Méditerranée orientale et venus, soit par voie maritime avec les Egéens, grands coureurs des mers, longtemps avant les Phéniciens, soit encore par les routes de terre, issus d'Egypte, d'Arabie ou d'Asie Mineure ?

Les sources de l'architecture berbère restent inconnues ; il est seulement permis d'observer celles de ses traditions qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours et de noter comment elles sont adaptées aux conditions géographiques et économiques.

Il existe encore, actuellement, en Mauritanie méridionale, une architecture de pierre d'un style excellent. L'étude méthodique des types de constructions pourrait sans doute révéler des éléments de grand intérêt.

GRENIER ET MILIEU GÉOGRAPHIQUE

En pays berbère — ainsi qu'ailleurs — ce sont le milieu physique et l'hydrographie qui imposent aux habitants une certaine manière de vivre.

Au Maroc, où le relief accuse des différences considérables et souvent presque sans transition, où les montagnes les plus hautes s'élèvent d'un seul jet au-dessus des plaines, les phénomènes climatiques sont sans analogie d'une région à l'autre, d'un versant à l'autre surtout, soumis ou non aux influences de l'Atlantique. Les conditions de vie sont donc très dissemblables.

C'est ainsi que l'on peut voir, dans le Sud notamment, en des régions souvent voisines, des sédentaires, des transhumants et des nomades ; classification assez arbitraire, beaucoup plus schématique que la réalité, mais qui permet de saisir plus clairement les relations du grenier avec le milieu où il se trouve.

Sédentaires. — Ce sont les populations sédentaires qui possèdent aujourd'hui les magasins collectifs les plus nombreux et les plus vastes, spécialement celles qui produisent du grain en assez grande quantité. Or, l'abondance du grain est en rapport intime avec le régime des eaux ; des pluies suffisantes à l'automne et au cours de l'hiver permettent d'ensemencer les terres à céréales et renouvellent les sources qui servent à l'irrigation.

Le versant nord de l'Anti-Atlas est assez bien arrosé par les pluies venues de l'Atlantique, sauf dans les années de grande sécheresse ; c'est dans cette région, nous l'avons vu, que se trouvent les grands *agadir*-s des I l a l l e n.

Dans la région d'Irherm, d'autres sédentaires (I s a f f e n et I b e r k a k e n) ont deux résidences, l'une d'été, l'autre d'hiver ; la première

est sur des hauteurs éventées au milieu de leurs terres de culture, l'autre dans une vallée encaissée, près d'une petite palmeraie chaude et bien abritée. Ces populations séjournent alternativement sur les plateaux ou dans les fonds, se déplaçant selon les nécessités de la culture ; elles ont actuellement leurs greniers d'hiver et ceux d'été. Ceux-ci paraissent être les plus récents, c'est là que l'on emmagasine l'orge ; ils paraissent nés d'un état de sécurité moins précaire, permettant de ne plus transporter péniblement les récoltes jusqu'à l'*agadir* d'hiver où l'on ne conserve plus guère que des actes et titres de propriété. Si l'*agadir* de plateau existait de longue date, l'importance de l'*agadir* d'hiver serait difficile à comprendre étant donné son éloignement des terres cultivables.

Les populations sédentaires des oasis du Dra ne paraissent pas s'être servies de greniers collectifs ; on ne retrouve là que les ruines de pierre d'anciens villages-refuges établis sur les hauteurs les plus inabordables.

La vallée du Dra est l'un des domaines du palmier, rarement peut-on cultiver de grandes étendues en céréales, la sécheresse est souvent telle qu'on ne peut même réussir à faire pousser un peu d'orge dans les jardins irrigables des palmeraies.

D'autres pays dattiers cependant, telles les oasis pré-sahariennes du Bani, au sud de l'Anti-Atlas, montrent les ruines de magasins collectifs considérables ; leur existence est due sans doute à la proximité de la zone d'épandage du Dra où se trouvent de vastes terrains très favorables à la culture de l'orge et même du blé, lorsqu'ils sont fécondés par les crues.

Transhumants. — Si l'on envisage les transhumants — précisons encore que nous schématisons volontairement les questions — ceux-ci, dans l'ensemble, occupent des terrains de montagne peu favorables à la culture (Siroua, Grand Atlas Central), très froids et couverts de neige en hiver. Le printemps y est tardif. Ces plateaux et ces vallées hautes sont, par contre, en été, d'excellents pâturages pour les troupeaux de moutons et de chèvres ; ils s'y abritent dans des grottes ou des bergeries, et quand vient l'hiver, redescendent dans les vallées afin de gagner des régions parfois lointaines où passer la saison froide.

L'importance des greniers collectifs est faible dans ces régions, en raison de la pénurie du grain et de la faible densité de la population ; les *irherm* n'ont souvent pas plus de vingt à trente cases, si l'on excepte les greniers-grottes signalés dans le Grand Atlas central.

Nous avons dit aussi que dans le Grand Atlas oriental, les populations transhumantes préféraient l'usage de maisons communes, mieux adaptées, semble-t-il, aux rigueurs de la montagne.

Nomades. — Quant aux nomades — les vrais — nomades chameliers, ils ne paraissent pas avoir de greniers collectifs ; on dit que les nomades se servent de cachettes souterraines pour mettre en sûreté leurs provisions et autres biens.

Au Maroc, il existe encore de grands nomades près des confins sahariens ; on connaît le système de protection exercé depuis des siècles dans cette région par les pasteurs sur les agriculteurs des oasis et les tributs qu'ils prélèvent sur ces populations, notamment une partie importante des dattes et autres récoltes.

Notons que le grain n'est pas l'élément de base dans l'alimentation des nomades ; tels d'entre eux — R e g u i b a t de Mauritanie, par exemple — se nourrissent presque exclusivement des produits du troupeau. D'autres pasteurs cependant consomment du grain et des dattes ; certains les achètent mais plus souvent, grain et dattes proviennent des redevances des sédentaires.

Les terres à céréales que nous avons signalées dans le bassin d'épandage du Dra appartiennent aux tribus nomades et sont cultivées en association avec les habitants des oasis ; les premières donnent la terre et la moitié de la semence, les autres fournissent l'autre moitié de la semence, les instruments et bêtes nécessaires aux travaux de culture.

Les récoltes des deux parties sont emmagasinées dans les greniers des sédentaires et laissées à leur garde ; il en est ainsi à Aqqa Igiren où les I d a O u b l a l mettent leurs réserves dans l'*agadir* des gens de la Fayja, cet *agadir* est l'un des plus prospères de la région.

On sait que la tribu des I d a O u b l a l se dit d'origine arabe, sa suzeraineté s'étend à toute la région de Tata, d'Aqqa à Tissint ; à la fin du siècle dernier, elle y a supplanté des O u l e d J e l l a l — autre tribu d'origine arabe — contrainte à la dislocation, à l'émiettement, et presque éteinte aujourd'hui.

Plans-types. — Il est évident que la conception des *agadir*-s et leurs modes de construction résultent d'un ensemble de faits.

Les plus grands magasins se trouvent habituellement dans les régions dont les récoltes sont abondantes et la population nombreuse.

D'autre part, si l'on isole les principes essentiels qui peuvent avoir inspiré les plans, il semble qu'il ne reste en présence que deux types principaux ; nous appellerons l'un le grenier-alvéole, l'autre le grenier-cour.

Le grenier-alvéole semble avoir la cellule à grain pour élément initial ; de la multiplication et juxtaposition de ces cellules-alvéoles le long d'étroites allées intérieures serait né le grenier collectif tel qu'on le rencontre chez les sédentaires de l'Anti-Atlas, c'est par exemple l'*agadir* des I l a l l e n.

L'autre type pourrait avoir eu comme point de départ un enclos, une cour ; des constructions édifiées tout au tour réservent, au centre, un espace vide, quadrangulaire, ou plus ou moins circulaire. Souvent cette courette intérieure reste libre, ailleurs elle est presque entièrement envahie par d'autres cases à grain dont la multiplication paraît plus ou moins anarchique.

On est tenté de croire que ce grenier-cour répondait primitivement aux besoins de tribus pastorales et à la nécessité d'un enclos pour parquer les bêtes ; on le trouve aussi chez des tribus fixées sur d'anciens et importants passages de caravanes ; celles-ci y faisaient halte autrefois et l'existence d'un lieu clos s'imposait pour décharger les marchandises et faire les marchés.

On sait que ce plan-cour entouré de rangées de petites chambres est celui de nombreux caravansérails en Orient ; cette disposition permet aux caravanes d'abriter tout ensemble, bêtes, gens et marchandises.

Les greniers à cour intérieure sont nombreux, surtout sur le versant sud de l'Anti-Atlas ; les greniers-refuges à grands enclos du Bani pourraient émaner du même principe.

Quant au caractère de forteresse donné au magasin par sa situation ou les détails de construction, il peut être conféré à un type aussi bien qu'à l'autre, selon les nécessités.

Quelles que soient les causes qui aient déterminé la formation des divers types, on peut observer que ceux-ci s'inscrivent géographiquement d'une manière vigoureuse, sans interpénétration, donnant seulement naissance à quelques types composites.

Crêtes. — La division se fait assez précisément selon les crêtes montagneuses, répartissant chaque type sur un seul des versants.

Ceci apparaît nettement dans l'Anti-Atlas occidental, où le grand *agadir* à allées des I l a l l e n est strictement localisé sur le versant nord ; le versant sud ne porte que des greniers à caractère très marqué de forteresses, et de plans moins définis.

Dans le Grand Atlas occidental aussi, les traditions architecturales diffèrent notablement d'un versant à l'autre ; nous avons précisé que ces deux versants sont séparés par des crêtes difficiles à franchir en été, bloquées par la neige le reste de l'année, et dit que les contacts sont presque nuls entre les tribus du Nord et celles du Sud.

Ailleurs encore existent des différences analogues ; dans le Grand Atlas central, la *tirhremt* n'est l'apanage que du versant nord, et ne se retrouve pas sur le versant sud.

Ces observations portent expressément sur le grenier collectif, mais semblent pouvoir être étendues valablement à d'autres institutions, techniques, coutumes, aux types ethniques même. Ce serait assez logique étant reconnue la différence des conditions de vie.

Un certain ensemble de faits tend à démontrer que les crêtes des montagnes marocaines divisent assez profondément le pays et déterminent pour chaque contrée la mouvance dont elle fait partie.

Cette action séparatrice a pu s'exercer sur le peuplement, peut-être, mais certes sur la vie politique des tribus et peut aider à comprendre certains phénomènes de leur histoire.

Il est possible qu'en raison du relief géographique, il y ait eu concordance, autrefois, entre l'affiliation à une charte renommée et la formation d'une ligue de tribus. Les contours sont difficiles à préciser à l'heure actuelle ; il semble certain, cependant, que — récemment du moins — la frontière entre deux grands partis du Sous et de l'Anti-Atlas était sur la rivière de Taṭa ; la rive droite, à l'ouest, étant tenue par les I g u e z z o u l e n, et la rive gauche, à l'est, par les Isouktan — plus connus les uns et les autres sous leurs noms arabisés de Guezzoula et Sektana.

Cette charnière entre les ligues se prolongeait, semble-t-il, au N.-N.-O., vers le Haut-Sous, ce qui correspondrait ici aussi à une division naturelle de la montagne.

Grenier collectif et habitation. — En ce qui concerne les rapports entre le grenier collectif et la maison, on remarque qu'il est tout à fait excep-

tionnel de rencontrer, dans une même tribu, le magasin collectif et la bonne maison d'habitation, assez vaste, bien construite, permettant d'assurer une longue conservation du grain.

Quant aux tribus qui se servent de grandes habitations collectives à logements individuels, leur structure sociale et politique paraît tout à fait comparable à celle des tribus possédant des greniers.

Les précisions nous font défaut quant aux particularités de la fondation et de l'entretien de ces maisons communes ; elles tombent en désuétude ; il est déjà difficile de les étudier, chacun s'efforçant de construire une maison individuelle afin d'échapper à des servitudes devenues inutiles depuis la Pacification.

Il semble bien que ces maisons communes émanent du même principe que le grenier collectif, le terrain choisi étant partagé également entre les fondateurs, et la garde de l'édifice assurée par eux, à tour de rôle. Ainsi que nous l'avons dit déjà, des raisons climatiques et d'habitat auraient seules modifié l'aménagement de ces établissements, l'esprit et la conception restant les mêmes.

Ces édifices collectifs, habitation ou grenier, semblent être la caractéristique de tribus peu fortunées, ne pouvant assumer les frais de construction de bonnes maisons individuelles.

Dans d'autres régions, au contraire, autrefois plus favorisées, avant le dessèchement, d'une part, et la mort du commerce saharien, de l'autre, on ne rencontre guère que des habitations privées le plus souvent groupées en villages ; il en est ainsi dans la vallée du Dra et des oasis.

Chacun conserve individuellement son grain, ses dattes, et autres provisions. La construction en pisé et le patio intérieur rendent supportables les chaleurs de l'été.

Ces maisons, mitoyennes, serrées étroitement, étaient autrefois réparties en quartiers strictement familiaux ; elles sont groupées à l'abri d'un rempart commun, le plus souvent quadrangulaire et flanqué de tours ; ce rempart est percé d'une seule porte, fermée la nuit et sous la surveillance d'un gardien.

Ici non plus, les institutions sociales et politiques ne paraissent pas foncièrement différentes de celles des autres tribus berbères sédentaires. Il semble que la formation en villages fortifiés résulte seulement d'une

plus grande aisance et d'un climat saharien, mais qu'elle soit dans son essence tout à fait identique à l'association réalisée dans les habitations ou greniers collectifs.

CONCLUSION

Les informations communiquées au cours des dernières années par d'assez nombreux observateurs sont relativement abondantes et portent sur tout le pays berbère. L'ensemble de cette documentation permet d'envisager les raisons d'existence du grenier collectif, l'état actuel ou récent de l'institution, vitalité ou désuétude, les hypothèses enfin relatives à son origine et à son développement.

Raison d'être du grenier collectif. — L'existence du grenier collectif paraît, nous l'avons vu, en rapport étroit avec l'économie du pays ; elle résulte aussi de l'insécurité, des risques de guerre et de pillage.

Nous avons tenté de faire entrevoir la variété des conjonctures économiques selon les régions envisagées. Il faut aussi retenir que, parmi ces contrées fort diverses, même les plus favorisées ne peuvent espérer une bonne récolte annuelle. On peut dire, dans l'ensemble, que la bonne récolte est l'exception, et la récolte nulle ou désastreuse, au contraire, bien plus fréquente.

D'autre part, en l'absence d'un pouvoir central fort, les guerres intestines et l'état de révolte envers les sultans ou leurs gouverneurs, isolaient les tribus rebelles, coupaient les communications, interdisaient l'accès des plaines, des marchés, et la possibilité de se procurer des vivres hors tribu.

Une économie aussi fermée contraignait à stocker au cours des années d'abondance en vue des prochaines disettes, d'où nécessité de posséder un édifice sain, aéré, permettant d'assurer une longue conservation, et facile à défendre contre les expéditions du Makhzen ou les coups de main des tribus voisines affamées.

Dans certaines régions, le caractère défensif est fortement accusé. Il est poussé à son maximum sur le versant sud de l'Anti-Atlas, en raison, peut-on croire, des assauts répétés que pouvaient lancer les nomades sahariens.

Il semble donc que les conditions naturelles aient imposé l'impérieuse

nécessité de stocker et que s'y soit ajoutée celle de parer aux ravages causés par la guerre ; l'usage du grenier collectif serait né de ces raisons.

La structure sociale des tribus semble, elle aussi, résulter des conditions naturelles. Pas d'état central dont le pouvoir s'étende et se ramifie au loin ; il n'aurait pu établir son commandement ni le maintenir sur des vallées et territoires cloisonnés par un relief aussi tourmenté, mais une multiplicité de petites sociétés, juxtaposées et oligarchiques. Le mot « Etat » semble un peu lourd pour de petits organismes aussi rudimentaires, gouvernés par leurs patriarches les plus estimés s'imposant par leur âge, leur caractère ou leurs richesses.

Ces groupements conservent, semble-t-il, un caractère privé, opposé à la notion d'Etat, et qui se manifeste dans l'organisation de leurs greniers collectifs. Celle-ci résulte de l'association des chefs de familles ; leurs intérêts se confondant avec celui de la politique ou de la « chose publique » par l'identité de ces intérêts particuliers et de cette « chose publique ».

Etat actuel ou récent de l'institution. — Si l'on considère l'état actuel de l'institution, on constate qu'elle témoigne encore d'une grande vitalité, malgré les destructions systématiques imposées par les grands chefs, malgré la sécurité due à la Pacification, et bien que très éprouvée par le contrecoup d'une grande sécheresse.

Lors du développement de la puissance des grands caïds dans le Grand Atlas occidental, ceux-ci, afin d'assurer leur autorité, ont fait raser de nombreux greniers-citadelles, notamment dans le Grand Atlas lui-même et, plus au sud, dans l'Anti-Atlas oriental, chez les S e k t a n a et Z e n a g a.

On remarque d'ailleurs que la destruction a surtout frappé les magasins les plus fortifiés, en plein ciel, sur des rochers jaillissants et inaccessibles.

Des greniers plus petits et moins redoutables subsistent dans les mêmes régions.

Si les pillages de guerre ont disparu, d'autres risques subsistent en effet : mauvaise conservation à la maison, vol, incendie, gaspillage des femmes ; l'emmagasinement dans l'*agadir* ou l'*irherm* offre plus de garanties, et la protection sacrée qui y règne n'est pas sans valeur.

Enfin, c'est à l'entrée de l'*agadir* que les hommes du clan se réunissent pour se reposer et échanger les nouvelles ; cette maison de tribu représente,

pour les Berbères, ce que sont, pour les paysans de France, la mairie et le café du village.

Les greniers collectifs gardent donc la faveur et l'affection des tribus, leur survivance paraît désirable ; le stockage au cours des bonnes années compense partiellement l'incertitude des récoltes et aide à pallier les famines, dans des régions souvent excentriques et de communications difficiles.

La sécheresse persistante des dernières années a malheureusement condamné beaucoup de greniers à la mort, la ruine ou l'inaction momentanée.

Nombreux aussi sont les villages désertés, les sources ne suffisant plus à abreuver les bêtes ni même les gens. Parfois la population valide seule s'est expatriée pour se louer et accomplir les travaux agricoles dans d'autres tribus moins éprouvées ; parfois aussi, c'est l'abandon du village qui s'impose à tous.

Si l'eau vient à temps revivifier le pays, lés habitants peuvent revenir, reprendre les cultures, et le grenier renaît ; le cas est plutôt rare, c'est alors l'exode du clan ou de la tribu, voué à disparaître.

Origine du grenier collectif (hypothèse). — Nous avons dit que le grenier collectif était une institution de tribus sédentaires. Au Maroc, du moins, il paraît vraisemblable que des agriculteurs sédentaires aient été les premiers à en faire usage ; dans la suite, des nomades contraints à se fixer ont pu les imiter.

Il paraît difficile d'attribuer aux tribus nomades l'invention du magasin collectif tel que nous le connaissons ; cela impliquerait à la fois la connaissance de la culture des céréales et des techniques architecturales ; cela supposerait aussi une structure sociale non adaptée à la vie nomade.

Peut-être est-il permis d'imaginer cependant que, dans un passé très primitif — nous pensons en millénaires —, des chefs de tribus pastorales aient mis individuellement quelques biens en sûreté dans des cachettes, des grottes ou des sites fortifiés par la nature ; ils purent y mettre en réserve le fruit des cueillettes : plantes ou graines sauvages.

Plus tard, lorsqu'ils connurent l'agriculture, sans doute y sonservèrent-ils quelques produits du sol, et la découverte de l'architecture aurait permis à ces patriarches d'aménager les lieux qui leur servaient de magasins.

L'évolution se poursuivant aurait atteint la phase du morcellement de l'autorité monarchique primitive, entraînant le partage et la division du magasin-forteresse, entre frères, ou entre les principaux membres du clan.

Aujourd'hui encore, nous pouvons assister, dans certaines tribus, à ce fractionnement de la propriété à l'intérieur du grenier ; cela se produit au moment des héritages, chacun voulant posséder une case en propre, si réduite soit-elle, les mesures initiales de la fondation sont divisés en deux, trois, quatre même. La fragmentation du bien familial est extrême.

En effet, si la population a pu s'accroître, les ressources naturelles ne se sont pas multipliées.

Ce déséquilibre entre la densité de population et les possibilités de subsistance serait aussi la cause profonde des discordes, des guerres et de la ruine de certaines tribus. C'est le problème universel et toujours actuel de l'espace vital.

Que cette hypothèse soit ou non valable, c'est un stade d'émiettement inorganique que nous observons aujourd'hui ; il présage l'extinction totale d'une société à bout de sève.

Tel qu'il nous apparaît, l'*agadir* ne peut représenter la première tentative d'organisation de la cité naissante. Il ne semble pas être le germe d'expansion future d'une société jeune, en cours de formation, mais l'indice, au contraire, d'une évolution régressive, de l'effritement d'une société usée, en décomposition, et près de disparaître.

***

Le passé lointain et la grande aventure du grenier-forteresse aux cent visages ne sont pas révélés. Où, quand et comment cet usage traditionnel s'est-il formé ? Il ne nous est pas permis de répondre ; les documents sont incertains ou font totalement défaut, même en ce qui concerne les temps récents.

C'est dans leur état actuel seulement que d'assez nombreux magasins ont pu être situés et étudiés avec une certaine précision. Cela donne à penser qu'au cours de l'évolution historique, l'organisation des tribus a pu, pendant un temps, reposer sur cet organe essentiel.



MÉDITERRANÉE
RIF
OUDJDA
OUEZZAN
O. Sebou
TAZA
PORT-LYAUTEY
SALÉ
RABAT
FES
MEKNÈS
SEFROU
CASABLANCA
ATLANTIQUE
MAZAGAN
SETTAT
BOUJAD
SAFI
Oum er Rbia
MOYEN ATLAS
O. Moulouya
HAUT ATLAS
Ayachi
O. Tensift
MOGADOR
MARRAKECH
O. Giz
DJ. SAGHO
O. Dadès
Siroua
TAROUDANT
O. Sous
AGADIR
ANTI ATLAS
DJEBEL BANI
O. Ziz
O Saoura
IFNI
O. Noun
O. Dra
SAHARA
ALGÉRIE
RIO DE ORO
0 50 100 150 200 Km

L'étude des coutumiers déjà recueillis et de ceux qui pourraient encore être mis au jour nous révèlera-t-elle de nouveaux éléments ? Cette chance demeure encore d'éclairer un peu la vieille histoire noyée d'ombre des Berbères et d'en deviner quelques énigmes.

Dj. Jacques-Meunié.

Attachée de Recherche au Centre National de la Recherche Scientifique.
Chargée de mission auprès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

UN RECUEIL DE TEXTES HISTORIQUES JUDÉO-MAROCAINS

(suite)

« Cette situation dura jusqu'à l'an 5425 (1664/5), date à laquelle arriva Mūlāy Rašīd. Le caïd Rezzūq lui ouvrit la nuit une des portes de la ville, nommée Bāb əl-Būjāt. Il entra au *Məllāḥ* et se rendit dans la maison de Juda Mansano qui était le *Respetor* de la communauté [1]. Le lendemain il se rendit à la porte de Fès-la-Neuve qu'on appelle Bāb əs-Ṣəmmāṛẹn ; les portes de la ville lui furent ouvertes, tous les rebelles et révoltés s'enfuirent. Il s'empara du persécuteur Muḥammad ad-Duraydī, le fit empaler et autorisa à jouir du spectacle de son châtiment ignominieux quiconque en avait envie, Juif ou Gentil. Considère l'orgueil sans bornes de ce scélérat d'ad-Duraydī ! Lorsqu'il était suspendu au gibet, avec le pal enfoncé dans le ventre, il disait à ceux qui venaient le voir : « Autrefois j'étais au-dessus de vous et aujourd'hui j'y suis encore » *(Zmāṇ fọq mənkum u-l-yūm fọq mənkum.)* Le sultan demeura trois ans à Fès. Puis, les habitants de Fès-la-Vieille firent la paix avec lui, ainsi que les villages de la région. De son temps régna une grande abondance et la bénédiction était sur toutes les œuvres des hommes [2]. Tous les fugitifs retournèrent chez eux du temps de ce souverain et le Seigneur restaura son peuple Israël.

Ensuite, le sultan Mūlāy Rašīd se rendit dans la ville de la zaouiya où résidait le supérieur Muḥammad al-Ḥājj [3]. Il le combattit, le fit prison-

(1) Les historiens musulmans racontent cet événement avec des détails différents ; le récit que nous lisons ici a pour lui de provenir d'une tradition locale qui n'avait, en l'occurrence, aucune raison d'altérer ou d'arranger la matérialité des faits. *Našr*, I, 262, trad. II, 177 dit du moins que Mūlāy Rašīd pénétra dans la ville du côté du *Məllāḥ*. Ziyānī (p. 8/16-17), qui donne la date de 3 Ḏu l-Ḥijja 1077 (27 mai 1667), et fait entrer Mūlāy Rašīd *mina s-sūr min nāḥiyat məllāḥ al-muslimīn* ; nous avons rencontré le « *Məllāḥ* des Musulmans » dans notre texte même (texte n° XI, n. 111).

(2) *Našr*, I, 256, trad. II, 165, exprime la même opinion.

(3) Cf. *Našr*, I, 273, trad. II, 200.

nier et l'humilia jusqu'à la terre. Il ne le tua point, se contentant de le ramener vivant à Fès. Mūlāy Rašīd fit serment de ne pas sortir des portes de la ville de la zaouiya avant de l'avoir détruite : maisons et remparts devaient être démolis et la localité demeurer déserte, sans habitants. Il exécuta son serment, expulsa les Berbères, alliés du supérieur. Quant aux Juifs, il leur impartit un délai de trois jours pour quitter la ville avec leurs familles et leurs biens. Le troisième jour, les Juifs partirent en grande hâte (1). C'étaient presque tous des gens riches, et leurs maisons étaient remplies de toutes sortes de biens : vases d'or et d'argent, d'amples provisions de céréales, de vin, d'huile et de beurre. Ils laissèrent tout là, sauf ce que chacun put emporter d'or et d'argent. Et toute la communauté juive de la zaouiya se transporta ici, à Fès. Cela eut lieu le premier jour d'Āb 5428 (29 juin/9 juillet 1668 (2)). Le même jour où cette communauté arriva à Fès, moi, Samuel Ibn Danān, vins au monde. Cette communauté de la zaouiya comprenait environ treize cents chefs de famille. Quant au sultan, il ne quitta pas la ville [de la zaouiya] avant que toutes les maisons fussent démolies et les remparts démantelés. Puis on y mit le feu et « sa fumée monta comme celle du four » (3). Nul ne saurait dénombrer l'argent qui y périt et la ville demeura dévastée, déserte et inhabitée.

Le sultan se rendit ensuite à Marrakech, à la poursuite de son frère Mūlāy Muḥammad que les habitants de Fès-l'Ancienne avaient appelé pour régner sur eux lorsqu'ils voulurent se soulever contre Sīdī Muḥammad al-Ḥājj. Il s'était [cependant ?] rendu à Marrakech et voulait s'emparer du pouvoir. Et maintenant son frère Mūlāy Rašīd le poursuivait. Lorsque Mūlāy Muḥammad apprit que son frère venait l'assiéger, il s'enfuit à Taroudant, tandis que le sultan entrait à Marrakech (4).

Un jour il monta une jeune cavale qui se cabra en plein milieu des arbres de la forêt. Une branche le heurta violemment à la tête et il mourut

(1) Le texte se sert ici des expressions mêmes du verset biblique relatant les circonstances de la sortie d'Egypte (Ex. XII, 34) ; il ne faut donc pas les prendre à la lettre.

(2) Les sources divergent quant à la date de la prise de la zaouiya de Dilā' : *Našr* la fixe au 18 juin 1668 (I, 273, trad. II, 200), Ziyānī (p. 20) au 8 Muḥarram 1079 (19 juillet 1668) ; Hamet (p. 336) donne 24 juin (source ?).

(3) Phrase biblique, Ex. XIX, 18.

(4) Tout cet alinéa est confus. Relatant des événements s'étant passés loin de Fès, le narrateur semble avoir confondu les démêlés de Mūlāy Rašīd avec son frère Muḥammad, antérieurs à son installation à Fès, avec les luttes qu'il eut à soutenir contre son neveu Muḥammad b. Muḥammad et peut-être aussi contre Aḥmad b. Muḥammad, cf. Ziyānī, pp. 14-15, 23 et Hamet, pp. 321/2, 337.

sur l'heure. Trois jours après on ramena son corps ici à Fès pour l'ensevelir. Ceci s'est passé la veille de la Pâque de l'année 5432 (31 mars/10 avril 1572 [1]). Son règne avait duré six ans et demi. Le jour où ce souverain fit son entrée à Fès, le blé tomba de cinq *dərhəm*-s à quatre *ūjūh–s* le *mudd*. Par la suite, il baissa jusqu'à six onces la *ṣaḥfa*. Un ṛṭəḷ et demi d'huile valait de son temps une *mūzūna*, un quintal de beurre vingt onces. De son vivant, son frère Mūlāy Ismāʿīl était *ḫalīfa* à Meknès et à Sefrou. A la mort de Mūlāy Rašīd, Mūlāy Ismāʿīl arriva aussitôt et les habitants de Fès-la-Neuve le proclamèrent souverain.

Ensuite, le sultan alla avec sa *maḥalla* à Marrakech pour combattre Mūlāy Muḥammad, fils de Mūlāy Zīdān. Les tireurs de Fès-la-Vieille faisaient partie de son armée. Cette expédition terminée, il revint en paix. Après cela, il voulut conduire sa *maḥalla* en un autre endroit et demanda aux tireurs de Fès-la-Vieille de le suivre et envoya le caïd Zīdān pour les enrôler. Mais ils tuèrent le caïd aussitôt qu'il arriva chez eux et lui coupèrent la tête qu'ils envoyèrent au sultan. Ils demeurèrent en état de rébellion pendant un an et demi [2]. Le sultan leur livra des combats quotidiens à Ḍhăṛ ər-Ramaka et à Ḍhăṛ əz-Zāuya. Les gens de Fès-la-Vieille s'avançaient jusqu'aux abords du bastion de la Bāb əj-Jyād. Leurs projectiles tombaient sur les maisons du *Məllāḥ*. Et les gens de Fès couvrirent le sultan de malédictions, dont il leur tient rigueur encore aujourd'hui ; il leur impose [à cause de cela] un lourd impôt et chaque année il les punit de leur crime [3]. Par la suite, ils firent la paix avec lui et le reconnurent encore une fois comme souverain. Ensuite, le sultan se rendit à Taroudant pour combattre Mūlāy Muḥammad, fils de Mūlāy Zīdān dont nous avons parlé ci-dessus et contre qui il avait déjà mené une expédition à Marrakech et qui s'était enfui à Taroudant [4]. Cette fois-ci, le sultan le relança à Taroudant, avec une puissante *maḥalla* à laquelle s'étaient joints de nombreux Juifs de toutes les parties du Maroc. Ils ont gagné beaucoup d'argent dans cette expédition. Ceci eut lieu en 5438 (1677/8).

(1) *Nuzha*, p. 304/503, donne la date pratiquement concordante, 11 Ḏu l-Ḥijja 1082 (9 avril 1672). Mais d'après ce texte (cf. aussi Ziyānī, p. 24), le transfert du corps eut lieu plus tard.

(2) Cf. *Našr*, II, 10, trad. II, 224 ; Ziyānī, p. 24.
D'après *Našr*, II, 15, trad., II, 234, la révolte a duré exactement « un an, deux mois et vingt-huit jours ».

(3) Le récit du règne de Mūlāy Ismāʿīl chez Ziyānī fournit plus d'une indication sur les rapports constamment tendus entre ce souverain et les Fāsi-s.

(4) Texte confus et peu sûr, traduction incertaine. D'après la date, il doit s'agir ici de la lutte entre Aḥmad b. Muḥriz et Mūlāy Ismaʿīl (cf. Ziyānī, p. 26, Hamet, p. 337).

A partir de cette année, il y eut une grave épidémie, à tel point que Fès compta jusqu'à mille morts par jour, et le *Məllāḥ* jusqu'à quatre cent vingt (1). Ceci dura jusqu'à 5440 (1679/80). En 5438 il y eut, en plus, grande cherté et sécheresse. Après avoir célébré trois séries de trois jeûnes, nous fîmes une grande assemblée [de rogations]. Je me souviens qu'un mercredi, avant la prière de l'après-midi, on fit annoncer publiquement dans les places, les rues, les cours et les maisons le jeûne prescrit pour tout le monde, grands et petits, qui devait commencer le soir même. Le lendemain, toute la communauté se rendit, pieds nus, à la synagogue, et nous nous assemblâmes à la porte appelée *əl-Ḫābiṣ* derrière le mur de laquelle sont enterrés des saints et des grands savants, la tombe la plus connue étant celle du pieux rabbin Jacob Qenīzal. Nous avions transporté l'arche dans cette porte et y demeurâmes du matin jusqu'au soir, y célébrant les offices du matin, de l'après-midi, de la clôture et du soir. Celui du matin fut célébré par le vénérable vieillard. R. Saʿdya Ibn Danān qui le fit durer plus tard que midi [en y insérant] diverses *tōḫēḥōt* (poèmes liturgiques pénitentiels) et supplications, conformément à la liturgie en usage chez nous. Mais comme il était trop vieux et faible pour diriger la prière toute la journée, l'office de l'après-midi fut célébré par le vénérable R. Juda Ibn Samḥūn (2). L'office de clôture et celui du soir furent célébrés par R. Juda ʿUzziʾēl (3). Ils ne furent exaucés qu'à l'heure de la prière du soir. Une pluie violente tomba alors et s'arrêta avant minuit. Ceci eut lieu la veille de la néoménie de Nīsān, an 5440 (20/30 mars 1680). Le blé valait deux *mətqāl*-s le *mudd* et cent vingt la *ṣaḥfa* (4). Je ne me souviens pas si l'année suivante était bonne ou mauvaise. En vérité, de ce temps-là les gens (5) n'étaient guère gênés par la disette, car il y avait bien des riches dans le *Məllāḥ* de Fès ; leurs maisons étaient remplies de toutes sortes de biens, de provisions abondantes de céréales ; leurs magasins étaient pleins, et pleins [aussi] les silos appartenant aux Juifs. Ils ne furent donc point éprouvés par la famine qui régnait alors. Ils le furent cependant par l'épi-

(1) Cf. *Našr* II, 29 et 44/5, trad. II, 260 et 287/9.

(2) Cf. M. R., f. 43 *c-d* (uniquement d'après notre texte).

(3) Le troisième de ce nom, né vers 1620, mort en 1689 (M. R., f. 51 *c-d*).

(4) D'après le récit parallèle de *Našr* II, 70/71, trad., II, 335/6, la neuvième prière d'*istisqā* des Musulmans fut exaucée dès le mois de février.

(5) Les Juifs, bien entendu.

démie qui eut lieu cette année-là. La plupart des gens fuirent alors dans les montagnes et les régions que le fléau avait épargnées. J'ai vu ma mère, Dieu ait son âme, atteinte de dix-huit ulcères pestilentiels. Le médecin retranchait tous les jours de chacun environ une once de chair. Elle guérit pourtant, alors que d'autres moururent d'une moitié d'ulcère (!).

Dans la même année, lorsque nous fûmes sortis de la sécheresse, nous célébrâmes les noces de R. Yōna (Jonas), fils de mon oncle R. Juda Ibn Danān. C'était un maître, versé dans toutes les sciences : théologie spéculative, grammaire et prosodie. Il n'avait pas son pareil parmi les doctes d'Israël. S'il avait vécu, il serait devenu le maître de tout le Maroc, car [sa profonde science] était connu[e] de tous les savants de Fès, Tétouan Sefrou et Meknès. Né à Tétouan, il y fit ses études, car on avait marié mon oncle avec une femme riche de cette ville. Lorsque des fils et des filles lui étaient nés, mon père le ramena à Fès avec sa famille. Ce R. Yōna consacrait tout son temps à l'étude et à la dévotion. Tous les savants de la région se réunissaient auprès de lui pour profiter de son profond enseignement. Quiconque éprouvait une difficulté au sujet d'un passage des *Tōsfōt* ou de R. Elie Mizrāḥī (1) ou du Talmud se rendait auprès de lui et ne le quittait pas sans voir toutes ses difficultés résolues. Lorsque son temps vint de se marier, il épousa ma pauvre sœur. Il demeura avec elle exactement deux mois et mourut de l'épidémie qui l'avait atteint à la gorge en sorte qu'il ne pouvait plus parler ; mais grâce à son intelligence, il s'exprimait [encore] par signes. Ma sœur dut alors épouser en lévirat R. Saʿdya, frère du défunt, mais celui-ci mourut aussi par la suite sans laisser d'enfants. R. Yōna s'était donc marié en Nīsān de l'an 5440 (avril 1680), et mourut en Sīwān (juin)de la même année, du vivant de son père et de [son] grand-père et le mien, le vénérable rabbin Saʿdya Ibn Danān. J'ai vu ce dernier pleurer excessivement son petit-fils. Il prononça son oraison funèbre. Mon père fit de même, ainsi que tous les membres de la *Ḥebra* (2).

(1) *Tōsfōt*, recueil de notes souvent fort subtiles sur le Talmud, dues aux rabbins de France et d'Allemagne des XII-XIIIe siècles, et imprimées dans les éditions courantes du Talmud. Elie Mizrāḥī, rabbin à Constantinople au dernier tiers du XVe siècle, est l'auteur d'un surcommentaire très estimé sur le commentaire classique du Pentateuque par R. Salomon b. Isaac de Troyes (mort en 1105).

(2) Confrérie ayant pour tâche de rendre les derniers devoirs aux défunts. L'institution existe encore à Fès (cf. BRUNOT-MALKA, texte n° 7, pp. 40-43, 231-234), comme d'ailleurs dans toutes les communautés juives traditionnelles de quelque pays que ce soit. La notice de M. R. (f. 55 *d*-56 *a*) est, aux deux dernières lignes près, empruntée à notre texte.

Dans les deux années suivantes, l'épidémie, tout en continuant à exercer ses ravages, fut moins meurtrière.

Au mois d'Āb (août) de la dite année 5440 mourut mon vénérable grand-père R. Saʿdya Ibn Danān. Puisse Dieu accorder que sa mort expie les péchés de sa génération ».

TEXTE N° XXII (fol. 20) [mélange d'hébreu et de judéo-arabe]. Année 5418 (1658).

Auteur : Samuel Ibn Danān.

J'ai trouvé dans le manuscrit de R. Samuel Ibn Danān (1) [ce qui suit] :

« En l'an 5418 (1658) la pluie cessa à partir de *Šūšān Pūrīm* (2) et il ne soufflait plus qu'un vent brûlant [d'est]. Le blé se faisait rare dans la région de Fès. Les Gentils jeûnèrent trois jours, chose dont nous n'avons jamais entendu parler. Le prix du blé était monté de quarante-cinq onces la *ṣaḥfa* à soixante-quinze et on n'en trouvait pas. Des cris de supplication s'élevaient de toute la ville. Ceci se produisit le lundi 10 Nīsān (3 /13 avril(3)). L'assemblée des rabbins se réunit le dimanche suivant et ordonna le jeûne pour le lendemain. Puis nous jeûnâmes, voyant que les Gentils en faisaient autant. Toute la communauté se réunit dans la synagogue des *Tōšābīm* qui était alors en ruines. Nous nous y réunîmes, célébrâmes l'office de l'après-midi, en récitant des supplications et sept fois *wayaʿabōr* (4). Nous nous rendîmes ensuite sur la tombe de R. Jacob Qenīzal où je prêchai... (5) et adressai des admonestations à la communauté. Le texte du sermon est transcrit sur mes carnets. Il y eut là force larmes. De là nous allâmes successivement sur la tombe de mon père, sur celles de R. Vidal Ṣārfātī et des rabbins ensevelis autour de lui, sur celles des rabbins qui se trouvent au lieu dit Ḥebron (6). De là nous nous dirigeâmes vers la porte du *Məllāḥ*

(1) Je n'ai pas pu identifier ce personnage ; les dates de vie d'aucun rabbin portant ce nom, mentionnés dans M. R., ne concordent avec la date de ce récit.

(2) C'est-à-dire le 15 Ādār II (l'année en question était embolismique) 10 /20 mars 1658.

(3) La traduction et la chronologie de ce passage me sont également incertaines. Le 3 avril n'était pas cette année-là un lundi. La date de 13 Nīsān, donnée plus loin, soulève la même difficulté ; d'après le contexte ce devrait être un jeudi, alors que la date julienne correspondante (6 avril) était un mardi.

(4) Cf. *supra*, texte n° X, n. 78.

(5) Suit l'indication du texte du sermon.

(6) Est-ce une désignation donnée à ces tombes par les Juifs, pour marquer qu'elles sont aussi saintes que les sépulcres des patriarches bibliques ou bien déformation d'un toponyme marocain ?

et la tombe des victimes de la persécution, enfin nous visitâmes les tombes des saints qui sont *extra muros* devant les boutiques des *qrāṣliyyīn* [1]. Le lendemain, mardi, nous jeûnâmes tous, grands et petits, même les femmes enceintes et les mères qui avaient un enfant sur le sein. Toute la communauté célébra l'office dans notre synagogue et l'on distribua d'abondantes aumônes aux pauvres. C'est moi qui célébrai l'office du matin Nous demeurâmes là [en prières] jusqu'à midi. Dieu merci, depuis lundi où nous commençâmes nos supplications le ciel s'est ouvert, les rosées bienfaisantes n'ont pas cessé et le vent d'est s'est arrêté. Ensuite, le mercredi soir, les rabbins se réunirent et décidèrent de ne pas faire du lendemain un jour de jeûne, nonobstant l'avis contraire de la majorité de la communauté, car c'était le 13 Nīsān [2], [avant] veille de la fête [de la Pâque]. Nous nous contentâmes de réciter les prières de supplication suivant notre rite. Dieu merci, nous fûmes exaucés l'après-midi ; une pluie bienfaisante tomba toute la nuit et le lendemain. Le 14 Nīsān nous sortîmes un rouleau de la Loi et récitâmes la bénédiction de la pluie. Et nous ne cessons d'espérer la grande grâce de Dieu ».

TEXTE N° XXIII (fol. 27v°).

Année 5459 (1698/9).

Auteur : Saʿdya Ibn Danān [3].

« Je raconte ici la calamité qui m'a frappé dans la nuit de vendredi à samedi, 23 Šebaṭ 5459 (13/23 janvier 1699). La veille, Mūlāy Zīdān, fils de Mūlāy Ismāʿīl était arrivé à Fès, venant du Tafilalet. Car c'est leur coutume de barbares de passer constamment chez nous pour nous dépouiller, tantôt l'un, tantôt l'autre, son fils, son petit-fils, l'un de ses frères, son oncle ou son neveu ou un quelconque de ses parents. La semaine précédente, il était déjà passé avec son frère utérin Mūlāy Muḥammad ad-Ḏahabī. Lors de son passage il nous avait imposé un lourd impôt et nous avait pris deux cent cinquante pièces d'or plus la solde des exacteurs.

(1) C'est-à-dire *qrāšliyyīn* « fabricants de cordes ».

(2) Cf. ci-dessus, n. 205.

(3) Ce texte vient après le récit général du règne de Mūlāy Ismāʿīl (ci-après, texte n° XXIV). Il est confus à souhait et rédigé en mauvaise prose rimée, farcie de réminiscences bibliques, ce qui ne contribue pas à sa précision.

Maintenant Mūlāy Zīdān est revenu pour nous imposer encore une contribution, en sus des exactions qui se perpètrent quotidiennement. La communauté s'est trouvée dans une affreuse détresse. Le principal rabbin, R. Samuel Ibn Danān, a été arrêté sans qu'il ait rien commis de délictueux. Le prince lui adressa des paroles dures [lui reprochant] de s'être caché. Furieux, il infligea une amende à la communauté. Les exacteurs qu'il envoya s'en prenaient aux hommes et même aux femmes s'ils ne trouvaient pas d'hommes dans la maison. Ils les pressaient en disant : « exécutez-vous vite avant que le Prince ne se fâche ». Un nègre fit irruption chez moi pour me réclamer des vêtements de soie qu'il n'était pas digne de porter. Il me dit dans son parler barbare : « Donne l'argent de ta caisse, car l'ordre de mon maître est pressant et tu ne fais que traîner ». Déjà en entrant dans ma maison, il m'a grossièrement frappé, car je n'ai pas été assez vite pour lui ouvrir, et il m'a agoni d'injures. N'ayant pas d'argent monnayé chez moi, je pris une coupe en argent que je tenais en héritage de mon père. Le misérable me dit : « Qu'est-ce que c'est que cela, je ne prendrai pas une pareille chose ». J'ai dû la casser et la faire fondre pour la remettre à Salomon Ibn Yaʿīš qui était chargé, avec deux autres intermédiaires, de porter la contribution. Et j'ai donné encore en pièces monnayées trente onces de bon argent que j'avais sous la main dans ma maison (1). En relatant ceci je veux simplement exhaler ma plainte et mon chagrin. Puissent mes maux prendre fin et mes calamités expier mes péchés ».

TEXTE N° XXIV (f. 27-27v°)
[en arabe, sauf la phrase d'introduction].

Année 5459-1699.

Auteur : Samuel Ibn Danān.

« J'ai trouvé dans le manuscrit que le vendredi ( ) (2), an 5459 arriva de Meknès la bonne nouvelle d'un miracle opéré par Dieu en faveur de Mūlāy Ismāʿīl en le sauvant d'une lionne. Voici le récit qu'on nous fit de cet événement. Quatre Chrétiens furent pris en flagrant délit de cam-

(1) Alors qu'il affirmait, il y a un instant, ne point en avoir chez lui.
(2) Le jour et le mois manquent.

briolage dans le trésor de Mūlāy Ismāʿīl. Le lendemain, le souverain voulut jouir du spectacle [de leur châtiment], en les jetant en pâture aux lions. A cet effet, il monta avec eux sur le rocher surplombant la fosse aux lions. On jeta les quatre Chrétiens aux bêtes, mais celles-ci ne les dévorèrent point. Le sultan ordonna alors aux *qāid*-s, aux *šọrfa* et aux *ʿabīd* qui se trouvaient avec lui sur le rocher, de lapider les coupables. L'un des Chrétiens se mit à parler en langue barbare avec une lionne en lui disant : « Bondis sur le rocher, fais tomber le sultan et dévore-le ». En effet, les fauves étaient soignés par les Chrétiens qui leur portaient chaque jour à manger et à boire (1). La lionne bondit sur le sultan et le saisit par l'épaule gauche ; [celui-ci] s'agrippait de sa main droite au rocher qui était élevé. En abattant sa patte sur le sultan, la lionne le saisit par le baudrier qu'il portait et n'accrocha point la chair. L'un des *ʿabīd* tira à la bête une balle entre les deux yeux. Elle s'abattit dans la fosse, tandis que le sultan tomba à l'extérieur et Dieu le sauva. Musulmans et Juifs firent une grande fête de ce jour-là (2). Dans chaque localité on organisa des banquets et des repas de fête. Les rabbins et les chefs de la communauté firent annoncer publiquement que personne n'ouvrît sa boutique et que tous se revêtissent de leurs plus beaux habits. On orna les toits et les fenêtres du *Məllāḥ* de tentures, de rideaux et de [... ?] de soie (3). Les Juifs firent quatre étendards et les Musulmans vinrent s'amuser chez eux et boire du vin et de la *mā-ḥyā*. Ils [les Juifs] entrèrent au palais du sultan, dans les maisons des *šọrfa* et des *qāid*-s, dans les mosquées et les médersas avec leurs chaussures, sans que personne ne leur dît rien. Les Juifs pillèrent les boutiques des Gentils à Fès-la-Vieille et nul ne leur fit de représentations. Comme cet événement est un grand miracle, je l'ai consigné ici (4) ».

(1) Pour la fosse aux lions de Mūlāy Ismāʿīl, cf. *Relation de la captivité du Sieur Moüette*, chap. VII, pp. 93-100.

(2) *Sic*. C'est-à-dire, ils firent par la suite une grande fête pour célébrer la délivrance miraculeuse du souverain.

(3) בלכיואמי וחגֻוב ואנטאייר דלחריר

Le sens du troisième terme est inconnu.

(4) Il ne semble pas qu'on ait conservé une autre relation de cet incident.

TEXTE N° XXV (ff. 22v°-27).

Années 5461/5477 (1701/1717).

Auteur : Samuel Ibn Danān (1).

« L'année 5461 marqua le début des calamités qui fondirent sur nous sous le règne de Mūlāy Ismāʿīl. Au mois de Nīsān (avril) parvint la nouvelle de la bataille qu'il avait livrée aux Turcs sur la Chediouia (2). Le 13 du mois (3) il imposa à ses sujets juifs une contribution de cent *qənṭāṛ*-s d'argent (4). Cette mesure nous jeta dans le désarroi le plus complet (5). La joie de la veille de la Pâque s'est transformée en affliction. Beaucoup de chefs de famille n'ont [même] pas acheté de la viande pour la fête, dans bien des maisons on n'a même pas lu la *Haggada* (6) et ceux qui l'ont lue l'ont fait comme s'ils lisaient les Lamentations de Jérémie. Toutes les communautés firent parvenir au sultan cadeaux et présents, dans l'espoir qu'il transigerait à moitié ou ferait remise d'un tiers ou d'un quart, mais sans succès. Le sultan, disait-on, avait juré, en s'engageant à répudier sa femme (7), que les Juifs payeraient la somme intégrale. La communauté de Fès se vit imposer le quart de la contribution, soit vingt-cinq *qənṭāṛ*-s. Le caïd ʿAlī b. ʿAbdallāh fut chargé de faire rentrer la totalité de l'impôt. Le recouvrement ne commença qu'à la néoménie de Sīwān (8), au milieu du désarroi et des pleurs. En raison de nos iniquités, le jour de la Pentecôte nous ne priâmes pas dans la synagogue. Il y en eut qui donnèrent jusqu'à dix mille onces pour leur part, d'autres six mille, d'autres encore huit mille. Il n'y eut pas de cotisation inférieure à mille onces. A [plusieurs] savants il fut imposé deux mille onces, et l'on brisa un certain nombre de pommes en argent des rouleaux. Dans notre synagogue des *Tōšābīm*, nous brisâmes deux grands chandeliers qui n'étaient ni consacrés ni pro-

(1) Le morceau commence par une brève mention du mariage de Ruben Ibn Qīqī avec Strella, fille de Lévi Ibn Šūšān, au printemps de 1701.

(2) Le ms. porte אלגויעא, la graphie arabe étant جدوية. Pour cette bataille, désastreuse pour les Marocains, cf. HAMET, p. 351.

(3) L'avant-veille de la Pâque.

(4) Le texte emploie partout le terme biblique *kikkār* ; l'identification ressort du contexte et m'est d'ailleurs confirmée par le rabbin Joseph Benaïm.
Un *qənṭāṛ* valait mille écus d'argent.

(5) C'est le sens de la cascade de phrases bibliques que débite l'original.

(6) Lecture liturgique du soir de la Pâque ; cf. ci-dessus.

(7) En arabe dans le texte *bəl-ḥṛām mn-ūlādo̩*.

(8) Six semaines plus tard.

priété de la communauté, mais que mon père, de bienheureuse mémoire, avait apportés de Tétouan où il les avait acquis de ses propres deniers. Nous les partageâmes en quatre, chacun de nous en prit un morceau (1) et ajouta la somme nécessaire pour s'acquitter de sa cotisation. Mon frère fut imposé pour mille onces, moi-même pour cinq cents (2). De même chaque savant qui possédait des pommes les cassa. Puisse pareil malheur ne point se renouveler.

Dans la même année, le samedi 18 Ḥešwān (20/30 octobre 1700), mourut ma première femme, fille du notable R. Saül Ibn Ramūẖ. Elle était très riche et tout ce que je possède au monde était à elle qui le tenait en héritage de son père à la mort duquel elle était encore jeune fille. On ne lui avait pas donné la dixième partie de ce lui qui revenait de l'héritage de son père, car elle en avait fait abandon et renoncé par écrit au reliquat de son dû [...] (3). Je lui fis des vêtements mortuaires, d'une valeur de cinq cents onces. Elle n'a pas laissé d'enfants, car elle avait enterré ceux qu'elle avait mis au monde.

L'héritier de sa *Ketūba* (4) fut Saül, fils de son frère Saʿdya. Et comme c'était un parent [collatéral non tenu] au deuil, il n'a [pas même] pris de son héritage la moitié de ce qui s'en trouvait chez moi, mais un peu moins du tiers conformément aux statuts de nos ancêtres (5). Pour sa part d'héritage je lui ai attribué la moitié de la maison dite d'Ibn Ramūẖ al-Qarānī. Je lui ai donné en plus environ six cents onces en espèces et un *fəstūl* (6) richement brodé de fil d'or (7) d'une valeur de quatre-vingts onces. La même année, je me suis remarié avec la fille de R. Joseph ʿUzzī'ēl. Mais au mois de Nīsān de cette année survint la mauvaise nouvelle des cent *qənṭāṛ*-s et c'en fut fait de toute joie.

Voici les grands malheurs dont j'ai trouvé mention dans mes carnets et chez les autres (8).

(1) En arabe : *fərdī*.

(2) Donc la moitié de la somme minima qu'il a indiquée quelques lignes plus haut.

(3) Ici un membre de phrase dont le sens m'échappe ; comme il se termine par l'abréviation וכו׳ « *etc.* », le texte ne semble pas être complet.

(4) De la somme fixée pour la femme dans l'acte de mariage israélite.

(5) C'est-à-dire les *Taqqānōt* de Castille, qui règlent le droit successoral des Israélites citadins du Maroc. Voir à ce sujet l'étude détaillée de M. A.-I. Laredo, *Las Taqanot de los expulsados de Castilla en Marruecos y su regimen matrimonial y sucesoral*, dans *Sefarad*, VIII, 1948, pp. 245-276.

(6) Cf. Brunot-Malka, *Glossaire*, p. 97.

(7) *mtəqqəl*.

(8) Cette phrase termine dans le ms l'alinéa précédent, mais d'après le contexte elle semblerait plutôt annoncer ce qui suit.

An 5464 (1703/4). Dans la nuit de mercredi à jeudi 14 Kislēw (11 / 22 novembre 1703) mourut le saint rabbin Vidal Ṣārfātī (1). Il fut enseveli la nuit même avant l'aube. C'est que Mūlāy Ḥafīd, fils du sultan Mūlāy Ismāʿīl se trouvait précisément dans la ville, car c'est l'habitude des princes royaux de passer chez nous et de nous dépouiller (2). Le 18 Kislēw nous reçûmes la nouvelle que le sultan avait confié à Mūlāy Ḥafīd le gouvernement de Fès-la-Neuve (3). Le lundi (4) 27 Kislēw, Mūlāy Ḥafīd fit son entrée avec toute sa suite. La communauté et les notables allèrent le saluer avec un beau présent. Il les reçut gracieusement et les congédia joyeux et contents. Il les recommanda à un de ses eunuques, nommé ʿAbdallāh b. Qāsim et lui dit : « Lorsqu'un des notables voudra venir me voir, admets-le ». Mais il agit ainsi par ruse. Le lendemain, en raison de nos iniquités, ses serviteurs et ses gens envahirent le *Məllāḥ*, commirent toute sorte d'excès et de déprédations en se réclamant mensongèrement (?) de leur maître, et nul ne put les empêcher : l'un exigea de l'eau-de-vie, l'autre du tabac, un autre encore du poivre *(l-ībzāṛ)* ou un vêtement ou un poignard de luxe *(ḫənjəṛ)* ou une boîte porte-amulette *(təhlīl)*. Ils nous rendirent la vie insupportable par leurs exactions, si bien que nous finîmes par ne plus oser sortir dans la rue et ne pouvant même pas rester dans nos maisons, fuîmes avec nos hardes et nos enfants de terrasse en terrasse pour nous cacher dans les conduites d'eau (?) et les caves (5). Les exacteurs (6) pénétraient dans les maisons, fracturaient les portes et les armoires, prenaient [ce qui leur plaisait] des objets qui s'y trouvaient pour les donner aux notables et aux collecteurs d'impôt. Et toutes les contributions collectées dans la journée et dans la nuit suffisaient à peine pour payer la volaille et les œufs qu'on devait fournir chaque jour. Ce jour-là, [Mūlāy Ḥafīd] nous envoya un de ses officiers pour exiger quatre mille onces ; la communauté,

(1) Cf. M. R., f. 31 *a-b*.

(2) Mot à mot : « nous tondre et nous anéantir ».

(3) Cf. Ziyānī, p. 48 sq. : « En 1115 (1703-1704) Moulay Hafîd se rendit à Fès-la-Neuve et imposa une forte contribution aux habitants de cette ville ».

(4) *Sic*, mais ce jour était un mercredi ; lire ד au lieu de ב.

(5) אלזוו׳ארי - אלסוואטנוס. Le premier terme pourrait être un dérivé de la racine J R Y, mais selon M. Colin cette racine ne fournit pas de mot dialectal marocain qui convienne au contexte ; pour le second (espagnol *sotano*, cf. Brunot-Malka, *Glossaire*, p. 74, remarquer le *s* non emphatique à l'initiale et le double pluriel (pluriel brisé arabe et désinence espagnole) *swāṭnos* que Brunot-Malka ne signalent pas pour le dialecte actuel.

(6) אלמסכריין - المسخرين ; cf. sur ce terme Ziyānī, p. 80, n. 1.

prise de panique, les paya en une seule nuit. La même semaine, un Juif fort, vigoureux, nommé Maymūn Ṣābiḥ, jeune marié, qui n'avait pas encore passé un mois avec sa femme, fut calomnié et conduit devant Mūlāy Ḥafīd, qui le fit brûler vif. Le lendemain, il envoya un de ses serviteurs pour [nous] réclamer un *qənṭāṛ* en espèces sonnantes comme rançon (!) du Juif qu'il avait livré aux flammes. Cette somme fut levée la nuit même. Le jour d'après, un autre serviteur apporta quatre fusils auxquels il fallut mettre des anneaux d'or. On lui fit des anneaux d'une valeur de soixante *mətqāl*-s, plus deux *mətqāl*-s de *sọḫra* pour le commissionnaire. Aussitôt après un autre encore rapporta l'ordre urgent de procurer au Prince quatre tentures de soie. On envoya les chercher incontinent à Fès-la-Vieille. Il en coûta deux mille six cents onces, plus cent onces de *sọḫra*. Le même jour (1), [Mūlāy Ḥafīd] nous envoya un jeune juge (?) (2) aveugle, qui [arriva], juché sur les épaules d'un Gentil et tenant un bâton à la main. Il exigea un vêtement qu'on lui procura sur le champ, et il s'en revêtit. La même semaine [Mūlāy Ḥafīd] réclama quatre autres *ḫawāmī* qui nous coûtèrent deux mille six cents onces. Le même jour il exigea qu'on [lui] fît un caftan d'écarlate, avec sa garniture à la mode du *maḫzən* ; cette garniture revint à cent cinquante [onces] (3). Ce n'était pas fini qu'un serviteur vint, la bouche écumante, exiger un vêtement. Coût : cent onces.

Voyant ce triste état de choses, [les membres de] la communauté délibérèrent avec les notables [et il fut décidé] qu'ils s'enfuiraient à Meknès, dans l'espoir que l'un d'entre eux réussirait à informer Mūlāy Ismā'īl [et] remédier [ainsi] à la situation. Ils partirent par petits groupes et se rassemblèrent la 1er Ramaḍān (4). Ils montèrent à la casbah du sultan et se mirent à pousser des cris. Entendant leurs clameurs, le sultan, troublé, les fit amener en sa présence. Ils commencèrent par lui dire : « Les notables et les collecteurs d'impôts nous ont dépouillés, ils ont ruiné nos maisons et le jardin du souverain ». Aussitôt le sultan ordonna que les notables et les collecteurs d'impôts comparussent devant lui à Meknès, pour rendre compte de tout ce qu'ils avaient collecté dans le *Məllāḥ*. Il chargea le *Nāgīd*

(1) Je lis בו ביום pour כי ביום qui n'offre pas de sens ici.

(2) Le texte porte *šōfēṭ*, mais ce sens est bien peu probable ; serait-ce une version maladroite de *šarīf* ? Le cadi est toujours désigné dans ces textes par le mot *pelīl*, ce qui est une excellente traduction.

(3) En arabe dans le texte : *qəfṭān skarnāṭ baš iqẹ̄mọ̄h iqāmāt əlmaḫzən ūjāthum l-īqāma miya u-ḫamsīn.*

(4) On pourrait peut-être traduire « (un) dimanche pendant le Ramaḍān ».

Abraham Maïmrān [1] de porter son ordre écrit [à Fès] où cette lettre provoqua une grande consternation. La mort dans l'âme, les notables et un des collecteurs d'impôts se rendirent [donc à Meknès] ; introduits auprès du souverain, ils se répandirent en supplications. Le sultan commanda à ses serviteurs de tirer sur les Juifs. Deux de ceux-ci furent tués (l'un s'appelait Moïse Mamane), un troisième, Moïse Ibn Ḥanīna fut grièvement blessé à la gorge et n'est pas encore remis de sa blessure. Cette scène, jointe aux clameurs de l'autre jour, ne fit qu'exacerber la colère du sultan et il condamna les Juifs survivants et les notables à être brûlés vifs dans le four à chaux. On les emmena, mais ensuite il les fit revenir, s'enquit des notables qui se trouvaient parmi eux et les condamna [encore] à la même peine. Nul n'eut pitié d'eux sinon le Ciel. Le sultan se tourna vers l'un de ses officiers et lui dit : « ramène les Juifs du four ; je te les livre, ainsi que toute la communauté de Fès, jusqu'à ce que tu aies levé sur eux vingt *qənṭāṛ*-s d'argent dont ils me sont redevables [et dont ils ont différé le payement] deux ou trois fois » (?) [2]. [Le caïd désigné] exécuta l'ordre et ramena les Juifs à Fès le samedi où on lit la péricope de *Mišpāṭīm* (27 Šebaṭ-22 janvier /3 février 1704).

La communauté se rassembla dans la grande cour dite d'Ibn Ramūẖ où le caïd s'était installé. Tous les docteurs y furent réunis. En ce jour, le caïd ordonna à la communauté d'établir un rôle portant, *ne varietur*, ce que chaque membre pourrait payer. Il ajouta cependant de ne fixer la taxation que jusqu'à concurrence de dix *qənṭāṛ*-s, car il y avait espoir que le sultan s'apaiserait et reviendrait sur sa décision. De son côté, le *Nāgīd* ne cessait de supplier le souverain jusqu'à ce qu'il ait accepté qu'une moitié de la somme fût versée comptant et la seconde après la moisson. Le caïd frappait et maltraitait les docteurs et les lettrés et ordonna, dans sa colère, de lever l'impôt sur eux sans pitié. Il infligea à un [Juif] riche de telles sévices qu'il ne put les supporter et apostasia. Malheur aux yeux et aux oreilles qui sont témoins de telles calamités. Ensuite le caïd astreignit les docteurs à payer, à eux seuls, un *qənṭāṛ*. Les tailleurs furent aussi imposés pour la même somme. Et il fallut s'exécuter. Ma cotisation personnelle

(1) Voir sur ce personnage M. Eisenbeth, *Les Juifs au Maroc*, Alger, 1948, p. 66 et suiv.

(2) Je ne sais tirer un autre sens de l'hébreu barbare du narrateur (*še'anī nōšē bāhem pa 'amāyim šālōš*).

fut de trois cents onces. Pour m'acquitter, je donnai une paire de boucles d'oreilles en or et un *ḫəlḫāl* en argent.

A partir de ce jour, le caïd fit entrer petit à petit la contribution jusqu'à ce qu'il eut levé les dix *qənṭāṛ*-s. En outre, on lui donna comme *sọḫra* cinq mille onces de bon argent, sans compter les cadeaux et les présents quotidiens, les vêtements et les beaux objets d'une valeur de trois cents onces. En plus, Mūlāy Ḥafīd, lui réclama aussi de l'argent, et il lui donna cinq mille onces sur l'argent de la contribution, avant qu'il eut fini de la lever, sans oublier de lui faire tenir sa part des cadeaux qu'il avait reçus et toutes les dépenses de sa maison ; tout cela sur la contribution en cours de recouvrement, ce qui fit encore cinq mille onces. La somme de toutes ces dépenses perçues par le caïd s'éleva donc à environ douze *qənṭāṛ*-s, au profit du Trésor royal ([1]). Il établit une reconnaissance de dette pour dix *qənṭāṛ*-s payables après la moisson et se rendit ensuite à Meknès, pesa cet argent et le changea en or, car le sultan avait exigé ce mode de payement. Il se trouva que deux mille onces manquaient aux cinq (*sic* !) ([2]) *qənṭāṛ*-s de la communauté de Fès ; on dut les emprunter à Meknès pour compléter la somme. Là-dessus, le caïd dit : « Désignez dix personnalités et préparez un très beau cadeau. Je me présenterai avec vous devant le sultan, plaiderai votre cause et annulerai la reconnaissance de dette que j'ai écrite pour la somme payable après la moisson ». On prépara un beau cadeau, comprenant notamment dix paires de toile fine de Cambrai ([3]). Le caïd présenta [la délégation] au souverain et parla en leur faveur. L'accueil du sultan fut gracieux. Ceci se passa le 4 Ādār 5464 (une semaine après la date précédente).

Cette nuit-là, la Providence voulut que le sultan, se tenant dans ses appartements privés, ordonnât à ses serviteurs d'apporter devant lui le cadeau offert par les Juifs. Il l'examina et constata qu'il en manquait une demi-paire ([4]). Il fit amener les Juifs que ses serviteurs tirèrent de leurs lits

(1) Traduction conjecturale ; le ms porte לזכות יר"ה ; le premier mot est la transposition en hébreu de *zakāt*, le second est une abréviation *yārūm hōdō* « que sa majesté soit exaltée », formule qu'on ajoute au nom du souverain temporel ou à la mention de l'Etat. Il n'en reste pas moins bizarre que le mémorialiste, qui n'avait certainement pas d'illusions, affirme, en toute simplicité, que la totalité des sommes extorquées par le caïd a pris le chemin du trésor royal, surtout qu'il a indiqué lui-même les multiples poches qui se remplissaient par priorité.

(2) Le ms porte ה', mais le contexte exige הי' « les dix ».

(3) כאמרא פינא *kāmrā finā*. Il faut croire que cette étoffe se débitait par paires, car le texte hébreu emploie le mot *zūgōt* ; cf. la note suivante.

(4) *Farīda*, plus bas *fərdī*.

et amenèrent au sultan, en grande hâte, tout éplorés. Le sultan leur demanda : « Combien de paires m'aviez-vous apportées? » — « Dix paires », répondirent-ils. « C'est exact, dit-il, mais je sais qu'un de mes serviteurs a volé une demi-paire ». Voilà ce qui s'est passé cette nuit-là. Le lendemain le sultan envoya d'autres serviteurs pour les ramener, mais ils ne purent en retrouver que quatre et, avec eux, le *Nāgīd* Abraham Maïmrān. Le sultan leur dit : « J'ai pesé l'argent et j'ai trouvé que sur les dix *qənṭāṛ*-s que vous me deviez, vous n'en avez livré que deux et demi. Comme vous n'avez pas voulu me donner les dix *qənṭāṛ*-s, je vous réclame dès maintenant les dix autres qui étaient payables après la moisson. Ou bien, donnez-moi trois cents tentes en toile et j'annulerai votre reconnaissance de dette. Ou bien c'est moi qui vous donnerai dix *qənṭāṛ*-s à condition que vous sortiez de votre *Məllāḥ* ». Toute la communauté de Fès (1) répondit d'une seule voix : « Nous obéirons en tout à votre Majesté et acceptons de quitter le *Məllāḥ* ». Les choses en étaient là lorsqu'un messager annonça que Mūlāy Muḥammad, fils du sultan, s'était révolté et s'était fait proclamer à Taroudant (2). Le souverain entra en colère, tira son épée, frappa tous les grands qui étaient présents et leur infligea une amende de dix *qənṭāṛ*-s qu'ils payèrent incontinent. Avec [la délégation] de la communauté de Fès qui se trouvait là, il envoya trois de ses conseillers et leur dit : « Allez avec les Juifs et choisissez l'endroit qui leur plaira pour y construire maisons et cours au lieu dit Wujh [əl-]ʿArūs. Puis, le sultan revint sur sa décision et fit dire [à la délégation] : « Allez, délibérez avec votre communauté ; si elle veut sortir du *Məllāḥ*, je vous donnerai les dix *qənṭāṛ*-s promis ». [Or,] la délégation était sortie de l'audience abattue et le cœur brisé d'avoir accepté de sortir du *Məllāḥ*, selon la parole du sultan, [et cela] dans l'excès de leur amertume afin de ne plus être sous la domination de Mūlāy Ḥafīd. Lorsque cependant le sultan revint sur sa parole, en leur disant « allez, délibérez avec votre communauté », ils se rendirent compte qu'[au fond] il ne désirait pas ce départ. Après avoir discuté la question à fond, les délégués restèrent à Meknès.

(1) L'auteur parle plusieurs fois dans ce morceau de la « communauté », alors qu'il ne faut entendre qu'une délégation, comme ici, ou la fraction, considérable par la richesse sinon par le nombre, qui s'en était réfugiée à Meknès, pour échapper aux exactions de Mūlāy Ḥafīd.

(2) Cf. Ziyānī, p. 49. — D'après cet auteur, la révolte de Mūlāy Muḥammad n'était plus depuis longtemps une nouvelle fraîche, à la date où nous sommes.

Trois jours plus tard, l'irritation du sultan s'étant apaisée, le *Nāgīd* Abraham Maïmrān retourna auprès de lui et le supplia de pardonner aux Juifs. Il acquiesça, mais exigea absolument les tentes en toile. Contraints de s'exécuter, les délégués demeurèrent encore à Meknès et ayant emprunté à intérêt trois *qənṭāṛ*-s à l'épouse du sultan, ils firent confectionner les tentes.

Le 22 Ādār (16/27 février), les délégués étaient encore à Meknès, n'osant rentrer à Fès par crainte de la rancune implacable de Mūlāy Ḥafīd qui leur disait: « Pourquoi êtes-vous allés à Meknès pour rapporter l'affaire et me dénoncer auprès de mon père ? Dieu vous a punis, et [le sultan] vous a infligé une lourde amende ». [Or, à la date sus-dite,] Mūlāy Ḥafīd leur envoya un de ses serviteurs porteur d'une lettre dont voici la teneur (1) : « Je me suis réconcilié avec vous, revenez, je vous accorde le *'āmān* d'Allāh, jamais plus je ne vous ferai de mal ; il ne vous arrivera que ce qui m'arrivera à moi ». Il leur envoya son chapelet et leur fit dire : « « Rentrez chez vous et il n'y aura que ce que vous désirez ». Mais en même temps qu'il expédia cette lettre, il donna l'autorisation à quarante de ses serviteurs d'entrer dans le *Məllāḥ*, de lever sur les Juifs une contribution d'un *qənṭāṛ* et demi d'or et de tuer ensuite quarante hommes, dont ils lui apporteraient [les têtes coupées] avec l'or. Les serviteurs se mirent en route sans retard, mais chemin faisant ils réfléchirent et se dirent : « Qu'allons-nous faire là ? La majeure partie de la communauté est encore à Meknès et notre maître leur a envoyé la lettre de *'āmān* avec son chapelet. Maintenant, il nous ordonne de faire telle et telle chose. Il y a peut-être erreur ou il a oublié sa missive. Retournons chez lui et rappelons-lui ce message ». Ils rentrèrent chez leur maître et lui tinrent ce langage : « Notre Seigneur, nous désirons te dire quelque chose, mais nous avons peur ». — « Parlez sans crainte », dit-il. — « Tu as invité la communauté de Fès à revenir ici. [Attendons] que tous soient rentrés et alors nous nous saisirons d'eux à l'improviste, leur extorquerons l'or, couperons la tête à quarante d'entre eux et les apporterons à notre Seigneur. Actuellement il n'y a au *Məllāḥ* que les gens de peu, qui n'ont pas calomnié notre Seigneur, et des pauvres hères qui en ont assez avec leur propre malheur. [Attendons donc] la rentrée des gros richards qui sont à Meknès ». — « C'est parfait, dit-il, attendons le retour des notables

(1) Le texte de la lettre est en arabe (dialectal).

et vous leur ferez ce que je vous ai commandé ». Le serviteur, qui était parti pour Meknès avec le message et le chapelet, se trouvait encore dans cette dernière ville, en train de persuader la communauté et il usait à leur égard de tous les ménagements (1) afin de les persuader à rentrer.

Le premier jour d'Ādār [II] (25 février/7 mars), le serviteur arriva de Meknès et se rendit en hâte auprès de Mūlāy Ḥafīd pour lui annoncer la bonne nouvelle. « Monseigneur, dit-il, j'ai ramené tous les Juifs de Meknès ». Ils n'étaient cependant pas encore arrivés dans la ville à l'exception de deux.

Cette nuit (2) du 6 Ādār [II], le sommeil a fui les yeux de Mūlāy Ḥafīd à cause de la joie extrême qu'il éprouvait [du retour des Juifs] et il réfléchissait sur le traitement à infliger aux gens qui l'avaient dénoncé auprès de son père, désirant le faire tomber en disgrâce ou le voir périr. « Je leur ferai, se disait-il, comme ils ont pensé me faire. Demain, je les ferai amener en ma présence et qui les pourra sauver de ma main ? Je prendrai quarante *qənṭāṛ*-s d'argent et ferai couper la tête à quarante d'entre eux. Ils feront ensuite ce qu'ils pourront ». Mais Dieu confondit son projet et anéantit son dessein, car Ses desseins ne sont point ceux des hommes.

Le matin du dit jour, on vint annoncer à Mūlāy Ḥafīd l'arrivée des Juifs. Il ordonna à ses serviteurs : « Préparez-vous ; que chacun charge son fusil à poudre et à plomb et fasse feu sur un Juif ». Il envoya chercher les Juifs, mais lorsque ses serviteurs se rendirent auprès d'eux, ils les trouvèrent tout juste arrivés et fort occupés à préparer le cadeau qu'ils remettraient [au Prince] en se présentant devant lui. Voyant ces préparatifs, les serviteurs expédiés par Mūlāy Ḥafīd pour amener en hâte les Juifs, revinrent auprès de leur maître et lui dirent : « Nous avons laissé les Juifs en train de préparer un somptueux cadeau pour notre Seigneur ; ils viendront tout seuls ; si tu envoies les chercher, ils seront pris de soupçon, s'enfuiront et se cacheront ». — « Est-ce bien vrai », dit-il. — « Par ta vie, Monseigneur, c'est bien vrai. Lorsqu'ils auront préparé le cadeau, ils viendront et tu leur feras ce que tu voudras ». — « D'accord, dit-il, mais je vais maintenant partir à la chasse ; qu'ils viennent après la prière ». Il sortit de la ville et n'était pas allé plus loin que l'endroit appelé Ḍhăr əz-Zāuya, lorsqu'un courrier lui apporta une lettre de son père Mūlāy Ismāʿīl. Ayant pris

(1) Cette tournure pourrait aussi signifier : « et il voyageait avec eux à petites étapes ».

(2) Le récit qui suit est rempli dans l'original de réminiscences du livre d'Esther, lecture liturgique de la fête de *Pūrīm*, célébrée le 13 Ādār, en souvenir de la délivrance miraculeuse des Juifs de l'empire perse. Nous ne nous sommes pas attaché à reproduire cette phraséologie.

connaissance de cette lettre, il entra dans une grande colère et rentra chez lui, en proie à une vive irritation. Il prit son fusil et le suspendit pour l'avoir prêt. Lorsqu'il le manipula ainsi, le ressort se détendit, frappa la pierre, Mūlāy Ḥafīd reçut la charge en plein ventre et mourut (1). Ainsi périssent tous tes ennemis, Seigneur ! Que Celui qui a châtié nos ennemis dans le passé, les châtie dans le présent... Que ce jour marqué par un si grand miracle demeure en souvenir (2)...

Dès que la nouvelle de la mort du maudit se répandit, le trouble et le tremblement saisirent les habitants de la ville, Musulmans de Fès-la-Neuve et Fès-la-Vieille qui (!) se trouvaient dans le *Məllāḥ* et se cachaient dans les habitations des Juifs. Chez moi était caché dans une chambre le riche négociant Sī Muḥammad Adiyāl, car au moment où la nouvelle parvint, j'étais en train d'acheter de la viande pour le Sabbat (3). Lorsque la nouvelle se répandit, Juifs et Musulmans s'enfuirent, certains oubliant même de fermer leur boutique. Les boutiques furent fermées, chacun se barricada derrière la porte close de sa maison, et ceux qui se trouvaient loin de leur logis ne purent le regagner qu'au bout de trois heures. Les gens circulaient sur les terrasses.

Ensuite, il fut annoncé à Meknès à Mūlāy Ismāʿīl et à la mère du Prince que leur fils était mort. Et ce fut un grand émoi à Fès et à Meknès, un immense deuil durant sept jours. Le samedi, 9 Ādār II (4), Mūlāy Ismāʿīl envoya chercher le corps de son fils qui devait être ramené chez sa mère. C'est Mūlāy Mutawakkil, frère du défunt qui fut chargé de cette mission. Le caïd ʿAbdallah ar-Rūṭī (5) fit confectionner un cercueil. Ramené à Meknès, le corps fut enseveli dans un certain endroit. Une grande peur saisit les gens, car ils ne savaient pas quelle serait l'issue de cette affaire. Nous célébrâmes l'office du samedi matin dans la nuit, avant l'aube. Je lus la péricope de la semaine dans la synagogue à la lumière de la lampe.

(1) Ziyānī, p. 50, mentionne simplement la mort de Mūlāy Ḥafīd, sans rien dire des circonstances du décès.

(2) Nous omettons une partie des actions de grâces.

(3) Cette phrase est très incohérente, mais je ne sais en tirer une autre sens.

(4) Le texte porte 2 Ādār (II), ce qui est impossible, puisque Mūlāy Ḥafīd est mort le 6 ; d'autre part, nous lisons dans la suite que Mūlāy Mutawakkil est rentré à Meknès la veille de *Pūrīm*, donc le 13 Ādār (II) Ces dates correspondent aux 1er et 8 mars (jul.) 1704. La lettre dominicale étant A (à partir de mars) pour cette année bissextile, le seul samedi disponible coïncide avec le 4 mars-9 Ādār II.

(5) Ziyānī écrit الروسي (voir aux passages marqués à l'index, *s. v°* Abdallah Errousi).

Le présent que la communauté avait préparé à l'intention de Mūlāy Ḥafīd est resté entre leurs mains. Pendant la prière, la communauté fit le vœu de l'attribuer comme aumône aux pauvres. Et l'on fit le vœu de donner encore d'autres aumônes lorsqu'on sortirait de cette détresse.

Qui peut relater les calamités et les malheurs qui ont passé sur nous durant la vie [de Mūlāy Ḥafīd] et par suite de sa mort. En ce temps-là, tous les personnages de quelque notoriété et tous les docteurs de la communauté s'étaient enfuis dans les campagnes proches ou lointaines et seule les pauvres étaient demeurés dans la ville. Au moment du miracle, les docteurs n'étaient pas dans la ville. Trois jours après la mort de Mūlāy Ḥafīd (1), voici Mūlāy Mutawakkil, entouré des scélérats, les serviteurs du défunt. Se disant qu'il est venu pour venger la mort de son frère, les gens s'enfuirent et se cachèrent. Nul ne franchit le seuil de sa maison pour sortir dehors, car quiconque l'aurait fait aurait été responsable de sa propre perte, ce que les chefs de la communauté firent [d'ailleurs] proclamer.

Les serviteurs entourant Mūlāy Mutawakkil l'instruisaient en lui disant : « Voici comment ton frère a procédé à l'égard des Juifs et voici ce qu'il avait l'intention de leur faire tel jour ». Le lendemain [de son arrivée], il envoya [ses serviteurs] chez les Juifs pour exiger un burnous d'apparat *(dā'ira)* en écarlate. Entrés au *Məllāḥ*, les serviteurs n'y trouvèrent pas un seul Juif dans la rue. Ils mirent la main sur deux Juifs pauvres qu'ils amenèrent chez Mūlāy Mutawakkil qui leur dit : « Apportez-moi une *dā'ira*, sinon je vous ferai brûler vifs ». Les Juifs se rendirent avec ses serviteurs à Fès-la-Vieille et cherchèrent de l'écarlate, mais n'en trouvèrent point, car les Gentils, pris de peur eux aussi, avaient caché leur marchandise et tous leurs biens. Les Juifs retournèrent auprès [du Prince] et l'informèrent qu'ils n'avaient pas trouvé d'écarlate. Il les fit jeter alors dans une *sāqiya* (2). R. Abraham Toledano intervint en leur faveur. Le Prince fit retirer les Juifs de l'eau et exigea d'eux deux mille onces. Sur une nouvelle intervention de R. Abraham, il rabattit ses prétentions à deux cents onces et une *dā'ira* noire, qu'ils lui donnèrent. Le lendemain, il exigea une *dā'ira* de drap bleu-noir *(bərnāṭa)* qu'il fallut acheter au prix de cent trente onces.

(1) Cette indication confirme la date du 9 Ādār II, établie dans la note (4) de la page précédente.

(2) L'original emploie des mots bibliques, au grand détriment de la précision. Comme l'un de ces termes est שקתות המים « abreuvoirs », je suppose que l'auteur a voulu exprimer par là *sāqiya*, de consonance (et aussi d'étymologie) rapprochée.

[Voilà] ce qui se produisit durant les sept jours de deuil [de Mūlāy Ḥafīd]. [Puis, Mūlāy Mutawakkil] exigea [encore] quarante *mətqāl*-s. Aucun des chefs de la communauté n'ayant pu être découvert, on arrêta un vieillard et un jeune homme qu'on roua de coups. C'est le caïd Larbi al-Gassās qui finit par intervenir et les sauva. La communauté donna [à la fin à Mūlāy Mutawakkil] soixante-dix *mətqāl*-s, outre la *soḫra*. La veille de *Pūrīm*, il regagna Meknès.

Dans la même semaine, nous reçûmes la nouvelle que Mūlāy ʿAbdallāh, frère de Mutawakkil, se trouvant en tournée dans un douar des Arabes Šrāga, y enleva la fille vierge d'un de leurs chefs. Son frère Mutawakkil se rendit auprès de lui pour le ramener [à Meknès ?]. En route, il rencontra une caravane de Juifs qu'il dépouilla complètement, laissant les voyageurs tout nus. Le caïd des Šrāga alla se plaindre à [Mūlāy Ismāʿīl] de la conduite de son fils. Le sultan le fit venir. On remplit deux couffins de fer et de plomb ; on en suspendit un à son cou, l'autre à son pied et on le jeta dans une *sāqiya* où il se noya incontinent. La même semaine, le sultan était chez lui, lorsque son fils Mūlāy al-Muʿāṭis (? *sic*), se trouvant en état d'ivresse, voulut pénétrer chez lui. Les eunuques de garde voulant l'en empêcher, il se mit à se battre avec eux. Lorsque le sultan apprit ce scandale, il le fit également tuer. Après cela il entra au gynécée (?) (1) et trouva la mère du prince en train de pleurer son fils, ayant auprès d'elle le frère de celui-ci. La voyant [ainsi], le sultan saisit cet enfant et le jeta à la *sāqiya* où il périt.

Nous étions dans cette détresse lorsque le *Nāgīd* Abraham Maïmrān envoya l'un de ses serviteurs à la communauté de Fès pour réclamer deux mille onces à valoir sur la somme qu'il leur avait prêtée. Il leur fallut en même temps rembourser cent cinquante *mətqāl*-s prêtés par Muḥammad Ibn Mulūk. On alla emprunter à un Musulman, nommé Sīdī Muḥammad b. Jamīl, du blé à intérêt, cinquante-quatre *ṣaḥfa*-s, à vingt-six [onces] la *ṣaḥfa*, à rembourser dans un an. Il leur prêta encore trente-six *ṣaḥfa*-s, à titre gracieux, à rembourser après la moisson. La communauté vendit ce blé à vingt-six [onces] la *ṣaḥfa*, ce qui couvrit la moitié de la perte, et le *Nāgīd* fut remboursé.

Le 6 Nīsān 5464 (30 mars/10 avril 1704), la communauté prit la décision de lever l'impôt suivant le rôle établi sur la base (?) de vingt-six onces (2).

(1) L'original porte « au milieu de la cour ».

(2) « à partir de la somme de » ? Mais le sens exact de cette indication m'échappe de toute façon.

Le *Respetor* de la communauté procéda au recouvrement, mais ne trouva personne qui lui donnât fût-ce un seul sou. Les créanciers le saisirent et il fut sur le point d'apostasier, n'ayant trouvé personne sur qui recouvrer l'impôt. Finalement, la communauté emprunta à usure la somme nécessaire.

Dans la même année, pendant la demi-fête de la Pâque, Sīdī al-Ḥājj Masʿūd Kessūs vint lever la *jizya*. Il fit fermer les portes du *Məllāḥ* et rassembla tous les Juifs, afin de les faire payer le jour même. On le persuada à grand peine et non sans un pot de vin sérieux, de se contenter d'un acompte de cent onces et d'attendre pour le reste la fin de la fête.

Cette affaire était à peine terminée que le *Nāgīd* susdit envoya un serviteur avec une lettre du sultan, exigeant trente pierres précieuses jaunes pour la confection d'un baudrier. On était en train de lire cette lettre, lorsqu'un serviteur de Mūlāy Mutawakkil vint exiger soixante onces. La communauté refusa net, sur quoi le serviteur répliqua : « Vous êtes joyeux de la mort de Mūlāy Ḥafīd ». On transigea finalement à trente onces. Le lundi [suivant], les Juifs allèrent chercher les pierres à Fès-la-Vieille et les envoyèrent [à Meknès] avec le serviteur. Bref, je ne saurais relater, dans cet écrit, tous les lourds impôts que la communauté de Fès dut payer cette année-là. Prions Dieu qu'il veuille ôter sa colère de son peuple Israël ».

TEXTE N° XXVI (ff. 7v°-8)

Année 5484 (1723/4).

Auteur : Samuel b. Saül Ibn Danān.

Le rédacteur, Samuel b. Saül Ibn Danan dit : « Mon cœur s'émeut en méditant le récit du Maître [1], que sa mémoire soit en bénédiction, sur les calamités, les malheurs et les disettes de son temps. La douleur cuisante que je ressens par suite de la famine et des troubles qui nous assaillent actuellement [m'engage à relater ce qui suit] [2].

A la date de ce jour, jeudi 10 Ṭəbēt 5484 (26 déc. 1723/6 janv. 1724), nous souffrons déjà depuis trois ans du manque de pluie ; cette année-ci est la quatrième. Il n'a presque pas plu [durant cette période-là], sauf, un

(1) Ce récit est, en effet, intercalé parmi les extraits des mémoires de Saül b. David Serero, cf. *supra* textes IX à XI.

(2) Traduction *ad sensum* de la phrase de l'original, faite avec des réminiscences littéraires et sans syntaxe précise.

peu, à partir d'Ādār qui précède Nīsān (1). Cette année-ci il n'a pas plu du tout, si bien que les oliviers, les vignes et les figuiers ont séché et on les a coupés pour en faire du bois [à brûler]. Le prix du blé va augmentant chaque année. L'an passé, 5483 de la Création, au mois d'Ādār II (mars 1723), le blé valait cent trente-cinq onces la *ṣaḥfa*, deux onces, quatre *ūjūh* le *mudd*. Chaque année nous accomplîmes trois séries de jeûnes de lundi, jeudi, lundi, sans aller toutefois jusqu'à célébrer la grande liturgie de rogations. Néanmoins en 5483 celle-ci fut célébrée à Meknès, à Salé et à Sefrou, avec sortie du rouleau [sur la place publique], mais sans résultat immédiat. Ce n'est que durant les trois derniers jours du second Ādār et au début de Nīsān jusqu'à la veille de la Pâque (2) qu'il plut abondamment. Les cours tombèrent [alors] et le prix de la *ṣaḥfa* de blé baissa jusqu'à soixante onces. Mais aussitôt après, il se mit à remonter, et aujourd'hui il est [de nouveau] à cent trente-cinq onces.

Si (3) je voulais relater tous les malheurs qui ont fondu sur nous à Fès, le temps et tout le papier du monde n'y suffiraient pas. Cette communauté était remplie de synagogues et de maisons d'études où des savants s'appliquaient à l'étude du Talmud et de ses commentaires. Aujourd'hui ils sont dispersés dans tout le royaume, réduits à mendier un morceau de pain de porte en porte. Les synagogues sont désertes et l'on ne trouve plus les dix adultes requis pour célébrer les offices. Nous faisons nos prières dans l'obscurité, et la communauté ne peut même plus couvrir les frais d'une lampe dans la maison de prières. Les maisons des riches sont littéralement vides ; les habitants en ont disparu ; les portes des groupes de maisons (4) sont fermées, l'herbe y pousse ; les voleurs y pénètrent, enlevant les portes des maisons et les lits qui y restent. Plus d'une maison a été démolie, ses pierres et ses bois enlevés. La plupart des rues du *Məllāḥ* sont désertes, les groupes de maisons fermées faute d'habitants. Il y avait plus de cent cinquante groupes de maisons bâties à gauche en entrant par la porte du cimetière à côté de l'endroit appelé əl-Gorna (l'abattoir) ; leurs habitants

(1) Vers le mois de mars.

(2) Donc dix-sept jours en tout.

(3) L'auteur entonne ici une complainte en style fleuri sur la ruine de la communauté de Fès, dont je ne retiens que ce qui a valeur documentaire.

(4) *Ḥaṣērīm* « cours », plusieurs corps de logis construits autour d'une cour commune, distingués de *bātīm* « maisons ». Le Capitaine V. Monteil signale (« Hespéris », 1946, p. 393) *lḥāṣēr* (pl. *leḥṣērīm*), dans le parler arabe des Juifs du Bani.

sont morts de faim, les maisons ont été démolies et actuellement elles sont abattues jusqu'au sol. Les Gentils ont pris les matériaux de construction et les réemploient à Fès-la-Neuve. De même à un autre endroit appelé əl-ʿArsa, il y avait plus de trois cents groupes de maisons, habitées jadis par des chefs de famille, tous pourvus d'un métier, jouissant d'une honnête aisance dans leurs maisons copieusement approvisionnées. Tout ce quartier est maintenant dévasté, les bâtiments en cours de démolition, les matériaux vendus aux Gentils qui les utilisent à Fès-la-Neuve. C'est bien le cas d'appliquer le dicton talmudique : « Tyr n'a été rempli que par la ruine de Jérusalem ».

Les habitants de Fès (1) sont défigurés par la famine. Ils vont chercher leur pitance sur les dépôts d'ordures. J'ai vu de mes propres yeux tel d'entre eux ramasser les cornes et les sabots et les sucer, en couper des morceaux comme on coupe le pain et les emporter, enveloppés dans son vêtement. Les femmes pudiques errent en guenilles dans les rues. Tout n'est que misère et désolation et personne ne nous prend en pitié. Durant cette période, la faim fit périr environ deux mille personnes par an, selon les registres de la *Ḥebra*. Environ mille personnes de tout âge ont apostasié. Malheur à nous, pécheurs : non seulement nous sommes accablés de famine et de pauvreté, mais la grâce de Dieu se retire aussi de nous. Les abattoirs sont fermés. On ne tue guère qu'un seul bœuf la veille du Sabbat, encore n'en vend-on que la moitié, faute de chalands, alors qu'autrefois je tuais moi-même plus de vingt bœufs à l'abattoir, sans compter les brebis et les chèvres, ainsi que les *wazāyaʿ* abattues par les chefs de famille. Pendant près de cinq ans j'eus le monopole de saigner les poules dans toute la ville de Fès ; en prenant deux *perūṭōt* par poule, je ramassais chaque semaine douze onces ou davantage (2) pour les pauvres. Mais depuis trois ans, on n'en saigne même pas une seule par semaine dans toute la ville. Puisse Dieu jeter un regard compatissant sur notre misère, rétablir notre situation et nous accorder des pluies de bénédiction ».

(1) Comme toujours dans ces textes, ce genre de renseignements, donnés sans spécification, ne visent que la population juive.

(2) Une *ūqiya* vaut 6 × 16 *flūs* (*fəls* = *perūṭa*).
Le chiffre moyen des poulets saignés aux temps de la prospérité s'élevait donc à 12 × 48 = 576.

TEXTE N° XXVII (fol. 13 v°).

Auteur : Elie Mansano (?) (1).

« Chaque jour, il meurt de faim dix personnes ou davantage, et elles restent gisantes sur le sol, sans sépulture. J'ai vu de mes propres yeux des femmes porter un cercueil sur leurs épaules ».

Et le narrateur rappelle avec mélancolie le proverbe appliqué à Fès en des temps plus heureux : « Les funérailles à Fès valent mieux que la noce ailleurs *(l-gnāza d-Fās ḫēr mən ʿərs əl-bəldān)*.

« Les enfants réclament du pain en pleurant et en se lamentant et il n'y en a point. Les maisons sont littéralement désertes, faute d'habitants. Les marchés sont désolés, les boutiques fermées. Chaque nuit les voleurs y pénètrent par effraction. Nous périssons tous par l'excès des calamités et le complet démunissement. La famine sévit à tel point que nul ne connaît plus son prochain et son parent. Quelqu'un verrait ses fils et ses frères expirer de faim, qu'il n'y prendrait point garde. Nous avons vu de nos yeux des pères battre leurs enfants, en leur disant : « Débarrassez-moi de votre présence et reniez votre religion ».

« Le jeudi, 24 Ṭēbēt, de cette année on proclama publiquement dans les rues du *Məllāḥ* (2) : « Quiconque veut se loger gratuitement dans les maisons et les boutiques [est libre de le faire], à charge seulement de les garder », mais nul ne répondit à cet appel. Chaque jour une demi-douzaine, et davantage, de pères de famille, accompagnés des leurs, s'en vont, gonflés comme des outres, vers Meknès et d'autres lieux... »

TEXTE N° XXVIII (fol. 13 r°-v°).

Année 5497 (1737).

Auteur : Elie Mansano.

« Je vais relater nos malheurs sans cesse renouvelés dont le lourd fardeau pèse inexorablement sur nos épaules. En ces jours il n'y a point de roi et

(1) Ce morceau, daté du 24 Ṭēbēt 5484, suit le précédent à quinze jours de distance ; rédigé, lui aussi, sous forme de complainte, il répète les mêmes renseignements, avec à peine quelques détails en plus, dont on trouve la traduction ici.

(2) En arabe dans le texte.

chacun fait ce que bon lui semble (1) ; [les Gentils] se livrent au pillage et aux déprédations comme ils veulent. Et, pour comble, voici la calamité la plus accablante : le ciel, devenu fer, et la terre airain refusent obstinément la pluie et la rosée. Tout cela à cause de nos péchés dans lesquels nous sommes plongés. Nul ne peut admonester et nul ne reçoit d'admonestations. Si l'on dit à quelqu'un : « ôte la paille d'entre tes dents », il répond « ôte le copeau d'entre tes yeux (2) ». Et sur qui nous appuyer sinon sur notre Père qui est aux cieux. Les Juifs ont commencé à jeûner le lundi 12 Šebaṭ (3/14 janvier 1737). Le mardi 13, moi, chétif, auteur de ces lignes, fis un repas d'entrée en jeûne alors qu'il faisait encore jour (3) et fis abstinence pendant trois jours entiers. Le dimanche 18 du même mois, les gens de Fès-la-Vieille commencèrent la rogation de pluie ; le lendemain, lundi 19 ce fut le tour de ceux de Fès-la-Neuve. Ce jour-là, les particuliers ont jeûné. Le soir, nous nous rendîmes en petit nombre, avec les membres du Tribunal Rabbinique, sur la tombe du grand Docteur, R. Juda b. ʿUzzīʾēl où nous récitâmes plusieurs supplications et litanies et R. Jacob Abensour dit le *Qaddīš* complet. Nous récitâmes aussi la prière pour les morts à l'intention de ce saint rabbin, puis chacun s'en fut chez lui, en grande déconfiture. Le mardi, 20 du mois, la même cérémonie fut répétée auprès de la tombe de R. Saʿdya Ibn Rabūḥ (4), sans plus de succès. Le lendemain nous recommençâmes encore. Ce jour même, je repris mon jeûne pour deux jours et une nuit, dans l'espoir que Dieu aurait pitié de son peuple. Le lundi 26, on imposa le jeûne à toute la communauté et les offices furent célébrés dans chaque synagogue. Après la prière du matin, nous nous rendîmes au cimetières et récitâmes supplications et litanies sur les tombes célèbres. De là, nous allâmes à la porte de la ville, à la voûte séparant la porte extérieure de la porte intérieure, car nous tenons par tradition que là sont enterrés les martyrs tués et brûlés dans une des persécutions d'autrefois ; nous y récitâmes plusieurs supplications. De là nous allâmes *extra muros*, à la porte de Fès-la-Neuve, pour y réciter aussi quelques supplications, car on sait que dans le *Fondūq-l-ōrā* sont enterrés plusieurs personnages pieux et docteurs de l'ancien temps, car il y avait là jadis un cimetière. Et en

(1) Cf. le chapitre, aussi éloquent dans son genre, de Ziyānī, pp. 78-83.

(2) C'est la version talmudique du célèbre dicton évangélique.

(3) Donc comme pour *Kippūr* et le 9 Āb.

(4) Mort vers 1600, cf. M. R., f. 99 *d*.

raison de la multitude de nos péchés, nous nous répandîmes en plaintes sans que nul fît attention à nous.

Le mercredi 28 Šebaṭ (19/26 janvier 1737), nous étions en train d'étudier la Loi dans notre confrérie, avec notre maître Ḥayyim Ibn ʿAṭṭār [1], lorsqu'un renégat se présenta devant nous et nous rapporta que ce jour même les Gentils habitant Fès-la-Neuve s'étaient réunis, grands et petits, et délibérèrent entre eux pour découvrir la cause de la grande détresse qui a frappé le monde entier. Ils aboutirent à la conclusion que la faute en était aux Juifs et ils relevèrent plusieurs vices qui sont enracinés en nous. En premier lieu, c'est [la fabrication de] l'eau-de-vie qu'on appelle *mā-ḥyā* [2] ; autrefois on ne la vendait que dans un local particulier, le *Ḍāṛ ət-Tbərna* (la « Taverne » [3]), mais actuellement il n'y a pas de maison où ne se trouve ce poison mortel et tous sont complices de ce crime d'où résultent bien d'autres. Deuxièmement, le parjure et le serment en vain. Autrefois, quiconque était obligé de prêter serment devant un tribunal non-juif, engageait soi-même et tout ce qu'il possédait pour ne pas invoquer le nom de Dieu en vain, alors qu'à présent parjure et vain serment sont choses courantes. Troisièmement, la négligence des prières. Les Gentils savent que [jadis], aussitôt le matin venu, les Juifs se levaient avec diligence et d'un commun accord, se purifiaient et allaient à la synagogue pour supplier leur Créateur. Maintenant, le matin chacun quitte sa maison et s'en va à ses occupations jusqu'au soir, sans dire « où est Dieu, notre Créateur ? ». Et [les Musulmans] décidèrent de nous envoyer un messager [pour nous inviter] à réformer ces abus.

Le lendemain, jeudi 29 Šebaṭ, on prescrivit de nouveau un jeûne général et l'on célébra la même liturgie que le lundi, sans toutefois sortir *extra muros*. Nous ne fûmes toujours pas exaucés. Les voyageurs venus de Meknès relatèrent que dans cette ville il avait plu à détremper le sol. Ce n'est que le premier jour d'Ādār I (22 janvier/2 février) que Dieu eut pitié de nous. Une pluie abondante tomba toute la journée. Nous célébrâmes la liturgie d'action de grâces. Mais le 6 Ādār II (26 février/9 mars), nous eûmes de nouveau besoin de pluie. Je commençai un jeûne complet de six

(1) Cf. M. R., ff. 34 *c*-36 *a* ; ce rabbin n'a séjourné que quelque temps à Fès ; il est mort à Jérusalem, en 4503-1743.

(2) *Sic*, avec l'article.

(3) צׄאר אתבְרנא.

jours et nuits. Le jeudi 11 Ādār, jour du jeûne d'Esther (1), après la prière, nous nous rendîmes sur la tombe de R. Jacob Qenīzal et nous y lûmes les deux derniers chapitres des Lamentations de Jérémie, ainsi que plusieurs supplications et litanies, puis sur celle du grand Docteur [Juda b. ʿUzzīʾēl] et nous y récitâmes [aussi] quelques supplications. Un sermon fut prêché par R. Šalōm Darʿī (2)... »

TEXTE N° XXIX (3).

Mémorial pour les enfants d'Israël ; tous les événements qui leur sont advenus ; afin de connaître les hauts faits du Seigneur (4).

« En l'an 5550 (1790), à la fin du mois de Nīsān, parvint la mauvaise nouvelle de la mort du sultan Sīdī Muḥammad, que Dieu l'ait dans sa miséricorde (5). Toute la ville fut en émoi et un trouble profond saisit les Juifs et les Gentils. Nous étions absolument terrifiés, car, disions-nous, les tribus ne manqueront pas d'envahir la ville, pillant tout et violant les femmes. Tout le monde se sauva et enfouit son argent. Nul n'a fermé les yeux cette nuit-là, car tous étaient occupés à construire des cachettes pour leur argent. Il y en eut qui mirent leur argent en sécurité chez les Gentils à Fès-la-Vieille. Le lendemain, jeudi, tous les Gentils se réunirent et proclamèrent souverain l'un des fils du sultan défunt, qui s'appelait Mūlāy Yazīd ; celui-ci vivait fugitif dans la montagne, par crainte de son père qui voulait le tuer parce qu'il s'était révolté contre lui (6). Nous pensâmes retrouver le calme, car on annonçait que la paix s'était faite dans tout le pays. Mais peu de jours

(1) Régulièrement, ce jeûne a lieu le 13 Ādār, mais si ce jour est un samedi, il est avancé au jeudi.

(2) Suit l'indication du thème du sermon, puis le compilateur remarque que son manuscrit s'interrompt là.

(3) Les vingt-huit narrations, formant le gros du recueil, que nous avons présentées dans l'ordre chronologique sont suivis à la fin du manuscrit par trois textes :

a) [ff. 28-33] Un récit composé par Juda b.ʿObēd ʿAṭṭār (1725-1812, cf. M. R., f. 50 *b*), intitulé *Zikkārōn li-benē Yisrāʾēl* (*Mémorial pour les enfants d'Israël*), qui relate les événements des années 1790-1792.

b) [f. 33 r-v.] Trois morceaux, peut-être du même auteur.

c) [ff. 33 v-34 v] Une série de brèves notices relatives à des événements s'échelonnant entre 1793 et 1879. Elles se retrouvent identiquement dans le *Yaḥas Fēs*, ms 84, ff. 44 v-45 v° ; ms 84 A, ff. 45 v°-47 r°.

(4) Cf. le récit *ap.* Brunot-Malka, texte n° 1, qui s'inspire sûrement du nôtre, cependant beaucoup plus détaillé et exact. Le *Yaḥas Fēs* (ms 84, f. 28 v° cf. 44 v°) le résume également en partie.

(5) Mort le 9 avril 1790, dans la région de Rabat, cf. Hamet, p. 374 et Ziyānī, p. 157 (où le synchronisme est faux dans la traduction).

(6) Cf. Ziyānī, pp. 146 sqq. — Au moment du décès de son père, le prince était réfugié au mausolée de Mūlāy ʿAbd as-Salām (*ibid.*, pp. 155 et 157).

après, nous reçûmes la nouvelle que [Mūlāy Yazīd] ayant quitté la montagne, s'était rendu à Tétouan. Et lorsque la communauté de Tétouan se porta à sa rencontre, chargée de présents, il donna l'ordre d'exterminer tous les Juifs dans son royaume. Quiconque lui apporterait la tête d'un Juif recevrait une récompense de dix *mətqāl*-s. Quant aux Juifs de Tétouan, il les fit tous arrêter. Mais Dieu inspira l'un des cadis qui se prosterna devant Mūlāy Yazīd (1) et lui fit observer qu'il n'était pas juste selon leur législateur de tuer tous les Juifs. Il lui répondit qu'il s'était engagé par serment vis-à-vis de la tribu d'Amhauš (2) (qu'ils soient maudits) de tuer tous les Juifs, lorsqu'il prendrait le pouvoir. « Ce n'est pas un dessein raisonnable, répliqua le cadi, mais dépouille-les de tous leurs biens et ils seront comme morts (3) ». Le sultan approuva ce conseil et donna aussitôt les ordres nécessaires. Il lâcha sur les Juifs les tribus qui étaient avec lui à Tétouan ; elles les pillèrent le jour du Sabbat, alors qu'ils étaient tranquillement chez eux, et ignorant ce qui allait leur arriver, n'avaient pu cacher leur argent. On nous rapporta qu'on leur avait pris leur argent et leurs meubles, ainsi que ceux des marchands musulmans, de la valeur de mille *qənṭāṛ*-s (4). Ensuite il envoya les Oudaya demeurant à Meknès piller la communauté de cette ville (5). Et ainsi fut fait. Le 14 Iyyār (17/28 avril 1790) on vint annoncer aux Juifs que Mūlāy Yazīd leur avait pardonné. [Mais c'était une ruse] pour faire revenir la communauté qui s'était enfuie et faire sortir leur argent des cachettes. La plupart des Juifs le crurent cependant et [après avoir été dépouillés] ils restèrent là à camper dans les rues de la ville, affamés et dénués de tout. Ils n'osèrent ni retourner dans leur quartier complètement pillé où sévissait la famine, ni s'en aller dans

(1) Dans ce texte, l'auteur écrit généralement le nom de Mūlāy Yazīd par une abréviation qui donne, en hébreu, un sens péjoratif (מזיד *mēzīd* « le scélérat obstiné »).

(2) Cf. Hamet, aux passage marqués à l'index c. v°. *Amhaouch*.

(3) L'authenticité de cette conversation n'est naturellement pas garantie. En tout cas, le narrateur juif fait raisonner le cadi suivant l'adage talmudique « le pauvre est considéré comme mort ».

(4) Cf. Ziyānī, p. 86/158 : « Acclamé à Tétouan, où il s'était rendu, Elyezid autorisa ses soldats à piller les Juifs de cette ville ; les soldats envahirent les maisons et les boutiques et s'emparèrent de tout ce qu'ils purent trouver ». On a conservé deux complaintes en vers sur les persécutions de Tétouan, Fès et Meknès, l'une de David b. Aaron Ibn Ḥusayn, l'autre de Jacob Almaliaḥ. Elles ont été publiées par David Kaufmann dans « Revue des Etudes juives », XXXVII, 1898, pp. 120-126 (*Une élégie de David b. Aaron Ibn Houssein sur les souffrances des Juifs au Maroc, en* 1790) et dans Z. D. M. G., L, 1896, pp. 234-240 (*Zu den marokkanischen Piuṭim*).

(5) Le récit qui suit est, comme la plupart de ceux du présent recueil, mal construit et fort confus. Nous en avons cependant respecté la marche, sauf à transposer en langage plus simple sa phraséologie biblico-talmudique ampoulée.

les campagnes où la mort les guettait. Ce fut une catastrophe comme on n'en vit jamais. Au bout de vingt-et-un jours, les Gentils eurent pitié d'eux et ils purent retourner au *Məllāḥ* (1)... Dans la nuit du 15 au 16 Iyyār tous les Gentils pénétrèrent dans la ville. Ils pillèrent les Juifs pendant une quinzaine de jours. Ils firent des fouilles dans toutes les maisons et groupes de maisons et y découvrirent des trésors demeurés inconnus à leurs pères et leurs ancêtres (2), car tel fut le décret divin. Et cette nuit-là se produisit une grande éclipse de lune, car ils brûlèrent là un rouleau de la Loi. Et à Fès aussi le 4 (3) de ce mois, nos voisins les *ʿAbīd* pénétrèrent [dans le *Məllāḥ*] pour nous piller. Nous fuîmes de chambre en chambre et les femmes poussaient des cris de deuil. Plusieurs d'entre elles firent des fausses-couches par crainte du déshonneur qui les attendait. Dans cette nuit du 14 au 15 nul n'est demeuré dans sa maison, car nous étions réunis par familles à pleurer. Dieu mit la pitié dans le cœur de la mère de Mūlāy Yazīd et elle interdit le pillage, si bien que [nos ennemis durent] rebrousser chemin, décontenancés. Mūlāy Yazīd fit pareillement dépouiller la communauté d'əl-Qṣəṛ où furent aussi trouvés de nombreux trésors cachés. Mêmes excès à Taza où les [Juifs de] la ville furent livrés aux *ʿAbīd*, expulsés tout nus et [réduits à se réfugier] dans les cavernes des alentours. Les Gentils démolirent la synagogue et bâtirent une mosquée à sa place ; au bout d'un certain temps, cependant, Dieu inspira un chef, nommé al-Ḥallāf, sur la demande de qui Mūlāy Yazīd pardonna aux Juifs qui purent alors retourner dans leur quartier qu'on leur restitua.

Le 18 Iyyār (21 avril /2 mai) une lettre [du sultan] est arrivée de Tétouan au gouverneur de Fès, lui enjoignant de lever une contribution de cent *qənṭāṛ*-s sur les Juifs ou de les expulser de leurs demeures (4). A cette nouvelle, nous fûmes bouleversés. Ce qui restait de la communauté s'assembla (car beaucoup s'étaient enfuis), l'on établit le rôle de l'impôt par évaluation [des fortunes] et l'on commença le recouvrement. On recueillit environ douze *qənṭāṛ*-s d'argent, et en plus quatre *qənṭāṛ*-s environ de dons corrupteurs. Tous les docteurs contribuèrent ; moi-même et ma famille en

(1) Le narrateur rapporte ici un prodige qui, d'après un émissaire de Tibériade, collecteur d'aumônes, avait annoncé aux kabbalistes de cette ville les graves événements qu'il vient de relater.

(2) Phrase ambiguë ; le narrateur veut dire sans doute « aux pères et ancêtres des Juifs ».

(3) *Sic* ; mais d'après la suite, il faut lire 14.

(4) Ce dernier membre de phrase en arabe dans le texte.

fûmes pour environ cent-cinquante onces. [Tout cela] dans l'espoir d'obtenir un délai et d'être dispensés de quitter notre quartier. Mais en raison de nos péchés, notre arrangement n'a servi à rien. Nous fûmes frappés doublement, car ils prirent tout notre argent et nous vendîmes tout ce que nous possédions pour payer l'impôt en question. Ensuite, Mūlāy Yazīd vint à Fès et la communauté, sortant des Ḥarūmāt où elle se trouvait, alla à sa rencontre portant un cadeau à son intention, mais il ne fit nulle attention à eux et n'accepta pas le cadeau, si bien qu'ils s'en retournèrent décontenancés. Il demanda au gouverneur de la ville si les Juifs avaient payé l'impôt ; il lui répondit qu'ils n'avaient donné que douze *qənṭāṛ*-s. Le dimanche 24 Sīwān (26 mai/6 juin), de bonne heure le matin, Mūlāy Yazīd envoya un émissaire chez nous qui réunit tous les Juifs et leur dit : « Donnez-moi mille onces de *soḫra*, car Mūlāy Yazīd vous a pardonné ». Ils lui donnèrent un billet signé de leurs mains. Et aussitôt il leur dit : « Son pardon concerne vos biens et vos personnes qui ne souffriront point, mais il a décrété que vous sortirez de votre quartier et irez vous établir dans la casbah des Zīrāra (1) ». En entendant cela nous fûmes complètement bouleversés et ne sûmes que répondre, car ce qu'il nous disait était un ordre formel d'expulsion. Immédiatement, plusieurs officiers et *ʿAbīd* vinrent nous presser de sortir et nous commençâmes à déménager. Il régnait ce jour-là une chaleur étouffante ; nous nous rendîmes à pied, sans chaussures à la casbah, avec les porteurs et les âniers qui transportaient nos meubles. Ils les déposaient en cours de route, car le déplacement était considérable. Le même jour, les *ʿAbīd* qui habitaient le quartier voisin du nôtre déménagèrent pour aller habiter à Meknès, avec femmes et enfants, et environ trois mille Oudaya de Meknès vinrent demeurer à Fès. Toutes ces sorties et entrées simultanées créèrent un grand embouteillage, au milieu d'un nuage de poussière et une chaleur caniculaire. Nous étions là, ruisselant de sueur, à embrasser les murs de nos synagogues, au milieu de la désolation universelle. L'ordre était de ne laisser vivre aucun Juif qui resterait [au *Məllāḥ*] jusqu'au soir. Sur la route, nous fûmes encore assaillis par beaucoup de voleurs qui nous arrachèrent la plus grande partie de ce que nous avions emporté. Beaucoup d'entre nous, saisis de peur, avaient d'ailleurs laissé au

(1) Il s'agit sûrement de la casbah appelée actuellement c. des Šrârda, suivant la tradition transmise à Brunot-Malka par leurs informateurs (cf. p. 204 où ce renseignement est à tort donné pour incertain). Les Zīrāra faisaient partie de la même confédération de tribus que les Šrārda.

quartier tout ce qu'ils possédaient. On laissa notamment des raisins secs, beaucoup de vin et d'eau-de-vie, de la valeur d'environ cinquante *qənṭāṛ*-s d'argent, qu'on n'essaya pas d'emporter, car le sultan décréta de monopoliser la vente de l'eau-de-vie au prix de six onces la *qərʿa* (bouteille). Il faisait, en effet, une grande consommation de vin et d'eau-de-vie. De ce que nous avons laissé, on aurait pu faire un grand fleuve, tellement nous avons fait de vin cette année, même le plus pauvre des Israélites en a fait. Et [il resta là] une immense quantité de raisins secs, de fruits, de bois, des armoires, des tables, grandes et petites jarres, vaisselle ordinaire et vaisselle de Pâque [1]. Les Gentils pénétrèrent dans nos maisons et s'emparèrent de toutes les serrures et des portes de tous les immeubles. Dans les synagogues et les écoles, ils prirent les bancs et les arches ; même plusieurs rouleaux de la Loi furent dérobés et ce fut vraiment un jour comme celui de la destruction du Temple. La maison de l'assemblée [2] a été transformée en maisons d'hérésie et en lupanars. On les démolissait et on y faisait de l'eau-de-vie. Fès perdit toute sa beauté. Le sultan défendit aux Juifs de faire de l'eau-de-vie et chargea un officier de vendre tous les biens qu'on nous avait pris. Nous demeurâmes dans la casbah, exposés à la chaleur du jour et au froid de la nuit, campant sous les tentes comme des bédouins. Nous étions en proie à un tel abattement que la célébration des offices cessa ; nous ne savions [du reste] pas où mettre un rouleau de la Loi, tellement cet endroit était sale, puisque tout le monde faisait ses besoins dans la grande place de la casbah qui en était tout empuantie. Des femmes délicates étaient obligées d'aller chercher de l'eau, et nous devions [encore] la payer, [si bien] que même le plus pauvre dépensait pour son eau une once ou une once et demie par semaine. Cet été-là, il y avait énormément de mouches, puces, reptiles, scorpions, rats et serpents, qui nous empêchaient de dormir au point de nous dégoûter de la vie, et plusieurs jeunes enfants moururent à cause de la chaleur. Des tempêtes violentes soufflaient chaque jour, renversant les tentes, remplissant nos yeux et nos oreilles de sable et de poussière, éteignant, la nuit, nos lampes, nous laissant dans les ténèbres,

(1) L'usage de toute nourriture fermentée et des ustensiles qui servent à sa préparation étant prohibé durant les huit jours de la Pâque, tout ménage juif respectueux de la Loi doit posséder de la vaisselle spéciale utilisée exclusivement pendant cette fête.

(2) *Sic* ; la suite montre cependant qu'il ne s'agit pas d'une maison déterminée, mais des synagogues en général.

comme les morts. Le vendredi soir, on mangeait dans l'obscurité [1]. Mūlāy Yazīd ordonna de bouleverser notre cimetière et d'utiliser la terre et les pierres tombales enlevées à la construction d'une mosquée et d'un minaret dans le *Məllāḥ*. Il fit exécuter les mêmes travaux dans divers endroits de Fès-la-Vieille, à Bū-Ṭāʿa (?), à Bū-Jlūd, à ər-Raṣīf, car les cimetières couvraient une très vaste étendue. Dans chaque lieu besognaient des équipes de travailleurs musulmans et un grand nombre de bêtes de somme emportaient la terre et les pierres, pour en construire aussi la muraille neuve d'əs-Salūqiyya. Ils fouillèrent les cimetières vieux de trois siècles à trois rangées superposées de tombes et sous le sol des générations de jadis ils trouvèrent des groupes de maisons, des citernes et des murs. Les ouvriers emportèrent les linceuls des morts qui enveloppaient des objets d'or et d'argent [2] ; plus d'un fit fortune de la sorte. Tous les quinze jours nous nous rendions au cimetière, avec le commandant de la casbah, pour ramasser les restes dispersés des morts ; nous les enfouissions dans une grande fosse à l'endroit appelé *Gīsa* [3], pendant que la population nous lançait des pierres et des bâtons en nous disant : « Allez-vous en de notre quartier, car il vous a été enlevé et Mūlāy Yazīd nous l'a donné ». Ils grinçaient des dents contre nous et nous nous résignions au jugement de Dieu. Nous allions [tous], hommes, femmes, enfants, recueillir les ossements. Un jour, les tailleurs, en allant chez Mūlāy Yazīd, passèrent près du cimetière et aperçurent la tombe de R. Juda Abensour [4] ; ils nous avertirent et aussitôt nous envoyâmes les membres de la confrérie, munis d'argent ; ils recueillirent ses ossements et les enterrèrent à Gīsa. Je craignais que nos ennemis ne missent la main sur la tombe de mon grand-père ; je recommandai donc aux ouvriers que le *Nāgīd* R. Joseph [Ibn] ʿAtiyya avait placés là pour ramasser les ossements sortant quotidiennement des tombes, de m'avertir dès que les Gentils commenceraient à démolir le

(1) Alors que les demeures des Juifs observants sont illuminées ce soir-là avec le plus de splendeur possible.

(2) Il n'y a donc pas lieu de contester ce détail comme le font Brunot-Malka, p. 204, n. 17. Il est néanmoins exact que, *théoriquement*, les Juifs n'enterrent pas leurs morts avec leurs bijoux. Dans les récentes fouilles de la nécropole juive de Montjuich à Barcelone, on a cependant mis à jour des bijoux ensevelis avec les corps ; cf. A. Duran-Sanpere et J.-M. Millas-Vallicrosa, *Una Necropolis judaica en el Montjuich de Barcelona*, « Sefarad », VII, 2, 1947, pp. 231-259, notamment pp. 251/2 et planches VII à X.

(3) Cf. Brunot-Malka, *ibid.* (n. 18).

(4) Mort en 1753, M. R., ff. 64 *b*-65 *b*.

tombeau du saint homme. Ils firent comme convenu, et le jour où je fus averti, je me rendis au cimetière, en compagnie de ma famille et de toute la confrérie. Nous priâmes les Gentils de ne pas démolir la tombe avant que nous en ayons enlevé les ossements du saint. Ils nous dirent : « Donnez-nous de l'argent, et nous le laisserons ». Nous craignîmes de leur céder, car alors même procédé se serait renouvelé indéfiniment. Les membres de la confrérie percèrent un trou latéral, enlevèrent tous les ossements et même la poussière qui était en dessous ; elle renfermait encore du musc, ce qui ne laissa pas de nous étonner, puisqu'il y avait bien une soixantaine d'années qu'il était enterré. Nous fîmes de même pour la tombe de R. Mattatya Serero. Nous déposâmes les ossements de chacun dans une jarre que nous enterrâmes à Gīsa, en marquant chaque récipient pour les reconnaître le jour où Dieu nous ramènerait au *Məllāḥ* et nous pourrions les restituer aux sépultures de leurs pères. En revenant de là, nous réunîmes toute la communauté et nous célébrâmes un grand office de deuil. Mūlāy Yazīd donna à notre quartier le nom de *Kabīr* et il fut interdit, sous peine de sanctions, de l'appeler dorénavant le *Məllāḥ*. La veille du 9 Āb, Mūlāy Yazīd donnait audience en face de la casbah. La communauté décida de lui porter un cadeau, dans l'espoir [de l'adoucir]. Mais ce dessein échoua, car le moment n'était pas favorable, [puisque c'était] la période néfaste de l'année, pendant laquelle, d'après nos docteurs, il ne faut pas avoir un procès avec un non-Juif, mais le remettre à plus tard, car l'astre du Juif est [alors] contraire (1). Nous allâmes, huit docteurs de la Loi, et le *Nāgīd* R. David Laḫraïf, portant un cadeau. Toute la journée nous demeurâmes à jeun, exposés au soleil, à une certaine distance du Sultan qui nous voyait de loin, mais faisait semblant de ne pas nous apercevoir. Vers le soir, il nous fit renvoyer jusqu'au lendemain. Nous regagnâmes nos logis décontenancés ; certains parmi nous n'ont même pas pris le repas d'entrée en jeûne [du 9 Āb].

Le 13 Elūl (12/23 août), il nous invita à regagner notre quartier et à nous loger à un endroit proche du cimetière. Immédiatement, des âniers et des portefaix vinrent [transporter nos bagages] et nous nous rendîmes à l'endroit désigné. Il nous en coûta environ cinq cents *mətqāl*-s de *soḫra*. Pendant

(1) Cf. *Ta'anīt* 29 *b*. Il s'agit de la période de trois semaines, entre les jeûnes du 17 Tammūz et du 9 Āb qui commémorent les événements les plus tragiques de l'ancienne histoire juive. Et c'est en même temps la période caniculaire que l'on croyait particulièrement exposée aux influences démoniaques.

une quinzaine de jours, nous demeurâmes sous la tente, nous berçant de l'espoir que Dieu allait mettre un terme à nos maux. Nous puisions l'eau des puits voisins et poursuivions le ramassage des ossements ; nous décidâmes de combler les fosses creusées au cimetière. Mais notre satisfaction dura peu, car Mūlāy Yazīd, pris d'un nouvel accès de fureur, nous ordonna de rejoindre la casbah. Le lundi 27 Elūl, les âniers et les portefaix vinrent [reprendre nos bagages] et notre retour fut bien plus pénible que notre premier voyage. Ils ne nous laissèrent pas emporter une seule poutre ou armoire, et ils nous dépouillèrent même de beaucoup de meubles, soit à la dérobée, soit à main armée ou publiquement *(sic)*, sans compter les frais du long déplacement. En cette fin d'été, il faisait une chaleur à fondre (m. à m. « à briser ») la cervelle. Epuisés et désespérés, nous ne pûmes que nous courber sous la juste colère de Dieu. Mūlāy Yazīd décréta qu'aucun Juif ni Juive n'aurait plus le droit de se vêtir de jaune (1). Le gouverneur de la ville vint proclamer ce décret à la casbah. Le même décret fut étendu aux autres villes du Maroc. Cela causa une grosse perte aux Juifs, car ils furent obligés de plonger dans les cuves de teinturiers leurs vêtements d'écarlate pour leur donner une autre teinte et tout s'y abîma. Au bout d'un an, il ne leur resta plus une jupe *(zəlṭīta)*, car tout était abîmé et ils furent obligés d'acheter des étoffes d'autre[s] couleur[s]. L'ennemi triomphait ; tous ses serviteurs nous couvraient de crachats et de malédictions ; ils tuèrent un jeune homme sur la route de Fès-la-Vieille. Mūlāy Yazīd en fut informé, mais ne s'en soucia point. Les Gentils ne nous parlaient que l'insulte grossière aux lèvres et nous accablaient d'accusations. Le sultan décida de ne plus voir aucun Juif ni de leur parler. Tous les Hébreux étaient devenus un objet d'opprobre et d'ignominie. Il fit mettre à mort, par décapitation (2) ou pendaison, toutes les personnalités juives qui avaient servi son père, comme R. Masʿūd Benzekrī et d'autres avec lui qu'il fit pendre par les pieds à la porte de la ville de Meknès où ils demeurèrent suspendus une quinzaine de jours avant de rendre l'âme (3). Les Gentils

(1) Ou de vert (ainsi Brunot-Malka, p. 7, pu. *lksâwi lḥodar*) ; le mot hébreu employé ici (*yārōq*) est ambigu.

(2) *Harēgā*, mise à mort avec effusion de sang.

(3) La complainte de David b. Aaron fait allusion à ce supplice (p. 125, lig. 9 et suiv.) ; D. Kaufmann (p. 122) veut voir dans cette strophe une allusion à la punition de « quelques-uns des pillards » (lors du sac du *Məllāḥ* de Meknès par les Oudaya), interprétation bien invraisemblable.

s'étaient assemblés pour intervenir en leur faveur, mais ils ne reçurent de sépulture que plusieurs mois plus tard, lorsque le sultan en eut donné l'autorisation. A Tétouan aussi, il fit tuer deux Juifs, car l'esprit de furie d'Aman, persécuteur des Juifs, s'était emparé de lui. Il envoya [des messages] dans toutes les villes du Maroc [enjoignant de] piller les Juifs. De nombreuses femmes furent emmenées captives, de nombreux rouleaux de la Loi lacérés ou brûlés, de nombreux Juifs réduits à l'apostasie. Aucun répit ne fut accordé aux calamités qui nous frappaient l'une après l'autre. Les malheurs suivants faisaient oublier les précédents, si bien qu'il ne resta presque plus personne pour ouvrir un livre. Une bonne partie de la communauté, des lettrés et des rabbins émigrèrent de la casbah. Quelques-uns se rendirent à Meknès, la plupart à Sefrou ; quelques familles furent se loger à Fès-la-Vieille dans les maisons et les hôtelleries des Gentils et ne revenaient que tous les vendredis pour acheter de la viande. C'est sous la tente que nous célébrâmes les Jours Redoutables [1]. Lorsque la pluie et le froid se firent gênants, nous construisîmes des huttes *(nwāwəl)* de roseaux que nous plâtrâmes de boue et de terre. Et s'accomplit sur nous le verset « tu trembleras jour et nuit et ne connaîtras la sécurité pour ta vie » (Deut., XXVIII, 66), car nous campions dans un lieu ouvert à tous qui n'était pas entouré par des habitations musulmanes, à l'extrémité de la ville, exposé à tous les accidents et calamités, n'aurait été Dieu pour nous protéger, Lui qui est miséricordieux [même] dans sa rigueur. [Nous souffrions] surtout de la cherté de la vie et du manque de [nos moyens ordinaires de subsistance]. En Ādār 5551 (février 1791) un incendie se déclara dans les huttes. Plusieurs cabanes et beaucoup de meubles brûlèrent. Fuyant l'incendie violent, nous sortîmes de la casbah la nuit au bord de la rivière ; il y eut une grande bousculade et une petite fille périt. A la nouvelle du sinistre, les Gentils habitant la casbah voisine vinrent nous piller. Heureusement, le gouverneur de la ville aperçut le feu de Fès-la-Neuve et se dit : « maintenant leurs voisins méchants vont les piller ». Il ceignit ses reins [2] et, escorté de ses gens, se rendit à cheval sur les lieux. Il arrêta plusieurs Gentils, les battit et resta avec nous jusqu'à ce que le feu fut éteint. Il

(1) La période de dix jours qui inaugure l'année liturgique juive ; son commencement est marqué par la fête du Nouvel-An, sa fin par le Grand Pardon (*Yōm Kippūr*).

(2) Le texte dit *ḥāgar ʿaṣmō*, ce qui est peu hébreu et semble refléter l'arabe dialectal *ḥăzzəm ṛūḥo*.

nous fit des recommandations et s'en retourna. Toute la nuit, nous fîmes annoncer par crieur l'ordre d'éteindre les lampes et les fourneaux, à cause de l'incendie. Le feu se déclara en plusieurs endroits, mais fut sans gravité.

En 5552, le soir de *Simḥat-Tōra* (9/19 octobre 1791), après la prière, nous allions faire la procession avec le rouleau de la Loi, selon la coutume, en commémoration de la destruction du Temple (!). En effet, il ne convenait pas de célébrer de rites joyeux, car nous nous sentions visés par la colère divine (1). Mais il y eut un grand tumulte dans la casbah, car un violent incendie s'était déclaré qui consuma environ deux cents huttes, beaucoup d'effets, de livres, d'armoires et de tables, des jarres de miel, de beurre, de viande en conserve, etc., dont on estima la valeur à environ dix *qənṭāṛ*-s d'argent. Un rouleau de la Loi fut également brûlé et personne n'eut le temps de sauver ses affaires. L'incendie se propageait par sauts d'une cabane à l'autre, de façon tout à fait insolite et les flammes s'élevaient jusqu'au ciel. Nous nous réfugiâmes tous, hommes, femmes et enfants, dans la cour de la casbah et y demeurâmes jusqu'à minuit. Juifs et Gentils démolissaient les cabanes à coups de bâton et eurent grand peine à éteindre le feu. Trois cabanes m'appartenant ont brûlé, dont une qui servait de synagogue, et un certain nombre de livres. [J'aurais tout perdu] sans mon fils ʿObēd qui entra dans le feu et sauva une petite partie de nos biens. Le lendemain matin, nous vîmes une haute colonne de fumée s'élever [des décombres], car le feu couvait encore à la base des roseaux ; le sol était noir comme le charbon. Le jour de *Simḥat Tōra* un petit nombre seulement célébrèrent l'office. Les Juifs s'assemblèrent et allèrent trouver les Gentils, ainsi que la mère du sultan et lui relatèrent tous leurs malheurs. Elle s'émut de la misère d'Israël et fit écrire une supplique à Mūlāy Yazīd dans laquelle elle relata, pour l'apitoyer, le grand incendie dont nous avions été victimes. Les Oudaya lui écrivirent également pour le prier de nous réinstaller dans notre quartier. Mais cette requête eut l'effet contraire de ce qu'on en attendait. Mūlāy Yazīd se réjouit de nos malheurs et pour couper court aux demandes des Oudaya en notre faveur, pour fermer, comme on dit, la bouche de Satan, il décida de leur attribuer notre quartier.

(1) Le texte est confus. La fête de *Simḥat Tôra* est une journée de joie et les rites (notamment les processions avec les rouleaux de la Loi) qui y ont lieu n'ont aucune référence à la destruction du Temple. L'auteur veut probablement dire que même cette festivité joyeuse s'est transformée, cette année-là, en jour de deuil et de commémoration de la destruction du Temple, pour la communauté de Fès en détresse.

Ils y entrèrent et s'en partagèrent les immeubles entre leurs familles et leurs clans. Auparavant, c'est la tribu berbère des Aït Yimmur qui demeurait dans notre ruelle. Les autres furent occupées par les serviteurs pervers du sultan, ramassis d'assassins et de criminels. Ils commencèrent à faire leur prière dans leur mosquée, et à la place de la synagogue des *Tōšābīm*, il y eut une mosquée-cathédrale et un minaret. Quand ils l'eurent construite, ils immolèrent des agneaux et firent résonner des instruments de musique (en mauvais signe pour eux) (1). Il ne nous restait plus qu'à espérer en notre Père Céleste qui interviendrait par ses propres moyens pour nous ramener dans notre quartier.

Le vendredi, veille de la Pentecôte (5 Sīwān 5552-15/26 mai 1792), un *šarīf* vint, par ordre de Mūlāy Yazīd, pour contraindre la communauté de donner cinq *qənṭāṛ*-s d'argent, car il prétendait que Benjamin Ibn Samḥūn, son frère (2)... et Jacob Ibn Saʿdūn détenaient l'argent du... (3). Il les arrêta et les mit aux fers dans la synagogue des Fāsī-s et leur réclama l'argent du malheureux Mardochée aš-Šarqī qui avait été tué et brûlé à Meknès. Son argent était [effectivement] entre leurs mains. Il garda les dites personnes en prison jeudi et dans la nuit de jeudi à vendredi (4). Il leur infligea des mauvais traitements et leur extorqua [même] de l'argent qu'il ne leur avait pas demandé. Il n'eut de cesse qu'ils n'aient avoué devant les juges musulmans qu'ils détenaient l'argent en question. Dans la matinée du vendredi, le dit Gentil se rendit à la casbah, fit fermer [les portes] et envoya ses hommes arrêter les membres de la communauté et les rabbins qui se trouvaient là. En entendant cette nouvelle, je fus me cacher toute cette journée dans un souterrain. [Le *šarīf*] se saisit d'un certain nombre de rabbins et de membres de la communauté et les emmena par des voies détournées pour que nos voisins ne s'aperçussent de rien (5). Il les enferma aussi dans la même synagogue et commença à les maltraiter. Ils se mirent en devoir de payer l'argent dont il s'agissait. Les premiers arrêtés avaient déjà donné environ trois mille *mətqāl*-s et le restant commença à être com-

(1) On voit mal si cette incidente est une imprécation ou une réflexion du narrateur, inspirée par l'issue de l'affaire, qui mit rapidement fin à l'existence de cette mosquée.

(2) A la place du nom, le ms ne porte que la lettre B.

(3) Texte ? Le ms porte לחזאן בכא ce dont je ne sais rien tirer.

(4) Noter que selon le début du récit les opérations du *šarīf* n'ont commencé que le vendredi.

(5) Cela indiquerait que des Musulmans se fussent peut-être opposés à ces arrestations.

plété par les autres. Il leur enjoignit de tout payer dans la nuit de vendredi à samedi, sous peine de châtiments sévères. Dieu inspira à la noble dame Yāqūt, épouse de R. Yōsēf Ibn ʿAṭiyya d'aller trouver le caïd al-Ganīmī (1) et de lui raconter tout ce que le *šarīf* susnommé avait perpétré. Le caïd vint protester contre ces mesures et ces sévices, mais l'autre lui répliqua par des insolences et des injures. Ce qu'entendant, le caïd entra dans une grande colère et alla trouver Mūlāy Yazīd. « Sire, lui dit-il, que fait donc ce petit *šarīf* qui veut exterminer toute une communauté juive ? Si l'ordre vient de votre Majesté, qu'elle me livre les Juifs, et je procèderai envers eux avec douceur (2), et sinon, quel crime ont-ils commis pour être mis à mort ? » Le sultan se laissa fléchir et autorisa le caïd à délivrer les détenus, interdiction étant faite au *šarīf* de s'occuper des Juifs. Les prisonniers furent en effet relâchés et Mūlāy Yazīd prit l'argent qu'ils avaient déjà donné. Nous sortîmes alors des cachettes où nous nous étions tenus toute la journée du vendredi. Par suite du trouble et de la consternation qui régnaient ce jour-là, personne n'avait rien préparé pour le Sabbat.

Notre exil dans la casbah a duré en somme vingt-deux mois, correspondant aux vingt-deux lettres qui composent la Tōra, pour expier nos péchés. Il serait trop long de relater tout ce que nous y avons souffert ; [aussi] n'ai-je rapporté ici que les calamités publiques (3). Cédant aux supplications incessantes de la communauté, Dieu fit que [Mūlāy Yazīd] allât occuper la ville de Marrakech. Il arriva aux portes de la ville fin Šebaṭ 5552 (février 1792). On refusa de lui ouvrir la porte, car le sultan Mūlāy Hišām n'y était pas, et l'on se moqua de lui en disant que le dit sultan les protégeait et qu'il ne pouvait rien contre eux. Un des gardiens des portes lui ouvrit [cependant] la porte qui donne sur le quartier juif et il s'introduisit par là. Il massacra tous les gardiens des portes et, avant l'aube, il lança toute son armée au sac de la communauté de Marrakech. En raison de nos nombreuses iniquités, ils se jetèrent sur une ville qui ne se doutait de rien ; la plupart des habitants étaient encore endormis. Ils les pillèrent complètement, commirent meurtres et viols, rendirent interdites

(1) Caïd de Fès-la-Neuve, cf. Ziyānī, p. 160.

(2) Cela veut dire sans doute que le caïd promettait de tirer autant d'argent des Juifs par la douceur que le *šarīf* par la manière forte.

(3) On a vu qu'il faut prendre cela *cum grano salis*.

plusieurs femmes de prêtres à leur époux (1). Ils violèrent les femmes devant leurs maris, en se relayant pour outrager [les malheureuses]. Un savant fut tué, plusieurs femmes mariées et jeunes filles emmenées en captivité. Le pillage se poursuivit pendant trois jours ; même les portes des maisons furent enlevées et l'on fit [du quartier juif] un abîme où il n'y a pas de poissons (2). Pendant ce temps, les Israélites étaient rassemblés tous au cimetière, hommes, femmes et enfants, nus, en proie à la faim et à la soif, en plein hiver. Le troisième jour, [Mūlāy Yazīd] leur envoya le pardon (3). Il prit des mesures sévères contre les habitants musulmans de la ville et fit exécuter un certain nombre de notables. Ensuite, agissant avec ruse, il convoqua par crieur tous les Musulmans à la grande mosquée pour renouveler le serment d'allégeance. Lorsqu'ils furent rassemblés, il les fit cerner par ses troupes, mit l'épée parmi eux et en fit massacrer un grand nombre. Nous avons entendu dire que toutes les rues et les souks étaient remplis de cadavres. On le supplia solennellement (4) pour obtenir son pardon, mais en vain (5). Le lundi suivant, il se porta à la rencontre de son frère Mūlāy Hīšām et quoique ne disposant que d'une poignée d'hommes, il le vainquit et infligea de sévères pertes à son armée, car il était un guerrier farouche et intrépide. On dit qu'il tua un nombre incalculable d'adversaires dans cette bataille. Il parvint jusqu'au camp et le trésor de son frère qui ne dut son salut qu'à la fuite et laissa tous ses bagages entre les mains de [Mūlāy Yazīd]. Le lendemain, ce dernier reprit le combat et continua à vaincre et massacrer ses adversaires. Mais Dieu jeta [enfin] un regard [compatissant] sur la misère des enfants d'Israël : la mesure de Mūlāy Yazīd était comble. Un Gentil [,tireur] isolé le blessa d'un coup de fusil dans la région du bas-ventre (6). Il n'en fut [d'abord] que légèrement indisposé, et s'étant fait panser, il regagna son poste de combat. Trois de ses compagnons se tenaient près de lui avec des tromblons chargés à la

(1) D'après la loi juive, un homme de race sacerdotale (*kōhēn*) ne peut conserver son épouse si elle a été déshonorée ou même seulement sérieusement soupçonnable de l'avoir été (ayant été capturée par les Gentils, par exemple).

(2) Image, bien entendu, de la désolation intégrale.

(3) *l-'afw*, en arabe dans le texte.

(4) באלמחאדר بالمحاضر *bəl-mḥāḍər*, cest-à-dire en faisant intervenir les enfants des écoles coraniques.

(5) Cf. Ziyānī, p. 167, qui donne des précisions ne figurant pas ici, mais moins de détails quant aux exécutions massives ordonnées par Mūlāy Yazīd.

(6) « A la cuisse », d'après Ziyānī 91 /167 ; « à la joue », écrit Hamet, p. 377, je ne sais sur quelle autorité.

mitraille *(zīrzbānāt)*, qu'ils lui rechargeaient, et il en tirait continuellement, sans jamais rater son coup, tuant son homme à chaque décharge. Au soir, il se trouva très mal et se fit reconduire dans la ville. Il commanda de lui amener une centaine de notables qu'il fit mettre à mort après leur avoir fait crever les yeux avec des broches *(ṣfāfəd)*. Il ordonna à son secrétaire de mander à Fès-la-Vieille que les notables nommément désignés y fussent arrêtés et mis à mort. Il dépêcha des ordres semblables à Meknès et à Ṣwīra (Mogador), de même que contre les Juifs qui étaient sortis de la ville [de Fès ?] (1). Il prescrivit de mettre à mort bien des personnes, car il comprit que le Souverain de l'univers l'avait condamné sans appel et qu'il ne laisserait pas de bénédiction après lui. Il mourut le mardi soir, sans laisser de regrets, puisqu'aussi bien il n'y avait pas de région qu'il n'eût souillée de ses méfaits. Il traînait à sa suite cent femmes auxquelles il s'unissait en présence de leurs compagnes ; je tiens cela de témoins oculaires. Il enlevait les femmes à leurs époux, secrètement ou publiquement ; il se livrait au vice contre nature, à l'ivrognerie publique et au luxe vestimentaire, à la manière des Turcs. « Béni soit Celui qui nous venge de nos oppresseurs, qui rend leur juste salaire à tous les ennemis de notre âme, béni le Dieu Sauveur (2) ».

Les grands de l'empire se dressèrent sans tarder, pour annuler ses décrets et envoyèrent des messages par courriers rapides avant que les ordres précédents aient été exécutés. Dieu s'irrita de l'outrage infligé à ses enfants et les sinistres desseins que [Mūlāy Yazīd] avait médités contre les Juifs furent mis à néant. En effet, lorsqu'il partait pour Marrakech, il avait dit à ses officiers durant le voyage : « Vous savez qu'au mois d'Ādār qui vient les Juifs ont leur *Pūrīm*. Ils disent célébrer cette fête à cause d'Aman qui voulut les exterminer, mais qui fut tué lui-même ». Il avait juré qu'à son retour de Marrakech il leur ferait comme Aman [avait l'intention de faire] ; béni soit Celui qui défait les projets [des méchants], et leurs mains n'accomplissent pas d'œuvre durable: Fin Šebaṭ, la nouvelle arriva à Fès du décès de Mūlāy Yazīd (3). Les Berbères, les Oudaya et les ʿAbīd transplantés

(1) « De même que », etc. se trouve dans le ms avant « et à Ṣwīra » ; maladresse de rédaction ou texte altéré ?

(2) Citation de la liturgie de *Pūrīm*.

(3) Compte tenu de l'abréviation péjorative employée et du sens exact du verbe, on pourrait traduire plus littéralement « que le tyran était crevé ».

de Meknès à Fès-la-Vieille se rassemblèrent et se mirent à délibérer quel prince royal il convenait de lui donner pour successeur. Ils tombèrent tous d'accord, avec une unanimité qui semblait inspirée du ciel, sur la désignation de Mūlāy Sulaymān. C'était un homme avisé, tout à fait dépourvu des ambitions effrénées de ses frères, mais c'était un simple lecteur *(sic)* (1). Il ne voulut même pas accepter la souveraineté et ne céda qu'à l'insistance des chefs et des populations. Dès son avènement, il fit abandon de tous les impôts et contributions institués par son père et par Mūlāy Yazīd, car, disait-il, ils étaient contraires à la religion. Le lendemain, la communauté juive alla lui présenter ses hommages, avec un cadeau. Il les reçut fort gracieusement et les assura qu'il ferait, Dieu voulant, ce qu'ils souhaitaient. Ceci eut lieu le 18 Ādār (1 /12 mars 1792). Le samedi, il se rendit à Meknès pour y recevoir le serment d'allégeance et demanda à la communauté que trois de ses membres l'accompagnassent, en promettant de leur y donner satisfaction. Ainsi fut fait. Le *Nāgīd*, R. Yōsēf [Ibn] ʿAṭiyya, R. David Leḇriyyef (2) et Benjamin Ibn Samḥūn se rendirent à Meknès, y demeurèrent jusqu'au second jour de la Pâque (3), puis revinrent porteurs de lettres royales adressées aux notables de la ville [de Fès, nous autorisant] à rentrer dans notre quartier (4). Le lendemain, premier jour de la demi-fête, le caïd ʿAyyād (5) et tous les notables nous transmirent l'autorisation de quitter la casbah pour rentrer dans notre quartier. Aussitôt des âniers et des portefaix se présentèrent et nous partîmes en grande joie et liesse. Nous rentrâmes, grâces soient rendues à Dieu, dans notre quartier où nous trouvâmes toutes les maisons saccagées, car dans la nuit qui suivit la fête, les Oudaya ayant appris que notre quartier nous était rendu, y avaient pénétré tous ensemble et enlevé portes, poutres, coffres, [bref] tout ce qui s'appelle bois. Il est à peine resté quelques poutres dont nous dûmes encore, le lendemain, donner le prix à nos voisins qui n'entendaient pas être désavantagés par rapport à leurs camarades. Chacun de nous fut obligé de transiger avec les propriétaires (6) de son groupe de

(1) L'auteur veut sans doute rendre en hébreu le terme *ṭāləb*. Le fond du renseignement donné ici concorde parfaitement avec ce qu'écrit Ziyānī, p. 169.

(2) Ortographié, *supra*, Laḇraïf.

(3) Donc environ vingt-cinq jours.

(4) Cf. Brunot-Malka, p. 199.

(5) Ce personnage figure plusieurs fois dans le récit contemporain de Ziyānī, cf. les passages marqués à l'index *s. v°*.

(6) Sans doute les occupants, durant l'absence forcée des Juifs.

maisons ; tel donna dix *mətqāl*-s, tel autre trente-cinq. [Les Gentils] nous extorquèrent ainsi beaucoup d'argent [et nous ne pûmes rien là-contre], car le sultan ne tenait pas encore bien la royauté en main. En outre, chaque propriétaire de maison dut payer la somme de cinq *mətqāl*-s pour rembourser à la communauté les frais du retour. Après la fête, nous commençâmes à réparer les brèches du quartier, à remettre en état les endroits démolis et à racheter des poutres, des planches et des portes. Chacun était fort occupé à réparer sa maison et délaissait ses affaires ordinaires. La communauté alla trouver le cadi Sī Tāwudī (1) pour le prier d'écrire au sultan au sujet de la grande mosquée que Mūlāy Yazīd avait fait bâtir dans notre quartier. Le cadi donna l'avis écrit que cette mosquée était interdite pour l'usage parce que les maçons et les manœuvres avaient été payés du revenu [de la vente] de l'eau-de-vie que Mūlāy Yazīd avait enlevée aux Juifs, et parce qu'elle avait été bâtie sur un terrain illégalement acquis (2). Le sultan ordonna aussitôt de la démolir. Elle fut jetée bas pour ne jamais plus se relever (3). Je n'en finirais pas de décrire la splendeur de cet édifice et sa parfaite ornementation de pierres de marbre vertes et rouges (4). On enleva les matériaux pour les utiliser dans la construction d'un bain maure *(ḥammām sḥōn)*. Les Gentils en conçurent un grand dépit, mais ne purent rien contre nous, et nous voyant en faveur auprès de Dieu, ils nous firent bonne mine, quoi qu'ils en eussent (5). Le sultan réussissait dans toutes ses entreprises, car Dieu a agréé ses voies.

Mūlāy Slāma (6), frère du sultan, se révolta contre lui, soutenu par la tribu des Ḥayāïna (7). Le souverain promit l'impunité aux rebelles s'ils voulaient revenir à de meilleurs sentiments, mais ils ne voulurent rien entendre. Il convoqua alors les armées de tout son royaume, se mit en personne à leur tête et infligea une défaite totale à la tribu rebelle. Celle-ci subit de grosses pertes, Mūlāy Slāma s'enfuit, et ses partisans, humiliés, durent accepter un caïd que le sultan leur imposa et qui leva sur eux une

(1) Cf. pour ce personnage Ziyānī p. 92/169, Brunot-Malka en ont fait « Touati ».

(2) Le récit ap. Brunot-Malka donne un autre motif.

(3) Nous simplifions la phraséologie biblique par laquelle le mémorialiste suggère la similitude de cette opération avec la destruction de la ville idolâtre vouée à l'anathème (*Deut.*, XIII, 13-19).

(4) Cf. Brunot-Malka, *ibid.*

(5) Nous rendons seulement *ad sensum* la phraséologie biblico-talmudique de l'original.

(6) *Sic* (סלאמ̇א) ; Ziyānī, pp. 92/169 sq., écrit Maslama (Houdas : Moslema).

(7) Le ms écrit אלחייאג̇ (al-Ḥayyāj) ; cf. Ziyānī, *ibid.*

amende de cent *qənṭāṛ*-s. Puis ce fut la révolte des Aït Yimmūr (1) qu'il réduisit avec l'aide des tribus. Les rebelles firent leur soumission et s'engagèrent à assurer la police des routes. Ensuite, il fit arrêter les notables de Tétouan à qui il reprochait d'avoir livré à Mūlāy Slāma les trésors de Mūlāy Yazīd, après avoir envoyé les tribus (? *sic*). Ils lui remboursèrent le tout. Plusieurs tribus lointaines vinrent enfin reconnaître sa souveraineté, car tel était le dessein de Dieu.

Après ces événements, le sultan décida de faire démolir la fortification que Mūlāy Yazīd avait fait construire en face de notre cimetière et qui nous avait valu toutes sortes d'ennuis. Du vivant de son père, il avait l'habitude d'y monter, et de là il apercevait les femmes qui allaient pleurer sur les tombes de leurs maris, sur quoi il faisait détruire ces tombes. Une autre fois, il nous réclama un *qənṭāṛ* d'argent, sous peine de jeter nos morts hors de leurs sépultures. Et en effet, ses serviteurs commencèrent à démolir les tombes, ce que voyant les Juifs recueillirent la somme exigée. Plus d'une fois, il fit arrêter et mettre aux fers les docteurs de la Loi, pour extorquer par ce moyen de l'argent à la communauté. Il serait impossible de faire le compte de ses inventions scélérates. Il était un fléau pour Israël, et même pour les Gentils. Loué soit celui qui fait périr les méchants.

Après cela, les membres de la communauté et les rabbins revinrent de leur exil et des montagnes où ils s'étaient dispersés. L'ancienne prospérité se rétablit. Nous rebâtîmes les synagogues qui avaient été complètement détruites. On se remit à se vêtir de jaune (vert), encore qu'un cadi fît à ce sujet des représentations devant Sa Majesté qui le repoussa avec colère en disant : « qu'as-tu à dire à ce propos, je ne fais que suivre les procédés de mon père, que Dieu l'ait dans sa miséricorde ». Le quartier se repeupla et reçut même des habitants d'autres villes et d'autres communautés. Béni soit Dieu qui ne nous a pas laissés sans protecteur. Et bien que la coutume ne soit pas de prier pour le souverain, ainsi qu'il est écrit dans les livres liturgiques, pour celui-ci nous prions à la synagogue, le sabbat et les jours de fête, car il mérite la bénédiction du Maître de la royauté. Il a même allégé l'impôt que nous payions à son père, se contentant de la somme mensuelle de mille onces, tout compris, même la capitation, car il gouver-

(1) Ms. יומור (Yumur). D'après Ziyānī, *ibid.* la victoire du Maḫzen sur cette tribu fait partie de l'épisode précédent.

nait strictement d'après la loi musulmane, qu'il s'agît de Gentils ou de Juifs.

Mais pour finir [mon récit] sur le même ton que je [l']avais commencé, [je vais rapporter encore quelques-unes] des calamités que nous avons endurées au temps de notre séjour à la casbah. Nous eûmes les plus grandes difficultés pour ensevelir nos morts, car nous ne trouvions pas de fossoyeurs. Le chemin était en effet trop long depuis la casbah jusqu'à la *Gīsa* où l'on enterre ceux qui périssent de mort violente hors de la ville. On fixait le cadavre aux poutres, attachées ensemble avec des cordes, et quatre hommes le portaient en hâte sur leurs épaules. Nous n'accompagnions le mort que jusqu'à la porte [de la casbah] et les porteurs se faisaient escorter par le chef de poste pour se protéger des mauvaises rencontres. Le bain rituel des femmes (1) nous causa aussi bien du tourment. Elles devaient aller le prendre à la rivière où elles étaient exposées aux regards des Gentils, qui ne se privaient pas de s'assembler et de repaître leurs yeux du spectacle de ces femmes dévêtues. Voyant ce scandale pénible, je construisis, [avec des volontaires que] j'ai recrutés, un bassin rituel ayant la contenance légale. Il se remplissait par les eaux de pluie, et lorsque le niveau d'eau baissa nous nous mîmes à puiser l'eau [à la rivière] et l'y amenâmes, conformément à la Loi (2). Chaque veille du sabbat, nous donnâmes le signal [de la cessation du travail] avec le cor rituel *(šōfār)*, car l'endroit était très élevé et il y faisait encore jour alors que le soleil était déjà couché, et les gens continuaient à puiser. Nous dûmes nous poster à l'entrée de la casbah pour empêcher les gens de travailler. Ce furent des peines sans fin jusqu'à ce que Dieu nous rendit le repos et que nous nous retrouvâmes dans notre quartier. Le Seigneur en soit loué ».

Et le narrateur joint à son récit un hymne liturgique de sa composition, célébrant la délivrance miraculeuse des Juifs du Maroc de la tyrannie de Mūlāy Yazīd, poème qui se récite, dit-il, le jour de la Pâque dans la synagogue de sa famille.

(1) Obligatoire, après les menstrues, pour reprendre la vie conjugale.

(2) Le texte est gauchement rédigé ; on voit mal par quel dispositif le bassin fut alimenté. En tout cas, il s'agit d'adduction » (le mot est dans le texte — *hamšāḫā*) et non de transport en récipients, car un bain alimenté de cette façon ne satisfait pas aux exigences de la loi rituelle juive.

TEXTE N° XXX (fol. 33 r°-v°).

(Cf. texte n° XXIX, première note.)

I. «Dans l'été de 5553 (1793) Mūlāy Slāma revint et se révolta de nouveau. Il se fit proclamer sultan par la tribu d'Amhauš qu'il avait gagnée à sa cause par de grandes promesses d'argent. Une armée d'environ quatre mille hommes le suivit jusqu'à Aguraï (1). Il [y] entra tout seul et se tint dans la mosquée jusqu'au soir. Les Juifs lui offrirent un cadeau. Il les reçut gracieusement et leur promit qu'aucun mal ne leur arriverait. Il se rendit à Meknès avec son armée et invita les chefs des *ʿAbīd* à se joindre à lui, mais ne rencontra que mépris et indifférence. Il avala l'affront sans réagir et s'enfuit dans la nuit, sur quoi son armée se débanda et fut complètement dépouillée par les *ʿAbīd* et les Berbères qui en tuèrent aussi un grand nombre. D'autres, ne connaissant pas la région, tombèrent dans des citernes et des cavernes. [Bref,] l'affaire se termina par la déconfiture totale des rebelles. Même Mūlāy Slāma fut dépouillé et laissé tout nu, par les tribus par les territoires desquelles ils passèrent, les pillèrent à l'envi. Plusieurs membres de la tribu d'Amhauš revinrent à Aguraï. Les Juifs les couvrirent d'injures ; [toutefois,] pour apaiser la haine, ils collectèrent des aumônes pour eux et leur donnèrent de quoi couvrir leur nudité. En effet, les membres de cette tribu persécutaient et tuaient tous les Juifs et ils étaient de nos pires ennemis. Dieu s'irrita contre eux et les accabla de sa vengeance. Puisse-t-il en faire autant pour tous ceux qui, dans l'avenir, se lèveront contre nous ».

II. « En l'an 5571, mercredi 20 Sīwān (31 mai/12 juin 1811), une mauvaise nouvelle parvint de Meknès. Trois synagogues et quatre rouleaux de la Loi, ainsi que plusieurs livres saints, d'une valeur de plus de quatre mille onces, y furent brûlés. En outre, plusieurs groupes de maisons furent pillés et consumés par le feu qui s'était communiqué de l'incendie des synagogues. Toute la ville en fut en émoi et tout le monde passa la nuit dans la rue. En effet, le gouverneur de la ville avait, par ordre du sultan, fait mettre le feu aux synagogues construites dans l'année, et [mettant

(1) Casbah à une trentaine de kilomètres au Sud-Sud-Ouest de Meknès.

cette occasion à profit] plusieurs centaines de Gentils avaient pénétré dans le quartier juif, ce qui aggrava encore le malheur. Ce même soir, il y eut un violent orage accompagné d'averses. Le jeudi, aucun bétail ne fut abattu pour le Sabbat et toute la population dut se contenter de poissons et d'autres aliments du même genre pendant les sept jours suivants. Bouleversés par cette nouvelle, nous voulûmes organiser un grand office de deuil, mais comme nous nous rendîmes compte qu'il y avait parmi nous beaucoup de gens sans aveu et de délateurs, nous ne donnâmes pas suite à ce projet, de peur qu'on ne nous dénonçât pour avoir voulu maudire le gouvernement. Chacun se contenta d'accomplir les rites de deuil chez soi. Si la nouvelle était arrivée avant qu'on ait abattu du bétail pour le Sabbat, on n'en aurait pas abattu du tout, mais ce n'est qu'au soir du jeudi que nous apprîmes ce malheur. La responsabilité en incombe à des dénonciateurs juifs qui ont rapporté au gouvernement que des synagogues nouvelles avaient été construites. Or, selon leurs lois, nous n'avons pas le droit de les en informer et si on le fait, ils les démolissent (1)... »

III. « En Iyyār 5572 (avril 1812) les ennemis d'Israël nous calomnièrent auprès du sultan qui infligea à la communauté une amende de onze *qənṭāṛ*-s d'argent, sans parler des dons corrupteurs (2) et d'autres pertes. Cela occasionna un grand trouble dans la ville. Auparavant, il avait ordonné qu'[une délégation de] la communauté et quatre rabbins se rendissent à Meknès. Il faisait alors très froid. Les délégués de la communauté voulurent m'emmener, mais prévoyant les grands désagréments et le danger que me causerait ce voyage, je donnai quatorze onces au gouverneur qui me substitua un autre. La délégation partit et connut une grande détresse. Ils pleurèrent et confessèrent leurs péchés. Ce serait trop long à raconter. Une lettre royale exigea le payement de la dite somme. Les exacteurs arrivèrent ici et commencèrent à répartir l'amende sur chacun. Heureusement, un ordre ultérieur, adressé au gouverneur de Fès-la-Vieille [modifia la première ordonnance] dans ce sens que le *Nāgīd* devait payer deux mille *mətqāl*-s, Ben Ṣebaʿ mille, les sept mille (3) restants devant être donnés par

(1) *Sic.* Cette phrase curieuse nous apprend, semble-t-il, que l'interdiction canonique pour les *ḏimmī*-s de construire de nouveaux lieux du culte était alors surtout une interdiction de se faire prendre et que seule une dénonciation formelle pouvait engager l'autorité à sévir. Nous omettons ici quelques clichés exprimant l'indignation du mémorialiste contre les délateurs.

(2) Que les Juifs ont dû distribuer pour se disculper.

(3) Tout à l'heure il était question de onze mille.

la communauté, échelonnés sur sept versements mensuels. Ce restant fut réparti entre nous, sans immixtion d'intermédiaires (1). Il arriva des choses qu'il ne sied point d'écrire. « La gloire de Dieu est de cacher les choses » (Prov. XXV, 1). Ensuite, le gouverneur demanda au sultan par lettre qui devait donner l'argent en question. La décision fut que le *Nāgīd* Joseph [Ibn] ʿAṭiyya payerait trois mille, le *šayḫ* Joseph Israël et Juda (! *sic*) deux mille, Yōmṭōb Ibn Saʿdūn également deux mille. Et une grande détresse passa ainsi ».

TEXTE N° XXXI (ff. 33 v°-34 v°).

(Cf. la première note du texte n° XXIX.)

1° J'ai trouvé dans le *Sēfer Derūšīm* de R. Abraham Mansano (2) : « En 5539 (1779), il n'y eut pas de pluie et la famine commença à sévir. Dans l'hiver de 5540 (1780), il y eut une grande famine si bien qu'[un *mudd* ?] de blé valait treize onces. Néanmoins la pluie tomba régulièrement. Mais au mois de Nīsān (mars-avril) elle s'arrêta. Nous jeunâmes pendant la demi-fête [de la Pâque], mais ne fûmes exaucés que le septième jour de la fête où il tomba un peu de pluie, mais non suffisamment pour motiver la récitation des actions de grâces. Un jeûne fut prescrit pour le lundi après la Pâque. La famine désolait le Maroc tout entier. Le prix d'un *ṛṭəḷ* d'huile d'olives monta jusqu'à deux onces et demie plus un huitième ; un *ṛṭəḷ* de beurre coûtait cinq onces et les autres fruits se vendaient aussi très cher : un *ṛṭəḷ* de raisins secs six *ūjūh* et une *mūzūna*, un *ṛṭəḷ* de dattes deux *dərhəm*-s, le cent de noix un *dərhəm*, les pistaches deux *dərhəm*-s quatre *ūjūh*, le *ṛṭəḷ* de miel deux *dərhəm*-s et une *mūzūna* (*Y. F.* un *dərhəm*) ; et pour le reste des produits à l'avenant. Beaucoup de personnes apostasièrent et beaucoup moururent de faim (3)... »

(1) Cela semble vouloir dire que la répartition fut laissée aux Israélites seuls, sans intervention des fonctionnaires du *Maḫzen*. La suite montre que cela donna lieu à des abus, les riches notables cherchant à rejeter leur charge sur les moins fortunés, d'où recours au gouvernement et taxation par voie d'autorité supérieure.

(2) Mort en 5541 (1781); cf. la longue notice dans M.R., ff. 7 *d*-9 *c* ; l'auteur y reproduit (8 *c-d*) le fragment inséré dans notre recueil ; son texte est plus complet (comme celui du *Y. F.*) ; nous le rendons dans ce qui suit, de préférence à la version tronquée de notre ms — *Sēfer derūšīm* : recueil de dissertations, notes, etc., sur divers sujets.

(3) Le ms (et le *Y. F.*) reproduit ensuite la première phrase seulement de la mention faite dans la même source de la famine de l'an 5498(1738). Cela est plus complet dans M. R. où on lit aussi la suite qui revient encore sur la famine de 1780/81.

2° En 5559 (1789), il y eut une épidémie. Elle est mentionnée dans le *sēfer Derūšīm* manuscrit du rabbin Daniel Sulṭān (1).

3° Dates de décès des rabbins Yedidyah Monsonego (Tammūz 5560), Šēmṭōb Ibn ʿAṭṭār, maître d'école pendant quarante ans (29 Ādār 5572), Josué Serero (29 Sīwān 5574).

4° En 5580 (1820), on fit courir le faux bruit de la mort du sultan Mūlāy Slīmān, sur quoi nos méchants voisins, les Oudaya, pillèrent le *Məllāḥ*. Il y eut grand tumulte et plusieurs Juifs furent piétinés dans la bousculade qui s'était produite à la porte du *Məllāḥ*. Les Juifs se dispersèrent. Tel cherchait sa fille, la mère son fils, la femme son époux et réciproquement. Les vieillards s'en souviennent encore (2).

5° En 5582 (1822), mourut Mūlāy Slīmān. Les Oudaya pillèrent encore une fois le *Məllāḥ*. Ils proclamèrent souverain Mūlāy ʿAbdarraḥmān, fils de Mūlāy Hišām, fils de Sīdi Muḥammad. C'était un souverain pieux.

6° En 5586 (1826), il y eut une grave famine : le prix d'un *mudd* de blé monta jusqu'à soixante-dix onces (seize onces valant un douro espagnol), et un *ṛṭəḷ* de farine valait trois onces. D'après ce qu'on raconte, 1.800 juifs moururent de faim, pour la plupart des étrangers venus d'autres lieux.

7° En 5591 (1831), les Oudaya se révoltèrent contre Mūlāy ʿAbdarraḥmān qui s'enfuit à Meknès, y rassembla une grande armée et vint mettre le siège devant Fès qu'il fit bombarder. Et lorsqu'il fut informé que les Oudaya se cachaient dans le *Məllāḥ* pour se mettre en sécurité, il fit diriger le tir sur notre quartier où plusieurs Juifs périrent sous les décombres de leurs maisons. En Kislēw 5593 (déc. 1832), Dieu eut pitié du pays, le sultan triompha et dispersa définitivement les Oudaya parmi les populations (3). A Fès-la-Neuve, des Šrāga et des Ūlād Jāmaʿ leur furent substitués. Certains fêtent un *Pūrīm* le 22 Kislēw et l'appellent *Pūrīm dəlkūr* (4) (des boulets de canon).

8° En l'an 5594 (1834) la sainte femme Solīqa Ḥajwīl de Tanger subit le

(1) Cf. M. R., f. 28 *d*, d'après qui le manuscrit se trouve (ou se trouvait) à la bibliothèque Abensour à Fès.

(2) A en juger d'après la date du dernier événement mentionné dans cet appendice, notre manuscrit fut écrit une soixantaine d'années après le sac de 1820.

(3) Voir Hamet, pp. 403/4.

(4) Avec ק (*q* emphatique) dans le texte.

martyre. Elle fut tuée par le glaive et enterrée ici, à Fès, ayant conservé sa virginité (1).

9° En Kislēw 5595 (déc. 1834), il y eut pour la première fois le choléra à Fès. Deux saints rabbins en moururent : Abba Serero, fils de Jonathan, et Juda Serero.

10° Nouvelle épidémie de choléra en 5615 (1855).

11° En 5616/7 (1856/7), épidémie de fièvre chaude. Elle sévissait particulièrement chez les Juifs. Point de famille qui n'eut à déplorer un décès, et tous furent atteints. On raconte qu'il en mourut plus de trois mille personnes.

12° En Elūl 5619 (août-sept. 1859) (2) mourut Mūlāy ʿAbdarraḥmān ; son fils Sīdī Muḥammad II lui succéda.

13° En 5628 (1868), il y eut une grande famine. Le prix d'un *muddd* de blé monta jusqu'à quatorze *mətqāl*-s (trois *mətqāl*-s et un quart valant un douro français). Dieu merci, aucun juif ne périt, car nos communautés donnèrent d'abondantes aumônes et nos frères d'Europe et de Gibraltar envoyèrent de copieux subsides.

14° En Elūl 5633 (sept. 1873) mourut le sultan Sīdī Muḥammad. On sait que les interrègnes sont une période de trouble et de terreur pour les Juifs ; béni soit le Dieu sauveur.

15° En 5638 (1878), il y eut épidémie de choléra. Parmi ses victimes se trouvèrent deux saints rabbins : [l'un,] Immanuel Serero, fils de Mattithya, décédé en pleine force de l'âge, à 45 ans, était un savant très laborieux et un professeur dévoué. Le second [fut] Ruben Serero, fils de Josué, rejeton d'une illustre famille, très appliqué à l'étude. L'épidémie sévit environ quarante jours et fit quelque deux cents victimes parmi les Juifs.

16° En 5639 (1879) régna une grande cherté. Le *mudd* de blé valait environ neuf *mətqāl*-s. Les membres de notre communauté firent de grandes aumônes. Des secours nous vinrent aussi de l'Alliance Israélite de Paris, ainsi que du Baron Hirsch. A cette époque, le douro valait cinq *mətqāl*-s un quart.

Georges VAJDA.

(1) Cf. BRUNOT-MALKA, texte n° 3, p. 213 (où le nom de famille est transcrit Hatchouel) ; Y.-D. SÉMACH, *Le Saint d'Ouezzan et les Saints du Maroc* (« B.E.P.M. » , 1938, p. 292) ; une rédaction hébraïque, assez délayée, de l'histoire se trouve imprimée en appendice au M. R. (sans doute du crû de l'auteur) ; une ou plusieurs versions en judéo-arabe, imprimées sur feuilles volantes, circulent couramment au Maroc. Notre ms (et le R. Joseph Benaïm) écrit le nom avec un *qōf* ; BRUNOT-MALKA orthographient سليكة.

(2) Le 30 août (HAMET, p. 411).

NOTES SUR LA TOPONYMIE, L'ASTRONOMIE ET L'ORIENTATION CHEZ LES MAURES

INTRODUCTION

L'auteur ne s'est proposé ici que de donner un vocabulaire. Il s'agit du dialecte *ḥassāniya* parlé par non loin d'un demi-million de personnes :

Tekna du Sud marocain et du Sahara espagnol ;

Rguibat de Tindouf ou de Mauritanie ;

Maures, enfin, du Rio de Oro et surtout d'A. O. F.

Ces populations parcourent les vastes espaces du « Sahara occidental » *(lato sensu)* entre l'Océan, les fleuves des Noirs, les grands ergs et le Sud marocain.

En cas de besoin, les termes spéciaux du parler des Tekna ont été dotés de l'abréviation (T), tandis que l'abréviation (H) suit les mots propres à la *ḥassāniya* des Maures.

***

La matière de ces notes a été recueillie par l'auteur, au cours de cinq séjours dans le Sud-Ouest marocain, et singulièrement dans la circonscription de Goulimine, centre de contrôle des tribus Tekna.

***

Le système de transcription adopté est celui de la plupart des orientalistes. C'est celui de G.-S. Colin, dans son *Recueil de textes en arabe marocain* (Paris, Maisonneuve, 1937), sauf pour le son du *j* français, rendu ici par *ž*.

Ajoutons que les interdentales sont soulignées : *ḏ*, *ṯ*, *ḏ̣*.

Une des caractéristiques phonétiques des parlers maures est la prononciation de l'*a* final, qui s'entend : *a* (moyen) après une consonne *forte* ; *ẹ* (é fermé français) après une consonne *faible non-labiale* ; *œ* (eu français fermé bref) après *labiale*.

***

Les références, peu nombreuses, renvoient aux ouvrages suivants :

España y el desierto, impresiones saharianas de un botanico español, par E. Guinea. Madrid, 1945, 280 pp.

Méharées, par Th. Monod, Paris, 1937, 300 pp.

Edition française par Th. Monod de *La Vie dans les Déserts*, par D. N. Kachkarov et E. P. Korovine, Paris, 1942, 360 pp.

Kitāb al-Wasīṭ, par Aḥmad aš-Šinqīṭī, Le Caire, 1329 (1911), 542 pp.

PREMIÈRE PARTIE

LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE SAHARIEN

I. — LA PIERRE

A) LES PIERRES

1. *lḥažṛa*	pl. *ləḥžāṛ*	*Pierre* en général. Caillou. Massif pierreux. Ex. : *ḥažəṛt-əlgəltẹ* : Massif de la Guelta du Zemmour.
2. *lgaṛfœ*	pl. *ləgṛāf*	Rocher.
3. *agaṭōṛ*	pl. *ləgwāṭēṛ*	« Agator : filon de dolérite, noir et linéaire, formant parfois des barrages sur lesquels s'appuie la sebkha » (*Monod*, 1937, p. 48).
4. *ṣṣfœ*	pl. *ṣṣfē*	Dalle noire, surtout dans un lit d'oued.
5. *təmmīšẹ*	pl. *tmāmīš*	Silex.
6. *āgəntūr*	pl. *agnāṭīr*	Gros rocher, creux dessous. Chaos naturel.
7. *ākəṛkōṛ*	pl. *ləkṛākīr*	Tas de pierres naturel.
8. *ṛṛažəm*	pl. *laržām*	Cairn.
9. *adəbni*	pl. *ədbānẹ*	Tumulus. Monument mégalithique. Tombeau ancien.
10. *ləmġāṛa*		Grotte.

B) LA MONTAGNE

11. *žžbəl*	pl. *ləžbāl*	*Massif montagneux.* Montagne. Ex. : le Jbel Bani, dans le Sud marocain.

12. *lεəṛgūb*	pl. *ləεṛāgīb*	Pente douce, versant adouci (litt. : « jarret »).
13. *ṭṭāṛ^{ə}f*	pl. *ṭṭwāṛ^{ə}f*	Pente raide, escarpée (litt. : « bout »).
14. *lḫaš^{ə}m*	pl. *ləḫšūmœ*	*Id.* (litt. : « nez »).
15. *lḥāfœ*	pl. *lḥāfāṭ*	Brusque à-pic.
16. *msəmməṣ* (T)		Adret. Versant ensoleillé.
17. *məsdəl* (T)		Ubac. Versant ombreux.
18. *ssăhwœ,*		
19. *săhūt-əžbəl* (H)		*Id.*
20. *rrīšẹ*	pl. *rrīš* dim. *rrwẹ̄išẹ*	Montagne noire, peu élevée, mince et allongée (litt. : « plume »).
21. *nnqẹ̄išẹ*	pl. *nnqẹ̄išāṭ*	*Id.*
22. *ḍḍaḷεa*	pl. *ḍḍḷōε*	*Id.*, mais blanche, à pied sablonneux. Côte rocheuse, crête rocheuse (litt. : « côte »).
23. *lk^{ə}dyẹ*	pl. *ləkdẹ̄*	*Colline.* Ex. : la Kedyé d'Ijill, en Adrar.
24. *tāgə́nzẹ*	dim. *twẹ̄igənzẹ*	Mamelon.
25. *lmənḥaṛ*		Versant d'une colline (litt. : « poitrail »).
26. *ddīr*		*Id.*
27. *lg̣əṛn*	pl. *ləgṛōn* dim. *ləgṛẹ̄inẹ*	Sommet isolé d'une colline (litt. : « corne »).
28. *lgənnīyẹ*	pl. *ləgnāni*	Pic. Sommet d'une montagne.
29. *āgənnāṛ*	pl. *ləgnānīṛ*	*Id.*
30. *lfəgmœ*	pl. *lfāgīm*	Brèche, inaccessible et impraticable, au sommet d'une ligne de hauteur (litt. : « brèche »).
31. *ṛṛágbœ*	pl. *rrgāb*	*Col,* passe. Montée (litt. : « col »).
32. *ləḫnəg* (T)	pl. *ləḫnāg*	*Cluse.* Percée conséquente d'un oued (dans le Bani). Défilé. Gorge.
	dim. *ləḫnẹ̄ig*	« Kheneg ».
lḫəńgẹ (H)	pl. *lḫānīg*	*Id.*
		Ex. : « *ləḫnāg* » : les oasis du Bani.
33. *lfum^{m}*	pl. *ləf^{w}ām*	Débouché d'un « kheneg » (litt. : « bouche »).

34. *ššaεbœ* (T)	pl. *ššεāb*	Petite vallée entaillée dans la montagne. Ravineau. Rive escarpée d'un oued. (Inusité en H. dans ce sens ; signifie seulement : « chancre »).
35. *ššəlḫa* (H)	pl. *ššlaḫ*, *ššəllaḫ*	*Id.* (litt. : « fente »).
36. *ažāṛ*	pl. *ižāṛān*	Ravineau. Rive escarpée d'un oued.
37. *aġáuž*	pl. *iqūžən*	*Id.*
38. *āfəndāl* (T)	pl. *āfnādīl* d. *tāfəndālət*, *tāfnēidīlt*	Profond ravin à pic qui déchiquète l'embouchure de l'oued Dra.
39. *ššəbkẹ*	pl. *ššbāk*	Terrain très coupé, accidenté, chaotique (T). Terrain boisé, couvert, dans un lit d'oued (H). Litt. : « filet, lacis ».
	dim. *ššbēikẹ*	Ex. : Oued Chebika (Sahara espagnol).
lməšbūk		*Id.*
40. *ləmhəss*	pl. *ləmhēissāt*	Terrain coupé, formé de successions de bombements caillouteux et de hauteurs sablonneuses.

C) LE PLATEAU

41. *ləḥmādẹ*	pl. *ləḥmāid* dim. *ləḥmēidẹ*	*Plateau* à surface horizontale (dalles, cailloutis) ; *Hammada*. Ex. : la Hammada du Dra, de Tindouf.
42. *lgaεdẹ* (T)		Plateau ; plate-forme. Ex. : la Gaada, entre Dra et Séguia.
43. *nnεālẹ* (T)		Petit plateau (litt. : « sandale »).
44. *ḍḍhaṛ*		Grande falaise, en gradins, bordant la *hammada* (litt. : « dos »). Ex. : le Dhar de Chinguetti, de Tichit-Oualata.
45. *lḥáẹḷ*		Falaise de l'Adrar (litt. : « mur »).

46. *ləkṛab*	pl. *lkərbạ̄n*	Falaise bordant la *hammada* (litt. : « base, racine »). Ex. : le krab de la hammada du Dra.
47. *ssənn*		*Id.* (litt. : « dent »).
48. *žžəṛf*	pl. *ləžṛạ̄f* dim. *žžṛẹ̄if*	Falaise. Escarpement. Ex. : Bou-Jreif, emplacement du poste de l'Oued Noun (Sud-Ouest marocain).
49. *lgạ̄ṛa*	pl. *lgọ̄ṛ* dim. *ləgwẹ̄iṛẹ*	*Zeugenberg*, butte-témoin d'un ancien relief sédimentaire érodé ; le plus souvent à sommet tronqué, tabulaire. Ex. : la *gara* de Hammou Salah, repère de Taoudenni ; la Agüera, toponyme au Rio de Oro.
50. *lgənṭṛa*	pl. *ləgnạ̄ṭᵊṛ*	Sommet de *gara*, uni et plat.
51. *ṛṛəbbʷœ* (T)		Petite *gara* blanche, hérissée de pierres.

D) LE REGG

52. *ṛṛəgg*	pl. *ṛṛgū̄gẹ*	Reg. *Surface horizontale,* — plaine ou plateau —, unie, jonchée d'arène, de galets ou de gravier. Ex. : le reg de l'Azlef, le Ghallaman, le Yetti, le Karet.
	ṛəgg aḥṛəš	Reg caillouteux.
	ṛəgg amləs	Reg sans cailloux.
53. *lməsṛəb*	pl. *ləmsạ̄ṛəb*	Reg. (Le « mirage » se dit : *ssṛā̄b*).
54. *lō̤ṭa* (T)		Reg parfaitement uni, couvert de gravier.
lwạ̄ṭyẹ (H)		*Id.*
55. *lfạyạ̄fi*		Longue étendue de reg aride et nu.
56. *ṣṣəffạ̄ṛa*		Reg absolument désertique, *tanezrouft.*
57. *tạ̄žạ̄lẹ*	pl. *tižạlạ̄tən*	Etendue de reg aride entre deux parties boisées.
58. *ṣṣolᵊb*	pl. *laṣḷāb*	Vaste étendue de reg boisé.
59. *tṛāb kaḥlẹ*		Reg jonché de pierres noires.
60. *tṛāb ṣəfṛa*		Reg jonché de pierres jaunâtres.

61. *ləbṭānẹ*	pl. *ləbṭāin*	Vaste étendue unie et déprimée, au pied de la *hammada*. Ex. : la betana des Ait Oussa (Dra).
62. *ləḥdəb* (T)	pl. *lḥadbạ̄n*	« Bosse ».
63. *ləεḏ̣əm*	pl. *lεāḏ̣ẹ̄m*	« Os ».
64. *lḥag*^{ə}*f*	pl. *lḥagūfœ*	Tous ces termes sont à peu près synonymes et signifient : léger mouvement de terrain à la surface d'un reg.
65. *ḷḷọuġ*	pl. *ləḷwāg*	
66. *alwīs*	pl. *alwīsạ̄t*	
67. *lmədnẹ*		
68. *nnəbyẹ*	pl. *nnəbyạ̄t*	Faible hauteur, se dessinant au-dessus du reg qui y monte insensiblement.
69. *zzəmlẹ*		*Id.*
70. *žžərḥ*	pl. *žžṛọ̄ḥa*	Petite entaille dans le reg (« blessure »).
71. *lfadrẹ*	pl. *ləfdər* (T) *lfādīr* (H)	Vallée entaillée dans le reg.

E) L'ARCHIPEL

72. *lgáḷ*^{ə}*b*	pl. *lgəḷḷābœ*, *ləgḷāb*	« *Inselberg* ou *Monadnock*, le guelb ouest saharien, en forme de cœur la pointe en l'air » (*gáḷ*^{ə}*b* cœur ; différent de *gəḷ*^{o}*ḇ* bracelet d'argent et de *gạ́ləb* grand troupeau de chameaux). « Le paysage est celui d'un archipel de pitons — *Inselberglandschaft* —, d'un semis de chicots dressés sur l'horizontalité de la plaine » (*Monod*, 1937, p. 266).
73. *ṣṣəṭḷa*	pl. *ṣṣṭəḷ* dim. *ṣṣṭẹ̄ilẹ*	*Inselberg* au sommet, soit concave (litt. : en « seau »), soit arrondi en dôme. Ex. : ceux du Zemmour.
74. *lməržəm*		*Id.*
75. *alūs*		*Inselberg* à sommet tabulaire.
76. *ṣāg*	pl. *ṣẹ̄gạ̄n*	Piton en « pain de sucre » (litt. : « jambe, pain de sucre »).

II. — **L'ARGILE**

77. *āmərsạ̄l* (T)		*Sol argileux* (lœss) et salin. Forme des îlots étendus dans les déserts pierreux et sablonneux.
ləmmə́rsᵊlẹ		*Id.*
78. *tṛāb ḥamṛa*		Sol argileux (« terre rouge »).
79. *ṭṭīnẹ*	pl. *ṭṭīn*	Argile.
80. *aləẓẓạ̄ẓ*		Glaise. Argile rouge.
81. *tạ̄llāġət* (T)		*Id.* (cf. *talaq* = « argile » ; in *Nicolas*, 1938).
82. *ṭṭọub*		Terre argileuse, compacte, en mottes denses.
83. *ssəbḫa*	pl. *ssbāḫ*	*Bas-fond argileux salé.* Dépression argileuse où s'accumule, en surface, le dépôt salin remonté par évaporation. « Fond de lac salé, desséché, couvert souvent d'une étincelante carapace. Marais salant naturel : depuis le simple bas-fond aux argiles efflorescentes, blanchies de poussière cristalline, jusqu'aux véritables mines de sel gemme » (*Monod*, 1937, p. 158). Le *solončák* russe, la *sansouire* de Camargue (*Monod*, 1942, p. 64). Ex. : la *sebkha* de Tindouf, de Tan-Tan, d'Ijill.
84. *lgāɛa*	pl. *lgīɛ* dim. *lgwẹ̄ɛa*	Bas-fond argileux rigoureusement plat, souvent stérile.
85. *ləgṛāṛa*	pl. *ləgṛāṛ*	Ilot argileux déprimé, dans le reg, servant de support à un complexe végétal ligneux, à base de *Rhus tripartitum*, au profil elliptique (action du vent), au centre défriché

		pour y semer de l'orge (*Guinea*, 1945, p. 144). Ex. : les *grara* du Sahara espagnol.
86. *žžālẹ* (H)	pl. *žžwāli*	*Id.*
87. *lfąižẹ* (T) *ləfʷẹ̄ž* (H)	pl. *ləfʷąiž*	Bande de terrain cultivable, allongée entre deux lignes de hauteurs. Ex. : les *feija* du Bani.
88. *tąyąr t* (H)	pl. *tiyąr*	Passage ou vallée entre deux hauteurs ou deux dunes.
89. *āfŭnd* (T)	pl. *ifŭndąn*	Bas-fond, entre deux collines, où ne pousse qu'*Euphorbia Regis-Jubae.*
90. *afṭọ̄ṭ* (H)		Plaine basse et limoneuse, formant un îlot allongé entre deux cordons dunaires, et se dirigeant vers la mer. Ex. : l'*Aftout* de Fay, en Basse-Mauritanie.
afṭọ̄ṭ (T)		Reg à *Euphorbia Echinus (ddəġmūs).*

***

III. — LE SABLE

91. *lbaṭḥa* (H)	pl. *ləbṭāḥ*	*Le sable* en général. Les grains de sable (quartz). L'étendue sableuse.
92. *ṛṛəmlẹ* (T)	pl. *ṛṛməl*	*Id.*
93. *məṛẓẹ̄ẓ* (T)		Sable mêlé de fin gravier gris, dans le lit des oueds.
94. *lḥāṣyẹ*		Gravier. Sable à gros grains, soulevé par le vent appelé *lḥẹ̄iḥīs.*
95. *lfəkḥa*	pl. *ləfkāḥ*	Langue de sable envahissant la base d'un piton (litt. : « balzane de gazelle »).
96. *tṛāb bẹ̄ḏa*		Plaine de sable blanc dur, ne cédant pas sous les pas.
97. *ləbnẹ̄igẹ*	pl. *ləbnāiġ*	Plaine de sable fin, où l'on enfonce légèrement.

98. *lḥafṛa*	pl. *ləḥfaṛ*	Cuvette sablonneuse, non boisée, dans le reg (litt. : « creux »).
99. *lbaṭḥa*	pl. *ləbṭāḥ*	Lit sablonneux d'un oued (qui peut couler, en cas de pluie).
100. *ddạhsẹ*		Estuaire ensablé.
101. *lmaεḏər*	pl. *ləmεāḏər*	Zone d'épandage sablonneuse d'un oued, avec de la végétation.
102. *baṭḥət-ləbḥaṛ* (H)		Plage sablonneuse de l'Océan.
103. *ṛṛəmlẹ* (T)		*Id.*
104. *ẹ̄iwīnẹ* (H)		*Id.* (parler des pêcheurs Imraguen).
105. *lġord*	pl. *ləġṛād*	*Dune* en général. Dune blanche, sans végétation, du désert ou du littoral.
106. *lεaṛg* (H)		Erg. Ce mot, connu dans l'Azawad, n'est pas maure. En maure, *εərg* = veine, racine. D'autre part, le *Wasīṭ* (p. 423) écrit le nom de l'Erg Cheche : *ārgšāš*, sans ε : آرکشاش
107. *qərd l-irḥal*		Dune vive, nomade, qui se déplace.
108. *nnəbkẹ*	pl. *nnbāk*	« Petite dune de sable, abritée en flèche derrière un obstacle (buisson, caillou) » (*Monod*, 1937, p. 299) (H). Dune isolée et boisée (T).
109. *ạmzẹ̄iwīg* (H)		Dune isolée dans un terrain non sableux (comme un « meurtrier en exil », *aməzwūg*).
110. *sslọ̄ṭẹ́yyẹ* (H)		*Id.*
111. *lεəlᵊb*	pl. *ləεlāb*	Dune très allongée, boisée.
112. *zzbāṛa*	pl. *zzbāṛ*	Grande dune, que l'on aperçoit au loin.
113. *zzīrẹ*	pl. *zzīr*	*Id.*
114. *zzəbʷẹ̄irẹ*		Dune dans le lit sableux d'un oued, émergeant des tamaris ; — petite dune détachée d'un cordon, au bord d'un plateau ou d'un *inselberg*.
115. *ləbṛáigẹ*		Dune très blanche, qui brille de loin, au pied d'une montagne.

116. *ạ̄ẓgīyẹ*	pl. *ạ̄ẓgīyạ̄t*	Grande dune boisée, dont le sommet blanc, dénudé, pointe.
117. *tāġərfœ*	pl. *tāġərfạ̄tən*	Creux d'une dune, particulièrement d'une dune en croissant *(barkhane)*.
118. *ssəlk* (H)	dim. *sslẹ̄ik*	Crête, tranchant ; « fil » d'une dune (Azawad).
119. *ḏḏrạ̄ɛ*		Bras d'erg. Erg (litt. : « bras »).
120. *tạyạ̄rᵊt*	pl. *tiyạ̄r*	Couloir entre deux bras d'erg.
121. *lgəṣbœ*	pl. *ləgṣəb*	*Id.*
122. *lɛain*	pl. *ləɛyūn*	*Id.*
123. *lɛaklẹ*		*'Aklé.* Mer de dunes enchevêtrées. Massif compact de dunes vives, à topographie confuse, sans orientation générale.

***

ÉLÉMENTS DE CLASSIFICATION, DE TERMINOLOGIE ET DE DÉFINITIONS

(tirés du passionnant *Essai sur les ergs du Sahara occidental* du Capitaine Diego Brosset, *in* « Bulletin de l'I. F. A. N. », I, 4, 1939, pp. 657-690 (1))

1° Formes en creux.

120. *tạyạ̄rᵊt*	pl. *tiyạ̄r*	Couloir entre deux lignes de dunes ; accidentel, à direction variable et souvent confluente ; *largeur* : 1 à 3 km.
122. *lɛain*	pl. *ləɛyūn*	Vallée dunaire éolienne, en séries parallèles, entre deux lignes de dunes *(lɛəlᵊb)* ; *largeur* : 500 à 1.600 m.
lgọud	pl. *ləgwād*	Grand *ɛain* à profil arrondi (Trarza, Brakna) ; *largeur* : 1 à 2 km.

(1) L'ortographe des noms maures a été rétablie selon notre transcription. Les numéros renvoient à ceux où ces termes sont déjà cités ici.

90.	*afṭọ̄ṭ*	pl. *ifṭọ̄ṭən*	Courants rectilignes, « *biefs* » de sables vivants le long des lagunes de sables morts ; *largeur* : 5 à 20 km.
	amlīl	pl. *imlīlən*	*Afṭọ̄ṭ* plus large.

2° Formes en relief.

A) *ÉLÉMENTS*

105.	*lġord*	pl. *ləġrạ̄d*	*Dune vive* type, avec arête et versants.
117.	*tāġərfœ*	pl. *tāġərfạ̄tən*	Versant abrupt de *lġord.*
113.	*zzīrẹ*	pl. *zzīrạ̄t*	1° dune vive de série (élément de *lɛaklẹ*) ; — 2° dune blanche isolée, en demi-lune, en croissant.
68.	*nnəbyẹ*		Grande *zīrẹ.*
111.	*lɛəl^{ə}b*	pl. *ləɛlạ̄b*	*Dune morte,* en dorsale allongée et boisée ; ligne de dunes séparant les vallées sablonneuses.
	lɛəl^{ə}b ləḥmáṛ		Dune isolée « rouge » (particules de sable oxydées).
36.	*ažạ̄ṛ*	pl. *ižạ̄ṛạ̄n*	Profonds ravins des *ɛəl^{ə}b* (dans le Sud).
69.	*zzəmlẹ*	pl. *zzmūl*	*Fausse dune* bombée : colline recouverte de sable. (D'où le Zemoul du Dra).

B) *GROUPEMENTS*

116.	*ḁẓgīyẹ*	pl. *ḁẓgīyạ̄t*	*Chevauchement de dunes,* en masses, en séries ou isolées ; *hauteur* : plusieurs centaines de mètres.
67.	*lmədnẹ*	pl. *ləmdạ́n*	*Id.,* mais au relief moins vif, et couvert de végétation (Tagant).
118.	*ssəlk*	pl. *sslūk*	*File rectiligne* de dunes.
119.	*ḏḏrạ̄ɛ*		*Massif de dunes* (l'*erg* du Sahara algérien).

123. *lεaklẹ*		*Amas de dunes vives (zzīrẹ)*, uniformes, régulières, incurvées, posées sur le reg, d'orientation sensible au vent. Ce sont des « maladies de l'erg » (Brosset).
ḷḷaṛḥa	pl. *ləṭṛaḥ*	Erg mort, calme, horizontal.
108. *nnəbkẹ*	pl. *nnbāk*	Zone de passage de sables, retenus par l'action individuelle de touffes de végétation.

***

IV. — L'EAU

124. *lmœ*	pl. *ləmyāh*	*L'eau* en général.
125. *mm^{w}ẹ̄ihẹ*		Un peu d'eau.
126. *mméyyah*		Abondant en eau souterraine (endroit).
127. *rẹ̄yy*		Bien arrosé (lieu).
128. *lmaεḷən*		Point d'eau ; aiguade.
129. *lmənhal*		*Id.*
130. *ngər*		Se tarir (eau).
131. *məhmāž*		Légèrement saumâtre (eau).

A) L'EAU COURANTE

132. *lwād*	pl. *lūdyān* dim. *lūdẹ̄i*	*Oued* : « Lit de cours d'eau à sec, marqué, soit par les formes du terrain, soit simplement par la végétation » (*Monod*, 1937, p. 299).
133. *sāil*		Qui coule (oued).
134. *ssəh^{ə}b*	pl. *ssəhbœ*	Petit oued. Ravineau. Ex. : Seheb El-Harcha, au Maroc méridional espagnol.
135. *tižīrīt*	pl. *tižaṛātən*	Lit d'oued. Canal central dans le lit d'un oued.
136. *lmə́syel,*	*ləmsīlẹ*	*Id.*

137. *žžaεᵊb*	pl. *žžaεbœ*	*Id.*
138. *ləḫlīž*	pl. *lḫəlžāṇ*	*Id.*
139. *nnə́gᵊṛ*		*Id.* (différent de : *nə́gᵊr* : adulte).
140. *lfẹiḏa*	pl. *lfiyāḏ*	Eaux de ruissellement. Crue d'oued temporaire. Endroit où l'oued s'étale entre des berges plates et distantes. Torrent coulant d'une colline.
141. *lṃəḫbəs*		Cul-de-sac où vient se perdre un oued.
142. *lṃəšṛaε*	pl. *ləmšāraε*	Gué.
143. *lməgṭaε*	pl. *ləmgāṭᵊε*	*Id.*
144. *ṭwẹ̄ḥᵊrīsᵊt* (T)		Ilot dans l'oued Dra.
145. *ləbḥaṛ*	pl. *ləbḥōṛ*	*La mer. Le fleuve* (Sénégal, Niger).
146. *šəṭṭ-ləbḥaṛ* (H)		Bord de la mer, côte, littoral.
147. *āftạs* (T)		*Id.*
148. *ləbḥaṛ ᵘmmwókkaḥ*		La marée basse.
149. *lwəkḥa*		Laisse de basse mer.
150. *ləbḥaṛ əlbāṛed*		Le fleuve (litt. : « l'étendue d'eau douce »).
ləbḥaṛ ləḥlū		*Id.*
ləbḥaṛ əlbāṛr		*Id.* (litt. : « l'étendue d'eau terrestre »).
151. *lfáṛεa*		Branche, affluent.
152. *adə́rg* (H)	pl. *idərgāṇ*	Ile dans un fleuve (Sénégal, Niger).

B) L'EAU STAGNANTE

153. *lgəltẹ*	pl. *ləglāṭ*	*Guelta.* Citerne naturelle persistante de rocher ou de montagne.
154. *āšgīg*	pl. *išə́ggən*	Guelta ensablée, surtout dans les fissures au sommet des *zeugenberg (gara)*; il faut déblayer le sable pour puiser. Petit puits naturel temporaire dans le roc des *ṣṭəḷ (inselberg* à sommet concave).

155. *tašālīt*	pl. *tišalạ̄tən*	Flaque d'eau laissée, un jour ou deux, à la surface du reg, par la récente pluie.
156. *ḏḏḁ̄yẹ*	pl. *ḏḏī*	*Daya.* Mare peu profonde, temporaire, formée par la pluie à la surface des dépressions argileuses imperméables de plaine ou de hammada. Mare d'hivernage (été), périodique ou permanente (au Sahel soudanais). (Diff. de : *ḏḁ̄yẹ* : bâton fourchu).
157. *ɛᵊḏəm-ḏāyẹ*		*Daya* à sec (« carcasse de *daya* »).
158. *ləġdīr*	pl. *ləmġādər*	*Ghedir, R'dir.* Daya fraîche.
159. *lməġdər*		
160. *lməržẹ*	pl. *ləmrəž*	Bourbier, cloaque ; en particulier, à la bouche d'un puits.
161. *lġẹ̄is, lqẹ̄is*		Vase, boue liquide où l'on enfonce.
162. *ẓẓḷəg*		Couche de boue glissante à la surface d'un sol argileux.

C) LES PUITS

163. *lḥāsi*	pl. *lḥəṣyạ̄n* dim. *lḥawẹ̄isi*	Le vrai *puits saharien* : un trou isolé, peu profond (moins de 15 mètres), de faible diamètre, au ras du sol.
164. *nnaqš*		Puits creusé dans le roc.
165. *amyūr*	pl. *imyūrən*	Puits ancien, à large orifice, souvent tari.
166. *lbīr*	pl. *ləbyạ̄r*	Puits moyen et profond (plus de 15 m.).
167. *tīləmsi*	pl. *tiləmmạ̄s*	Trou d'eau. Trou creusé pour trouver de l'eau peu profonde.
168. *lɛagḷa*	pl. *lɛᵊg̣əḷ*	*Oglat* : zone de trous d'eau ouverts côte côte, de puisards temporaires, creusés rapidement, à quelques mètres à peine de profondeur, dans le sable, le lit d'oued, la daya, la guelta ensa-

		blée. Donc, sous la dépendance directe des pluies *(Monod)*. Ex. : l'Ogol, nom d'une partie du pays des Trarza.
169. *rrətbœ*		*Id.*
170. *amā̦rā̦ġ*		*Oglat* d'eau salée.
171. *lġaε*^{ə}*r̦*	pl. *lgρεō̦r̦a*	Fond d'un puits.
172. *žhar̦*		Creuser un puits.
žahhār̦		Puisatier.
173. *ṭwœ, yəṭwi*		Coffrer (un puits).
174. *zr̦af*		Empierrer (l'intérieur d'un puits).
175. *ūkaḥ*		Se tarir (puits).
176. *wəkkaḥ*		Curer, nettoyer (un puits).
wākəḥ		Curé (puits).
177. *žəžžẹ, ižə́žži*		Curer (puits).
mūžə́žži		Curé (puits).
178. *bə́d*^{ə}*ε*		Neuf, récent (puits).
179. *žāmm*		Plein ; jaillissant (puits).
180. *sā̦iḥ*		Artésien ; jaillissant (puits).
181. *mqáṅġi*		A l'eau bourbeuse, corrompue (puits).
182. *ág*^{u}*žgā̦l*	pl. *agžā̦gīl*	Bouche, margelle de puits (T). Guelta de montagne haut-perchée (Rguibat).
183. *ddə́lu*	pl. *ddlī*	*Seau* à puiser, en cuir. Le « *delou* ». C'est une peau de chèvre — *žžəld* — dont la bouche — *tagə́nzẹ* — est formée d'un cercle en bois — *ṭṭā̦r̦a*. A ce cercle sont fixées 3 cordelettes — *tīdbā̦n, ərrə́šyẹ* — enfin nouées à une corde — *arā̦n*, pl. *irawā̦n*. (Etymologie possible pour le village d'Araouane ?).
		
184. *lḥoọḍ*	pl. *ləḥyāḍ*	*Abreuvoir* en cuir. Ex. : le Hodh.

D) L'IRRIGATION

185. *lεain*	pl. *ləεyūn* dim. *lεəwẹ̄inẹ*	*Source* : d'eau courante (du suintement au ruisselet) ; — sans écoulement (trou d'eau à niveau constant) (*Monod*, 1937, p. 177).
186. *lḫəṭṭāṛa*	pl. *ləḫṭāṭẹ̄ṛ*	*Galerie de captage* souterraine d'eau de source qu'elle amène à une palmeraie ; jalonnée par des regards. (C'est la *foggara* du Touat.)
187. *ssāg̣yẹ*	pl. *sswāgi*	*Séguia* : canal d'irrigation. Rivière. Ex. : la Séguiet El-Hamra *(ssāg̣yẹ lḥamṛa)*.
188. *lməṣṛəf*	pl. *ləmṣāṛəf*	*Id.*
189. *lḫobṛa*	pl. *ləḫbəṛ*	Canal pour amener l'eau à un abreuvoir.
190. *lgaṛfœ*	pl. *ləgṛāf*	Grand entonnoir à puiser, en cuir de vache (sans cercle en bois), à 2 cordes (pl. *aqān*), descendu dans le puits et tiré par un bœuf ou un chameau. Se vide dans l'abreuvoir *(lḥoọḏ)* par le petit orifice. Contient de quoi abreuver un à deux chameaux.
191. *tīgəddẹ*		Bassin où l'on verse l'eau puisée.
192. *lməržaε*		Point où s'arrête, pour revenir sur ses pas, la bête qui a tiré le seau du puits.
193. *ttẹ̄innẹ*		Petit treuil de puits à traction.
194. *žžəṛṛāṛa*		Poulie de puits.
195. *lkəṛkṛa*		*Id.*
196. *ašẹ̄ilāḷ*		Balancier de puits (pour arroser en palmeraie).

E) LA VÉGÉTATION

197. *lεəgdẹ*		Bosquet ; fourré.
198. *ddzẹgnīnẹ*		*Id.*
199. *ššəṃṃāḷa*		*Id.*

200.	*āgəmmīm*	pl. *agmạ̄mīn*	Buisson, fourré.
201.	*lġābœ*	pl. *lqīb*	Forêt, brousse.
	lqābœ		*Id.*
202.	*šāmʷạ̄mœ* (H)		Brousse marécageuse. Lit boueux d'un oued après la pluie, avec poussée végétale. (C'est le « *walo* » des Wolof). Ex. : le Chamama du Bas-Sénégal.
203.	*əddyə́ṅkẹ*	pl. *əddnək* (H)	Forêt dense, brousse épaisse.
204.	*žžə́dəb*		Pays dénudé, sans végétation.
	tṛāb məždūbœ		*Id.*
205.	*lgạ̄nẹ* (H)		Brousse à lion (Chamama ; Trarza ; Asaba) (cf. Berbère *agạ̄n*, « forêt »).

ANNEXE

La part du berbère dans la toponymie du Sahara maure.

(Communication présentée au IIIe *Congrès International de Toponymie et d'Anthroponymie, à Bruxelles,* 15-19 *juillet* 1949*)*.

A la documentation cartographique, insuffisante dans le fonds et dans la forme, il faut ajouter le dépouillement des ouvrages pouvant contenir des noms de lieux (certains sont en arabe, comme le *Wasīṭ*, publié au Caire en 1911) et surtout l'exploitation des conversations avec les indigènes, qui connaissent le pays mieux que nous.

La toponymie du Sahara occidental (domaine linguistique du maure) apparaît alors comme partiellement berbère. On peut, en présence d'un nom de lieu berbère (et non simplement arabe berbérisé), distinguer quatre cas :

I

Le toponyme considéré figure, comme nom commun, dans le vocabulaire maure usuel : c'est un des éléments berbères constitutifs du lexique maure.

En effet, la langue des Maures *(ḥassạ̄niya)* est un dialecte arabe, plus ou moins berbérisé dans son vocabulaire. D'après nos recherches, portant jusqu'ici sur près de 3 mille vocables, la proportion des mots berbères est très variable, suivant le vocabulaire particulier examiné : voisine du tiers

pour la flore, du quart pour la faune, elle ne serait que d'un dixième pour les termes relatifs au chameau et nulle même dans certains cas (l'astronomie, par exemple). Sur 205 noms maures communs, relevés et étudiés comme éléments du paysage saharien (pierre, argile, sable, eau), 36 seulement, soit moins du cinquième, peuvent être tenus pour berbères.

Leur signification courante, dans le cadre du lexique maure, est généralement aisée. Ce n'est pas toujours le cas de leur étymologie, ou même de leur rattachement à tel ou tel groupe de parlers berbères.

Si, par exemple, *tīləmsi* (« trou d'eau ») fait partie d'une « série » connue, il est déjà difficile de rapprocher, de termes « identifiés » ailleurs, les *ạ̄fəndạ̄l* (« profonds ravins ») du Dra inférieur (Touareg : *ạ̄fən ḍāloi*, « lèvre de la vulve » ?). Et à quoi rapporter *amyūr* (« puits ancien, à large orifice, souvent tari »), ou même les « classiques » *tạyạ̄rt* (« couloir entre deux lignes de dunes ») et *afḷọ̄ṭ* (« bief de sable vif le long de lagunes de sable mort ») ? Ou encore : *arạ̄n* (« grosse corde à seau, en cuir, pour puiser »), dont le pluriel, *irawạ̄n*, est peut-être à l'origine du nom de la localité d'Araouan, célèbre par ses nombreux puits ?

II

Il arrive aussi qu'un nom de lieu berbère, inconnu en maure, soit commun, se retrouve aisément, dans un des parlers berbères limitrophes ou voisins (Chleuh au Nord, Ẓnâga au Sud, Touareg à l'Est).

C'est le cas de noms de localités, comme Atar (*aḍaṛ*, « le pied » [de la montagne], en tašəlḥit) ou Ouadan (*wadan*, forme masculine de Touareg *tadant* : « Boscia senegalensis ») ;

c'est aussi celui de noms de territoires, de régions, tels que : Zemmour *(zəmmūr)*, d'*azəmmūr*, « olivier sauvage » ; — Adrar *(adrar)*, « montagne » ; — Tagant (« forêt, brousse ») : bien connus sous ce sens, notamment dans les parlers chleuh *(tašəlḥit)*.

III

On rencontre encore des mots berbères, à la fois étrangers au lexique maure et (au moins dans leur signification locale) à l'état actuel du parler berbère le plus proche.

Ces cas — d'évolution ou de substrat — sont particulièrement délicats — et intéressants.

C'est ainsi que *asrir*, nom d'un gros village, en palmeraie, dans l'Oued-Noun, y a plutôt le sens de l'arabe « *ṛəgg* » (comme en Touareg) que celui, usuel en *tašəlḥit*, de « terrain de réunion et de jeux ».

D'après notre enquête sur place, les *tiẓgi* de la région Bani-Dra sont des doublets anciens et désuets des actuels *aqa* (« gorge rocheuse », ar. *ḫnəg*).

Que dire du mot *arg*, *warg*, qui apparaît dans trois toponymes à topographie « contradictoire » :

la vallée plate, zone d'épandage, dans *warg-ənnun* (chez les Tekna) ;
la longue arête rocheuse, dans *warg-ẓəẓ*, ou : *wark-ẓəẓ* (au Sud du Dra) ;
le massif de dunes, l'erg, dans le nom maure de l'Erg Chèche, qui s'entend et s'écrit (*Wasīṭ*, p. 423) sans *ɛain* : *arg-šâš*.

IV

Il est enfin des toponymes qui n'ont de berbère que l'aspect. Il s'agit des noms soudanais — plus ou moins travestis en berbère — donnés par les anciens occupants noirs et, en particulier, les Soninké. A ce titre, l'étude de l'*Azer*, idiome soninké relique, mêlé de berbère, qui ne subsiste plus qu'à Ouadan, est singulièrement instructive.

D'après l'africaniste Charles Monteil, c'est ainsi que s'expliqueraient, notamment :

Oualata — berbérisation du Mandé *wa-la* : « endroit *(la)* où se trouve un abri *(wa)* » ; de même :

Biru — ancien nom de Oualata, et aussi localité ancienne près de Ouadan (*ap.* Valentin Fernandes, 1506) : pluriel soninké de *bire*, qui désigne le même abri de fortune que le Mandé *wa* : un simple toit plat en paille, posé sur des piquets, en usage, notamment, sur les marchés ;

Chinguetti — maure : *šəngəṭ* ; en Azer : *ši-n-gede*, « le puits *(gede)* du cheval *(si, ši)* ».

***

DEUXIÈME PARTIE

LE CIEL DES MAURES

I. — GÉNÉRALITÉS

nnəžmœ, pl. *nnžūm*, dim. *nnžẹimœ*	Astre, étoile, planète, constellation.
ḷẹyāḥ ənnžūm	Etoiles filantes (« chute d'étoiles »).
zəṛg əlmạlāikẹ l-əššawāḷẹ̄n	*Id.* « Les Anges qui lapident les Démons » (explication coranique des lettrés).

La voie lactée.

ddīfāġ	Sans doute cl. *difāq*, « torrent ».
āṯər əlbūrāq, ṭṛẹ̄g əlbūrāq	Trace, chemin d'El-Borâq, la monture fantastique du Prophète au cours de son Ascension nocturne (expression de lettré).
ṣəṛṛāg əttᵊbə̇n	« Les voleurs de paille » (Tekna), c'est-à-dire : la Voie Pailletée ; les Tekna berbérophones disent : *abrīd walīm*, qui, en berbère, a le même sens.
āṯər kəbš sīdnẹ bṛāhīm əlḫālīl	Trace laissée par la toison du bélier du sacrifice d'Abraham (expression des Ḥasân et des Ẓnâga).

***

umm-əssbīb	*Comète* (litt. : « étoile à crinière »).
ɛām ənnəžmœ	L'Année de la Comète (des Chroniques sahariennes).
ɛām umm-əssbīb	*Id.*

II. — LES VINGT-HUIT MANSIONS LUNAIRES (1)

Les quatre saisons sont divisées chacune en 7 périodes de 13 jours, dont chacune est ouverte par le lever d'une étoile.

Il y a ainsi 7 étoiles (ou constellations) par saison, soit 28 en tout, correspondant, en gros, aux mansions lunaires.

Mais le comput vulgaire *(ləḥsāb ləεžāmi)* ne tient aucun compte de la lune.

C'est ainsi que le Printemps, par exemple, commence au premier soir, où, dans le ciel, paraît l'étoile dite *saεᵊd əḏḏābəḥ*.

Ces « mansions » ou étoiles saisonnières s'appellent : *lmaṭālᵊε*. Les lettrés connaissent aussi le classique : *nžūm lāḫəḏ*.

A) LES 7 ÉTOILES DE L'ÉTÉ, *maṭālᵊε ṣṣēif*.

1. *ənnáṭᵊḥ* La Corne du Bélier.
2. *lboṭēin* Le Ventre du Bélier.
3. *əṯṯrīyẹ* Les Pléiades.
4. *ddabarān* Aldebaran (dans la constellation du Taureau).
5. *lhaqεa* 3 étoiles, dans la tête d'Orion (5e mansion lunaire).
6. *lhanεa* 5 étoiles, dans le bras gauche d'Orion (6e mansion lunaire) ou dans les Gémeaux.
7. *ḏḏᵊrẹεān* Le Bras du Lion.
   lmərzəm *Id.*

Les deux avant-dernières — *lhaqεa* et *lhanεa* — constituent la constellation de :

lməšbūḥ, ou *ẹidīn əlməšbūḥ* — « L'homme les bras en croix, le crucifié », Orion (2).

(1) Consulter, en particulier, les ouvrages suivants : A.-C. de MOTYLINSKI, *Les Mansions lunaires des Arabes*, texte de Mohammed el-Moqri, traduit et annoté, Alger, Fontana, 1899. — Louis MASSIGNON, *Comput des Anwâ*, *in* « Annuaire du Monde Musulman », Paris, Leroux, 3e éd., 1929, pp. 15-16.

(2) « Le signe triomphant du *mejbou'a*, l'Orion de nos ciels familiers, mais redressé, grimpé au Zénith et culbuté » (MONOD, *Méharées*, p. 93).

lməšbūḥ, ḏāk əlli nāḥər nāgᵊt sīdnẹ Ṣāḷᵊḥ, u-ɛaḏḏəbu mūlānẹ ḃ-təṣlīḃ :

Orion est cet infidèle — du peuple de Tamūd — qui égorgea la chamelle du Prophète Salah ; Dieu le punit en le crucifiant *Qur'ān*, VII, 71, XI, 64,... LIV, 29).

Sa main droite, encore sanglante, est l'étoile rouge *lhaqɛa*.

B) LES 7 ÉTOILES DE L'AUTOMNE, *maṭāḷᵊɛ ləḫrīf*.

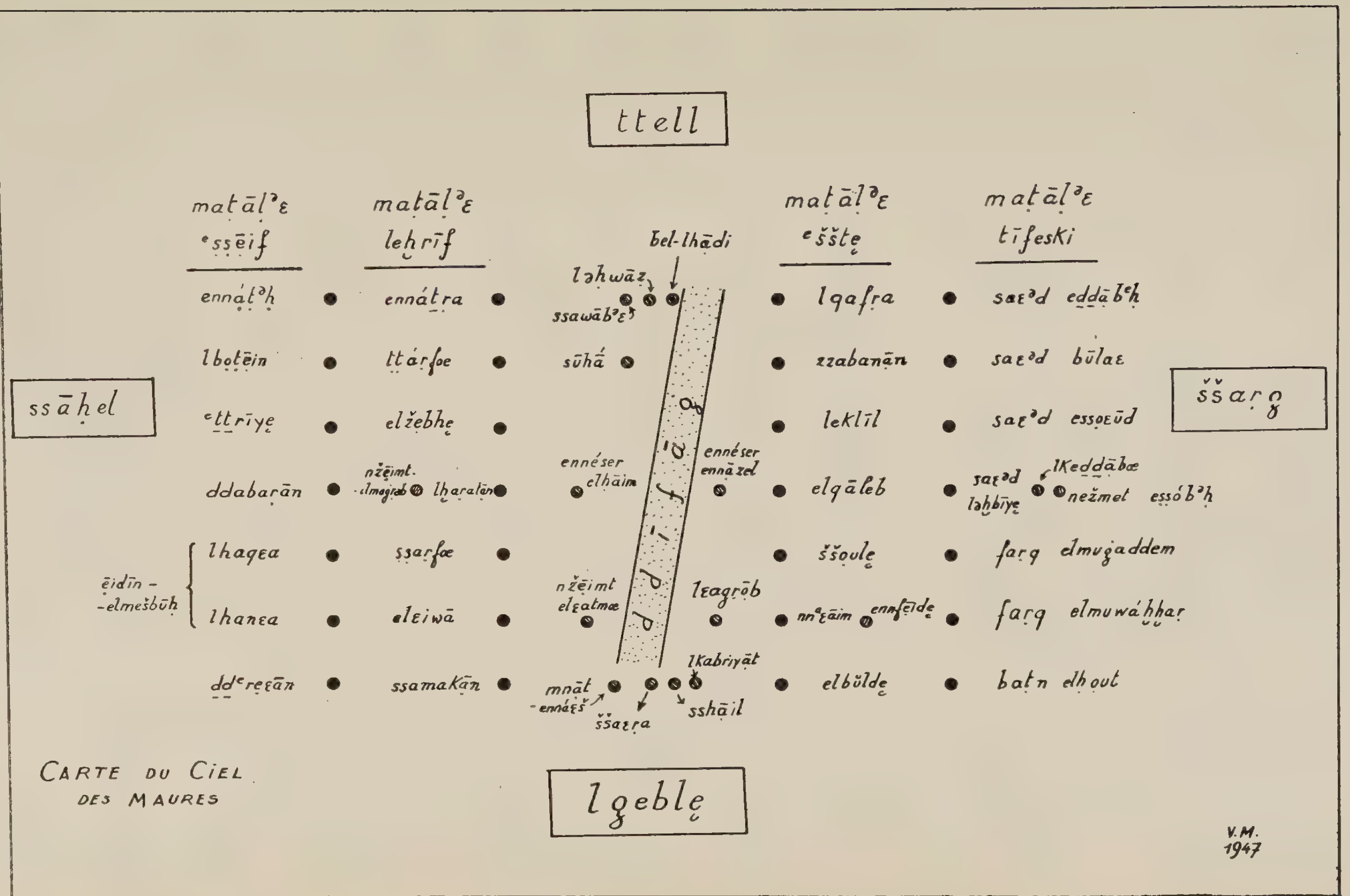
1. *ənnáṭra* 2 petites étoiles du nez du Lion.
   ddhẹ̄ināṭ *Id.* (litt. : « les grisâtres, les obscures »).
2. *əṭṭárfœ* 2 étoiles de l'Ecrevisse et du Lion.
3. *əlžẹbhẹ* 4 étoiles du Lion.
4. *əlḫaṛaṭān* 2 étoiles du Lion.
5. *ṣṣəṛfœ* Le cœur du Lion.
6. *əlɛiwā* Constellation du Bootès (Vierge). Son lever marque l'époque où l'on peut monter l'étalon ; on dit : « quand paraît Bootès, l'étalon s'écrie : allons ! » :
   iḏa ṭaḷaɛa lɛiwā,yaqūlù lžamalu : ẹ̄iwā ! Cl. *ɛawwā'*.
7. *ssamakān* Arcturus et l'Epi de la Vierge.

C) LES 7 ÉTOILES DE L'HIVER, *maṭāḷᵉɛ ššṭẹ*.

1. *lqafṛa* 3 étoiles de la Balance ou de la Vierge.
2. *zzabanān* 2 étoiles du Scorpion.
3. *ləklīl* La tête du Scorpion.
4. *əlqāləb* Le cœur du Scorpion : 3 étoiles, dont Antarès.
5. *ššọulẹ* Partie retroussée de la queue du Scorpion.
6. *nnᵃɛāim* 8 à 9 étoiles du Sagittaire.
7. *əlbŭldẹ* Espace vide du ciel.

D) LES 7 ÉTOILES DU PRINTEMPS, *maṭāḷᵊɛ tīfəski*.

1. *saɛᵊd əḏḏābəḥ* 2 étoiles de la corne gauche du Capricorne.
2. *saɛᵊd būlaɛ* 2 étoiles du Verseau.



CARTE DU CIEL DES MAURES

3. *saɛᵊd əssọɛūd*	2 étoiles du Verseau et 1 du Capricorne.
4. *saɛᵊd ləḫbīyẹ*	4 étoiles du Verseau.
5. *farq əlmuġaddəm* }	Pégase.
6. *farq əlmuwáḫḫar* }	
7. *baṭn əlḥọut*	Andromède, etc. (litt. : « le ventre du poisson »).

***

Ces 28 noms d'étoiles sont tous empruntés à l'arabe classique, sauf un très petit nombre de variantes, et plus ou moins déformés.

***

III. — LES ÉTOILES DIRECTRICES

A) CELLES QUI SERVENT DE REPÈRES AUX ITINÉRAIRES DES VOYAGEURS

nəžmət bəl-lhādi, bəl-lhādi	La Polaire (litt. : « le guide ») ; donne le nord.
sshāil cl. *suhayl*	Canope, donne le sud. *iməšši llẹ̄il ɛalẹ ṭọ̄lu* (on peut marcher sur cette étoile toute la nuit).
ššaɛṛa cl. *ššiɛrä*	Sirius (chien). Donne le sud. On marche sur elle pendant une heure, puis on la quitte.

B) CELLES QUI FIXENT LES HEURES DE LA JOURNÉE

nəžmət əṣṣọbḥ	Vénus, « l'Etoile du Matin » ; brille à l'Orient, où elle se lève à l'aube.
lkəḏḏābœ	La Trompeuse. Se lève 2 heures avant Vénus ; grande et brillante, on la prend pour l'autre.
nžẹ̄imt əlmaġṛəb	L'Etoile du Couchant, ou
nžẹ̄imt əššwāil	Etoile des Chamelles.
	Cette étoile se lève à l'ouest et marque l'heure de la Prière du Maghreb, qui est aussi l'heure de traire, pour leurs chamelons impatients, les

chamelles rentrant du pâturage : « *nžẹimt əššwạil, iḥalləbu ɛalī-hẹ ššwạil (ənnyāg əl kīfənhum wạldạt)* ».

nžẹimt əlɛatmœ — L'Etoile de la Prière du Soir. Se lève vers l'est, à 10 heures, et donne ainsi l'heure de la prière du soir.

***

IV. — AUTRES ÉTOILES ET CONSTELLATIONS

*ssawāb*ᵊ*ɛ* — Groupe de 7 étoiles brillantes autour de la Polaire (litt. : les Sept).

ləḥwāẓ — Toujours situées entre la Polaire et « Les Sept ».

sūhā — Minuscule étoile très obscure de la Petite Ourse. C'est la « Bonne étoile », qui protège toute l'année celui dont l'œil perçant l'a aperçue.

mnạt ənnáɛš — Etoiles de la queue de la Petite Ourse ; *naɛš* est le « brancard mortuaire ». Cette constellation serait formée de 2 étoiles ; elle est réputée maléfique : de plusieurs voyageurs qui la voient dans le ciel, l'un d'eux meurt sûrement dans l'année ; « *mnạt ənnaɛš, tfû bīhẹ : ila uṛāt, ḏūk lẹ šạifīn-hẹ, mā idūṛ əlɛām ɛalẹ wāḥəd mənhum mạ mạt.* »

lkabriyạt — 2 étoiles qu'on ne voit qu'à partir du sud du Dra, vers le sud. Elles se lèvent dans le même temps que mûrissent les dattes *(ləblaḥ)* ; d'où leur nom en Adrar :

nžẹimạt ləblaḥ.

ənnə́sər əlḥāim — 3 étoiles de l'Aigle. Litt. : « l'aigle qui plane » (au-dessus, c'est-à-dire à l'ouest, de la Voie Lactée).

ənnə́sər ənnạzəl — Véga (une étoile de la Lyre). Litt. : « l'aigle qui se pose » (au-dessous, c'est-à-dire à l'est, de la Voie Lactée).

lɛagṛọb — Le Scorpion du Zodiaque, ou « Etoile à Queue ».

nnəžmœ umm-šọuwālẹ	*Id.* C'est une grande étoile, suivie d'une queue de petites.
ənnfẹ̄idẹ	2 grandes étoiles, brillantes et rapprochées. (En maure, *nnəfdẹ* désigne la cautérisation ignée en séton, avec une aiguille rougie).

***

V. — LE SOLEIL ET LA LUNE

əššəms	Soleil. Comme en classique, et non « *səmš* » comme ailleurs. Les Tekna disent : « *səms* ». Féminin.
lqamāṛ, lgəmṛa	Lune. Masculin.
ššhaṛ bā̤n, əsthạll	La nouvelle lune a paru.
lgəmṛa, llẹ̄ilẹ, ɛalīhẹ dāṛa	« La lune, ce soir, a son halo. »
lqaḍāb	Eclipse.
ššəms məgbọ̄ḏa	Eclipse de soleil.
lqamāṛ məgbọ̄ḏ, maḥkūm	Eclipse de lune.
ḫəṭṭ ənn ɛām	Arc-en-ciel.
ḫəṭṭ ənnədyẹ	*Id.*

N. B. — La « Carte du Ciel des Maures », jointe au texte, a été établie (après transcription en caractères latins) d'après l'original, dressé pour moi, en 1942, à *Assa* (S.-W. marocain), par eš- Šīḫ w / eš-Šīḫ ɛābidīn, originaire des Kounta de l'*Aẓawad*.

TROISIÈME PARTIE

RÉFLEXIONS SUR L'ORIENTATION

I. — LES SECTEURS D'ORIENTATION

Dans une remarquable étude sur *La Rose des Vents chez les Nomades sahariens* (*in* « Bulletin du Comité d'Et. Hist. et Scient. de l'A. O. F. », XI, 4, 1929, pp. 666-683), le regretté général Diego Brosset, alors lieutenant, a montré que les Maures ne connaissent pas nos points cardinaux, mais qu'ils

utilisent des « secteurs d'orientation », définis par les quatre mots *(ləšwāṛ láṛbɛa)* : Tell *(təll)*, Guebla *(gəblẹ)*, Sahel *(sāḥəl)*, Cherg *(šəṛg.)*

Ces secteurs correspondent à autant de *zones* géographiques, à savoir :

zone du *təll* : Sud marocain (entre le nord et l'est) ;
zone de la *gəblẹ* : Sénégal (entre le sud et l'ouest) ;
zone du *sāḥəl* : littoral de l'Océan (entre l'ouest et le nord) ;
zone du *šəṛg* : l'orient, dans le sens vague du mot (entre le sud et l'est).

L'orientation de ces zones dépend de la position de l'observateur : elle est, en gros, par rapport à nos points cardinaux, et selon l'emplacement des tribus :

1. Pour les gens du Nord et du Nord-Ouest (Rguibat, Tekna, Sahel atlantique, Adrar Nord) :
   təll : N ; *gəblẹ* : S ; *sāḥəl* : W ; *šəṛg* : E ;
2. Pour les gens du Sud-Ouest (Trarza, Mauritanie S.-W., Adrar S.-W.) :
   təll : N.-E. ; *gəblẹ* : S.-W. ; *sāḥəl* : N.-W. ; *šəṛg* : S.-E. ;
3. Pour le Sahel soudanais (Tagant, Hodh, Azaouad) et pour l'Adrar S.-E. :
   təll : E ; *gəblẹ* : W ; *sāḥəl* : N ; *šəṛg* : S.

L'orientation variable de ces zones et de ces secteurs est, sans doute, de nature à expliquer les incroyables erreurs d'orientation que l'on recontre dans les traductions des géographes arabes (le Niger coulant de l'est à l'ouest, par exemple).

Des quatre noms de secteurs, le plus important est, à coup sûr, *lgəblẹ*. Brosset a cité l'évolution de sens du mot *qibla* (direction de la Mecque), passé à *gəblẹ*, et montré comment il était arrivé, sous ces deux formes, à désigner des objets contraires.

Quoi qu'il en soit, les campements, les tentes et leurs occupants sont généralement tournés vers la *gəblẹ*, c'est-à-dire dans une zone comprise, suivant les cas, entre le sud et l'ouest.

***

A chacun des quatre noms de secteurs d'orientation correspond un adjectif : « *təllī, gəblī, sāḥlī* et *šəṛgī* », ainsi qu'un verbe signifiant « se diriger vers »... le *təll* : *gāfœ, igāfi* ; ... la *gəblẹ* : *stəgbəl* ; ... le *sāḥəl* : *sọuḥəl* ; ... le *šəṛg* : *šərrəg.*

On peut combiner les noms de deux secteurs pour former, comme en français, les groupes N.-E., S.-W., etc. et dire, à partir d'un point de repère, que tel objet est : *təll-šər̥g-u*, ou *təll-sāḥəl-u*, etc.

Suivant le secteur par lequel on aborde tel ou tel point, on dit qu'on est venu par telle ou telle zone : *žẹ təll-u, gəbəlt-u, sāḥl-u* ou *šər̥g-u*.

En deçà d'un but se dit : *dūn-u ilā-h* ; et *au delà* : *šəgg-u lhẹ̄h*. Le côté le plus rapproché de l'observateur est dit *ddūni*, et le plus éloigné : *llágṣi* (cf. *al-'aqṣä*).

II. — L'ORIENTATION DES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le capitaine François Beslay a bien voulu nous communiquer les observations suivantes, recueillies surtout auprès des Rguibat, mais valables, dans leur ensemble, pour les autres tribus. Qu'il trouve ici l'expression de notre amicale reconnaissance.

Etant donné un mouvement de terrain quelconque (colline *kədyẹ*, nº 23, ou inselberg *gál̥əb*, nº 72, par exemple), il y a, bien entendu, toute une nomenclature exclusive de considération d'orientation. Tels sont, notamment, les mots : *žžọuf* (centre, à l'intérieur), *nngər̥* (milieu, nº 139), *lεərgūb* (pied, premières pentes), *žždər* (racine, base). Tout au plus pourrait-on détacher un terme tel que *ləgdəm* (*litt.* : talon), qui paraît s'appliquer aux pentes *təll* d'une dune allongée *lεaləb*, nº 111).

Il n'en est pas moins vrai que, pour les Maures, ce mouvement de terrain est considéré comme un être vivant, et, comme tel, toujours orienté, face à la *gəblẹ*, dos au *təll*.

Une coupe « *geblẹ-təll* » montre comment, du sommet à la base, les différentes parties d'une colline ou d'un inselberg quelconque portent des noms, dont le simple énoncé indique automatiquement de quelle direction il s'agit (fig. 1 et 2).

Ces mots ont le sens suivant :

r̥rāṣ	tête ;	*lūžăh* (H), *lwəjah* (T)	visage ;
r̥rágbœ	cou (nº 31) ;	*lmənḥăr̥*	jonction du cou (nº 25) ;
ḏḏhár̥	dos (nº 44) ;	*ssáhwœ, sahūt-*	partie postérieure de toute chose ; angle ext. de l'œil (nº 18).

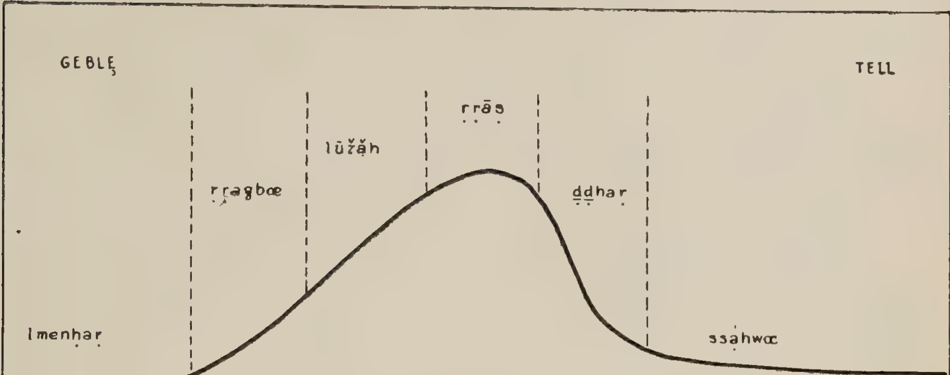


Figure 1.- Coupe " tell-geblę ".

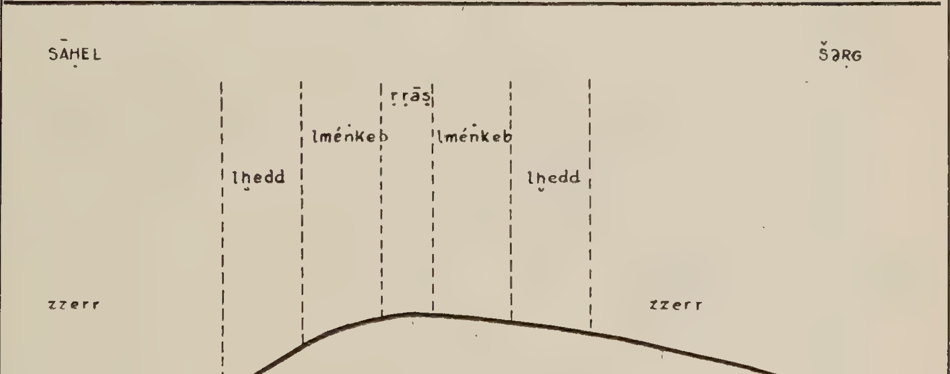


Figure 2.- Coupe " šrg-sāhel ".

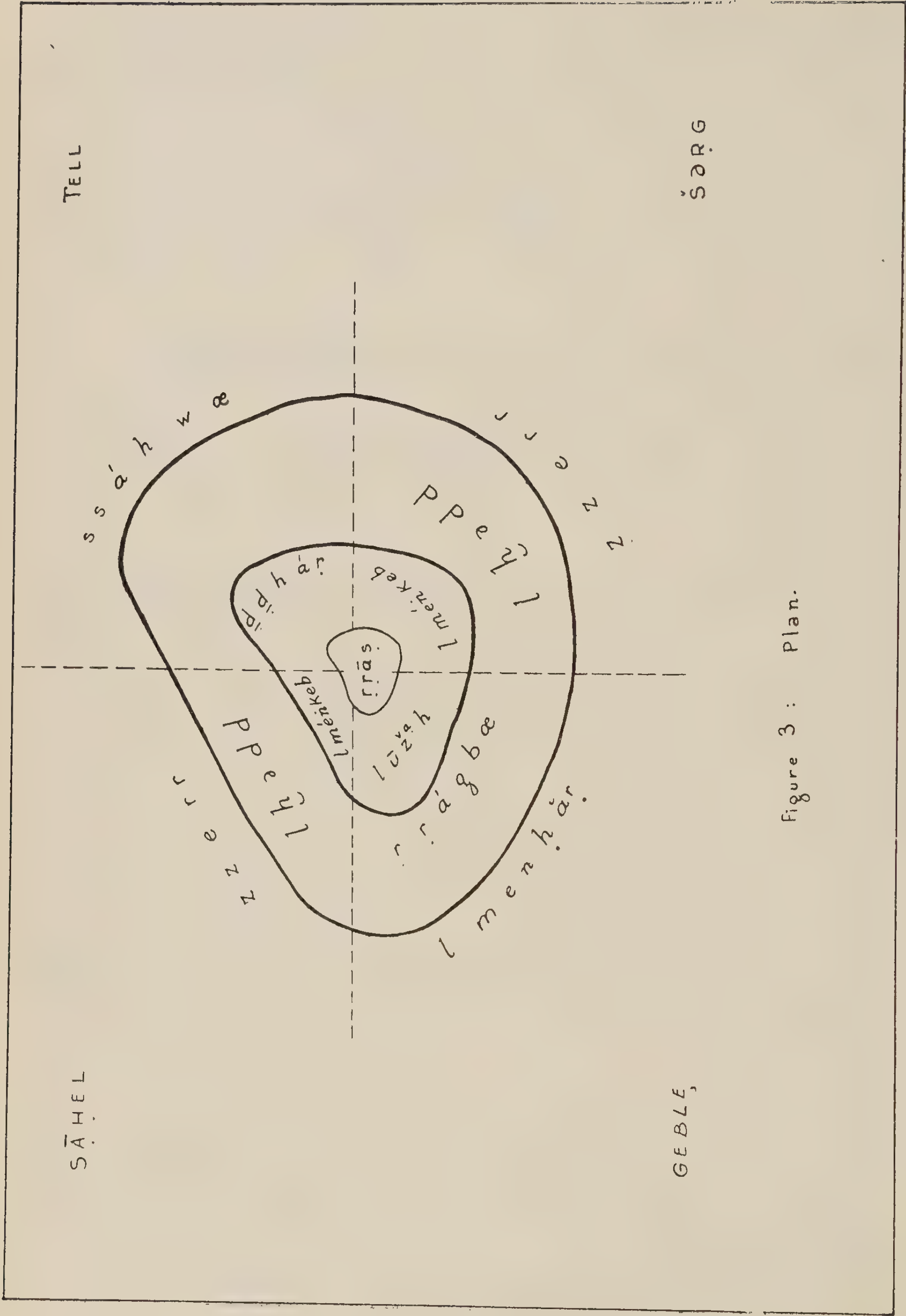


Figure 3 : Plan.

Dans le sens « *šəṛg-sāḥəl* », par contre, les noms des deux versants sont interchangeables (fig. 2). Ils signifient :

lmə̀ňkəb	pl. *ləmnākəb*	pointe de l'épaule ;
lḫədd	pl. *ləḫdūdẹ*	joue
zzərr	pl. *zzrūrẹ*	côté.

On peut d'ailleurs, préciser, d'un adjectif, un de ces termes : *zərr-u ddūni*, *zərr-u ššərgi*, par exemple.

Tel sera donc le plan du mouvement de terrain considéré (fig. 3).

Ajoutons que des verbes déterminés correspondent à cette nomenclature :

ṣāg, iṣọug	piquer droit sur, mettre le cap sur ;
nḥəṛ	*litt.* : égorger : passer de n'importe quel côté, sauf au « *təll* » ;
səhwœ, isəhwi	passer au « *tell* » de ;
žẹ ɛalẹ-mə̀ňkəb-u	passer sur le versant *šəṛg* ou *sāḥəl* ;
žẹ ɛalẹ-ḫədd-u	*Id.*, mais au pied.

***

Signalons, pour terminer, les mots :

āmnẹ̄r pl. *imnīrən* guide ; *stənyər* s'orienter ;
yəmmən aller sur la droite ; *tməzrẹ* obliquer.

Goulimine-Paris, 1948.
Vincent Monteil.

LETTRES INÉDITES SUR LA CAPTIVITÉ DE BIDÉ DE MAURVILLE A MARRAKECH (1765-1767)

Au folio 40 *du* Journal du Consulat Général de France à Maroc [1] *paraphé par Louis Chénier, on trouve le détail des « Dépenses faites pour les vaisseaux du Roy commandés par Son Excellence Monsieur le Comte de Breugnon, ambassadeur extraordinaire pour Sa Majesté le Roy de France auprès de l'Empereur de Maroc ».*

L'ambassade de Breugnon, on le sait, eut pour double résultat la signature d'un « traité de paix et d'amitié », conclu à Marrakech le 28 *mai* 1767, *la libération des* 190 *Français qui étaient esclaves du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah, et la réouverture du Consulat de France à Rabat, fermé depuis* 1718.

Parmi les dépenses, figure la mention suivante, à la date du 27 *avril* 1767 :

« Pour le bateau qui a amené Monsieur de Maurville et Monsieur Salva à bord, 30 *onces. »*

Le « bord » dont il s'agit est celui de la corvette « La Lunette », commandée par Monsieur de Kersaint, qui se détacha de l'escadre transportant l'ambassadeur Breugnon, et arriva à Safi le 24 *avril. M. Salva est un négociant français établi dans cette ville, qui contribua à la bonne marche des négociations entre Versailles et Marrakech. Quant à M. de Maurville, il est facile à identifier car il nous a raconté ses aventures dans un livre qui parut à Amsterdam en* 1775, *sous le titre un peu long de* : Récit de l'expédition de Larache effectuée le 27 juin 1765 par l'escadre française commandée par le chef d'escadre général du Chaffault et de laquelle furent détachées seize chaloupes commandées par le Seigneur de la Touche Beauregard, capitaine de navire et commandant du vaisseau amiral, avec le récit de la captivité

(1) Nous avons publié ce manuscrit dans les « Collections de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines » (Casablanca, 1943).

soufferte par les équipages, des négociations de rachat qui eurent lieu entre la France et le Maroc, et une description de l'Empire de Maroc avec ses us et coutumes, *écrit par Bidé de Maurville, garde-marine du vaisseau* L'Utile.

Sur l'affaire de Larache, et les négociations qui aboutirent au traité de 1767, *le* « Journal du Consulat Général de France à Maroc » *donne des détails qui seront un jour complétés par la publication des archives inédites réunies à la Section historique du Maroc à Paris. En attendant, il nous a paru intéressant de présenter, à titre de documents psychologiques et historiques, des lettres que M. le Comte de Brach, descendant de Bidé de Maurville, a bien voulu nous communiquer.*

Ces lettres sont toutes adressées à un oncle de Bidé de Maurville, Jean-François-Louis de Brach, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis (1). *Elles sont écrites par le père du captif, le Contre-Amiral Comte de Maurville, Commandeur de Saint-Louis, lieutenant-général des armées navales, par sa mère, née de Brach, par son oncle, le chevalier de Brach, et par sa tante, Mme d'Orvilliers, née de Brach, épouse du gouverneur de la Guyane.*

Elles reflètent l'émotion suscitée par les premières informations de Larache qui annonçaient la mort du jeune officier, puis par la nouvelle de sa capture et de ses blessures. Les lettres se font plus rassurantes à mesure que Bidé de Maurville gagne, par son intelligence et son dévouement, la confiance de ses compatriotes esclaves, du sultan lui-même et du ministre Choiseul. C'est une extraordinaire odyssée que celle d'un jeune homme qui se transforme peu à peu de captif en négociateur d'un important traité. Peut-être un jour nous sera-t-il permis de mieux mettre en lumière la figure de François-Joseph-Hippolyte de Maurville (2). *Mais déjà les documents que nous devons à*

(1) Jean-François-Louis de Brach, né à Rochefort, le 28 juillet 1718, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, prit pour femme à la Martinique Catherine-Eulalie Gaigneron des Vallons, cousine de la future impératrice Joséphine. Jean-François-Louis de Brach fut assommé d'un coup de poing en 1793 par le maçon Guioton ; transporté dans la prison du Donjon à Niort, il y mourut le 15 avril 1793. Il avait pris part à quatre combats en mer (*Archives de la Marine*, listes Lafillard, folios 4 et 92).

(2) Né vers 1745, fils de Bernard-Hippolyte, comte de Maurville, seigneur de la Funelière, et de Marie-Anne-Louise de Brach. Le jeune officier était l'aîné d'une famille de six enfants. Ses frères s'appelaient Jean-François-Bernard, dit le Chevalier, Charles-Alexandre de Maurville de Langle, Alain-Hippolyte de Maurville de la Funelière, Antoine-Germain de Maurville de Beauvais, et sa sœur Marie-Justine de Maurville. En 1792, Bidé de Maurville était capitaine de vaisseau, commandant « L'Artésien » de l'escadre de Suffren. Il participa à la campagne des Indes et fut destitué pour une évolution malheureuse au cours d'un combat. Il fut arrêté avec un de ses frères après l'échec du débarquement de Quiberon et tous deux furent mis à mort. Le plus jeune frère, Antoine-Germain, fut sous la Restauration Contre-Amiral, Grand-Croix de Saint-Louis et Grand-Croix de la Légion d'Honneur. (*Arch. familiales du comte de Brach*).

l'obligeance du Comte de Brach montrent les réactions provoquées en France, et non seulement dans la famille de Bidé de Maurville, par l'aventure marocaine de ce garde de la marine.

Nous avons respecté l'orthographe de ces lettres que nous publions dans l'ordre chronologique, mais nous avons rétabli la ponctuation et les majuscules, conformément à l'usage actuel, pour en rendre la lecture plus facile.

***

LETTRE NON DATÉE DU CHEVALIER DE BRACH (1)

Nous avons des nouvelles de Monsieur du Chaffault qui sont si confuse que je ne scai trop que t'en dire. Le Commendant etté à la Rache où il a fait bruler deux chebec. On a voulu aller bruler une fregatte qui etoit un peu plus avant dans une rivière asses etroitte pour que l'on peut tirer sur les chaloupe des deux coste de la rivière. Les Saltins nous ont laissé engagé dans la rivière et lorsque nous avons été asses avant et dépassé une ambuscade où il y avait au moin 3000 hommes, ils ont tiré sur les chaloupe et nous ont tué beaucoup de monde. On conte parmi les officiers morts Beauregard, Kgarion, Camirant, La Salle Saingo, de Rochesnove, et beaucoup de garde de la marine dont on soupçonne Maurville. Touttes les nouvelles ne paroissent pas encore asses certaine pour pouvoir faire fond dessus ; je te les vend comme la place les debitte, qui, au gré d'un chacun, augmente ou diminue les faits...

***

LETTRE DU CHEVALIER DE BRACH

à Rochefort le 30 juillet 1765.

Plus je prend, mon cher frère, connoicence de l'avanture de Larache et plus je la trouve cruelle. Toutte les nouvelles annonce la mort de Maurville. Cependant elle n'a pas été annoncée au père ny à la mère. Plusieurs lettres dise qu'il y a eu 32 officiers ou garde de la marine. De toutte la guerre il

(1) François-Louis, chevalier de Brach, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées navales, marié à Marguerite-Suzanne de Berthelin-Montbrun, mort sans postérité sur le « Magnifique », en rade de Cadix, le 24 octobre 1780. Il commandait déjà le « Magnifique » à la bataille d'Ouessant le 27 juillet 1778. (*Arch. familiales du comte de Brach*).

n'y a eu autant d'officiers ou garde de la marine mort dans une seulle affaire. Voilà à peu près comme l'on rapporte cette avanture. Monsieur du Chaffault fit armer toutte les chaloupe et canots de l'escadre pour aller bruler deux batiment qui étaient mouillé dans la rivière de Larache. Beauregard était chargé de cette expédition. Il brula effectivement une fregatte et un chebec; il se trouva un troisiesme batiment à qui on voulut aller mettre aussy le feu. La chemise soufrée que l'on employa à cet effet n'etoit pas du meilleur ou, pour mieux dire, ne valait rien. On y mit le feu une première fois ; le feu s'éteignit ; on retourna l'allumer une seconde. Pendant ce temp il s'atroupa beaucoup de monde qui canardère nos chaloupe. Il s'en est trouvé sept qui ont été desemparée et qui ont echoué à la coste. Du moment quelle ont été échouée la cavalerie a fait main basse sur les chaloupe (il y a eu 147 homme tué) et de l'équipage et officiers il ne s'en est sauvé que trois bléssé qui se sont sauvé à la nage. Tout le reste a été taillé en pièces. Nous n'avons pas encore la liste des morts. Nous scavons seulement les officiers ou garde de la marine de Monsieur Duchaffault : Beauregard, Camirant, Maignant, la Salle Saingot, Fougeroux, Maurville, Duponcet, St Hermine, je crois bien ne me pas brouiller avec les noms ; cependant, comme je n'ai pas de liste, la mémoire peut me tromper.

On ne parle point icy de guerre ; nous somme extremement occupé à avancer en toutte diligence le vaisseau le Hardy commandé par Monsieur de Tréville pour aller seconder Monsieur Duchaffault dans les opérations. Nous envoyons aussi des mortiers aux galiotte que nous croyons avoir été renvoyée. Voila ce que nous avons d'interessant pour le moment.

Ma sœur Dorvillers est encore retenue icy quelque jours à cause de la mort de Maurville ; projettant de l'aller annoncer je ne voudrais voir pour cela que la lettre originalle. Je n'ay encore veu que des copies. Quoy que je sois trop persuadé que c'est sans rapel, je ne puis me determiner que je vois encore plus clair.

***

LETTRE NON DATÉE DU CHEVALIER DE BRACH

Ma sœur Dorviller, mon cher frère, est partie cette apres midy et je dois aller dîner demain chez Monsieur de Maurville pour lui aller annoncer la mort de son fils dont je suis persuadé qu'il sera bien touché à d'autant plus

juste titre qu'il y avoit de quoy faire un bon sujet ; il y avoit de l'etoffe et avoit de l'esprit ; il aimoit s'occuper mais il n'étoit pas encore fait : il y avoit encore beaucoup à faire chez luy et avoit de l'esprit et, quand on en a, il y a toujours de la ressource.

L'avanture de Larache a été encore plus forte que je ne te l'avois mandé : il y a eu 44 officiers ou garde de la marine de tué ou blessé et le nombre de ses derniers a été peu nombreux. Si Beauregard avoit voulu s'en tenir à sa première expédition, il se seroit rendu abord et avecque tout son monde il se seroit couvert de gloire : il avait brulé la fregatte la Sirenne et un chebec et n'avaient perdu que 12 hommes. Ils ont malheureusement veu un troisième batiment beaucoup plus avancé dans la rivière.

Beauregard et les chaloupe se sont abandonné et ont été pour bruler le troisième batiment ; ils y ont effectivement mis le feu, mais le feu s'est éteint ; ils y ont ralumé une seconde fois ; pendant ce temp là, comme ils etoient fort avant dans la rivière, la mer a perdu ; il y a eu sept chaloupe qui ont restée echouée et dont les officiers et les equipages ont été taillé en pièces. Voilà, mon cher frère, ce que j'ay pu rassembler de cette avanture. Nous sommes à travailler avec beaucoup de force pour renvoyer des mortiers à Monsieur Duchaffault. Mais je crain beaucoup que la saison ne soit un peu avancée et qu'elle ne lui joue de vilain tour : les coups de vent ne sont point amusant à une coste pareille. Je t'envoye la liste des mort et blessé tel que l'on me l'a donné.

***

LETTRE DE MADAME D'ORVILLIERS, NÉE DE BRACH (1)

Le 31 aoust 1765.

...Les nouvelles de jeudy nous en ont appris une à laquelle nous ne nous attandions pas. Le pauvre Maurville qui avait déjà coutté bien des larmes à son père et sa mère en fait couler de nouvelles aujourd'huy, malgré l'espérance de le revoir un jour. Il existe, mais dans une situation qui nous livre à une cruelle perplexité ; mais enfin il existe, après avoir essuyé un combat de trois heures où il y a eu le plus horible carnage ; il san ay sauvé

(1) Renée-Justine, mariée à Gilbert Guillouet d'Orvilliers, frère de l'amiral vainqueur de la bataille d'Ouessant.

lui seul d'officier avec 47 hommes tant matelots que soldats ; tous les autres officiers que la liste que vous aves vu marquer aitre tué le sont effectivement, et luy meme ne sen ay tiré qu'avec trois blessûres, dont un coup de sâbre sur la tête et deux coup de fusils, l'un dans la joue sortant sous la machoire et l'autre derriere le col dont la balle n'était pas sortie lorsqu'il a écrit. Ajoutté que dès le commancement du combat un pistolet luy a crevé à la main ; après toutes ces blessures il a essuyé un nouveau danjer, ayant pancé ce noyer, mais il n'a échappé à tous ces périls qu'en tombant entre les mains des Saltin qui l'ont fait prisonier avec ces 47 hommes dont 45 de blessé et plusieurs ont jusqu'à huit et dix blessures. Ils ont dabord étté débarqué à la Rache d'où on les a conduits à Maroc. Ce qui fait une marche de près de 80 lieues et cela dans l'état le plus deplorable, à demy nud et sans avoir étté pancé de leurs blessures. Maurville a même party seul deux jours avant les autres, et par là a étté exposé à toute la fureur d'un peuple barbare.

Enfin après une marche des plus pénible et ayant essuyé des misères de toute espèce il est arrivé à Maroc, où le hasard luy a fait rancontrer un chirurgien parmy les esclâves françois et des remedes qu'un Religieux espagnols a fourny (1). Car les barbares n'ont pas assé d'humanité pour aitre muny de ce qui peut cecourir les malheureux, il n'ont parmy eux ny chirurgien ny remede ; enfin le pauvre Maurville après dix jours de blessûres a par là trouvé le moyen de ce faire pancer luy et sa malheureuse troupe. Malgré tous ces evenement, il marque que ces blessûres vont fort bien et ne paroisse pas dangereuze, mais la marche pénible et forcée que l'on luy a fait faire luy occasionne un mal considérable aux jambes. Dieu veuille qu'il ce tire bien de ces blessures et bien tôt des mains de ces barbares enemis ; ils luy ont donné pour tout lit une malheureuze natte ; heureuzement qu'il a trouvé quelques secours dans un négotiant jenevois (2) qui luy envoy à mangé et luy a donné un matelat et un chevet.

Voilà jusqu'à presan tout ce que nous savons de son malheureux sort,

(1) Le comte de Breugnon fit remettre le 2 juin 1767 cent piastres aux Franciscains espagnols de Marrakech « suivant l'usage et en reconnaissance ». (*Journal du Consulat...*, p. 66).

(2) Bidé de Maurville signale à plusieurs reprises dans son livre l'activité secourable de ce négociant nommé Rillet, qui était l'agent à Marrakech de la maison Paul et Salva, de Safi. Rillet épouse au début de juin 1767 une captive française, Bénigne Thériot, qui préféra rester à Marrakech plutôt que de regagner la France avec les autres esclaves rachetés par Breugnon. (*Archives Aff. étrangères, Maroc* Corresp. consul., vol. VIII.)

ignorans qu'elle en ceron les suitte. Partie des esclaves françois sont occupé à labourer les jardins du Roy : et le pauvre Maurville n'est pas assuré d'estre mieux traité que les autres ; Dieu veuille inspirer un peu plus d'humanité à ces barbares...

⁂

LETTRE DU CHEVALIER DE BRACH

à Rochefort, le 8 septembre 1765.

...Nous avons de tems à autre des nouvelles de Maurville. Tout le monde et le ministre sont enchanté de la façon dont il ces conduit depuis sa captivité. Cet evenement est sans contredit bien malheureux, mais il set fait connoître d'une façon bien avantageuse et je ne doutte que l'on ne se souvienne toujours de la façon dont il ces conduit. Il écrit comme un ange. C'est peutestre les lettre les mieux ditte que j'ay encore vu ; le ministre en a été enchanté et a écrit une très belle lettre à son sujet à Monsieur de Maurville. J'en est une à lui envoyer que je voudrois bien qui peut traiter de la rançon...

⁂

LETTRE DU COMTE DE MAURVILLE (1)

à la Funelière, le 14 septembre 1765.

Je vous remercie, Monsieur, de la part que vous voules bien prendre au bonheur qu'a eu mon fils de se rechaper de l'horible carnage de la Rache ; il est miraculeux qu'il ai pu soutenir tous les meaux qu'il a soufert, d'on vous vesré le detail dans la copie de la premiere lettre qu'il m'ecrit que j'ay prié le chevalier de Brach de vous envoyer ; elle est capable demouvoir les cœurs les plus insansible : jugé de l'impression qu'elle a du faire sur celuy de sa mère et le mien.

(1) Bernard-Hippolyte Bidé, comte de Maurville fut capitaine de vaisseaux du Roi en 1748, chef d'escadre en 1764, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1774, lieutenant-général des armées navales en 1775, Grand-Croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1780. Sorti d'une famille noble de Bretagne, il mourut à Rochefort le 29 janvier 1784. Il totalisait, à 83 ans, 71 ans de service dans la marine : il avait perdu au combat un bras et un œil, il avait une jambe estropiée et le corps couturé de blessures. C'était une figure légendaire de l'ancienne marine. *(Archives familiales du comte de Brach)*.

La segonde de ses lettre est adressée à sa mère, et est moin affligante, enfin la troisieme du 30 juillet nous apran que le Roy de Maroc qui l'avoit d'abord mis entre les mains d'un juifs avec ordre de le tréter rudement, s'est un peu humanisé ; il a donné une maison pour mètre tous les esclave venu de la Rache, et a donné à mon fils permission d'en prandre deux pour le servir qui serond exemp d'aller au traveaux et luy a fait dire de prendre l'inspection des autre et qu'il luy repondroit de leur conduite. Il couche donc dans cette maison et passe les jours ches le bon marchand génois où il mange et qui a toute sorte d'attention et de bonté pour luy.

Les chirurgien continue d'en prandre le plus grand soin et deux de ses blessures sont presque guerie ; il n'es plus que celle de derrière le col qui m'inquiette. On a étté obligé dy faire une incision afreuse pour tirer la balle qui a offencé les vertèbres, et des meche qui avoit entré intérieurement san que lon s'en fus aperçu, et si étoit corompue ont aussi fait beaucoup de mal. Il m'assure que cette blessure quoi que considerable n'est pas dangereuse et j'espere que Dieu qui la protégé dans toute cette avanture voudra bien encore me le conservé.

Monsieur Depuyabry (1) qui me fait passer ses lettre et à qui j'adresse les miene m'a chargé de vous faire ses complimant. Je lay prié de donner à mon fils tous les secours d'on il oroit besoin, se qu'il fait par le moyen d'un négocien françois etably à Saphy et Monsieur le duc de Choiseul fait donner à mon fils 100[l] par mois, 20[l] à chaque officier marinier et 15[l] au matelots et soldats, ce qui adoucira un peu leurs esclavage. Néanmoin je ne serais contans que lors que je revesray mon fils en France. Il ira vous remercier et Madame de Brach que je vous prie d'assurer de mon respect, de l'interets que vous avez pris à ces malheurs, ma fille et ses freres vous ofre leur respect. Madame de Maurville vous fait à tous mil compliment.

Je suis avec un attachement respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

***

(1) Probablement un commerçant français de Cadix, qui était en relations avec la maison Paul et Salva, de Safi.

LETTRE DE MADAME DE MAURVILLE, NÉE DE BRACH

A la funelière, le 25 septembre 1765.

...Je crois avoir marqué à mon frère que le ministre avoit fait donner à Maurville 100[1] par mois pour sa subsistance. Deux de ses blessures son presque guerie, mais la troisieme ne le sera pas sitot. On a etté obligé difaire une insision afreuse pour retirer la balle qui avoit offancé les vertèbres et je n'ay pas en de ses lettre depuis celle du 30 juillet.

Monsieur le duc de Choiseul écrit à Monsieur de Maurville une lettre fort satisfaisante sur le conte de son fils. « On ne peut pas, dit-il, montrer plus de fermeté et d'inteligence, et il est bien digne à tous égart des graces du Roy, et je les luy promets d'une façon bien positive ». Il nous assure d'ailleurs que l'on ne l'oublira pas dans ce pais, et il nous fait esperé que nous l'orons le plutot qu'il sera possible...

⁂

LETTRE DU CHEVALIER DE BRACH

à Rochefort le 5 octobre 1765.

...Monsieur et Madame de Maurville sont venu lui faire une visitte ; j'ai trouvé ma sœur extraordinairement changée : elle est jaune comme un coing, et je ne doutte pas qu'elle ne se recente longtems des differentes impression que son fils lui a fait et ne lui fait tout les jours et du chagrin continuel que lui cause sa captivité. Il y a trois semaine qu'il n'en ont *(ici, un mot indéchiffrable)* de nouvelle et en sont fort inquiet, moin cependant quil ne seroit si par la dernière lettre qui leur adressoit il ne leurs eut mendé que le roy de Maroc avoit donné des ordres pour que l'on eut quelque egard pour lui. En consequence non seulement il ne travaille pas à la terre comme touts ses camarades d'infortune mais mesme il a deux françois abservy qui en sont aussy exent...

⁂

LETTRE DE MADAME DE MAURVILLE

le 15 octobre 1765.

...J'ay eû la relasion du voyage de la Rache à Maroc du pauvre Maurville quoi que ses lettres nous eû dejà apris une partie de ses soufrance, il y en a encore plus dans la relasion qui est de six feuille ecrite très fin des quatre cote ; il nous envoye aussi la copie de celle quil a fait passer à la Cour de l'affaire de la Rache. Tout cela est du 10 aoust ; sa bessure derrière le col n'est poin guerie, se qui m'inquiette...

***

LETTRE DU CHEVALIER DE BRACH

à Rochefort, le 28 octobre 1765.

J'ay été hyer à la Funelière, mon cher frère, où j'ay trouvé ma sœur mieux que je n'en avois fait depuis longtems et encore n'est-elle pas bien vigoureuse car pendant longtems elle a étté en très mauvais charois et me faisoit craindre une maladie fiévreuse. L'avanture de son fils l'a tellement tarabustée que cela l'avoit rendue jaune comme un coing. Mais aujourd'hui qu'il y a apparence que nous allons avoir une treve d'un an avec le Roy de Maroc pour travailler à la paix et que Monsieur de Choiseul se preste de la meilleure grâce du monde pour revoir nos pauvres esclave, il y a lieu de croire que nous ne tarderons pas à revoir Maurville. Si cette avanture a été aussi perilleuse que fatigante elle a aussy été bien honorable pour lui et l'a fait connoitre pour un homme d'esprit et de teste et le ministre en est extremement contant. Monsieur le duc de Choiseul a envoyé des ordre à Monsieur Du Chaffaut pour traiter de la treve que le Roy de Maroc a demandé lui mesme et Monsieur du Chaffaut a envoyé Monsieur de Brugnon[1] commendant la Licorne pour porter les paquets (?) à Monsieur de Salva, negociant de Saphy, qui est celui qui a déja été chargé de cette entremise. Mais ce qu'il y a de mieux dans ce que fait Monsieur de Choiseul c'est qu'il

(1) Le comte de Breugnon (ou Brugnon) fut chargé deux ans plus tard de signer à Marrakech le traité de paix qui suivit les hostilités et la trêve.

a mendé à Monsieur Depuiabry qu'il lui feroit passer deux cent mil livres(1) s'il le falloit pour revoir nos prisonnier fait à la Rache. Le retour de Brugnon est fort intéressant : notre homme (2) aime l'argent ; c'est ce qui me fait avoir bonne opinion de la treve qu'il a demendé.

Tu m'avois demendé la dernière lettre de Maurville ; je te l'envoye et la relation qu'il a envoyé au ministre. Monsieur de Maurville ce fait un vrai plaisir de te l'envoyer ; il a été bien sencible à tout l'intérest que tu apris à l'evenement arrivé à son fils. Il te recommende beaucoup de ne rien écarté de tout ce qu'il t'envoye et de me les revoyer le plus tost possible. C'est pour quoy des que tu les aura lu renvoye les moy par la poste et faits les mettre par quelcun de bien sur car Monsieur de Maurville seroit bien fasché d'écarter un seul papier de ceux qui a raport à Maurville.

***

LETTRE DE MADAME DE MAURVILLE

A Rochefort, le 28 janvier 1766.

...Je suis bien flattée des vœux que tu veux bien faire et Madame de Brach pour Monsieur de Maurville et pour moy à ce renouvellement d'année...

Tu as bien raison, mon cher frère, de pencer que le retour de Maurville fait l'objet de tous nos désirs ; je ne puis me faire à la cruelle idée qu'il est esclave, et parmi les Barbares. Cela empoisonne nos jours, et prend sur notre santé...

***

LETTRE DE MADAME DE MAURVILLE

A Rochefort, le 6 mars 1766.

...Nous avons enfin reçu des nouvelles de Maurville, et quoi qu'elle soits du 25 novembre, ce qui est bien ensien, elle nous ont fait grand plaisir ; il

(1) Les dépenses entraînées par le rachat des 190 Français libérés par le comte de Breugnon s'élevèrent à 208.669 piastres 5/8, soit environ 1.040.000 livres. Dans ce total sont compris, outre les rançons proprement dites, les frais du voyage de l'ambassadeur. Sur les 210.000 piastres contenues dans des caissons que le vaisseau « L'Utile » avait pris à Cadix, il resta 1.330 piastres 3/8 qui furent confiées à Chénier « pour servir aux dépenses courantes » (*Journal du Consulat...*, p. 49).

(2) Le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah.

nous assure qu'il est bien rétably de s'est blessures, et qu'il voit avec la plus grande satisfaction les esprits bien disposé pour faire la paix et par la qu'il espere se rejoindre bientôt à nous. D'ailleurs on continue à le bien tréter. Il va à Saphy, où il sera plus à portée de recevoir nos lettre et faire passer les sienne qu'il n'estoit à Maroc, et le prince qui y gouverne est assé humain, et il sera à portée de Monsieur de Salva qui a eu bien des bontés pour luy et qui luy fournit des livres. Il a aussi trouvé un ingénieur esclave qui est un grand géomètre avec qui il travaille de sorte qu'il parois avoir l'esprit assé tranquille...

Les espoirs exprimés dans cette dernière lettre ne furent pas vains. Au mois de février 1766, *le négociant Salva avait proposé au sultan Sidi Mohammed la signature d'un traité de commerce et de paix. Mais la difficulté principale résida dans le rachat des captifs de Larache. Le sultan demandait un Marocain et* 700 *piastres en échange de chaque Français. Or il n'y avait que seize sujets du sultan captifs à Brest et à Toulon sur les galères du Roi.*

Après de nombreux pourparlers, auxquels Bidé de Maurville prit une part active, le prix de chaque Français capturé à Larache fut fixé à 2.000 *piastres, tandis que les autres esclaves n'étaient estimés qu'à* 700 *piastres chacun.*

Aucune mention de cette coûteuse opération, qui libéra 190 *Français — dont* 45 *captifs de Larache — ne figura dans le traité de Marrakech. L'amour-propre de Louis XV fut sauvegardé. Mais les esclaves rentrèrent en France, et la paix régna, ce qui était l'essentiel.*

Charles Penz.

Communications

IBERO-AFRICANA

I. — SUR MAZAGAN AU XVe SIÈCLE

Au tome Ier (Paris, 1934) de la série Portugal des *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, pp. 103-104, Pierre de Cenival a rassemblé avec son soin et sa précision habituels les informations dont nous disposons sur l'histoire de Mazagan avant l'occupation portugaise. On peut ajouter qu'au XVe s. la bourgade indigène comportait vraisemblablement un mellah. Ce qui autorise cette hypothèse, c'est la présence à la cour de Jean II de Portugal (1481-1495) d'un médecin juif converti, Joâo de Mazagâo, appelé également Joâo do Porto, puis Joâo da Paz, et qui passait pour originaire de Mazagan (voir la préface d'Henrique de Barros Gomes à Oliveira Martins, *O Principe Perfeito*, 3e éd., Lisbonne, 1923, pp. 185-187 et p. 189). Je n'ai malheureusement trouvé jusqu'ici aucun détail sur ce personnage et sur la communauté juive de Mazagan dont il serait issu.

II. — LE PROCÈS DE D. ALVARO DE ABRANCHES, GOUVERNEUR D'AZEMMOUR

Le D. Alvaro, contre lequel un document de 1538 publié dans les *Sources inédites*, Portugal, tome III, Paris, 1948, p. 144, mentionne une enquête judiciaire, est bien, comme je l'ai supposé, l'ancien capitaine d'Azemmour D. Alvaro de Abranches. On trouvera sur ce gentilhomme, né aux environs de 1490, de nombreux renseignements biographiques dans Anselmo Braancamp Freire, *A gente do Cancioneiro*, « Revista Lusitana », vol. 10 (1907), pp. 271-275. D. Alvaro de Abranches fut rappelé au Portugal, à la suite de plaintes portées contre lui pour sa conduite dans le gouvernement d'Azemmour, et emprisonné au château de Lisbonne jusqu'en 1545 : la

lettre de pardon du roi Jean III est du 10 mars 1545. D. Alvaro mourut le 3 juillet 1563. Le 16 juillet 1548, il avait présenté une réclamation au sujet de la sanction prise contre lui, mais on lui objecta qu'il avait servi « muito indignamente » et sa réclamation fut rejetée en date du 7 mai 1551. C'est ce qui ressort d'un document des Archives Nationales de la Torre do Tombo (Gaveta 10, maço 11, nº 5) que résume Braancamp Freire (p. 274).

Il est à noter que cette pièce précise qu'Azemmour fut démantelé et évacué par les Portugais en octobre 1541. Ce détail confirme donc bien que l'abandon d'Azemmour — comme celui de Safi — eut lieu avant le 1er novembre 1541 (cf. *Sources inédites*, Portugal, III, p. 550, n. 1), et non au cours de l'hiver 1541-1542, ainsi qu'on l'a cru et dit pendant longtemps.

III. — DU NOUVEAU SUR BASTIÂO DE VARGAS, AGENT PORTUGAIS AU MAROC (1539-1544)

Au tome III de la série Portugal des *Sources inédites*, p. 192, j'ai laissé en suspens la question de savoir si Bastiâo de Vargas, agent de Jean III de Portugal à la cour de Fès de 1539 à 1544, devait être identifié avec le Bastiâo de Vargas qui était en 1523 secrétaire du gouvernement portugais de l'Inde (1). La découverte d'une lettre de Vargas conservée en copie à la Section Historique du Maroc (original à la Torre do Tombo de Lisbonne, Corpo Chronologico, parte 1, maço 75, nº 13) permet aujourd'hui de répondre affirmativement à cette question. Le 20 juin 1544, Bastiâo de Vargas écrit d'Arzila à son souverain pour réclamer la charge d'*alfaqueque* de Tanger ; et voici ce qu'il dit au début de sa lettre : « L'office d'*alfaqueque* de Tanger m'appartient, car mon père — qui est en Dieu — le résilia en vie à mon bénéfice, et j'en possède des preuves et des attestations. Quand mon père mourut, j'étais dans l'Inde. D. Duarte de Meneses le vieux le donna en mon absence. Quand je revins de l'Inde, etc. » Ce texte figurera au tome IV de la série Portugal des *Sources inédites* : mais, comme la publication de ce volume peut tarder, il m'a semblé opportun de signaler sans attendre que le Bastiâo de Vargas du Maroc est certainement le même que celui de l'Inde. Il dut arriver dans ce dernier pays vers la fin de 1521, conformément à une hypothèse que j'avais également envisagée ; nous avons, en effet, d'un ecclésiastique nommé Bastiâo Pires, une lettre datée de Cochin, 10 janv. 1522, où l'on peut lire un éloge enthousiaste du nouveau fonctionnaire (António da Silva Rêgo, *Documentação para a história do Padroado português do Oriente*, « India », 1º vol., 1499-1522, Lisbonne, 1947, p. 441).

(1) Cette notice sur Bastiâo de Vargas comporte une faute d'impression qu'il me semble utile de rectifier dès maintenant : p. 178, n. 8 (bas de la p. 179), il faut lire 1539 au lieu de 1547.

IV. — L'ÉVÊQUE DE FÈS EN 1544.

Parmi les évêques titulaires de Fès figure un Dominicain espagnol appelé Fr. Francisco Mexía de Molina, dont la nomination serait du 3 septembre 1533 (cf. Atanasio López, O. F. M., *Obispos en el Africa septentrional*, 2e éd., Tanger, 1941, pp. 156-158). Cet évêque résida surtout à Valence, et aux indications données par le P. Atanasio López il est permis d'ajouter deux détails. On relève ceux-ci dans une lettre écrite à saint Ignace de Loyola par le célèbre Jésuite Diego Mirón et datée de Valence, 4 août 1544 (*Monumenta Historica Societatis Jesu, Epistolae mixtae*, t. I, Madrid, 1898, p. 178) : il y est dit incidemment que l'évêque de Fès se trouvait alors à Rome, et le passage atteste en outre les relations du prélat avec le chanoine de Saint-Augustin Pedro Doménech, qui se trouvait également à Rome et qui devait entrer ultérieurement dans la Compagnie de Jésus (cf. Francisco Rodrigues, S. J., *História da Companhia de Jesus na Assistência de Portugal*, t. I, vol. I, Porto, 1931, p. 700 et n. 1).

Robert RICARD.

NOTE SUR LES PLANS FRANÇAIS DE MARRAKECH AU XIXe SIÈCLE (1)

Marrakech, l'ancienne Maroc, est bien connue de l'Europe depuis le xvi[e] siècle. Dès ce moment, la ville commence à passionner les chercheurs, les commerçants et les diplomates sans oublier les captifs et leurs compagnons de misère, les prêtres franciscains. La bibliographie relative à la vieille capitale almoravite est déjà longue et son iconographie surprendra par sa richesse quand elle aura été entièrement réunie.

Mais ce n'est que dans *Les Voyages d'Ali Bey El Abassi, en Afrique et en Asie*, parus en 1814, à Paris, que l'on trouve la première ébauche du plan de la ville. Ce n'est du reste qu'un mauvais croquis, inutilisable ou presque. D'autres plans suivirent, parmi lesquels des plans français, les meilleurs de tous, et dont l'importance reste actuelle pour comprendre le développement de Marrakech au xix[e] siècle.

Il ne semble pas inopportun de les signaler ici et de rappeler à l'admiration du lecteur les noms de deux Français trop oubliés : le commerçant Lambert et le capitaine Larras.

I. — Le Plan Paul Lambert

Dans le numéro de nov.-déc. 1868 du « Bulletin de la Société de Géographie de Paris », le commerçant français Paul Lambert a publié une *Notice sur la ville de Maroc* et un *Plan de la ville de Maroc (la Rouge)* (2).

On sait peu de choses sur le commerçant (3), sinon qu'il était fixé à Marrakech depuis 1864, qu'il y était encore en 1868, et qu'il ne cessait de fournir de bonnes informations et de rendre d'excellents services au vice-consul de France à Mogador. Ce diplomate était Auguste Beaumier, l'auteur de l'unique et médiocre traduction française du célèbre *Rawḍ al-Qirṭās*, le *Bouquet de fiches* de E.-F. Gautier.

(1) L'étude de ces plans sera reprise et développée dans un ouvrage sur l'évolution historique de Marrakech.

(2) 5[e] série, t. XXI, pp. 430-447 (plan rejeté à la fin de la livraison).

(3) M. J. Caillé, *Un commerçant français à Marrakech*, « Bulletin de l'enseignement public au Maroc », 1[er] trimestre 1950, pp. 19-26.

A. Beaumier nous apprend, dans le préambule d'une de ses communications sur le Maroc (1), que la Société de géographie de Paris, attachant « quelque prix à avoir des données précises sur la ville de Maroc dont les diverses descriptions publiées jusqu'à ce jour ne donnaient pas une idée bien nette », il s'était adressé à Paul Lambert ; « courageusement établi à Maroc depuis cinq ans », ajoute une note de la rédaction de la revue, P. Lambert se mit à l'ouvrage « avec un dévouement d'autant plus méritoire, note le consul, qu'il s'agissait d'un objet fort étranger à ses occupations ordinaires, et pour lequel il ne pouvait procéder qu'avec prudence et lenteur afin de ménager la méfiance des indigènes (2). (De nos jours encore, les enquêtes topographiques inquiètent les Marocains, et, dans les villes, froissent leur susceptibilité religieuse). Lambert travailla tout de même assez vite puisque, chargé de lever le plan en septembre 1867 (3), il put, dès la fin de la même année (4), envoyer à Beaumier les résultats de ses travaux. Quelques semaines après et fort sagement, le diplomate vint les vérifier sur place. Il put ainsi ajouter au titre : « revu et complété par A. Beaumier, à Maroc, février 1868 ». Pourtant, d'après les propres déclarations du consul, il semble que sa contribution au travail de Lambert n'ait pas été considérable et se soit résumée à réduire l'échelle du plan au 1/8.000e environ et « entre autres modifications, à rectifier l'orthographe des noms arabes », qui, on s'en doute, ne nous satisfait plus du tout aujourd'hui.

Peut-être ne sera-t-il pas mauvais de signaler que, si l'on ne connaît pas l'original de Lambert, du moins avons-nous une reproduction du plan réduit de Beaumier. J'ai retrouvé cette pièce dans un recueil factice de la Bibliothèque Générale du Protectorat à Rabat (5). Ce document est annexé à un tirage à part, avec dédicace (6), de l'itinéraire de Beaumier, qui comprend également la notice et le plan Lambert.

Cette réduction est entièrement de la main du diplomate (la dédicace permet de s'en convaincre) et offre de curieuses différences avec le plan imprimé. La principale se trouve dans le titre en lettres arabes. Beaumier a écrit en cursive, textuellement : مَرَّكُوشَةُ ٱلْمَدِينَةُ ٱلْحَمْرَاءُ et au-dessous, entre parenthèses : « Maroc, la Ville rouge ».

(1) Itinéraire de Mogador à Maroc et de Maroc à Saffi (février 1868), « Bulletin de la Société de Géographie de Paris », octobre 1868, p. 322.

(2) *Idem*, pp. 322-323.

(3) *Idem*, p. 322.

(4) *Idem*, p. 323.

(5) Maroc, Brochure 55, A. L. C. (N. E., 190, IV). Que M. Riche, Conservateur de la Bibliothèque générale du Protectorat et ses collaboratrices immédiates soient très sincèrement remerciés pour l'aide qu'ils donnent avec tant de bonne grâce aux chercheurs éloignés de Rabat.

(6) « A Charles Hecquard, Souvenir affectueux, Mogador, 12 avril 1869 ». Hecquart était drogman à la Légation de France à Tanger.

Le plan imprimé en caractères vaguement barbaresques ne porte plus que les deux mots suivants, sans aucune vocalisation : مراكش الحمرة titre (1) qui offense encore plus que le premier la grammaire arabe.

L'original Beaumier permet de comprendre, et on aurait pu le deviner, que la contribution du consul a surtout été historique. En haut, et dans l'angle droit du plan, il a ajouté, de sa main, un renvoi à sept « descriptions de la ville de Maroc ». Ce sont celles de Léon l'Africain (1526), Diégo de Torres (1550), Saugnier (1784), Lampriere (1790), Ali Bey el Abassi (1804), Washington (1830) et Lambert (1868).

Cette liste était incomplète. La rédaction du « Bulletin de Géographie » s'en était aperçu, et, en note de l'article (2) de Beaumier, elle donne « les noms des voyageurs qui, en trois siècles et demi environ (342 ans), ont laissé quelques souvenirs de leur voyage ». On y relève les nouveaux noms suivants : « le Comte de Breugnon et M. de Chenier, Ambassade 1767 ; MM. du Chasteau et Léon Roches, ambassade 1847 ; Sir John Drummond-Hay, ambassade 1856 ; Don Merry y Colon, ambassade 1863 ; Sir Moses Montfiore, 1864 ; M. B. Balansa, 1867 ; M. A. Beaumier, 1868 ».

Sont encore oubliés des textes importants comme ceux de Marmol (1573), de Mathias de San Francisco (1675), de Host (1779), de Jackson (1809), de Graberg di Hemsö (1832), pour ne parler que de ceux qui étaient déjà publiés en 1868.

On ne peut faire grief à Beaumier et à la rédaction de Paris d'ignorer qu'en 1863, l'Espagnol Gatell Joaqim, voyageant sous le nom de « Kaïd Ismaël », avait séjourné assez longuement à Marrakech. Il ne devait publier sa remarquable relation (3) que six ans plus tard. Gatell avait relevé un petit plan de Marrakech (au 1/25.000e environ). Travail intéressant pour l'époque, mais qui contient des erreurs grossières (Gatell prend l'oued Issil pour l'oued Tensift, Bab Aïlan pour Bab Dabbagh...) et que le plan de Lambert, auquel nous revenons, laisse loin derrière lui, à tous points de vue.

Et pourtant, ce plan français est resté inconnu en France. Nos savants, qui ont souvent utilisé la notice qu'il accompagnait, l'ont systématiquement ignoré (4) ou dédaigné (5), sauf Elisée Reclus, dont nous parlerons plus loin.

En voici trois exemples :

En 1906, M. L. Massignon cite bien dans les références de son Maroc...

(1) Reproduit dans la forme même des caractères par Conring, voir *infra*, p. 4, n° 5.

(2) Ouvrage cité, p. 322, note 1.

(3) Gatell, *Viajes por Marruecos, el Sus, Vad Nun y Tekna*, Madrid, 1869.

(4) Pourtant H. de la Martinière en fait mention, dans l'appendice (« Maps and charts ») de son ouvrage : *Morroco*, mais écrit en anglais et publié à Londres en 1899.

(5) Dans sa notice, Lambert signale son plan. Ouvrage cité, p. 431.

d'après Léon L'Africain (1) la notice de Lambert et le voyage de Gatell, mais s'il semble s'être inspiré du plan fourni par ce dernier, il a négligé celui de Lambert, qui lui apportait pourtant des précisions très utiles pour l'établissement de son croquis sur Marrakech au XVIe siècle.

Le colonel de Castries publie, en 1913, une étude sur Marrakech avec croquis (2), où il commet de graves erreurs que la connaissance du travail de Lambert aurait pu éviter.

M. Gaudefroy-Demombynes, en 1927, n'utilise pas ce plan pour l'interprétation du texte d'al-ʿOmarī (3). Il y aurait pourtant trouvé quelques indications précises...

Ajoutons que les premiers cartographes français de la région de Marrakech : Larras, 1899, de Flotte de Roquevaire, 1904, et Barrère, 1913, ne citent aucunement le plan né de la collaboration du vice-consul et du commerçant.

Peut-être devons-nous inculper Playfair et Brown qui, dans *A Bibliography of Morroco* (4), instrument de travail indispensable à tous les chercheurs, signalent bien la notice de Lambert, mais non le plan, alors qu'ils sont presque toujours si complets et si précis par ailleurs. Quoi qu'il en soit, le mérite du commerçant français n'a pas échappé aux étrangers.

L'officier allemand A. von Conring s'inspire de son travail en 1878 (5), Oscar Lenz lui rend honneur en 1886 (6) et Arthur Leared (7) en publie, cinq ans plus tard, une reproduction à l'usage des lecteurs anglais.

Ces honneurs n'étaient pas gratuits. Le plan du commerçant Lambert mérite, comme son excellente notice, de ne pas tomber dans l'oubli, surtout en France. Encore aujourd'hui, il est non seulement, comme le dit Beaumier, beaucoup plus complet que ceux qui l'ont précédé (Ali Bey el Abassi, Washington, Gatell, Merry y Colon), mais, encore, que beaucoup de ceux qui l'ont suivi.

On y trouve des erreurs, des omissions, mais surtout une abondante toponymie qui nous manque chez tous les autres.

A ce jour, et à ma connaissance, le plan Lambert reste le seul qui donne la toponymie commerciale de la ville. (Elle n'a du reste que peu changé en quatre-vingts ans.) En particulier, nous y relevons de nombreux noms de fondouqs et de souqs. Nous y voyons que le grand marché d'alors

(1) L. Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle.* Tableau géographique d'après Léon l'Africain. « Mémoires de la Société historique algérienne », t. I, Alger, 1906. Voir plan de Marrakech, p. 163.

(2) *Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, 1re série, *Dynastie Saadienne*, « Pays-Bas », t. IV, p. 000.

(3) Ibn Faḍl allah al-ʿOmarī, *Masālik el Abṣār fi Mamālik et Amṣār.* — I. *L'Afrique, moins l'Egypte*, traduction par Gaudefroy-Demombynes, Geuthner, Paris, 1927.

(4) Playfair and Brown, *A Bibliography of Morroco*, Royal Geographical Society, London, 1892.

(5) Adolphe von Conring, *Das Land und die Leute*, Berlin, in-8°, 1878.

(6) Oscar Lenz, *Timbouctou*, traduit de l'allemand par P. Lehaut-Court, 2 t., Paris, Hachette, 1886.

(7) Arthur Leared, *Morroco and the Moors*, in-8°, Londres, 1891.

était le souq al-Ḫmīs et non la place Jāma ʿ al-Fnā réservée aux courses de chevaux (notre fantasia). Le plan nous permet également de comprendre lumineusement comment le grand vizir Bā Aḥmad, en construisant son palais de la Bahia à la fin du XIXe siècle, a bouleversé tout un quartier et une partie du Mellāḥ. C'est un magnifique exemple d'empiètement sur les domaines public et privé.

Grâce à Lambert, il devient très simple de reconstituer le Mellāḥ dans ses limites antérieures aux agrandissements de Moulay al-Ḥasan...

Et par-dessus tous les détails, nous voyons à quoi se résumait Marrakech en 1867 : «la ville flottait dans son armure guerrière» (G. Marçais). Les quartiers des portes étaient squelettiques et les jardins intérieurs immenses.

Ces brèves indications suffiront à montrer tout l'intérêt que nous offre le plan Lambert pour l'étude de l'évolution historique de la grande ville du Sud marocain.

II. — Le plan Erckmann

Le capitaine d'artillerie Jules Erckmann, neveu du romancier du même nom et ancien chef de la Mission militaire française auprès du sultan, a publié, en 1885, dans son livre Le *Maroc moderne*, un croquis au 1/100.000e de *Maroc et de ses environs.*

Ce croquis n'est pas intéressant. Mais on peut se demander pour quelles raisons Erckmann n'a pas utilisé le plan qu'il avait « fait à Maroc le 1er avril 1879 » (1), alors qu'il n'était que lieutenant, et qui vient d'être retrouvé à Paris, dans les archives de la Mission militaire française au Maroc.

Le plan aurait-il subi le sort du livre qui, si l'on en croit H. de la Martinière dans ses *Souvenirs du Maroc*, a été expurgé lors de sa publication ?

S'il y a eu purge, elle a été regrettable, car le travail inédit du lieutenant français aurait apporté quelques renseignements nouveaux sur la topographie de la ville.

Une grosse erreur est pourtant à signaler : comme l'espagnol Gatell, Erckmann prend Bab Aïlan pour Bab Debbagh et réciproquement.

III. — Plan de Marrakech,

*d'après Lambert, Gatell et Erckmann, par Elisée Reclus (*1886*)* (2).

Ce croquis, au 350.000e, est cité à deux titres : Il est le seul à s'inspirer du travail de Lambert et c'est la première fois que *Maroc* devient exactement *Marrakech* dans la langue et la topographie françaises.

(1) J'adresse d'affectueux remerciements à mon beau-frère, le capitaine Roger Proudhom, de la Section historique de l'Armée, qui a bien voulu me signaler l'existence de ce document.

(2) Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle : La Terre et les Hommes*, t. XI, *L'Afrique Septentrionale*, 2e partie : *Tripolitaine, Tunisie, Algérie, Maroc, Sahara*, Paris, Hachette, 1886, p. 741.

IV. — Les plans Larras

a) *Plan de la ville de Marrakech* : « Fini de lever et mis à jour jusqu'en décembre 1899 — Plan levé à la boussole et au pas de cheval — Echelle au 1 /5.000e » (1).

b) *Environs de Marrakech* : « Levé en 1899 — Echelle au 1 /20.000e (1). Le mot « Secret » remplace sur les deux plans le nom de l'auteur, le capitaine Larras, ancien officier de la Mission militaire française auprès du sultan Moulay ʿAbd al-ʿAzīz.

On connaît l'auteur (2), aujourd'hui général du cadre de réserve et membre de l'Académie des sciences coloniales. On sait qu'à cheval, et à ses frais, il a parcouru le Maroc en tous sens et que nous lui avons dû, pendant longtemps, nos seules connaissances précises sur 8.500 km. d'itinéraires (3). Les deux plans sont néanmoins ignorés comme celui de Lambert.

Il y a évidemment une explication : ils n'étaient pas dans le commerce et dormaient dans des cartons du Service Géographique de l'Armée, à Paris.

A vrai dire, ils n'étaient pas si méconnus qu'il en paraît, et de nombreux auteurs s'en sont inspirés sans citer leurs sources. Par ailleurs il est regrettable qu'un spécialiste très averti (4) puisse, encore de nos jours, écrire un long et bel article sur la cartographie marocaine sans citer le nom du capitaine Larras.

Mais abandonnons l'auteur à l'injustice de ses pairs pour l'étude rapide de ses plans.

Nous sommes en présence de travaux beaucoup plus scientifiques (5) que celui de Lambert. Ils nous apportent des renseignements précieux, nombreux et une toponymie abondante.

(1) Dessinés et héliogravés par le Service géographique de l'armée.

(2) Je ne saurais trop remercier M. le général Larras de l'accueil si amical et si compréhensif qu'il m'a réservé quand je suis allé le voir à Paris. Il a bien voulu m'offrir un exemplaire de chacun de ses plans, et ce n'est pas sans émotion ni profit que je l'ai entendu parler de cette ville de Marrakech qu'il a connue et aimée, il y a un demi-siècle.

(3) Voir l'hommage rendu au capitaine Larras par R. de Flotte de Roquevaire, *Carte du Maroc à l'échelle de* 1 /100.000e, « Notice et index bibliographique », Paris, 1904, en particulier pp. 5 et 6 ; par Louis Gentil, *L'Œuvre topographique du capitaine Larras au Maroc*, « La Géographie », 15 décembre 1906 ; et surtout Commandant F. Gendre, *Voyageurs et géographes, pionniers oubliés ou méconnus de la France au Maroc à la veille du Protectorat*, « Revue de Géographie marocaine », nos 2-3, 1946, p. 92 sq.

(4) Ch.-J. Delaye, *L'Œuvre méconnue de la cartographie française au Maroc*, « Cahiers Charles de Foucauld », 3-4, 1946, pp. 199-236.

Au sujet de cet article, précisons que la 1re édition de la carte du Maroc de R. de Flotte de Roquevaire est de 1897 et non de 1896, la 2e édition, de 1904 et non de 1908. Voir R. de Flotte de Roquevaire, ouvrage cité, p. 5.

(5) Les deux plans ont été fondus en un seul, en 1908 : « Marrakech et ses environs au 1 /25.000e, levé en 1902-1903, dessiné et héliogravé par le Service géographique de l'armée ».

Le plan radio-concentrique de la ville musulmane a été très bien compris, et aussi le rôle des trois rues qui permettent de circuler de porte à porte, en évitant le centre commercial de la cité (Bab Aghmat à Bab Khemis ; Bab Doukkala à Bab Robb et Bab Robb à Bab Aghmat). Sur les quartiers des portes et sur les portes elles-mêmes, sur le Mellāḥ et ses environs, sur la casbah et sur ses voies d'accès, les plans Larras sont des mines extrêmement intéressantes à utiliser.

Nous avons encore des précisions sur l'emplacement des Postes étrangères et les locaux de la Mission française. L'auteur n'a pas oublié qu'il était artilleur et a farci ses documents d'indications militaires encore fort utiles et qui durent l'être davantage en 1912, à la prise de Marrakech.

Grâce à eux, il nous est permis de mieux comprendre le plan actuel de la ville nouvelle européenne du Guéliz et la distribution de ses rues et de ses jardins.

Il y a aussi une infinité de détails urbains et ruraux qui donnent aux travaux de jeunesse du général Larras une valeur documentaire exceptionnelle, malheureusement méconnue.

Ce n'est pas dire que ces études topographiques exécutées dans de mauvaises conditions soient dénuées d'erreurs et d'omissions. On en trouve.

Néanmoins il est aujourd'hui impossible d'entrer dans la connaissance de Marrakech à la fin du XIXe siècle et avant le Protectorat français sans l'aide, l'étude et l'exploitation des plans d'un capitaine français, né en Algérie, « topographe de la plus haute valeur » (de Flotte) et « type de l'officier, tel qu'il devrait être, c'est-à-dire instruit, modeste, quoique sortant de Polytechnique (*sic*), désintéressé, n'ayant en vue que les intérêts supérieurs de son pays dans une contrée où les défenseurs de la cause française sont si rares, si clairsemés, si dénués de moyens d'actions » (1).

GASTON DEVERDUN.

N. B. — Charles Soller, chargé de mission par le Ministre de l'Instruction Publique, a levé un plan de Marrakech en 1887 (2).

Je n'ai pas encore retrouvé ce document.

(1) MOULIÉRAS, *Fez*, 1902, p. 236.

(2) C. SOLLER, *Voyage dans l'intérieur du Maroc* — C. R. des séances de la Commission centrale de la Société de géographie, Paris, 1887, n° 13. p. 445.

UNE SOURCE NOUVELLE DE L'HISTOIRE SAʿDIENNE

Je dois à l'obligeance de Si l-Aḥsan b. Aḥmad al-Bunaʿmānī, juge-délégué à Marrakech, la communication d'un manuscrit arabe dont l'existence n'avait, à ma connaissance, jamais été signalée et qui apporte, d'une manière inattendue, une documentation de première main sur l'histoire de la dynastie saʿdienne.

Cet ouvrage, découvert dans des circonstances qui n'ont pu être élucidées, fait aujourd'hui partie d'un recueil assez volumineux d'extraits de provenances diverses et d'intérêt inégal relié à Marrakech à une date récente. Le texte qui a retenu mon attention nous est parvenu en assez bon état de conservation, mais malheureusement incomplet : ses derniers feuillets, en particulier, manquent, qui auraient peut-être livré la date de cette compilation et le nom de son auteur.

En sa forme actuelle, elle compte cent-treize pages non foliotées, comprenant dix-neuf lignes chacune, d'une écriture courante, même élégante, mais compacte, réunies sous l'incorrecte rubrique :

تقييد بعض ما عثرت عليه من المكاتبات السلطانيات والظهائر
الاماميات مما صدر عن كتّاب الدولة العباسية المنصورية قدسها الله

Ce titre sans apprêt et qui, assez exactement, signifie : « Transcription de quelques correspondances et rescrits impériaux que j'ai découverts, rédigés par les secrétaires de la dynastie ʿabbāside-manṣūrienne (Dieu la sanctifie !) » indique clairement la nature de l'ouvrage. Il s'agit d'un recueil de pièces d'archives dont les plus anciennes remontent au règne d'Abu l-ʿAbbās Aḥmad al-Manṣūr aḏ-Ḏahabī : ainsi s'explique l'appellation inhabituelle de « dynastie ʿabbāside-manṣūrienne » utilisée par notre auteur, qui ne vise en réalité qu'al-Manṣūr le Doré et ses successeurs saʿdiens.

De cette collection, une soixantaine de documents seulement subsistent, classés d'une manière confuse, mais toujours éclairés de deux ou trois lignes d'introduction débutant presque invariablement par la formule : « wa-min inšāʾ [Fulān] mā ... » : « parmi la production littéraire de [Un Tel] est... »

La plupart sont des lettres rédigées sur l'ordre d'Aḥmad al-Manṣūr et en son nom par le Grand Vizir de la Plume Abū Fāris ʿAbd al-ʿAzīz al-

Fištālī qui fut aussi l'historiographe de son maître et dont les *Manāhil aṣ-Ṣafā'*, essentiels à la connaissance du règne d'al-Manṣūr ont malheureusement disparu (1).

D'autres pièces, plus rares, ne sont pas moins remarquables, car elles ont pour auteur Muḥammad b. Aḥmad b. ʿĪsā (2), premier ministre d'al-Manṣūr avant al-Fištālī et qui avait composé sur les princes saʿdiens un ouvrage, également perdu, intitulé : *Al-mamdūd wa-l-maqṣūr min sanā s-sulṭān Abi l-ʿAbbās al-Manṣūr.*

Toutes ces lettres traitent des sujets les plus divers, que je n'examinerai point ici : politique intérieure, affaires étrangères, guerres de conquête. Certaines sont de véritables proclamations destinées à être lues du haut des chaires des mosquées et adressées par le sultan au peuple de son royaume, aux habitants de Fès, en particulier, et, plus fréquemment, à ses sujets du Sous. Quant aux correspondants ottomans ou à la solde de la Porte, ils dessinent toute une galerie colorée et de marque : Murād III, sultan de Constantinople, Sinān Pacha, ʿIlj ʿAlī, Ḥasan Pacha, Jaʿfar Pacha, d'autres encore. Ainsi, le chapitre si mal connu et sur lequel les documents sont si rares des relations du Maroc avec la Régence d'Alger au temps d'al-Manṣūr s'éclaire de quelque lumière nouvelle. Plusieurs messages ont pour destinataires des docteurs d'Orient, singulièrement Zīn al-ʿAbīdīn Muḥammad al-Bakrī et Badr ad-Dīn al-Qarafī. Ils tracent la séduisante image d'un souverain épris d'intelligence, admirateur fervent et humble des hommes de science et de pensée.

La conquête du Touāt et du Tingurārīn, puis celle du Soudan ont également sollicité l'activité épistolaire d'al-Manṣūr. Nous connaissions par al-Ifrānī, notamment, et par l'auteur du *Ta'riḫ as-Saʿdī*, qui en avait vu l'original, l'existence de l'ultimatum adressé, peu de temps avant l'expédition de Jūdar, à Isḥāq II, roi du Sunġai : j'ai eu l'heureuse surprise de pouvoir le lire *in extenso* dans notre manuscrit.

Les pièces relatives aux successeurs d'al-Manṣūr y sont plus rares. Deux lettres, dont l'une adressée par Abū Fāris al-Wāṯiq bi-llāh à son frère Abu l-Maʿālī Zaydān an-Nāṣir li-Dīni-llāh, qui lui disputait alors le pouvoir, évoquent cette période troublée qui suivit immédiatement la

(1) Cette communication était déjà rédigée quand la revue tétouanaise « Al-Anwār » annonçait, dans son n° 9 (décembre 1948), p. 26, 2e colonne, *in fine*, que l'Institut Moulay al-Ḥasan s'occupait de publier le tome II des *Manāhil aṣ-Ṣafā'*, d'après un exemplaire conservé dans la bibliothèque de Sī ʿAbd Allāh Gennūn, lettré bien connu, en particulier, dans la zone espagnole du Maroc. Par ailleurs, le fqīh Si l-Muḫtār as-Sūsī, de Marrakech, possède quelques feuillets inédits qui reproduiraient des fragments de cet ouvrage et dont les originaux existeraient à la zaouïa de Tanrhmelt (près d'Ouzoud, cercle d'Azilal). Finirait-on par retrouver l'œuvre, qu'on croyait à jamais perdue, du ministre d'al-Manṣūr ?

(2) Les sources relatives à la biographie de ce personnage sont données par E. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, p. 97 ; Muḥammad an-Nāṣirī, dans sa traduction du *Kitāb al-Istiqṣā*, t. V, p. 303, n. 1 ; ʿAbbās b. Ibrāhīm al-Marrākušī, *al-Iʿlām bi-man ḥalla Marrākuš wa-Aġmāt min al-Aʿlām*, t. IV, p. 191.

II

Fac-similé d'une page du *Recueil anonyme de lettres sa'diennes*

mort de leur père. Trois messages concernent le règne de Zaydān. Celui de son fils al-Walīd est rappelé par trois autres textes, parmi lesquels une invocation de ce prince au Prophète.

Il est souvent difficile de situer dans leur cadre historique les documents ainsi transcrits. De graves lacunes, en effet, les entachent : toutes les correspondances impériales sont dépourvues de dates ; parfois même le nom du destinataire n'y figure pas et se trouve simplement remplacé par la mention « Un Tel » *(Fulān)*. On peut admettre, à la décharge du scribe inconnu qui les a colligées, que seules des copies déjà altérées de ces pièces auraient servi à l'établissement de son recueil.

La langue, malheureusement, n'en compense point les insuffisances documentaires : précieuse et fleurie, souvent rimée, surchargée de métaphores presque illisibles, elle est caractéristique du style d'al-Fištālī, tel que la *Nuzhat al-Ḥādī* nous l'a fait connaître. L'écriture de Muḥammad b. Aḥmad b. ʿĪsā paraît d'ailleurs tout aussi artificielle.

A quelle époque ces pièces ont-elles été réunies, par qui, dans quelles circonstances ? J'aurais voulu découvrir dans les textes mêmes les réponses à ces questions. Ils demeurent malheureusement rebelles à toutes sollicitations. Une hypothèse vraisemblable est qu'ils furent relevés par un secrétaire au service du Makhzen, assez illettré au demeurant, et auquel sa situation permettait d'atteindre les archives impériales. Peut-être aussi, plus simplement, furent-ils empruntés aux ouvrages d'al-Fištālī et de Muḥammad b. Aḥmad b. ʿĪsā ? J'ignore si un examen moins superficiel du manuscrit — dont la publication est souhaitable — permettra de résoudre ce problème.

Georges PIANEL.

Bibliographie

Ph. Marçais. — *L'Articulation de l'emphase dans un parler arabe maghrébin* (dans « Annales de l'Institut d'Etudes Orientales », t. VII, année 1948).

La question longtemps débattue de l'articulation des consonnes emphatiques en arabe reçoit dans cette étude, courte mais dense, une réponse sûre, une solution établie scientifiquement. Contrairement à l'idée que se faisaient les grammairiens arabes, les emphatiques exigent un abaissement du milieu du dos de la langue ; elles exigent aussi une extension de la langue de l'avant vers l'arrière et, conséquence de ce qui précède, un élargissement de la cavité palato-vélaire.

M. Ph. Marçais est arrivé à cette conclusion d'importance capitale en observant l'organe phonatoire d'un sujet arabophone à l'aide de la radioscopie, au moment où il articule des consonnes emphatiques. En dessinant sur l'écran un trait qui suit la partie supérieure de la langue, il obtient, — après un certain nombre de tentatives — un schéma qui représente la position de cet organe et sa forme dans l'articulation des emphatiques et des non-emphatiques correspondantes : t /T, d /D, s /S, etc. Cette technique, « qui ne perturbe en aucune façon l'élocution du sujet parlant, révèle le jeu des organes articulatoires » ; c'est le meilleur moyen, et le plus sûr, le plus objectif, qui rende compte du mécanisme interne de la parole.

Sans doute, comme le dit l'auteur, le problème abordé n'est pas entièrement résolu avec les résultats obtenus dans une enquête limitée à l'articulation des emphatiques dans un seul parler maghrébin.

Mais M. Ph. M. a fait plus : il a mis au point une méthode et une technique qui devront s'appliquer à d'autres problèmes de ce genre et à d'autres dialectes. Car on peut supposer que, par exemple, l'emphase est moins forte, pour le même son, dans un parler citadin que dans un parler bédouin, chez les femmes ou les enfants que chez les hommes, chez les nègres que chez les blancs.

Cette méthode pourra encore révéler ce que peut être l'articulation singulière du *r* des Fassis, et celle de leur occlusive glottale (représentée par une hamza), selon qu'elle remplace le *q* ou qu'elle prétend être une

hamza classique. La liste deviendrait facilement longue des problèmes phonétiques qu'on voudrait voir résolus de cette façon.

Les arabisants, et les berbérisants avec eux, seront reconnaissants à M. Ph. M. de leur avoir indiqué le chemin à suivre en y ajoutant, comme démonstration, les renseignements féconds qu'il a pu obtenir sur une question importante de la phonétique dialectale arabe. Il fait naître l'espoir qu'on lui sera redevable de nouvelles expériences aussi fructueuses.

L. Brunot.

⁂

Vincent Monteil. — a) *Notes sur Ifni et les Aīt Ba-ɛAmrān* ; b) *Notes sur les Tekna*, publiées par l'Institut des Hautes-Etudes marocaines dans la collection « Notes et Documents », tomes II et III.

L'Extrême-Sud marocain, entendons par là tout le pays qui s'étend, à l'ouest en direction du Sud, au delà de l'oued Sous, est plus habité qu'on n'est porté à le croire en regardant sommairement une carte ; on y trouve certes des nomades, mais aussi des agriculteurs sédentaires et des éleveurs qui ne sont pas de grands transhumants. Comme le dit fort justement le capitaine Monteil : « Aux marches sahariennes du Maroc, ce n'est plus le Sous, ni l'Anti-Atlas. Ce n'est pas encore le Désert ».

Cependant, on n'est pas bien documenté sur ces régions assez difficilement accessibles que ne traverse pas encore une route de commerce actif reliant le Sénégal au Maroc.

Aussi est-on reconnaissant à ceux que leurs fonctions appellent à séjourner dans ces pays d'en faire un inventaire aussi exact et aussi précis que possible. Les monographies locales, s'ajoutant les unes aux autres, permettront d'avoir un jour une description de l'ensemble d'un vaste territoire et d'en connaître les populations et les ressources.

C'est à un travail de ce genre que s'est appliqué le capitaine Monteil, en donnant deux séries de notes concernant les Tekna et les Aīt Ba-ɛAmrān. On louera, dans ces pages d'une extrême concision, l'abondance des renseignements donnés et aussi leur grande variété. Elles donnent un aperçu si complet des régions étudiées, qu'on se demande si une monographie plus étendue et plus fouillée serait bien nécessaire.

Louis Brunot.

⁂

Gilbert-Ch. Picard. — *Castellum Dimmidi* (Gouvernement Général de l'Algérie. Direction des Antiquités. Missions Archéologiques), Carbonel, Alger, in-4°, 224 pp., pl.

De cette fouille vraiment exhaustive — autant que la fouille la plus consciencieuse peut prétendre n'avoir rien laissé derrière elle — M. G. Picard n'a pas seulement tiré la monographie d'un poste militaire romain aux confins du désert, mais elle lui a permis de jeter un jour nouveau sur les relations de l'Empire avec les nomades sahariens insoumis.

Dimmidi était un petit camp fortifié de type classique, sur la piste caravanière Laghouat-Alcantara (que surveillait aussi au nord-est le *Centenarium Aqua Viva* remarquablement étudié par M. L. Leschi), bien situé au confluent de l'O. Djedi et de l'O. Messad. Il a dû être fondé par Septime Sévère à la fin du IIe s., ou au début du IIIe s., après son expérience des guerres d'Orient, car il répond à la même conception politique et stratégique : en arrière, le *limes*, quasi continu, protège les territoires colonisés, gagnés à l'agriculture ; au sud, des postes jetés en avant permettent de surveiller les Berbères nomades — les Gétules — et, par des cavaliers de liaison, d'alerter la légion de Lambèze, qui fournit les colonnes expéditionnaires, tandis que la petite garnison de fantassins et d'archers montés palmyréniens assure la défense ordinaire du secteur. C'est en direction du sud-ouest, en effet, que les troupes romaines sont ordinairement intervenues, car la zone névralgique a toujours été celle des confins algéro-marocains : là où le désert pousse une avancée vers la Méditerranée. Sous Gordien III (238-244), la politique romaine change : la légion IIIa Augusta fut un certain temps dissoute, par inimitié personnelle de l'empereur peut-être, mais aussi, comme le montre fort bien M. G. P., parce que les méthodes de défense se sont transformées : des détachements légionnaires font des séjours prolongés vers l'ouest, comme le prouve désormais la fréquence des procurateurs *prolegats* dans les Maurétanies ; la piste Lambèze-Laghouat perd son utilité. Aussi Dimmidi est-il évacué, bien que le *limes* ait fait un bond en avant et soit renforcé par des fortins de plus en plus rapprochés. Dimmidi, abandonné par la troupe, restera d'ailleurs un centre sédentaire : les Berbères qui travaillaient les terres cultivables des alentours sous la protection des soldats restent sur leurs champs, et l'ancien *castellum* devient village de civils, témoignant ainsi du succès de la pénétration pacifique romaine.

M. G. P. nous fait pénétrer dans l'intimité de cette petite garnison. Il est incroyable de voir tous les renseignements qu'il a pu tirer, au prix de laborieuses recherches et de comparaisons ingénieuses, des moindres objets et de la plus petite inscription. A vrai dire, ce sont surtout des manifestations de la vie religieuse : cultes officiels de l'Empire, mais aussi, ce

qui est plus intéressant, cultes nationaux des Palmyréniens, avec leur chapelle aux fresques apparentées à celles de Doura-Europos sur l'Euphrate, et des dédicaces et des stèles semblables à celles de Numidie. Il semble que même les recrues africaines aient été gagnées à ces cultes exotiques.

M. G. P. termine par quelques considérations générales sur les causes de l'affaiblissement de l'organisme militaire romain et de la chute de la romanité en Afrique : réveil du particularisme provincial et résurgence punique en Afrique, désir de ces Africains de rechercher directement en Orient les principes religieux. Je crois tout ceci très juste ; mais M. G. P. lui a peut-être donné une forme trop absolue ; car, enfin, si le particularisme africain est si vivace — et il l'est, je le crois — qu'a-t-il tant à faire avec l'Orient? Et l'action des Palmyréniens et de quelques marchands orientaux a-t-elle marqué tellement les Gétules ? Le culte de Saturne lui-même est-il bien la transposition de celui de Baal et non de quelque divinité indigène ? L'influence punique est restée certainement vivace en Proconsulaire et dans la Numidie du Nord : l'a-t-elle été autant dans celle du Sud et en Maurétanie ? Je crois plutôt à la répercussion politique en Occident de conditions géographiques semblables à celles de l'Orient : la lutte de l'homme contre le désert, du sédentaire contre le nomade, du lourd Etat centralisé contre la tribu presque inorganique, considérations sur lesquelles M. G. P. a d'ailleurs lui-même attiré l'attention au début. Tout ceci est donc pure affaire de nuance.

Pourtant, je ne suis pas d'accord avec lui sur quelques points particuliers : les Autololes ne nomadisaient pas sur les Hauts-Plateaux marocains (c'étaient les Bavares et les Baquates), mais sur la côte océanique, au nord de l'Atlas. Le soldat enterré à Aïn Temouchent (CIL VIII, 21.669) appartient bien à la X[a] *Gemina*, mais il est venu plus probablement de l'armée d'Espagne, sous Claude, au moment de l'annexion des Maurétanies, comme celui de Volubilis ; son ethnique, Lindo, est très mal assuré. Je ne suis pas sûr, non plus, que les oasis du Tafilalet aient été si peuplées dans l'Antiquité : les palmeraies qui ont fait leur fortune ne datent que du haut moyen âge ; il en est autrement de la Saoura et du Tidikelt aux stations préhistoriques si abondantes, qui constituent la liaison entre Afrique méditerranéenne et soudanaise. Anoceur, que j'ai pu enfin voir, me paraît moins un poste militaire, moins encore un gîte d'étape de Suetonius Paulinus qu'une belle ferme fortifiée ; dire qu'il est à soixante km. du *limes* me paraît hypothèse aventureuse, car nous perdons toute trace de ce *limes* à l'ouest du méridien de Meknès. L'épitaphe du cavalier qui y fut trouvée ne paraît d'ailleurs pas contemporaine de celle de la flaminique. Au Bou Hellou, nous possédons l'épitaphe d'un Sevir Augustale et des chapiteaux : ce n'était donc pas non plus un poste militaire. La colonisation romaine était donc fortement implantée dans cette région,

bien que je n'aie encore pu retrouver jusqu'à présent sur le terrain aucune ruine correspondant aux stations du géographe Ptolémée. Il faut aussi modifier l'idée que nous nous faisions de la colonisation romaine dans le Maroc oriental, depuis que M. J. Marion y a retrouvé les traces de multiples villages sédentaires, qui se placent, au premier examen, entre la fin de l'époque romaine et l'invasion arabe, et prouvent l'impulsion énergique donnée aussi par Rome dans cette région à l'agriculture et à la sédentarisation, ce qui confirme donc de façon éclatante la théorie de M. G. P.

Raymond Thouvenot.

N. B. — Une faute d'impression bizarre : p. 165, l. 7 : « que » au lieu de « par » ; et p. 60 : « Mauritanie » au lieu de « Maurétanie ». Enfin je trouve inexacts les mots « rebelles », « révoltés » quand il s'agit de Maures qui n'ont jamais été soumis ; ne serait-ce pas une mauvaise transposition de l'expression *bled siba* ?

⁂

Fontes medievais da história de Portugal. — Selecçâo, prefácio e notas de Alfredo Pimenta. Vol. I. *Anais e Crónicas.* Lisbonne, s. d. [1948], 12 × 19, xxxii + 337 pp. (Col. de Clássicos Sá da Costa).

La plupart des textes réunis et reproduits par M. A. P. dans ce premier volume de sources médiévales pour l'histoire du Portugal intéressent l'histoire de l'Occident musulman. On y trouve en particulier le texte intégral de la *Chronica Gothorum* (nº II), la relation de la reconquête de Santarém par Afonso Henriques en 1147 (nº VII) et celle de la prise de Silves en 1189 par Sanche Ier (nº X). Mais j'attirerai plus spécialement l'attention sur la relation de la bataille du Salado (1340), qui constitue le nº XIII (pp. 211-256). Elle est bien connue des érudits portugais ; elle me paraît moins connue en dehors du Portugal, et elle mériterait de l'être davantage.

Cette relation figure dans un de ces recueils de documents généalogiques appelés *Livros de Linhagens*, le *Nobiliário do Collegio dos Nobres*, et elle a été publiée pour la première fois par Herculano en 1856, dans ses *Portugaliae Monumenta Historica* (*Scriptores*, t. I, pp. 184-229). Elle a été rééditée depuis, par exemple dans la *Crestomatia arcaica* du regretté José Joaquim Nunes (3e éd., Lisbonne, 1943, pp. 45-60) ; mais ce livre scolaire, du reste excellent, ne donne pas le texte complet, et l'on est reconnaissant à M. P. de nous l'apporter de nouveau dans son intégrité. Cette relation a été datée de 1360-1365 ; M. P. la rajeunit un peu, et estime qu'elle ne peut être antérieure à 1378-1379. En tout cas, elle est postérieure à l'événement d'une quarantaine d'années tout au plus, et, si elle n'a peut-être pas été

composée par un témoin oculaire, elle est si vivante et si détaillée que certains éléments proviennent très probablement d'une information directe. C'est dire son importance et son prix. J'ajouterai que la fin de cette relation comporte quelques pages fort curieuses sur la vie du sultan mérinide Abou l-Hassan après sa défaite au Salado et sur sa fin mystérieuse chez les Hintata, qui me semblent également peu connues des historiens du Maroc (1). Ces pages mentionnent des personnes et des toponymes qu'il n'est pas toujours aisé d'identifier, mais elles paraissent reposer sur des renseignements très précis. On souhaiterait qu'elles soient étudiées de près par un spécialiste compétent. Peut-être essaierai-je un jour d'en établir une traduction française qui, même si elle ne résout pas tous les problèmes posés par ce texte d'une langue difficile, permettra aux arabisants de l'utiliser avec moins de peine.

L'abondant commentaire de l'éditeur rendra de grands services. Toutefois, M. P. est surtout romaniste et médiéviste. Il a été parfois embarrassé par des mots familiers à tous ceux qui ont un peu pratiqué l'histoire de l'Afrique du Nord, tels que *Soioromeça* (Sijilmassa), *Almadia* (Mehdia), *Marim* (Mérinide), etc. Quant à faire d'*Aliazira* (p. 239, l. 1) la ville de Cadix, je ne m'explique pas comment une idée aussi inattendue a pu venir à l'esprit du commentateur. Algeciras, à quoi l'on pense tout naturellement, s'impose d'autant plus qu'on suggère à Aboul -Hassan de se réfugier dans cette localité ; or en 1340 Cadix n'appartenait plus aux Musulmans ; Algeciras au contraire ne fut reconquis qu'en 1344. Dans la relation de la prise de Silves (p. 166), le mot *Coirasce*, non identifié, n'est pas un toponyme, mais désigne évidemment la *couraça* de l'enceinte (mentionnée plus loin, p. 172, sous la forme *coiraça*); cette fortification présente dans le passage tous les caractères que j'ai rappelés dans les *Sources inédites*, Portugal, III, p. 250, n. 2. En revanche, pp. 155-157, M. P. a très heureusement déterminé le sens du latin *epimenium*, qui, dans les textes du moyen âge portugais, signifie forteresse, et, d'une façon générale, place forte. Peut-être faut-il le rattacher dans ce sens, et bien que la chose puisse sembler un peu forte, non pas au grec *mên* (mois), mais au latin *moenia*.

Robert RICARD.

(1) C'est ainsi que Pierre de CENIVAL, toujours si bien informé, n'y fait pas la moindre allusion dans son article, posthume il est vrai, *Les émirs des Hintata, « rois » de Marrakech*, dans « Hespéris », 1937, pp. 245-247 (v. pp. 249-250 et p. 256, n° 12).

⁂

Collection « Islam et Christianisme » (Action chrétienne en Orient, Lausanne).

Je me permets d'attirer l'attention du lecteur sur cette collection d'obédience protestante (Mission de Bâle), et qui publie d'excellentes brochures sur l'Islam, d'un ton et d'un contenu assez objectifs pour qu'un agnostique puisse les recommander du point de vue scientifique.

La première est une conférence de W. Zimmerli sur *Le Prophète dans l'A. T. et dans l'Islam*. On y lit à propos de Mohammed : « Il a ressenti, lui aussi, une puissance surnaturelle qui s'emparait de lui et qui lui donnait la certitude d'être un prophète » ; cela nous change du siècle dernier, où pour je ne sais plus quel auteur anglais protestant (Doughty ?), il était un « sale Arabe ».

La seconde d'E. Kellerhals, est intitulée *L'Islâm, tentation de l'Eglise* ; cette tentation est triple : tentation de la théocratie, tendance à une trop grande rationalité métaphysique qui repousse le mystère, tendance à ne pas réclamer assez à l'homme ; en somme, la tentation, c'est « l'adaptation voulue et calculée de la religion à l'homme naturel ».

La troisième, *L'Islam, problème missionnaire*, de F. Blank, de tendances plus pratiques renferme pourtant des pages intéressantes. Il est à espérer que ces études (extraites du « Missionnaire » de Bâle) seront continuées.

Il est clair qu'aujourd'hui, les croyants, catholiques et protestants, savent étudier, dans un esprit presque scientifique, ces questions religieuses. On souhaite que les Musulmans apprennent à en faire autant. Ils seront, ce jour-là, eux aussi, de dignes représentants de la pensée moderne.

G.-H. Bousquet.

⁂

José Bénech. — *Un des aspects du Judaïsme. Essai d'explication d'un mellah.* Liminaire et Préface de Charles Sallefranque, 1 vol. de xxv-321 pp., avec un portrait de l'auteur, s. l. n. d.

Si paradoxal que cela puisse paraître, le milieu juif est, des éléments divers qui composent la population marocaine, le plus mal connu. Il semble pourtant que son extension limitée, sa cohésion, la complaisance avec laquelle il se prête à la curiosité des enquêteurs eussent dû avoir, pour le sociologue et l'ethnographe, l'attrait d'une relative facilité. Il n'en a rien été. J'en vois la raison dans l'influence qu'ont exercée sur les sciences de l'homme au Maroc, surtout dans les débuts du Protectorat, les exigences pressantes de l'action : en regard de la masse musulmane, arabe ou berbère,

la petite minorité juive, toute acquise à l'intervention européenne, ne posait que de modestes problèmes. (On devait saisir par la suite tout ce qu'il y avait de superficiel dans une telle vue). Les érudits se sont laissé attirer par le mystère des origines, qu'ils se flattaient de percer : les conclusions désenchantées de Stéphane Gsell résument le maigre fruit de leurs labeurs. Les voyageurs sensibles et pressés se sont plus souciés d'exprimer leurs réactions au spectacle des mellahs que d'essayer de comprendre les êtres qui y vivaient. Entre ces deux prises inadéquates, la réalité continue de se dérober.

Ce n'est que par les monographies nombreuses et fouillées qu'on parviendra à une connaissance scientifique des données du problème juif au Maroc. Mais le temps presse. L'essor économique du pays attire les Israélites vers les grands centres. Casablanca est en train de drainer la substance des mellahs du Sud, depuis Mogador et Marrakech jusqu'aux ksour du Bani et du Draa. Les courants contradictoires de l'assimilation et du sionisme convergent pour transformer la mentalité des générations nouvelles. Bientôt le vieux judaïsme marocain ne sera plus qu'un souvenir.

Aussi faut-il saluer la mémoire de ce jeune Français (et nous nous associons au pieux hommage que lui rend Charles Sallefranque) qui, sans être préparé par sa formation ni par ses fonctions à de telles études, mais armé de curiosité, d'esprit d'observation et de sympathie, a entrepris de décrire et d'expliquer l'importante communauté juive qu'il avait sous les yeux.

Il s'agit ici (pourquoi le titre ne le dit-il pas ?) du mellah de Marrakech.

José Bénech ne s'attarde pas — nous l'en louons — sur le lointain passé. Les seuls Israélites du Maroc dont nous connaissions bien l'origine sont les Juifs expulsés d'Espagne à la fin du xve siècle. Plus cultivés que leurs coreligionnaires autochtones, ils ont constitué à Marrakech, comme dans les mellahs de la côte, l'élite intellectuelle et commerçante. Les Juifs marrakchis qui ont joué un rôle auprès des sultans sont tous, d'ailleurs, d'origine étrangère : les Pallach, les Sumbal, les Corcos. Quant aux autres, il y a les plus grandes chances pour que ce soient les restes de tribus berbères judaïsées. Mais nous devons nous résigner à ignorer le quand et le comment de cette judaïsation. Bénech souligne avec raison l'apport constant des petits mellahs de l'Atlas et de l'Anti-Atlas à la communauté juive de Marrakech, ce qui explique en partie son caractère traditionaliste accentué.

Ces mellahs étaient d'ailleurs les antennes du grand commerce marrakchi, dont les Juifs partageaient le monopole avec la colonie musulmane des Fasis. Ils étaient surtout les courtiers et les commissionnaires des grosses maisons juives de la côte, depuis Tanger jusqu'à Mogador. Ce commerce — comme celui de Fès d'ailleurs — avait un caractère spéculatif très marqué. L'argent ainsi gagné était de nouveau investi dans les prêts. José Bénech

analyse avec clarté le rôle ainsi joué par les Israélites dans l'économie musulmane et même dans la politique marocaine. Il fut certainement considérable. Quand les échanges avec l'Europe commencèrent à se développer, c'est encore, à Marrakech comme dans les ports, les Juifs qui furent les intermédiaires entre Chrétiens et Musulmans. Cette primauté du commerce explique la concentration de la richesse et la coexistence, dans le mellah de Marrakech, de quelques très grosses fortunes et d'une misère qui a frappé tous les voyageurs.

Ce chapitre sur l'économie est excellent, ainsi que le suivant, qui traite, avec objectivité et modération, de la condition du Juif dans l'Etat musulman. Je regrette, pour ma part, que l'auteur ne les ait pas développés davantage au détriment des suivants (ch. V à XII inclus), qui sont consacrés à la religion. Non certes que José Bénech se soit exagéré l'importance de la religion dans la vie d'une communauté juive. Mais il a consacré une bonne partie de ces chapitres à rappeler les principes généraux du judaïsme et il ne pouvait le faire qu'en résumant ce qui a été dit maintes fois dans des ouvrages devenus classiques. Sans doute a-t-il pensé que le public n'était pas tellement familiarisé avec ces questions qu'un rappel fût inutile ; il eût pu être plus bref et l'aspect proprement local des rites et des croyances plus développé.

Il y a enfin un exposé de l'administration du mellah, et un chapitre consacré au tribunal rabbinique qui contient des notations intéressantes sur la coutume juive, si mal connue. C'est ainsi qu'en matière de statut successoral, Juifs d'origine berbère et Juifs d'origine espagnole ont une coutume différente, la seconde plus favorable à la femme.

Après avoir évoqué la figure d'un grand Juif de Marrakech, Yechoua Corcos, familier et conseiller de plusieurs sultans, qui dirigea sa communauté avec sagesse et autorité pendant plusieurs décades, José Bénech termine par un aperçu sur l'évolution, conséquence de la présence française, et évoque à ce sujet l'œuvre admirable de l'Alliance Israélite.

La transcription des mots arabes est par trop fantaisiste. C'est ainsi qu'on lit *freddia* pour *frida* (p. 66), *mothasseb* pour *mohtaseb* (p. 219), *cheik* pour *cheikh* (p. 221), *hassa* pour *'asa* (p. 221), *youdi* pour *ihoudi* (p. 220), *mokhadem* pour *moqaddem* (p. 224), etc. Le chef berbère qui a donné son nom à Gibraltar est appelé *Djebel Tarik* (p. 10) ! C'est prendre le Pirée pour un homme... Si la mort n'a pas laissé à José Bénech le temps de revoir son livre, ses amis, qui l'ont publié, auraient pu effacer ces taches qui déparent un ouvrage estimable.

Car il y a dans ce travail de l'information, de l'intelligence et de la sympathie et il apporte, au total, une contribution précieuse à la connaissance du judaïsme marocain.

André ADAM.

⁂

Dr C. Nooteboon. — *Tondongkoera, village de montagne dans le Sud-Ouest de Célèbes,* « Bijdragen tot de Taal —, land — en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië », no 104, La Haye, 1947, pp. 89-102.

L'auteur, qui a administré le village de Tondongkoera, se défend d'avoir voulu en donner une monographie complète. Il écarte systématiquement tout ce qui relève de la civilisation du groupe plus vaste auquel appartient le village, « Makassar » et « Boegi », qu'il suppose connu du lecteur. Il se borne donc aux traits particuliers à son sujet.

Tondongkoera, qui comprend 750 âmes, consiste en un centre entouré de maisons dispersées dans les champs. Cette tendance à la dispersion s'est accrue depuis quelques dizaines d'années avec l'accroissement de la sécurité. Les maisons du peuple sont groupées autour des demeures des nobles.

La population est, en effet, fortement hiérarchisée. A la tête est un *karaeng* ou prince, chef du village ; la fonction appartient à une famille. Le prince le plus ancien dont fasse mention la tradition locale, dixième ancêtre du prince actuel, est connu sous son nom de décès : « Celui qui a rendu l'âme dans l'Islam ». L'auteur en conclut qu'il se convertit à l'islam à un âge relativement avancé, voici à peu près 150 ans, ce qui est peu puisque l'introduction de l'islam dans les régions côtières remonte à environ 350 ans. Comme partout, la pénétration de l'islam a été plus tardive, plus lente et moins profonde dans les pays de montagne que dans les régions plus ouvertes. On y retrouve donc d'anciens phénomènes culturels dont la trace s'est perdue ailleurs.

Le village constitue une communauté à la fois territoriale et généalogique. Les deux coïncident d'autant mieux que les mariages entre villages voisins sont très rares. La population, comme dans toute la région sud de Célèbes, est divisée en classes ; il y en a quatre : haute noblesse, petite noblesse, hommes libres, esclaves. La première ne comprend que le prince et sa famille, la seconde les familles des autres chefs. Entre les trois classes libres, il existe d'ailleurs des classes intermédiaires, alimentées par les mariages mixtes. Tout cela constitue une hiérarchie très compliquée et rigoureuse, que l'auteur compare à une pyramide.

Toute la population croit descendre des premiers ancêtres, fondateurs du village, qui sont sacrés. Certains objets, dits « ornements », qui leur ont appartenu, sont l'objet d'un culte. La possession de ces ornements confère au prince dignité et pouvoir. A Tondongkoera, c'est un vieux sabre, déposé dans la maison du chef. Autrefois, il était entouré de linges blancs, car sa vue passait pour fatale au profane. On l'appelait « grand monarque » et on lui apportait des offrandes. Aujourd'hui, ce culte est tombé en désuétude, et le prince conserve le « grand monarque » dans son armoire comme un simple souvenir de famille.

Le prince n'est pas seul pour remplir sa tâche. Il est assisté d'un adjoint, qui est son frère, mais surtout d'un conseil de notables, composé de douze membres, appelés « mères ». Ce conseil est divisé en deux collèges, le premier de quatre mères, le second de huit. Le premier est le plus important, chacun des membres porte un titre spécial. Le conseil se recrute par cooptation, toujours dans les mêmes familles nobles, qui appartiennent aux deux premières classes.

Les fonctions de ce petit sénat ressemblent beaucoup (il fallait s'y attendre) à celles qu'assumaient, au temps de la « siba », les *jemāʿa*-s de nos villages berbères du Maroc. Les plus importantes concernent l'organisation et la surveillance des travaux agricoles, dans les *sawahs* (rizières). Ce sont les douze mères qui décident du jour propice au commencement des labours, puis des semailles, du repiquage et, enfin, de la récolte. Pendant toute la période des travaux, ils exercent un contrôle sévère sur l'activité de chacun, avertissent et réprimandent les paresseux, procurent de l'aide aux pauvres et aux malades, voire de la semence à ceux qui en manquent (on reconnaît ici la *tiwizi* de nos sédentaires berbères). Ils organisent toutes les corvées communales : entretien des digues et des canaux, battues, pêche ou chasse collective, etc.

Le conseil veille également à ce que les règles traditionnelles soient observées dans les cérémonies familiales : mariage, circoncision, décès. On ne peut construire une maison sans son autorisation ; il fournit la main-d'œuvre pour la coupe du bois et la construction.

La seule attribution que le conseil ne possède pas, c'est la justice. L'auteur pense qu'il l'a exercée avant l'établissement des tribunaux hollandais et qu'il continue même de l'exercer clandestinement. Par ailleurs, le gouvernement, fort sagement, a confié au conseil le soin d'organiser les corvées nécessaires à l'entretien des routes.

Ces quelques renseignements, précis et intéressants, font regretter que l'auteur ait laissé dans l'ombre tant de questions importantes : la condition des esclaves, l'affranchissement, et surtout les problèmes posés par l'islamisation, comme les rapports entre la loi coranique et la coutume.

André Adam.

⁂

J. Despois. — *L'Afrique du Nord* (« Géographie de l'Union française »), 1 vol. in-8°, 624 pp. + xvi, 39 fig., 3 cartes et 16 photogr. h. t. (Presses Universitaires de France.)

Dans la vaste et précieuse « Collection internationale de documentation coloniale », dont M. Ch.-A. Julien assure la direction générale (v. « Hespéris »,

1er-2e trim. 1948), la quatrième série, sous le titre particulier de *Géographie de l'Union française*, présentera certainement un intérêt exceptionnel, par son objet d'abord, mais aussi par la personnalité de l'animateur, M. J. Dresch, et la compétence des collaborateurs. En fait, cette série, qui doit comprendre six volumes, s'est ouverte, avec le volume consacré par M. J. Despois à l'Afrique du Nord, par une œuvre magistrale qui sera désormais également indispensable à trois groupes de travailleurs ou de simples curieux, ceux que préoccupent soit les problèmes de l'Union française, soit l'évolution de l'Islam, soit les questions et la méthode de géographie humaine.

Il est assez remarquable que les orientalistes ont été les premiers à reconnaître l'importance de l'ouvrage de M. Despois, auquel ils ont conféré le prix Pelliot. D'autre part, les Français qui ont consacré à la France d'outre-mer leur existence matérielle et leur raison de vivre et qu'avaient pu inquiéter les formules liminaires de M. Dresch, se trouvent rassurés : laissant de côté la question de savoir ce qui pourrait bien justifier à Paris des études sur la colonisation sans les héros trop réels aujourd'hui « fondus dans l'argile épaisse » d'Indochine et d'Afrique, M. Despois a heureusement montré qu'« un esprit dépouillé de toute tendance colonialiste », ou plus simplement l'objectivité scientifique, se conciliait aisément avec une vue très claire des problèmes complexes, parfois douloureux, que posent la présence effective et, espérons-le, l'enracinement définitif des Français dans les pays d'outre-mer.

Nous pensons aussi que, du point de vue de la méthode ou de l'esprit géographique, les tendances affirmées et réalisées dans l'œuvre de M. Despois méritent de provoquer, entre géographes, de fécondes discussions. Ces tendances ne sont ni spéciales à l'auteur, ni entièrement nouvelles : elles sont déjà résumées dans la formule de Vidal de La Blache que M. Despois a très justement placée en tête de son Introduction : « Une contrée est un réservoir où dorment des énergies dont la nature a déposé le germe, mais dont l'emploi dépend de l'homme ». La formule situe exactement la position de la géographie entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme : ce n'est pas une situation ambiguë, mais une liaison infrangible et féconde qui peut, selon les chapitres et les moments de l'analyse, mettre l'accent soit sur l'aspect physique, soit sur l'aspect humain, mais sans cesser de les voir en fonction l'un de l'autre. Ainsi se fonde la merveilleuse richesse de la géographie avec son mélange d'enchaînements rationnels, de suggestions et d'intuitions. Il est sans doute une géographie physique pure à qui des travaux justement célèbres ont conquis une place à part dans la classification des sciences, mais qui reste intégrée dans le groupe des sciences de la nature. D'ailleurs quelles que soient les préférences personnelles des spécialistes qu'on appelle « géographes », les meilleurs arguments perdent

leur poids lorsqu'il s'agit de ce qu'on appelait jadis, « géographie coloniale ». Quand on se propose avant tout d'observer ces sociétés indigènes retardées dont la colonisation, au sens le plus noble et le seul admissible, doit guider l'évolution et l'ascension, M. Dresch est parfaitement fondé à dire : « Nous évitons les exposés méthodiques de géographie physique pure ».

Ces conceptions de base éclairent toute l'œuvre de M. D., dont les 624 pages de caractères serrés forment une masse impressionnante : elles en font comprendre aussi bien le plan général, l'ordonnance et l'ampleur relative des chapitres que la présentation des faits particuliers ; si on ne les avait présents à l'esprit on s'exposerait à un malentendu, à une de ces discussions substituant au dialogue fécond ces monologues alternés où le critique reproche à l'auteur de ne pas avoir dit ce que celui-ci a voulu précisément écarter. C'est ainsi qu'un certain nombre de traits saillants ressortent, vigoureusement schématisés par la table des matières.

1° Ce gros volume sur l'Afrique du Nord a vraiment pour objet l'Afrique du Nord. L'apparente tautologie est la plus essentielle et la plus féconde des directives : M. D. s'est proposé et a effectué, non pas l'habituelle rapsodie tripartite, Algérie-Tunisie-Maroc, mais l'étude systématique de cette originale entité géographique qui est malheureusement dépourvue d'un nom unanimement reconnu : elle a trop de noms, Afrique mineure, Atlasie, Berbérie, etc., chacun de ces noms s'inspirant d'un des éléments de l'unité sans être pleinement adéquat à l'ensemble, et l'expression habituelle en français d'Afrique du Nord prête à confusion, les étrangers estimant avec assez de raison que la Libye est située aussi au nord de l'Afrique. Certes M. D. n'a nullement dissimulé ni les bases géographiques de la division ternaire, ni la vigueur des contrastes entre une multitude de petites unités régionales : mais ce régionalisme, au lieu de devenir un objectif propre, comme il arrive trop souvent dans la magnifique collection de la « Géographie universelle », n'apparaît que pour mieux dégager la vivante personnalité de l'Afrique du Nord qui combine très originalement une forte unité et une riche diversité.

2° Le volume est allégé par une facile articulation en cinq parties : Conditions naturelles, — Conditions humaines, — Evolution des genres de vie indigènes, — L'œuvre de colonisation, — Rôle particulier de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, — auxquelles s'ajoutent une Introduction générale et une Conclusion. Cette division souligne que l'étude spéciale des phénomènes de géographie physique n'occupe qu'une partie sur cinq et 110 pages sur 640. Mais un tel calcul arithmétique n'a qu'une valeur d'indication très sommaire et pourrait suggérer, trop strictement interprété, une impression tout à fait inexacte : car dès la première partie apparaissent les conséquences les plus immédiates pour l'homme des agents physiques et, inver-

sement, les phénomènes proprement humains sont rattachés, toutes les fois qu'il est possible, à leurs conditions naturelles.

3° L'ordonnance de la première partie elle-même n'est pas moins expressive. A l'encontre du plan traditionnel, l'étude du climat précède celle du sol et l'accent est mis sans cesse sur les phénomènes atmosphériques plutôt que sur l'origine géologique ou l'évolution morphologique des roches ; en effet, la description et l'explication du paysage végétal, les chapitres spéciaux sur les sols superficiels, sur les limites des cultures-témoins, sont autant d'occasions pour faire ressortir le rôle fondamental des conditions atmosphériques. Il ne s'agit pas d'une absurdité qui consisterait à réduire la valeur du relief comme agent géographique et M. D. a très justement analysé cette valeur dans un paragraphe spécial ; mais on peut étudier le relief du sol en lui-même, et c'est un point de vue de géologue, ou pour son influence sur la vie humaine : cette action est souvent décisive, mais en quelque sorte médiate, s'exerçant par les modifications imposées au climat, à la végétation, au régime des eaux, voire aux fonctions organiques. Ainsi le relief prend sa place parmi les agents biogéographiques, avec cette relativité sans cesse fluctuante qui s'oppose à la rigidité des chiffres et des mécanismes passifs. En voici un exemple simple entre mille autres donnés par M. D. Deux montagnes de même altitude et de même structure en France et en Afrique imposent à l'homme des comportements tout à fait différents, pour de nombreuses raisons, ne serait-ce que par l'ampleur des formes d'accumulation qui, dans les massifs intérieurs de l'Atlas, facilitent la circulation.

4° L'ordre et la hiérarchie des chapitres dérivent de conceptions plus générales et plus profondes qui, plus ou moins explicitement affirmées, affleurent çà et là dans le texte, mais ont infiniment plus d'importance comme substrat inexprimé : ainsi le subconscient est l'essentiel de notre moi permanent, dont les phénoménes de la claire conscience ne sont que la surface changeante.

C'est pour des nécessités pratiques que chacun des éléments physiques, atmosphère, roches, eau, est analysé séparément ; mais le point de vue du géographe est au contraire de ne les voir qu'à l'état de synthèse, formant un milieu vivant, c'est-à-dire instable, avec des réactions réversibles en tous sens ; ainsi la géographie, même considérée comme une science de la nature, se trouve rapprochée des sciences biologiques infiniment plus que des sciences mécaniques et physiques. Avant même d'y avoir observé le comportement humain, un milieu biogéographique prend une valeur unique, dépourvue de commune mesure : il est indispensable de rompre avec les normes d'Europe occidentale quand on aborde l'Afrique du Nord et une telle nécessité s'affirme davantage encore, à mesure qu'on descend en latitude vers l'Afrique tropicale. N'est-ce pas la qualité essentielle, la nature

même de l'esprit géographique que le sens de la relativité géographique, l'effort constant pour adapter, à ce que les Anglo-Saxons appellent « l'environnement », les disciplines trop rigides, pour se situer au cœur vivant des choses et des êtres ?

La source féconde de l'intérêt indéfiniment renouvelé du livre de M. D., c'est que l'Afrique du Nord s'y trouve non pas seulement analysée avec clarté, mais vécue et pensée, l'imagination intuitive ne devant rien à la métaphysique bergsonienne, mais dérivant du travail et d'une longue expérience nord-africaine.

5° L'observation des sociétés nord-africaines, autochtones ou assimilées, est évidemment à la base de tout essai pour « penser » l'Afrique du Nord. Or, si le sentiment des puissances d'intégration de la vie est déjà nécessaire pour comprendre un milieu naturel, que dire lorsqu'il s'agit des hommes et de leurs groupements spontanés ou politiques, de leurs activités utilitaires ou spirituelles, de la solution donnée aux impératifs économiques ou des « superstructures » : l'analyse statique doit céder le pas au dynamisme en action, la détermination rigide et mécanique à l'instabilité mouvante et aux contingences de l'histoire.

La géographie actuelle de l'Afrique du Nord est inconcevable sans la connaissance approfondie de son passé, dont les vicissitudes ont maintes fois bouleversé l'équilibre, les genres de vie des populations, tout ce qu'on appelle plus ou moins exactement l'adaptation au milieu. Il est inutile d'insister pour le passé le plus récent, le fait colonial, l'implantation des Français et de la civilisation occidentale depuis 1830 : la révolution radicale qui en est résultée est l'objet même du travail de M. D., pierre du monument consacré à l'Union française. Mais l'état de choses considéré comme acquis avant notre arrivée n'était en réalité qu'un moment d'une évolution, même si l'on accorde que la cadence n'en fut pas aussi rapide qu'à notre époque. M. D. le montre avec force et précision puisque la plupart des chapitres de la IIe et IIIe parties, en dehors de l'œuvre française, sont consacrés à cette ancienne évolution.

Mais cette réintroduction de l'histoire dans la géographie pose un problème général, symétrique en quelque sorte du problème méthodologique de la place de la géographie dans les sciences de la nature. Analyser les phénomènes et les forces du passé, afin de comprendre le monde nord-africain actuel, ce n'est pas simplement dérouler un film aux yeux du lecteur : c'est l'angle de vue et par suite, l'effet sur l'intelligence et la sensibilité qui doivent en être modifiés. Les conclusions à tirer ou, moins prétentieusement, les liaisons à dégager, supposent trois ordres de considérations : l'homme avec ses qualités spécifiques qu'on peut appeler, en un sens large, ethniques, l'organisation sociale, les relations entre groupes semblables, voisins et éloignés. Et cette espèce de drame à trois catégories

de personnages se joue sur un théâtre qui, lui-même, n'est pas indifférent, mais sans cesse supporte et réagit.

L'intérêt exceptionnel de l'Afrique du Nord et, par conséquent, du travail de M. D., c'est qu'en dépit des incertaines imbrications et surtout de l'insuffisance de notre documentation, l'histoire de ce pays présente une vigoureuse simplicité, avec une sorte de périodicité dans les phases, qui permet d'y projeter de la lumière et d'en dégager un enseignement. M. D., sans s'écarter de l'objectivité, a nettement exprimé son jugement. Déjà dans son très beau livre sur la Tunisie orientale, il avait montré avec force les effets désastreux de l'invasion des Arabes hilaliens sur les paysages du Sahel et de l'arrière-pays. Un milieu physique pratiquement immuable a donné, selon les hommes qui l'habitèrent ou le dominèrent, des paysages végétaux ou agricoles dont les traits s'opposèrent radicalement à trois ou quatre reprises.

Il est bon de connaître de telles révolutions non par un culte fétichiste et stérile de l'histoire, mais pour y puiser une confiance optimiste dans la valeur de l'action intelligente et méthodique, base même de la colonisation. Cette disposition d'esprit n'a rien de l'optimisme béat duquel elle est exactement le contraire. Elle suppose bien une foi dans l'homme, non pas l'abandon rousseauiste à une bonté naturelle, mais la traduction géographique de la pensée grecque dans sa maturité : « l'homme est la mesure de toutes choses ». Tous les progrès de la géographie depuis un demi-siècle, et, en particulier, de l'Ecole française, furent en réaction contre le déterminisme géographique puéril du XIX[e] siècle. En Afrique du Nord, comme partout et toujours, les causes de l'homme sont dans l'homme, et cette constatation psycho-géographique y prend toute sa valeur, précisément parce que sous cette latitude déjà basse les agents physiques commencent à se déchaîner avec une violence inhumaine. Ce n'est pas un paradoxe ou une contradiction qui consisterait dans une négation de l'action des forces naturelles et serait la négation même de la géographie : libérée de tout doctrinarisme subconscient, l'observation concrète montre que l'harmonie ou la discordance d'un groupe humain avec son milieu résulte du comportement initial et continu de ce groupe, de son aptitude à vaincre ou à utiliser les agents physiques. Le résultat est à la mesure de son intelligence, de sa volonté, de sa discipline, ce qui le rend imprévisible, variable, précaire. Il est vain de prétendre ramener à une formule unique ce comportement, dont les formes sont innombrables et contradictoires comme l'âme humaine. Le regretté Ch. Le Cœur nous a souvent dit ses étonnements renouvelés, en face d'une société aussi figée que celle des Teda du Sahara central : admiration pour leur ingéniosité à tirer parti des maigres ressources d'une nature marâtre, stupéfaction de constater leur renonciation paresseuse devant des problèmes élémentaires. Les Berbères plus ou moins arabisés

de l'Afrique du Nord provoquent de semblables réflexions : quelle singulière adaptation de l'habitation au climat que les tentes ou les terrasses et murs de pisé au milieu des neiges hivernales de l'Atlas central ! Comment les caractères essentiels de l'organisation tribale conviennent-ils aussi bien à des nomades pasteurs qu'à des arboriculteurs sédentaires ! Et certaines déficiences leur sont vraiment congénitales : telle est leur inaptitude à exploiter les richesses de la mer, la survivance de l'esprit de *çoff* ou de *leff* qui déroute nos administrateurs de Kabylie et, cette année encore, a ensanglanté une usine de la métropole. « L'énigme berbère », selon l'expression de M. D. ne pèse pas seulement sur les origines, mais réapparaît toutes les fois qu'on est amené à chercher ce que peuvent bien être des influences ethniques, aussi difficiles à circonscrire qu'à nier. Et de même si les effets de l'invasion hilalienne se sont imprimés sur le sol, que reste-t-il d'atavisme nomade dans les tribus fixées sur les terroirs agricoles ?

L'insistance sur ces idées générales peut sembler lourde ; mais elle est en rapport avec le moment et avec l'objet de la publication, car c'est le sens même de l'Union française qui se trouve en jeu. A une époque où la littérature même se dit ou se veut « engagée », comment une science aussi proche des réalités mouvantes que la géographie pourrait-elle se désintéresser de ses enseignements pratiques ? Dans des livres français sur l'Union française, l'anticolonialisme résonne désagréablement. Mais peu importent les mots que mettent à la mode, pour l'éloge ou le blâme, les violences partisanes. Si l'on entend par « colonialisme » l'exploitation violente, abusive, ignorante, d'un pays et de ses autochtones par des étrangers, il n'est pas douteux que la géographie saine et objective de M. D. est une condamnation de ce colonialisme, principe de désordres sociaux et de ruine. La conquête vandale, la submersion de la Berbérie par les hordes de Bédouins arabes au XIe siècle ont été des formes désastreuses de colonialisme qui ne se sont pas encore effacées. Conçoit-on, au contraire, que rien n'est « écrit » d'avance, qu'un avenir sans cesse meilleur dépend des qualités de l'élite dirigeante : comment douter que les Français qui apportent avec eux la paix, la science, les capitaux et la puissance industrielle, sans parler de leur tradition d'humanisme généreux, révolutionnent les rapports anciens des Nord-Africains avec la nature, pour le bien commun ! De la même façon, la colonisation romaine avait fait reculer le domaine du nomadisme pastoral au profit des champs de céréales et des olivettes.

Puisque notre époque charge de plus en plus certains mots de puissance suggestive, la foi dans la valeur et l'efficience de l'effort humain peut être définie comme un caractère occidental, la résignation passive à la nature comme un trait de l'Orient : la géographie de l'histoire en Afrique du Nord se résumerait comme une oscillation entre la vocation occidentale et la vocation orientale, la courbe des progrès et des régressions se modelant

sur ces oscillations. Les exceptions apparentes pourraient bien n'être que des confirmations de la règle : est-ce par pure coïncidence que le berceau du premier Etat musulman du Maroc fut cette région de Volubilis et du Zerhoun où les traditions romaines étaient restées les plus vivaces ?

Sans doute, la perfection est aussi impossible pour l'action collective que pour les individus et la vie concrète ne se laisse jamais enfermer dans la prison des systèmes. Il importe surtout de ne pas reprocher à la puissance protectrice son impuissance à changer les lois de la physique du globe, ou surtout peut-être à transformer brusquement les forces subconscientes d'une société depuis longtemps fixée : dans le milieu renouvelé, assoupli, enrichi, ces forces réapparaissent comme un nom gravé sur l'écorce, s'amplifie avec elle au lieu de s'effacer. Il sera toujours beaucoup plus facile et plus rapide d'infléchir le cours des choses matérielles que les aspirations humaines et, même en restant dans un domaine relativement simple, certains chocs en retour doivent rendre modestes et prudents. En voici un exemple éclatant.

M. D. insiste avec raison sur l'évolution démographique. « Partout la population s'accroît dans des proportions telles que ce fait suffirait à lui seul à modifier les rapports des hommes avec le sol sur lequel ils vivent depuis des siècles. » Depuis l'arrivée des Français, l'Algérie a quadruplé le chiffre de sa population, la Tunisie et le Maroc l'auront bientôt triplé. Ces chiffres constituent la réponse la plus péremptoire aux accusations du procès « colonialiste » dressé contre la France, non seulement par les nationalistes musulmans, mais par certains Français moins excusables. Malheureusement cet accroissement, qui n'a été possible que par l'immense et multiforme effort de la France, présente de fâcheuses contreparties : le rythme en est si rapide et si continu qu'il est souvent en avance sur celui d'une économie qui, subissant aujourd'hui le contrecoup des crises mondiales, connaît d'inévitables moments de dépression. Les bouches à nourrir augmentent plus vite que la nourriture, les corps à protéger plus vite que les moyens de protection, les âmes à instruire plus vite que les écoles. Ces difficultés sont réelles et nous n'avons pas besoin de la *Pravda* pour connaître l'utilité de l'autocritique : pour un Français soucieux de son idéal humain, pour un Occidental conscient de la valeur de l'effort, la difficulté est une excitation à appliquer des remèdes que d'ailleurs nous connaissons : forages et barrages-réservoirs, exploitation du sous-sol, industrialisation, etc. Le plus cruel est d'avoir à vaincre, dans leur intérêt, certaines résistances des indigènes, suscitées par de bons apôtres. Quand on a vu les Dkhissa se coucher devant les tracteurs qui devaient doubler leur récolte avec un moindre effort, on connaît les plus dangereux adversaires.

Nous ne voudrions pas, cependant, que les lecteurs soient induits en erreur par de telles évocations et leur communiquer l'impression, absolu-

ment fausse, d'un livre empli de théories abstraites. Les conclusions générales sont moins exprimées que suggérées par la masse prodigieuse des faits particuliers, se dégagent spontanément d'une trame serrée d'observations précises où le sol, l'atmosphère, les eaux, les phénomènes économiques, sans cesse rappelés sous nos yeux, interdisent de perdre le contact avec d'impérieuses réalités. La lecture en est rendue facile, agréable par l'absolue limpidité du texte, la parfaite adéquation de l'expression formelle à l'objet ; aucune vaine fioriture n'est interposée par l'auteur entre le lecteur et sa réflexion personnelle sur les faits. Cette richesse est si abondante, si ramassée, qu'à suivre pas à pas M. D. on écrirait un commentaire plus volumineux que le livre lui-même. Les détails concrets, les idées, les suggestions conduisent insensiblement à des formules qui seraient susceptibles d'éveiller la critique du lecteur, mais que le paragraphe suivant vient aussitôt assouplir et nuancer.

M. D. montre un tel souci d'éviter toute rigidité doctrinaire et anti-géographique que la critique se trouverait obligée de « peser » très minutieusement chacun des éléments de la vaste somme. Peut-on par exemple le chicaner dans le rattachement de telle ou telle tribu à un des grands types de genre de vie alors qu'il a lui-même souligné la délicatesse et la part de convention des limites entre les types ? Pourquoi les Zaër et Zemmour sont-ils rattachés aux régions forestières (p. 272) alors que la forêt n'est pour eux qu'un pâturage et que les professionnels du bois sont, pour la plupart, des étrangers ? La transhumance est autre chose que le pastoralisme et surtout a des effets politiques d'un tout autre sens. La vie sédentaire n'est pas seulement défendue par des obstacles passifs, mais par son intensité même, comme le montrent les Doukkala.

Comme tout lecteur a bien de la peine à s'abstraire de ses préoccupations personnelles et d'une sorte de nationalisme inconscient, un « Marocain » aura l'impression, non pas précisément d'avoir été négligé par M. D., mais de ne voir son pays éclairé que par contraste. Il est visible que l'Afrique du Nord de M. D. a été pensée en fonction de ses régions orientale et centrale plutôt qu'occidentale. Certes l'Afrique du Nord doit aux agents naturels, à chacun comme à leur synthèse, une très forte unité : cependant les traits physiques présentent des nuances selon les régions, et les hommes leur sont sensibles avec une intensité qui n'a pas de commune mesure avec l'importance de ces nuances ; il se trouve en plus, dans le cas du Maroc, que ces nuances physiques agissent presque toujours dans le même sens au lieu de se compenser, d'où, au total, une différence très marquée dans la vie humaine. M. D. ne l'ignore point et, dans le chapitre particulier consacré au Maroc, il a rappelé avec force tout ce qui fait la personnalité du Maroc. Néanmoins, dans tous les autres chapitres, presque à chaque page, un trait général n'est pas affirmé pour l'Afrique du Nord qu'une réserve devient

nécessaire pour le Maroc et l'on est en droit de se demander pourquoi ce pays ne donnerait pas la vraie règle et les autres l'exception.

Changement tout formel et chicane oiseuse ? — Peut-être, pour des lecteurs familiers avec les problèmes nord-africains ; mais les impressions finales des étrangers risquent d'être faussées. M. D. dit (p. 305) que l'évolution vers la vie sédentaire est plus avancée chez les semi-nomades d'Algérie-Tunisie que dans les tribus du Maroc atlantique : le fait est actuellement exact à cause de l'inégalité de la durée, mais au Maroc la rapidité est beaucoup plus grande : phénomène à noter, car la cause n'est pas seulement dans l'action française ; les populations subatlantiques étaient jadis sédentaires comme on le voit dans le tableau tracé par Léon L'Africain et comme M. Terrasse l'a démontré avec force (cf. « Méditerranée », 1947). Le rôle des villes (p. 157), exact en général, demande au Maroc des réserves qui ne sont pas sans portée : on y trouve des quartiers peuplés de ces ruraux émigrés, parfois de descendants des anciens guichs, comme les Oudaïa de Rabat, et les Marocains ont même de tout temps distingué les villes « ḥaḍriya », de tradition vraiment citadine comme Salé, des agglomérations sans prestige comme Mazagan. La supériorité (p. 155) de l'Arabe et du nomade devient, au Maroc, un contresens. Même dans la zone présaharienne, submergée à partir du XIIIe siècle par les Maʿqil, la réaction berbère a été d'une étonnante vigueur. Si les Ksouriens ont été odieusement exploités, c'est qu'ils sont des « Harrâtin », noirs ou métis, et il n'y a pas de tribu plus prestigieuse que les Aït-Atta. Au Sahara et dans la montagne, les Berbères avaient, ont encore l'orgueil de leur race et de leur culture : le « complexe d'infériorité », c'est seulement dans les villes qu'ils le contractent, comme un mal de déracinés. C'est nous, Français, qui, guérissant les épidémies corporelles, avons élargi et approfondi le mal moral : de bons esprits se demandent si notre conception du Protectorat n'a pas été une erreur. On ne contestera pas que l'Islam soit une religion de citadins : mais, dans les Jebâla, tous les villages ont leur mosquée à l'ombre de laquelle se donne l'enseignement coranique et ces paysans ont un dialecte arabe, dont la pureté frappe les spécialistes.

Les excellentes raisons que développe M. D. sur les rapports entre la faiblesse des Etats nord-africains et l'absence d'une vigoureuse paysannerie se trouvent justifiées, mais *a contrario*, par la considération de certains groupes berbères et, tout naturellement, du Maroc resté profondément berbère. A l'est , la dynastie fatimite a étayé sa puissance et un ordre vigoureux sur les Koutama ou Kabyles. Au Maroc, la création de l'Etat idrisite s'est appuyée sur les villageois du Prérif et la splendeur almohade est un moment de la volonté de puissance des Masmouda du Ḥaut Atlas. C'est précisément parce qu'il y a, en dépit de la pénétration des Bédouins, une paysannerie marocaine que l'Etat marocain renaît perpétuellement de ses cendres.

M. D. invoque l'autorité de J. Sion (p. 133) : « L'unité des Etats modernes fut toujours réalisée par des provinces intérieures : la Castille en Espagne, l'Ile-de-France, le Piémont en Italie... », mais c'est pour conclure : « Ces provinces intérieures ont manqué à l'Afrique du Nord pour réaliser son unité ». Nous sommes d'accord pour l'ensemble nord-africain ; mais le Maroc fait encore exception : ces provinces intérieures, il les possède avec le bassin du Sebou et le Haouz et tout naturellement Fès et Marrakech ont été les centres fixateurs d'un Etat relativement fort.

Ainsi, les bases naturelles de l'originalité marocaine ont un couronnement politique et culturel. Par sa position géographique, le Maroc fait un diptyque avec la Tunisie ; mais de même que celle-ci, par la Syrte, regarde vers l'Orient, le « Maghreb extrême » a complété sa culture à l'école de l'Espagne andalouse, a soutenu, par la fruste vigueur de ses montagnards berbères, la vitalité de l'Islam occidental. Dans le rayonnement spirituel dont le Maroc fut le foyer politique et militaire, quel symbole magnifique que la pensée philosophique d'un Averroès, dont le rationalisme critique, d'inspiration grecque, vivifia aussi bien la théologie chrétienne que la théologie musulmane !

Ceux qui se plaisent à dénigrer l'œuvre française devraient bien ne pas oublier que le Maroc a pris ses traits arabes et musulmans à la suite d'une conquête violente et d'une invasion bédouine désastreuse. Par la géographie et l'histoire, il forme l'extrême pointe occidentale du monde musulman : pour prendre conscience de lui-même, de ses puissances économique et spirituelle, la considération de sa position occidentale et atlantique est un principe fondamental. La présence de la France n'a pas pour objet d'étouffer mais, au contraire, de vivifier toutes les forces qui se sont esquissées dans le passé sans pleinement se réaliser. Les complexes d'infériorité sont alimentés par les goûts de copie servile, chassés au contraire par la réflexion sur soi-même et l'assimilation des apports nouveaux. C'est une étude impartiale et approfondie comme celle de M. D., et non la répétition de critiques erronées et malveillantes, qui peut ouvrir la voie vers une Afrique régénérée.

Jean Célérier.

⁂

Frédéric Brémard. — *L'organisation régionale du Maroc* (« Collection des Centres d'études juridiques de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines », t. XXVII, 1 vol. 400 pp., in-8°, 1949).

L'idée de région, simple et claire dans sa définition formelle de cadre territorial plus ou moins étendu, prend une trouble complexité dans ses

applications concrètes, qui sont infinies comme les matières susceptibles d'être contenues dans cette forme et d'en faire une réalité tangible. Il n'est pas de science biologique, pas de science de l'homme qui ne voie surgir le problème de l'extension ou de la subdivision régionale des phénomènes étudiés. La difficulté croît à mesure que le rôle de la vie et des forces spirituelles l'emporte dans ces phénomènes : les régions zoogéographiques sont plus difficiles à déterminer que les régions phytogéographiques, et l'on comprend que l'entrée en jeu, par l'histoire, par la politique, de l'affectivité humaine fait du « régionalisme », ainsi passionné, un problème sans fond.

Le régionalisme administratif est en lui-même un problème de tous les temps et de tous les pays : mais les données en sont variables, se renouvellent et contribuent à préciser la personnalité d'un pays à un moment particulier de son évolution. M. l'Ambassadeur de France Labonne, en 1946, avait estimé le moment venu de donner au Protectorat marocain des assises régionales plus fermes. On n'a pas encore abouti. C'est pourquoi M. Brémard a été très heureusement inspiré en étudiant l'organisation régionale du Maroc, à la fois dans un esprit d'objectivité scientifique et de réalisme constructeur.

Le plan de l'ouvrage de M. B. découle naturellement de cette attitude : la méthode critique s'impose, d'une part, dans le tableau de la situation actuelle, d'autre part, dans l'analyse des conditions et des données générales du régionalisme marocain ; la rigueur objective de cette double analyse donnera la mesure de la solidité des conclusions pratiques : d'où les trois parties de l'étude, dont l'intérêt est renouvelé de chapitre en chapitre, jusqu'à la synthèse finale.

La première partie s'adresse plus particulièrement aux praticiens de l'Administration : elle fait le point de l'organisation présente, précise la nature et la limitation des pouvoirs du chef de Région ; mais, mettant ainsi en lumière les défauts, elle prépare les solutions. L'organisation régionale, créée à l'époque où l'effort militaire de pacification exigeait une concentration de l'autorité, n'a pas changé dans ses lignes essentielles, et les améliorations ont été locales et empiriques. Ce sont les services rendus, les avantages d'hier qui sont aujourd'hui des sources de faiblesses. Rabat prétend toujours non seulement gouverner et commander, ce qui est sa fonction de capitale, mais administrer, alors que les tâches de l'administration, de plus en plus complexes, exigent la présence personnelle, la décision rapide. Les besoins ressentis, la lourdeur et la lenteur des transmissions « montantes et redescendantes », suivant tous les degrés de la hiérarchie, ont fait surgir périodiquement des velléités de « déconcentration ». Les résultats sont médiocres et précaires ; les autorités régionales sont toujours étroitement bridées par les directions centrales et il semble

bien, légalement et humainement, qu'il en sera ainsi tant que le chef local ne pourra agir que par une délégation du pouvoir central. La déconcentration administrative, pour être effective, a besoin de s'appuyer sur une décentralisation légale : à défaut de la souveraineté partant du bas, difficilement conciliable avec l'essence de la monarchie chérifienne, l'expression d'une opinion publique dans un Conseil, qui assisterait le Chef de Région avec un certain pouvoir délibératif, est sans doute nécessaire pour donner à celui-ci l'autonomie suffisante.

On voit combien il est difficile, quand on réfléchit sur le régionalisme, de ne pas glisser du plan administratif au plan politique. M. B. a bien vu l'obstacle et montre que le consentement du Sultan est à la fois indispensable et délicat. Une innovation aussi contraire à la tradition, la contradiction entre le suffrage populaire et le pouvoir religieux, le risque de voir un relâchement de l'autorité et de la responsabilité personnelles ramener l'anarchie chronique du vieux Maroc, ces aspects du problème n'ont pas échappé à M. B., qui rappelle aussi la difficulté d'une représentation des Musulmans et des Français proportionnée au nombre et à la qualité. Ces réserves, sur lesquelles M. B. n'insiste pas parce que dépassant son sujet, lui suggèrent son attitude de prudence dans la définition territoriale et juridique des régions décentralisées qui constitue l'objet de la troisième partie. Il ne saurait être question, en effet, de partir d'un idéal *a priori* ; la construction la plus rationnelle pourrait n'être pas du tout raisonnable si elle ne tenait pas compte des circonstances et des possibilités dont l'évaluation est évidemment assez personnelle.

C'est pour réduire le plus possible ce coefficient subjectif que M. B. s'est livré à l'étude générale et scientifique de la deuxième partie, qui correspond le mieux aux préoccupations d'« Hespéris ». Il y cherche la justification et les chances d'un régionalisme marocain : cette quête de critères objectifs l'amène à évoquer successivement l'histoire du Maroc, sa personnalité géographique, les bases de son économie, la composition ethnique de la population, les cadres sociologiques. Les lecteurs pourront trouver, selon leur tempérament ou préoccupations personnelles, trop longues ou trop courtes ces recherches préparatoires. L'auteur ne saurait, en tant de matières, découvrir des vérités originales qui supposeraient non seulement des connaissances encyclopédiques, mais encore la pratique familière de disciplines variées, encore insuffisamment avancées au Maroc. Malheureusement l'impression de généralités superficielles est aggravée par la forme : l'auteur suit trop fidèlement ses sources, estompant ainsi son point de vue très particulier, selon lequel les faits et les événements devraient prendre une valeur sans rapport avec leur valeur traditionnelle. La conclusion, en une ou deux pages, de chacun des chapitres, a plus d'intérêt que le chapitre entier, simple résumé de manuel.

Quoi qu'on pense de la qualité de ces résumés, de l'exactitude de tel ou tel détail, nous pensons que le principe de la méthode est parfaitement juste. La synthèse recherchée se dissout en pages d'encyclopédie, mais il est bien vrai qu'une organisation régionale cohérente doit être l'expression de la personnalité totale d'un pays et la mesure de la maturité d'une nation. Mettre en lumière avec M. B. qu'on ne trouve, à aucun moment dans l'évolution historique du Maroc, les traces ou les éléments d'une véritable organisation régionale, c'est montrer que les dynasties, berbères ou chérifiennes, n'ont jamais exercé qu'un pouvoir arbitraire, plaqué de l'extérieur sur une mosaïque disjointe de tribus hétérogènes : le makhzen central s'est uniquement soucié de ses intérêts propres, c'est-à-dire la possession d'un trésor et d'une force militaire, à l'exclusion des intérêts profonds du pays et de la collectivité marocaine. La carence de l'Etat ou surtout ses interventions catastrophiques pour « manger » telle ou telle tribu, ont entretenu le particularisme anarchique : en haut et en bas, on ne voit en action que des violences répulsives ; la région et l'administration régionale sont, au contraire, le lieu de rencontre d'un double besoin de groupement ordonné, appel instinctif montant des sujets, organisation intelligente descendant du souverain.

La géographie du Maroc semblerait conclure à l'encontre de l'histoire. M. B. montre, en effet, qu'elle justifie, imposerait même le régionalisme, tellement l'ensemble des conditions naturelles, sol, climat, végétation, oppose entre elles les diverses parties du Maroc. Malheureusement ces hétérogénéités, étant donné le mélange d'anarchie et de despotisme que fut la vie de l'Empire chérifien, ont joué violemment comme des forces centrifuges au lieu de favoriser les cristallisations partielles et progressives. Pas plus que les sultans, le dynamisme créateur des échanges matériels et spirituels n'a réussi à faire passer à travers l'assemblage de territoires et de populations hétérogènes un courant d'unification vivante. L'histoire du Maroc, dans la mesure où un besoin obscur des masses compense les déficiences des princes, aurait pu ne pas donner à la vocation régionale une réponse absolument négative : M. B. rappelle que la réapparition périodique d'entités comme les royaumes de Fès, de Marrakech, du Sous, du Tafilelt, correspond aux indications de la géographie. Mais ces créations politiques, au lieu de traduire des cristallisations vigoureuses, inaugurent un mouvement indéfini de décomposition : la « siba » endémique s'appuie sur l'hétérogénéité géographique pour s'étendre à la fois en largeur et en profondeur.

Pour comprendre la violence de telles forces centrifuges, il faut faire intervenir les oppositions ethniques, non seulement entre Arabes et Berbères, mais entre les divers rameaux berbères : Masmouda, Sanhaja, Zenata. Les origines et les réalités anthropologiques que recouvrent ces mots sont susceptibles de discussions sans fin, qui excitent peut-être utile-

ment la subtilité critique des savants spécialistes, mais rendent précaire et dangereuse toute construction administrative fondée sur des groupements ethniques. La tentative la plus vigoureuse de ce genre a été faite par M. Surdon. Celui-ci voit dans la consanguinité l'élément de cohésion interne, conforme aux concepts et aux usages des indigènes, qui formera comme un premier stade en vue de l'intégration dans l'unité marocaine d'une poussière amorphe de tribus. M. B. ne rappelle le point de vue de Surdon que pour l'écarter.

Une attitude entièrement négative, en présence d'une idée, force aussi vivace dans la société marocaine, choque les esprits réalistes, hostiles aux reconstructions sur table rase. Il faut distinguer, entre les cellules de base, dont nous allons reparler, et les grandes entités régionales. Dans la définition de celles-ci, la discrimination spécifiquement raciale est une chimère, mais elle prend quelque réalité par la superposition plus ou moins adéquate de deux autres phénomènes concrets, la langue et le genre de vie. Les éminents spécialistes de l'Institut des Hautes-Etudes, MM. Laoust et Roux, ont précisé l'individualité linguistique du groupe Chleuh et du groupe Imaziren, relique des anciens Masmouda et Sanhaja. Comment n'en pas tenir compte, alors qu'elle se double d'une opposition entre sédentaires arboriculteurs, habitant des villages de maisons et pasteurs transhumants, possesseurs de tentes et de tirhemt ! Et précisément des aptitudes très inégales à la maturité politique consacrent ces différences.

L'économie est un facteur à ne pas négliger : personne ne le contestera, mais dès qu'on veut s'en servir pratiquement les difficultés se multiplient. L'homogénéité qu'invoque M. B. est un critérium susceptible d'être retourné : ce sont les économies complémentaires qui s'associent le plus étroitement, de même que la division du travail et la spécialisation des fonctions caractérisent les organismes les plus évolués. En fait, tout se ramène à la force d'attraction de certains centres et à l'aménagement des voies de communication qui , d'habitude, suit, mais peut aussi créer les courants d'échanges. Les départements français, par exemple, ont fini par devenir des circonscriptions vivantes parce que, depuis un siècle et demi, le développement des routes et des chemins de fer, les tracés et les horaires ont systématiquement établi la gravitation des communes autour du chef-lieu. C'est un précédent à méditer au Maroc.

M. B. a justement signalé l'anomalie qu'est Meknès. Cette ville trop proche de Fès, lui dispute un arrière-pays commun, une même fonction régionale. La création artificielle, voulue par le génie barbare de Moulay Ismaïl, a été comme rajeunie par le général Poeymirau et les besoins militaires. M. B. propose de rattacher Meknès à Rabat pour éviter les heurts avec Fès. La solution, psychologiquement défendable, restera artificielle. La vie a plus de force que les raisons abstraites et la géométrie. Meknès

vit, s'appuie sur la colonisation agricole la plus prospère, commande un réseau de grandes routes, en particulier la route du Tafilelt.

Rien n'est plus controversé que l'importance à donner aux facteurs sociologiques ou, moins pédantesquement, au régime des tribus. Les projets d'assemblées hiérarchisées représentant la population font surgir des réalités ou des images du vieux Maroc, les *jemâ*-s de douar, de fraction de tribu. L'expression de « républiques démocratiques berbères » a été vulgarisée. M. B. analyse ces vestiges du passé avec un sens critique aigu. Il montre qu'en Bled makhzen, les *jemâ*-s ayant depuis longtemps perdu tout pouvoir, les républiques berbères obéissaient en fait à une oligarchie souvent dominée par quelque tyranneau. Est-ce une raison suffisante pour négliger entièrement ce passé qui vit encore dans les âmes ? Il faut distinguer entre unité régionale et cellule de base. Le particularisme des indigènes, agissant dans le même sens que l'arbitraire du makhzen, fut contraire à l'épanouissement d'une vie régionale et les groupements de tribus constitués par les sultans en vue de l'administration se dissolvaient aussi vite que la faveur des principaux caïds. Mais les *jemâ*-s de douar, même quand elles sont de simples fictions, ont conservé des possibilités virtuelles, une sorte de dynamisme encore susceptible de passer en acte. Qu'on imagine, par exemple, un brusque départ des Français, l'impuissance du Makhzen, le retour de l'anarchie : il ne paraît pas douteux qu'on verrait refleurir un régime d'essence patriarcale.

Nous touchons là le fond du problème qui consiste dans une opposition radicale entre les concepts de l'administration européenne, les schèmes occidentaux et les schèmes indigènes : tout le complexe d'associations rationnelles et affectives qui dresse un mur entre les deux sociétés, révèle sa puissance quand on cherche les bases d'une administration qui soit efficiente sans paraître imposée par une force étrangère. M. B. rappelle que la « Région », telle qu'elle existe actuellement, est une création résidentielle : ce n'est pas un simple fait ou un formalisme superficiel. Notre Région oppose les rapports dérivés d'un substrat territorial commun aux rapports dérivés de la consanguinité, notre idéal de l'anonymat de l'Etat ou de l'Administration au système des collectivités patriarcales personnifiées. Sur le plan rationnel et affectif, la contradiction serait irréductible ; elle se résout, comme beaucoup d'autres, dans la vie pratique. Déjà les Caïdats de l'ancien Makhzen n'étaient que des juxtapositions artificielles de fractions de tribus qui leur donnent quelque ressemblance extérieure avec nos régions. Les confédérations, créées par les Berbères eux-mêmes sous un vocable patronymique absolument fictif, sont des alliances cimentées par des besoins qui sont presque toujours liés à la géographie : ce sont les nécessités de la transhumance qui expliquent l'essentiel des rapports politiques entre tribus du Moyen Atlas. Peu à peu, nous avons introduit

sur le terrain des limites que les collectivités patriarcales ont acceptées, même réclamées parce que la terre a pris de plus en plus de valeur, non seulement comme droit de jouissance, mais aussi comme propriété aliénable.

Il est malheureusement trop vrai que nos modes administratifs, bien plus encore d'ailleurs notre économie capitaliste, brisent la solidarité familiale avec une rapidité dangereuse que nous n'avons pas su ou pas voulu suffisamment freiner. L'humanité s'écoule, comme le temps, à sens unique et nul, individu ou société, ne revient en arrière. Mais toute l'histoire des nations montre que les mutations brusques sont exceptionnelles, que les institutions évoluent en s'adaptant aux circonstances nouvelles, pourvu qu'elles aient en elles le dynamisme particulier d'un accord profond avec l'âme nationale. Il importerait de faire profiter la paysannerie marocaine des expériences, bonnes ou mauvaises, de la paysannerie française. Notre Révolution de 1789 a instauré la souveraineté absolue de l'individu, d'un individu pour ainsi dire abstrait, libéré de tous ses liens avec le milieu naturel, les compagnons de travail, le groupe social, libre... comme la feuille détachée de l'arbre et flottant à tous les vents. La motorisation agricole réclamerait impérieusement des ententes étroites, en particulier le remembrement des propriétés paysannes ; mais le progrès d'aujourd'hui n'a pas de plus grand ennemi que le progrès d'hier ; nos paysans, depuis un siècle et demi, ont si complètement oublié le sens des servitudes communautaires du travail et de la propriété de la terre qu'ils résistent farouchement à la discipline collective la plus bienfaisante. Certes, un juriste n'a pas de peine à mettre en lumière tout ce qui sépare nos communes rurales des *jemâ*-s de douar. Mais nous pensons que les formes juridiques ont moins d'importance que les complexes psychologiques qu'elles recouvrent. Une collectivité qui n'existe que par la loi, même avec une perfection dans sa définition juridique, n'aura aucune efficience si elle ne s'appuie sur le sens collectif de ses membres : compétence et moralité des chefs reconnus, obéissance de la masse, respect des jeunes pour l'expérience des anciens, discipline de tous sous la force contraignante de l'opinion. La société rurale du Maroc d'hier possédait ce sens collectif, à des degrés variables selon les régions, il est vrai ; à des degrés variables aussi, il se dissout de jour en jour. Raison de plus pour revivifier tout ce qui en reste.

Le pouvoir législatif au Maroc n'a presque d'autre limite que la capacité de l'Imprimerie du « Bulletin officiel ». Cette liberté, combinée avec le rationalisme cartésien inné chez tout bon administrateur français, multiplie des créations parfaites sur le papier et parfaitement stériles. Quand on opère dans un milieu nouveau et mal connu, c'est l'empirisme observateur qui est raisonnable et il est donc raisonnable d'utiliser la vigueur de la souche indigène. La souche c'est la *jemâ* ; il faut y greffer le principe coopératif et syndicaliste de notre monde occidental, avec tout ce qu'il com-

porte de nuances et de souplesse entre la liberté individuelle, la discipline consentie, la contrainte collective. Mais la *jemâ* n'est plus qu'un nom, objecte M. B. Nous savons depuis Esope que la langue est toute-puissante, pour le meilleur et pour le pire, et le seul mot de *jemâ* a une vertu, celle d'évoquer, à défaut de tout ce que nous désirerions, des images autochtones. Les organismes consultatifs que nous avons essayé de créer se ressentent de leur inspiration occidentale et abstraite ; ils oscillent entre l'acceptation passive et l'opposition systématiquement négative. On a, au contraire, la sensation de marcher sur un terrain ferme et en progressant, « organisation qui marche », aurait dit Lyautey, quand on poursuit des objectifs concrets et limités : coopératives du blé, de l'huile, de pêche, coopératives pour le crédit, les matières premières, l'outillage, etc. Des institutions excellentes comme les S. I. P. n'ont pas rendu tous les services qu'on en pouvait espérer parce qu'elles sont infectées du virus administratif, parce que certaines nécessités ou précautions techniques établissent trop de distance entre le Conseil qui décide et la masse des usagers les plus besogneux, donc les plus intéressants. L'essai de réforme « démocratique » de 1946 a justement essayé d'intéresser cette masse à la gestion.

Les résultats obtenus, si modestes soient-ils, indiquent la voie du progrès. Plus encore que la survivance des réunions ou des consultations de *jemâ*, ce qui a chance d'assurer la vitalité de communautés rurales, c'est le sens inné de la terre dans la masse des paysans marocains, la connaissance pratique des possibilités ou des besoins du sol et du climat, la sensibilité aux améliorations tangibles des récoltes et des troupeaux par les semences sélectionnées, les engrais, les géniteurs de race. Pour que les achats collectifs et les distributions se fassent selon l'équité, le contrôle à la fois des agents d'autorité et de techniciens sera longtemps encore nécessaire ; mais l'éducation est possible si les tuteurs français s'en préoccupent. Bien sûr il leur faut des trésors infinis de sympathie, de patience, plus encore que dans les traditionnelles « *chikaya* ». Mais c'est par la gestion en commun de tous ces intérêts ruraux, très concrets, définis, accessibles à des esprits frustes peut-être, mais réceptifs, qu'on dégagera de la masse une élite dirigeante, qu'on pourra former les cadres d'un véritable « self-government » régional. Cet effort d'éducation par le bas n'est nullement contradictoire avec les créations d'autorité par le haut, conformes au point de vue de M. B., qui impose de plus en plus la lourdeur de la machine administrative. De mauvaises langues diraient que, par cette décentralisation, ce sont les grands chefs de service de la Résidence qui feront leur éducation libérale. Mais la décentralisation ne sera vraiment acquise, les Conseils régionaux ne seront des organes délibératifs à pouvoir autonome que s'ils peuvent s'appuyer sur des expériences pratiquées à l'échelon inférieur, essentiellement rural. Sinon, ou bien les directions centrales seront obligées de maintenir leur

intervention directe et incessante, ou bien le relâchement prématuré de l'autorité conduira à une agitation stérile et au retour de l'anarchie.

L'originalité vivante du Maroc ne peut le soustraire aux lois générales de la psychologie et aux expériences politiques des pays plus évolués. Combien de fois n'a-t-on pas observé en France le mode d'évolution dans le personnel des partis extrémistes : les représentants investis d'une responsabilité précise, en particulier ceux qui ont la charge d'une municipalité, ne tardent pas à jouer dans leur parti un rôle de pondération, à lester les programmes ambitieux de réformes plus modestes qui les rendent assimilables par la collectivité. Plus proche géographiquement et socialement du Maroc, l'Algérie a fait d'autres expériences. Certaines de ses communes — pas toutes malheureusement — ont eu la chance de posséder parmi les colons français de véritables apôtres, ceux qui conquièrent parce qu'ils se donnent, qui commandent facilement parce qu'ils pensent d'abord à « servir ». Maire et administrés ont en commun le souci de l'eau, des arbres, des animaux et savent que, par delà les différences de religion, un culte semblable les unit, celui de la terre, la Bonne Mère des anciens Méditerranéens.

Ces exemples algériens font ressortir cette autre vertu qu'on peut espérer de la commune rurale pour naturaliser les Français au Maroc. C'est dans la terre qu'on s'enracine, c'est par la terre et pour la terre qu'on s'associe. Les grandes entreprises industrielles obtiennent immédiatement des résultats matériels ; mais leur gestion a un caractère de concentration abstraite qui isole le chef au lieu de le rapprocher de ses ouvriers. Quelle différence avec la vie à la ferme, la familiarité quotidienne, les mille petits services rendus, l'invitation à s'asseoir autour de la table de thé, la communion dans l'espoir de la pluie ou la crainte des fléaux. Il va sans dire que le rôle possible du colon ne dépend pas de sa richesse matérielle mais de son âme. De proche en proche, c'est cette valeur d'âmes qui est la donnée fondamentale du grave problème agité par M. B. La décentralisation sera un moment critique et décisif de l'association franco-marocaine qui, tôt ou tard, remplacera la forme actuelle du Protectorat. Elle n'a pas une valeur en soi, écrite d'avance. Réalisée dans de mauvaises conditions, elle serait une cause d'antagonisme, un élément de désordre. Comment ne pas craindre des réunions non préparées dans des assemblées trop vastes où la seule différence des costumes cristallise les élus en groupes méfiants? Préparée, au contraire, au sein des communes rurales, elle doit habituer Français et Marocains à cette double citoyenneté, qui fera de leur association la clef de voûte de l'Union française.

Jean Célérier.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 30 DÉCEMBRE 1950

IMPRIMERIE BIÈRE
18, RUE DU PEUGUE — BORDEAUX

REGISTRE DES TRAVAUX
ÉDIT. : 89 — IMPR. : 298
DÉPOT LÉGAL : 1er TRIM. 1951

HESPÉRIS

TOME XXXVI

Année 1949 *3e et 4e Trimestres*

SOMMAIRE

ARTICLES :



COMMUNICATIONS :



COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES :

RESTES HUMAINS FOSSILES DU MAROC

ŒUVRES POSTHUMES D'ARMAND RUHLMANN

Documents recueillis et présentés par le R. P. Bienvenu BLONDEAU

Le problème de l'homme quaternaire ne se pose plus pour le Maroc, même en faisant abstraction des gisements préhistoriques relevant du Paléolithique ancien depuis la découverte faite en 1933, près de Rabat, des fragments d'un crâne humain fossile (1). Bien que ces restes se réduisent, en ce qui concerne les seuls débris utilisables, à peu de chose : « une partie de la voûte palatinale avec le segment antérieur de la mandibule » (2), ils constituent jusqu'ici les éléments humains les plus anciens de l'Afrique du Nord. D'après le docteur H.-V. Vallois, le fossile de Rabat, avec sa mâchoire inférieure dépourvue de menton et ses dents extraordinairement volumineuses, présente des caractères dont beaucoup rappellent ceux de l'Homme de Néandertal, tandis que d'autres, plus primitifs encore, le rapprochent du Sinanthrope (3). Nous avons donc affaire à un Néandertaloïde plus archaïque que ceux d'Europe ou d'Asie (Palestine), espèce signalée pour la première fois en Afrique dans un gisement géologiquement bien en place (4).

D'autres restes humains fossiles ont été rencontrés, en 1939, dans la grotte dite « el-'Aliya » (ou la caverne haute) située, parmi d'autres, au cap Spartel (région de Tanger). Ici encore, il ne s'agit malheureusement

(1) J. Marçais, *Découverte de restes humains fossiles dans les grès quaternaires de Rabat (Maroc)*, « L'Anthropologie », t. XLIV, 1934, pp. 579-583.

(2) M. Boule et H.-V. Vallois, *Les Hommes fossiles*, 3e édit., Paris, 1946, p. 450.

(3) H.-V. Vallois, *L'Homme fossile de Rabat*, « Comptes rendus de l'Académie des Sciences », 1945, pp. 669-671. — *Id.*, *L'Homme fossile de Rabat*, « La Nature », fasc. n° 3110 du 15 avril 1946, pp. 121-122.

(4) R. Neuville et A. Ruhlmann, *L'Age de l'Homme fossile de Rabat*, « Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris », t. III, 9e série, 1942, pp. 74-82. — A. Ruhlmann, *L'Homme fossile de Rabat*, « Hespéris », t. XXXII, 1945, pp. 35-55. — G. Choubert et J. Marçais, *Le Quaternaire des environs de Rabat et l'âge de l'Homme fossile de Rabat*, « Comptes rendus de l'Académie des Sciences », 1947, pp. 1645-1647.

que de débris fort restreints, à savoir le fragment du maxillaire supérieur, comprenant deux dents, d'un enfant d'environ neuf ans, et une deuxième molaire supérieure, trouvée isolément, d'un adulte. A en juger par les caractères spécifiques des dents, les deux individus semblent avoir appartenu à des représentants de l'*Homo neandertalensis* (1).

Ces documents, qui attestent que l'Homme de Néandertal a vécu au Maroc à une époque au moins aussi ancienne qu'en Europe, trouvent leur complément dans un crâne d'*Homo sapiens fossilis* découvert, en 1937, dans la caverne de Dar es-Soltan.

Cet habitat sous grotte, situé en bordure de l'océan, à environ six kilomètres au sud-ouest de Rabat, a été occupé par l'homme, sans interruption notable, depuis le Paléolithique supérieur jusqu'au Néolithique naissant (ou inférieur). Le crâne a été trouvé dans des remplissages (la couche C) qui datent, et par leur position stratigraphique et par l'industrie lithique qu'ils ont livrée, de l'ultime fin du Pléistocène supérieur.

En fait, cette assise a fourni les faibles restes de deux squelettes humains. Ceux-ci, couchés contre la paroi gauche de la caverne, tout près de son entrée actuelle, étaient ensevelis, au moment de leur découverte, sous un énorme éboulis. Dans sa chute, ce quartier de roche les avait complètement écrasés. De tous ces débris, un crâne, dont les morceaux avaient été ressoudés en fausse position anatomique par une brèche calcaire, a pu être reconstitué, résultat dont la photographie ci-jointe donne une idée. Ce travail, qui a demandé un effort patient de près de trois mois, je le dois à l'initiative et à l'obligeance du docteur H.-V. Vallois, directeur de l'Institut de Paléontologie humaine de Paris. A ce spécialiste, le maître incontesté des études anthropologiques en France, je dois, de plus, une étude analytique de ce fossile (2), étude dont j'extrais en les résumant, les données paléontologiques que l'on va lire.

La tête osseuse, comprenant la majeure partie de la boîte cranienne, est à la fois épaisse et volumineuse. Longue de 202 millimètres, c'est-à-dire étirée d'avant en arrière, elle est remarquable par sa dolichocéphalie (indice 68,9). Par rapport à sa longueur elle est vraiment élevée, avec une capacité endocranienne voisine de 1.700 centimètres cubes. Vue par dessus,

(1) M.-S. Senyurek, *Fossil Man in Tangier*, Cambridge (Mass., U. S. A.), 1940.

(2) Dr H.-V. Vallois, *Les restes humains de la grotte de Dar es-Soltan*, étude qui paraîtra sous forme d'appendice au travail d'ensemble (sous presse) que je consacre à ce gisement.

elle montre un contour ovoïde tandis que son profil latéral dessine une courbe quelque peu irrégulière. L'occiput, loin de former chignon, est au contraire bien incurvé. La coupe transversale de la voûte est, enfin, en forme de carène.

La face, dont la partie droite a malheureusement été détruite, est large et haute. Le front bas, souligné par des arcades sourcilières fortement développées, est oblique. Etant donné que la région du pourtour nasal fait complètement défaut, le profil facial ne peut être déterminé avec précision. Certains traits laissent cependant supposer un léger prognathisme sous nasal.

L'os malaire gauche et la plus grande partie du maxillaire gauche existent. L'arcade dentaire, qui contient encore trois molaires, est du type divergent. Les dents sont volumineuses mais fortement usées, ce qui fait qu'elles n'offrent qu'un faible intérêt. Quant à la mâchoire inférieure, elle manque.

A bien considérer qu'aucune suture de la voûte cranienne n'était fermée, tout porte à croire que nous sommes en face d'un adulte, visiblement un homme, qui n'avait pas dépassé trente ans.

Le reste du squelette se réduit, abstraction faite de quelques fragments de côtes et d'un morceau de vertèbre cervicale, aux os d'un pied et d'une main. Primitivement, les doigts de la main gauche étaient cimentés contre la tempe correspondante. Cette disposition laisse présumer que nous avons affaire à une tombe, sépulture dont le mort avait été enseveli en position accroupie, c'est-à-dire le corps fortement ramassé, couché sur le côté droit, les mains ramenées sous la tête. Le crâne, les phalanges de la main, comme les os du pied, se signalent par leur massivité, témoignant par là qu'ils appartenaient à un individu d'une grande robustesse, dont la stature était élevée.

Notons, sans tarder davantage, que l'on retrouve dans la morphologie du crâne de Dar es-Soltan toutes les caractéristiques essentielles de l'homme fossile dit de « Mechta » (1), forme qui correspond, à l'exemple de son congénère d'Europe occidentale, le « Cro-Magnon «, à l'*Homo sapiens fossilis* du Paléolithique supérieur nord-africain. C'est ici qu'il y a lieu d'indiquer que les squelettes de ce type n'avaient été trouvés, jusqu'ici,

(1) Nom tiré de l'escargotière de Mechta el-Arbi, située dans le périmètre de la commune de Mechta-Châteaudun (Algérie) d'où fut décrit le premier crâne de ce type.

que dans l'Est algérien. En effet, le crâne de Dar es-Soltan est le premier représentant de cette race, aujourd'hui éteinte, rencontrée au Maroc.

L'homme de Mechta est maintenant parfaitement connu à la suite de la découverte, par C. Arambourg, d'un ossuaire à la grotte d'Afalou Bou-Rhummel « la grotte du sable », située sur le littoral méditerranéen (Golfe de Bougie) (1). Ce gisement réunissait, à lui seul, une cinquantaine de crânes ainsi que sept squelettes plus ou moins complets. Ces documents ostéologiques ont été étudiés par Boule, Vallois et Verneau, et c'est à cette monographie que j'emprunte la diagnose anthropologique suivante :

— Tête d'aspect rude, brutal, où toutes les empreintes musculaires prennent un développement extrêmement marqué, ce qui rend souvent très difficile la distinction des sexes.

— Crâne très épais, de dimensions absolues considérables, surtout la longueur ; à forme prédominante pentagonale ; capacité volumineuse ; indice céphalique dolicho-mésocéphale ; indices de hauteur moyens ou élevés.

Voûte non aplatie, le plus souvent légèrement carénée. Front peu convexe ne s'élargissant que peu en arrière. Arcades sourcilières unies à la glabelle en un bourrelet extrêmement développé, surtout chez les hommes, et qui s'étend du milieu d'une orbite à l'autre, mais sans former jamais de visière. Os temporal à bord supérieur généralement rectiligne ; crêtes sus-mastoïdiennes très fortes ; apophyses mastoïdes énormes ; apophyses post-glénoïdes toujours présentes, apophyses zygomatiques très massives ; dans les deux tiers des cas enfin, gouttières digastriques particulièrement profondes. Occipital présentant un torus transverse sur la moitié des sujets.

— Face orthognathe, extrêmement large, avec saillie en dehors des pommettes et réduction de la zone faciale supérieure. Indice facial supérieur mésoprosope ou, le plus souvent, chamaeprosope ; la face est donc nettement dysharmonique avec le crâne. Orbites rectangulaires, toujours très basses, chamae-ou mésoconques ; largeur interorbitaire considérable. Saillie des os nasaux très prononcée, surmontée d'une profonde dépression sus-nasale. Ouverture nasale méso-ou platyrhinienne, avec un bord inférieur indifféremment du type européen ou du type infantile, sans fosse prénasale. Palais brachystaphylin.

— Mandibule à corps très divergent, avec projection en dehors des angles goniaques ; région symphysienne haute, à menton bien accusé ; branche montante élevée, avec un bord antérieur remarquablement épais.

— Dentition caractérisée par une mutilation consistant en l'ablation d'un nombre variable d'incisives supérieures, généralement les deux médianes. Arcades dentaires très divergentes ; molaires peu différentes de celles des Européens actuels ; mais la dent de sagesse est presque toujours présente, quoique réduite en volume ; usure précoce et très accentuée de toutes les dents ; existence de la carie dentaire (2).

(1) C. Arambourg, M. Boule, H.-V. Vallois, R. Verneau, *Les grottes préhistoriques de Béni Segoual (Algérie)*, Paris, 1934, « Archives de l'Institut de Paléontologie humaine », mémoire n° 13, 212 pp., 48 fig. et 22 pl. hors texte.

(2) C. Arambourg, M. Boule, H.-V. Vallois, R. Verneau, *op. cit.*, 1934, p. 150.

Voilà résumés les caractères généraux de la structure squelettique de l'homme de Mechta. Or, la ressemblance du crâne de ce type avec celui de Dar es-Soltan est telle qu'elle confirme les données descriptives et métriques (1). Même les rares détails fournis par les os de la main et du pied la confirment. Certes, il y a aussi quelques différences, mais qui rentrent toutes dans le cadre des variations individuelles. Sous ce rapport, il n'y a que la mutilation, par ablation, d'une à quatre dents de devant, généralement les incisives médianes — caractères ethnographique (?) qui semble constant chez les hommes de Mechta trouvés en Algérie — qui paraisse manquer chez celui de Dar es-Soltan. L'examen du maxillaire a en effet prouvé que toutes les dents étaient bien en place au moment de la mort, ce qui donne à penser que celui-ci n'a pas connu cette coutume.

Jusqu'à présent, l'homme de Mechta, non seulement avait été considéré comme le congénère du Cro-Magnon mais, qui plus est, comme la forme africaine de ce dernier (2). En effet, « pour ne pas préjuger d'affinités ethniques que les découvertes futures pouvaient mieux éclairer » (3), les auteurs précités avaient employé dans leur monographie de 1934, le mot de *type* pour définir les hommes de Mechta. Or, une étude plus poussée des squelettes du Paléolithique supérieur d'Europe a permis, depuis, au docteur H.-V. Valois, des comparaisons plus précises. Ces recherches toutes récentes l'ont conduit à voir maintenant dans ces sujets plutôt une *race* indépendante. D'après cet anthropologiste, cette espèce humaine forme « vraiment un groupe spécial dans l'ensemble des hommes fossiles *circum méditerranéen* ».

Toujours est-il que l'homme de Mechta a connu, par rapport au Cro-Magnon, une longévité exceptionnelle. Son règne s'étend à la fois au Paléolithique supérieur (Capsien), au Mésolithique (Capsien supérieur et son dérivé l'Ibéro-Maurusien), ainsi qu'au Néolithique (Néolithique de tradition capsienne ou ibéro-maurusienne selon les régions et les latitudes). Si dans les pays berbères on ne peut guère suivre le type de Mechta au delà de la période proto-historique, aux Iles Canaries il s'est au contraire perpétué, avec presque tous ses caractères, dans la population des Guanches.

(1) Ces données seront fournies par l'étude sous presse du Dr H.-V. Vallois.

(2) C. Arambourg, *La Genèse de l'Humanité*, Paris, 1943, pp. 55-56.

(3) Dr H.-V. Vallois, dans la note sous presse déjà citée.

En ce qui concerne le problème de la survivance de cet homme dans cette peuplade insulaire, la découverte d'un homme de Mechta au Maroc permet de reprendre cette question sous un angle nouveau. A vrai dire, il était hasardeux d'avoir voulu amener les Cro-Magnons, à travers les terres et les mers, jusqu'aux Iles Canaries, migration problématique dont aucune découverte n'est jamais venue confirmer la réalité. Il est infiniment plus simple de faire descendre les Guanches des Paléolithiques supérieurs nord-africains. Dans cette perspective, le fait que ces insulaires aient conservé leurs caractères si spéciaux s'explique aisément.

Il va sans dire que cette nouvelle explication de l'origine probable des Guanches n'a pu être formulée par le docteur H.-V. Vallois, qu'après la découverte à Dar es-Soltan d'un représentant du type de Mechta. En effet, celle-ci prouve que ces hommes ont vécu dès le Paléolithique supérieur sur la côte atlantique du Maroc actuel, le long de laquelle ils ont dû cheminer au cours de leurs longues pérégrinations. Il faut espérer que des découvertes futures nous renseigneront un jour sur la dispersion de l'Homme de Mechta à travers le temps et l'espace.

En Algérie, l'Homme de Mechta n'a été rencontré jusqu'à présent, en laissant de côté les stations néolithiques, que dans des gisements appartenant soit au Capsien supérieur, soit à l'Ibéro-Maurusien, à savoir deux industries qui caractérisent le Mésolithique nord-africain (1). Parmi les nombreuses escargotières fouillées, il y a bien celle de Bir Oum 'Ali située, celle-là, au nord-est de Sbaïkia, sur la frontière tunisienne, qui a livré, avec une industrie du Capsien typique (ou moyen), des restes humains, mais qui n'ont jamais été déterminés spécifiquement. Dans ces conditions, les débris découverts dans la grotte de Dar es-Soltan, qui se trouvaient en place dans une couche datant indubitablement de la fin du Paléolithique supérieur (2), pourraient bien représenter les spécimens les plus anciens, connus actuellement, de cet homme fossile.

Malgré cette lacune momentanée dans la répartition chronologique des hommes de Mechta, il semble pourtant hors de doute que ce furent eux les porteurs, et, par là, les propagateurs de la civilisation Capsienne. En

(1) R. Vaufrey, *L'âge des Hommes fossiles de Mechta-el-Arbi*, « Bulletin de la Société historique et géographique de la région de Sétif », 1935, pp. 24-25 (du tiré à part).

(2) Je fournirai les preuves à la fois stratigraphiques, archéologiques et fauniques dans mon étude sur cette grotte.

ce qui concerne l'industrie lithique à outillage essentiellement lamellaire du Capsien, je me contente de noter ici que sa subdivision, sa répartition et sa chronologie sont bien établies aujourd'hui. Cantonnée dans le Sud tunisien et le Sud constantinois, elle n'a atteint nulle part la Méditerranée, et encore moins l'Oranie et le Maroc (1).

Le Capsien se rencontre parfois sous grotte, plus souvent dans les stations à ciel ouvert (escargotières). Sous sa forme classique, il succède brusquement, trouvé « in situ », à l'Atérien, industrie à éclats d'âge paléolithique supérieur. En conséquence si le Capsien typique date lui aussi de cette même époque, il n'est pas très ancien et ne remonte qu'à la phase final du Paléolithique supérieur. De cette assertion, basée sur des données stratigraphiques (2) et les résultats de nombreuses fouilles méthodiques, il découle que le Capsien supérieur et, par voie de conséquence, l'Ibéro-Maurusien, industrie qui s'est progressivement dégagée du premier, appartiennent, non plus au Paléolithique supérieur mais au Mésolithique. Autrement dit, le Capsien supérieur et l'Ibéro-Maurusien correspondent aux industries de cette phase qui fait la transition entre ce qui finit, le Paléolithique supérieur, et de ce qui commence, le Néolithique.

De cette constatation en découle nécessairement une autre, à savoir que l'homme de Mechta, contemporain du Capsien et, partant, des industries qui en dérivent, ne saurait prétendre à son tour, à une très haute antiquité. Tout bien pesé, il ne peut dater que de la phase ultime du Paléolithique supérieur nord-africain (ou du Pléistocène supérieur final des géologues). Enfin, constatation non moins importante, entre l'apparition des premiers représentants authentiques de l'*Homo sapiens fossilis* en Afrique du Nord, d'un côté, et ceux de l'Europe occidentale, de l'autre, il existe un décalage sérieux. En ce qui concerne l'Europe occidentale, nous savons effectivement, de science certaine, que la mise en place de l'*Homo sapiens*, en particulier le Cro-Magnon, était chose réalisée dès le

(1) R. Vaufrey, *Notes sur le Capsien*, « L'Anthropologie », t. XLIII, 1933, pp. 457-483. — *Id.*, *Le Capsien des environs de Tébessa*, « Recueil de la Société de Préhistoire et d'Archéologie de Tébessa », t. I, 1938, pp. 131-172. — R. Le Du, *Quelques remarques sur le Capsien supérieur de la région de Tébessa*. — *Ibid.*, pp. 221-250. — R. Veufrey, *L'art rupestre nord-africain*, Paris, 1939, « Archives de l'Institut de Paléontologie humaine », mémoire n° 20, pp. 4-12.

(2) R. Vaufrey, *Stratigraphie capsienne*, « Swiatowit » (Annuaire du Musée archéologique Erasme Majewski de la Société des Sciences de Varsovie), t. XVI, Varsovie, 1936, pp. 15-34.

début des temps post-glaciaires, caractérisés géologiquement par le retrait plus ou moins dans leurs limites actuelles, des glaciers würmiens [1].

Il s'agit là d'un détail dans le peuplement humain de ces deux blocs continentaux qui, à ma connaissance, n'a encore jamais été mis en évidence.

A la suite d'un concours de circonstances heureuses, la grotte de Dar es-Soltan a livré d'autres ossements humains encore que ceux qui nous ont occupés jusqu'ici. Ces débris viennent d'un dépôt de remplissage plus récent que celui qui a fourni les restes d'un homme du type de Mechta. Cette assise (la couche B), se superpose d'ailleurs à la précédente (la couche C), succession stratigraphique qui prouve bien qu'elle lui est postérieure. Sur place, cette couche forme un puissant *kjoekkenmœdding*, à savoir un amoncellement de déchets de cuisine contenant, de plus, entremêlés à des terres cendreuses, des outils de silex, de pierre polie, d'os, etc., ainsi que de nombreux fragments de poterie. En un mot, nous sommes en présence des traces et des vestiges d'un habitat néolithique.

L'industrie propre à ce niveau préhistorique caractérise un Ibéro-Maurusien, mais qui, arrivé à son stade évolutif final, tourne franchement vers un Néolithique naissant (ou inférieur). Malgré cette tendance attestée par la présence de haches polies, d'outils de type nouveau, d'un outillage complémentaire en os et l'existence de la poterie, la tradition ibéro-maurusienne y reste vivante, voire prépondérante puisqu'elle conserve, du moins pour les silex, le faciès lamellaire et microlithique de cette industrie. Du point de vue typologique, elle nous apparaît par conséquent comme une industrie de transition : « un Néolithique de tradition ibéro-maurusienne ».

Quant aux restes humains trouvés dans cette même couche, ils se résument à un crâne incomplet, deux fragments de mâchoire supérieure un autre de mâchoire inférieure, un sternum et diverses dents. Parmi ces ossements, le crâne constitue, et de beaucoup, la pièce la plus intéressante. Ces restes correspondent donc à plus d'individus que ceux de la couche précédente, très probablement à quatre adultes et peut-être un enfant.

L'état défectueux du crâne, revêtu, de plus, d'une couche stalagmitique, n'a pas permis une reconstitution. Il s'ensuit que son étude fut plus difficile que celle de la tête de l'homme de Mechta, et que les quelques mensurations

(1) C. Arambourg, *op. cit.*, 1943, pp. 51-59. — M. Boule et H.-V. Vallois, *op. cit.*, 1946, pp. 271-325.



Dar es-Soltan.

Crâne C1, *norma verticalis*. Dans cette figure, comme dans les deux suivantes, le crâne est orienté suivant le plan auriculo-orbitaire. Les espaces qui ont dû être comblés par du ciment sont représentés par des traits hachurés.

Crâne C1, région temporale gauche avec la main soudée au crâne par le calcaire, avant reconstruction.

effectuées par le docteur H.-V. Vallois s'en trouvent forcément plus précaires.

Cette tête osseuse, représentée par les deux tiers antérieurs de la boîte cranienne avec la majeure partie du massif facial supérieur et un morceau de la région de l'occiput, a subi, d'autre part, des déformations. La voûte est épaisse et la longueur, qui a dû osciller entre 190 et 195 millimètres indique une faible dolichocéphalie (indice 73,3). La capacité endocrinienne donne un chiffre de 1.525 centimtères cubes, c'est-à-dire une valeur sensiblement inférieure à celle du crâne précédent.

La face, avec ses pommettes déjetées en arrière, est large et basse. Le front est vertical, Les arcades sourcilières, assez développées, montrent des ouvertures quadrangulaires. L'orifice nasal est large, mais les os indiquent un nez qui a dû faire saillie ; un certain prognathisme sous-nasal semble probable, caractères qui sont qualifiés par le docteur H.-V. Vallois de négroïdes. Le palais est volumineux et le maxillaire comprend encore quatre molaires, deux prémolaires et une canine, toutes usées à l'exception d'une molaire. En définitive, il s'agit de la tête d'un homme adulte à ossature robuste.

A côté de cette pièce maîtresse, les autres éléments ostéologiques du *kjœkkenmœdding* ne présentent qu'un intérêt relatif. Il y a tout d'abord les fragments de mâchoires dont aucun, à en juger par leur gracilité et leur fossilisation moindre, n'a fait partie de la mandibule du Néolithique décrit ci-dessus. Ils proviennent, au contraire, de trois sujets différents.

Parmi les dents recueillies isolément, au nombre de vingt, il y en a quelques-unes qui ont appartenu à un individu à denture au moins aussi puissante que celle de l'homme du type de Mechta. D'autres sont de dimensions égales à celles de la tête néolithique ou des demi-maxillaires. D'autres enfin viennent d'un sujet encore jeune.

Au total, compte tenu des dents encore en place sur le crâne et sur les fragments de mâchoires, le *kjœkkenmœdding* a livré quarante-quatre dents : seize incisives, quatre canines, dix prémolaires, quatorze molaires. Or, quatre de ces dents sont atteintes de carie. Du fait que cette affection n'a pas été observée sur les dents du crâne de l'homme de Mechta, elle aurait donc été relativement fréquente chez ses successeurs.

Le sternum, de dimensions modérées, est un élément trop isolé pour être retenu ici.

En résumé, seul le crâne de la couche B donne matière à une comparaison avec la tête de l'assise C. Il faut reconnaître qu'entre ces deux crânes il y a des ressemblances certaines. L'un et l'autre sont dolichocéphales, ont des os très épais, une face large et des orbites à peu près quadrangulaires. Mais ressemblance ne signifie nullement identité absolue. En effet, le crâne néolithique est moins massif, ses arcades sourcilières sont moins fortes, sa voûte est plus basse mais plus large, ses dents moins volumineuses. En bref, il présente un aspect moins rude que l'homme de la race de Mechta, dont il est pourtant le descendant direct. Sa capacité cranienne permet d'admettre que son développement général lui était inférieur.

Enfin les sujets des trois mâchoires, aujourd'hui fragmentées, devaient être d'une structure moins robuste encore.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les renseignements anthropologiques que fournissent les découvertes de restes humains fossiles faites dans la grotte de Dar es-Soltan. Considérés sous un angle plus général ils attestent concurremment avec les débris recueillis à Rabat et au cap Spartel, l'occupation du Maroc par l'homme, depuis une époque sensiblement aussi ancienne qu'en Europe et même qu'en Asie.

† Armand Ruhlmann.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'INTÉRÊT DU VOYAGE D'IBN JUBAYR [1]

POUR L'HISTOIRE DE LA NAVIGATION EN MÉDITERRANÉE AU XIIe SIÈCLE

Je me propose simplement d'extraire de la riḥla d'Ibn Jubayr, et particulièrement des pages consacrées au récit de ses deux traversées de la Méditerranée, les informations apportant une contribution à notre connaissance de la navigation en Méditerranée dans la deuxième moitié du xiie siècle, et, plus précisément, en 1183-1185.

A mon grand regret, je n'ai pu, vu la distance, consulter la traduction et les notes si chargées de substance, mais encore manuscrites, de mon vénéré maître et ami Gaudefroy-Demombynes, qui vient de me faire savoir, avec son habituelle modestie, que nos traductions des passages ici étudiés concordent. J'espère que ces quelques pages seront une contribution modeste à l'intelligence du texte dans le domaine technique de la navigation.

On sait la rareté des informations relatives à l'art nautique au moyen âge, antérieurement au xiiie siècle. De la Roncière a pu, grâce à quelques relations de voyage, en partie publiées par Schefer et Cordier (2), compléter les informations de Jal sur la marine des Croisés, mais il s'agit de textes du xiiie au xvie siècle et la précision relative des observations faites vers 1184 par le lettré musulman Ibn Jubayr, dans sa relation de pèlerinage, en font, de ce point de vue, un texte de première valeur.

Une longue introduction serait nécessaire pour replacer cette navigation dans ses conditions historiques et économiques. Je me bornerai à préciser

(1) Communication présentée au XXIe Congrès International des Orientalistes, Paris, 23-31 juillet 1948.

(2) De la Roncière, *Histoire de la marine française*, Paris, 1899, I, p. 273 sq. — *Recueil des voyages et documents pour servir à l'histoire de la géographie du XIIIe au XVIe siècles*, sous la direction de Ch. Schefer et H. Cordier (plus. volumes publiés à la fin du xixe s.).

quelques points seulement, en négligeant ici le point de vue linguistique, métrologique, astronomico-nautique, qui feront l'objet de recherches ultérieures.

Le développement des relations maritimes à cette époque, et encore plus au XIIIe siècle, fut assuré par les colonies maritimes créées dans le Levant, avec l'accord des Croisés, par les républiques italiennes de Gênes, Pise et Venise.

Une permanence organisée autour des ports de trafic, la connaissance plus sûre des possibilités commerciales, générales et saisonnières des terres du Levant, le va-et-vient continuel des pèlerins chrétiens et musulmans que la sécurité relative de ces communications, due à un progrès lent, mais certain, dans l'art nautique, encourageait à emprunter la voie maritime, furent des facteurs favorables à la multiplication des lignes et des voyages.

Le texte d'Ibn Jubayr nous apporte un premier fait : ses traversées se sont effectuées sur des navires génois : Ceuta-Alexandrie, Acre-Messine et Trapani-Carthagène. D'autres bâtiments, rencontrés en route ou dans les ports sont également génois. Ces bâtiments portent des pèlerins musulmans. L'un d'eux, sur le trajet Acre-Messine, est également chargé de pèlerins chrétiens.

On peut se demander s'il n'existait pas de bateaux armés par des Musulmans et chargés du transport des pèlerins. Je pense qu'il est difficile de répondre négativement à cette question, mais il est probable que si une activité maritime de ce genre a existé, ce ne peut guère être que par cabotage le long des côtes d'Afrique, et surtout entre la Tunisie orientale et l'Egypte (1). Des transports de voyageurs existaient aussi, depuis la conquête de l'île par les Musulmans, entre la Sicile et la Berbérie orientale. Ils se prolongèrent même sous l'occupation normande, à partir du XIIe s.

Les Musulmans navigaient encore, en dehors du cabotage, pour la piraterie, et, d'autre part, les Almohades disposaient d'une flotte qui, à l'occasion, prenait la haute mer. Toutefois, et malgré quelques expéditions historiques comme celle de ʿAbd al-Muʾmin contre Mahdiya, en 1159,

(1) Tel traité du XIIIe siècle stipule que Frédéric II, roi de Sicile, fera respecter la navigation des Musulmans entre l'Egypte et l'Ifriqīya *in* Brunschvig, *Note sur un traité conclu entre Tunis et l'empereur Frédéric II*, *in* « Revue Tun. », 1932, n° 10, p. 153 sq. Brunschvig signale l'activité du cabotage le long de la côte tunisienne, à l'époque ḥafṣide. *La Berbérie Orientale...*, t. II, p. 238.

avec soixante-dix vaisseaux, nous ne sommes plus au temps où, comme le dit Ibn Ḫaldūn, les Chrétiens, cantonnés dans la Méditerranée orientale du N.-E., n'osaient même plus faire flotter une planche ailleurs.

Dès le XIe siècle la chute de toutes les grandes îles méditerranéennes reconquises par la Chrétienté — sauf les Baléares —, annonce la fin de la suprématie navale islamique en Méditerranée occidentale.

Les Croisades, les établissements latins du Levant soulignent la décadence maritime de l'Egypte. Là aussi, les bâtiments latins du Levant assurent les relations entre diverses portions du territoire islamique. Il est naturel que la navigation commerciale islamique, si tant est qu'elle ait été antérieurement active, se soit considérablement ralentie par le déclin de la suprématie navale.

D'autre part, à cette baisse d'activité du côté musulman correspond un mouvement sans cesse accru des bâtiments génois et pisans (1).

Gênes jouissait, au temps de l'Almohade ʿAbd al-Muʾmin, d'une position privilégiée, et entretint une activité commerciale active avec le Maghreb, à la fin du règne. En 1153-54, et surtout en 1160-61, des traités furent passés avec l'Almohade, fixant les droits sur les transactions. De même, en Espagne, Gênes s'était assuré, vers la même époque, des privilèges dans le royaume de Murcie et de Valence (2).

Les Pisans connurent alors une défaveur sans doute motivée par leurs bonnes relations avec les Almoravides. C'est après la mort de ʿAbd al-Muʾmin qu'ils essayeront de regagner, en Ifrīqīya surtout, avec Abū Yaʿqūb, leurs anciens privilèges (3). En 1181, ils protestent, contre l'entrave qu'on apporte dans leurs relations avec Bougie (4). En 1186, Yaʿqūb

(1) MAS-LATRIE, *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale*, p. 88 sq. — BRUNSCHVIG. *La Berb. Orient.*, t. I, p. 25. Au XIVe siècle, le voyageur Ibn Baṭṭūṭa s'embarque à al-Lāḏiqīya sur un grand bâtiment génois qui le conduit en Asie Mineure, où les Musulmans sont traités avec beaucoup d'égards (*Voyages...*, Paris, 1854, t. II, p. 254). Du point de vue économique, la question a été magistralement traitée, en ce qui concerne l'Afrique du Nord et l'Espagne sous les Almoravides et les Almohades, par SCHAUBE, *Handelsgeschichte der romanischen völker...*, Munich, 1906, pp. 275 à 329.

(2) MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 90.

(3) BRUNSCHVIG, *Berb. Orient.*, t. I, p. 25. La situation sera inversée à l'époque d'Abū Zakariyāʾ, vers 1230, et ces restrictions commerciales s'appliqueront aux Génois, les Pisans jouissant de privilèges exceptionnels (*ibid.* p. 28). D'une facon générale, sur l'activité commerciale des Européens sous les Ḥafṣides, en Tunisie, on lira avec le plus grand intérêt, *in* BRUNSCHVIG, *Berbérie Orientale*, t. II, p. 234 et sq., le chapitre sur les échanges.

Cf. aussi SAYOUS, *Le commerce des Européens à Tunis depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe*, Paris, 1929.

(4) MAS-LATRIE, *op. cit.*, p. 91 sq.

leur délivre un acte impérial limitant leurs transactions à quatre ports : Ceuta, Oran, Bougie, Tunis, et possibilité de se ravitailler et de réparer les nefs à Alméria (1).

En cas de tempête, ils peuvent s'abriter n'importe où, sous réserve de n'avoir aucune relation avec les gens du pays, avec peine prévue de confiscation et de mort.

Cette dernière clause est intéressante, bien que nous ignorions si elle a pu, à l'époque, s'appliquer aussi aux Génois. Elle révèle le souci certain d'éviter que, sous prétexte de tempête, on puisse faire dans un port non autorisé des transactions échappant aux taxes, et aussi, probablement, le fait que des agissements subversifs difficiles dans les ports autorisés, où une surveillance devait s'exercer sur les étrangers, pouvaient se produire dans les havres où rien n'était prévu à ce sujet.

Soulignons, bien que la chose ne concerne que les Normands de Sicile, le traité signé en 1181 à Palerme entre Yaʿqūb et Guillaume le Bon, qui est peut-être à l'origine de la redevance que le roi de Tunis devait payer aux rois de Sicile (2).

Enfin, en 1181, un traité de dix années était signé à Majorque entre Gênes et les Banū Ġāniya, suivi, en 1184, d'un traité semblable avec les Pisans (3).

Il apparaît bien, d'après ces conventions et traités que, malgré quelques clauses obligatoires de réciprocité relatives à la piraterie, tout le rôle actif relatif au transport est unilatéral. Les Musulmans reçoivent des navires marchands ; ils acceptent des établissements francs en terre d'Islām, fondacs et consuls (4).

Cette suprématie navale commerciale doit être attribuée à une flotte et à une technique navale plus développées, tout au moins dans le domaine commercial et, pour les voyages d'outre-mer, au fait que les Chrétiens détenaient désormais, avec la Corse, la Sardaigne, la Sicile, Malte et Chypre et les échelles du Levant, la clef des voyages de long cours. Sans doute

(1) *Ibid.*, p. 95.

(2) *Ibid.*, p. 95 sq.

(3) *Ibid.*, p. 101.

(4) A l'époque ḥafṣide, ou même beaucoup plus tard, il n'y a pour ainsi dire pas de contre-partie aux établissements chrétiens en Afrique du Nord. Un voyage commercial en terre infidèle est, pour un Musulman, une entreprise à laquelle il ne songe même pas, ou tout à fait exceptionnelle, à l'occasion d'une mission diplomatique, par exemple. Cf. Brunschvig, *op. cit.*, II, p. 234.

aussi, et bien que nous soyons encore loin, en cette fin du XIIe s., des sociétés d'armateurs et des compagnies de commerce qui vont se développer aux siècles suivants, l'organisation italienne des transports était-elle beaucoup plus puissante que la passivité individuelle maghrébine dans ce domaine.

Une longue expérience de la navigation chez les marins génois — Ibn Jubayr signale, dans une tempête, la science et l'habileté dont fit preuve le capitaine génois (1), et leur longue habitude des choses de la mer (2) —, la fréquence relative des départs pour l'Orient et des retours suffisent à expliquer pourquoi les pèlerins musulmans empruntaient les bâtiments latins (3).

A quoi il faut ajouter, relativement à la piraterie, la sécurité que pouvait comporter, conformément à la nature des choses, un bâtiment italien transportant des pèlerins musulmans et chrétiens, sous le couvert du droit coutumier maritime latin, et de conventions et pactes avec les puissances musulmanes. Jamais, au cours de son voyage, Ibn Jubayr n'évoquera le danger de la piraterie. La seule crainte évoquée est d'échouer dans quelque port de la Grande Terre et d'y être jeté en captivité. Même en Sicile, l'auteur rend grâce au ciel de la présence du roi Guillaume au sauvetage du navire échoué ; sans quoi, pense-t-il, ils auraient peut-être été réduits en esclavage (4).

Cette question de l'utilisation des navires chrétiens pour effectuer le trajet du pèlerinage à la Mekke n'a d'ailleurs pas été sans soulever quelques scrupules parmi les Croyants désireux de s'assurer de la validité d'une pratique apparemment suspecte.

Nous en avons quelques échos chez les juristes de l'époque des croisades, ou postérieurs, dont les avis sur la question ont été rapportés en partie par le jurisconsulte marocain al-Wanšarisī dans son *Mi'yār*, et que R.

(1) Ibn Jubayr, *Riḥla* (ce mot seul désignera désormais le texte ici étudié) p. 312, l. 7.

(2) *Riḥla*, p. 37, l. 18.

(3) Maqqarī, traitant dans son *Nafḥ aṭ-ṭīb* des Arabes d'Espagne qui firent la *riḥla* d'Orient, ne s'intéresse aucunement à la route suivie, et encore moins aux moyens de transport. Seules, les étapes, en Ifrīqīya, Egypte ou Orient, et les contacts avec les savants méritent une mention. A l'époque ḥafṣide, comme le marque BRUNSCHVIG (*Berbérie orientale*, t. II, p. 97), la supprématie navale des Chrétiens est manifeste. Les voyageurs pour l'Orient ou l'Espagne prennent place sur les navires chrétiens, et les transports commerciaux sont essentiellement assurés par la marine des Infidèles.

(4) *Riḥla*, p. 322, l. 12 sq.

Brunschvig, avec sa sagacité coutumière, a justement signalés dans une note de son étude magistrale sur la *Berbérie Orientale* (1).

Les conclusions en sont ce à quoi on pouvait s'attendre : la pratique ayant vraisemblablement abondamment précédé les décisions des jurisconsultes, ceux-ci l'ont entérinée non sans quelques réserves, en se basant sur la considération du moindre danger qui souligne bien une fois de plus cet esprit d'accommodement et d'adaptation aux circonstances, si souvent méconnu dans les jugements portés sur l'Islām.

La question se résume ainsi : des deux routes qui conduisent à la Mekke, celle de terre et celle de mer, laquelle convient-il de suivre ? Réponse : celle qui présente le moins de dangers. Si les deux routes présentent des dangers mortels, celle de terre, par suite de l'insécurité des territoires traversés, et celle de mer par suite de l'hostilité des *Rūm*, le croyant peut être dispensé du pèlerinage sans péché (cons. Laḫm). D'autre part, la mer présente des dangers immanents, si je puis dire, et dont la plupart des Musulmans terriens ont une crainte traditionnelle. Dans ce cas, aṣ-Ṣā'iġ conseille au croyant hésitant d'attendre un moment favorable (je sous-entends : au voyage par voie de terre).

Enfin, la question est posée relativement à l'habitude qu'ont les Musulmans de voyager par mer sur des navires appartenant à des Chrétiens, affrétés *(yakrūnahā)* en faveur des Musulmans, pour les voyages d'Ifrīqīya vers Alexandrie et vers le Maghreb. Or, ces Chrétiens trahissent à l'occasion.

Ibn ʿArafa assimile cette question à celle du commerce avec l'ennemi, qui est l'objet d'une forte désapprobation *(šadīd al-karāha)* ; la réponse du jurisconsulte tunisien n'est toutefois pas négative, et il déclare que lorsque l'émir de Tunis est assez fort pour faire respecter les droits des Musulmans, il y a très peu à craindre. Des savants de mérite ont voyagé avec les Chrétiens, par nécessité, quand toute autre route était impossible. Il s'appuie sur l'opinion d'al-Qabābj, jurisconsulte marocain du XIVe s., contemporain du tunisien Ibn ʿArafa, et du Bougiote Ibn Idrīs. Somme toute, le principe d'après lequel ces consultations sont rendues est le suivant : de deux dangers, le moindre exclut le plus grand *(hāḏa min bābi taqābuli ḍ-ḍararaïn fa-yanfi l-'aṣġaru l-'akbara)*.

Comme on s'en doute, les patrons génois s'efforçaient de gagner et de

(1) R. Brunschvig, *La Berb. orient.*, t. II, p. 97, note 2. Nous nous sommes reportés à l'édition lith. du *Miʿyār*, Fās, 1315, t. I, 343 ; trad. analytique d'Amar *in* « Arch. Maroc. », t. XII, 1908, pp. 151-152.

conserver leur clientèle. Sur la nef du retour Acre-Messine, les Musulmans sont une petite minorité, logée séparément d'une foule de *peregrini* chrétiens. Aucune friction, aucun propos désagréable n'est rapporté par l'auteur.

Deux siècles plus tard, le *Voyage de la Sainte Cité de Hierusalem* raconte que, des passagers cyrétiens cherchant querelle au patron génois parce qu'il avait embarqué trois Juifs menacés d'être jetés à l'eau, ce dernier veut jeter par-dessus bord les Chrétiens mécontents s'ils ne lui fichent pas la paix (1).

L'absence d'un trafic proprement sicilo-normand, tout au moins avec l'ouest et l'est, peut s'expliquer par la suspicion où sont tenus les Italo-Normands, à la fois par l'Islām et par Byzance (2). Sans doute aussi Gênes avait-elle, par son arrière-pays, des débouchés et une puissance financière supérieure aux terres du sud, beaucoup plus pauvres. Trapani, toutefois, entretenait des relations maritimes actives avec Tunis, mais Ibn Jubayr ne précise pas que ces Rūm et leurs navires soient siciliens (3).

Byrne a tiré, de son examen des actes notariés et contrats commerciaux dont il donne le texte dans la deuxième partie de son ouvrage (4), quelques chapitres pleins d'intérêt, mais un peu brefs, sur l'organisation du trafic maritime de Gênes aux XIIe et XIIIe s. : système des parts, dites *loca*, conventions relatives à la cargaison, au transport des marchands, description sommaire mais précise du bâtiment et de ses principaux agrès. Quelques indications sur les modalités et l'itinéraire du voyage faisant l'objet du contrat permettent d'établir que, le long des côtes d'Italie et de Provence, jusqu'à Barcelone, on se servait du type *galère*, avec rameurs. Pour l'Afrique et le Levant, c'est la *nave*, la *nef* uniquement à voiles, qui quitte Gênes au début du printemps, avec retour en automne ou vice versa (5). Pour le Maroc, à l'aller, la nef longera une partie des côtes d'Espagne, avec escale à Malaga, par exemple. Partie au printemps, la nef passera

(1) Ed. Schefer, Paris, 1882.

(2) Cl. CAHEN, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades*, Paris, 1940, p. 489. On trouvera dans cet ouvrage un chapitre clair et documenté sur la vie économique et les colonies italiennes, p. 472 sq.

(3) *Riḥla*, p. 334, l. 18.

(4) E.-H. BYRNE, *Genoese shipping in the* XIIth *and* XIIIth *centuries*, Cambridge, 1930.

(5) Ibn Jubayr mentionne, p. 298, l. 14, le voyage d'automne appelé *salībiya*, sur les navires destinés aux marchands chrétiens (cf. Gloss., *ibid.*). En Syrie, il examine à Ṣūr un navire en partance pour Bougie, qui ne lui convient pas (*Riḥla*, pp. 304-305).

l'hiver à Ceuta et rejoindra Gênes l'été suivant en s'arrêtant, le cas échéant, à Bougie et Tunis. Le voyage direct Gênes-Tunis durera un mois ou deux en été. On peut aussi passer l'hiver à Tunis et rentrer au printemps, ou décider de poursuivre jusqu'au Levant. Dans ce cas, le voyage et les préparatifs sont minutieusement établis et contrôlés. Ces contrats ne sont pas des récits de voyages ni des journaux de bord ; ils décrivent un état des choses théorique, un engagement des armateurs à ce que les choses se passent de telle façon, mais il est probable que la réalité différait très peu de leurs conventions.

J'ignore si le navire qui transportait Ibn Jubayr de Ceuta à Alexandrie, du 24 février au 26 mars 1183, faisait l'objet d'un semblable contrat et si le système des *loca* ou parts, si florissant au XIIIe s., était déjà pratiqué. Byrne pense avec raison que, du moment que les documents de ce genre n'ont pas été retrouvés pour cette époque, c'est que l'agrément verbal, la coutume basée sur la bonne réputation de l'armateur devait suffire pour l'organisation des voyages, surtout pour un navire qui semble avoir essentiellement transporté des pèlerins avec leurs ballots (1). Sans doute s'y trouvait-il quelques commerçants et une cargaison réduite, mais il semble bien que nous avons affaire à un bateau de passagers avec cette réserve qu'à l'époque, la différence entre le type passager et le cargo devait consister en quelques aménagement sommaires de la nef à tout faire. Ce n'est qu'au siècle suivant, je pense, que des navires furent spécialement équipés pour le transport des Croisés ou de leurs chevaux et matériel.

Souvent, d'ailleurs, les pèlerins venaient compléter une cargaison et l'encombrement et la gêne qu'ils occasionnaient aux commerçants voyageurs — les voyageurs de commerce au long cours de l'époque —, motivaient les réclamations de ceux-ci et les restrictions apportées au nombre de pèlerins à admettre et mentionnées dans les contrats du XIIIe siècle.

Au retour du Levant, alors qu'en cette fin du XIIe s. les transactions n'étaient pas encore très bien organisées en Orient, il pouvait être fort avantageux de suppléer à une cargaison déficiente par un bon chargement de *peregrini* de Terre Sainte et de *ḥājj*-s mahométans.

Combien ces nefs pouvaient-elles transporter de passagers ? Les documents étudiés par Byrne sont insuffisants pour préciser cette question.

(1) *Riḥla*, pp. 39-40.

Les pèlerins n'y sont envisagés que comme un complément de la cargaison, gênants pour les commerçants qui voyagent à bord. Aussi des conventions stipulent-elles qu'on n'en prendra pas plus de cent ou de cinquante, selon la capacité des nefs ou l'importance de la cargaison, toute femme étant exclue, et qu'ils ne pourront occuper l'emplacement entre le 2e mât et la poupe, réservé aux marchands (1).

La nef génoise qui ramènera Ibn Jubayr d'Acre à Messine semble porter plus de deux mille pèlerins chrétiens, auxquels s'ajoutèrent les musulmans: une cinquantaine, semble-t-il (2). Un pareil total, bien que confirmant la tendance de Byrne à admettre, si je puis dire, sur ces navires du XIIIe et surtout du XIIe siècle plus de passagers que les historiens ne l'ont cru jusqu'ici, ce total, dis-je, est sans doute excessif. Il semble bien que les grosses nefs du XIIIe siècle aient pu prendre à bord un peu plus de mille passagers (3) et qu'Ibn Jubayr a vu beaucoup trop large, même en admettant un entassement qui avait des limites (4).

Mais il ne s'agit-là que de vaisseaux exceptionnels. Ibn Jubayr nous donne heureusement une indication précise : la nef rencontrée au mouillage

(1) BYRNE, *op. cit.*, p. 8. Réf. aux *Actes*, p. 7, note 1. Cf. notamment pp. 86-97 : *...Item promittimus vobis, dictis mercatoribus... non permittere in dicta nave ascendi tam in eundo, quam in reddeundo ultra peregrinos centum inter quos non sit aliqua femina ita quod ab arbore de medio versus pupam dicte navis aliquem peregrinum stare non permittemus.* « Not. Palodino de Sexto », date 1250.

(2) Cf. embarquement à Trapani des pèlerins débarqués en Sicile, *Riḥla*, p. 344. Ibn Jubayr semble bien avoir embarqué au hasard des départs, dans des ports têtes de lignes où il savait pouvoir trouver, à telle saison de l'année, quelques nefs en instance d'appareillage. Cf. départs de Ceuta, d'Acre, de Trapani. Nous lisons, p. 71, l. 15 : « le pèlerin se dirigea... vers Acre. De là, s'il le désire, il pourra se rendre à Alexandrie ou encore en Sicile ou ailleurs. Il pourra aussi trouver (à Acre) un navire rūmī, qui fera voile sur Ceuta ou telle autre ville en territoire musulman. »

(3) La nef de Saint-Louis, au retour d'Acre, portait huit cents personnes. En 1248, la grosse nef génoise *Oliva* pouvait fournir mille cent places pour les pèlerins de Syrie, avec soixante quinze hommes d'équipage. BYRNE remarque justement qu'on entassait les pèlerins au maximum (*op. cit.*, pp. 10 et 22). Les règlements prévoyaient un espace de 1 m. 82 sur 0 m. 65 pour deux personnes qui s'allongeaient tête-bêche pendant la nuit. Cf. de la RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, t. I, p. 273 sq. ; La ROERIE, *Navires*, II, p. 260 ; THOMAZI, *Histoire de la navigation*, p. 38.

En 1251, le *Paradisus Magnus*, transport génois, appareillait pour la Syrie avec cent hommes d'équipage et une cargaison de huit mille cantara, soit à peu près six cents tonnes. Byrne pense que ce fut un des plus gros navires génois de l'époque (*op. cit.*, pp. 10 et 11). L'*Itinerarius Regis Ricardi*, relation de l'expédition qui eut lieu quelques années après le voyage d'Ibn Jubayr, signale : « *...una nave immensa fu segnalata dalle vedete : la regina delle navi, in vero. Aveva* 1.500 *uomini à bordo, tre alberi altisimi...* » *in* A.-V. VECCHI, *Storia generale della marina militare*, Firenze, 1892, t. I, pp. 205-206. Allusion à ce navire *in* BYRNE, *op. cit.*, p. 10. Il s'agit, en vérité, d'un navire de guerre de dimensions exceptionnelles, semble-t-il. D'après Van KONIJNENBURG, dans l'*Architecture navale depuis ses origines*, Bruxelles, 1905, I, p. 29, les nefs transportaient, à l'époque des Croisades, au moins cinq cents passagers.

Remarquons, à propos de l'équipage, qu'Ibn Jubayr ne fait nulle part allusion aux armes dont était alors pourvue une partie de l'équipage. Il semble bien qu'à cette époque, l'armement n'ait pas été aussi régulièrement assuré qu'au siècle suivant et surtout au XIVe siècle. Cf. sur ce point, BYRNE, *op. cit.*, p. 37, et pour le détail de l'armement, *Documents*, passim.

(4) A Marseille, l'espace réservé à chaque passager était fixé par une loi et Byrne pense que Gênes ne pouvait que se soumettre à la coutume de sa rivale (*op. cit.*, p. 10).

de Favignana ramenait plus de deux cents pèlerins d'Alexandrie en Espagne (1). Mais aucune précision sur la dimension des navires où il embarque. Il déclare simplement que, lors de son passage à Tyr, il décide, avec ses compagnons, de ne pas embarquer sur un navire qu'ils trouvent trop petit (2). Il insiste, par contre, sur la grandeur du navire qui les ramena à Messine (3).

Une nef moyenne devait se rapprocher des dimensions suivantes, en chiffres ronds (4) :

longueur de quille	20 m.
longueur totale	27 m.
largeur du pont	8 m.
largeur du fond	3 m.
creux	3 m.
longueur du mât avant	24 m.
son antenne	27 m.
longueur du mât du milieu	22 m.
son antenne	22 m.

C'est là un type capable de transporter environ cinq cents passagers. Les nefs qui pouvaient en charger mille et plus atteignaient sans doute une quarantaine de mètres de longueur. Les coques sont arrondies ; la largeur arrive au tiers de la longueur. La dérive est importante.

Ibn Jubayr ne nous dit rien de l'installation des pèlerins à bord ; il précise toutefois, lors de son embarquement à Acre, que « les Musulmans occupèrent leurs places, distinctes de celles des Francs » (5). Il y avait sans doute un minimum d'organisation pour la location et l'assignation des places, et le pont où il semble bien que les passagers s'entassaient devait être *grosso modo* réparti entre diverses catégories ; tout au moins entre

(1) *Riḥla*, p. 344, l. 16. Je suppose qu'à ce nombre de passagers doit correspondre un équipage d'une trentaine d'hommes.

(2) *Riḥla*, 305, l. 14 ... *istasġarnāhū*...
Ibn Jubayr et ses amis semblent bien s'embarquer au hasard des départs, dans des ports têtes de lignes, d'après les on dit, bientôt vérifiés, et non sans s'assurer de l'état du navire (cf. départs de Ceuta, d'Acre, de Trapani). Ibn Baṭṭūṭa, au XIVe siècle, visite également tel navire avant d'embarquer, et l'abandonne s'il ne lui inspire pas confiance (*Riḥla*, éd. Paris, 1854, t. II, p. 251).

(3) *Riḥla*, 316, l. 4 : « ...il était haut comme une muraille..., malgré quoi les vagues le ballotaient comme un rameau flexible. »

(4) G. La Roerie, *Navires et marins*, t. I, p. 216, 2e éd., Paris, 1946, et Jal, *Arch.*, t. II, mémoire n° 5. Ces mesures, tirées d'un manuscrit vénitien, s'appliquent à une nef latine du XIVe siècle, qui n'a probablement guère varié depuis le XIIe ; Vecchi, *Storia generale della marina militare*, Firenze, 1892, t. I, chap. VIII.

(5) *Riḥla*, p. 310, l. 15.

Chrétiens et Musulmans, entre marchands accompagnant leur cargaison et simples pèlerins.

La plupart des bâtiments moyens avaient alors deux ponts. C'était presque une nécessité quand le pont supérieur était balayé par les lames dans une tempête. Il est probable aussi que l'évacuation du pont devait se faire au milieu d'un tel désordre que les passagers préféraient, plutôt que de bouger, supporter tant bien que mal vent, averses et quelques paquets de mer. « Des giboulées de grêle se déversèrent successivement sur nous, dans le navire, qui nous remplirent d'effroi (1)... »

Les documents de l'époque, ou même du XIII[e] siècle, ne nous aideront guère à suppléer au silence de l'auteur sur sa vie même dans le navire et les conditions de son installation. On ne consigne guère alors que les choses jugées très importantes, même au cours d'une longue traversée : descriptions littéraires de tempêtes, accidents majeurs, itinéraire, escales, choses étonnantes : *'ajā'ib*. Des détails jugés misérables sur les choses de la vie pratique quotidienne seraient déplacés dans une œuvre de haute tenue. La description d'un temple est autrement importante que celle des commodités. On sériait les valeurs et les détails techniques se trouvaient malheureusement considérés comme dépourvus d'intérêt, exception faite pour ceux qui concouraient indirectement à une œuvre d'édification, ou qui décrivaient une merveille du monde. Encore Ibn Jubayr étonne-t-il parfois par sa curiosité et sa précision. Malgré quoi nous ne saurons même pas si, à l'occasion, lui ou ses compagnons souffraient du mal de mer. Au XIII[e] s., des châteaux de proue, et surtout de poupe *(thalamum, paradisus, camera)* sur la disposition desquels notre information est à peu près nulle, étaient mis à la disposition des riches Croisés. Sur les transports de commerce, la poupe était réservée aux marchands, qui avaient la possibilité, selon l'importance de leur cargaison, de se délimiter un emplacement sur les *curritores, corridors, coursies*, pour y bâtir, à leurs frais, une sorte de cabine où ils ont le droit de cuisiner, avec leurs femmes et domestiques (2).

Précisons sommairement le gréement du navire. Les bâtiments qui

(1) *Riḥla*, p. 318, l. 8.

(2) « *...Sed licenter permitam partiri curritorem superiorem dicte navis pro tanta quantitate quanta quilibet mercator licenter possit cameram facere super partem suam si voluerit. Item promitto vobis predictis mercatoribus dicto nomine portare personas vestras et serviciales vestros et compagnas et merces vestras in dicta nave...* » Not. Bertholomeo de Fornari, 1252, *in* BYRNE, pp. 99-100, qui pense que la mention d'une *camera* est unique parmi les documents génois (p. 8, n. 2).

traversaient la Méditerranée des ports italiens pour l'Afrique et le Levant étaient des navires à voiles, sans rames, du type *navis*, *bucius*, it. *nave*, *buzzo*, fr. *nef*, *busse*. La différence entre les deux types est mal connue, mais ils sont voisins. On a même un type intermédiaire *buso nave*. Le type *galère*, à rames et voiles, servait surtout au cabotage, ainsi que le type intermédiaire, plus lourd, à voiles et rames : *tarida*, qui, pendant les Croisades, fut affectée aux transports des chevaux et du matériel.

Aux XIIe et XIIIe siècles la nef a deux mâts, avec une antenne en deux pièces ligaturées portant une voile triangulaire à chaque mât (1). La Roërie, résumant les conclusions de Jal, toujours valables, pense qu'il y a, pour le mât d'avant, quatre voiles : l'*artimon*, le *terzarol* et deux *velons* plus petits. Le mât du milieu en a deux : la médiane, ou *mezzane*, et le *dolon*, terme, dit La Roërie, qui s'applique aussi parfois au plus petit des velons de proue (2). Chacune de ces voiles est usitée selon le temps et les besoins de la manœuvre.

Plusieurs voiles de réserve sont prévues dans les contrats relatifs aux longs voyages. Elles sont en cotoninne de Marseille ou de Gênes (3).

Ibn Jubayr a heureusement eu la curiosité, au cours des évolutions de la nef, et surtout pendant les tempêtes, d'observer et de noter quelques manœuvres essentielles. Entre Sardaigne et Sicile, au cours d'une tempête, on amène les grandes voiles pour utiliser les petites, malgré quoi « le vent d'ouest en met une en pièces et brise l'espars *(pašaba)* où sont attachées les voiles et connu chez eux sous le nom de qarīya (vergue). On va alors, fort rapidement d'ailleurs, à mâts et à cordes ou encore à sec de voile *(birīḥ aṣ-ṣawārī)*. Ce passage confirme l'emploi bien connu des voiles de fortune en tempête (4).

(1) A la même époque, dans le Ponant, les nefs n'ont en général qu'un mât, avec voile quadrangulaire.

(2) JAL, *Glossaire, sub vocibus* ; LA ROERIE, *Navires*, I, p. 212 sq. ; *Dizionario di Marina medievale et moderno della Reale Accademia d'Italia*, Roma, 1937, *sub vocibus*. — BYRNE, *op. cit.*, p. 6 sq.

(3) BYRNE, p. 7, et les divers contrats mentionnés *ibid.* dans les notes 1 et 2, et p. 34. Le contrat XVI, de 1248, p. 81 sq. mentionne : *terzarolium... vellonum... in proda* et *vellum de medio*.

(4) Le terme *qarīya* ou *qarya* (cf. *Tāj*, s. v., p. 291) se trouve dans les dictionnaires arabes avec divers sens techniques : bâton, poutre, montant, vergue. Il est remarquable ici qu'il semble bien désigner une antenne, alors qu'aujourd'hui il désigne particulièrement la vergue d'une voile carrée, *ântîna* désignant l'antenne. Les Arabes ont dû le prendre très anciennement aux gréco-byzantins. Il est encore employé en grec moderne, mais les langues romanes semblent ne l'avoir pas connu (cf. JAL, s. v. et les dict. grecs sub. κεραάι). On le trouve dans les géographes : Idrīsī, Ḥimyarī.

Les documents génois mentionnent : *carium*, *pennam*, *antenam* (le car, la penne (les deux parties de), l'antenne). Cf. BYRNE, doc. XVI, 1248, pp. 81 sq., mais rien qui ressemble à *qarīya*.

Je ne sais à qui fait exactement allusion notre auteur quand il dit : connu « chez eux » sous le nom de

Nous avons quelques détails plus précis grâce à un incident survenu lors du voyage de retour (1). En pleine nuit, la mer étant revenue au calme après tempête, le vent d'ouest brise l'antenne *(qarīya)* du mât dit d'artimon *(ardamūn)*, en projette la moitié à la mer avec la partie de voile attenante. L'auteur se félicite qu'elle ne soit pas tombée sur le navire « car elle était aussi grosse que les mâts ». Il est, en effet, bien établi, d'après les mesures indiquées par les documents de l'époque, que les antennes sont au moins aussi longues que les mâts, un peu plus même pour l'antenne du mât de proue (2). L'antenne a probablement été brisée en un point faible de la ligature de ses deux parties et c'est sans doute la partie supérieure ou *penne* qui est tombée à l'eau. Le mât d'avant étant à l'aplomb de l'extrémité de la quille, et le navire courant des bordées contre le vent d'ouest, la chute dut se produire sur un des flancs, non loin de l'étrave. Peut-être était-elle encore retenue, après sa chute, au mât ou à l'autre partie de l'antenne par quelque cordage ou laize de voile (3).

On met le navire en passe en amenant la « voile du grand mât » et, grâce à la chaloupe du navire, on sauve la demi-antenne et sa voile. On élève alors « la grande voile » et on hisse (au mât d')artimon une voile dite *dallūn* ou *dullūn*, ou sans gémination du *l*.

Au matin, les marins réparent et préparent *(iṣlāḥ)* une autre antenne, avec un espars qu'ils tenaient tout prêt, en réserve : *pro respecto* des documents *(muʿadda* en arabe), comme nous l'apprennent par ailleurs les con-

qarīya. Sont-ce les Génois ? Fait-il allusion aux marins arabes en général et à leur vocabulaire technique ? Je serais porté à le penser, car les Génois, entre eux, n'employaient probablement pas ce terme. On peut toutefois admettre que leurs nombreux contacts avec les ports en terres islamiques et les pèlerins, leurs besoins mêmes en cas d'avarie leur avaient peu à peu imposé une connaissance du vocabulaire maritime essentiel en usage chez les Arabes et que, forcément appelés à bavarder avec leurs passagers, au cours d'aussi longues traversées, ils étaient capables d'user d'un sabir technique de la navigation et du commerce imposé par leurs constantes inter-relations méditerranéennes. Quelques passagers arabes, d'autre part, et surtout les commerçants devaient pouvoir s'exprimer en dialecte italien ou grec (cf. *Riḥla*, p. 36, l. 1 : « ...un des Musulmans qui connaissait la langue rūmie... »).

(1) *Riḥla*, p. 312, l. 11 sq.

(2) La Roerie, *Navires*, I, p. 203 sq. Sur les galères, l'antenne était beaucoup plus longue que le mât, 33 m. pour 26, par ex. (Jurien de La Gravière, *Les derniers jours de la marine à rames*, Paris, 1885, p. 203). Les deux antennes se recouvrant sur le tiers de leur longueur, il y eut sans doute auparavant bris ou relâchement de ligature. Ibn Jubayr ne peut entrer dans de tels détails dans son récit, si tant est qu'il en ait été exactement informé.

(3) Ou la voile entière est tombée, les rabans d'envergure sur la partie de l'antenne restant s'étant rompus sous le poids de la chute, ou la voile s'est déchirée vers le milieu. Le texte permettrait plutôt cette deuxième interprétation : « *maʿa ma ttaṣala bihā mina š-širāʿ* », *bihā* se rapportant à la partie de l'antenne tombée à l'eau. Sur l'artimon, *artemo* antique, cf. l'article de M. Pézard, *Gravis artemo*, in « R. des ét. lat. », 1947, t. XXV, p. 215 sq., que m'a signalé M. Thouvenot et au sujet duquel M. Paris a bien voulu me communiquer ses observations.

trats génois (1). La désignation du mât du milieu ou de poupe par le grand mât et de sa voile par la grande voile appelle une remarque : le mât du milieu, *arbor de medio* des documents, était, au XIIe-XIIIe s., moins long et moins épais que celui de l'avant ou d'artimon (2). Au moyen âge, au XIIIe s., le mât d'avant est désigné dans les documents par *arbor de prora* ou *arbor artimonis* et cette dernière appellation est confirmée par le texte d'Ibn Jubayr qui est surtout un témoignage de la dénomination grand mât pour l'*arbor de medio*, en 1183, alors qu'il semble bien, par ailleurs, que la dénomination correspondante de *grand mât*, *albero maestro*, *mât de maistre*, Μεγάλος κατάρτι, ne se trouve dans aucun autre texte aussi ancien, et pas même, que je sache, dans aucun de ceux du XIIIe s. relatifs aux bâtiments méditerranéens à deux mâts. Il s'agit évidemment de savoir si cette appellation de *ṣārī kabīr* correspond à la dénomination génoise ou si elle est proprement arabe (3).

De même, la voile de ce grand mât est appelée la grande voile. C'est la future *maestra* des langues romanes. Même problème que pour le mât : les textes nous donnent *vellum artimoni* et *vellum de medio* pour distinguer la voile principale des deux mâts (4).

(1) Byrne, *op. cit.*, p. 34.

(2) Jal, *Glossaire*, sub *mât* et *arbor* ; La Roerie, *op. cit.*, I, p. 212.

(3) Bien que l'auteur s'en remette souvent aux dénominations génoises (ou romano-byzantines) : *ardamūn*, *dallūn*, qui peuvent d'ailleurs avoir été courantes dans la marine arabe de l'époque, il emploie, le cas échéant, des termes techniques arabes quand ils existent et qu'il les connaît : *kalkal*, *sukkān*, *rijlāni*, *mirsa*.

Il est difficile d'affirmer que l'emploi qu'il fait de *ṣārī kabīr* soit un emprunt par calque de la dénomination romane correspondante, ou que l'inverse se soit produit par la suite. La langue parlée des marins devait quelque peu différer de celle des documents latins ou littéraires de l'époque, encore qu'il soit probable que leur langage technique ait servi de base aux textes bien plus qu'elle ne fut une vulgarisation de textes puissant leur vocabulaire dans une tradition technique remontant aux latins. Toutefois, il est possible que les scribes rédacteurs aient voulu éviter l'amphibologie d'une désignation qui ne correspondait pas à la réalité, car il ressort de tous les documents que le mât le plus grand et le plus gros était celui d'artimon. Est-ce alors une dénomination sommaire d'apparence, les passagers se trouvant sans doute plus près du mât du milieu, ou d'importance technique relative ? Aux historiens de la technique navale médiévale, et surtout aux découvertes de documents nouveaux de nous éclairer.

(4) Cf. doc. 16, Bartholomeo de Fornari, 1248 *in* Byrne, p. 81 sq. C'est un des plus détaillés pour l'énumération des agrès et des pièces de rechange. Le problème linguistique et technique est le même que pour le mât. Jal, in *Glossaire*, sub *meistra* : « La Meistra du document génois (1441) se hissait au grand mât de la nef ou de la coque, qui, en 1441 comme en 1268 était le mât de l'avant et non celui du milieu. » Sub *velum*, il déclare revenir sur son opinion de 1839 : il avait cru, d'après le document génois en question (1441) que le *vellum de medio* de ce texte « était une voile moyenne qui se hissait au mât qui portait la *Meistra* » et que ces coques génoises du XVe siècle n'avaient qu'un mât. Il exprime ensuite sa conviction que les coques et nefs génoises du XVe siècle avaient deux mâts, comme celles du XIIIe siècle. Celui d'avant portait la *meistra*, et celui du milieu, le *velum de medio*.

D'après tel document génois de 1248 (Byrne, *op. cit.*, p. 82), le *vellum artimoni* a soixante coudées, le *terzarolium* de proue cinquante, le *vellon* de proue quarante-six, « un autre *vellon* » (du mât du milieu ?) quarante-quatre, et la voile du milieu, quarante-huit.

L'indication d'Ibn Jubayr, appelant *grande voile* le *vellum de medio*, n'est pas faite pour éclairer ce point délicat de technologie navale. Si *grande voile* = *maestra*, notre texte permet de conclure : *vellum de medio* = *maestra*, qui ne serait donc plus la voile du mât d'avant, et le problème est entièrement à recon-

On hisse donc, après le sauvetage de l'antenne brisée, d'une part la grande voile (au grand mât) et d'autre part, au mât d'artimon, « une voile dite *dallūn* » (ou *dullūn).*

L'auteur écrit, dans le récit d'une autre tempête : « On amena les voiles et on se contenta des petits dolons *(dalālīn)*, au-dessous de la *(mi-mât)* moitié des mâts [1].

Le *dolon*, que Jal pense avoir été une voile carrée [2], joue le rôle d'une voile basse de fortune nettement précisé par notre texte, où il semble bien fonctionner immédiatement au-dessus du pont. Cette manœuvre, réduisant au minimum l'effet d'un vent violent, précédait sans doute le serrement total des voiles et la marche à sec de voiles, en cas de nécessité. La Roërie [3] considère le dolon comme une des deux voiles du mât du milieu. « Le mot dolon, dit-il, s'applique aussi quelquefois au plus petit des velons de proue. » Pour Ibn Jubayr, il semble bien désigner toute voile réduite utilisée par gros temps, à la place de la voile principale, à l'un ou l'autre mât [4].

Passons aux accessoires de coque. Dans le Levant, les nefs avaient encore, au XIIe siècle, sur chacun des deux bords, un gouvernail latéral.

sidérer — sous réserve, comme pour le mât, que l'expression arabe corresponde à une dénomination romane équivalente. Si non, elle est en avance sur elle. L'expression *grande voile* aurait pu s'interpréter par rapport à la *petite voile* (dolon) du même mât, mais on ne pourrait en dire autant de l'expression *grand mât*. L'exemple relevé par Jal, de l'emploi de *meistra*, est, il est vrai, du milieu du XVe siècle. Ce qu'en dit Jal n'est qu'une interprétation. C'est probablement au XVe siècle que le *petit mât* passe à l'avant et il est gratuit d'affirmer que la *meistra* du texte de 1441 était au mât d'avant. Si les documents que nous possédons nous permettent plutôt d'affirmer qu'au XVe siècle elle se trouvait probablement déjà au milieu (cf. La Roerie, p. 219 sq.), le terme arabe : *grande voile*, pour *voile du milieu*, au XIIe siècle, pose un nouveau problème à la fois linguistique et technique, puisqu'il semble bien être en avance de deux siècles et demi, et différer des dénomination latines du XIIIe siècle.

(1) *Riḥla*, p. 316, l. 7.

(2) Dans une note reproduite en partie dans le Glossaire de Wright, p. 31, de la *Riḥla*. Son argumentation, basée sur une simple mention à part des antennes de dolons demanderait des témoignages plus nets. Poujade fait remarquer que la petite voile carrée de mauvais temps a toujours subsisté, en Méditerranée, même sur les bateaux à voiles latines (*La route des Indes et ses navires*, Payot, 1946, p. 136). L'utilisation de voiles adaptées aux différents temps semble avoir été constante en Méditerranée. Ces voiles sont mentionnées dans les contrats génois, mais, à ma connaissance, le dolon n'apparaît pas dans les contrats génois publiés par Byrne.

Sur le rôle du *dolon* dans la marine antique, cf. l'étude de E. de Saint-Denis, *La vitesse des navires anciens*, *in* « Rev. Arch. », 6e série, t. XVIII, 1941, p. 136. Le dolon est bien encore, dans Ibn Jubayr, occasionnellement il est vrai, le *minimum velum ad proram defixum*, d'Isidore de Séville. Cf. *Gravis artemo*, article cité de M. Pézard, p. 225.

(3) La Roerie, *Navires*, I, 213.

(4) Les contrats ne mentionnent souvent que le nombre des voiles. Ex. : « *item cum vellis sex coloni in quibus sint duo vella nova et aliud vellum canabis* » (*op. cit.*, 107, doct. de 1253). Ailleurs, on citera le *terzarolium* et *vellonum*, avec le *vellum artimoni*. En fait, jusqu'au milieu du XIIIe siècle, les actes notariés ici publiés ne font pas mention des voiles. La technique et la gamme des voiles a pu s'enrichir, depuis 1183-1185 et, à moins d'ignorance ou de simplification d'Ibn Jubayr ou des marins ou informateurs qui lui fournirent les renseignements donnés, il est possible qu'à son époque il y ait surtout eu : artimon, grande voile, et petites voiles dites dolons, pour le mauvais temps ou avarie, à l'un ou l'autre mât.

Dans le Ponant, elles n'avaient qu'un gouvernail du côté droit (1). Encore au XIIe siècle, en 1254, Joinville admire la facilité avec laquelle on faisait virer une nef comme un coursier, à l'aide des deux timons (2).

La nef du texte d'Ibn Jubayr portait aussi ces deux gouvernails (3). C'est par eux qu'elle touche le fond dans le détroit de Messine. Sous la poussée des vagues et du vent, l'un des deux se brise.

Le capitaine jette alors une des ancres de la nef, espérant la retenir (et aussi éviter que le 2e gouvernail ne se brise à son tour). Les nefs portaient de nombreuses ancres (4), et celle qu'on jetait en cas de danger extrême s'appelait ancre *maîtresse* ou de *Salut* ou de *Miséricorde.*

Enfin, et c'est toujours aux grandes tempêtes que nous devons ces informations, dans notre récit, qui confirment l'inventaire posément rédigé par les scribes du XIIIe siècle, avant tout voyage, les nefs sont munies d'une ou plusieurs embarcations dites aujourd'hui *de bord* : chaloupes, canots (ou esquifs, en provençal, pour la galère). Ces embarcations semblent bien, d'après certains documents, avoir toutes été portées sur le pont de la nef (5).

Le texte d'Ibn Jubayr, qui parle de la chaloupe *(ʿušārī)* en deux passages, paraît indiquer, malgré une imprécision relative, que la chaloupe était remorquée par la nef. Quand la vergue d'artimon se brise, dans un passage ci-dessus étudié, « on cria aux marins chargés *(mulāzimīn)* de la manœuvre de la chaloupe attachée *(murtabaṭ)* au navire. Ils se dirigèrent alors vers la demi-antenne tombée à la mer et la retirèrent (6)... »

Bien que le terme *murtabaṭ* puisse à la rigueur s'appliquer à une chaloupe attachée, fixée sur le pont, l'absence de toute mention de la mise à l'eau,

(1) D'où : *stierboord* (néerl.), bord du gouvernail, qui a donné en français *estribord, stribord, tribort.*

(2) Ce sont les « *...tymonibus duobus bene sanis...* » des documents génois, par ex. *in* Byrne, doct. XXXIV, datés de 1253, *op. cit.* p. 119.

Sur le gouvernail, on se reportera aux divers articles de Jal, à l'étude du Ct Lefebvre des Noettes, *De la marine antique à la marine moderne. La révolution du gouvernail*, Paris, 1935, et à la critique de ses conclusions un peu excessives quant aux progrès résultant de l'invention du gouvernail d'étambot, dans deux articles parus dans la « Revue archéologique » :

1° Hermine de Saussure, *De la marine antique à la marine moderne*, t. X, juill.-sept. 1937, p. 91.

2° E. de Saint-Denis, *La vitesse des navires anciens*, t. XVIII, juil.-sept. 1941, p. 121.

(3) Ils sont appelés : *sukkānāni*, ou *rijlāni*, termes attestés dans le *Vocabulista*, sub *gubernaculum*. Il est naturel que la nef ait touché par ces deux pièces, dépassant la quille en profondeur.

(4) « *...et ancoris viginti...* », Byrnes, *op. cit.*, p. 100.

(5) « *...et quod non portabimus inter duas cohopertas dicte navis... neque aliquam berchetam nisi solummodo illas tres navis de quibus supradicta est mentio...* », Byrnes, *op. cit.*, p. 115, date : 1253, et note 2, p. 9.

(6) *Riḥla*, p. 312, l. 14 sq.

le verbe « crier » indiquant l'éloignement et l'action de se « diriger vers », suivant l'appel, semblent bien indiquer que la chaloupe était à la traîne (1).

D'autre part, dans le passage ci-dessus étudié, lors de l'échouage dans le détroit de Messine, la situation du navire étant désespérée, nous lisons : « *...wa-l-baḥrīyūn qad ḍammu l-ʿušārīya li-ʿiḫrāji...* », que je traduis : « ...et les marins avaient rangé (le long de la nef) la chaloupe pour débarquer (2)... ».

Cette embarcation, qui atteint la côte toute proche d'un seul élan, ne peut être ramenée au navire pour établir un va-et-vient. Elle est jetée à la côte et brisée.

Au XIVe siècle, Ibn Baṭṭūṭa nous citera le cas d'un *markab* faisant naufrage en mer Rouge, dont le propriétaire et quelques marchands se sauvent dans « la chaloupe », *al-ʿušārī* (3).

Enfin, le texte d'Ibn Jubayr confirme, par le terme *mulāzimūn*, appliqué aux marins, qu'il y avait, dans l'équipage, des hommes affectés au service de cette chaloupe. Nous trouvons mention du fait dans divers documents du XIIIe siècle et l'un d'eux indique que ces marins prenaient effectivement place dans la chaloupe (4).

(1) JAL, sub *barge de cantier*, indique que les nefs, à l'époque, et même beaucoup plus tard, jusqu'à nos actuels voiliers, remorquaient une chaloupe, par tous les temps. Cette embarcation était pontée et gouvernée à la voile par un marin qui y demeurait, exposé au danger des ruptures de cable en tempête et, à ce titre, touchant par double, au XIXe siècle, dans diverses régions méditerranéennes.

Sur les galères, le caïcq était embarqué, mais le canot était presque toujours traîné à la remorque (JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *Marine à rames*, p. 173).

C'est, dans les vers de Stace, commentés par M. Pézard, art. cité, le *phaselus* du vers :

Quaeque secuturam religent post terga phaselon.

« A d'autres le soin d'attacher à l'arrière la chaloupe de remorque. »

(2) DOZY, *Supp.* s. v., pense que *ḍammū* a ici le sens de : *ils descendirent la chaloupe en mer*, ce que je ne crois pas. Le navire était battu par vent et vagues et cette opération, si difficile de nos jours par gros temps, et avec tout notre matériel perfectionné, me paraît bien hasardée à l'époque.

D'autre part, il s'agit du même navire qui, environ quinze jours plus tôt, faisait repêcher son antenne par les marins de la chaloupe dont j'ai dit ci-dessus pourquoi elle était vraisemblablement remorquée.

Je pense donc que *ḍamma* a ici le sens de : *attirer à soi*, *serrer*, *ranger contre soi*, tout à fait courant.

(3) Ibn Baṭṭūta, *Riḥla*, Paris, 1854, t. II, p. 251.

Là aussi, je pense que la chaloupe était à la traîne. Le navire, médiocre, dédaigné par l'auteur, et ayant coulé en pleine mer, me semble peu susceptible d'avoir transporté une chaloupe sur le pont. Il est probable qu'au XIIIe siècle, les grosses nefs pouvaient à la fois remorquer une chaloupe et porter quelques canots sur leur pont. La chaloupe traînée malgré tous les ennuis qu'elle occasionnait, avait bien des avantages en cas de naufrage rapide. Il semble bien, d'après un passage de Joinville, relevé par JAL (*Gloss* I, 248 et *Hist. de Saint-Louis*, Paris, 1887, p. 271), qu'elle servait, le cas échéant, de geôle pour les fortes têtes.

Sur la désignation arabe *ʿušārī*, et les différents types auxquels ce nom a pu s'appliquer, cf. KINDERMANN, *Schiff...*, p. 64 sq. et *Bat. Nil*, COLIN citant Maqrīzī, pp. 77-78, où le terme désigne une « sorte de grande barque », ce qui est bien vague, mais ne semble guère pouvoir être davantage précisé.

Le *Vocabulista* donne le terme sub *barca* et *P. de Alcala* sub *esquife de nave*, tout à fait dans le sens de la *Riḥla* d'Ibn Jubayr.

(4) « *...Item, ...debet habere marinarios sexaginta, computatis ex hiis quinque qui ire debent in barga de cantherio...* » (*Contrat d'affrét. pour douze nefs fournies par Gênes à Saint Louis*, 13 sept. 1246, cité par JAL, *Gloss.*, I, 247). « *...cum marinariis quinquagenta, computatis illis de barcha...* », BYRNES, *op. cit.*, *Documents*, p. 121.

Quant à la manœuvre des voiles, selon le temps, et aux allures pratiquées à cette époque, quelques passages de ce récit nous permettent de précieuses observations.

Commençons par l'allure qui semble avoir été la plus favorable, bien qu'elle comporte des inconvénients : celle du vent arrière. Elle est fort bien décrite par l'auteur [1] : « ...les voiles brassées en croix *(muṣallaba).* C'est, chez eux (les marins) l'allure la plus équilibrée [2] par vent en poupe seulement... ».

Entre le vent arrière, par 10° à droite ou à gauche de l'axe, le grand largue, avec un angle de 125° à 170°, le largue, entre 90° et 125°, il y avait une marge qui permettait, selon la technique de l'époque, de s'accommoder du vent en poupe jusqu'au vent de travers avec une dérive plus ou moins forte.

(1) *Riḥla*, p. 317, l. 4 sq.

(2) C'est ainsi que je comprends : *a'dalu jaryin* : la course la plus directe, qui dévie le moins. La traduction de SCHIAPARELLI : ...*che piu si scosta dal consueto*, qui s'éloigne le plus de l'ordinaire (l'allure ?) me paraît fautive. Cf. aussi *Riḥla*, p. 346 : « ...le vent (d'est, ici arrière) forcit, grâce auquel le bateau prit une course très rapide et très équilibrée... ». Le sens de *ṣallaba* a été noté par WRIGHT et DOZY. Il correspond au *bracciare in croce* italien, notre *brasser en croix*. Je pense qu'il faut s'en tenir à cette interprétation du terme. En voici la définition donnée par STRATICO, en 1813 : « C'est, quand les voiles sont disposées dans une position perpendiculaire à la longueur du bâtiment ou à la direction de la quille, ce qui se fait pour orienter les voiles avec vent en poupe ; car dans ce cas les vergues ou antennes (it. *pennoni*) forment avec le mât une croix parfaite, comme les angles d'un carré. » Je pense que l'image, très juste pour les voiles carrées, est passée aux voiles triangulaires en perdant un peu de sa précision quant aux angles droits, encore que ce dernier type de voile se soit parfois manœuvré en croix. M. Paris m'a suggéré une autre interprétation possible de cette expression. Il pourrait s'agir des voiles dites aujourd'hui, dans le Ponant, en ciseaux, l'une à droite, l'autre à gauche, et formant entre elles une sorte de croix, vue dans l'axe du navire. Cette position des deux antennes est en effet, par vent arrière, la plus commode, sinon l'antenne d'arrière priverait de vent celle d'avant. Elle pourrait aussi aider à expliquer : *a'dalu jaryin*, les deux voiles envoyées, l'une à babord, l'autre à tribord équilibrant le navire (mais je pense que l'auteur envisage essentiellement la poussée du vent dans le sens de l'axe et de la direction voulue). L'objection majeure à cette interprétation, c'est qu'aucune des expressions anciennes qui désignent cette position des deux voiles n'est : *brasser en croix*. La plus rapprochée est *voiles en ciseaux*, qui est ponantaise, *voiles en oreilles de lièvre*, qui est levantine (WILLAUMEZ et JAL) *far l'orecchie dell 'asino*, faire les oreilles d'âne (JAL, tx. de 1614) *espaze et poigneaux*, sur la galère (de la GRAVIÈRE, p. 216) que je crois être le *spada e pugnale* de Stratico, épée et poignard, qui désigne cette même position. J'ignore donc où Poujade (*Route des Indes*, p. 141) puise son renseignement quand il nous dit que les marins de l'Océan appellent cela *mettre leurs voiles en croix*.

L'image est possible ; elle est même assez juste, mais ce n'est pas une raison suffisante. La marine ne se paie pas de mots ni d'images à fantaisie. Celles qu'elle emploie sont aussi rigoureuses, aussi techniques, et bien plus respectées encore que celles de la plupart des industries. « Brassez en croix ! » pour « voiles en ciseaux ! » est une méprise, une fausse manœuvre qui peut mener un bâtiment à sa perte.

Notons, dans le cas qui nous intéresse, que les voiles pouvaient fort bien être à la fois brassées en croix et en oreilles de lièvre. On peut enfin supposer que l'expression arabe a une valeur différente de celle des langues romanes et autres. L'hypothèse est alors purement gratuite. Je n'ai malheureusement pu recueillir, en arabe, l'expression équivalente à *voiles en ciseaux*, à cause du type des voiliers.

Quant à l'expression *ṣallaba l-markab*, donnée par Bochtor dans son dictionnaire, pour mettre un vaisseau en panne, et qui peut paraître surprenante, M. Paris pense justement qu'il doit s'agir de phares carrés orientés perpendiculairement l'un par rapport à l'autre, à moins que le terme n'ait pas été compris.

Les indications du texte sont parfois imprécises : « le vent nous apporta une certaine aide et nous revînmes presque à la direction voulue... » (1).

Dans le trajet de retour Acre-Messine, c'est naturellement le vent d'est que l'on attend, celui même qui, soufflant régulièrement durant quelques périodes de l'année, conditionne les voyages de retour. On l'attend comme au rendez-vous d'un ami fidèle (2), mais les sautes de vent seront nombreuses, au cours de cette longue traversée, du 18 octobre au 10 décembre.

La nef semble s'accommoder du vent du nord, qui ne saurait être sur ce trajet qu'un vent plus ou moins de travers, grâce auquel « elle poursuit sa course (3) ». Au large de la Crète, vers l'ouest, « un vent du nord favorable qui forcit fait voler la nef avec les deux ailes de ses voiles (*i. l.* avec ses voiles semblables à deux ailes) (4).

Mais la redoutable dérive, *isqāṭ*, écarte le navire de sa route et, souvent, les passagers inquiets se perdent en conjectures sur la terre qu'ils vont rencontrer : Ifrīqīya, Grèce, Syrie, Egypte (5).

Enfin le terrible vent d'ouest s'oppose plusieurs fois à leur marche et soulève des ouragans qui remplissent les passagers d'un effroi que l'auteur a toujours puissamment exprimé, rythmant sa pensée par de courtes phrases ou expressions rimées ou assonancées, qui semblent parfois rouler et balancer en même temps que la nef et les vagues. Une tempête ou un beau monument déclenchent chez lui le rythme émotif. C'est un poète.

Les graves ennuis causés par le vent d'ouest à nos voyageurs posent de nouveau la question si controversée du louvoyage dans l'Antiquité et au moyen âge (6). Savait-on, en cette fin du XIIe siècle, tenir le plus près, c'est-à-dire tirer parti d'un vent debout en le serrant, en courant des bordées ? C'est une question de mesure. Entre le plus près serré, avec un angle de 40° et le largue à 90°, il est possible que les nefs à voiles latines, plus aptes à cette allure que les voiles carrées, aient pu quelque peu remonter au vent (7).

(1) *Riḥla*, p. 317, l. 1 sq., *sā'adatna r-rīḥu ba'ḍa musā'ada*. Cette expression, qui revient plusieurs fois dans le récit, ne permet pas de savoir s'il s'agit d'un vent faible, mais de bonne direction, ou d'un vent soufflant d'une direction pas très favorable.

(2) *Riḥla*, p. 311, l. 15.

(3) *Ibid.*, p. 313, l. 14.

(4) *Ibid.*, p. 315, l. 4.

(5) *Ibid.*, p. 315, l. 10 sq.

(6) Cf. un résumé de la question dans LA ROERIE, *Navires*, I, p. 74 sq.

(7) Pp. 138-139. Nous renonçons à donner ici une bibliographie, même sommaire, sur les allures du voilier. HERMINE DE SAUSSURE, dans son article ci-dessus indiqué, pense que l'Antiquité ignorait le lou-

Je pense — et je m'étonne que dans ces discussions on n'ait pas, que je sache, davantage insisté sur cette considération — que la dérive qui augmente à mesure qu'on essaie de remonter au vent, et l'absence de moyens de calcul précis pour corriger cette déviation ont peut-être été l'obstacle principal au louvoyage trop prolongé. La question du point et celle des bordées utilisées comme une allure prolongée sont, à mon avis, liées.

Car, en cette fin du XIIe siècle, tout comme dans l'Antiquité, on naviguait à l'estime et, pour la direction, aux astres : soleil et étoiles. Aucune indication de notre texte ne nous permet d'inférer qu'il y ait eu alors un autre moyen de faire le point ou de diriger sa route. Par contre, par temps couvert et horizon bouché, l'incertitude où l'on se trouve relativement aux lieux et à la direction suivie par le navire en proie aux vents et aux vagues, quand il y a tempête, plonge les passagers dans l'angoisse (1). Une longue expérience chez les capitaines, un sens très développé de la marche du navire, du temps, de la position des astres se basant sur les moindres indices pouvait sans doute devenir, par une pratique incessante, aussi subtile et inexprimable qu'un instinct et maintenir *grosso modo* la nef dans le droit chemin. Malgré quoi les erreurs de route et d'estime étaient, au cours de longues traversées, à peu près inévitables. Là aussi, tout n'est qu'une question de degrés.

La boussole n'est pas encore utilisée ; la science nautique demeure donc basée sur les deux éléments déjà précisés par Homère :

1° la longueur du chemin parcouru ;

2° la direction de la route.

voyage (*op. cit.*, p. 103). Il faut être très prudent dans ce domaine et une assertion aussi vague demande de la mesure, au sens propre du terme, et des exemples précis.

VAN KONIJNENBURG, *op. cit.*, I, 31, signale, d'après Van Ik, que le père de ce dernier (il s'agit en réalité de son grand-père) se rendit à Gênes pour construire des navires avançant contre le vent. Il en conclut qu'à Gênes, on ne connaissait pas le louvoyage à cette époque (1re moitié du XVIIe s.). Je remercie M. Paris, qui cherche à élucider les points obscurs de la navigation ancienne avec un intérêt de technicien érudit, d'avoir fait préciser par M. Nootebom : 1° la date de « cette époque » ; 2° que le texte de Van Ik porte : *Geneevse Zee*, expression qui peut désigner la mer de Gênes ou le *lac de Genève*, sens plus probable selon M. Nootebom qui poursuit ses investigations. D'ailleurs, la marche vent debout est souvent malaisée, parfois impossible, de nos jours même, pour les meilleurs voiliers. On sait combien, dans des circonstances défavorables, la navigation à la voile peut être entravée.

(1) *Riḥla*, p. 315, l. 35, « l'horizon (les points cardinaux) était fermé et nous ne pouvions distinguer l'est de l'ouest... » et *passim*. Pour la mer Rouge, nous avons une indication très nette, p. 73, l. 7 sq. Au cours d'une tempête, le temps s'obscurcit ; l'horizon est complètement fermé... nous ne savions plus la bonne direction, jusqu'à ce qu'apparût une certaine étoile, grâce à laquelle on put, dans une certaine mesure, se diriger... »

En haute mer, en l'absence de repères, l'appréciation du chemin parcouru se base, pour la vitesse, sur la rapidité d'écoulement de l'écume, la hauteur d'eau à l'étrave, et, pour le temps, usage possible du sablier ou horloge de mer ; en tout cas pour la direction, observation du soleil, le jour, et de quelques astres la nuit, notamment : Grande et Petite Ourse.

Raymond Lulle (1) nous dit que les marins catalans auraient été en possession de l'astrolabe au XIIIe siècle, ce qui leur permettait, malgré un usage très incommode en mer, de mesurer *grosso modo* la hauteur des astres et d'avoir l'heure même la nuit. Ibn Jubayr nous donne des indications de temps correspondant tout au plus, en précision, aux heures de la prière, nous parle du « milieu de la nuit » ou à peu près, ce qu'il faut traduire simplement : en pleine nuit, et il n'est aucune de ses indications qui ne puisse être déterminée, comme à terre, par des procédés empiriques d'observation des astres ou de longueur d'ombres (2).

L'usage de l'astrolabe marin se diffusera aux XIVe et XVe siècles, et celui de la boussole, en Méditerranée, dans la seconde moitié du XIIIe. Le lock ne sera guère en usage avant le début du XVIe siècle.

Rien ne permet, d'autre part, de supposer que notre nef possédait une carte nautique. Edrisi avait établi les siennes dès le milieu du XIIe siècle, et elles seront copiées et utilisées du XIIIe au XVIe siècles. En 1270, les pilotes qui conduisent Saint Louis en Tunisie lui désignent, sur une mappemonde, la proximité de Cagliari en Sardaigne (3). L'inventaire de bord du vaisseau Saint-Nicolas, étudié par De la Roncière (4), révèle, sur ce navire affecté au trajet Messine-Tripoli de Barbarie, en 1293, l'emploi de cartes marines, compas et boussole. Quel progrès en un siècle ! Car, vraisemblablement, la nef d'Ibn Jubayr ne possédait aucun de ces outils. Mais précisément, il y a là un trou difficile à combler ; des chaînons nous manquent ; ces cartes du Saint-Nicolas, sur le trajet Messine-Tripoli, sont à grande

(1) *Arte de navegar*, Madrid, 1851, t. II, p. 657 ; abbé ANTHIAUME, *Recherches sur l'histoire de la science nautique antérieurement à la découverte du Nouveau Monde*, Le Havre, 1913, p. 182.

(2) Il est remarquable que quand l'indication du temps est plus précise : quart de la nuit (p. 36, l. 17), fin de la cinquième heure (p. 39, l. 1), elle précise le départ ou l'arrivée dans un port, et l'information peut avoir été prise à terre.

(3) G. de NANGIS, *Biographie de Saint Louis, in* ANTHIAUME, *op. cit.*, p. 96. On sait que les premières descriptions de l'aiguille aimantée, en Europe, datent de 1190, 1204 ou plus tard. Au milieu du XIIIe siècle, on se sert ordinairement de l'aiguille aimantée, *festuca, festu, tube*, pour la navigation. Cf. L. de SAUSSURE, *L'origine de la rose des vents et l'invention de la boussole* in « Archives des sciences physiques », Genève, 1923 ; G. FERRAND, *Notes d'histoire orientale*, in *Mélanges R. Basset*, 1923, t. I, p. 187 sq.

(4) *Un inventaire de bord en* 1294 *et les origines de la navigation hauturière* (Bib. éc. des Chartes, t. LVIII, 1897).

échelle, et le bas prix indiqué révèle un usage courant, déjà. De la Roncière pense que les Siciliens possédèrent, avant les Majorquins et même les Génois, les instruments nautiques majeurs énumérés par Raymond Lulle : *Chartam, compassum, acum* et *stellam maris*. C'est dire que la Sicile, et par conséquent les milieux scientifiques arabes auraient été, en cette deuxième moitié du XIIe siècle encore si obscure pour la navigation: des foyers actifs de mise au point des instruments nautiques essentiels.

Ainsi, certainement pas de boussole, probablement pas d'astrolabe ni de carte, peut-être un sablier: et assurément beaucoup d'expérience et de maîtrise car, quoiqu'on lise encore sous des plumes autorisées qu'avant la boussole les navires ne font que du cabotage en vue des terres, notre nef n'hésite pas à parcourir des centaines de milles en haute mer, perdant les côtes de vue durant des semaines et, somme toute, arrivant bon gré mal gré au but, en dépit d'erreurs de route inévitables et dont les voiliers du XVIIIe siècle, avec tous leurs instruments, nous donneront des exemples à peine croyables.

Je pense que les bordées incessantes et la dérive considérable du vent debout, même si la technique de gagner au vent n'était pas inconnue, faisaient de ce procédé un pis aller bien hasardeux.

Nous en avons un exemple très net dans un passage de ce texte (1).

Quelques jours après le départ d'Acre, le vent d'est tourne franchement à l'ouest et frappe la proue de la nef. La mer est calme.

Le capitaine génois commandant le navire, qui connaissait bien son métier et était habile dans le commandement en mer, se mit à biaiser (*yurāwiġuhā*) avec le vent, tantôt à droite et tantôt à gauche, espérant [ainsi] ne pas [être contraint de] revenir en arrière...

Ainsi, le but de ces bordées serrant le vent était simplement d'arriver à étaler, à se maintenir à peu près dans les parages sans être contraint de faire route franchement en arrière.

Ce passage, unique dans notre texte, et digne de figurer parmi les documents majeurs sur la navigation à la fin du XIIe siècle, témoigne du fait que la technique du plus près était pratiquée, bien que le résultat fût modeste ; je ne dirai pas négatif, car ne pas reculer, c'était, peut-on dire,

(1) *Riḥla*, p. 312, l. 6 sq. Le terme *rāwaġa* a été relevé par Dozy, avec le sens de louvoyer. La racine arabe RWĠ implique le sens de dévier, ruser, tromper (s'applique au renard), incliner. La forme *fā'ala* rend fort bien la direction et la lutte du navire contre le vent.

avancer par rapport au trajet qu'il eût fallu refaire pour arriver au même point. Ne retenons que ce fait : par fort vent debout et mer calme, la nef se maintient en place en louvoyant (1).

M. Guilleux La Roërie, l'homme actuellement le plus compétent en France sur la technique ancienne de la voile, et que j'ai pu consulter à Paris à diverses reprises, m'a fait remarquer que si ce passage est un document important à verser au dossier des allures du voilier, on n'en saurait déduire que, par temps plus favorable, une nef n'ait pu gagner au vent et pratiquer le plus près. Quand le vent et la mer sont durs: les allures du voilier peuvent être complètement bouleversées, et le bâtiment désemparé, même de nos jours.

Cette nuit là se produit l'avarie à l'antenne d'artimon ci-dessus étudiée, et le remplacement de la voile par le dolon, en attendant que la réparation soit effectuée.

Quand la tempête éclate et que la direction du vent le permet, on se sert « des petites voiles » (2), et, dans un autre passage, « des petits dolons, hissés au-dessous de la mi-mât » (3).

Dans l'ouragan, on amène toutes les voiles (4), parfois, après qu'une antenne de petite voile ait été brisée (5), et la nef court, souvent très vite, à mâts et à cordes, et peut atteindre, quand l'ouragan la pousse, une grande vitesse (6).

Enfin, le navire étant en danger pressant, dans le détroit de Messine. et la voile d'artimon ne pouvant être amenée, sous la violence du vent, le capitaine la lacère avec un couteau et la met en pièces (7).

(1) M. Paris, dans son étude sur la voile latine (« Hespéris », fasc. 1-2, 1949), souligne la difficulté de virer de bord lof pour lof avec une voile triangulaire, par rapport à la voile carrée. Aucun passage du texte ici étudié ne concerne cette manœuvre, dans le passage relatif au louvoyage ou en d'autres circonstances. Elle ne pouvait guère s'effectuer autrement que M. Paris la décrit, p. 71 de son étude, comme le faisaient les galères au XVIIe siècle.

(2) *Riḥla*, p. 37, l. 6.

(3) *Riḥla*, p. 316, l. 7.

(4) *Riḥla*, p. 318, l. 16, et en mer Rouge, p. 73, l. 11.

(5) *Riḥla*, p. 37, l. 7.

(6) *Riḥla*, p. 37, l. 10.

(7) *Riḥla*, p. 320, l. 19. Etant donné la longueur de l'antenne, amener une voile devait être une opération compliquée, bien qu'assez souvent pratiquée à cause des changements de temps, de voiles et des virements de bord. Le fait a été souligné par divers auteurs. Bardesono, cité par le *Dizionaro di marina* de l'Académie italienne, Rome 1937, sub *sciabecco*, souligne l'incommodité et les difficultés de manœuvre des grandes voiles latines, à cause de la longueur de l'antenne.

Stratico, dans son *Vocabolario*, à propos du *chebek* (sub *stambecco*), signale que, dans les tempêtes, la voile latine offrant trop de prise au vent, chacun des mâts du chebek est muni de deux voiles carrées que l'on utilise par gros temps. Mais il remarque qu'en essayant de changer le système vélique de ce type, pour

Il n'est nulle part question de prendre un ris. La manœuvre consistant à « amener la voile jusqu'au bas du mât », pratiquée sur une embarcation de la Mer Rouge, il est vrai, indique-t-elle qu'on la serre entièrement, ou seulement partiellement? Encore ne serait-ce pas ce qu'on appelle prendre un ris (1).

Je pense que si l'auteur avait été témoin d'une semblable manœuvre, au cours des quelques tempêtes qu'il décrit, il l'eût mentionnée.

Car, chaque fois qu'un incident majeur a modifié le cours des choses, durant ces longues traversées, l'auteur, observateur et curieux par nature, l'a noté. Ce récit comporte, il est vrai, d'énormes lacunes, comme tant d'autres à son époque, notamment sur les conditions normales et quotidiennes de l'existence à bord. Nous ignorons tout, par exemple, du mal de mer. Le récit exigeait une tenue qui ne s'abaissait pas volontiers à des observations trop mesquines pour un pèlerin de Terre Sainte. Nous y relèverons encore, au sujet de la navigation et de la mer, des informations relatives à de menus détails de la vie à bord, aux ports, au temps et aux vents, aux distances et à la durée des trajets, que je me propose d'étudier, ainsi que, du point de vue linguistique, le vocabulaire maritime de l'auteur.

† A. GATEAU.

en rendre le maniement plus facile, quelques novateurs lui ont fait perdre beaucoup de ses qualités nautiques, sa forme propre étant adaptée à la marche aux voiles latines.

M. PARIS a également souligné ces difficultés, inhérentes aux voiles triangulaires, dans son étude sur la voile arabe, p. 000.

(1) *Riḥla*, p. 73, l. 11. Il ressort des indications ci-dessus relevées, pour la navigation sur des nefs méditerranéennes, que la réduction de la voile par le système des ris n'existait vraisemblablement pas en cette fin du XIIe siècle. Les grandes voiles triangulaires étaient amenées, probablement comme sur les galères, d'abord transversalement à la quille et au mât, puis, l'antenne continuant à descendre, était amenée parallèlement à la quille, à hauteur d'homme. C'était, en général, et surtout par vent fort, une manœuvre trop périlleuse que de faire monter les matelots pour serrer la voile « sur place ». (Cf. JURIEN DE LA GRAVIÈRE, *Les derniers jours de la Marine à rames*, ch. V, p. 211 sq. ; Vice-Amiral WILLAUMEZ, *Dict. de la Marine*, s. *amener*, etc...) On hissait ensuite une petite voile, probablement carrée, que la *Riḥla* nomme plusieurs fois *dallun*, *dolon*, et qui pouvait être fixée au-dessous de la mi-mât. Il est remarquable qu'en italien, le nom du ris : *terzarolo*, est celui de la voile réduite des nefs du XIIIe siècle, habituellement citée entre l'artimon et le dolon, en ordre de grandeur décroissante. Il est probable, comme le suggère BERTONI dans le *D. A. I.*, que *fare il terzaruolo*, prendre un ris, signifie à l'origine : rapetisser une (grande) voile jusqu'aux dimensions d'un terzarol (en provençal : *faïré li tasseiroun*, prendre les ris, indic. M. PARIS). A moins qu'il n'y ait pour le ris comme pour la voile de ce nom une question de mesure, dans la disposition des bandes de ris, qui nous échappe, ou tel autre rapport d'application du système avec la voile de ce nom.

SUR LE MINBAR DE LA KUTUBĪYA DE MARRAKECH

Le minbar de la Kutubīya de Marrakech porte une inscription selon laquelle il a été fabriqué à Cordoue à une date dont une lacune accidentelle a fait disparaître la mention (1). Sur la foi d'un texte on a attribué le meuble à l'Almohade ʿAbd al-Mu'min (2), mais c'était en s'appuyant sur un ouvrage tardif et anonyme, *al-Ḥulal al-maušīya*, dont l'autorité est sujette à caution : dans le cas présent, son assertion est erronée, comme l'enseigne de manière irrécusable un document épigraphique méconnu.

L'inscription commémorant la fabrication du minbar se déroule en bordure du dossier de sa plateforme supérieure. Le centre de ce même dossier est occupé par une combinaison décorative inspirée de l'architecture : deux arcs fortement brisés, chargés d'un décor polylobé évoquant celui des grandes portes marocaines, qui retombent sur trois colonnettes. Celles-ci ont perdu leurs chapiteaux, mais deux de leurs impostes se voient encore, et sur ces impostes on lit une inscription, en très petits caractères coufiques, enrichis d'éléments floraux (3), où l'on a cru voir « des eulogies » (4) : en réalité il y a là un texte de valeur historique qui se laisse déchiffrer sans la moindre difficulté.

Sur l'imposte de droite : ... اللّهمّ أيّد أمير ... *'allahumma 'ayyid 'amīr* ; sur l'imposte de gauche : ... ابن تاشفين ثمّ وليّ عهده ... *ibn Tāšufīn ṯumma waliyy ʿahdihi*.

L'inscription est sûrement incomplète. Le mot *'amīr*, qui termine la première partie du texte, étant dépourvu de l'article défini, il devait nécessairement précéder un second substantif avec lequel il était en état d'annexion : il ne pourrait en aller autrement que dans un document

(1) H. Basset et H. Terrasse, *Sanctuaires et forteresses almohades*, 234 et la n. 3 (« Hespéris », 1925, 168), d'où *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe*, n° 3230.

(2) H. Basset et H. Terrasse, 234-235.

(3) *Ibid.*, pl. XXXIII et fig. 92.

(4) *Ibid.*, p. 253.

rédigé sous l'influence linguistique du persan ou du turc, hypothèse qu'il n'y a pas lieu d'envisager à propos de l'Espagne et du Maroc, surtout à l'époque à laquelle reporte le style du décor épigraphique et floral du minbar. D'autre part, il n'est pas d'usage qu'un personnage soit désigné par son seul patronyme : on attend le nom personnel, qui manque dans l'état actuel. Il faut ainsi admettre que l'imposte de la colonnette centrale, aujourd'hui dégradée, portait autrefois un troisième panneau épigraphique sur lequel figuraient ces compléments indispensables que l'on peut partiellement restituer.

Le nom « Ibn Tāšufīn », par quoi débute le panneau de gauche, orientant les recherches du côté des Almoravides, on rétablira, au début du panneau central, le mot nécessaire pour reconstituer le titre officiel des souverains de cette dynastie : *'amīr* [*al-muslimīn*], « l'émir [des Musulmans] ». La restitution du nom lui-même est plus délicate, en l'absence de tout indice positif : le seul élément sur quoi on puisse tabler est la longueur, modique, de la lacune subsistant dans le panneau central, le mot *al-muslimīn* une fois casé. La faible place dont on dispose interdit de rétablir là une filiation développée : [« X... fils de Y... fils de Z...] fils de Tāšufīn » ; il faut se limiter à un nom assez long pour combler à lui seul la lacune, ou à une succession de deux noms assez brefs pour y trouver place l'un et l'autre. Dans ces conditions, on ne peut guère retenir que trois personnages : Yūsuf b. Tāšufīn, son fils ʿAlī b. Yūsuf, ou Ibrāhīm b. Tāšufīn.

Le nom de Yūsuf est peut-être un peu trop court pour remplir l'espace disponible. D'autre part, si Yūsuf b. Tāšufīn est le fondateur de Marrakech, il semble que de son temps l'agglomération ait gardé l'aspect d'un camp : aussi serait-on peut-être mal disposé à lui attribuer pareille œuvre d'art. Il a pourtant construit dans sa capitale la mosquée dont celle-ci ne pouvait se passer, et comme cette mosquée ne pouvait elle-même se passer d'un minbar, rien n'empêche, *a priori*, que ce soit précisément de cet édifice que provienne celui de l'actuelle Kutubīya ; car si Yūsuf b. Tāšufīn a véritablement « fait venir de Cordoue des artisans » pour embellir Fès (1), il a aussi bien pu commander dans cette ville le meuble dont nous cherchons la date ; le minbar d'Alger date justement de son règne.

Le nom de ʿAlī b. Yūsuf est sans doute trop long : il est vrai que certains groupes de caractères pouvaient être rejetés au-dessus de la ligne

(1) G. Marçais, *Manuel d'art musulman*, 301 (d'apr. *Zahrat al-Ās*).

d'écriture, parmi le décor floral, comme c'est le cas dans le panneau de gauche. Mais ʿAlī b. Yūsuf est celui qui a le plus fait pour transformer Marrakech en un centre urbain digne de ce nom ; il y a élevé une grande-mosquée qui existe encore (1). C'est sous son règne que les influences hispaniques sur l'art marocain se font sentir avec le plus de vigueur. Nous connaissons ses héritiers désignés, son fils Sayr puis son autre fils Tāšufīn.

Ibrāhīm n'a régné que durant quelques mois de l'année 504 h. : il semblerait donc exclu en raison du caractère éphémère de son règne et de la gravité de la situation en son temps (c'est l'année suivante que les Almohades s'empareront de Marrakech), si l'on ne savait que le minbar de la mosquée des Cairouanais de Fès, fort semblable à celui de la Kutubīya, doit dater de 538 (2) : cette similitude d'aspect peut s'expliquer par un rapport de date. Et par surcroît, c'est le nom d'Ibrāhīm qui remplirait la lacune de la manière la plus exacte.

Comme on le voit, chacune des restitutions possibles peut à la fois s'appuyer sur des arguments favorables et susciter des objections. Aussi bien la question ne saurait-elle être tranchée dans l'absolu, sur les seuls indices produits ici : il faudra procéder à une révision critique de ce que les sources nous apprennent des mosquées almoravides de Marrakech et donner leur juste poids dans cette discussion aux faits de topographie historique. La compétence me manque pour ce travail, que j'abandonne aux spécialistes de l'histoire et de l'archéologie marocaines.

En attendant une conclusion, on interprètera ainsi le texte : « *O mon Dieu, assiste l'émir* [*des Musulmans, X...*] *fils de Tāšufīn, et après lui son héritier désigné* ! »

Restât-il en cet état, le document épigraphique appelle deux remarques :

1° Le minbar n'a pas été fait pour la mosquée dans laquelle il est placé aujourd'hui, puisque cette dernière est de fondation almohade, donc, en tout état de cause, postérieure en date au minbar : il provient de l'une des mosquées almoravides de la ville, d'où il a été enlevé pour être apporté dans le nouveau lieu de culte. L'animosité témoignée par les « Unitaires » à l'égard de leurs prédécesseurs n'était donc pas tellement violente qu'ils aient cru devoir sacrifier un beau meuble fabriqué sur leur initiative : c'est

(1) H. Basset et H. Terrasse, *op. cit.*, 103.

(2) G. Marçais, *La chaire de la Grande-Mosquée de Nedroma* (in *Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*), p. 10 du tirage à part.

qu'en définitive, quelles que fussent les divergences dogmatiques entre les deux parties, elles n'étaient point de la même nature que celles qui opposaient les Šīʿites aux Sunnites ; il n'était donc point nécessaire ici d'effacer des formules religieuses choquantes aux yeux des orthodoxes. Ainsi s'explique-t-on, en regard de la destruction partielle d'un minbar fatimide à Fès (1), que les chaires almoravides aient été conservées non seulement à Marrakech, mais à Nedroma, à Alger, peut-être à Tlemcen et à Fès (2), sans doute encore en d'autres localités.

D'autres réussiront peut-être à identifier le monument almoravide où fut pris le meuble de la Kutubīya ; il ne serait pas surprenant que ce soit tout simplement l'ancienne grande-mosquée de Marrakech : c'est, du moins, l'hypothèse qui se présente la première à l'esprit.

2° La teneur de l'inscription est remarquable, en ce sens qu'elle ne constitue point une de ces banales formules de souhait comme on en rencontre tant sur les objets mobiliers musulmans du moyen âge : c'est une formule officielle de ḫuṭba. Le fait que le vœu en faveur du souve- du souverain est placé justement sur un minbar (du haut duquel le ḫāṭib prononçait le souhait rituel), l'accent mis (en le plaçant de propos délibéré devant le nom) sur le titre d'« émir des Musulmans » qui définissait ce souverain comme le chef de la communauté, la mention de l'héritier désigné, appelé le cas échéant à lui succéder à la tête de cette communauté, ne laissent à cet égard aucun doute. En conserverait-on qu'il suffirait pour les dissiper d'interroger les documents parallèles conservés en Orient.

A Damas, la mosquée des Ḥanbalites (achevée en 610) possède son minbar originel où se lit *sur le dossier* (donc exactement sur la partie du meuble qui, à Marrakech, porte l'inscription considérée) :

> O mon Dieu, fais durer toujours le pouvoir de notre maître l'imam, fils de l'imam, celui qui détient le manteau, le bâton et le sabre du Prophète, celui en dehors duquel les Musulmans n'ont ni imam ni calife, Abu l-ʿAbbās Aḥmad : Dieu prolonge ses jours ! Et que Dieu nous conserve sa grâce et son appui en faisant vivre al-Malik al-ʿĀdil Sayf ad-dunyā wa-d-dīn, l'ami du Prince des Croyants, Abū Bakr fils d'Ayyūb : Dieu prolonge ses jours et déploie ses étendards dans les deux horizons (3) !

(1) H. Terrasse, *Mosquée des Andalous*, p. 36 sqq.

(2) Le panneau de bois à inscription almoravide provenant de la Grande-Mosquée de Tlemcen (v. *Répertoire chron.*, n° 3090, avec la bibliographie) passe pour avoir appartenu à une maqṣūra mais il n'est pas exclu qu'il ait formé le dossier du minbar ou ait surmonté sa porte, comme à Nedroma, si du moins on en juge d'après sa forme. — Sur le minbar de Fès, v. ci-dessus, n. 7.

(3) *Répertoire chron.*, n° 3729, où on lira *li-l-muslimīn* et, au lieu de *at-tamnīn*, *at-tamkīn* (vérification de 1945).

Le libellé plus développé et plus explicite met ici au-dessus de toute contestation la valeur du texte : c'est la formule même que le ḫāṭib, au nom des fidèles rassemblés, récitait pour invoquer Dieu en faveur des chefs légaux de la communauté, le calife ʿabbāside et le souverain ayyūbide, qui avait reçu officiellement délégation de l'autorité califienne.

A Hama, à la grande-mosquée de Nūr ad-dīn s'est conservé partiellement un beau minbar de bois sculpté que deux inscriptions datées 559, autrefois placées sur la face externe des balustrades constituant la rampe, attribuait au propre fondateur de l'édifice. Mais tandis qu'une de ces inscriptions désigne le prince par une suite de titres honorifiques conforme à l'usage des chancelleries du temps et qu'on retrouve sur la quasi-totalité des monuments épigraphiques au nom du personnage, l'autre inscription présente des titres insolites :

Le serviteur avide de la miséricorde de Dieu, qui s'humilie dans Son respect, qui guide vers Sa voie, qui combat les ennemis de Sa religion (1).

Une série analogue, offrant quelques variantes et précédant, cette fois, les titres honorifiques normaux donnés à la suite, se retrouve à Jérusalem, sur les balustrades du minbar de la Mosquée Lointaine, fait sur l'ordre du même Nūr ad-dīn en 564 :

Le serviteur avide de Sa miséricorde, qui Le remercie de Ses grâces, qui mène la guerre sainte pour Sa cause, qui combat les ennemis de Sa religion (2).

A Rakka, sur la façade de la grande-mosquée, réparée par le même Nūr ad-dīn en 561, nouvel exemple de cette séquence :

Le serviteur avide de la miséricorde de Dieu, qui s'humilie dans Son respect, qui recherche sa protection dans Sa force, qui mène la guerre sainte [pour Sa cause, qui combat les enne]mis de Sa religion (3).

Or une source contemporaine absolument digne de foi nous enseigne que c'étaient précisément là les termes de la formule de ḫuṭba au nom de Nūr ad-dīn, que son vizir avait rédigée à sa demande et qui avait reçu son approbation :

(1) *Répertoire chron.*, n° 3255 ; E. Herzfeld, in *Ars Islamica*, X, 1943, 44 ; l'un et l'autre à corriger d'après « Syria », XXIV, 1944-1945, 228. Le texte est vraisemblablement incomplet en son état actuel.

(2) *Répertoire chron.*, n° 3281.

(3) *Ibid.*, n° 3269, où il faut lire *al-muʿtaṣim* au lieu de *al-muʿaḍḍad* (corr. d'apr. la reproduction photographique).

Le ḫāṭib dira sur le minbar, lorsqu'il voudra invoquer Dieu en faveur de notre maître :

O mon Dieu, rends meilleur Ton serviteur avide de Ta miséricorde, qui s'humilie dans Ton respect, qui cherche sa protection dans Ta force, qui mène la guerre sainte pour Ta cause, qui combat les ennemis de Ta religion, Abu l-Qāsim Maḥmūd fils de Zengī fils d'Aq-Sonqor, l'auxiliaire du Prince des Croyants (1).

Quelques années plus tard, un texte particulièrement solennel, celui de la première ḫuṭba faite au nom de Ṣalāḥ ad-dīn (Saladin) dans Jérusalem reconquise, s'ouvrait suivant un formulaire analogue qui dérive vraisemblablement du texte arrêté par Nūr ad-dīn :

O mon Dieu, fais durer toujours le pouvoir de Ton serviteur qui s'humilie dans Ton respect, qui Te remercie de Tes grâces, qui reconnaît Tes dons, Ton glaive tranchant, Ton brandon étincelant, etc. (2).

Nous voyons par ces exemples que la coutume d'inscrire sur les minbars, ou sur les murs des mosquées, sous une forme plus ou moins complète, le souhait rituel que la communauté devait prononcer à l'intention de son chef légal est clairement attestée dans le monde musulman médiéval. Sans doute était-elle même plus largement répandue que ne le laisseraient supposer les seuls documents parvenus jusqu'à nous : en effet, sur une miniature de 635 qui, prétendant figurer la grande-mosquée de Bassorah, doit s'inspirer de quelque dieu de prière iraqien familier à l'artiste, on remarque au sommet d'un mur un bandeau épigraphique ainsi conçu : *'adim 'allahumma 'ayyāma sayyidinā wa-mawlānā l-'imāmi l-Mustanṣiri billāhi 'amīri l-mu'minīn : ḫallada llāhu mulkahu,*

O mon Dieu, fais durer toujours le règne de notre seigneur et maître l'imam al-Mustanṣir billāh, Prince des Croyants : Dieu perpétue son autorité souveraine (3) !

C'est à cette tradition que se rattache l'inscription du minbar de Marrakech. Il est vrai que, dans sa simplicité toute schématique, elle diffère grandement des compositions savantes, œuvres de lettrés versés dans l'art de la prose rimée, que nous avons citées ci-dessus (4). Pourtant,

(1) Abū Šāma, *K. ar-Rauḍatain*, in *Hist. Crois., or.*, IV, 24 (cf. 21). J'ai déjà indiqué brièvement la portée de ce texte (« Syria », *loc. cit.*).

(2) Ibn Ḫallikān, éd. Caire, II, 258.

(3) *Maqāmāt* d'al-Ḥarīrī, ms Paris, arabe 5847, f° 164.

(4) Pour un exemple de ḫuṭba encore plus recherchée de forme, v. « Revue des Etudes Islamiques », 1933, 401. Je laisse ici de côté la production fameuse, et décourageante, d'Ibn Nubāta, qui ne concerne pas ce qu'on pourrait appeler, d'un terme impropre mais commode, l'aspect politique de la ḫuṭba.

même sous cette forme pour ainsi dire rudimentaire, on peut lui trouver des parallèles orientaux : c'est ainsi que lors de l'entrée des Ottomans à Alep, en 922, la ḫuṭba faite au nom du nouveau maître se limitait à cette phrase, dépourvue d'ornement, mais assez lourde de signification pour qu'en l'entendant l'intéressé fondît en larmes :

O mon Dieu, accorde Ton secours à notre maître le sultan Salīm-khan, le serviteur des deux nobles sanctuaires [1].

Qu'un document épigraphique provenant de l'Extrême-Orient du monde musulman ne trouve ainsi sa véritable valeur qu'à la lumière de données orientales, le fait n'a en soi rien qui doive surprendre, surtout quand il s'agit d'un document au nom d'un de ces Almoravides qui avaient juridiquement lié leur sort à celui du califat ʿabbāside et dont on vit les envoyés paraître à la Cour de Baġdad, le visage voilé de leur litham de Sahariens.

Paris, le 14 *février* 1949.

Jean Sauvaget.

(1) *Mitteilungen zur Osmanischen Geschichte*, II, 226, et la n. 2.

NOTES D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE BERBÈRES

Ce titre, sous lequel j'ai donné quelques notes, il y a vingt ans, à la jeune revue « Hespéris » (1), est celui sous lequel je me propose de leur donner une suite, dont la source et la substance sont toujours les mêmes.

C'est, d'abord, de nombreux textes, les uns en arabe, les autres en chleuh, tous relatifs au pays chleuh, à son histoire, à sa religion, à ses saints.

C'est aussi des récits recueillis de la bouche des gens du pays.

C'est enfin les chansons, les contes, les proverbes, tout cet *amarg* qu'on pouvait entendre jadis, bien plus qu'à présent, dans les cercles *(el-ḥalāqi)*, formés autour des conteurs ou des chanteurs, sur les places des villes ou sur les marchés du bled.

Je me suis borné à traduire, ajoutant parfois, en notes, quelques commentaires, mais sans jamais me permettre d'arranger ou de transposer, surtout quand il s'agit de poésie. La traduction vaut ce qu'elle vaut ; l'important est qu'elle soit fidèle, pour ne laisser perdre aucune de ces images directes qui sont la caractéristique et souvent le charme de la poésie berbère.

On parlera d'abord de l'histoire.

I

L'histoire du Sud marocain est encore à écrire, peu connue faute de documents. La recherche de ceux-ci n'est pas facile. Il y faut de la patience, la connaissance du pays et de la langue, des relations confiantes avec les gens. Il y faut aussi de la chance.

« Si la chance ne chasse pas, il est fou de courir les champs » (2).

(1) « Hespéris », 1925, 2e et 3e trim. ; 1926, 4e trim. ; 1928, 3e et 4e trim.

(2) *Igh our igoummer ssa'd, ikhoûlan ian itllin.*

Un long séjour dans le Sous, il y a trente ans, et un contact amical avec ce pays, toujours gardé depuis ce temps-là, ont permis d'y trouver des documents, certains déjà publiés.

Ce fut d'abord les *Manāqib* de El-Haoudigi, recueil hagiographique, connu des lettrés marocains, dont quelques extraits ont été traduits et publiés dans les « Archives marocaines » (1).

Puis, dans la même publication, le *Kennāch* ou « Carnet de route » d'un khalifa du sultan saadien, Moulay Ahmed el-Mansour. Le premier, du milieu du XVIIIe siècle, le second, de la fin du XVIe.

D'autres documents sont traduits, mais non publiés : les *Feuillets* du Ba'qili, la *Bichārat ez-zā'irīn* du Cheikh Akerramou, enfin et surtout les *Fawā'id el-jamma* du Tamanarti.

Quelques mots sur chacun de ces documents :

Les *Feuillets* du Ba'qili sont une des sources de El-Haoudigi. L'auteur appartient à la famille maraboutique des Aït Ougherrabou, les « Fils de la Barque », dont le nom évoque la venue par mer concordant avec l'origine andalouse que leur attribuent la légende et le texte.

Ce sont des Ida ou Ba'qil, dans une des hautes vallées de l'Anti-Atlas, à l'est de Tiznit. Ces *Feuillets*, du milieu du XVIIIe siècle, c'est une « Vie des saints » du Sous.

La *Bichārat ez-zā'irīn* du cheikh Daoud Akerramou, dont le sujet est le même (2), est de la même époque et du même pays : les Ida ou Semlal, pépinière de saints, dont le plus connu est Sidi Mohammed ben Sliman el-Jazouli, un des sept patrons de Marrakech.

Les *Fawā'id el-jamma* est l'ouvrage de beaucoup le plus important par son volume, son ancienneté et la qualité de son auteur. Celui-ci est un lettré du pays des Jazoula (Anti-Atlas), qui fut grand cadi de Taroudant, comme il dit lui-même, « sous trois règnes ». C'est après la mort de Moulay Ahmed el-Mansour le Saadien, sous les trois « règnes » de Moulay Zidan, de Sidi Yahia ben Abdallah et de Sidi Ali Bou Dmi'a. Il s'agit donc seulement de la royauté du Sous. Le titre complet du livre est : *al-Fawā'id el-jamma fi isnādi 'ouloumi l-oumma.* Le nom de l'auteur : Abouzid Sidi Abderrahman ben Mohammed le Jazouli el-Tamanarti el-Mghafri.

« Les Mghafra, dit l'auteur, sont des Arabes qui habitent du côté du sud,

(1) « Archives marocaines », vol. XXIX, *Notes sur l'histoire du Sous au XVIe siècle.*

(2) C'est dans les *Manāqib* ou « Vies des saints » qu'on a chance de trouver quelques renseignements historiques, quelque date importante.

dans le Sahara. Le tombeau de mon arrière-grand-père y est un lieu de pèlerinage connu, dans la Feija de *Tamanart*, qui est la *capitale du pays des Jazoula*. De ce pays est originaire le fqih *'Abdallah ben Yasin* el-Jazouli, qui a instauré la dynastie des Lemtouna au Maghreb. »

Ce livre, signalé par M. Lévi-Provençal comme « devant être d'un grand intérêt et malheureusement introuvable » (1), a été trouvé à Taroudant dans la bibliothèque du cadi Si Moussa. Sur la page de garde, on trouve que l'auteur est mort en 1060 [1650]. Il a permis d'identifier le lieu d'origine de 'Abdallah ben Yasin, un des grands noms de l'histoire berbère. On lit en effet dans la traduction de Bekri par de Slane (p. 312) :

« ...Abdallah ben Yasin, dont la mère Tin Izammaren (?), appartenait à une famille guezoulienne qui habitait Tamamanaout (?). Ce bourg est situé sur le bord du désert de la ville de Ghana. »

Que l'erreur soit dans le texte de Bekri ou dans la traduction, le texte cité plus haut montre qu'il s'agit de *Tamanart*, sur le versant sud de l'Anti-Atlas, région pré-saharienne, sur l'oued du même nom qui va percer le Bani à Imi ougadir (Foum el-Hasan). L'auteur ajoute :

« Son nom (Tamanart) : Ceci est le minaret (de *manar*) parce qu'il est à la limite du Sahara et du Tell. De ce pays est originaire le fqih Abdallah ben Yasin qui a instauré la dynastie des Lemtouna au Maghreb et affermi leur doctrine. »

De ce livre important, dont la première partie est traduite, on donnera seulement ici un extrait de l'introduction :

« Sachez que l'excellence de l'histoire apparaît en deux choses : conserver le souvenir des hommes de mérite et rendre à chacun son dû ; conserver la chaîne des traditions. Elle s'attache à connaître l'ancienneté de chacun. Il convient au taleb de faire cette recherche afin de ne pas se tromper.

» Un taleb raconte que, dans une assemblée de savants, il y eut contestation entre le maître et son disciple de Malik ben Anas, le chef d'école, et Mouslim ben Hadjadj, un des rassembleurs de hadits. Il s'agissait de savoir lequel des deux était mort le premier. Le maître disait : Mouslim. L'élève disait : Malik. Or, l'élève avait raison, non le maître.

» Cette science [l'histoire], je ne l'ai pas trouvée dans notre pays du Sous, malgré son long passé et malgré tant d'hommes de science et de religion, en particulier le pays des Jazoula, duquel on dit qu' « il y pousse des saints comme la terre produit des plantes ». Cette faveur, il la possède encore au temps présent où j'écris, un peu après l'année 1020 [1611]. Dieu soit loué de la durée de ses dons !

(1) Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, Paris, Larose, 1922, p. 257.

» Je n'y ai trouvé personne qui ait laissé un travail sur les mérites des anciens, les premiers comme les derniers.

« Ils ont été sur la terre, elle a été verdoyante.
Ils sont descendus sous terre, elle a été dépeuplée. »

» Je n'ai pas trouvé un livre sur lequel m'appuyer. Au contraire j'étais, comme on dit : « Comme celui qui, dans le désert, voulant prier, s'il ne trouve pas d'eau, fait ses ablutions avec de la terre. » *(Igh llan ouaman, itiourfa' taimmoum.)* (1)

Divisions du livre.

J'ai divisé ce livre en quatre chapitres.

Le premier traite de mes maîtres et de leurs maîtres, de leur manière de vivre digne de louange et de leur mort. Le deuxième traite des *isnād*-s, chaînes authentiques des traditions ; c'est le but principal de l'ouvrage. Le troisième parle de ce que j'ai trouvé d'étonnant et entendu de merveilleux. Le quatrième traite des beaux rêves par lesquels Dieu indique ses desseins à la faible créature. C'est la fin du livre. Je l'ai nommé : *al-Fawā'id el-jamma fi isnādi 'ouloumi l-oumma.*

Le premier chapitre seul a été traduit. Ensuite, beaucoup de pages sont en très mauvais état. Mais il doit y avoir encore beaucoup à glaner.

Ce manuscrit a été photographié en trois exemplaires : un à la Section Sociologique de la Direction des Affaires Indigènes (versé à la Bibliothèque Générale du Protectorat, lors de la suppression de la Section Sociologique, avec toute l'importante bibliothèque de cette Section) ; un à la Bibliothèque Générale du Protectorat, qui doit en posséder de ce fait deux exemplaires ; un à la Section historique du Maroc, à Paris.

Un manuscrit de ce même ouvrage est à la bibliothèque du savant éminent et chef de confrérie, Sidi 'Abd el-haï el-Kittani, de Fès, qui a eu l'obligeance de me permettre de le confronter avec celui ci-dessus.

A la liste de ces documents, il faut ajouter la *Riḥla du marabout de Tasaft* (2), texte arabe du début du XVIIIe siècle, manuscrit trouvé à Tinmel, chez les Goundafa, et qui contient de nombreux détails sur l'histoire du Sous.

(1) Proverbe chleuh : « Quand il y a de l'eau, on ne fait pas les ablutions avec du sable. » Cité parfois par les chanteurs. Charmante façon de s'effacer avec modestie devant un chanteur plus habile.

(2) Publications de la Section historique du Maroc, « la *Riḥla, journal de route du marabout de Tasaft*, Notes sur l'histoire de l'Atlas au XVIIIe siècle, traduit et annoté par le Colonel JUSTINARD, Geuthner, Paris, 1940.

II

Je dois à l'obligeance de Si El-Hadj Mokhtar ed-Derqaoui la communication de deux sortes de documents, d'objet très différent, mais tous deux dans la ligne de ces « Notes ». Le premier est un *Bouquet* de proverbes chleuh — 212 exactement — que Si El-Mokhtar mit un jour sur ma table, à Tiznit, au cours d'une visite rapide. J'ai pris plaisir à les traduire et j'espère en donner ici même le texte chleuh et la traduction.

La deuxième communication touche de plus près à l'histoire. C'est une liste de vingt-deux documents relatifs au Sous, chacun précédé de quelques lignes en résumant l'objet, et que leur propriétaire voulait bien mettre à ma disposition. J'ai retenu parmi ceux-ci les *Nafaḥāt ech-chabāb*, dont je donne ci-après la traduction.

Si El-Hadj Mokhtar prépare actuellement une *Histoire du Sous*. Nul n'est plus qualifié que ce lettré marocain pour mener à bien ce travail si utile, grâce à sa grande culture arabe et à sa connaissance parfaite de la langue et du pays berbères.

Il est originaire de la zaouia Derqaouia de Ddou gadir Iligh, dans l'Anti-Atlas (bureau des A. I. de Tafraout).

En souhaitant que cette *Histoire du Sous* voie bientôt le jour, je ne peux m'empêcher d'exprimer un autre vœu, avec toute mon amitié pour un pays que j'habite depuis trente ans : Nous voyons actuellement une partie de la jeunesse marocaine se lancer, avec un bel enthousiasme, à la poursuite de la science. On voudrait que beaucoup de ces jeunes fussent tentés par l'étude de l'histoire de leur pays.

Le texte des *Nafaḥāt ech-chabāb* qui porte le n° 11 dans la liste que m'a communiquée Si el-Mokhtar, est accompagné par lui du commentaire suivant :

> « Beau livre de lettré, composé par un Roudani dont je ne sais pas le nom, en 1139 [1727]. Cahier de dimension moyenne. J'en ai fait une copie sur une copie ancienne. Le livre n'accomplit pas tout ce que se proposait l'auteur. Il est mutilé. Je ne sais si l'original était ainsi ou s'il a été mutilé ensuite. Il est parlé des lettrés de l'entourage du khalifa Mohammed el-A'lem, fils de Moulay Ismaïl, le sultan alaouite. On y cite certains de leurs vers et certains renseignements sur ce khalifa. Et sur l'emir Ali bou Dmi'a... »

Il m'a semblé intéressant de traduire ce texte. D'abord à cause des renseignements qu'il donne sur les deux personnages susdits. Le second, qui

fut roi de Tazeroualt et du Sous au XVIIe siècle et tint tête victorieusement au sultan alaouite de son temps. Le premier, qui s'entoura de lettrés, lettré lui-même, fait penser à Juba II, ce roi berbère qui rassembla tant de belles choses dans sa *regia* de Volubilis.

Moulay Mohammed el-Aʿlem, le lettré, qui se révolta contre son père, le sultan Moulay Ismaïl, et que celui-ci fit exécuter, comme le fils de Juba, le roi Ptolémée, fut exécuté par l'empereur Caligula.

Ces réunions littéraires, au début du XVIIIe siècle, à l'instigation du khalifa de Taroudant, sont intéressantes à noter. Plusieurs des rares manuscrits que nous possédons datent de cette époque, qui fut celle d'une floraison littéraire : en particulier la *Riḥla* du marabout de Tasaft.

Les Nafaḥāt ech-Chabāb.

Cet ouvrage fut composé par certain lettré de Taroudant en 1139 [1727].

Il lui avait d'abord donné le titre de *Nazāhat el-albāb fi ḏikrāyāt el-aḥbāb* : « Jouissance des cœurs au souvenir des amis ». Puis, un de ses amis lui suggéra le titre de *Nafaḥāt ech-chabāb* « Parfums de jeunesse » parce qu'il y traitait de ce qui était l'objet de son attachement aux jours de sa jeunesse.

L'origine de sa composition, comme dit le texte, la voici : L'auteur avait un fils, étudiant à Qaraouiyin de Fès, et habitant la médersa de Cherratin (1). Son père, l'auteur, alla l'y visiter en 1138 [1726]. Ce fils, et un autre taleb du Sous, furent le lien entre lui et les lettrés de Fès, parmi lesquels il cite Sidi Driss Bennis et d'autres lettrés éminents.

Ils avaient ensemble des réunions littéraires. L'auteur leur « lançait des cordes » à ce sujet. Ils lui disaient : Des juristes et des grammairiens, vous en avez dans le Sous. Mais des lettrés, dans votre pays, c'est « comme zéro ». L'auteur dit :

J'ai assisté, certains jours, à des fêtes dans leurs jardins et à de longs entretiens dans la nuit. Or, j'étais, dans ma jeunesse, avide d'apprendre des poèmes, les meilleurs, en particulier ceux des lettrés de mon pays. J'en avais recueilli à Taroudant au temps du khalifa du sultan Moulay Ismaïl, Sidi Mohammed (2) ben Ismaïl, chez lequel trouvaient asile les lettrés étrangers. »

(1) C'est la médersa dite aussi de Moulay Rchid, où étudiait en 1118 (1706) l'auteur de la *Riḥla* de Tasaft.

(2) Moulay Mohammed el-A'lem, khalifa de Taroudant, révolté en 1114, exécuté à Meknès en 1118 après avoir été vaincu par l'armée de Moulay Zidan, autre fils de Moulay Ismaïl.

Or, ayant en ce temps-là des loisirs, pas de famille et de l'argent, je donnais à ces *tolba* étrangers la *mouna* dans ma maison. Chaque fois qu'ils venaient chez moi, sortant du cercle du khalifa, ils me faisaient part de ce qu'ils avaient noté. Et je le notais moi-même. Parmi ceux qui fréquentèrent ainsi ma maison, il y eut le *fqih* Sidi Mohammed ben 'Abdallah ez-Zeddouti, lettré et juriste, Sidi Brahim ben Ahmed es-Sektani, Sidi Modammed ben Lhassen el-Hilali et Sidi Mohammed ben Ahmed Rezmouki dont le père fut un lettré contemporain du sultan Sidi 'Ali ben Mohammed des Oulad Sidi Ahmed ou Moussa (1). A ceux-là, d'autres se mêlèrent. Mais ces quatre-là étaient « la crème du lait », les meilleurs du peloton dans le Sous. Dieu me favorisa de leurs entretiens.

Et telle est l'origine de ce livre.

Après m'être entretenu avec les Fasis, desquels j'ai merveilleusement appris, ils me demandèrent de leur dicter des paroles de ceux que je viens de citer, en arabe correct. Je leur répondis : « Ce que je sais par cœur, je m'engage à vous le dicter. Mais ce qui était écrit a été perdu avec mes livres au cours de « ces malheureux événements » (2).

L'auteur poursuit :

Le début de mes relations avec ceux-là fut que les trois premiers vinrent dans la ville de Taroudant un jour de ramadan de l'an 1112, si je compte bien. Ils cherchèrent un lieu où descendre avec leurs montures et leurs bagages. Ils trouvèrent chez moi de la générosité, la connaissance de ce qu'on doit aux savants et aux lettrés, de même que je trouvai chez eux ce que j'y trouvai. Je leur offris ma maison avec ses tapis et, à côté, un lieu où attacher leurs montures. Je leur dis que j'étais pour eux libre, sans famille, sauf une vieille négresse.

Quelques jours après arriva le fqih Rezmouki, lequel s'enfila dans le chapelet des trois premiers. Tous les quatre n'avaient qu'un but : s'insérer parmi les savants qui venaient de tous côtés, près du khalifa, aux assemblées du Ramadan. Et ce qui m'empêcha, moi, de prendre place dans cette assemblée, c'est qu'il me répugnait d'être sous une autorité, d'avoir quelqu'un au-dessus de moi pour me défendre ou m'ordonner.

Les trois premiers vinrent devant le *ḥājib* du khalifa, qui demanda tout de suite audience et les présenta au khalifa. Celui-ci les interrogea sur les *chioukh*, leurs premiers maîtres, puis sur les autres. Ces trois-là avaient étudié d'abord dans le Sous et ils avaient complété leurs études à Fès. Le khalifa leur posa des questions sur toutes sortes de sciences. Leurs réponses vinrent « comme des flèches ».

Puis le khalifa leur dit : « Je suis heureux de vous connaître. Je m'attriste de ce que le plus grand nombre des savants de ce pays ne s'intéressent pas à l'histoire ni à la littérature bien qu'ils soient versés dans la langue arabe. » Il leur demanda s'ils composaient des vers en arabe. Ils lui répondirent affirmativement. Il leur fit passer là-dessus un examen étonnant, dont ils se tirèrent avec succès.

Il leur dit : « Pourquoi ne m'avez-vous pas fait une allocution en arabe, venant à

(1) Abou Hassun 'Ali bou Dmi'a. Sur ce « roi du Sous », voir « Hespéris », 3e trim., 1925, et « Archives marocaines », vol. XXIX, *Notes sur l'histoire du Sous*, pp. 191 et 192.

(2) Première allusion à la révolte de Moulay Mohammed el-A'lem.

moi en délégation ? » Ils répondirent qu'ils ne l'avaient pas fait parce qu'ils ne pensaient pas arriver auprès de lui au niveau de cette « mer bouillonnante » de toutes les sciences.

Ils lui dirent : « Nous ne savions pas que parmi ceux qui venaient dans le Sous comme khalifas du Sultan, il y en eût qui fissent attention aux lettres et aux lettrés. Nous nous sommes écartés de ces sciences et adonnés aux sciences juridiques. Nous sommes devenus des juristes et non des littérateurs. » Ils promirent de revenir le lendemain avec ce que désirait le khalifa. Celui-ci ordonna de les loger et dit qu'ils assisteraient à l'assemblée générale.

Ils s'excusèrent au sujet du logement parce qu'ils étaient descendus chez moi. La *mouna* du khalifa leur y fut apportée régulièrement. Puis le khalifa leur fit don d'un habillement complet et ordonna qu'on les laissât seuls jusqu'à ce qu'ils en fussent revêtus à l'instant. Ils remercièrent le khalifa puis revinrent de sa demeure à la mienne.

Le lendemain, ils assistèrent à l'assemblée générale, où ils récitèrent les chants qu'ils avaient promis. Parmi les trente savants environ rassemblés, il y avait le grand savant Sidi Mohammed es-Semlali, petit-fils du cheikh Sidi Abdallah ben Yaqoub (1). Et Sidi Mohammed al-ʿAbbasi. Et d'autres.

Le *ḥājib* se dirigea avec eux vers un beau petit pavillon dont ils me firent la description. Je le connaissais. C'est tout ce qui restait des bâtiments de Moulay Ahmed ben Maharez, complètement détruits le jour du pillage de la médina dans ce jour de « licence de tout faire » (2). Dieu m'en avait préservé. J'étais à Tiout(3), chez mes oncles.

L'auteur raconte ce qui arriva ensuite dans cette région à Sidi Mohammed et à ses partisans, comme je le dirai. Il cite deux poèmes du père du Rezmouki au sujet de Bou Dmiʿa quand il échappa à ceux qui voulaient le tuer par trahison. Il y est raconté comment sa garde particulière lui faisait une haie solide que nul ne pouvait franchir.

Puis vient un éloge funèbre de Bou Dmiʿa. L'auteur dit :

L'auteur dit : « J'avais une copie de tout cela. Ce qui m'en reste est en morceaux, parti avec mes notes et mes biens lors des « événements » de Sidi Mohammed el-Aʿlem. Que Dieu n'en ramène jamais de pareils à Taroudant ! »

Des quatre savants susdits, l'un d'eux, El-Hilāli, fut tué dans cette bataille qui eut lieu entre le susdit Mohammed el-Aʿlem et les armées de son père au cours du siège. Le Rezmouki fut tué à son retour dans son pays. Le Zeddouti quitta le pays pour aller dans le Gharb, par crainte, après le départ du khalifa. Le quatrième, le Sektani, suivit le khalifa à Meknès, fut emprisonné avec ses compagnons et exécuté avec eux.

(1) Sidi ʿAbdallah ben Yaqoub (m. 1052). Voir « Archives Marocaines », vol. XXIX, p. 113.

(2) Allusion à l'entrée de Moulay Ismaïl à Taroudant après avoir vaincu Ben Maharez *(Istiqsā')* ; ce fut en 1098 (1688), après un long siège dirigé par Moulay Ismaïl en personne. Taroudant fut décimée au point que le sultan envoya des Rifains pour repeupler la ville.

(3) Au sud de Taroudant.

Ils étaient tous quatre de la confrérie des Naciria, gens d'une piété solide. Et si je mentionne ici la solidité de leur foi, c'est pour aller au devant de l'hypocrisie de certains citadins ; pour que, trouvant dans leurs écrits des plaisanteries, des chants, des descriptions de fêtes, ils ne pensent pas que les lettrés de la campagne sont ce que j'ai dit des lettrés des villes. Il importe de le dire dès maintenant, avant de rapporter ce que je sais d'eux, comme il suit, dans ce livre.

Quand le khalifa en eut terminé avec les affaires makhzen, dans lesquelles il n'avait plus sa tête à lui — à plus forte raison celles des autres —, les quatre susdits allèrent auprès de lui.

L'auteur dit que le khalifa leur donna congé à la fin du Ramadan, les affranchit de toutes les corvées du makhzen et leur donna des dahirs d'exemption *(taḥrīr)*.

Ici finit la première partie du livre.

***

L'auteur dit dans le livre II :

Après environ trois mois, un mokhazni vint chez moi et me conduisit chez le khalifa. Celui-ci me demanda : « Les juristes, tes amis, les as-tu vus depuis la fin du Ramadan ? Je lui répondis que non, mais qu'ils m'écrivaient.

Quelques jours après, ils arrivèrent à Taroudant et descendirent chez moi, où les premiers venus attendirent les autres. Il advint que, pendant quelque temps, le khalifa fut empêché de les recevoir à cause de graves affaires makhzen. Ils composèrent un panégyrique en son honneur.

L'auteur cite des sujets littéraires auxquels s'adonnèrent les lettrés, dans sa maison, pendant ce temps, avant que le khalifa fût de loisir avec eux. Parmi ces sujets, il y eut un concours entre le maître de la maison et le Rezmouki, dont le thème était la guerre entre Bou Dmiʿa et Sidi Yahia el-Hahi. Il fut convenu que le vaincu donnerait une fête aux autres le jeudi. Le sort tomba sur le Rezmouki.

Il y était dit, dans ces compositions, que Yahia le Hahi se moquait de Bou Dmiʿa pour la raison que celui-ci prétendait à la royauté par les mérites des invocations et de la *baraka* des tombeaux, et non par la mort et la flèche.

Il advint que le Ḥaḥi envoya une moquerie de ce genre à Bou Dmiʿa dans une *qaṣīda*. Celui-ci ordonna à son secrétaire Ahmed ben Mohammed Amhaoulou el-Iisi de lui répondre mot pour mot. Mais il fit suivre cette

réponse d'une troupe armée, faisant voir ainsi au Hahi que sa prétention était mensongère.

Une autre parole est attribuée au susdit secrétaire quand Bou Dmiʿa rentra vainqueur à Taroudant après la mort de Yahia. L'auteur dit ici qu'un caïd Msoufi, du parti de Zidan le Saadien, faisait de fréquentes algarades sur le territoire de Bou Dmiʿa. Le dit Msoufi envoya un jour un message de défi à Bou Dmiʿa, message auquel le dit secrétaire répondit. Puis il composa un poème sur Bou Dmiʿa, lequel fut lu au jour de la proclamation de celui-ci, devant le tombeau du cheikh Sidi Ahmed ou Moussa.

Il est dit ici que certains poètes chleuh ont composé une *qaṣīda* en chleuh dans cette assemblée, où étaient réunis saints, juristes et chanteurs du pays des Jazoula (Anti-Atlas).

Certain juriste voulut faire taire le chanteur chleuh. Bou Dmiʿa s'y opposa. Alors le fqih Ahmed ben ʿAbd es-Sami et-Taghatani (père du dit Rezmouki) déclara :

« Je ne vois pas de différence entre le chanteur chleuh et le poète arabe, sauf que nous estimons plus l'arabe. Voilà tout. »

L'auteur ajoute que le Rezmouki lui dit :

« J'avais l'intention de vous apporter un recueil, en vers arabes, des paroles de défi échangées entre Sidi Mohammed el-Iisi, le secrétaire, et Sidi Yahia el-Hahi, [et je l'aurais fait] si je n'avais perdu la clef de la chambre où étaient ces feuillets. L'envoyé du khalifa, en pressant mon départ, m'a empêché de les chercher. Peut-être, dans ce recueil, auriez-vous trouvé ce qui vous intéresse. Parce que, dans notre pays, de ce côté-là, aujourd'hui, les ailes de cette science, c'est-à-dire la littérature, s'y sont repliées après le pillage d'Iligh (1) et la mort de ses habitants. »

Ainsi dit le Rezmouki. Peu après son retour dans son pays, il tomba malade. Puis m'arriva la nouvelle de sa mort.

Les lettrés, mes hôtes, louèrent Dieu de la bienveillance du khalifa, qui les avait chargés de décrire en vers la haute demeure dans laquelle ils se trouvaient avec lui. C'était un haut pavillon — ainsi l'avait voulu le khalifa —, ayant vue sur une prairie où couraient les chevaux. Ils y avaient décrit, selon son désir, les courses des pelotons de chevaux, dans cette prairie, sous les fenêtres de son palais, sous ses yeux.

Ils me dirent que le khalifa leur avait un peu reproché d'avoir tardé à

(1) En 1081 (1668), par Moulay Rechid, venu dans le Sous pour venger la défaite de son frère Moulay Chérif par Bou Dmiʿa (« Hespéris »), 3e trim. 1925.

revenir, de sorte qu'il avait dû leur envoyer un messager. Ils me firent la description du repas qui leur avait été servi après qu'on eût fait sortir les esclaves de la suite. De sorte qu'il n'était resté que le *ḥājib*, les gens du makhzen qui faisaient partie de la cour du khalifa et l'esclave chargé des armes, qui se tenait auprès du khalifa, lequel ne se séparait jamais de lui. Et comme je l'ai dit, c'était des flots d'observations que lançait sur eux le khalifa.

Après qu'ils eurent décrit, selon son désir, ce qu'ils eurent décrit, il leur dit : « Vous avez surpassé ce qu'on attendait de vous. Quelle belle école que celle où vous avez étudié et quelles mères que celles dont vous avez sucé le lait ! »

Puis il leur dit : « Nous avons donné leur part à ces journées-ci. A présent nous incombe le gouvernement des gens, des faibles, des chefs des tribus. » Le congrès fut dispersé.

Il leur fit des dons, puis leur ordonna de rentrer chez eux, où la *mouna* leur parviendrait. Ils reçurent l'ordre du *ḥājib* d'être prêts à répondre à tout moment du jour et de la nuit, à l'appel du khalifa, « de votre ami », disait-il. Car aujourd'hui, le khalifa a une affaire qui le préoccupe.

L'auteur dit :

Par la suite apparut quelle était cette préoccupation du khalifa. C'est qu'il avait à se plaindre du Makhzen et il ne faisait que se préparer à la révolte contre son père : c'étaient donc des entretiens avec les chefs du Sous, des formations de *leff*-s. Il s'efforçait de donner à chacun ce qu'il désirait, devenant ainsi le maître des cœurs. Il fut pour eux comme un ange, à cause de leur amour pour lui. Il ne rebutait nul solliciteur, même les vieilles femmes, à plus forte raison les grands, les notables, les chefs, les juristes, et tous les gens importants. Il avait tout compté jusqu'à ce que fût prêt pour lui ce qu'il voulait, comme je le dirai, s'il plaît à Dieu, dans un autre chapitre.

Sache le lecteur que si nous avons beaucoup vanté ce khalifa, après avoir rapporté ce qu'ont dit de lui, en vers, les lettrés du Sous, c'est pour que les gens de Fès et les autres acceptent le témoignage suivant, à savoir que sur le crédit dont jouissait ce khalifa, en sciences et en lettres, les gens sont unanimes. Il était mentionné dans tout recueil. Il était devenu proverbial dans la connaissance des lettres et de la prosodie.

Cela n'efface en rien les erreurs dans lesquelles il s'est embrouillé jusqu'au moment où il fut mis à mort. Ensuite les gens eurent peur. On ne parla plus de lui que par cette allusion : *Mā chā' Allāh*, « Ce que Dieu a voulu ». Et peu à peu, tout fut oublié.

Cet homme était, entre ses frères, extraordinaire en matière de religion, de sciences et de lettres. Il était digne de la royauté, mais il fut trop pressé et voulut l'obtenir avant le moment opportun. Qui se précipite vers une chose avant son temps ne l'obtient pas. L'ordre de Dieu, c'est le destin.

Beaucoup de ses frères sont venus vers nous. Il les dépassait de la distance qu'il y a entre la Terre et les Pléiades (*eṯ-Ṯouriyā*).

Ce khalifa actuel que nous avons, l'excellent Sidi ʿAbd el-Malek, malgré sa fermeté, sa science et sa culture, est inférieur, de beaucoup, à cet « étendard chéri ». Mais Dieu partage [inégalement] les fortunes

L'auteur ajoute :

Le jeudi, le Rezmouki nous donna la fête promise (1).

Colonel JUSTINARD.

(1) V. p. 329.

LES TATOUAGES DU COU, DE LA POITRINE ET DU GENOU CHEZ LA MAROCAINE

I. — LES TATOUAGES DU COU ET DE LA POITRINE

La plupart des tatouages marocains qui sont actuellement ornementaux, étaient jadis des signes magiques. Il ne semble pas que les tatouages du cou et de la poitrine de la Marocaine aient jamais été appelés à jouer ce rôle ; ils ont toujours été et restent des manifestations de la coquetterie féminine.

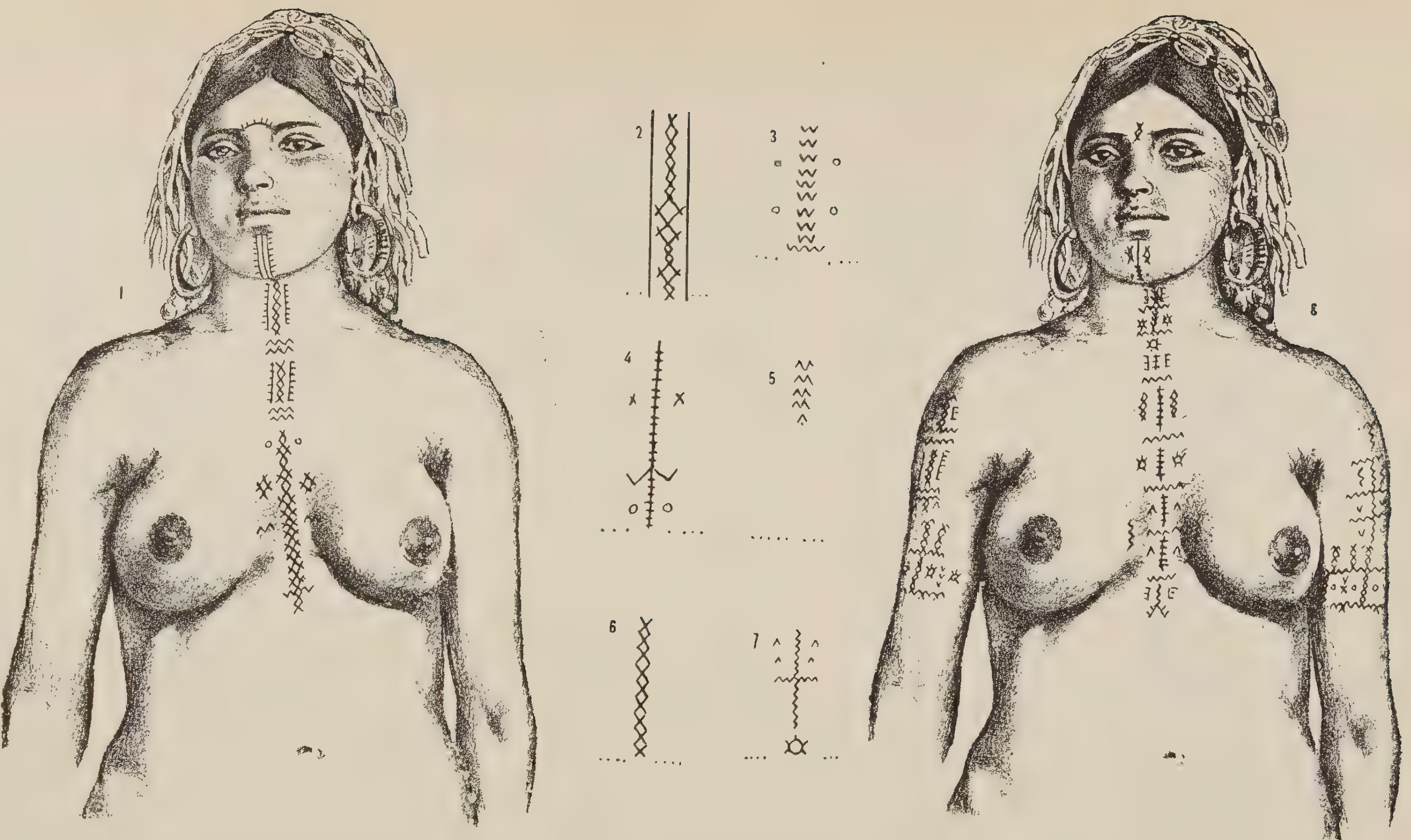
Mais quelle pensée peut donc animer des femmes qui ne reculent pas devant la souffrance pour se parer de cet ornement? Est-ce bien le désir de plaire à leur mari? Ce qu'on sait se résume en peu de mots : ce tatouage est surtout pratiqué au moment... de la pariade.

Pour en dire plus, il faudrait connaître la psychologie de la Marocaine. Et ses confidences mettraient-elles un terme à notre incertitude? Nous expliqueraient-elles pourquoi, en certaines contrées, les tatouages s'étalent sur la poitrine comme le décor des tapis berbères, tandis qu'en d'autres, ils n'ont que la largeur d'un galon?

En fait, ces tatouages diffèrent selon les régions où on les observe. Les coutumes des Senhaja du Moyen Atlas sont assez exactement circonscrites, mais il n'en est pas de même pour les autres tribus. Il existe entre elles des zones intermédiaires où l'art des tatoueuses d'une tribu n'est pas sans exercer son influence sur la technique des tatoueuses voisines.

Le Gharb, les Châouïa, les Doukkala, le Tadla, les Beni Meskine, les Rehamna, forment un bloc assez homogène où ces tatouages se ressemblent fort, mais chez les Abda, les Ahmar, on entrevoit qu'ils sont en défaveur ; de même chez les Sgharna... Au sud de Marrakech, on ne les trouve pour ainsi dire pas.

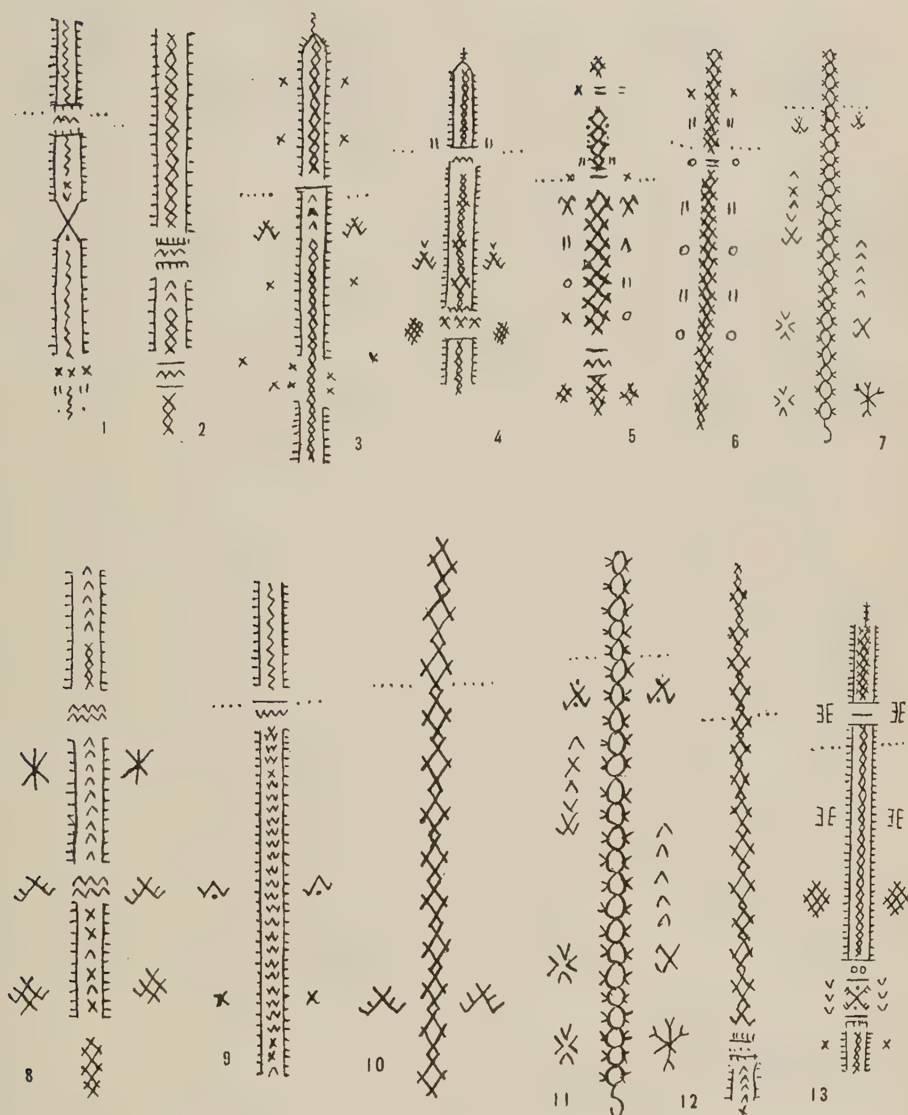
Un autre bloc comprend quelques-unes des tribus du couloir de Taza.



Tatouages du Maroc occidental.
(Châouia et en particulier quelques tatouages du cou.)

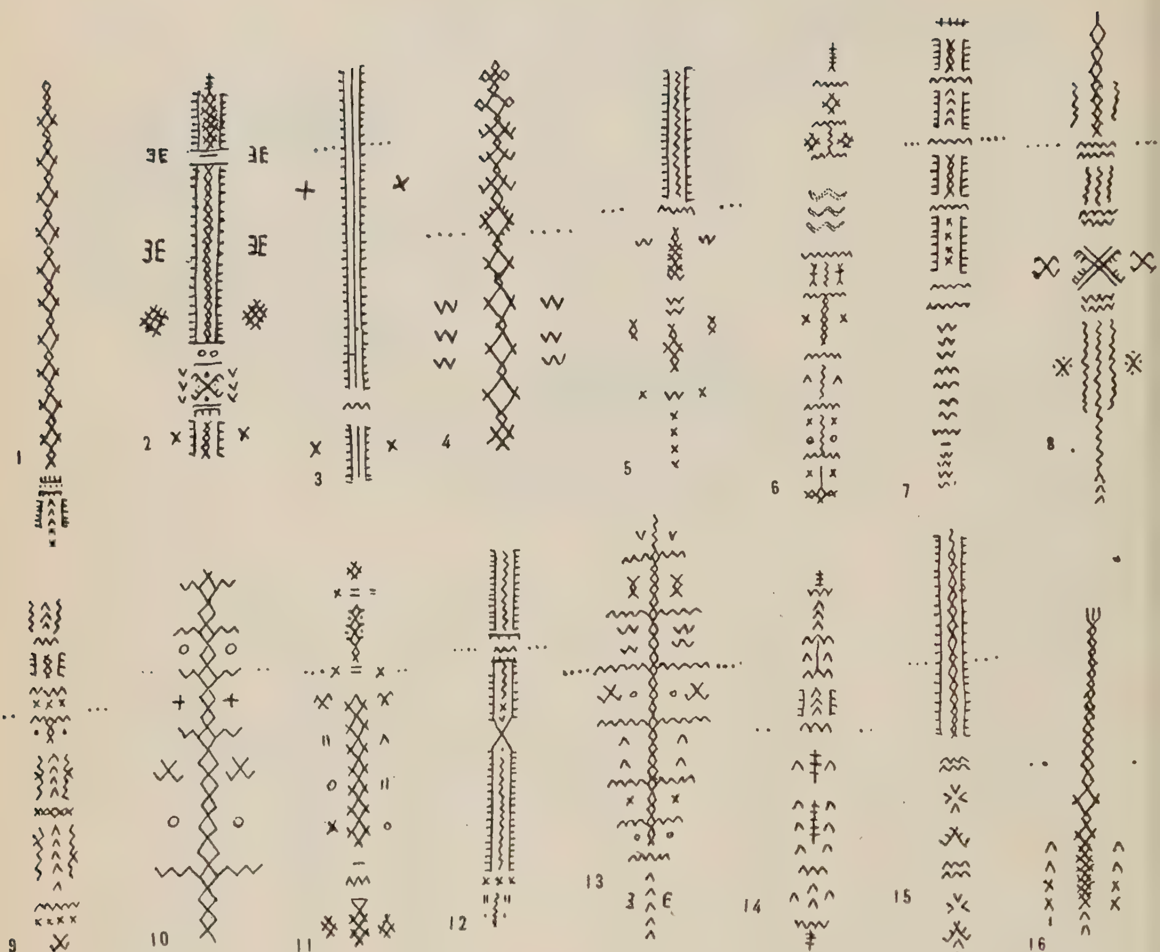
1. *Mzab* (Meknès, 1916).
2. *Abda* (dispensaire de Casablanca, 1915).
3. *Ahmar* (prostituée de Mogador, 1928).
4. *Rehamna* (dispensaire de Marrakech, 1919).
5. *Doukkala* (prostituée de Safi, 1928).
6. *Oulad Saïd* (femme d'un goumier, 1916).
7. *Rehamna* (dispensaire de Marrakech, 1919).
8. *Qasbah ben Ahmed* (dispensaire de Meknès, 1916).

Nota. — Sur cette planche, ainsi que sur les planches suivantes, le pointillé indique la limite du cou et de la poitrine.



Tatouages chez les tribus de la côte.

1. *Doukkala* (prostituée de Casablanca, 1919).
2. *Abda* (dispensaire de Casablanca, 1915).
3. *Abda* (vieille femme de Safi, 1928).
4. *Abda* (prostituée de Safi, 1928).
5. *Doukkala* (prostituée de Safi, 1918).
6. *Doukkala* (prostituée de Safi, 1928).
7. *Mzamza* (prostituée de Casablanca, 1928).
8. *Mdhakra* (prostituée de Rabat, 1918).
9. *Mzamza* prostituée de Casablanca, 1919).
10. *Tadla* (femme de 40 ans, vue à Rabat, 1919).
11. *Mzamza* (prostituée de Casablanca, 1918).
12. *Abda* (hôpital de Safi, 1928).
13. *Doukkala* (dispensaire de Mazagan, 1928).



Tatouages du Maroc occidental.
(au sud des châouia)

1. *Abda* (hôpital de Safi, 1928).
2. *Doukkala* (dispensaire de Mazagan, 1928).
3. *Tadla* (prostituée de Fès, 1928).
4. *Beni Meskine* (dispensaire de Marrakech, 1928).
5. *Beni Meskine* (dispensaire de Marrakech, 1928).
6. *Sgharna* (Casablanca, El Hank, 1915).
7. *Sgharna* (dispensaire de Marrakech, 1928).
8. *Sgharna* (prostituée de Casablanca, 1915).
9. *Tadla* (fondouk de Meknès, 1915).
10. *Tadla* (dispensaire de Casablanca, 1915).
11. *Doukkala* (prostituée de Safi, 1918).
12. *Doukkala* (prostituée de Casablanca, 1919).
13. *Tadla* (prison de Casablanca, 1928).
14. *Rehamna* (vieille femme, dispensaire de Marrakech, 1919).
15. *Rehamna* (dispensaire de Marrakech, 1928).
16. *Rehamna* (prison de Casablanca, 1928).

Ses limites n'ont rien de commun avec les frontières politiques du Maroc ; il s'étend en territoire espagnol.

Restent les tribus du Maroc occidental. Ces tatouages y doivent être très rares. Je n'en ai point vu dans les centres où j'ai pratiqué mes recherches.

***

Dans le bloc côtier, dont les Châouïa occupent peut-être la plus grande étendue, le tatouage du cou et de la poitrine est exactement médian ; il apparaît comme un ruban qui continue la *siyyāla*, passe au devant du cou, recouvre le sternum et atteint souvent le creux de l'estomac. Parfois, pourtant, il ne descend pas plus bas que la clavicule.

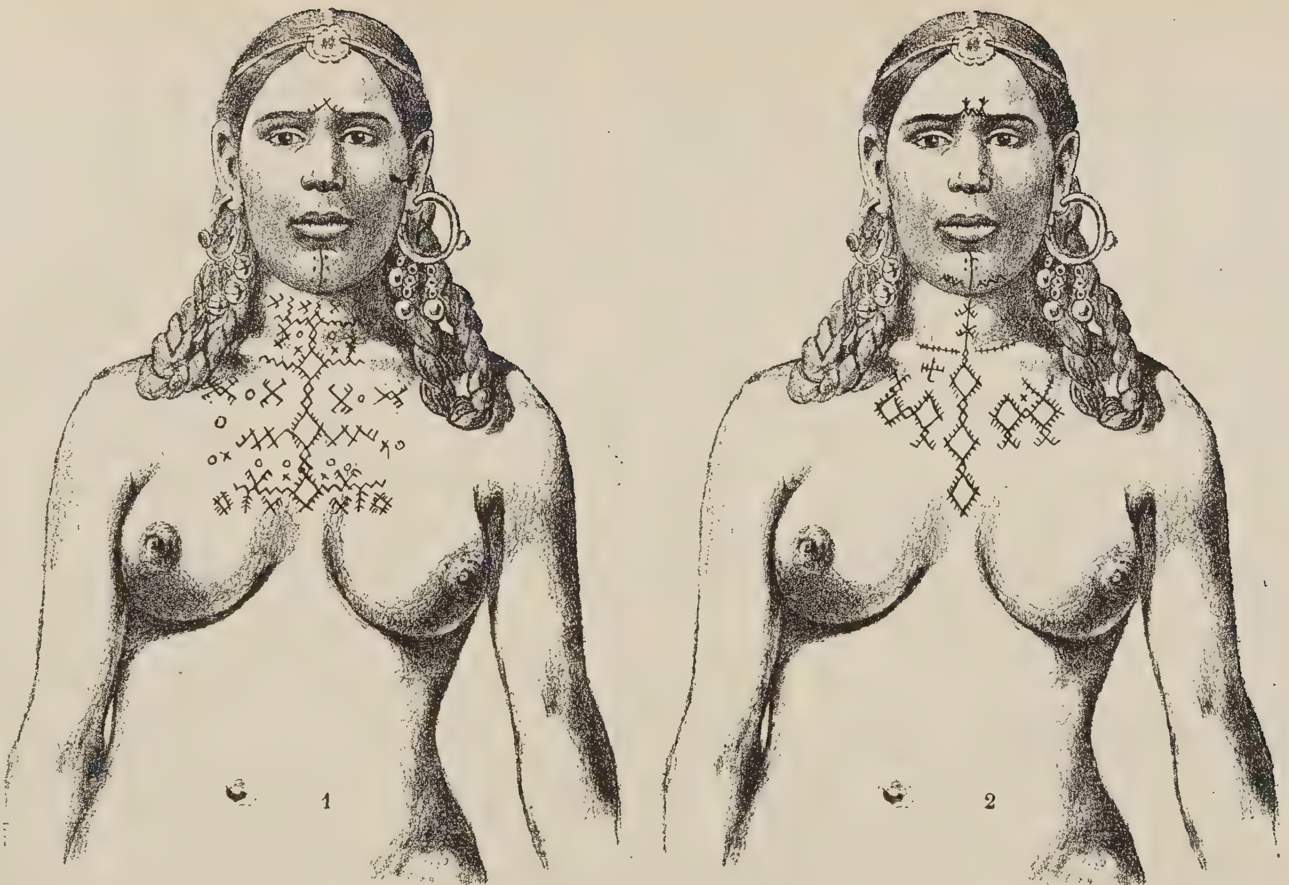
Le dessin de ce tatouage est très varié. Il comporte schématiquement deux décors typiques ; l'un est constitué par une chaîne de losanges entre deux traits dentelés, l'autre par une chaîne semblable encadrée toutefois par de petits motifs.

Le premier de ces types est commun chez les Châouïa ; le deuxième est également en usage dans la même région, mais on a l'impression qu'il est plus usité chez les Beni Meskine et les Rehamna. Aux environs de Marrakech, le décor en V tient une grande place dans les décors dont il vient d'être question.

Les tatouages des Beraber sont autrement étendus. Ils occupent tout le devant du cou et relient parfois les tatouages de la mâchoire à ceux de la poitrine. Ils comportent un motif médian et s'étalent symétriquement des deux côtés du cou ; ils se comportent de même sur la poitrine, et s'étendent parfois sur les seins. Ils constituent un vaste treillage qui n'est pas dépourvu d'art. On ne saurait préciser les données suivantes par une statistqiue, mais on a l'impression que ces tatouages sont le plus souvent limités à la moitié antérieure du cou. Il en est ainsi, très fréquemment, chez les femmes zemmour ; elles agissent comme si leur tatouage devait cesser d'être une parure en s'étendant au-dessous des clavicules.

Certaines femmes n'ont qu'un petit tatouage au-devant du larynx. On ne peut dire s'il est inachevé ou s'il a été volontairement restreint.

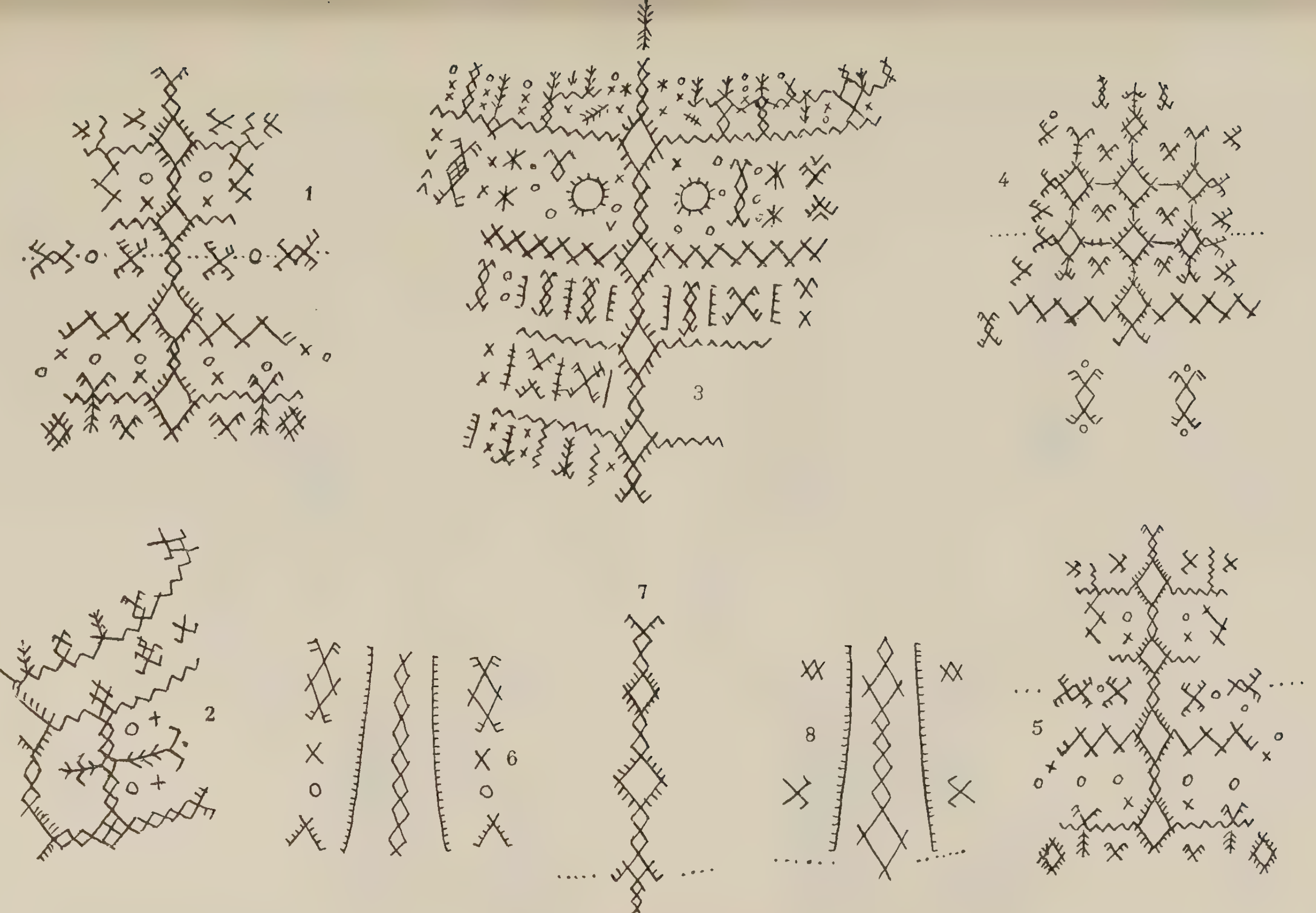
Voisine des Guerouans et du Gharb, la tribu des Oulad Nosayr a subi leur influence. Quelques femmes portent de larges tatouages au-devant du cou ainsi que les Guerouane, mais la plupart se bornent à copier leurs



Tatouages Brāber.

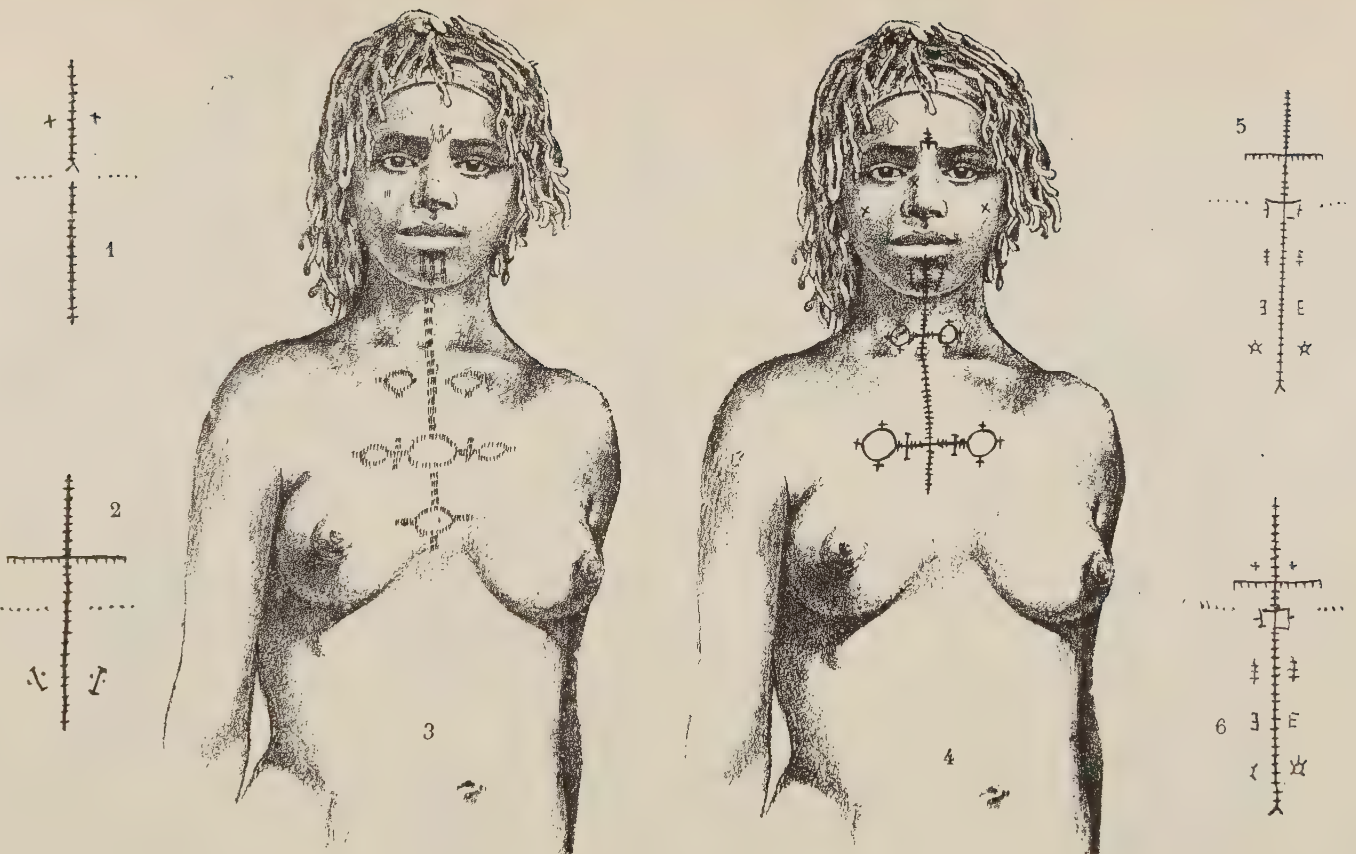
1. *Beni Mguild* (Aït Mouli).
(Vieille femme vue à Aïn Leuh, 1917.)

2. *Aït Youssi* (prostituée de Fès, 1928).



Tatouages Brāber et Oulad Noṣayr.

1. *Beni Mguild* (Ain Leuh, 1917).
2. *Beni Mtir* (El Hajeb, 1916), tatouage de la face latérale gauche du cou relié au tatouage maxillaire.
3. *Guerouane* (Rabat, 1916) tatouage inachevé.
4. *Beni Mguild* (Ain Leuh, 1917).
5. *Beni Mguild* (Ain Leuh, 1917).
6. *Oulad Noṣayr* (Volubilis, 1915).
7. *Beni Mtir* (El Hajeb, 1916).
8. *Oulad Noṣayr* (Volubilis, 1915).



Tatouages des tribus avoisinant le couloir de Taza.

1. *Tatouages Hayaïna*, Fès, 1928.
2. *Tatouage Hayaïna*, , Fès, 1918.
3. *Tatouage Aït Ouriaghel*, 1928.
4. *Tatouage Branes*, fertassa, 1916.
5. *Tatouage Hayaïna*, Fès, 1928.
6. *Tatouage Hayaïna*, Fès, 1928.

autres voisins ; elles portent comme eux le tatouage en ruban mais les deux traits qui encadrent le motif médian s'éloignent l'un de l'autre et s'arrêtent à la hauteur des clavicules. Ne serait-ce pas le tatouage ancestral de cette petite tribu?

Dans le troisième bloc sont réunis deux types de décors distincts. Le premier, assez fréquent chez les Hayaïna est d'une simplicité extrême : il est constitué le plus souvent par un simple trait coupé de hachures qui commence au menton et se prolonge sur le sternum. Il n'est flanqué que de petits traits, à tel point qu'on peut le considérer comme le plus discret des tatouages du cou et de la poitrine.

Le deuxième type, souvent tatoué au couteau, comporte une ligne médiane qui continue au-devant du cou le trait de la *siyyāla* et descend jusqu'à mi-sternum. Il est généralement accompagné, sur la poitrine, de deux traits perpendiculaires qui se terminent à deux, trois travers de doigt de la ligne médiane, par deux petites circonférences ornées d'appendices. Ces tatouages, presque aussi discrets que ceux des Hayaïna, se voient surtout chez les Branes et chez les Rifaines.



Cet exposé peut paraître trop bref, mais est-il possible de décrire des dessins aussi variés et qui sont tous — ou à peu près tous — composés de lignes droites, d'angles, de losanges ou d'autres figures géométriques?

On en jugera mieux par les dessins qui accompagnent cet article ; ils ne sont d'ailleurs pas inédits. Leur étendue sur le corps est, dans une certaine mesure, la conséquence des modèles qui inspirent les tatoueuses (1). Les tatouages des Beni Mguild, par exemple, s'étalent comme les dessins des tapis berbères qu'elles ont, tous les jours, devant les yeux ; par contre les tatouages en ruban, dont on voit le prototype dans certains vêtements, ne sauraient être à l'origine de larges dessins...

Une question néanmoins doit rester en suspens : pourquoi les tatouages de la poitrine n'ont-ils aucun rapport avec l'échancrure des vêtements?

(1) J. Herber, *L'Origine du décor des tatouages marocains*, IVe Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord.

II — TATOUAGES DU GENOU [1]

Sur quelques milliers de dessins représentant les tatouages de la Marocaine, je n'ai guère trouvé que quarante et un tatouages du genou. Il n'en faudrait pourtant pas conclure que ces tatouages sont rares. Ils sont difficiles à recueillir : la pudeur féminine peut en être cause, mais ils sont souvent discrets et passent inaperçus.

J'ai eu la tentation d'avoir recours aux informateurs ; l'un d'eux m'a tracé un dessin qui n'était pas du tout marocain (fig. 1). Il le localisait à la face interne des cuisses, au voisinage des organes génitaux où je ne l'ai jamais observé, même chez les prostituées.

J'ai pensé que les femmes me renseigneraient mieux. Le hasard parut me favoriser. L'une d'elles me dit avoir un tatouage sur sa cuisse droite et elle me traça au crayon, sur un carré de papier, un dessin très compliqué (fig. 2). Le hasard encore me permit un jour de voir le modèle : il ne comportait qu'une croix épaisse, mal gravée, soulignée de deux traits (fig. 6).

On ne s'étonnera point que je ne veuille parler ici que des tatouages que j'ai vus.

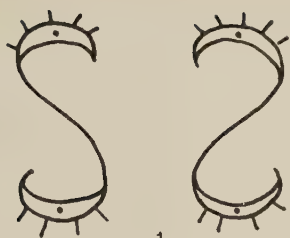
(1) Il serait plus exact de dire « Tatouages de la cuisse » puisque les tatouages situés le plus bas se trouvent à deux ou trois travers de doigt au-dessus de la rotule.

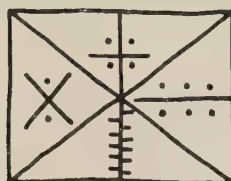
---

1. Tatouage de la cuisse, d'après le dessin d'un Marocain. — 2. Dessin fait par une Chtouka, pour montrer comment était le dessin qu'elle portait sur sa cuisse droite (pr. *fig.* 6). — 3. Tatouage situé au-dessus du genou droit, vu à Sidi-Kacem (1916) sur une femme des Achach. — 4. Même tatouage, sur la cuisse droite d'une femme des Achach, vue elle aussi à Sidi-Kacem (1916). — 5. Tatouage dessiné au-dessus du genou droit d'une femme de Berrechid (1919). — 6. Tatouage situé à droite, à mi-cuisse, d'une Chtouka vue à Salé en 1918. — 7. Femme originaire des Mzab, vue au dispensaire de Casablanca ; tatouage siégeant à droite, au-dessus de la rotule. — 8. Tatouage ayant même localisation, d'une femme Sejaa ; Meknès, 1916. — 9. Tatouage, au-dessus du genou droit, d'une femme des Beni Meskine, vue à Marrakech en 1928. — 10. Tatouage siègeant sur le genou droit d'une femme de Aïn Leuh (Fès, 1928). — 11. Prostituée des Aït Youssi, vue à Fès, en 1928 : même localisation du tatouage. — 12. Prostituée de la région d'Agadir, vue à Mogador en 1928 et portant ce tatouage à mi-hauteur de la cuisse droite. — 13. Tatouage siégeant sur le genou gauche d'une femme des Beni Mtir vue à El-Hajeb (1916). — 14. Tatouage de même siège, situé à gauche également ; femme des Beni Mgild, El-Hajeb, 1916. — 15. Tatouage du genou gauche d'une femme du Tadla vue à l'hôpital de Fès (1933).

Les numéros suivants désignent tous des tatouages bilatéraux. A leur droite est le tatouage de la cuisse droite ; à leur gauche, celui de la cuisse gauche.

16. Tatouages d'une prostituée des Mzab vue à Rabat (1918). — 17. Tatouages d'une prostituée des Cheraga, vue à Fès (1928). — 18. Tatouages d'une prostituée des Sgharna, vue à Casablanca en 1915 ; à droite, les croix, tatouées à l'aiguille, sont entre deux séries de scarifications. — 19. Tatouages d'une prostituée des Guelaya, vue à Rabat en 1918 ; à droite, des tatouages tribaux faits au couteau ; à gauche des croix tatouées à l'aiguille. Sur la face interne du genou droit siègent trois tatouages au couteau qui sont peut-être des tatouages thérapeutiques. — 20. Tatouages d'une prostituée Hayaïna vue à El-Hajeb (1916). — 21. Tatouages d'une prostituée des Oulad Saïd, vue à Casablanca (1919).


1


2


3


4


5


6


7


8


9

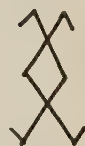

10

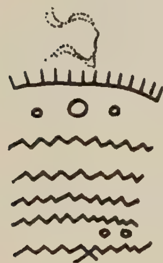

11


12


13

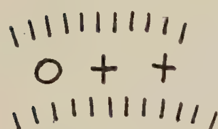

14


15

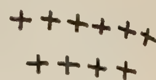

16

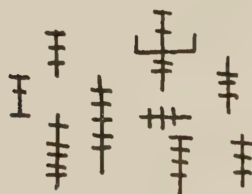




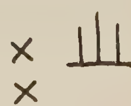




18



19



20




21



Ces tatouages siègent habituellement sur la partie antérieure de la cuisse, à deux travers de doigts environ au-dessus du sommet de la rotule ; à mi-cuisse, ils sont moins fréquents. On les voit souvent sur les deux cuisses. Lorsqu'ils n'existent que sur l'une d'elles, c'est presque toujours sur la cuisse droite. Il ne fait pas de doute que c'est la conséquence des croyances relatives à la droiterie.

Le dessin de ces tatouages est varié ; on peut même dire qu'il n'est jamais semblable sur les deux genoux.

La *croix*, simple ou ornée, est commune : dessin magique qu'on est accoutumé de voir sur d'autres régions du corps, chez l'homme en particulier.

La *circonférence* est plutôt rare. Faut-il la considérer comme une ligne circonscrivant une zone atteinte par la maladie? On ne peut l'affirmer.

Le dessin de la cuisse peut aussi être la réplique d'un dessin tribal. On trouve habituellement des motifs communs en Châouïa, ou en pays des Beraber. Parfois, ces dessins sont tracés au couteau, chez les Guelaya, par exemple.

Il existe enfin des tatouages de fantaisie, dont les lignes se croisent maladroitement. On ne saurait leur attribuer un caractère ethnique.

En quelles tribus les tatouages du genou sont-ils communs, en quelles tribus sont-ils rares? Je ne le sais. Je puis seulement dire que les tatouages des genoux sont relativement communs dans les tribus où les tatouages des autres régions du corps sont en faveur. On eût pu le deviner.

A titre d'indication, je vais énumérer les tatouages que j'ai recueillis dans les diverses tribus :

Achach, 1 ; Agadir, 1 ; Aït Immour, 2 ; Aït Izdeg, 1 ; Aït Ouriaghel, 1 ; Aït Youssi, 1 ; Beni Meskine, 2 ; Beni Mgild, 4 ; Beni Mtir, 1 ; Cheraga, 1 ; Chtouka, 1 ; Guelaya, 2 ; Hayaïna, 1 ; Mesfioua, 1 ; Mzab, 4 ; Mzamza, 2 ; Ouezzan, 1 ; Oulad ben Sba, 1 ; Oulad Harriz, 2 ; Oulad Saïd, 1 ; Rehamna, 1 ; Sejaa, 1 ; Senhaja, 1 ; Sgharna, 3 ; Tadla, 3 ; Zaër, 1.

Ce relevé montre que les tatouages des genoux existent dans tout le Maroc, tout au moins dans le Maroc occidental.



Les indigènes ignorent la signification de ces tatouages, qui donnent si souvent l'impression de véritables fantaisies. Ils ne sont pourtant pas sans analogie avec des coutumes anciennes et qui n'ont pas encore disparu ; ils occupent une région où les mères inquiètes ont coutume de pratiquer des scarifications afin de protéger leur enfant contre les forces occultes (1). Elles les frottent tantôt avec du henné et, dans ce cas, elles ne tardent pas à disparaître, tantôt avec des matières insolubles qui feront d'elles de véritables tatouages et dureront toute la vie.

Peut-on croire que les tatoueuses tracent fortuitement leurs dessins à l'endroit même où les enfants ont subi les scarifications? La fréquence de la croix, qui est un signe magique, témoigne en faveur de la survivance d'un rite prophylactique. On peut d'ailleurs voir sur un même sujet tatouages et scarifications colorées (fig. 18), comme si les techniques actuelles n'avaient pas entièrement remplacé les techniques passées.

Il faut ajouter que bien des tatouages des genoux ont un caractère purement ornemental. Ne nous font-ils pas assister à la dernière étape de l'évolution des tatouages marocains, amulettes, dessins magiques à l'origine, devenant des atours?

C'est là une hypothèse, mais elle est corroborée par ce que l'on sait des tatouages qui siègent sur d'autres régions du corps.

J. Herber.

(1) Legey (Doctoresse), *Essai sur le folklore marocain*, Paris, Geuthner, 1926, p. 115.

EMPRUNTS DIALECTAUX ARABES
A LA LANGUE FRANÇAISE
DANS LES CITÉS MAROCAINES DEPUIS 1912

La notation phonétique employée ici est celle que l'Institut des Hautes-Études marocaines a adoptée pour son enseignement et pour les travaux qui ne traitent pas spécialement de phonétique. Voir COLIN, *Chrestomathie marocaine*, Paris, 1939.

OUVRAGES CITÉS

BEAUSSIER. — *Dictionnaire pratique arabe-français*, Alger, 1887.

BEL et RICARD. — *Le travail de la laine à Tlemcen*, Alger, 1913.

BELOT. — *Dictionnaire français-arabe*, Beyrouth, 1890.

BERCHER. — *Lexique arabe-français*, 2e édit., Alger, 1944.

BRUNOT, *Cordonnerie*. — *La Cordonnerie indigène à Rabat*, dans « Hespéris », 3e et 4e trim., 1946.

BRUNOT, *Lexique maritime*. — *Notes lexicologiques sur le Vocabulaire maritime de Rabat et Salé*, Paris, 1920.

BRUNOT, *Récipients*. — *Noms de Récipients à Rabat*, dans « Hespéris », 2e trim. 1921.

BRUNOT, *Vêtements*. — *Noms de Vêtements masculins à Rabat*, dans « Mélanges René Basset », Paris, 1925.

BRUNOT et MALKA. — *Glossaire judéo-arabe de Fès*, Rabat, 1940.

BRUNOT-DAVID. — *Les Broderies de Rabat*, Rabat, 1943.

COLIN, *G.L.E.C.S.* — *Comptes rendus du Groupe linguistique d'études chamito-sémitiques*.

COLIN. — *Pour lire la presse arabe*, Rabat, 1937.

COLIN, *Jebala*. — *Notes sur le Parler arabe du Nord de la région de Taza*, le Caire, 1920.

COLIN et LÉVI-PROVENÇAL, *Ḥisba*. — *Un Manuel hispanique de ḥisba*, Paris, 1931.

DELPHIN. — *Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé*, Paris, 1891.

DOZY. — *Supplément aux dictionnaires arabes*, 2e édit., Leyde et Paris, 1927.

FAGNAN. — *Additions aux dictionnaires arabes*, Alger-Paris, 1923.

KAZIMIRSKI. — *Dictionnaire arabe-français*, 2 vol., Paris, 1860.

Lapanne-Joinville. — *Les Métiers à tisser de Fès*, dans « Hespéris », 1940.
Lerchundi. — *Vocabulario español-arabigo del dialecto de Marruecos*, Tanger, 1892.
Lévi-Provençal. — *Glossaire pratique de l'arabe du XXe siècle*, Rabat, 1942.
Marçais (Ph.). — *Texte en arabe parlé de Sidi-Aïssa*, dans « Annales de l'Institut d'études orientales », t. VI (1942-1947).
Marçais (W.), *Tlemcen*. — *Le Dialecte parlé à Tlemcen*, Paris, 1902.
Marçais (W.), *Tanger*. — *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911.
Meillet. — *Linguistique historique et linguistique générale*, I, II, Paris, 1948 et 1938.
Renaud et Colin. — *Tuḥfat al-aḥbâb*, Paris, 1934.

I. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES EMPRUNTS

1o *Aire des emprunts.*

a) Il ne sera question dans cette étude que des emprunts faits par les dialectes citadins de Rabat, Fès et Marrakech, parce que ces parlers peuvent être considérés, d'une façon générale, et pour le sujet présent, comme des types auxquels les autres se rattachent assez étroitement.

b) D'autres cités, celle de Tétouan en particulier, celle de Tanger et même celle de Larache méritent l'attention des linguistes, mais, situées en zone d'influence espagnole, elles n'ont eu ni l'occasion, ni le besoin d'emprunter des vocables à la langue française.

c) Dans la zone française du Protectorat, les dialectes des ruraux urbanisés de Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, réagissent, pour ce qui est des emprunts, comme ceux de Rabat et Marrakech. Les parlers de Meknès, Sefrou, Taza, se comportent en général, et surtout pour ce qui concerne notre sujet, comme celui de Fès. Oujda reste à part, plus algérien que marocain.

d) Une mention serait à faire en faveur des dialectes judéo-arabes, pour mieux dire des dialectes arabes parlés par les Juifs ; mais d'une part, on se trouve avec eux devant des idiomes plus archaïques quoique du même genre que ceux des Musulmans des villes dont il a été question plus haut ; d'autre part l'emploi de plus en plus généralisé de la langue française par les populations juives fait que les emprunts dépassent le stade de ce qu'on appellera un enrichissement lexical pour devenir une véritable invasion lexicale, prélude d'un abandon proche du dialecte arabe dans son ensemble.

e) Quant aux populations rurales, elles n'empruntent guère plus au

français qu'elles n'ont emprunté jadis à l'espagnol par exemple. Leur genre de vie séculaire et presque immuable laisse peu de prise aux innovations sociales et économiques qui accélèrent le rythme de l'évolution citadine en créant du même coup des besoins linguistiques. Seuls les individus échappés des tribus et habitant dans les faubourgs des villes, ou ceux qui résident près des postes d'administration emploient pour leurs tâches nouvelles des mots français. C'est le cas aussi des militaires qui, libérés et retournés dans leur milieu originel, sont tentés d'employer, non plus des vocables concrets désormais inutiles, mais de rares expressions telles que *savabyī* = ça va bien, c'est entendu, ou *jnāfu* qu'il est inutile de traduire ; mais le dialecte originel des uns et des autres n'en est pas affecté.

2° *Emprunts antérieurs à l'instauration du Protectorat de la France.*

a) Fès, Rabat et Marrakech, où a toujours fleuri une civilisation d'un niveau assez élevé, ne pouvaient manquer de l'enrichir en empruntant à d'autres civilisations des objets, des institutions et, avec eux, les vocables qui les signifiaient, ce que l'on appelle des « mots de civilisation ». Aussi trouve-t-on dans leurs dialectes un nombre assez considérable de substantifs d'origines variées ; les uns faisaient partie du lexique des fondateurs des cités avant qu'ils n'eussent arabisé le pays ; d'autres appartenaient à la langue primitive des habitants, le berbère ; une foule d'autres furent introduits au cours des siècles, de provenances diverses et par des voies plus ou moins connues.

b) Le berbère a laissé un substrat dans les parlers des ruraux, particulièrement pour ce qui concerne le lexique agricole ; on en trouvera une longue liste dans Colin, *Jebala*, p. 103. Les parlers citadins emploient des vocables authentiquement berbères dont il est parfois difficile de dire s'ils sont des substrats ou des emprunts : *sāṛūt* = clef, *gwāḷ* = tambourin allongé (à Tanger, *agwāḷ*, voir Marçais, *Tanger*, p. 222), *səlgōḷ* = ruffian, et tout un héritage provenant du makhzen berbère des Almohades : *məzwəṛ* = syndic des chorfa-s, *agdāḷ* = terrain spacieux devant le palais, *afrāg* = enceinte de toile autour de la tente du sultan, *azfəl* = nerf de bœuf employé par la justice locale pour le châtiment des coupables. On relève même des superstrats, d'un genre spécial, qui rappellent ces mots de

l'héritage almohade : *abrāz* = présentation de la mariée (les cérémonies du mariage rappellent la pompe du protocole impérial), *aḥfīr* = fossé creusé autour d'un campement, *ašbāṛ* = rempart crénelé, *aḫbọ* = prison, *aġnạn* = querelle, dont les sémantèmes sont arabes. Par ailleurs on relève des superstrats caractérisés par un préfixe *t* et un suffixe *t*, marques du féminin en berbère, accolés à des sémantèmes manifestement arabes : *takāfrīyət* = méchanceté rusée (des mécréants), *taṣqaḷḷẹt* = fabrication du fil d'or. Voir Guay, *La Forme féminine berbère à Salé*, dans « Archives berbères », vol. 3, fasc. 1.

c) Les mots persans que l'on trouve dans les dialectes citadins du Maroc sont passés par l'arabe ancien et sont considérés alors dans l'esprit des sujets parlants, comme des mots arabes à racines le plus souvent ultra-trilitères : *həndạza* = géométrie, architecture, *səhrīj* ou *ṣạrīj* = bassin, *māṛstạn* = hospice de fous, *šṭəṛwəl* = calicot de qualité supérieure, *zərdḫān* = satinette de coton, etc., etc. On étonnerait bien les autochtones de la Berbérie en leur démontrant que leur *bəzzạf* = beaucoup, est du persan arabisé. Pour être complet, il faut signaler que certains mots persans sont passés soit à l'arabe classique, soit à l'arabe maghrébin (véhiculés par le classique) en passant d'abord par le turc. Le nombre de vocables qu'on peut qualifier de « turco-persans » est assez considérable. Quoiqu'il en soit, il est bien certain que si les mots berbères sont reconnus le plus souvent comme tels, les mots persans, au contraire, ne font nullement figure d'emprunts ; ils sont arabisés de longue date ; ce sont des emprunts indirects.

d) On peut en dire autant des vocables d'origine grecque : ils ont été légués aux dialectes, après avoir été assimilés par l'arabe ancien et, de ce fait, ils sont estimés arabes : *qləm* = roseau taillé pour écrire, *fəndəq* = caravansérail, *təllīs* = double sac en laine, *ḥaṛqọṣ* = fard noir, *dərbūz* = balustrade ou catafalque, *gẹṭọn* = tente-abri, *qṛənfəl* = clou de girofle. Ce ne sont pas des emprunts directs.

A ce propos, il n'est sans doute pas téméraire de rappeler l'assertion de Meillet dans *Linguistique historique et linguistique générale*, II, p. 166 : « En grec, les termes qui désignent les objets de civilisation se dénoncent immédiatement comme étrangers à l'indo-européen. » Dans l'ignorance où nous sommes de l'époque à laquelle l'arabe ancien a emprunté ces termes

que nous disons grecs, on peut se demander s'il ne les aurait pas empruntés, au moins en partie, à la même source que les Grecs eux-mêmes.

e) Les emprunts au roman sont ou bien indirects, venus par l'arabe ancien comme *mudd* = mesure de capacité, *qṣəṛ* = village fortifié, ou bien directs, datant d'époques variées, tels que les noms des mois du calendrier agricole, *ṭəbbya* =pisé, *məndīl* = serviette, *bəqṣ* = buis, *kọrzīya* = ceinture en tissu, *kərkūr* = tas de pierres, *qọffa* = panier en sparterie (pris lui-même au grec), *qəndīl* = (sucre) candi (du roman « candi » emprunté lui-même à l'arabe ancien *qindīd*). La plupart des mots empruntés au roman, à une époque reculée, ne sont plus sentis comme étrangers ; ils sont assimilés par les dialectes, comme par le classique.

f) Le turc a déposé dans les parlers citadins, à certaines époques et par des voies assez mal connues, tout un lot de mots et d'expressions dont l'origine n'est pas perçue par les sujets parlants : *kəfta* = hachis, *ṭọbji* = artilleur, *qahwāji* = cafetier, *b-kọ̄rkmāṣ* = malgré son opposition, *b-snāṣīkīm* = brutalement, *ṭābọ̄ṛ* = bataillon, etc., etc.

g) Les emprunts à l'hébreu sont infimes : on relève *īmīt* dans l'expression *ājīni l-l-īmīt* = dis-moi la vérité, qui a son doublet arabe dans *ājīni l-əṭ-ṭṛẹ̄q* ; dans le Tangérois on relève *hāmāyọ̄ṭ* = tapage, démonstration solennelle et bruyante, voir Marçais, *Tanger*, p. 486.

h) Avec les vocables espagnols très nombreux que renferment les dialectes citadins et particulièrement ceux des ports, on se trouve en face de véritables emprunts reconnus comme tels et ayant leur qualificatif ; ce sont des *kəlma marṣāwīya* = mot employé dans les ports : *kọ̄mẹ̄ṛ* = pain européen, *kūna* = berceau, *ḍāḍọ̄ṣ* = dé à jouer, tout le vocabulaire des jeux de cartes, *ḍāḷa* = faire une chose avec intensité et à coups redoublés (esp. « *da-le* » = donne lui-en), *mḍọ̄blāṛ* = double, deux fois plus gros que de raison, etc., etc. Sur toute la côte, l'espagnol fut longtemps, et jusqu'en 1912, la langue des relations internationales.

Les emprunts à l'espagnol ont été à la fois si nombreux et d'une formation si régulière en général, que les sujets parlants ont acquis une tendance très forte à donner aux vocables non espagnols qu'ils empruntent un aspect caractéristique espagnol : *bọ̄ṣṭa* = bureau de poste, vient certainement du français « poste », l'espagnol n'offrant que « correo » avec le sens voulu ; ce n'est pas que *bọṣṭ* fût impossible puisqu'on a eu ailleurs *kọlibọṣṭ* = colis

postal ; mais ce mot étranger devait recevoir une consonance espagnole. Dans un cas comme *mạ̄dạ̄ya* = médaille, on pourrait supposer que c'est l'espagnol « madella » qui a été emprunté et non le français « médaille » ; il n'en est rien cependant car on se doute bien que les Français, amateurs, comme on le sait, de décorations, en ont distribué beaucoup plus et plus fréquemment que les Espagnols qui, par contre, n'ont eu ni l'occasion ni le désir de profaner leurs distinctions honorifiques en les répandant sans continence. En sens inverse, on notera que l'espagnol « sardina » = sardine a été emprunté et considéré comme nom d'unité d'un collectif de formation secondaire construit sur un hypothétique *sardīn* lequel ramène au français « sardine » qui n'a pas été emprunté par l'arabe : *sardīna* est un vieil emprunt qui date d'avant 1912. Peut-être ces mots français à consonance espagnole sont-ils considérés comme des noms d'unité tirés de collectifs hypothétiques non employés ; ce serait le cas de médaille donnant *mạ̄dạ̄ya*. Le fait que les noms d'unité arabes et beaucoup de substantifs espagnols, sont terminés également par *a* est un facteur formel de cette tendance à donner à certains mots français, lorsqu'ils sont empruntés, un aspect espagnol.

Au surplus on ne peut s'empêcher de tenir compte, à ce sujet, d'un facteur psychologique qui renforce singulièrement le facteur formel dont on vient de parler. Pour le Marocain, jusqu'à ces tout derniers temps, il n'existait pas de nations européennes bien distinctes ; il opposait, dans son esprit, la Chrétienté à l'Islam, personnifiant l'une dans l'Espagne voisine et l'autre dans le Maroc lui-même. Il n'avait d'ailleurs pas la notion d'un Maroc individualisé et s'imaginait par conséquent que l'Espagne, elle non plus, ne se détachait pas d'une masse chrétienne amorphe. Toute l'histoire de huit siècles de conquête arabe et de reconquista espagnole, toute l'histoire de trois siècles subséquents de course et de piraterie ne pouvaient manquer de consacrer cette opinion. Elle dura jusqu'à la veille de 1912. Ainsi au début du Protectorat, lorsqu'un chef marocain recevant des Français voulait leur faire honneur en suivant un protocole imité de la diplomatie européenne, il faisait jouer par l'orchestre de musiciens juifs de la ville, au moment de leur arrivée dans son palais, l'hymne national espagnol. Pour les Marocains et leurs musiciens juifs, il s'agissait de l'hymne de la Chrétienté. Il en fut longtemps ainsi. Vers 1920, un Résident général faisant son entrée solennelle à Fès, était reçu par une foule assez bruyante qui laissait mal entendre l'inévitable hymne espagnol joué par un modeste orchestre

à cordes. « Que jouez-vous donc là? dit-on aux musiciens? *hāda alǭzāfa dyāḷna* = c'est notre façon de jouer « Allons enfants ! » c'est-à-dire : « Excusez-nous ! nous exécutons ainsi la Marseillaise ».

On comprend alors que l'espagnol ait fourni jusqu'à ces derniers temps des éléments lexicaux très nombreux, le plus souvent nécessaires en raison de l'évolution des conditions de vie des citadins. C'est par l'Espagne à peu près exclusivement que le Maroc, jusqu'en 1912, a pris un contact efficace avec la civilisation européenne et a emprunté à celle-ci des choses et des mots. Voir à ce sujet Brunot, *Lexique maritime*, p. v, viii et ix.

i) A l'arabe classique, les dialectes citadins — encore moins les dialectes ruraux — n'avaient fait d'emprunts dignes de remarque, avant l'instauration du Protectorat français. Les termes relevant du droit et de la religion s'étaient introduits nécessairement dans les parlers au fur et à mesure qu'une civilisation proprement musulmane se développait dans les cités marocaines ; beaucoup de ces mots d'ailleurs faisaient partie du matériel lexicologique de ceux qui implantèrent l'arabe en Berbérie. L'enseignement des mosquées favorisa l'adoption de locutions scolaires et de quelques vocables recherchés qui conservent encore leur caractère d'étrangers au dialecte. Enfin, le Makhzen, surtout à partir des Saadiens, créa, ou plutôt emprunta aux Nasrides de Grenade, un lexique, assez peu étendu d'ailleurs, pour les besoins de l'administration. Mais, là encore, malgré l'emploi obligatoire de ces mots classiques, l'instinct populaire les mit un peu à part. Le *'āmīn* des douanes se distingua par sa hamza étrangère de *lāmīn* = syndic de corporation, et le *'āmīn al-mustafād* = administrateur des revenus domaniaux devint le *'āmīn əl-məstāfāṭ*, comme s'il s'agissait du pluriel d'un *məstāfa* d'ailleurs inconnu.

3º *Caractères des emprunts antérieurs à* 1912

On fera abstraction de menus emprunts à des langues orientales diverses, véhiculés par le classique et déjà opérés dans la langue des conquérants arabes, ou bien faits directement, à l'hébreu par exemple, tels que *ājīni l-l-īmīt* = dis-moi la vérité, parallèle à *ājīni l-əṭ-ṭrēq* qui est purement arabe. Quels sont les caractères généraux des emprunts que les dialectes citadins ont cru devoir faire avant l'instauration du Protectorat?

a) Ces emprunts ne concernent que le vocabulaire, jamais la morphologie ou la phonétique: sauf dans quelques formules classiques stéréotypées telles que *aεūdu bi-llāh* = je cherche refuge en Dieu, au lieu de *nεūd bə-ḷḷāh* que voudrait la logique du dialecte ; dans ce cas, le sujet parlant a le sentiment très net qu'il s'agit d'une autre langue que la sienne. Il s'agit donc d'un enrichissement purement lexical sans aucune influence sur la structure du dialecte.

Ce faisant, les dialectes marocains suivent une loi générale de linguistique : le vocabulaire n'étant pas un système fermé comme le système morphologique et le système phonétique, il est seul capable de s'enrichir.

b) Des mots espagnols d'emprunt relativement récent et des termes berbères ayant conservé leur aspect original sont reconnus comme emprunts. Mais une foule d'autres de même origine, avec les mots turco-persans, grecs et romans, broyés et refondus dans les moules morphologiques du dialecte, digérés et assimilés, sont considérés comme des mots arabes, comme des éléments naturels du lexique dialectal ; leur caractère d'emprunt a disparu pour la conscience du sujet parlant. C'est le cas de signaler, après d'autres, la merveilleuse aptitude de l'arabe en général, à assimiler les mots étrangers.

c) Les emprunts ont été faits lentement, les uns après les autres pourrait-on dire, au fur et à mesure que se dessinait une très lente évolution de la vie citadine. Le Maroc, jusqu'en 1912, se tenait aussi isolé que possible du monde extérieur et réduisait au minimum le contact avec l'Europe ; on comprend que dans ces conditions, le lexique citadin n'ait emprunté que fort peu aux pays chrétiens et à peu près uniquement à l'Espagne voisine.

d) Ce serait trop dire que les emprunts ont été volontaires, car en cette matière, il ne peut être question ni de la fantaisie pure des sujets parlants ni de leur décision commune, académique, pourrait-on dire, d'adopter délibérément tels ou tels vocables ; les emprunts sont conditionnés par des nécessités plus ou moins impérieuses. On peut remarquer cependant qu'aucune pression venue de l'extérieur n'avait jusqu'en 1912 imposé au Maroc des emprunts linguistiques, n'avait créé ces nécessités impérieuses qui obligent toute une population à élargir son vocabulaire, à y intégrer des mots nouveaux et étrangers.

e) Enfin, circonstance importante pour le sujet ici traité, les dialectes

marocains n'avaient, jusqu'en 1912, fait aucun emprunt direct à la langue française. Le fait s'explique par l'absence totale de relations culturelles ou économiques suivies entre la France et le Maroc, même à travers l'Algérie, car un véritable désert sépare le Maroc proprement géographique de l'Algérie. Les autres pays d'Europe, sauf l'Espagne, étaient dans la même situation que nous, et l'Espagne ne devait faire exception que pour des raisons de voisinage immédiat et des raisons historiques : après des siècles de domination arabe, elle avait mis le pied au Maroc et les Maures chassés de la Péninsule s'étaient réfugiés dans les cités marocaines. Qu'on n'oublie pas qu'au XVIIe siècle, on parlait encore espagnol dans les harems de Rabat et qu'on y brodait des broderies espagnoles. Rien de semblable en ce qui concerne la France.

4° *Conséquences linguistiques de l'établissement du Protectorat français*

a) Jusqu'en 1912, le Maroc était resté indépendant dans son anarchie ; nul ne s'était occupé de ses affaires économiques et administratives ; bien mieux, il restait, comme il a été dit, aussi hostile que possible à tout contact avec l'Europe. Brusquement, en 1912, ses portes sont ouvertes toutes grandes à l'Europe et il voit s'installer chez lui une armée, une administration, des services publics, une magistrature, des industries, des techniques..., qui paraissent d'abord plus étranges qu'étrangères, mais qui, rapidement, prennent tout le pays et chaque individu, bon gré mal gré, dans un filet aux mailles serrées. Les « nouveautés », d'abord considérées d'un œil méfiant, apportent un confort indubitable avec quelques obligations inattendues ou incomprises ; elles bousculent aussi de vénérables traditions. Mais, reçues pour la plupart avec enthousiasme, ou imposées par l'administration, et surtout par un tourbillon économique inimaginé jusqu'alors, elles obligent, d'une façon impérative, les Marocains d'adopter sans délai tout un lexique nouveau. Comme pour corser l'épreuve, deux guerres, celle de 1914-18 et celle de 1939-45 obligent l'administration française de s'occuper de tous les détails de la vie de chacun. Et comme cette révolution sociale fait la fortune de quelques-uns et l'aisance de la plupart, on se jette sans hésitation dans le courant économique nouveau qui s'accompagne d'emprunts linguistiques indispensables.

b) Jamais les populations du pays, sauf à l'époque de l'arabisation

primitive, n'avaient subi une pareille pression linguistique. Trois solutions s'offraient à elles dans le choix des nouveaux termes à introduire dans le langage courant :

— créer en arabe dialectal des néologismes comme équivalents des mots français qui s'offraient tout naturellement avec les objets et les organismes nouveaux ; à défaut, adapter des mots dialectaux à des fins nouvelles et étendre leur signification ;

— créer en arabe classique dit moderne des néologismes du même genre, ou les emprunter à l'Orient arabe ;

— adopter tant bien que mal les mots français.

c) En tout état de cause, il ne pouvait être question d'emprunter le nouveau matériel lexical à d'autres langues européennes que le français. De ce fait l'influence espagnole fut arrêtée net ; on verra même en parcourant la liste des exemples d'emprunts donnée plus loin que certains vocables d'origine espagnole disparaissent du dialecte en laissant la place à des mots français. Voir nº 39 *bīnọ* = vin disparait devant *difạ̄n* ; nº 162, *sīyūs* = timbre devant *tənbər* ; nº 49, *bəṣṣẹ̄ḷa* = pécette devant *fṛānk*. De plus, tous les mots étrangers au français, même espagnols, même arabes, introduits depuis 1912 par le canal des Français, sont considérés comme emprunts français. Voir nº 13, *bəṛnọ̄ṣ* = manteau, nº 46, *fəsyạ̄n* = lieutenant, nº 161, *ṣbẹ̄ṭāṛ* = hôpital, nº 178, *wīski* = « whisky ».

d) Comme bien on pense, les dialectes citadins ne se sont pas arrêtés à une seule des trois solutions qui se présentaient ; ils ont pris, selon les circonstances, l'une ou l'autre, non pas d'une façon arbitraire, mais en tenant compte de commodités linguistiques et du désir, pour ne pas dire le besoin irrésistible, de bien distinguer par des signifiants spéciaux des signifiés semblables mais non identiques. « Les néologismes ne sont jamais tout à fait gratuits ».

5º *Néologismes construits en arabe dialectal*

a) On serait tenté de supposer que le procédé d'enrichissement lexical consistant à construire des néologismes morphologiquement arabes est le plus naturel, celui auquel les sujets parlants doivent avoir recours en premier lieu ; à la vue des objets nouveaux, on peut en relever une qualité

très apparente et de là forger un « déterminant » dialectal. Un attachement sentimental à la langue du groupe social dont on fait partie, s'ajoutant à des raisons de commodité linguistique, plaide, pense-t-on, en faveur de ce procédé.

b) En fait, les choses se passent autrement. Le Marocain n'a pour son dialecte quel qu'il soit, citadin ou rural, arabe ou berbère, aucune admiration ni aucune affection. S'il pense à une langue supérieure, c'est à l'arabe classique, même s'il en ignore les rudiments, que va sa prédilection. Il reste donc que seules la commodité des sujets parlants et la possibilité de traduire les mots français conditionnent la création de néologismes arabes dialectaux.

Ce refus d'accorder toute dignité à la langue qu'ils parlent constamment ne doit pas étonner si l'on pense qu'elle a son origine dans une attitude psychologique générale : le mépris de tout ce qui est indigène. On le trouve à chaque pas. Les Juifs islamisés sont traités de *blǝd*, unité *bǝldi* = originaires du pays. Les Juifs marocains mettent bien au-dessus d'eux-mêmes les Juifs espagnols ; et les Musulmans de Rabat considèrent les Andalous aux noms bien espagnols comme une aristocratie. Ceux qui peuvent se prétendre d'origine orientale se disent *ḥnīfiyīn*, ce qui leur donne le droit de dédaigner les autres ; les chorfa-s sont doublement au-dessus du vulgum pecus. Les produits du sol et ceux de l'industrie locale ne sont pas mieux favorisés que les humains. On comprend alors l'irritation des Marocains qui connaissent exactement le sens du mot français « indigène » quand on leur applique cette épithète. On comprend aussi le désarroi des Français quand ils constatent que le nationalisme politique au Maroc répudie la qualité d'indigène. Qu'en penserait Ésope?

c) Le schéma nominal *faɛɛāla* qui comprend les noms d'artisans devenus noms d'instruments, a pu être employé pour dénommer des machines ou des objets qui évoquent l'idée d'une action continue parfois intense *ṭẹyyāṛa* = avion (volante) ou cerf-volant, *ḥặṣṣāḍa* = moissonneuse, *dǝrrạ̄sa* = batteuse, *ṭǝṛṛāqa* = mitrailleuse, *rǝffạ̄da* = soutien-gorge, *tǝllạ̄ja* = frigidaire. Comparer au français cafetière, lessiveuse, etc.

A l'origine de ces mots on trouve surtout un verbe d'un usage courant dans le dialecte. Il faut noter que l'arabe classique dit moderne a opéré de la même façon, ce qui fait que l'on ne sait parfois si les mots en question

ont été empruntés à ce genre d'arabe classique ou s'ils sont des créations spontanées.

d) Quand l'objet ou l'institution importés ne sont pas trop étrangers à l'activité habituelle du citadin, des mots arabes peuvent traduire exactement des mots français et, du coup, prennent une signification plus précise ; on les préfère naturellement par raison de commodité. Ainsi *təmwīn* prenant le sens de « ravitaillement administratif » était déjà connu, ou possible, du fait que *muwwən* s'employait, et s'emploie, avec le sens de « fournir des provisions de bouche » d'une façon générale. L'arabe de presse a aussi adopté ce mot. Ainsi encore *ḫənša* = sac de toile, peut prendre le sens de « suspensoir », *rəffāḍa* celui de « soutien-gorge », etc.

e) Si l'objet importé a un nom français phonétiquement inassimilable, trop long, trop court, à complexes consonantiques imprévus, on crée un néologisme, et l'on va ainsi jusqu'à forger des mots composés, véritables définitions, procédé qui répugne généralement à toute langue parlée. Dans tous les cas, c'est la particularité marquante de l'objet qui détermine le choix des mots : *kāṣ šəbri* = verre à bière, bock (verre haut d'un empan) ; *ṭṛēq əl-ḥdīd* = chemin de fer, voie ferrée, à côté de *šmāndifīr* employé pour désigner les transports par voie ferrée ; *ṣənḍōq ət-təlj* = glacière, frigidaire ; *ṛḥa d-əl-kəfta* = hachoir mécanique ; *mākīna d-əl-ġna* = phonographe ; *məlḥa ṛōmīya* = sulfate de soude ; *mīzān əl-ḥāṛāṛa* = thermomètre (en classique moderne également) : tous les mots français correspondants entreraient difficilement dans les gabarits arabes. Il y a là tout un domaine à exploiter, celui des mots qu'on n'emprunte pas.

f) Une mention spéciale est à faire pour l'utilisation de mots arabes employés ordinairement avec un sens déterminé et qui viennent à désigner des objets importés parce que les noms français de ces objets évoquent phonétiquement ces mots arabes : nº 90, *laiḍōṛ* qui signifie « belladone » désigne aussi « l'iodure (de potassium) » ; nº 182, *ɛăfrīta* qui signifie « génie femelle géante » désigne aussi la poudre insecticide dite Aphteria. Ce sont des cas d'étymologie populaire.

g) Mais la liste n'est pas longue de ces traductions et adaptations faites en arabe dialectal pour désigner des choses inconnues jusqu'en 1912. Bien au contraire, on constate beaucoup d'emprunts que seul légitime un souci, à nos yeux de Français, exagéré, de distinguer, voire d'opposer des objets

ou des institutions semblables mais d'origines différentes : française-marocaine ; ainsi *māǧāza* (de « magasin ») emprunté en face de l'arabe *ḥānūt* pour différencier des lieux de vente aménagés de façon légèrement différentes. On va même plus loin en empruntant des mots français parfaitement inutiles : nº 85, *b-əl-krīdi* = à crédit, ne dit pas autre chose que *b-əṭ-ṭəlq* ; nº 84, *kõtã* = (au comptant), est exactement *f-əṛ-ṛăḥba* ; nº 95, *laṛjān* = l'argent, est d'autant moins nécessaire au langage que les Français ont adopté, au Maroc, l'équivalent arabe *flūs*. Il existe aussi une sorte de snobisme chez les jeunes gens qui les pousse à émailler leur langage d'expressions et de termes français faisant double emploi avec des expressions et des termes arabes.

6º *Néologismes construits en arabe classique moderne*

a) Il a été dit plus haut que, au point de vue linguistique, le Marocain n'a de considération que pour l'arabe classique. On comprend, de ce fait, que par réaction sentimentale contre le brusque envahissement de la terminologie française, il ait demandé à l'arabe classique les néologismes nécessaires. Le même phénomène s'est fait remarquer en Orient à partir du jour où les peuples européens y ont fait pénétrer une organisation économique nouvelle. C'est la tendance conservatrice d'une langue, que l'arabe n'est pas seul à connaître à notre époque de nationalisme linguistique.

Cette réaction est particulièrement importante parce qu'elle est la seule manifestation qu'on note pour essayer d'endiguer la poussée des emprunts faits au français dans les parlers citadins. Elle est importante encore parce qu'elle a été un facteur de la diffusion et de l'expansion de l'arabe classique lui-même au Maroc.

b) L'arabe classique avait déjà fourni, avant 1912, un certain nombre de mots et d'expressions relatifs au droit, à la religion, à l'enseignement, à l'administration, qui étaient passés dans le lexique dialectal, on l'a dit plus haut. Ces vocables, évidemment, ne peuvent se trouver en concurrence avec des mots français.

A partir de 1912, des vocables classiques, véritables néologismes, furent offerts aux dialectes, de différents côtés, pour leur enrichissement lexical. L'administration chérifienne rénovée, doublée d'une administration française, eut besoin d'une foule de termes arabes nouveaux car l'arabe classique

est la langue officielle du Maroc ; qu'on s'imagine, pour en avoir une idée, ce qu'exige dans ce genre une nomenclature douanière pour un pays qui, après des siècles d'isolement, s'ouvre un jour à l'économie européenne ! Le gouvernement français aida sans réticence le gouvernement chérifien dans cette tâche linguistique : des interprètes bien intentionnés et heureux de montrer que tout peut se dire en arabe, trouvèrent dans l'arabe moderne d'Orient un grand nombre des néologismes nécessaires ; ils fabriquèrent le reste. Ce travail se poursuit tous les jours, consciencieusement, avec un louable souci de pureté linguistique que l'Orient lui-même ne manifeste pas avec autant d'application.

La presse arabe d'Égypte et de Syrie exerça, à partir de 1912, pour la diffusion de l'arabe classique, une influence qu'elle n'avait jamais eue auparavant. La réaction nationaliste, axée sur la religion musulmane et la langue arabe, d'une part, la facilité des communications postales avec l'Orient dûe au Protectorat, d'autre part, permirent aux lettrés de s'initier à une langue arabe qui se voulait apte à exprimer une civilisation matérielle nouvelle.

L'organisation d'un enseignement primaire et secondaire spécifiquement marocain faisant une large part à l'arabe classique augmenta et augmente chaque jour le nombre des lettrés capables de lire les journaux d'Égypte, de Syrie, de Tunisie et même du Maroc, qui s'appliquent à exprimer en arabe dit moderne tout ce que l'on peut trouver dans la presse française.

Enfin, la radio surtout et le cinéma ou, occasionnellement, le théâtre, ont contribué et contribuent chaque jour davantage à répandre un vocabulaire néologique arabe qui, peu à peu, s'introduit dans la langue des citadins.

Un snobisme précieux et sans ironie, autant que la myopie d'un nationalisme fanatique s'ajoutent, comme facteurs de l'expansion de l'arabe classique, aux nécessités plus ou moins vivement ressenties d'élargir le lexique.

Pour le sujet qui nous intéresse ici, on remarquera que ce sont les Français qui, inconsciemment, du seul fait de leur présence, ou animés d'une bonne volonté évidente, ont contribué le plus à offrir, en face de leur propre vocabulaire, des termes arabes aussi purs que possible pour lui faire concurrence dans la langue des citadins marocains. On remarquera aussi que les Marocains n'ont pas forgé eux-mêmes les nouveaux mots dont ils croyaient avoir besoin : ils se sont contentés de prendre à l'Orient une

terminologie moderne ou de laisser aux orientalistes français du Protectorat le soin de fabriquer les néologismes nécessaires.

c) Mais, même dans les pays du Moyen-Orient considérés par les Marocains comme les vrais moniteurs du bon usage, beaucoup de mots français ont été adoptés tels quels par la presse, celle des journaux comme celle des revues. Il n'est que d'ouvrir le petit ouvrage de Lévi-Provençal, *Glossaire pratique de l'arabe du XX*[e] *siècle*, pour s'en rendre compte : un vingtième des quatre mille mots que contient ce recueil est constitué par des emprunts au français surtout. Si le classique a pu construire *'iḏāεa* = émission radiophonique, il a dû adopter *rādyo* (terme international) pour « la radio ». Cela seul suffit à démontrer que l'arabe classique n'est pas apte à forger tous les néologismes que la vie moderne d'Europe lui a imposés brusquement ; il a dû emprunter, lui aussi, comme font toutes les langues du monde en pareille circonstance.

d) D'autre part, ces mots d'arabe classique dit moderne, calques, traductions, adaptations de mots français ou anglais, n'ont pu être connus et répandus que par des lettrés, et encore, des lettrés curieux de la civilisation européenne. Ce ne sont certes pas les professeurs et les tolba-s des mosquées qui ont pu les recueillir et s'en servir. Les agents, pour bien dire les premiers agents, de diffusion des vocables nouveaux, ont donc été peu nombreux, peu influents, et fort en retard sur la marche du français. Bien souvent, ils ont employé eux-mêmes les termes français retenus par la langue commune avant d'apprendre le terme correspondant d'arabe moderne.

e) Ajoutons que ces agents, des lettrés, n'étaient pas au contact des réalités qui imposaient au peuple la nécessité d'utiliser sans délai, au travail, une profusion de mots nouveaux. Les lettrés, en effet, ne se voient guère dans les docks du port, les gares de marchandises, les chantiers de travaux publics, les casernes, etc., etc. Les vocables d'arabe moderne venaient donc sous leur plume, s'entendaient dans de petits cénacles de chauvins ou de puristes, mais ne volaient pas dans les rues et les ateliers. Et même entendus par le peuple, la plupart d'entre eux ne pouvaient être compris parce qu'ils faisaient figure d'étrangers, ne serait-ce souvent que par leur morphologie tout simplement ou même leur vocalisme encombrant. Ces mots n'ont pas été entendus d'abord, ils n'ont été que lus, ce sont des

mots d'encrier. En fait, les plus férus d'arabe moderne ne se privent pas d'employer, dans la conversation courante, les mots empruntés au français : il est difficile de soutenir longtemps le rôle de l'escholier de Rabelais.

f) Ainsi, pour diverses raisons, malgré les efforts des lettrés musulmans et ceux plus intenses des arabisants de l'administration française, l'arabe classique n'a pu fournir à la langue marocaine l'ensemble du matériel lexical nouveau dont elle avait besoin depuis l'instauration du Protectorat. L'arabe dialectal n'a pas été plus heureux. Force a été de se rabattre sur l'emprunt pur et simple, et la tendance révolutionnaire qui couve dans toute langue l'a emporté sur la tendance conservatrice.

7° *Les emprunts à la langue française*

a) Les agents de l'introduction de mots français dans le dialecte des citadins, sont assez variés. Ce sont évidemment et avant tout des Français, mais des Français qui sont en contact permanent avec les indigènes : le sous-officier, le garçon de pharmacie, le chef de chantier, le quincailler, le commis de bureau... des gens qui agissent en même temps qu'ils parlent, qui ont en main l'objet qu'ils nomment, serait-ce un bon de ravitaillement, un titre de permission, des gens qu'on voit agir et qu'on entend parler ; ils emploient au maximum la méthode directe pour l'enseignement du français.

Avec eux, et tout aussi efficaces, se trouvent les Algériens musulmans ayant fait depuis longtemps l'acquisition des termes français ; ce sont les gradés des tirailleurs et des spahis, les caporaux de chantiers, les commis et khodjas, les garçons de café, gens qui travaillent avec les Français et leur servent d'interprètes auprès de la population du pays. Ils véhiculent dans leur parler arabe des termes français que les Marocains se mettent à employer à leur tour. Leur influence est d'autant plus forte que leur conduite constitue un exemple que d'autres Musulmans peuvent suivre ; les mots français deviennent alors des mots techniques, administratifs, des mots utiles et respectables grâce auxquels des « sésames » peuvent s'ouvrir. Il arrive alors que des mots parfaitement arabes, employés en Algérie mais inconnus au Maroc, font figure de mots français : ainsi n° 13, *bərnọ̄s* n'est pour la plupart qu'une prononciation à l'arabe d'un mot français que les Français articulent *bürnūs*.

Ces Musulmans algériens véhiculent aussi bon nombre de mots italiens et espagnols qui, ayant conservé leur aspect étranger, sont considérés comme français. Voir nos 46, 161, 178.

Ajoutons entre parenthèses que l'administration introduit des mots algériens, reconnus d'ailleurs comme d'origine arabe, qui prennent au Maroc des sens précis : ainsi l'algérien *səbbāla* désigne à Fès une borne fontaine d'eau potable installée par la municipalité, tandis que le marocain *səqqāya* continue à désigner les anciennes fontaines publiques.

Enfin, les enfants qui vont à l'école franco-arabe et les jeunes gens qui en sont sortis, n'hésitent pas à truffer leurs phrases arabes de vocables français précis dont ils ont besoin pour exprimer leur pensée avec exactitude. Dans ce sens, les Juifs vont fort loin, et comme, par le commerce, ils sont en relations permanentes avec les Musulmans, ils forcent la tendance à emprunter des mots français.

Le snobisme, mais un snobisme sans prétention, nuancé d'ironie, qui est l'opposé de celui des pédants, incline les jeunes gens à employer, parfois sans utilité, des emprunts français nombreux. Dans le monde des servantes cette propension est très accusée. Cependant, ce snobisme n'a pas une grande importance comme facteur d'emprunt. Son influence ne peut qu'être éphémère, si elle existe vraiment, car il est peut-on dire anarchique et plus individuel que social.

b) Les vocables empruntés se répartissent d'une façon assez inégale pour défier toute statistique. Il en est que tout le monde connaît et emploie, ceux qui concernent le ravitaillement par exemple ou les moyens de transports, le commerce ; d'autres font partie de langues spéciales, celle des militaires, celle des cheminots, celle des sportifs..., encore qu'un certain nombre de mots de ces langues spéciales passent dans le domaine commun ; enfin il en est, des vocables d'avant-garde, si l'on peut s'exprimer ainsi, que la jeunesse lance ; les uns résisteront, d'autres disparaîtront ; ils ont trait à la toilette et à la mode qui est changeante par définition.

c) Le degré d'adoption des mots empruntés est également difficile à estimer. Le suffrage universel existe en matière de langue et il a ses raisons que la raison ne connaît pas toujours. Car on se trouve en présence d'un mouvement à la fois confus et anarchique qui n'est pas sans rapport avec l'évolution économique mondiale. Il est hors de doute que la pérennité

d'une institution, d'une technique, conditionne au premier chef celle de l'emprunt. On se doute bien alors qu'un lot appréciable de vocables concernant l'organisation du ravitaillement par exemple disparaîtra au fur et à mesure que cette organisation ira s'amenuisant. Nous voyons de nos jours des gens de plus de quarante ans qui parlent encore de *drīzi* = draisine, alors que leurs enfants ignorent le mot et la chose; voir nº 41. Mais les enfants français du même âge sont dans la même ignorance. En revanche, la *māšīna* = locomotive et le *šmāndifīr* = chemin de fer, sont assurés d'une longue carrière.

Le degré d'utilité est aussi, il va sans dire, un facteur important de fixation de l'emprunt. Mais cette utilité ne s'évalue pas seulement du point de vue social ; elle se mesure encore du point de vue linguistique pur. Voici comment. Le lexique arabe, dialectal ou classique, dans le domaine du nom, a une tendance très sensible à donner des signifiants bien différents les uns des autres pour des signifiés qui, à notre avis, ont de multiples aspects semblables. Là où nous disons par exemple tente, tente-abri, tente de campement, tente de parade, l'arabe dira quatre mots différents : *ḫẹ̄ma, gẹ̄ḷọ̄n, ḫzạ̄na, qọbba.* C'est une tendance générale dans les langues parlées et surtout dans les terminologies techniques. Par ailleurs le manque de préfixes de dérivation comparables à nos in, per, par, dé..., renforce cette tendance au foisonnement du vocabulaire ; l'arabe ne peut marquer d'opposition telle que juste/injuste ; il en est réduit à celle que symbolise juste/faux. On comprend alors que les dialectes marocains ayant déjà *mākīna* espagnol pour « machine » aient adopté *māšīna* français pour « locomotive » ; qu'ayant déjà en arabe *ḥānūt* = magasin, boutique, ils aient pris du français « magasin » devenu *māgāza*, sans se douter qu'ils reprenaient leur bien, magasin provenant de *maḫāzin* ; qu'ils aient pris *būn* « bon de ravitaillement » alors que leur parler leur offrait *nfūla* pour désigner un « billet ». Les mots français ne chassent pas les mots arabes et l'on a ainsi beaucoup de doublets arabe dialectal-français.

On est encore en droit de penser qu'un mot emprunté se maintiendra lorsqu'il fonde une famille étymologique et qu'il subit une dérivation sémantique. Quand le français argotique donne « chiqué » à l'arabe qui en fait *šīki*, puis *šiyyək* = embellir (même une maison), on peut dire que *šīki* prend droit de cité dans le dialecte.

Enfin, il est permis de croire qu'un mot français, substitué depuis 1912

à un mot senti lui-même comme étranger (notamment espagnol), a des chances fort grandes de se maintenir, par exemple *tənbər* = timbre qui a chassé *sīyūs* (espagnol : sello).

A ce propos, il faut noter l'existence de doublets classique moderne-français pour désigner une même chose : *bạlạdīya* = *manisibbọ* pour « services municipaux » ; *idạ̄ṛa* = *drọksyūn* pour « direction d'un service administratif ». On peut se demander quel est celui qui chassera l'autre. Tant de facteurs interviennent ou n'interviennent pas qu'il est difficile de faire des pronostics.

d) Limites linguistiques. Il est à noter que la grande majorité des emprunts français porte sur le vocabulaire le plus concret. Lorsque des idées abstraites nouvelles demandent une expression, c'est plutôt à l'arabe classique de la presse que l'on fait un emprunt : *iqtiṣād* = économie, *mustaqbāl* = avenir, avec tous les sens des mots français correspondants.

Sans doute l'arabe, même classique, est-il une des langues où l'on aperçoit le mieux l'origine concrète des mots aujourd'hui les plus abstraits. Mais une langue, les mots d'une langue, ne sont pas abstraits ou concrets par eux-mêmes ; ils le sont par l'emploi qu'on en fait. Or, l'arabe classique se sert évidemment plus que le dialectal de beaucoup de ses racines dans un sens abstrait : droit et religion, administration, sont des thèmes qu'il a dû traiter avant l'invasion du Maghreb et même depuis, tous les jours. C'est pourquoi, instinctivement, ou plutôt par habitude, le sujet parlant marocain, après avoir pendant des siècles employé le classique pour le domaine abstrait de ses croyances religieuses et de son statut social, continue à s'adresser au classique lorsque sa pensée quitte le terre à terre de la vie matérielle de tous les jours. Ce faisant, d'ailleurs, il n'agit pas autrement que les sujets parlants de tous pays : le latin et le grec nous fournissent à chaque instant des termes savants et abstraits qui enrichissent notre vocabulaire même le plus usuel ; c'est le latin qui a apporté tout prêt un vocabulaire philosophique et juridique pour lequel le français était mal préparé. Il n'est donc pas étonnant que la langue populaire (dialectale) se nourrisse de formes savantes (classiques).

Il s'ensuit que l'on trouve peu, sans doute pas, d'adjectifs réels empruntés directement au français, car l'adjectif est déjà une abstraction. Quand on relève un mot à valeur de qualificatif, c'est régulièrement ou presque un participe construit sur un verbe emprunté : *mṛọ̄fəz* = rouspéteur (de

ṛōfəz = refuser en se rebellant), *mgāji* = engagé dans l'armée (de *gāja* = s'engager), *mnūmi* = nommé titulaire (de *nūma* = titulariser un auxiliaire).

Les verbes empruntés sont également peu nombreux, du moins par rapport à la masse des vocables empruntés : *ṭōrəz* = se faire naturaliser, *ṭōṛna* = renier la vie musulmane, *bərda* = perdre, dilapider... Ils sont en général lourds d'affectivité.

Quant aux substantifs, ils constituent l'essentiel des emprunts faits au français. Ils désignent, on le conçoit, des objets et des institutions qu'ignoraient les Marocains avant l'instauration du Protectorat et qui jouent un rôle suffisamment important dans la vie quotidienne pour attirer l'attention. L'examen du lexique emprunté de la sorte renseignerait le sociologue sur les goûts et appétits fonciers des Marocains et la satisfaction qu'ils en ont reçue grâce au Protectorat.

Il convient de noter ce fait très important que les dialectes marocains n'ont adopté du français aucun mot outil, aucun de ces petits mots ou expressions qui servent à lier les mots entre eux, les propositions, les phrases ; il ne les a même pas adoptés comme signes oraux de ponctuation tels ceux qu'a signalés M. Marcel Cohen.

A plus forte raison n'a-t-il emprunté aucune désinence, aucune flexion étrangère. Pour l'attribution du genre masculin ou féminin, il s'en est tenu à l'apparence du mot emprunté une fois coulé dans le moule arabe ; mais quand cette apparence n'est pas déterminante, il a donné au vocable le genre qu'il a en français : nº 173 *ṭōmōbīl* est féminin, comme « automobile » et nº 140 *sātyām* est aussi féminin parce que les Français disent la « C.T.M. » (Compagnie de transport et tourisme au Maroc). La syntaxe du dialecte n'a été en rien affectée par les emprunts. Enfin, la phonétique, comme on le verra plus loin, est demeurée invulnérable.

C'est dire que ces emprunts au français, pour massifs et variés qu'ils paraissent, ne touchent que son lexique et respectent absolument la structure morphologique du dialecte. Bien mieux, le dialecte moule les emprunts dans les gabarits arabes dans toute la mesure du possible : de là des dérivés et des pluriels internes effarants où le mot emprunté n'est plus reconnaissable : *kīrān* = (des) cars (automobiles), ou quarts (à boire), *swāzəf* = (des) sous-officiers (de sous-off.), *knāṣəl* = des caleçons, *zḷāṛe* = faiseur d'histoires, d'embêtements.

8° *Conclusion.*

Après avoir ainsi examiné les conditions dans lesquelles la langue des citadins marocains a été appelée depuis 1912 à emprunter de nombreux vocables français, on pourrait penser qu'on se trouve devant un moment historique de l'évolution de cette langue, devant un phénomène qui dépasse largement le fait d'adopter en grand nombre des mots aux résonnances étrangères.

Un fait politique, l'instauration du Protectorat, aux conséquences économiques et sociales d'une portée inouie, en enrichissant le genre de vie des citadins a également enrichi leur langue, dans le domaine du vocabulaire. Non seulement il a obligé, sans le vouloir ni le savoir, le parler des villes à incorporer des mots français, mais encore il a favorisé la naissance de mots nouveaux dialectaux en même temps qu'il l'a mis à même de trouver en Orient d'autres vocables de cet arabe classique qu'on dit moderne pour désigner des choses et des institutions nouvelles dans le pays.

D'un autre côté, le Protectorat a provoqué, en facilitant les communications, un grand brassage de populations très diverses. Les particularités dialectales se sont alors estompées et vont s'estompant tous les jours davantage. On va ainsi progressivement vers une koïnè marocaine où les emprunts nouveaux au français prennent leur place.

Ce fait historique, dont nous n'évaluons pas l'importance parce que nous le vivons, n'est pas cependant comparable à cet autre fait historique que fut l'implantation de l'arabe chassant le berbère.

Dans ce drame — qui ne manque pas de côtés comiques — on voit se combattre les deux tendances fondamentales qui président à l'évolution de toutes les langues. D'une part, on remarque chez le Marocain une habitude qui se crée d'emprunter des mots étrangers inconsidérément. D'autre part, on remarque encore qu'il n'abandonne rien du fonds de sa langue. D'un côté il adopte des termes concrets venant du français, de l'autre il choisit des termes abstraits venant du classique arabe. Il prend mais ne donne.

En somme, ce moment historique se caractérise par un large enrichissement du seul vocabulaire correspondant à un large enrichissement de la civilisation comme il vient d'être dit. Mais la pérennité de la langue n'est pas atteinte non plus que celle de la mentalité foncière dont elle est l'expression.

II. — NOTES LEXICOLOGIQUES

On donne ici quelques vocables, un peu moins de deux cents, appartenant en majorité à la langue commune des citadins. Ce sont des échantillons choisis, dans une grande masse fluante d'emprunts, pour montrer dans quelles conditions un néologisme devient nécessaire pour la conscience dialectale, ou risque de disparaître. Ceux qui ne sont employés que par des groupes restreints figurent à côté des autres pour des raisons diverses, surtout à titre d'illustration de la première partie de cette étude.

Les mots sont classés selon l'ordre alphabétique français.

1. *asurans*, sub. masc. sing., sans plu., prend l'art. « assurance contre les accidents du travail ». Le dialecte avait déjà exprimé l'idée « d'assurance contre... » avec l'espagnol « seguro » = assurance, et traduisait « casa de seguros » par *ḍāṛ sīgūṛọ* = compagnie d'assurance ; il s'agissait alors d'une institution peu connue en milieu musulman, réprouvée même par les autorités religieuses estimant que la créature ne doit pas décemment prendre des mesures pour atténuer les conséquences des décisions du Créateur ; il s'agissait aussi d'assurances sur la vie, contre l'incendie, ...et rarement contre les accidents du travail ; il s'agissait enfin de contrats librement consentis. De nos jours, l'obligation pour les employeurs chrétiens d'assurer contre les accidents du travail tous leurs employés, même musulmans, a fait connaître, par les avantages qu'elle procure, l'institution de l'assurance ; il n'est pas de manœuvre qui l'ignore et ne soit prêt à y faire appel ; sa conscience de musulman est à l'abri du reproche puisqu'il n'a pas signé de contrat lui-même : si péché il y a, c'est le chrétien qui l'endosse. On comprend alors que le mot *asurans* soit très connu et qu'il ait pris le sens spécial d' « assurance contre les accidents du travail », laissant à l'emprunt espagnol *sīgūṛọ* le soin de désigner les autres genres d'assurance contre les malheurs et les calamités.

Le classique moderne hésite entre *šarikat-ta'mīn* et *šarikat-ḍamān* pour « compagnie d'assurances » ; voir BERCHER (§§ 61 et 923), termes qui n'ont pas la brièveté et la précision de l'emprunt fait au français.

2. *bạ̄blyọ̄lẹ̄k*, sub. masc. sing. sans plu., ne prend pas l'art., « Bibliothèque générale du Protectorat ». Le *t* ẹst occlusif. Le mot n'est guère

connu en dehors des employés et des usagers de la dite Bibliothèque. Le sujet parlant y voit deux mots : *bāb* = porte, qu'il connaît bien, et un complément déterminatif, *yọṭẹ̄k* qu'il classe dans la catégorie des mots bizarres que les temps nouveaux apportent et qu'on n'arrive pas toujours à comprendre. C'est pourquoi le complexe ne prend pas l'article.

Le classique moderne offre *ḫizānat-al-kutub* qui est connu des lettrés et employé par eux pour désigner toute bibliothèque, y compris le meuble armoire-bibliothèque. Il offre aussi *maktaba* dans les mêmes sens, mais ce mot est employé en dialecte avec le sens précis de « pupitre muni de pieds courts » qu'emploient les fonctionnaires marocains.

3. *bạ̄k* ou *bank* sub. masc. sing. sans plu., prend l'art., « bac à vapeur » qui servait à la traversée du Bou-Regreg entre Rabat et Salé. On l'appelait aussi *bəṛkāṣa* = barcasse. L'objet a disparu et ses différentes appellations ne sont plus connues des jeunes générations.

Le Maroc a eu *mεaddya* pour désigner un bac primitif fait de jonc tressé et quatre outres servant de flotteurs. Rabat avait un bac actionné par des avirons fait de deux grandes chaloupes supportant un plancher ; on l'appelait *mgṛọ̄na*. Voir Brunot, *Lexique maritime*, pp. 89 et 116.

4. *bạ̄kīt*, sub. masc. sing. ; plu. + *ạ̄t*, prend l'art., « paquet de forme géométrique », un paquet de tabac par exemple. Les vocables qu'offre le dialecte désignent des paquets qui n'ont pas de formes géométriques : *ṛəzma* = paquet de linge de la femme qui va au bain, *lfạ̄fa* = colis, paquet emballé dans de l'étoffe, *ṣoṛṛa* = nouet, *kəmmūsa* = paquet noué dans une étoffe dont les pointes sont rabattues vers le centre, *fərda* = ballot de tissu, *bạ̄la* = ballot de soie grège.

5. *banjọ* sub. masc. sing. ; plu. + *yạ̄t*, prend l'art. « banjo », instrument de musique moderne, à cordes ; n'est connu que des citadins jeunes, épris de musique. Fès nasalise le *a*, tout en prononçant *n*.

Bien que le mot ne soit pas français, il est considéré comme tel, parce qu'il a été introduit par le français.

6. *bānk*, sub. masc. sing. ; plu. *bnạ̄k*, prend l'art. « banque », « établissement de crédit ». L'arabe classique moderne s'est vu obligé de faire le même emprunt, cf. Lévi-Provençal, p. 17 : *bank*, plu. *bunūk*. Le nom

d'un établissement aussi connu et aussi fréquenté qu'une banque, ne peut qu'être bref et commun à toutes les langues parlées sur un même territoire.

Avant le Protectorat, le Marocain avait pris le terme espagnol « banca », qui persiste encore sous la forme *bānka*, plu. *a* > *āt.* En Algérie, ce mot, espagnol ou italien, a désigné le Mont-de-piété, institution encore inconnue au Maroc, cf. Beaussier, p. 51.

Le classique n'offre pas de mot simple et bref pouvant désigner des établissements dont les opérations ne sont pas toutes conformes aux prescriptions ou interdictions coraniques.

7. *bāṛba*, sub. fém. à la fois sing. et collect., prend l'art. « betterave comestible ». Le mot fait figure d'emprunt au français parce qu'il a été introduit, avec la chose qu'il désigne, par les Algériens venus à la suite des Français.

bāṣma, voir *fāṣma*, nº 44.

8. *batant*, sub. masc. sans plu., « patente », impôt sur le commerce. Les deux *t* sont occlusifs, à Rabat, Fès et Marrakech ; le second *a* n'est pas nasalisé.

Le Maroc ancien ne connaissait pas d'impôt régulier sur les bénéfices commerciaux. Il n'a connu les patentes que depuis le Protectorat. Bien que l'administration créatrice de l'impôt ait offert aux assujettis des mots d'un arabe académique devenus *mūrābāḥa* ou *ḍāṛẹ̄bət-əl-'arbāḥ*, ceux-ci ne sont guère employés que dans des circonstances « administratives » ; le public a préféré le mot français qui dit en deux syllabes une chose très précise.

D'ailleurs, la Tunisie et l'Orient ont dû adopter, à côté de termes officiels arabes, des emprunts faits à l'étranger : Bercher, § 88, relève *bāṭīnda*, et Belot, II, p. 1013, *bāṭanṭa*.

La patente sanitaire d'un navire est appelée *batinta* ou *patinta* (avec deux *t* occlusifs), mais il s'agit alors d'un emprunt à l'espagnol. « Patente » même sens. Voir Brunot, *Lexique maritime*, p. 4.

9. *baṭəṛwi*, sub. masc. ; plu. + *yāt*, prend l'art., « patrouille », groupe de quelques soldats circulant armés en ville pour assurer l'ordre chez les militaires. C'est aussi une patrouille de scouts.

L'économie syllabique arabe coupe le mot français en pat-rouille et non pa-trouille, d'où la voyelle neutre *ə* de disjonction.

Rabat et Marrakech, mais non Fès, avaient des patrouilles nocturnes, dites *ḍọṛ*, sans caractère militaire ; les hommes de ces patrouilles étaient appelés *mmwālīn əḍ-ḍọṛ* ou *ḍọwwāṛa* ; mais ils ne circulaient pas en groupe : chacun d'eux parcourait seul un itinéraire donné, à plusieurs reprises, la nuit, et revenait au poste de garde. Le dialecte ne connaît pas les classiques modernes *'idāra* voir Colin, p. 21 (qui a pris le sens de « direction ») ni *dawariya*, voir Lévi-Provençal, p. 37, patrouille.

10. *bāẓāṛ*, sub. masc. ; plu. + *āt* ou *bbwāẓəṛ* (Marrakech) ; prend l'art. : « bazar », boutique de vente d'objets d'art indigène, aménagée comme un magasin moderne, c'est-à-dire, essentiellement, dans laquelle le client pénètre. Ce n'est que depuis le Protectorat, et à l'exemple ou à l'instigation des Français, que les Marocains ont monté des magasins spécialisés dans la vente d'objets d'art indigène dont les seuls clients sont des Chrétiens. Le dialecte n'offrait rien pour désigner cette chose nouvelle, le classique non plus ; on a donc dû adopter le mot que les Français employaient eux-mêmes, mot simple à deux syllabes. Le sujet parlant en ignore l'origine persane et les sens plus étendus qu'il a ou a eus tant en Orient qu'en France.

Le *māġāza* a la même disposition, mais on n'y vend pas de vieilles choses plus ou moins belles.

11. *bərda* v. fut. *i*, « perdre quelque chose de valeur, d'utile » par ex. « dilapider sa fortune par dissipation ou mauvaise gestion ».

tbərda = perdre toute valeur, toute utilité, disparaître. *flān tbərda* = un tel a sa santé ruinée ; *mbərdi* = qui a perdu toute valeur ; se dit de tout.

C'est sans doute le verbe français « perdre », ou plutôt son participe passé « perdu », qui est à l'origine et non l'espagnol « perder » ; mais les deux mots romans se ressemblent tellement qu'il est difficile d'être affirmatif.

Le dialecte offre toute une série de verbes signifiant « perdre », « être frustré de », « subir un dommage... » : *ḍāɛ* = être perdu, et « subir un dommage » ; *rẓa* = priver de ; *ttərza* = être frustré de ; *tfəqqəd* = disparaître (*tfəqqəd-lọ l-bāṣāṛ* = il a perdu la vue) ; *tšəḍḍa* = perdre toute valeur (objet de bois, de métal, par ex. une montre) ; *tbāla* = être hors d'usage ; *ršа* = perdre sa valeur par vétusté, etc., etc. Mais *tbərda* est à la fois plus extensif et plus expressif que ces synonymes.

12. *bəṛgādi* sub. masc. ; plu. + *ya*, prend l'art. « brigadier de police ». Avec le sens de « brigadier de cavalerie ou d'artillerie » le mot n'est employé que par les militaires.

On a aussi *bəṛgādi dyāl ən-nəks* ou *dyāl əṣ-ṣənk* = contrôleur des droits de portes ou de marchés, qui fait penser au « brigadier des douanes ». Le caporal *kabṛān* qui, dans l'infanterie, correspond au brigadier de la cavalerie, n'est dans le civil, qu'un chef d'équipe de manœuvres. Voir plus loin, nº 65.

13. *bəṛnōṣ*, sub. masc. ; plu. *bṛānəṣ*, prend l'art. « burnous, manteau bleu d'uniforme, sans manche, à capuchon, des mokhaznis agents subalternes des autorités françaises ».

Ce mot algérien, terme générique (voir Ph. Marçais, p. 209), a été introduit par les Français depuis l'instauration du Protectorat ; il est considéré comme un emprunt au français bien qu'il appartienne aux dialectes algériens.

Le manteau de même coupe porte le nom de *səlhām* (vieil emprunt au berbère) s'il est en drap ou en laine légère, *ḫīdūs* s'il est en laine forte et serrée ou en poil de chameau, *ḫnīf* s'il s'agit des manteaux noirs décorés des Berbères du Sud. Voir Brunot, *Vêtements*, pp. 103 et 109.

Dans les dialectes citadins, *bəṛnōṣ* désigne le « dévidoire à fil de trame » des tisserands qui tissent la laine. Voir Lapanne-Joinville, pp. 27 et 69.

On retrouve ce mot dans l'expression : *bəṛnōṣ l-əjwād* qui désigne le commencement de la nuit complète.

14. *bəṛṭmūni*, sub. masc. ; plu. + *yāt*, prend l'art. « porte-monnaie à fermoir-ressort ». Les confusions sont nombreuses et fréquentes avec *bəẓṭām*, les deux mots désignant tantôt le porte-monnaie, tantôt le portefeuille, confusion compréhensible en raison de l'afflux du papier-monnaie et de la rareté des pièces métalliques de monnaie.

L'arabe ne fournit que *ḫnīša* (petit sac de toile), pour désigner une bourse ordinaire, et *kīsa* pour désigner une bourse dont l'étoffe présente des bandes de couleurs variées.

Noter que les femmes ont donné le nom arabe de *šəddāda* au fermoir-ressort.

15. *bīdọ*, sub. masc. ; plu. + *yạ̄t*, prend l'art., « bidon de deux litres de l'équipement du soldat ». Ce mot désigne encore, à Marrakech, un arrosoir, que Fès appelle *rəššạ̄ša*. Voir ci-dessous.

16. *bīdūn*, sub. masc. ; plu. *byạ̄dən*, prend l'art., « bidon de métal non cylindrique, avec bec et bouchon, de cinq à dix litres environ » ayant servi à contenir du pétrole, de l'essence, de l'huile minérale ; une fois vidé de ces produits, il sert à contenir et transporter des liquides divers. Ainsi à Fès et Rabat. Marrakech l'appelle *ṭaṛṛọ* mot qui, à Fès, désigne le bidon à ordures.

Comme seau en métal, le dialecte n'a que *sṭəl*, mot roman adopté même par le classique, désignant le récipient de zinc ou de fer-blanc, troncônique, à anse, servant au transport de l'eau particulièrement : voir Brunot, *Récipients*, p. 122. Mais aucun objet indigène ne rappelle d'assez près la forme du bidon. Le classique moderne, voir Bercher, nº 876, a *ṣafīḥa* = bidon à pétrole ; le marocain ne peut l'adopter parce qu'il connaît *ṣfīḥa* avec le sens courant de « fer à cheval » à côté d'autres significations techniques. *bīdūn* s'imposait.

bīnāṛ, voir nº 130.

17. *bīrnọ*, sub. masc. ; plu. + *yạ̄t*, prend l'art., « absinthe Pernot ou de toute autre marque ». Comme en français, le mot désigne l'absinthe, collectif, ou une consommation : *šṛəbt ḫəmsa d-əl-bīrnọ̄yạ̄t* = j'ai pris cinq absinthes.

Le consommateur marocain n'établit pas de rapport entre la liqueur et la plante (qu'il appelle *šība*, voir Renaud et Colin, § 1), armoise, absinthe qui sert à sa fabrication. Il n'a donc pas songé à composer un mot nouveau arabe.

18. *bīrọ* sub. masc. ; plu. + *wāt*, ou plus fréquemment + *yạ̄t* ; prend l'art., « bureau, pièce dans laquelle se tient un fonctionnaire du Protectorat ». Les bureaux des fonctionnaires chérifiens portent le nom de *bnīqa*, plu. *bnạ̄ẹq* (qui désigne également les geôles du Palais impérial). L'agencement intérieur des deux sortes de bureaux est très différent, ce qui explique l'adoption du mot français. Comparer *ḥānūt* = boutique indigène et *māġāza* = magasin français. Par ailleurs, les *bnẹ̄qa* sont infiniment moins nombreuses et moins connues que les bureaux. Le mot *bīrọ* a fini par prendre

tous les sens administratifs du français « bureau », sans toutefois que la représentation concrète de « salle » soit séparée de la représentation abstraite de « service administratif ». Le classique moderne a donné à *maktab* et *qalam* le sens de « bureau », voir Lévi-Provençal, pp. 63 et 83 ; mais ces mots sont déjà pourvus en dialectal d'autres significations, et la presse arabe a dû elle-même adopter *bīrū*, voir Bercher, § 183.

bīsẹ̄klīt, voir ci-dessous, n° 19.

19. *bīsklīt* sub. masc. ; plu. + *ạ̄t*, « bicyclette ». Le *t* est toujours occlusif. On entend aussi à Fès, à côté de *bīsklīt*, les mots *bīsẹ̄klīt*, *bəšklẹ̄ṭ* et *būšklẹ̄ṭ* (lang. des femmes). La tendance à caractériser l'emprunt par l'espagnolisation en *a* final, a donné encore *bīsklīta*.

Le syn. *ɛaud ər-rīḥ* a été le premier mot employé pour désigner l'objet nouveau ; trop long, on l'abandonne. Le classique moderne *dərrāja* est très peu connu ; à Marrakech, il désigne une sorte de toton fait d'un disque de poterie de 7 à 8 cm. muni d'un axe perpendiculaire. Quant à *ɛajala* que donne Bercher, § 996, il désigne, sous son aspect phonétique dialectal *ɛajla*, le chariot d'enfant, en bois, dans lequel on met le bébé pour lui apprendre à marcher.

bīsklīt reste donc sans concurrent.

bīsklīta, voir ci-dessus, n° 19.

20. *bīsri* sub. masc. ; plu. + *yạ̄t*, prend l'article, « magasin d'épicerie français » ; l'épicier est dit *mūl-l-bīsri*. Un très grand nombre d'épiceries modernes sont tenues par des Marocains, notamment des Berbères du Sous.

L'arabe ne connaît que le *bəqqāl* qui, à l'origine, ne vendait que des corps gras, et le *ɛăṭṭāṛ* qui ne vend que des épices proprement dites, tous deux installés dans des boutiques traditionnelles *ḥānūt* dans lesquelles le client n'entre pas.

Le mot nouveau s'imposait avec la chose nouvelle.

21. *blāka* sub. fém. ; plu. *a* > *āt* ; prend l'art., « plaque indicatrice de métal » au bras d'un porteur, sur une automobile, à la porte d'un avocat ou d'un médecin, etc. C'est le mot français « plaque » avec une terminaison espagnole en *a*, marque du sentiment qu'a le sujet parlant qu'il s'agit d'un emprunt.

Une carte de visite fixée à la porte s'appelle *drīsa* ou *ladrīsa*, sub. fém. ;

plu. *a>āt*, le second ne prenant pas l'article, le premier devenant, avec l'art., semblable au second. C'est le mot « adresse » espagnolisé.

22. *blāṣa* v. fut. *i*, « remplacer, suppléer quelqu'un dans une tâche, faire la relève ». Le dialecte a l'équivalent dans *ḫləf*. S'il s'agit de changer une personne ou une chose pour une autre, on dit *šənja* ou *ṣənja* qui a son équivalent dialectal dans *bəddəl*.

23. *bḷāṣa* sub. fém. ; plu. *bḷāẹṣ* ; prend l'art., « place, emploi stable, non pénible, plus ou moins obscur ». C'est le mot français « place » espagnolisé pour marquer l'emprunt. L'arabe a *wāḍēf* chez les lettrés, à Fès, au lieu du class. *waḍīfa*, parce que le dialectal *ūḍẹ̄fa* signifie « tresse de palmier nain », ou encore *ṛətba* (*r* emphatique à Fès, non emphatique à Marrakech), ou encore *murəttaba* ; tous ces mots sont quelque peu « recherchés » et désignent des fonctions publiques d'un certain rang, plutôt que la « place » modeste, « pépère », qui vous met à l'abri du besoin. Voir Bercher, §§ 555 et 1709.

Avec le sens de « marché européen, halles », le mot est l'espagnol « plaza », même sens, s'opposant à *sọ̄q*, *swẹ̄qa*, *qāʕa*, *fəndəq*, *jọ̄ḷẹ̄ya*, désignant certains marchés indigènes.

24. *bnọ* sub. masc. ; plu. + *wāt* ou + *yāt*, prend l'article, « pneu » de roue d'automobile ou de bicyclette ou de motocyclette. La roue dépourvue de son pneu est dite *qjəṛ* ; l'ensemble de la roue et de son pneu est appelé *ṛwẹ̄ḍa* (esp. « rueda », même sens). Le classique moderne a forgé *'iṭāṛ*, voir Colin, p. 41, totalement inconnu du dialecte.

25. *bọ̄ḷa* sub. fém. ; plu. *a>āt*, prend l'art., « ampoule d'éclairage électrique » ; par l'emphase des consonnes, le mot est nettement distinct de *būla* = miction ; le synonyme à Fès *zāja d-əḍ-ḍọ̄w* signifie aussi « verre de lampe ». Un autre synonyme, *lāmba* (avec *b* emphatique) s'emploie également pour désigner la « lampe à pétrole ». On précise alors en disant *zāja d-trisintẹ* (le premier *t* est occlusif, le second est affriqué à Fès) ou *zāja* (= *lāmba*) *d-lẹktrīk* ou *lāmba d-trisintẹ* ; on voit là les déformations de « électricité » et « électrique » dont les différences de sens ne sont pas perçues.

Le classique moderne a fait, comme le dialecte, l'emprunt du mot français, voir Bercher, § 1494.

bọ̄māḍa, voir n° 131.

26. *bǭrọ*, sub. mas. collectif, unité + *ya*, « poireau ». C'est la prononciation actuelle de Fès ; Marrakech dit *bọrrọ*, Rabat dit aussi *pǭrọ*. Ce légume est peu estimé à cause de sa fadeur. Lorsqu'on en a oublié le nom, on dit *l-bəṣḷa ṛ-ṛōmīya* = oignon d'Europe, qui va avec *bḷāṭa ṛōmīya* = pomme de terre, *tūt ṛōmi* = fraise, etc.

27. *bọṛṭẹ* sub. masc. ; plu. + *yāt*, prend l'art., « petit porteur du marché français », qui offre ses services aux ménagères ; généralement garçon de dix à quinze ans. Le groupe des porteurs du marché est désigné par *ūlād-bọṛṭẹ* ou *ūlād-əbbọṛṭẹ*. On entend aussi *pọṛṭẹ*, *wuld-pọṛṭẹ* pour désigner le porteur. Mais on tiendra compte de ce que le Marocain considère *p* comme un redoublement de *b*. Le mot vient du français par la phrase « porter Madame ? » avec laquelle le porteur fait ses offres de service, ou encore par le mot-phrase « porter ? » de la ménagère qui demande au gosse s'il veut prendre son panier.

Le mot a un diminutif *bwẹ̄ṛṭẹ*, qui devient *bbwẹ̄ṛṭẹ* à Marrakech.

Le verbe dénominatif — et péjoratif — que l'on trouve dans *kān ibọṛṭẹ-līya* = il me portait mon panier (et il n'a pas l'air de s'en souvenir !) est rare.

Le petit porteur du marché est un type très nord-africain. Il est curieux de noter qu'en Algérie, c'est l'expression arabe *yā* ! *uləd* ! « Eh ! gosse ! » qui est passée en français ; « J'ai pris un « yaouled » pour porter mon panier », alors qu'au Maroc, c'est le mot français qui a été adopté par les Marocains. L'institution des petits porteurs est toute récente et elle a été créée par les Français et pour leur usage. C'est ce qui explique que le mot *bọṛṭẹ* se soit imposé. Dans les maisons musulmanes, en effet, on a un *mətεalləm* pour faire les commissions ; l'homme, chef du ménage, l'emmène avec lui au marché pour porter le panier ; sinon, lorsqu'il vient de faire ses emplettes, il confie son panier à un porteur adulte, *ṭāləb mεāšọ* (à Rabat et Marrakech) ou *zərzāy* (à Fès) qui le remet à la maison, à la porte.

28. *bǭṣṭ* sub. masc. ; prend l'art. ; plu. *bwāṣəṭ* (Fès), *bbʷāṣṭ* (Marrakech) « poste de police » ; remarquer que le même mot français « poste », lorsqu'il s'agit du service postal, a donné *bǭṣṭa*. Le mot arabe classique *markaz* = poste, centre (en général), n'a pu être employé dans ce sens car il a en dialecte le sens de « dame pour damer le pisé ou les terrasses ».

S'agissant des postes de garde des quartiers de Fès, on dit *ḥānūt d-əl-ɛăssa* = boutique de la garde.

29. *bọ̄ṣṭa* sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, prend l'art., « bureau de poste ». On dit *f-əl-bọ̄ṣṭa* = par la poste, s'il s'agit d'un envoi postal, ce qui marque bien le caractère concret du mot ; on entend aussi *f-šmāndifīr* « par chemin de fer ». Malgré sa terminaison en *a* qui lui donne un aspect espagnol, le mot est bien emprunté au français (esp. *correo*). L'arabe d'Orient emploie ce mot ; on le trouve dans Belot, tome II, p. 1495, art. « timbre », et dans Lévi-Provençal, p. 16, à côté de *barīd*.

30. *bṛāšma* sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, prend l'art., « branchement sur une ligne électrique » ; *lāqa l-bṛāšma* « brancher sur une ligne », et, pour plaisanter, « s'accoupler ».

Le classique moderne offre *tauṣīla*, voir Bercher, § 1702, qui n'a pas de caractère technique à sens précis et restreint. Il n'est pas connu.

31. *brīki* sub. fém. à Fès, masc. à Marrakech ; plu. + *yāt*, prend l'art., « briquet des fumeurs ».

Le class. ancien avait *zand* = briquet fait de deux morceaux de bois qu'on frottait ; le dialect. algérien, voir Beaussier, p. 274, connaît *znāḍ* avec les deux sens de « briquet » et de « batterie d'arme à feu » ; le dial. marocain a réservé *znāḍ* à la seule désignation de la « batterie d'arme à feu ». L'instinct linguistique qui pousse à donner des noms différents à des objets différents malgré les caractères communs qu'ils peuvent avoir, a conduit à l'adoption du mot français *brīki* s'opposant à *znāḍ*.

32. *būlīs* collect. masc. plu., prend l'art., « la police, les agents de la police » ; *būlīsi* = agent de police, avec, pour plu., *būlīsīyīn*, *būlīsīya* et, à Marrakech, *bbʷāləs*.

L'ancien Maroc avait *l-ɛăssa* = la garde, le guet, et *ɛăssāṣ* = agent du guet ; ces mots sont conservés là où l'ancienne organisation de la police subsiste à côté de la nouvelle.

ḥărsi, que donne Beaussier, p. 112, avec le sens de « agent de police », n'est connu au Maroc que dans un dicton relevé, par ailleurs, dans Marçais, *Tlemcen*, pp. 37 et 149, et Bel et Ricard, p. 294 ; c'est un mot qui disparaît, tant à Tlemcen qu'au Maroc. Mais dans l'arabe classique moderne

de Tunis, on croirait le retrouver sous la forme *ḥāris as-silm* = gardien de la paix, voir Bercher, § 334 ; cependant l'expression arabe est construite, semble-t-il, plutôt par traduction littérale de l'expression française, que par reformation d'un dialectal *ḥărsi*.

Le classique ancien, l'hispanique, le classique moderne d'Orient et de Tunisie, offrent *šurṭa* = police, *wāli-aš-šurṭa* = chef de la police, *šarṭī* = soldat de la garde, *šurṭī* = policier, voir Kazimirski, I, p. 1216, Colin et Lévi-Provençal, *Ḥisba*, p. 39, Dozy, I, p. 746, Lévi-Provençal, p. 46, Bercher, § 793, Fagnan, p. 87.

Il faut croire que *šurṭa*, *šurṭī* étaient bien oubliés ou qu'ils ne donnaient pas une idée exacte de l'organisation moderne de la police, quand *būlīs* s'est présenté, car ce mot est adopté même par le classique de la presse, à côté des autres ; voir Lévi-Provençal, p. 16 et Bercher, § 154. Le sens initial de *šurṭa* semble avoir été celui de « garde, garde du prince ou du gouverneur » à laquelle on confiait quelques-unes des missions de la police actuelle.

Le mot *jāwīš*, que Colin signale p. 12 comme terme étranger, signifiant « sergent de ville » et employé dans la presse d'Orient, est inconnu au Maroc.

33. *būlanji* collect. masc. sing., prend l'art., « le pain fabriqué par le boulanger français ». Un pain de ce genre est dit *būlanjīya*. Il s'oppose à *ḫubz* = pain de fabrication indigène, et il chasse peu à peu l'ancien emprunt espagnol *kūmẹṛ*, encore employé, qui désigne aussi le « pain des Européens ».

34. *būn* sub. masc. ; plu. *bwān* ou *bbʷān* (Marrakech), prend l'art., « bon, ticket, feuille de ravitaillement ». Le mot est employé parfois comme collectif : *išri b-əl-būn* = il achète au marché régulier, s'opposant à *išri b-maṛšinwāṛ* = il achète au marché noir. Il semble bien que dans l'esprit du sujet parlant il s'agit de deux techniques commerciales.

L'arabe *nfūla* = billet, s'emploie pour tout ce qui ne concerne pas le ravitaillement. Le terme régulier est *bīṭāqa d-ət-təmwīn*, mais on ne l'emploie guère, il est trop long en face de *būn*.

35. *burdīl* sub. masc. ; plu. + *ā̤t*, prend l'art., « quartier des lupanars » organisé et surveillé. Un bordel se dit *ḍār-əl-qḥāb* = maison de putains, ou *ḍāṛ qọwwāda* = maison de maquerelle, ou encore, à Rabat, *ḍāṛ ət-tqa*,

expression que Lerchundi, p. 172, art. « carcel » traduit par « prison pour femmes ». Il est remarquable qu'à Fès, on relève *nqẹ̄m ḍāṛ əl-tqa* = je me mets en frais pour bien recevoir mes hôtes.

A Casablanca, le quartier réservé s'appelle *bū-sbīr* du nom du propriétaire, Prosper (Dufieux?), du terrain où l'on permit, au début de la pacification, l'installation de maisons de tolérance. Un quartier de ce genre ayant été aménagé dans la ville nouvelle, on l'appela *bū-sbīr jdīd*. Mais l'ancien a été supprimé, et il ne reste plus qu'un *bū-sbīr* sans qualificatif.

Le premier lupanar pour la troupe, fut installé, si mes souvenirs sont exacts, à Settat, dans une fabrique de savon ; aussi, pendant longtemps, les bordels militaires portèrent-ils le nom de *ḍāṛ-ṣābūn*.

Cette floraison d'appellations locales démontre que l'organisation et la surveillance modernes de la prostitution étaient inconnues du vieux Maroc. Il a bien fallu alors prendre le mot étranger pour désigner une institution nouvelle.

būšklẹ̄ḷ, voir nº 19.

36. *būzāṛ* collect. masc. sing., sans nom d'unité, ne prend pas l'art., « vieux objets d'art indigène » recherchés uniquement par les touristes européens. C'est le mot français Beaux-Arts. Les Marocains ne manifestent aucun engouement pour ce qu'ils considèrent comme des vieilleries dignes tout au plus du *moṛqṭān* (à Fès) ou de la *jọṭẹ̄ya* (Rabat) ou du *sọ̄q-əl-bāḷi*. Il leur est impossible d'admettre que ces vieux objets, quels qu'ils soient, relèvent des *al-funūn al-jamīla* expression qu'on relève dans l'arabe administratif moderne : le mot *jamīla* « belles » fait opposition. Il est donc naturel que le mot français, dont la valeur étymologique reste inconnaissable pour les Marocains, soit adopté pour désigner des choses auxquelles les Français seuls portent un intérêt surprenant.

37. *bwānḍẹ* sub. masc. ; plu. + *yāt*, prend l'art., « bandit, voleur, escroc ». Marrakech prononce *bbʷāndi*. Le mot a été moulé sur le schème *fεāili* d'une catégorie importante de noms d'artisans.

Les synonymes arabes ne manquent pas, mais les dialectes citadins semblent n'avoir jamais assez de termes ni de termes assez forts pour exprimer l'idée de « voleur ». Il n'est pas étonnant qu'ils aient pris le mot français d'autant plus qu'il ressemble par sa structure à un mot arabe.

Le français courant du Maroc emploie en revanche des mots arabes qu'il trouve plus expressifs que ceux de sa langue maternelle : *šẹṭān* pour « astucieux, retors ».

bwẹ̄ṛḷẹ, voir nº 27.

byāḍən, voir-nº 16.

38. *dibọni*, sub. masc. ; plu. + *yāt*, ne prend pas l'art., « apéritif Dubonnet », considéré comme un vin comparable à du Malaga par exemple. Le mot désigne aussi « une consommation de Dubonnet ».

39. *dīfāṇ* sub. masc. ; plu. rare *dyāfən*, prend l'art., « vin, (du vin) ». Le syn. *bīnọ* est d'origine espagnole. L'arabe donne *šṛāb* qui signifie « vin » et aussi « toute boisson ». *ḫmər* désigne tout alcool. *dīfāṇ* apporte donc une précision.

40. *difāndẹ* adv., « défendu, interdit par règlement de police administrative sous peine de sanction ». Le mot est invariable : *dāṛ difandẹ ɛlā-dīk-əl-ḥāja* = l'administration a interdit la vente de cette marchandise, elle l'a bloquée. Marrakech prononce *ḍẹfandẹ*.

məmnūɛ est employé pour une interdiction non administrative et non religieuse : *āna məmnūɛ mən-māḳəlt l-īdām* = il m'est interdit — pour ma santé — de manger des corps gras ; *mnăɛni ṭ-ṭbēb mən-māḳəlt l-īdām* = le médecin m'a interdit...

ḥṛām, invariable comme *difandẹ*, se rapporte aux interdictions religieuses.

drīsa, voir nº 21.

41. *drīzi* sub. masc. ; plu. + *yāt*, prend l'art., « draisine » du chemin de fer. Ce fut, avant la construction de la voie normale, un moyen de transport rapide, donc recherché. L'objet a disparu, mais le mot est resté dans des expressions imagées (voir *frīzi* nº 51) ; il est appelé à disparaître, laissant la place à *mišlāṇ* = micheline, autorail.

42. *fāgọ* sub. masc. ; plu. + *yāt*, prend l'art., « wagon ». Une plate-forme est dite *fāgọ ɛăryāṇ* = wagon nu.

Les dialectes marocains n'ont pas de termes désignant des véhicules, parce que la roue est quasiment étrangère à la civilisation du pays. Ces dialectes n'offraient donc aucune ressource pour nommer le « wagon ».

L'arabe moderne semble être dans le même embarras devant le même problème. BELOT, II, p. 1604, donne *ɛajala* ou *ɛaraba*, mais LÉVI-PROVENÇAL, p. 54, et BERCHER, § 996, traduisent *ɛajala* par « roue » et *ɛaraba* par « voiture », et « wagon ». Dans COLIN, p. 43, *ɛaraba* désigne une « voiture ». Or *ɛaraba* n'est pas employé au Maroc, bien qu'il y soit connu. L'arabe moderne donne *ḥāfila* pour désigner à la fois un « convoi », une « rame de wagons », un « wagon », voir LÉVI-PROVENÇAL, p. 30, et BERCHER, § 368.

On comprend alors que les usagers et les employés des chemins de fer marocains aient dû adopter le mot français devenu *fāgọ*.

43. *faṛmasyạn* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « pharmacie », art ou local du pharmacien. Le Marocain ne va pas à la pharmacie, mais chez le pharmacien. Celui-ci est dit *faṛmāsi*, voir BRUNOT, *Judéo-arabe*, p. 96, ou *faṛmasyạni*. Cependant, la distinction entre pharmacien et pharmacie (local) tend à se préciser : on entend *qṛa faṛmasyạn* = il a fait des études de pharmacie et, à côté, *tḫərrəj faṛmasyạn* = il s'est fait pharmacien.

Le populaire appelle le pharmacien *mūl-əd-dwa*, et sa boutique *ḥānūt mūl-əd-dwa* ; il connaît encore le mot espagnol *bọtīka* (avec *t* occlusif), qui perd du terrain devant le nouvel emprunt au français, et *mūl-l-bọtīka* = pharmacien.

Quant aux mots classiques modernes *ṣaidalī* = pharmacien, *ṣaidala* = art de la pharmacie, *ṣaidaliya* = local du pharmacien, voir BERCHER, § 357, COLIN, p. 36, LÉVI-PROVENÇAL, p. 50, ils sont inconnus au Maroc, sauf chez les lettrés modernistes.

44. *fāṣma* sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, prend l'art., « pansement médical » ; on entend aussi *bāṣma* et même *vāṣma* (à Fès). Il s'agit d'un pansement avec gaze, coton hydrophile, bande, etc., comme les Marocains n'en font pas. De là « bande de gaze » achetée chez le pharmacien.

Le mot arabe *məlzəm* désigne un bandeau ; la *jbīra* est un appareil à réduire les fractures.

fərma voir nº 117.

45. *fərmli* sub. masc. ; plu. + *ya*, prend l'art., « infirmier ». Le mot a un féminin *fərmlīya*, plu. *a* > *ạt*.

L'ancien Maroc n'a connu ni hôpitaux, ni infirmiers. Ses dialectes ne lui ont donc rien offert pour désigner les auxiliaires du médecin de nos jours. Le classique moderne *mumarriḍ*, voir Bercher, § 1440, et Lévi-Provençal, p. 85, est inconnu et il désignerait dans la conscience linguistique générale, celui qui rend malade plutôt que celui qui soigne les malades. Un emprunt au français s'imposait.

46. *fəsyạ̄n* sub. masc. ; plu. + *ạ̄t*, prend l'art., « officier subalterne », c'est-à-dire indifféremment « lieutenant ou sous-lieutenant », voire adjudant et adjudant-chef.

Le mot reporte à l'espagnol « oficial », mais il a été introduit par l'armée française venant d'Algérie où *fəsyạ̄n* avait déjà été emprunté depuis longtemps.

L'armée régulière marocaine, organisée par une mission française à la veille de l'instauration du Protectorat, appelait *qāid-əl-mya* « centurion » les officiers subalternes.

Quant aux mots classiques modernes : *mulāzim 'awwal* = sous-lieutenant et *mulāzim ṯāni* = lieutenant, relevés par Bercher, § 1381, et Lévi-Provençal, p. 84, ils sont inconnus au Maroc.

47. *firma* sub. fém., plu. *a* > *ạ̄t*, prend l'art., « ferme, exploitation agricole d'Européen ». C'est le mot français espagnolisé. *ṭāba d-əl-firma* = tabac cultivé dans une exploitation française sous le contrôle de la Régie.

Un domaine agricole appartenant à un *fəllāḥ* marocain est appelé *blạ̄d* ; il ne comporte pas d'habitation permanente pour le propriétaire. Le *ɛzīb* était en principe une sorte de fief donné à des chorfa-s qui le faisaient cultiver par des *ɛăzzạ̄ba*, comparables à des serfs. La tenure des terres indigènes est sensiblement différente de celle des terres françaises. C'est pourquoi un mot nouveau a été emprunté pour désigner un genre nouveau d'exploitation agricole.

Le classique moderne *mazraɛa* = ferme, voir Bercher, § 648, et Lévi-Provençal, p. 76, n'est pas connu au Maroc.

48. *fọrnọ* sub. masc. ; plu. + *yạ̄t*, prend l'art., « fourneau de fabrication européenne » quelqu'il soit, mais ne brûlant pas du charbon ; désigne les fourneaux à pétrole, à essence, à gaz, ou électriques.

Le dialecte a de nombreux vocables pour désigner des fourneaux indigènes : *kānūn* creusé en terre, *nāfəẖ* = brasero en terre ayant trois pointes et trois trous d'aération, *nāfəẖ ihūdi* = brasero sans pointes, *fəṛna* = grand brasero pour faire la cuisine des grands jours, pour faire bouillir le linge (à Rabat, on dit *fṛẹ̄na*), *məšwa* = fourneau allongé en terre de celui qui confectionne et vend la *kəfta* ou hachis de viande. Le *məjmāṛ* (Fès) est en métal.

Le classique a *mauqid*, voir Belot, I, p. 538, Bercher, § 1719, Lévi-Provençal, p. 88, qui semble désigner tous les fourneaux sans distinction.

49. *fṛank* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « franc » monnaie et pièce de monnaie française. Lorsque l'on compte, le mot reste invariable : *ẖəmsad-əl-fṛank* ou *ẖəmsa fṛank* = cinq francs ; (le mot *ryạ̄l* = pièce de cinq francs, est traité de la même façon). S'il s'agit de pièces d'un franc, le mot prend le plur. : *ɛṭẹ̄ni hād-ər-ryạ̄l frankāt* = fais-moi la monnaie de cette pièce (ou ce billet) de cinq francs en pièces d'un franc. La prononciation de ce mot est instable : on entend *fṛank* (Rabat), *fṛāk* (Fès), *fṛānk* (Marrakech).

L'ancien mot *bəṣṣẹ̄ṭa*, de l'espagnol « peseta », pièce d'un franc, est encore vivant.

50. *frīz* collect. masc. ; unité *frīza*, prend l'art., « fraise », fruit totalement inconnu des Marocains jusqu'à ces derniers temps. Marrakech dit aussi *tūt ṛọ̄mi* = mûre d'Europe, qui entre dans la même catégorie que *bḷāḷa ṛọ̄mīya* = pomme de terre, *bəṣḷa ṛọ̄mīya* = poireau...

51. *frīzi* sub. masc. ; plu. + *yạ̄t*, prend l'art., « coupe de cheveux des jeunes gens à la mode européenne », c'est-à-dire à cheveux assez longs sur le dessus et soigneusement peignés, voire frisés, faisant contraste avec celle des tenants de la tradition qui ont la tête complètement rasée. *mmʷālīn əl-frīzi* = godelureaux qui ont adopté la coupe de cheveux européenne. *l-frīzi u-l-qəmla* (*gəmla* à Marrakech) *qədd əd-drīzi* = les cheveux à la mode avec un pou gros comme la draisine. Voir nº 41.

L'arabe n'offre point de mots pour exprimer exactement cette mode ; on a *šəbšọ̄b* = tignasse, coiffure à cheveux longs non soignés, *ūfṛa*, même sens, employé par les gens qui châtient leur langage, *ġūfāla* ou *zūbāṛa* (à Marrakech) = cheveux longs qui seront bientôt coupés.

52. *gāja* v. fut. *i*, « s'engager dans l'armée, et de là, s'engager pour un temps déterminé au service de quelqu'un ».

mgāgi = engagé ; *mā-nā-ši mgāgi mɛāk* = je n'ai pas contracté un engagement (de servir un certain temps) avec toi, c'est-à-dire « je peux te quitter quand je voudrai ». Comp. français : « Je ne suis pas marié avec... »

L'arabe dialectal a des équivalents : *rkəb ɛăṣkṛẹ*, *lbəs ɛăṣkṛẹ*, comp. français « endosser l'uniforme », *ḫbəṭ ɛla* = en prendre pour (tant de temps).

Le classique moderne offre *inḫaraṭa* = s'enrôler, *inḫirāṭ* = engagement dans l'armée, *munḫariṭ* = engagé, enrôlé, affilié, voir Bercher, § 424, et Lévi-Provençal, pp. 11 et 86. Ces termes, comme le français « s'engager », n'ont pas la précision initiale du dialectal *gāja* = s'engager dans l'armée seulement. L'évolution sémantique s'est faite en sens inverse dans les deux langues : en dialectal, c'est le terme technique précis qui a élargi sa signification, tandis qu'en classique, c'est au terme de sens large « entrer dans une série, une collection » qu'on a demandé de signifier occasionnellement un acte bien caractérisé et bien limité.

53. *gāmīla* sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, prend l'article, « gamelle du troupier » et aussi « tout récipient de métal de fabrication non indigène rappelant la gamelle ». Il semble bien que le mot soit emprunté au français et se soit vu doté, comme c'est fréquent, d'une terminaison espagnole signalant l'emprunt ; l'espagnol a aussi « gamella », même sens.

L'arabe dispose, pour les récipients de fabrication indigène, des diminutifs *ṭwẹ̄wa* = petite casserole sans manche et *ṭnẹ̄jṛa* = petit chaudron, voir Brunot, *Récipients*, pp. 124 et 127, mais ces objets sont bien différents de la gamelle qui porte la marque d'une fabrication étrangère et qui, par conséquent, veut un nom étranger.

54. *gaṛṣōn* sub. masc. ; plu. *gṛāṣən*, prend l'art., « garçon qui sert un Européen, boy, serviteur, domestique », et aussi « garçon de course dans un magasin ».

Au féminin, *gaṛṣōna* ; plu. *a* > *āt* « femme de ménage » employée chez les Européens.

L'ancien Maroc n'avait rien de comparable aux cafés, hôtels et restaurants de nos jours.

Les domestiques et employés chez des Marocains sont appelés *mətɛălləm*,

fém. *mətεăllma*, mots qui signifient « apprenti, aide » et subsidiairement « domestique, femme de ménage » ; si une vieille domestique ne couche pas à la maison et rentre le soir chez elle, elle est dite *ḫəddāma* ; la *mətεăllma* habite la maison de ses patrons ; le *mətεălləm*, tout au contraire, jeune ou adulte, n'entre pas dans la maison.

Le *gaṛṣōn* remplit donc, chez des étrangers, des fonctions diverses, la plupart nouvelles dans la vie du Maroc ; cela explique l'emprunt.

55. *gāẓ* et *zīt d-əl-gāẓ*, sub. masc. sans plu. « pétrole », huile lampante de pétrole. C'est le second terme qui est le plus ancien et il date d'une époque légèrement antérieure à l'instauration du Protectorat. Il n'est pas sûr que l'emprunt ait été fait au français. Il peut s'agir d'une traduction partielle d'une expression anglaise.

56. *gọlf*, dans *lābəs gọlf* = portant un pantalon de golf relevé sur la jambe, s'oppose à *lābəs ṭwēl* = portant un pantalon long couvrant la cheville. Le mot est employé comme un adverbe invariable. Bien qu'il soit d'origine anglaise, il est considéré comme emprunté au français parce qu'il a été introduit par les Français.

Le *g* est emphatique, ou plutôt dur.

57. *gṛāfāṭ* et *gṛāfāṭa* (Marrakech prononce avec *t* occlusif), sub. fém. sous ses deux formes ; plu. + *āt* ou *a* > *āt*, prend l'art., « cravate », objet qui n'a aucun équivalent dans le costume indigène, et dont l'usage est tout récent dans une partie seulement de la jeunesse citadine.

Le *g* est emphatique, plutôt dur.

Il est à remarquer que dans la toilette des femmes, on a introduit il y a peu de temps, mais antérieurement à l'apparition des modes masculines nouvelles, un col en toile de soie artificielle, noir brodé blanc, qui porte le nom de *qəṛbāṭa* ou *gəṛbāṭa* d'origine nettement espagnole (« corbata » = cravate) ; voir Brunot-David, *Broderies*, p. 86 et photo 41, b.

Le classique moderne donne *raqaba* ou *ribāṭ al-raqaba*, voir Bercher, § 604, et Colin, p. 24 ; ces mots se trouvent en concurrence avec les dialectaux *ṛəqba* = cou et surtout *ṛəqqāba* = col de la chemise indigène (à côté de *ġọṛāiṛa*) ; ils ne semblent pas avoir grand'chance de se substituer à l'emprunt français.

58. *gṛām* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « gramme » unité de mesure de poids qui n'a aucun équivalent exact dans les mesures indigènes. Le mot est de plus en plus employé. Lorsque l'on compte, on laisse le plus souvent le mot invariable : *ḫəmsa d-əl-gṛām* = cinq grammes ; *ḫəmsa d-əl-gṛāmāt* marque une insistance : « c'est cinq grammes exactement, pas plus, pas moins, que je dis ».

L'arabe classique moderne s'est vu obligé d'adopter le mot français, voir Lévi-Provençal, pp. 44 et 57.

59. *gṛọbma* ou *gṛọmma* sub. fém. ; plu. + *āt*, prend l'art., « groupement obligatoire de personnes se livrant à la même activité économique, en dehors de ce qui concerne l'alimentation », institué et ordonné par l'administration du ravitaillement. Le mot, difficile à prononcer par les Marocains, est appelé à disparaître rapidement avec l'institution qu'il désigne.

60. *gṛẹ̄ṣọ̄ṛ* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « graisseur, aide du conducteur d'automobile, de car ou de camion », également « chauffeur de locomotive ». On entend aussi *grīsūn* à Marrakech.

L'arabe n'offre aucun équivalent de ce mot qui s'intègre dans le parler des villes.

gᵘsiyyər, voir nº 133.

61. *jāḍāṛmi* sub. mas. ; plu. + *ya*, prend l'art. non assimilé à *j* (*l-jāḍāṛmi*) « gendarme français, ou auxiliaire indigène portant la tenue française ». Les institutions marocaines n'offrent rien de comparable à la gendarmerie française ; le mot français s'impose donc.

L'arabe classique moderne l'a également adopté, voir Bercher, § 285 ; mais Lévi-Provençal, p. 46, donne *šurṭa* = gendarmerie ou police et *šurṭī* = gendarme ou policier ; Colin, p. 39, donne *ḍabṭiya* = police ou gendarmerie. Le dialecte marocain tient compte de la différence existant entre les deux organismes. Voir plus haut nº 32.

62. *jəḷḷẹ̄nāṛ*, sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « général » officier de l'armée. On a aussi *jənnīṛāl*, mais plus rarement.

Le classique moderne offre *qā'id*, voir Bercher, § 1293, que le dialecte ne peut accepter ayant, de longue date, donné à ce mot une acception

différente. L'arabe de presse n'a d'ailleurs pas hésité à emprunter le mot français, voir Lévi-Provençal, p. 29.

jənnīṛāl, voir ci-dessus.

63. *jujdibbi*, sub. masc. ; plu. + *yāt*, ne prend pas l'art., « juge », magistrat de la justice française quel qu'il soit, juge de paix ou autre. Ce mot a été importé tel quel par les Algériens musulmans avec la signification qu'il a en français, et les Marocains, ignorant la hiérarchie des tribunaux et des magistrats, l'ont appliqué à tous les magistrats français sans distinction.

Le subst. *qāḍẹ*, dans l'esprit d'un Marocain, ne peut s'appliquer qu'à un magistrat musulman jugeant au civil selon la loi musulmane.

Bercher, § 375, donne *ḥākim* pour désigner les juges. Le mot, en dialectal *ḥākəm*, désigne un chef, français ou marocain, à qui il advient souvent de juger, de trancher et d'exécuter lui-même ses décisions. Ce mot ne peut donc pas traduire le français « juge ». *qāḍi aṣ-ṣulḥ* = juge de paix, que donne encore Bercher, § 1260, ne convient pas, car chacun des termes de ce composé ayant conservé son sens étymologique, le mot ne correspond pas à la réalité : la justice de paix en Afrique du Nord ne s'occupe pas uniquement d'essayer de mettre la paix entre les gens ; c'est un tribunal de police bien souvent.

64. *kạbīna* ou *kạbīni*, sub. fém. ; plu. *kwābən* ou *kạbīnạt* ; prend l'art., « cabinets d'aisance installés à l'européenne », publics ou privés.

L'arabe a *ḍāṛ-l-ọḍọ* ou *mẹḍa* = latrines des mosquées, *mṭāhər* ou *myāḍẹ* = cabinets privés, dont l'installation est très différente des W.-C. européens. Les mots arabes d'ailleurs rappellent des obligations religieuses de pureté ; il serait indécent de les appliquer à des choses d'importation chrétienne.

65. *kabṛān* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « caporal » de la troupe, et aussi « chef d'équipe de manœuvres dans un chantier » ; on précise en disant *kabṛān d-šānṭẹ*.

Le mot prend le fém. pour désigner les femmes françaises militarisées ayant un grade quelconque.

Il a été importé tel quel par les militaires algériens.

66. *kạlīš*, sub. masc. ; plu. + *ạt*, prend l'art., « calèche, voiture de place » ; est moins employé que son synonyme *kọtši* emprunté à l'espagnol. Tous les noms de véhicules sont étrangers au dialecte, comme les véhicules eux-mêmes sont étrangers à la civilisation du pays. Voir n° 42.

67. *kalmīn* collect., masc., prend l'art., « calmine, produit pharmaceutique » ; un cachet de calmine se dit *kalmīna*. On entend aussi *kaṛməl*.

68. *kāmyō*, *kāmyọ*, *kāmīyọ*, *kāmyọ̄n* ou *kāmīyọ̄n*, sub. masc. ; plu. commun *kāmyọ̄nạt*, prend l'art., « camion automobile » ; on a aussi plu. *kāmyọ̄yạt*.

Le camion hippomobile porte le nom espagnol de *kaṛṛọ*.

L'arabe ne peut offrir aucun équivalent, les véhicules à roue étant complètement étrangers à la civilisation indigène. Voir n°s 42, 66, 69...

69. *kāṛ* sub. masc. ; plu. *kīṛān*, prend l'art. : 1° « car automobile » ; 2° « quart, récipient en métal de l'équipement militaire ».

L'arabe offre, pour le « quart à boire », un équivalent dans *ġọ̄ṛṛāf*, voir Brunot, *Récipients*, p. 128 ; mais ce récipient indigène est en terre cuite, à l'origine du moins, et n'a pas exactement la forme du quart du soldat. Chose nouvelle, mot nouveau.

kaṛməl, voir n° 67.

kaṛḷ, voir n° 109.

70. *kaṣkṛọ̄ṭ* sub. masc. ; plu. + *āt*, ne prend pas l'art., « casse-croûte, repas léger dans la matinée ». On a aussi *kəssəṛ lakṛọ̄ṭ* = casser la croûte ; ces termes ne s'emploient que chez les ouvriers des chantiers et les jeunes gens par une sorte de dilettantisme comique.

L'arabe a un équivalent dans *ġẹyyəṛ əṣ-ṣəfṛa* qui est très employé.

laskṛọ̄ṭ, à Rabat seulement, désigne une boutique où les ouvriers vont casser la croûte ; c'est le « casse-croûte » de toute l'Afrique du Nord.

71. *kaṭṛa* sub. fém., sans plu., prend l'art., « engagement dans l'armée pour une période de quatre ans ». Le troupier compte ses années de service par engagements : il dit qu'après son premier « quatre ans », il essaiera de rengager pour un second « quatre ans ». On dira : *gạja u-ḥbəṭha ɛlā-kaṭṛa*

« il s'est engagé et s'en est foutu pour quatre piges ». Cette expression toute militaire est connue des civils.

72. *kautšu*, coll. masc., prend l'art., « caoutchouc » ; un plu. *kautšūyāt* désigne des « morceaux de caoutchouc ». On entend aussi *kawatšu.*

lāstīk désigne le « lacet élastique ». Pendant longtemps, et encore aujourd'hui, le caoutchouc fût appelé *jəld d-əl-ḥəllūf* = peau de porc.

Le classique moderne a adopté également *lastik* et *kāwtšūk* sans que l'on se rende compte qu'une discrimination sémantique leur assigne des emplois différents ; voir Bercher, § 1381 bis, Lévi-Provençal, pp. 64 et 67 ; mais à côté de ces emprunts, il a été forgé un mot *maṭṭāṭ* voir Bercher, § 1459, Lévi-Provençal, p. 79, Colin, p. 61. Le mot *məṭṭāṭ* est connu en dialectal, mais avec le sens de « courrier agricole, qui, au cours de la moisson, confectionne des moyettes », c'est-à-dire des petits tas provisoires de gerbes. Il n'a aucune chance de remplacer *kautšu.*

kawatšu, voir nº 72.

73. *kāyāṣ* collect. masc., sing., prend l'art., « caillasse pour empierrer les routes » ; *ṭṛẹ̄q əl-kāyāṣ* ou *ṭṛẹ̄q mkūṣa* = route empierrée, grande route.

L'arabe dialectal a l'équivalent dans *ṭṛẹ̄q mənjọ̄ṛa* = chemin raboté (et non raboteux), c'est-à-dire tracé et nivelé à la pioche, confectionné, s'opposant aux chemins qui ne sont que des pistes naturelles. L'Oranie connaît cette expression, voir Delphin, p. 335, note 33, à côté de *ṭṛẹ̄q msəmmṛa* = route ferrée. *ṭṛẹ̄q mḥajjṛa* signifie aujourd'hui « chemin pierreux, raboteux, difficile », plutôt que « empierré ». Il n'y a donc rien en dialectal pour désigner la « caillasse » faite par les hommes.

L'arabe moderne de Tunis a adopté, lui aussi, *kayās* pour désigner une route empierrée; voir Bercher, § 1361.

74. *kīlọ* sub. masc. invar., prend l'art., « kilogramme ». L'arabe offre *ṛṭəl* = livre, dont le poids varie de 500 à 1.000 grammes selon la nature de l'objet pesé. Le kilogramme est fixe et sert à toutes les pesées uniformément. De plus, l'administration l'a imposé. Le mot devait nécessairement s'imposer aussi. Le classique moderne a emprunté le mot entier *kīlūġrām*, voir Lévi-Provençal, p. 66, en réservant *kīlu* pour « kilomètre », voir ci-dessous.

75. *kīlōmẹ̄ṭ* sub. masc., sans plu., prend l'art., « kilomètre ». Le *ṭ* est occlusif. Marrakech dit *kīlọmīṭər* où le sujet parlant devine un composé de « mètre » ; tandis que Fès ne retient que la prononciation française courante, défectueuse, avec chute de *r* final. On entend aussi *kọ̄lọmẹ̄ṭ*.

L'arabe dialectal n'offre rien d'analogue. Les Marocains n'ont éprouvé le besoin de mesurer les distances que du jour où ils ont usé des cars de transport. Auparavant, les distances s'appréciaient en journées de marche à pied ou à bête de somme. L'arabe moderne est dans le même cas ; il a pris *kīlu* et *kīlūmitr*, tous deux avec le sens de « kilomètre », voir Lévi-Provençal, p. 66, à moins qu'il n'ait préféré l'emprunt anglais *mīl*, voir Bercher, § 1493.

76. *kīt* adv. invariable : *ḫrəj kīt* = il a été acquitté par le tribunal. Le mot est senti comme un mot technique de la justice française. Le dialecte emploie *bəṛṛa* = donner quitus, décharger, qui aurait pu servir s'il n'eût été d'une signification trop large.

77. *knīnəṛ* ou *knīnīr* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « colonel ».

Dans les anciennes troupes régulières qu'organisa une mission militaire française peu avant l'instauration du Protectorat, le colonel portait le nom de *mẹ̄ḷāḷāy* emprunté au turc, pour *'amīr* (arabe) = chef plus *ālāy* (turc) = régiment. Lévi-Provençal, p. 89, donne pour l'arabe moderne *mīr alāy* = colonel. Colin, pour le même arabe d'Orient relève d'une part *binbaši* = colonel, p. 6, et *ālāy* = régiment, p. 2. De nos jours, *mẹ̄ḷāḷāy*, qui ne fut jamais d'un usage courant, n'est plus connu que de ceux qui ont vu la mission française, et personne ne l'emploie plus.

On remarquera que le mot *knīnəṛ* a été construit sur le schème *fεīεəl* qui est celui des diminutifs des adjectifs qualificatifs, mais le sujet parlant ne donne au vocable ainsi forgé un sens diminutif.

78. *kọlibọṣṭ* sub. masc., prend l'art., « colis postal » ; on a aussi *kọlibọṣlọ*, *kọ̄lya* et *kọllīya* ; les quatre mots ont un plu. commun dans *kọ̄lyāt*.

Le sujet parlant ne décompose pas l'expression en « colis (paquet, ballot, transporté par les services) postaux ». Il préfère évidemment un mot à trois syllabes et à sens précis que des composés tels que *ṭard barīdi* ou *laffa barīdīya* que signalent Belot, I, p. 207, Bercher, §§ 939, et 1389, Lévi-Provençal, p. 51.

kọllīya, voir nº 78.

kọ̄lya, voir nº 78.

79. *kǫmāḍa* f. *i* « commander, exercer le commandement, décider ». Ce mot vient compléter une série avec *āmər* qui signifie « ordonner » s'opposant à *nha* = défendre ; il réunit les deux sens ; dans la même série, on mettra *ḥkəm* qui signifie en plus « juger, rendre la justice correctionnelle ».

kǫmăḍmʷa = commandement, terme abstrait, sert de masdar à ce verbe emprunté.

80. *kǫmāḍāṛ* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « commandant » officier de l'armée. On entend aussi *kǫmanḍāṛ* sans nasalisation de *a* médial. La terminaison peut s'expliquer par un parallélisme avec *jəḷḷẹ̄nāṛ* = général, voir nº 62.

La hiérarchie des troupes régulières marocaines instruites par une mission militaire française, appelait *qāid əṛ-ṛḥa* un officier d'un grade équivalent à celui de chef de bataillon ou d'escadron. Ce terme est aujourd'hui inusité et à peu près totalement oublié.

kǫmisārya, voir ci-dessous, nº 81.

81. *kǭmīsẹ̄ṛ* ou *kǭmīṣāṛ* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « commissaire de police » ; *ḍāṛ əl-kǭmīsẹ̄ṛ* = commissariat de police, syn. *kǫmisārya* ou *kǫmisārīya*.

L'organisation de la police indigène n'offrait rien de comparable au commissaire de police de nos jours. L'arabe moderne lui-même a dû adopter *qūmīsīr*, voir Lévi-Provençal, p. 63. Voir plus haut *būlīs*, nº 32.

82. *kǫṛṣ* sub. masc., sans plu., prend l'art., « course », compétition sportive, de chevaux, de bicyclettes, de motocyclettes, etc.

L'arabe offre bien *mūṣābāqa* ou *mṣābqa* qui signifient aussi « course », avec une idée de rivalité, mais non un jeu, une compétition, réglementée et spectaculaire. Ajoutons que les Marocains sont très épris de sports et prennent part à des courses de bicyclettes notamment.

83. *kōṭ*. sub. masc. ; plu. *kwānṭ*, prend l'art., « compte » dans les rapports commerciaux : *šḥāl l-kōṭ dyāli* = quel est mon compte? c'est-à-dire, le montant de ce que je te dois ou de ce que j'ai.

Cet emprunt est inutile, car l'arabe dialectal offre *jmăɛ-li l-ḥsāb dyāli* = établis mon compte ; il ne se trouve que dans le langage des jeunes ayant appris quelque peu de français.

84. *kōtā* adv. invariable « comptant » (payer).

Cet emprunt n'est pas utile. L'arabe dit : *ḫəḷḷəṣtọ f-əṛ-răḥba* = je l'ai payé au marché aux grains, *šrīt təmma u-ḫəḷḷəṣt təmma* = je l'ai acheté là et payé là ; *lə-ḫlāṣ ɛl-əṭ-ṭābla* = paiement sur table. Ce sont là des expressions courantes signifiant « payer comptant ».

Contraire *b-əl-krīdi* = à crédit, syn. *b-əṭ-ṭəlq*, voir n° 85.

Le mot s'emploie aussi avec le sens de « content » au lieu et place et *fəṛḥān*, mais plus rarement et seulement chez les jeunes par une sorte de snobisme ironique.

85. *krīdi* sub. masc., sans plu., prend l'art., « crédit », dans *b-əl-krīdi* = à crédit, s'emploie plus particulièrement lorsqu'il s'agit de crédit limité dans le temps et régularisé par traites.

L'emprunt paraît inutile car on entend couramment : *bāɛ-li dāk-əš-ši b-əṭ-ṭəlq ɛlā-ɛām* = il m'a vendu ça à crédit pour un an, ou *b-əl-iṭāṛẹ ɛlā-ɛām* = avec traites échelonnées sur un an. Voir *ntẹ̄ṛẹ̄s* n° 130.

ksiyyər, voir n° 133.

86. *kūfa* sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, ne prend pas l'art., « convoi » qui suit les troupes en opérations.

Les convoyeurs sont appelés *jəmmāla* = chameliers, même s'ils ne conduisent que des mulets.

Le mot *gāfla* = caravane, désigne une chose très différente, du moins dans l'esprit du sujet parlant : un convoi de chameaux, effectuant un transport commercial (et non militaire), pour le compte de particuliers. Or c'est ce mot que l'arabe classique moderne a pris pour désigner les convois militaires, voir Bercher, § 1270 *bis*. Lévi-Provençal, p. 61, ne relève que le sens de « convoi » sans spécification.

87. *kūfrā* sub. fém. ; plu. *ā* > *āt*, prend l'art., « coup franc », terme de la technique du football. Les Marocains, très sportifs en général, comprennent les termes de ce genre. Celui-ci a été relevé à la radio de la bouche du reporter marocain qui décrivait les phases d'un match. Le sujet parlant, ni celui qui l'écoute, ne voient un mot composé d'un subst. et d'un adjectif. L'emprunt est devenu un mot simple.

kwābən, voir n° 64.

ladrīsa, voir n° 21.

88. *lāgāṛ* sub. masc. ; plu. + *āt*, ne prend pas l'art., « gare de chemin de fer, aérogare ». Le *g* est emphatique, ou du moins postérieur, dur.

maḥaṭṭa que relèvent Bercher, § 359 (avec des sens multiples) et Lévi-Provençal, page 72, n'est connu que des lettrés et n'est pas employé. Il a d'ailleurs un autre sens dans le dialecte : « gîte d'étape du sultan », lorsque le souverain voyageait à cheval, avant le Protectorat.

89. *lāgṛẹ̄ma*, sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, ne prend pas l'art., « agrément », autorisation administrative d'exercer certaines activités commerciales, vente de denrées contingentées, transports...

Ce mot est appelé à disparaître avec l'organisation économique du temps de guerre. Son sens étymologique est resté parfaitement inconnu des gens qui ont dû l'employer.

90. *laiḍọ̄ṛ* sub. collect. masc. sing., prend l'art., « iodure de potassium », dépuratif vendu en poudre ou en dissolution dans les pharmacies.

Ce mot désigne ordinairement la belladone ; le fruit en est appelé *zbībt-əl-laiḍọ̄ṛ*. Le populaire a fait une confusion phonétique entre le mot français nouveau qui aurait pu être *yọ̄ḍọ̄ṛ* et le mot arabe ancien. (Comparer en français « pipe en écume de mer » = pipe de Kummer, « tabac gros cul » = tabac (en) gros cube.) On verra plus loin, n° 133, *qṣẹyyəṛ* = auxiliaire (fonctionnaire), autre cas d'étymologie populaire.

lakṛọ̄t, voir n° 70.

91. *lāmba* sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, prend l'art., « lampe à pétrole », parfois aussi « ampoule électrique » dont le vrai nom est *bọ̄ḷa*, voir n° 21. Il s'agit bien d'un emprunt espagnolisé et non d'un mot espagnol emprunté (esp. « lampara » = lampe).

Les dialectes citadins du Maroc ne connaissent pas le mot *məṣbāḥ* pour « lampe », et ils appellent *məṣbāḥīya* plu. *mṣābăḥ* « les veilleuses à huile des édifices religieux ou des maisons privées.

92. *lāmūni* sub. collect. masc. sing., ne prend pas l'art., « monnaie », avec les sens de ce mot en français : *šəbɛān lāmūni mɛā-ṛāṣọ* = très riche, repu d'argent, à côté de *šəbɛān əl-flūs mɛā-ṛāṣọ* même sens et plus employé ; *ṛəḍḍ-li lāmūni lli bāqẹ ɛăndək* = rends-moi la monnaie (qui me reste dûe). Mais avec le sens de « faire la monnaie » d'une pièce ou d'un billet, c'est

ṣəṛf qui apparaît, avec le verbe *ṣəṛṛəf* (si l'on s'adresse à un Juif) et *fərrəd* (si l'on s'adresse à un Musulman). Voir *nīkəl* nº 127.

C'est un emprunt inutile qu'on ne trouve que dans la langue des gens en relations commerciales avec les Français.

93. *lạnīzīt* (avec *t* affriqué à Fès et Rabat) ou *lạnāzīt* (à Marrakech), sub. d'un genre indécis, collect., ne prend par l'art., « anisette de confection européenne » remarquable à ce qu'elle blanchit quand on lui ajoute de l'eau. Les citadins sons bien renseignés sur les liqueurs alcooliques.

L'arabe a *mā-ḥya* pour désigner une eau-de-vie anisée mais qui ne se trouble pas par l'addition d'eau. Ce sont les Juifs qui la fabriquent.

94. *lanṭṛẹ̄ṭ* (Rabat, Fès) ou *lantrīt* (Marrakech), sub. masc., ne prend pas l'art., « retraite, situation et pension du vieux militaire » ; s'applique aussi aux vieux fonctionnaires pensionnés. On dit *kəmməl* (ou *rbăḥ* ou *ḫrəj*) *lanṭṛẹ̄ṭ* = il a pris sa retraite : cl. *taqāεada*.

Le mot implique surtout une idée de vieillesse, au point qu'on dira métaphoriquement d'un objet vétuste *rbăḥ lanṭṛẹ̄ṭ* « il a bien gagné sa retraite ». Cl. *mutaqāεid* = retraité, voir Lévi-Provençal, p. 80.

Dans le langage des fonctionnaires, on relève l'expression d'arabe classique *dạrū-lọ rạtəb əṭ-ṭāqāεūd* = on lui a donné une pension de retraite ; le mot est classique moderne, cf. Bercher, § 1267, Colin, p. 53 ; Bercher et Lévi-Provençal, p. 80, donnent *mεāš* comme synonyme. Dans le dialecte, *mqāεəd* ne signifie pas « retraité », mais « impotent » ; quant à *mεāš* il signifie « nourriture, subsistance ». On comprend que le populaire s'en tienne à *lanṭṛẹ̄ṭ*.

95. *laṛjān* sub. collect. masc. sing., ne prend pas l'art., « argent, monnaie ».

C'est un emprunt complètement inutile, les synonymes arabes ne manquant pas. Mais le français, au Maroc, n'a-t-il pas adopté *flūs*, marocain s'ajoutant aux nombreux termes qui signifient « argent », tels que : galette, picaillons, pèse, braise, etc. ?

96. *lasbīrīn* subs. collect. d'un genre indécis, ne prend pas l'art., « aspirine », produit pharmaceutique.

On l'appelle aussi *kīna d-əṛ-ṛāṣ* = comprimé (de quinine, à l'origine)

pour les maux de tête, s'opposant à *kīna d-əs-sḫāna* = comprimé de quinine pour combattre la fièvre.

Le nom d'unité est *sbīrīna* = un comprimé d'aspirine. Marrakech dit *sbīrīn*, collectif, *sbīrīna* nom d'unité.

Ni le dialecte, ni l'arabe moderne classique n'offrent de vocables qui puissent traduire « aspirine ».

laskṛọḷ, voir nº 70.

97. *lasūrti* (avec *u* tendant vers *u* français, et *t* occlusif même à Fès), sub. masc. ; plu. + *ya*, ne prend pas l'art., « inspecteur de la sûreté » ; on lui donne un féminin, *lasūrtīya*, plu. *a* > *ạt*, pour désigner les « indicatrices de la police » ; *lasūrtīya d-əṣ-ṣāka* = inspecteurs de la Régie des tabacs, chargés de la répression des fraudes.

Avec le sens de « indicateur » ou « provocateur », on a des mots arabes tels que *gūsạs*, *biyyāε* (qui font leur plu. en *a*), avec leurs féminins d'ailleurs. Mais l'arabe n'a rien qui désigne les « inspecteurs de la sûreté » de nos jours.

lẹktrīk, voir nº 166.

98. *lẹṣānṣ*, sub. collect. mas. sing., ne prend par l'art., « essence de pétrole ». L'arabe moderne a dû, lui aussi, faire un emprunt : il a pris *banzīn*, voir Lévi-Provençal, p. 16.

99. *ligāt* sub. fém. plu., prend l'art., « les gants, une paire de gants » ; un gant se dit *līga*, mais plutôt *fərd d-əl-ligāt*.

On a pour synonymes : *tqāšəṛ d-l-iddīn* = chausse-mains, *ġlāfạt d-əl-yədd* = couvre-mains *ṣəbbāεiyāt* (à Fès) = doigtiers, mais ce dernier terme s'emploie aussi pour désigner les tubes de roseau que les moissonneurs mettent à leurs doigts de la main gauche pour parer aux coups de faucille maladroits.

Le classique moderne a fait un emprunt semblable dans *guwānti* que signale Lévi-Provençal, p. 30 (le même auteur relève aussi, p. 63, *quffāz*).

100. *lītər* (avec *t* occlusif), sub. masc., ne prend pas l'art., « litre » mesure de capacité du système métrique. L'arabe classique moderne a dû adopter ce mot ; voir Lévi-Provençal, p. 67.

Ce mot chasse l'espagnol *līṭrọ* qu'on employait jusqu'ici et que l'on

conserve, surtout s'il s'agit de plusieurs litres : *ḫəmsa d-līṭrọ* = cinq litres. Avec *līṭrọ*, le Marocain voit un article dans le *l* initial.

L'arabe offre *kīl*, mesure qui vaut deux litres et qui ne sert à mesurer que le lait frais et le petit lait. A Marrakech, le litre porte le nom de *ɛbāṛ* (= mesure), mais pour l'huile seulement.

lọḷọbīs voir nº 172.

101. *lūks*, invariable « de luxe, objet de luxe, luxueux » : *hād-əl-qləm lūks* = c'est un stylo de luxe. On parle aussi du savon de la marque Lux, *ṣābọn lūks*.

L'arabe classique ou dialectal offre *rfẹ̄ɛ*, mais ce mot signifie « de haute qualité » sans éveiller l'idée de « superflu éclatant » que Français et Marocains donnent à « luxe ». Comparer *nṭẹ̄ka*, nº 129 et *šīki*, nº 155.

102. *lūtīl* (avec *t* occlusif), sub. masc. ; plu. + *āt*, « hôtel » sans restaurant. On entend aussi *ūtīl* et *lūtīr*, et même *nọtīr* chez les femmes de Rabat.

La vie urbaine du Maroc n'avait pas d'établissements comparables aux hôtels modernes, fort appréciés d'ailleurs. Les fondouks n'abritaient que des paysans ou des muletiers. Aussi le mot *lūtīl* fait-il fortune et chasse l'espagnol *fūnda*. Ce mot *fūnda* désigne toujours le « restaurant » européen. Jadis, il désignait « l'hôtel-restaurant » européen. L'arabe moderne classique a dû lui aussi emprunter aux langues européennes : Bercher, § 1401, donne *lūkānda* (italien), à côté de *nazl*, § 1523. Lévi-Provençal, p. 60, relève *fundaq*, à qui le dialecte marocain a donné un autre sens, comme on l'a vu plus haut.

lūtīr, voir nº 102.

103. *lyūd* sub. masc. collect., ne prend pas l'art., « teinture d'iode ».

Emprunt inutile, le terme *n-nāṛ əl-bāṛda* = feu froid, étant très généralement employé, et connu de tous.

104. *mādạm*, sub. fém. ; plu. + *āt*, ne prend pas l'art., « Madame, dame européenne ». Le mot d'origine berbère, *lạlla* est réservé aux matrones musulmanes, aux chérifas, aux saintes.

105. *mạdạya* sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, prend l'art., « médaille », décoration honorifique. On est autorisé à penser que c'est le mot français « médaille »

espagnolisé pour marquer l'emprunt, et non l'espagnol « medalla ». On entend aussi *mīdāya*.

Le dialecte connaît et emploie *nīšān* avec le même sens, tout comme le classique moderne, voir Bercher, § 387, et Colin, p. 64. Le classique *wisām*, voir Bercher, § 1697, désignant toute décoration, prend au Maroc, dans le dialecte, le sens plus précis de « décoration chérifienne de l'ordre du Ouissam alaouite ». Mais le classique lui-même a emprunté, au français sans doute, le mot « médaille » dont il a fait *midāliya*, voir Lévi-Provençal, p. 73.

106. *madrīya* sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, prend l'art., « madrier ». Le mot sert aussi à désigner une « poutre de plafond », à côté de *gāiza*. Relève du vocabulaire des maçons.

L'arabe offre *fərd*, plu. *frād* (Fès et Rabat) ou *frōda* (Marrakech) pour désigner une poutre mal équarrie de grandes dimensions ; on a aussi *fərdi d-lə-ḫšəb* = une poutre grossière, mais les objets ainsi désignés ne sont pas à proprement parler des madriers.

107. *māgāza* sub. fém. ; plu. + *a* > *āt*, ou *mmʷāgəz* (moins courant), prend l'art., « magasin de vente installé à la française ». Il se distingue de la boutique *ḥānūt* en ce que le client y pénètre ; à ne pas confondre avec *bīsri* = épicerie, voir nº 20, et *bāzār* = bazar, voir nº 10.

Le mot provient du français « magasin » emprunté lui-même à l'arabe *maḫāzīn* « des entrepôts » ; le Marocain ne se doute pas de ce circuit étymologique.

108. *mākārōni* (Fès), sub. masc. collect. sans nom d'unité, prend l'art., « macaroni ». Rabat dit *mākārōnīya*, Marrakech, *māqārōna*. Le *k* est très dur à Fès et Rabat.

L'arabe n'offre rien d'équivalent : *dwīda* ou *šāɛrīya* sont des vermicelles faits à la main, *fdāuš* (espagnol) est le vermicelle importé.

109. *mānḍa* sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, ou *mmʷānəḍ* (Marrakech), prend l'art., « mandat de paiement ». On a :

mānḍa šāhrīya = mandat de solde mensuelle ;
— *bōṣṭa* = mandat-poste ;
— *kārṭ* (*ṭ* ou *t* occlusif) = mandat-carte ;
— *tilġrāf* = mandat télégraphique.

L'organisation financière du Maroc a toujours ignoré les mandats jusqu'à l'arrivée des Français ; les dialectes n'offrent donc rien d'équivalent au mot français qui a été emprunté avec ce qu'il désigne.

Bercher, § 399, donne pour l'arabe classique moderne *ḥawāla* = mandat. Au Maroc, le mot *ḥāwāla* désigne les « registres sommiers des Habous ».

110. *manisibbọ* ou *sərbīs manisibbọ*, sub. masc. sans plu., ne prend pas l'art., « services municipaux ». Plus employé, plus commode et plus évocateur est le terme d'arabe moderne *bạlạdīya* = municipalité.

m'anḷək, voir nº 129.

māqāṛọ̄na, voir nº 108.

111. *māṛẹ̄šāl* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « maréchal », dignitaire de l'armée.

L'équivalent classique moderne *mūšīr* n'est connu que des lecteurs des journaux.

112. *maṛšinwāṛ* sub. masc. sans plu., ne prend pas l'art., « marché noir » considéré comme une technique commerciale non répréhensible ; on dit *išri b-maṛšinwāṛ* = il achète au marché clandestin et *išri b-əl-būn* = il achète avec des bons du ravitaillement.

Le Maroc n'a jamais connu et ne veut connaître qu'un marché parfaitement libre ; il ne pouvait concevoir un « marché noir ».

Cette expression, dont les Marocains n'ont pas séparé les composants, est appelée à disparaître bientôt.

113. *māšīna* sub. fém. ; plu. + *āt*, « machine du chemin de fer, locomotive, à vapeur ou électrique ».

Tout autre machine, quand elle n'a pas un nom particulier, est appelée du terme espagnol *mākīna*, plu. *mwākən*.

L'arabe dialectal n'a pas eu à désigner de machines compliquées à moteurs mystérieux, car la civilisation qu'il exprime a ignoré ces engins jusqu'à nos jours. Les rares mécaniques connues étaient mues par des bêtes de somme, des aveugles, ou par une chute ou un courant d'eau. Elles n'ont pas disparu, et chacune porte un nom particulier. Les nouvelles machines, assez étonnantes et multiformes, sont des *mākīna*. Quant à la locomotive,

également ignorée jusqu'au Protectorat, elle apparaît différente des autres machines en ce sens qu'elle se déplace, d'où l'invitation à lui donner un nom spécial, un peu différent. Le classique moderne *qāṭira* que relèvent BERCHER, § 1263, COLIN, p. 53, LÉVI-PROVENÇAL, p. 61, est inconnu sauf des lecteurs des journaux.

mbərdi, voir nº 11.

114. *məlyāṛ* sub. masc. ; plu. *mlāẹṛ*, prend l'art., « milliard de francs », de francs seulement.

L'emprunt est tout récent ; seule la guerre de 1939-1945, avec la dépréciation du franc, a donné à quelques Marocains l'occasion de gagner des milliards de francs.

La numération arabe ne va pas au-delà de la tranche des mille. Aussi, dialectal et classique moderne ont-ils dû emprunter le mot milliard. Voir LÉVI-PROVENÇAL, p. 85.

De là, *mlāẹṛẹ*, plu. + *ya* « milliardaire ».

115. *məlyūn* sub. masc. ; plu. *mlạ̄in*, prend l'art., « million de francs », de francs seulement.

L'emprunt date de la guerre 1914-1918.

De là *mlạ̄ini*, plu. + *ya* = millionnaire.

Le moderne classique a *malyūn* = million et *malyūnīr* = millionnaire, voir LÉVI-PROVENÇAL, p. 85.

116. *məṛṛọ̄k* sub. masc. collect. ; « la population du Maroc » ; d'où *məṛṛọ̄ki* = marocain, plu. *mṛāṛka*. Ce terme, employé entre Marocains, très couramment, est plutôt péjoratif ; il implique une idée de « arriéré, qui n'est pas à la page ».

Les dialectes ne connaissaient pas le « Maroc », mais des villes et des tribus très particularistes. C'est l'instauration du Protectorat qui leur a donné, avec un mot nouveau, la notion encore confuse dans la plupart des esprits, d'un Maroc unifié dans des frontières qu'ils connaissaient mal.

Le classique moderne désigne le « Maroc » par *marrākiš* ou *marrākuš*, voir BERCHER, § 1443, et LÉVI-PROVENÇAL, p. 74, et par *marrākiši* ou *marrākuši*, le « marocain ». Ces mots, en dialectal, désignent respectivement la ville de Marrakech et ses habitants. Quant à l'expression *maġrib al-'aqṣā*, elle relève de la langue écrite des historiens.

117. *mfərmi* part. passif adjectivé, plu. *mfərmyīn*, « réformé pour suite de mutilation ou d'infirmité subie au service militaire ». De là, le mot a pris le sens de « réformé du service militaire pour une raison de santé quelconque » ; puis il s'est appliqué aux civils fonctionnaires et enfin aux candidats fonctionnaires refusés pour inaptitude physique. On en est arrivé ensuite, par ironie, à appliquer le mot et ses dérivés aux objets hors d'usage.

L'arabe, c'est son génie, offre des termes plus particuliers : *məbṭōl* = amputé, *maεḍōṛ* = infirme, *kfīf* = aveugle, etc., chaque défaut ou infirmité ayant son nom, mais la « réforme », conséquence de l'infirmité, lui est inconnue.

mfərmi, dont la construction révèle que le sens de participe passif du mot français a été senti par le Marocain, a donné une famille de mots :

fərma, f. *i* = réformer un militaire ou un fonctionnaire, ou déclarer physiquement inapte un candidat ; le verbe a été formé sur le participe.

tfərma = être réformé, inapte, hors d'usage.

Le classique moderne a *sāqil* = réformé de guerre, voir Bercher, § 719. Dans les dialectes marocains, *ṣāqəḷ* signifie « paralysé » (membre).

mgāji, voir nº 52.

118. *mgənfəḷ*, part. passif adjectivé, « très gonflé » en parlant d'un pneu. Le *g* est très dur. De là « brutal, grossier » ; *lāεbọ mgənfəḷ* = il joue comme une brute ; *mlāġtọ mgənfḷa* = il a des plaisanteries de rustre.

On en a formé un verbe *tgənfəḷ εla* = brutaliser quelqu'un, avec *tgənfẹḷ* pour nom d'action.

Le dialecte de Marrakech offre des synonymes curieux : *tḥīməṛ εla* = avoir des grâces d'âne en traitant quelqu'un ; *trūkba εla* formé sur *rūkbi* = rustaud, « agir en rustaud à l'égard de ... ».

midāya, voir nº 105.

119. *mīkṛōb*, sub. masc., collect., prend l'art., « microbe ». La mentalité médicale, chère au docteur Knock, commence à faire des ravages dans la conscience des citadins marocains.

L'arabe classique moderne a aussi *mīkrūb*, voir Lévi-Provençal, p. 89.

120. *minyọm* sub. masc. collect., prend l'art., « aluminium ». On entend aussi *alīmīnyọ*.

mišlān, voir nº 41.

121. *mītər* (avec *t* occlusif), sub. masc., invariable, « mètre » unité des mesures métriques de longueur. *mītər mṛəbbaɛ* = mètre carré ou mètre cube, indifféremment, bien connu des marchands de biens, des fabricants de chaux, des maçons, des peintres, travaillant avec les Français. Le classique moderne a aussi emprunté *mitr*, voir Bercher, § 1422 *bis* et Lévi-Provençal, p. 70.

Marrakech ne connaît que *mīṭṛọ* d'origine espagnole, mot encore employé partout mais qui semble perdre du terrain devant *mītər*.

Le dialecte a *qāla*, « mesure de longueur qui vaut un peu plus qu'un demi-mètre ». On abandonne la *qāla* = l'aune, l'administration ayant imposé le système métrique ; mais son nom persiste avec le sens de demi-mètre, dans le commerce des tissus.

mkiyyəs, voir nº 73.

mlāẹṛ et *mlāẹṛẹ*, voir nº 114.

mlạin et *mlạini*, voir nº 115.

122. *mnūmi* part. passif adjectivé, « titulaire (fonctionnaire) ». C'est-à-dire nommé dans les cadres. De là :

tnūma = être titularisé,

nūma = titulariser, fut. *i*.

S'oppose à *qṣẹyyəṛ* = auxiliaire, voir plus loin, nº 133.

Le dialecte offre *səmma*, *tsəmma*, *msəmmi* = nommer, être nommé, nommé, qui sont des traductions littérales des expressions françaises, faites par les Français et pour ainsi dire imposées par eux ; mais elles prennent, par rapport à *mnūmi*, qui leur sert de repoussoir, un air de distinction.

L'organisation du personnel administratif, avant l'instauration du Protectorat, ignorait la distinction titulaire-auxiliaire. Le dialecte employait et emploie encore des expressions telles que *tqəḍḍa* = être nommé cadi, *twuzzər* = être nommé vizir, *tqẹyyəd* = être nommé caïd et même *tbūša* (qui fait un effet plaisant) = être nommé pacha, *twuḍḍəf* = être nommé fonctionnaire, qu'on retrouve en arabe classique, voir Lévi-Provençal, p. 88.

123. *mọ̄ḍa* sub. fém. sans plu., prend l'art., « mode, surtout vestimentaire, récente ». Une mode ancienne est dite *zīy*. La mode appelée *mọ̄ḍa*

est considérée plus ou moins explicitement comme passagère, capricieuse. Elle s'oppose à *qāεīda* « tradition », durable, ancienne et respectable.

Au début, on a dit *nōḍa*, mot dans lequel on sentait l'idée de « se lever, se dresser » de la racine arabe dial. N W D. On dit par exemple *nāḍọ-bīh əj-jdīd* = on a apporté ainsi du nouveau (une mode nouvelle).

Le classique moderne a adopté *mūda*, voir Lévi-Provençal, p. 88, et Bercher, § 1484. Le mot *ṭarz*, que donne cet auteur également § 940, signifie au Maroc, sauf à Rabat, « broderie ».

124. *mōṭọr* (*t* occlusif ou *ṭ* emphatique), sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art. : 1º moteur mécanique ; 2º motocyclette (à côté de *mōṭọsẹklīt*).

Le moteur mécanique est une nouveauté au Maroc ; ce pays ne connaissait que l'eau courante, les bêtes de somme ou des hommes (souvent des aveugles) pour mouvoir les moulins, les norias, etc. L'emprunt s'imposait.

Le classique moderne a *muḥarrik*, voir Colin, p. 14, et Lévi-Provençal, p. 72. Mais Bercher, § 1422 bis, relève l'emprunt *mūtūr*.

125. *mōṭọsẹklīt* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « motocyclette ».

Il a comme synonymes : *mōṭọr*, voir nº 124, et *bišklīt ən-nāṛ* = bicyclette à feu. L'emprunt était inévitable, même en classique moderne ; Lévi-Provençal, p. 88, relève *mūtūsīkl* ; mais Bercher, § 996, donne *εajala nāriya* qui rappelle le dialectal *biškīt ən-nāṛ* signalé plus haut.

mṛōfez, voir nº 138.

126. *msyọ*, sub. masc., sans plu., prend l'art., « Monsieur », ne s'applique qu'aux Chrétiens ; *wāḥd-lə-msyọ kbīr* = un monsieur âgé ; *msyọ flāṇ* = Monsieur un tel.

Le Marocain ne veut donner le titre de *siyyəd* qu'aux seuls Musulmans ; il réserve aux Juifs les titres de *tājər*, *mεālləm*, etc., selon leur situation sociale ; aux nègres de condition servile, celui de *εăzzi*. Ainsi, chaque catégorie d'individu a un titre qui lui revient particulièrement.

mṭōrəz, voir nº 165.

mṭọṛni, voir nº 174.

nəmra, voir nº 128.

127. *nīkəl* sub. masc., collectif, sans plu. ni nom d'unité, prend l'art., 1° « nickel », métal ; 2° « tout alliage de couleur blanche » ; 3° de là, « pièces de monnaie divisionnaires, même lorsqu'elles sont jaunes ». On dira *ɛṭẹ̄ni hād-ər-ryāl nīkəl* = donne-moi la monnaie de ce réal (5 francs).

L'emprunt s'impose, le nickel n'étant connu que depuis l'arrivée des Français. Il est considéré alors comme français bien que d'origine scandinave. Il s'est imposé aussi au classique moderne, voir Lévi-Provençal, p. 93.

128. *nīmīrọ*, sub. masc. sans plu. prend l'art., « numéro », nombre écrit ; sert aussi à expliquer le classement dans la qualité : *wāḥd-āṭāy nīmīrọ sfər* = un thé n° 0, ce qu'il y a de meilleur ; *ḍāṛ nīmīrọ* 34, maison n° 34 (dans la rue).

On emploie aussi *nəmra* pour indiquer un numéro écrit sur la porte d'une maison, sur une plaque d'automobile, la place dans un car, une salle de spectacle, etc. Chez les ruraux on entend *nūmṛọ*.

Le dialecte connaît aussi *ɛădād*, que le classique moderne emploie (*ɛadad*) avec le sens de « numéro », voir Colin, p. 43, et Bercher, § 555. Mais on ne l'emploie ici que lorsqu'il s'agit des numéros d'ordre de pièces ou d'actes judiciaires, de lettres administratives. Encore faut-il ajouter que ce sont les Français qui en ont fait une obligation. Normalement, ce mot signifie « grand nombre ».

nọ̄ḍa, voir n° 123.

nọ̄ṭẹ̄r, voir n° 102.

129. *nṭẹ̄ka*, à Fès seulement, adject. invariable, « de grande valeur », que l'objet ainsi qualifié soit antique ou non.

De là *m'anṭək*, connu aussi à Marrakech, « somptueux ».

nji m'anṭək = je viendrai en grande tenue.

t'anṭẹ̄k hāda = en voilà une élégance !

Ce sont les touristes et amateurs d'antiquités qui, payant bien des objets qu'on délaissait, ont fait adopter ces mots dans les dialectes des citadins.

Comparer *lūks*, n° 101, et *šīki*, n° 155.

nūma, voir n° 122.

nūmṛọ, voir n° 128.

130. *pīnāṛ* ou *bīnāṛ*, sub. masc., sans plu., prend l'art., « vin cacheté » et aussi « toute liqueur alcoolisée de choix » : *šṛəbt əl-bīnāṛ u-rkəbt f-əl-bānāṛ* = j'ai bu de l'alcool et suis monté dans une Panhard.

C'est le « pinard » du poilu de 1914-1918 qui désignait le vin. Un chef de patrouille de tirailleurs arrêté par une sentinelle, au retour, donna comme mot d'ordre « pinard ». Comme on lui faisait remarquer que c'était « Louvain », il répondit *lufi lupīnāṛ kīf-kīf* = vin et pinard sont synonymes. Mais on voit que ce mot a pris, chez les citadins, un sens un peu différent. Comparer *šṛāb* = boisson ou vin, *ḫməṛ* = alcool, *bīnọ*, *difāṇ* voir nº 39. Le classique moderne a *nabīḏ*, inconnu du Marocain moyen. Voir Lévi-Provençal, p. 90.

131. *pọmāḍ*, sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art. « pommade ». On a aussi *pọmāḍa* et *bọmāda*.

L'arabe n'offre que *dhən* = corps gras, ou *dhīn* ou *dhīna* = onction avec un corps gras, sans signification aussi précise que *pọmāḍ*.

132. *qăbṭān* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art, « capitaine », officier de l'armée. Le mot est senti comme un emprunt au français « capitaine » parce qu'il a été introduit par les Français avec ce sens précis. L'espagnol « capitán » > *qabṭān* a donné un nom patronymique ancien à Rabat. Le classique moderne a emprunté lui aussi à l'étranger, au turc, pour désigner une fonction précise que l'arabe ne connaît pas : *yūz bāši*, voir Colin, p. 73, et Bercher, § 1743.

133. *qṣẹyyəṛ* adj. ou subst. ; plu. + *ẹ̄n* « auxiliaire » (fonctionnaire). C'est un à peu près et une adaptation, une étymologie populaire, l'auxiliaire étant dans une situation inférieure et le mot *qṣẹyyəṛ* étant rattaché à la racine Q Ṣ R qui a le sens de « court ». Le dialecte a *qṣẹ̄wəṛ* comme diminutif normal de *qṣẹ̄ṛ* = court.

Marrakech dit *ksiyyər* ou *gᵘsiyyər*.

L'arabe dialectal offre *ɛaun*, mais ce mot a depuis fort longtemps le sens précis de « auxiliaire du cadi », sorte d'huissier. Le classique moderne donne *muɛāwin* avec des sens variés. Voir Bercher, § 1078.

134. *ṛabbīl* ou *ṛappẹ̄l*, sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « rappel d'augmentation de solde ».

Le dialecte n'offre aucun équivalent de ce terme technique.

135. *ṛāḍyọ*, sub. masc. ; plu. + *yāt*, prend l'art., « appareil de radiophonie ». C'est aussi la « direction administrative de la T. S. F. ». On dira *smăεtọ f-əṛ-ṛāḍyọ* = je l'ai entendu à la radio, exactement « dans l'appareil ».

Le dialecte n'offre aucun équivalent pour désigner cet objet si nouveau.

Le classique moderne a dû lui aussi emprunter ce mot international ; on le trouve dans les livres scolaires d'Égypte ; Lévi-Provençal le donne p. 38, ainsi que Bercher, § 359. Cependant, on a *miḏyāε* = poste d'émission, voir Bercher, § 545, Colin, p. 23, Lévi-Provençal, p. 74. Au Maroc *iḏāεa*, classique moderne avec le sens de « émission » s'introduit dans le lexique des nombreux auditeurs de la radio, mais *ṛāḍyọ* a pris droit de cité dans les sens indiqués plus haut.

136. *ṛẹṣṭọ̄ṛa* sub. fém. ; plu. *a* >*āt*, ne prend pas l'art., « restaurant ». Ce terme chasse l'espagnol *fūnda*, qui désignait un établissement à double objet, l'hôtel-restaurant.

Le classique moderne donne *maṭεām*, inconnu des Marocains, voir Bercher, § 945, et Lévi-Provençal, p. 79.

137. *rīgbi* sub. masc., sans plu., ne prend pas l'art., « rugby », jeu sportif. On dit *kọ̄ṛa d-rīgbi* = (jeu de) ballon de rugby, s'opposant à *kọ̄ṛa d-əṛ-ṛəjlīn* = foot-ball (comparer en classique moderne *kūrat al-qadam*, voir Colin, p. 56) et *kọ̄ṛa d-əs-səlla* = basket-ball (ballon à corbeille), qu'on retrouve en classique moderne, voir Colin, p. 56. Bien que le mot soit anglais, il est considéré comme un emprunt au français parce qu'il a été introduit par cette langue.

On aurait pu avoir *kọ̄ṛa d-l-iḍḍīn*, qui existe peut-être, mais que je n'ai pas entendu.

138. *ṛọ̄fəz* verbe intrans. : 1° « se refuser avec véhémence, en criant et gesticulant, à obéir à un ordre » ; 2° « crier et tempêter lorsqu'on n'obtient pas ce qu'on désire ». Le verbe français « rouspéter » est sans doute ce qui traduit le mieux ce verbe nouveau arabe.

Ce mot provient du terme militaire « refuser d'obéir » ; le refus d'obéissance est une chose grave dans la vie de caserne ; la mauvaise tête indigène qui s'y risque ne le fait pas, généralement, sans cris ni grands gestes.

De là : *tṛọ̄fəz ɛla* = s'emporter contre quelqu'un ; et *mṛọ̄fəz* = insolent et rebelle, ou encore « qui crie et tempête ». On dira *mṛa mṛọ̄fza* = une harpie.

Le dialecte offre un équivalent, mais moins coloré, moins intense, dans *zāiḫ*.

139. *sạ̄sbọ*, sub. masc. ; plur. + *yāt*, ne prend pas l'art. « chassepot ». On dit *mkăḥla d-sạ̄sbọ* = un fusil chassepot. Le mot désigne exactement le fusil qui fut en usage dans l'armée française de 1866 à 1874. Les noms de fusils sont nombreux et précis, chacun désignant, comme en français, une fabrication particulière.

On compare au canon du chassepot un verre à boire cylindrique haut et étroit sans ornement : *kạ̄s d-sạ̄sbọ* ; il s'oppose, à Marrakech, au *kạ̄s d-ḥāyāti* plus petit et sans ornement non plus. A Fès, les deux mots semblent être synonymes.

140. *sātyạ̄m* ou *sāttyạ̄m*, avec *t* occlusif, subs. fém. sans plu., ne prend pas l'art., « C. T. M. », Compagnie de Tourisme et de Transport au Maroc qui, avec des cars, assure un service complet de transport de voyageurs dans tout le Maroc. Les Français ne disent que sé-té-ém pour désigner cette compagnie connue de tout le monde. (A comparer à « *essi* » = syndicat d'initiative.)

Il est remarquable que le mot ait conservé le genre fém. en passant du français au marocain. Il a été introduit par des bilingues certainement.

sbīrīna, voir nº 96.

141. *səndạ̄l* sub. masc. ; plu. *snạ̄dəl*, prend l'art. « pied en fonte des savetiers ». Le cordonnier indigène n'emploie pas de pied en fonte parce qu'il ne cloue jamais les semelles. Voir Brunot, *Cordonnerie*, § 39. Le savetier coud peu et cloue beaucoup ; le pied de fonte, importé d'Europe, lui est donc indispensable. Il l'appelle du nom de la chaussure dite « sandale » ; sans doute la confection de sandales, selon la technique française implique-t-elle l'utilisation d'un pied de fonte, mais on ne peut dire d'une façon

certaine dans quelle circonstance le savetier, peut-être le marchand de pieds en fonte, ont été amenés à désigner l'outil par le nom d'un objet qu'il sert à fabriquer. Il est remarquable que Fès, Rabat et Marrakech aient fait le même emprunt.

142. *sənya* fut. *i*, verbe intransitif, « signer, apposer sa signature ».

L'arabe offre *ɛăllәm*, *uqqaɛ* qui relèvent du langage recherché, pédant, *mḍa* qui relève de la langue juridique. Avant l'instauration du Protectorat, les Marocains n'avaient aucune des occasions multiples de signer que les circonstances actuelles leur imposent : chèques, mandats-poste, mandats de traitement, demandes et réclamations écrites, etc., leur étaient inconnus. Beaucoup, ignorant le français, ont appris cependant à signer en français. Signer est donc un acte nouveau qui exige une expression inédite ou empruntée.

tsənya sub. fém. sing. : 1° « action de signer » ; 2° « signature » ; chasse l'emprunt espagnol *fīrma* employé de moins en moins. Les synonymes arabes *imḍa* et *ḫənfūsa* (scarabée) relèvent de la langue juridique et désignent, le premier, la signature du cadi (habituellement), l'autre les parafes particuliers, compliqués, des témoins-notaires. On ne trouve pas de mots arabes pour dire « signature » en général, « signature administrative », « signature pour effets de commerce », etc.

sinyāṭōṛa = signature est certainement le mot français auquel on a donné une finale espagnole, car en espagnol, « signatura » ne veut pas dire « signature » qui se rend par « firma ».

143. *sərba,* fut. *i*, v. trans. « servir une consommation ou un plat à un client avec empressement, à l'appel, dans un café ou dans un restaurant » : *sərbīni* ! *dəġya nəmši* ! = sers-moi, je pars tout de suite » ; *isərbīu ɛlẹ̄ḥọm* = ils les servent (à table,au restaurant) ; *msərbi* = servi (personne).

L'ancien Maroc n'avait rien qui ressemblât à un café ou à un restaurant modernes, rien par conséquent, dans le lexique qui pût correspondre à « servir » en parlant d'un garçon. L'emprunt s'est imposé. Lorsqu'il s'agit d'un repas de cérémonie chez un particulier, des garçons coiffeurs sont engagés pour servir les invités ; on dit alors : *l-ḥăjjạ̄ma kạ̄-idọ̄ṛọ b-əḍ-ḍyạ̄f.*

sərba est employé en Algérie depuis très longtemps ; il ne serait donc pas étonnant qu'il ait été introduit au Maroc par des Musulmans algériens.

144. *sərbāy* sub. masc. ; plu. + *a*, prend l'art. « garçon de café, de restaurant, d'hôtel ». Le féminin n'est pas employé parce qu'il y a peu de femmes européennes et pas de musulmanes à s'employer comme serveuses particulièrement dans les établissements que peuvent fréquenter les Marocains.

Le sub. *garṣōn* = garçon, voir nº 54, s'applique plutôt à un domestique, à un aide de magasin.

L'arabe offre *mətɛălləm* aux sens multiples, mais qui n'a jamais pu, et pour cause, désigner un « serveur ». Au café maure, le patron, qui sert les clients, est dit *qahwāji* et s'il a un aide, celui-ci est dit *mətɛălləm*.

145. *sərbīs* sub. masc. ; prend l'art. : 1º « tâche stricte assignée à quelqu'un » ; 8º « règle, consigne, surtout rigoureuse » ; 3º de là « queue, file de clients qui attendent leur tour d'accès à la boutique, sous la surveillance de la police » ; c'est un règlement qu'on observe : *qābəḍ* (ou *šādd*) *sərbīs* = faisant la queue ; dans ce sens, le mot a un plur. très marocain : *s-srābəs məqbōḍa f-bāb əl-bālādīya* = il y a des queues à la porte de la mairie ; 4º « service public » mais à peu près exclusivement *sərbīs manisibbo* = services municipaux ; ici, le sub. est pris au sing. par le Marocain parce que l'analogue *idāra* = direction d'un service public quelconque, est un sing., et aussi parce que l'idée de plur. de « services » en français n'est pas signifiée dans le mot ; quant à l'adj. « municipaux », s'il porte pour un Français la marque du plu., il ne peut apparaître, après *sərbīs*, considéré comme un sing., que comme un sing. lui aussi. Voir nº 110.

Ce mot provient du lexique militaire algérien, introduit ici aussi bien par les tirailleurs que par les civils français venus du pays voisin. Les nombreux synonymes que le dialecte offre ne donnent pas l'idée de rigueur intransigeante accordée à *sərbīs*.

146. *sīnēma*, sub. fém. ; plu. *a* > *āt*, prend l'art., à la fois « appareil cinématographique, salle de spectacle et spectacle ».

L'emprunt espagnol *ṭeāṭro* ou *kiyāṭro* = théâtre, a désigné au début le « cinéma » ; mais la distinction n'a pas tardé à se faire dans l'esprit populaire entre le théâtre et le cinéma, et alors *sīnēma* est devenu nécessaire, d'autant plus que le spectacle cinématographique est très couru, tandis que le spectacle théâtral est rare ou inconnu.

Le classique moderne a essayé de forger un mot purement arabe *ṣuwar mutaḥarrika*, voir Colin, p. 37 ; mais, trop compliqué et peu évocatif, il ne tient pas devant *sīnẹ̄ma* que relèvent Bercher, § 745, Colin, p. 31 et Lévi-Provençal, p. 45.

sinyāṭọ̄ṛa, voir nº 142.

sīrāj, voir nº 147.

147. *sẹ̄ri*, subs. masc. ; plu. + *yāt*, prend l'art., « petit cireur de la place publique » qui offre ses services en disant *sẹ̄ri* ? *msyọ* ? = cirer ? Monsieur ?

Avant l'arrivée des Français, il n'existait ni cirage, ni cireur. Les babouches étaient essuyées, frottées, mais non cirées (voir Brunot, *Cordonnerie*, § 45).

sīrāj = cirage.

Le mot a donné un dérivé, *sīrəj* = cirer des souliers.

148. *sīrọ* subs., masc. ; plu. + *yāt* « sirop », liqueur sucrée agréable, médicamenteuse ou non. Les Marocains n'avaient pas de médicaments sirupeux ; comme liqueur sucrée agréable à boire, ils ne connaissaient guère que le lait d'amandes : *šọṛba d-əl-lūz* qui n'est pas un sirop proprement dit en ce sens qu'il ne contient pas de sucre « cuit ».

Il est remarquable que le mot « sirop » français provient du bas-latin « sirupus » = sirupeux, emprunté lui-même de la racine arabe *šarab* dont certains dérivés signifient « sirop », « limonade », « boisson », d'où « sorbet » français et *šọṛba* dialectal marocain.

149. *sṭīlọ* (avec *t* occlusif), sub. masc. ; plu. + y*āt*, ne prend pas l'art. « stylographe » abrégé en « stylo ». Cet objet inventé tout récemment et inconnu par conséquent des anciens Marocains ne pouvait être désigné que par son nom français. Cependant on entend *qləm d-ət-tăɛmāṛ* = plume à remplissage, mais seulement chez les personnes qui châtient leur langage ; la présence d'un maṣdar en *təfɛāl* indique bien qu'il s'agit d'un composé dialectal et non d'un emprunt au classique.

Un porte-mine (ou un crayon) est appelé *qləm* (Fès dit *qlə̣m*) *d-əl-ḫfīf* (Rabat dit *lāpīs*) s'opposant à *qləm d-ər-rīša* = porte-plume, et *qləm d-əl-qṣəb* = roseau taillé servant à écrire ; ces deux derniers mots s'opposent également à *sṭīlọ* ou *qləm d-ət-tăɛmāṛ*.

150. *šāf*, sub. masc. ; plu. *šīfān*, prend l'art. « chef », mais exactement « chef qui exerce visiblement son autorité ».

šāf d-lāgār = chef de gare.

šāf də-šmāndifīr = contrôleur ou conducteur du train.

Un chef de service sera appelé *rāeṣ* : *rāeṣ əl-bāl̄ādīya* = chef de la municipalité ; *rāeṣ ən-nāḥīya* = chef de la région ; s'il s'agit d'un directeur d'une administration, on dira *mūdīr*.

Bien que *šāf* soit nettement senti comme étranger, on lui donne le plu. *šīfān*, qui convient à sa forme, et non la terminaison *āt* habituellement octroyée aux pluriels des mots étrangers. C'est la règle pour tous les mots du même genre. Voir n° 69.

sākōṣ, voir *ṣāk*, n° 160.

151. *šambrēr* sub. genre indécis ; plu. + *āt*, prend l'art., « chambre à air » de pneu. Emprunt qui paraît inéluctable. Cependant le tuyau de caoutchouc se dit *məṣrān* = boyau. Le sujet parlant n'a aucune idée de l'étymologie des composants du mot français ; il voit un mot simple dans notre expression.

152. *šāmpānya* (= *tšāmpānya*), sub. fém. sing., collect. ne prend pas l'article, « vin de Champagne ». La finale *a* marque la tendance à espagnoliser le mot emprunté plutôt que le désir d'appuyer la syllabe « pagne » du français.

Lévi-Provençal, p. 47, donne aussi *šambānya* pour l'arabe classique moderne.

153. *šānḷẹ* subs. masc. ; plu. *šwānḷ*, prend l'art. « chantier » avec le sens de « atelier à l'air libre ». Ce mot a été adopté partout dès les premiers jours du Protectorat en raison du nombre considérable de chantiers qui, depuis trente-six ans, se sont ouverts et s'ouvrent tous les jours sur l'ensemble du territoire.

Ce terme éveille l'impression d'un travail physique intense et pénible. Les répétiteurs d'arabe de l'Institut de Rabat, à la fin de l'année scolaire, disent *ɛăndna šānḷẹ d-lə-mtiḥānāt* = nous avons un chantier d'examens, ce qui signifie : nous sommes accablés par les travaux d'examens.

Le vocable a un dérivé dans *šwānḷẹ*, plu. + *yāt*, « manœuvre travaillant dans les chantiers ».

Les Marocains n'ont connu de chantiers comparables à ceux de nos travaux publics que sous le règne de Moulay-Ismaël ; ce prince prélevait des contingents de manœuvres dans toutes les tribus pour construire les interminables remparts de Meknès ; des bribes de chansons en maintiennent le souvenir plutôt amer. Mais on ne sait pas si les Marocains de cette époque donnèrent un nom, et lequel, à ces chantiers. Il a été oublié ; d'où la nécessité d'emprunter un mot étranger pour une institution étrangère.

Le moderne classique a dans *maεmal*, un mot qui signifie un chantier quelconque, voire un laboratoire, voir Bercher, § 1065 ; il signifie aussi, au Maroc, dans la langue des lettrés une « fabrique ». Quant à *maramma* relevé, pour Tunis, par Bercher, § 614, il signifie au Maroc et à Tlemcen, « métier à tisser de basse lisse ».

154. *šaṛjān* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art. « sergent » sous-officier d'infanterie. Le terme a été introduit par les cadres algériens des troupes levées au Maroc.

Le dialecte marocain offrait *mqəddəm* qui, parmi de nombreuses acceptions, a celle de « sous-officier », mais dans les anciens tabors marocains seulement. Le rôle du *mqəddəm* n'était pas exactement celui du *šaṛjān*. En outre, ce dernier est le plus souvent un Français tandis que le *mqəddəm* est toujours musulman : nouvelle raison de prendre deux mots distincts en les opposant.

šənja, voir nº 22.

šīflọṛ, voir nº 159.

šīfọṛ, voir nº 157.

155. *šīki* sub. masc. sans plu., prend l'art. « chiqué » sans signification péjorative, c'est-à-dire « recherche dans le vêtement », et de là « luxe moderne en toute chose ». *ṣḥāb əš-šīki* = les amateurs de ce qui est chic. *yəhḍəṛ b-əš-šīki* = il parle en faisant des effets.

Le mot a fait fortune et a donné des dérivés. On a *šiyyək ḍāṛọ* = il a fait des embellissements modernes à sa maison ; *zərda mšīika* = un festin splendide et luxueux à la dernière mode ; *mšiyyək mεā-ṛāṣọ* = habillé luxueusement.

Ces mots chassent les emprunts, encore connus, faits à l'espagnol : *l-bīsta* = la vue, le luxe voyant dans le vêtement, *mbīsət mεā-ṛāṣo* = qui fait du luxe dans sa façon de s'habiller. On voit que *šīki* et ses dérivés embrassent tous les domaines où le luxe, mais le luxe moderne, peut se manifester, tandis que *bīsta* ne concerne que le vêtement et la parure.

L'arabe classique a *rafīε*, que connaît aussi le dialecte, *fāḫir* (et aujourd'hui *ḏawāti*), voir Colin, p. 23, et Lévi-Provençal, p. 37, pour désigner des choses « luxueuses ». Les citadins marocains y ont ajouté *l-bīsta, lūks*, voir nº 101, *nṭẹ̄ka*, voir nº 129, et *šīki*. Tous ces mots ne sont pas exactement synonymes et ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre.

156. *šmāndifīr* sub., mas., sans plu., ne prend pas l'art., « chemin de fer, train », tout ce que nous appelons ainsi. L'expression *sakka ḥadīdiya* que donne Bercher, § 722, est connue au Maroc pour indiquer la « voie ferrée » seulement ; peu employée d'ailleurs et par les lettrés seulement, le mot *səkka* n'éveillant chez le populaire que l'idée de « soc de charrue » ou celle de « frappe de monnaie ». Le classique moderne *qiṭār* que donnent Colin, p. 53, et Lévi-Provençal, p. 62, n'est pas connu au Maroc.

157. *šọ̄fọ̄ṛ* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art. « chauffeur », conducteur d'automobile, de car, de camion, d'avion, de locomotive. Il n'est pas fait de distinction entre le mécanicien de la locomotive et son chauffeur, entre le mécanicien et le pilote d'un avion. Le mot s'entend pour tout conducteur d'un véhicule. S'il s'agit du mécanicien d'une machine fixe, on l'appelle *mεăllәm mwākni* (autre emprunt).

On entend aussi *šīfọ̄ṛ* par dissimilation vocalique. L'arabe classique *sā'iq* = conducteur, voir Bercher, § 760, et Lévi-Provençal, p. 42, est à la fois pédant et sans précision ; seuls quelques lettrés peuvent l'employer.

158. *šọ̄ṭ* « shoot », terme du jeu de foot-ball. Il n'est employé que par les sportifs, très nombreux, avec d'autres mots du même genre qu'on ne donne pas ici ; ce n'est qu'un échantillon. Bien qu'anglais, ce mot est considéré par les sujets parlants comme français parce qu'introduit par les Français. Entendu à la radio : *išọ̄ṭ b-əl-qāεīda* = il fait un shoot dans les règles.

159. *šūflọ̄ṛ*, sub. masc. coll. prend l'art., « chou-fleur ». On entend aussi *šīflọ̄ṛ* par dissimilation vocalique et même *šūfṛọ̄ṛ*. Un chou-fleur est dit *ṛāṣ d-šūflọ̄ṛ*.

Les Marocains ignoraient le chou-fleur avant que les Français l'aient introduit dans le pays ; d'où emprunt nécessaire.

šwānṭ et *šwānṭẹ*, voir *šānṭẹ* nº 153.

160. *ṣāk* sub. masc. ; plu. + *āt*, prend l'art., « sac de dame ». Il a pour syn. *šākọš*.

Le sac de cuir indigène appelé *škāṛa* n'est porté que par les hommes et en bandoulière. Si l'on veut employer ce mot pour désigner le « sac à main », on traduit l'expression française par *škāṛa d-əl-yədd*.

Lévi-Provençal, p. 48, donne en classique moderne *šanṭa* qui, au Maroc, sous la forme *šānṭa* plu. *šwānṭ* désigne une « valise ».

161. *ṣbẹ̄ṭāṛ* sub. masc. ; plur. + *āt* « hôpital ». Bien que le mot soit d'origine italienne (*spedale*), il est considéré comme un emprunt fait au français parce qu'il a été introduit après l'instauration du Protectorat par des troupes et des agents français venus d'Algérie ; voir Beaussier, p. 360. Avant cette époque, il n'existait pas d'hôpitaux au Maroc. Le mot *məṛṣṭān* (Marrakech) ou *məṛstān* (avec *t* occlusif à Fès), d'origine persane, ne désignait et ne désigne encore qu'un « hospice de fous ». Quant à *mustašfa*, classique moderne, voir Bercher, § 862, et Lévi-Provençal, p. 76, qui figure au-dessus des portes des dispensaires, il est inconnu du public.

ṣənja, voir nº 22.

ṭanṭẹ̄k, voir nº 129.

tbərda, voir nº 11.

162. *tənbər* (avec *t* occlusif), subs. masc. ; plu. *tnābər*, « timbre », figurine. On a :

tənbər d-əl-bọ̄ṣṭa = timbre-poste ;

tənbər d-əl-məḫzən = timbre-quittance ;

kāġẹ̄ṭ tənbri = papier timbré, avec syn. *kāġẹ̄ṭ məḫzāni*.

Ce mot a chassé *sīyūs* (esp. « sello ») qui était employé encore pendant les premières années du Protectorat, particulièrement dans les ports.

Le dialecte arabe ne pouvait donner un mot équivalent, la poste et surtout les timbres étant inconnus. Le classique moderne offre *ṭābiɛ al-barīd*, voir Bercher, § 931, Colin, p. 40, et Lévi-Provençal, p. 15,

qui ne peut être adopté parce que *barīd* est inconnu et que *ṭābăε* a le sens de « sceau », marque qu'on appose, non celui de « figurine de papier que l'on colle ».

tfərma, voir nº 117.

tgənfəl, voir nº 118.

tgənfīl, voir nº 118.

tīfūs, voir nº 169.

163. *tilġṛāf* sub. masc. ; plu. + *āt*, a le sens de « télégramme » qui s'ajoute à celui de « télégraphe ». Marrakech dit *ṭẹ̄ṛāgṛāf* avec les deux sens.

On a, à côté, *bəṛqẹ* comme syn. : *ḍṛəb-li f-əl-bəṛqẹ* = il m'a adressé un télégramme. L'arabe moderne donne des mots de la même racine, voir Bercher, § 116, *barq* = télégraphe, et *barqiyya* = télégramme, Colin, p. 5, *barqiyya* = télégramme, et Lévi-Provençal, p. 14, de même.

164. *tīnīs* subs. masc. sans plu. « jeu de tennis ». Bien que les Marocains ne pratiquent pas ce jeu compliqué et onéreux dans ses accessoires, ils le connaissent et en apprécient la grâce. L'arabe n'a à désigner aucun jeu analogue, et la « raquette » qui distingue ce jeu des autres jeux à balle ou à ballon n'a pas d'équivalent marocain. L'arabe moderne a fait le même emprunt. Voir Lévi-Provençal, p. 25.

tnūma, voir nº 122.

165. *tọ̄rəz* (avec *t* occlusif), verbe intrans. : 1º « se faire naturaliser français », ce qui ne peut valoir pour les Marocains car ils ne peuvent accéder à la citoyenneté française ; — 2º par dérivation sémantique, « adopter complètement le mode de vie des Français ».

tọ̄rīzi fṛanṣẹ̄ṣ = naturalisé français.

Marrakech dit *tọṛza*, fut. *i* = se faire naturaliser, et *mtọ̄rəz* = naturalisé.

Le dialecte offre comme syn. : *qləb əl-bəṛnẹ̄ṭa* = il a changé de coiffure où *qləb* signifie « retourner » et *bəṛnẹ̄ṭa* « casquette » ; l'expression est manifestement péjorative comme « retourner sa veste » en français. On sait que dans le monde musulman les opinions se manifestent, non par la couleur de la cravate (qui n'existe pas dans le costume traditionnel), mais par la forme de la coiffure.

Le classique moderne donne *tafarnaj* = s'européaniser, voir Colin,

p. 50, qui se retrouve à Fès avec le même sens, *tafarnas*, voir BERCHER, § 1169, « se franciser, ou se faire naturaliser français », *tajannas* = se faire naturaliser, voir BERCHER, § 287, et LÉVI-PROVENÇAL, p. 18. Ce dernier mot, devenu *djənnəs* dans les villes marocaines, est senti comme savant.

tọrīzi, voir ci-dessus.

tọrza, voir ci-dessus.

166. *trisintẹ* (avec deux *t* occlusifs), sub. masc. sans plur. et sans art. « électricité ».

Le classique *kahraba*, d'orig. persane, est connu et assez employé sans pédanterie. Voir BERCHER, § 1354 *bis*.

On trouve un syn. dans *lẹktrīk* (électrique).

167. *trāktər* sub. masc. ; plu. *trāktọrāt* « tracteur » employé en agriculture, se prononce au sing. exactement comme en français. Les deux *t* sont occlusifs.

Il semble inconnu à Marrakech. Cette machine est trop récente pour avoir pu recevoir un nom arabe.

tsənya, voir nº 142.

tšāmpanya, voir nº 152.

168. *ṭāba* subs. fém., sans plu., ne prend pas l'art. « tabac de pipe ou tabac qu'on mêle, haché, au kif ». Le mot désigne aussi le « tabac en feuille ». On ne peut affirmer que ce mot, qui figurait dans le lexique dialectal bien longtemps avant l'instauration du Protectorat, ait été emprunté au français. Cependant l'espagnol n'a pu donner que *ṭābāqọ* (féminin) = tabac à priser. On a *ṭāba d-əl-firma* = tabac cultivé dans une exploitation française sous le contrôle de la Régie. Voir nº 47. L'Orient, la Tunisie, l'Algérie ont forgé des mots signifiant « fumer, tabac, marchand de tabac » avec la racine D Ḫ N, voir BEAUSSIER, p. 196, BERCHER, § 482, COLIN, p. 20, LÉVI-PROVENÇAL, pp. 19 et 35. Le Maroc n'a pas suivi cet exemple, sauf dans la langue officielle de la Régie des tabacs. « Fumer » se dit *kma*, fut. *i*.

169. *ṭẹ̄fọ̄s* (Marrakech) ou *tīfūs* (Fès), subs. masc., sans plu., prend l'art., « typhus ». Jusqu'à présent, des mots tels que *ṭāʿūn*, *ūba* désignaient

toutes les maladies épidémiques terrassantes, sans distinction, y compris le typhus. La lutte énergique menée par le Service de Santé du Protectorat contre le typhus a singularisé cette maladie dans l'esprit du public. Lévi-Provençal, p. 26, donne *tīfūs*, lui aussi, pour l'arabe moderne classique.

170. *ṭẹlẹfọn* subs. masc. ; plu. + *āt*, ne prend pas l'article, « appareil téléphonique ». Marrakech dit *tīlīfūn*.

bīt ṭẹlẹfọn = cabine téléphonique.

dwīt mεāh f-ṭẹlẹfọn = j'ai eu une conversation avec lui au téléphone.

εăyyəṭ-li f-ṭẹlẹfọn = il m'a appelé au téléphone.

Le classique moderne a forgé plusieurs mots pour désigner le téléphone : *misarra, 'irzīz,* voir Colin, p. 24, *hātif,* voir Bercher, § 1620, Colin, p. 68, Lévi-Provençal, p. 93, mais n'a pu manquer d'emprunter, lui aussi, le mot français, voir Bercher, § 207.

ṭẹrāgrāf, voir nº 163.

171. *ṭənbọṛ* sub. masc. ; plu. *ṭnābəṛ*, prend l'art. « tambour, instrument de musique militaire ». Il est difficile de savoir si le mot a été emprunté au français « tambour », ou à l'espagnol « tambor ». On le retrouve à Tunis. Il faut se souvenir cependant que c'est une mission militaire française qui fut chargée, peu avant 1912, d'instruire une armée régulière marocaine.

Le dialectal a *ṭbəḷ* pour désigner le « tambour indigène » que l'on frappe sur les deux peaux, chaque baguette ne frappant que d'un seul côté du tambour. Pour deux objets différents, le parler a pris deux mots différents au lieu d'ajouter un adjectif à celui qui appartient à la langue.

ṭənbọṛ signifie encore « bidon de fer blanc en forme de parallélipipède contenant dix-huit litres ». C'est dans des bidons de ce genre, placés par paires dans des caisses de bois, que le pétrole était importé d'Amérique. Vidé de son contenu initial, ce bidon sert à de multiples usages. Avec ce sens, le mot ne paraît pas être un emprunt français.

ṭnābəṛ, voir ci-dessus.

172. *ṭọbīs* subs. masc. ; plu. + *āt* ou *ṭwābəs*, prend l'art., « autobus ». Souvent aussi on a *lọṭọbīs* avec l'art. français agglutiné.

Les lettrés entichés de modernisme linguistique connaissent le classique *ḥāfila* auquel ils donnent abusivement le sens d'autobus ; voir Bercher,

§ 368 (wagon, rame de wagons, convoi de tramways) et LÉVI-PROVENÇAL, p. 30 (convoi).

Le dialecte ne possède aucun vocable pour désigner un véhicule à roues quelqu'il soit. L'emprunt s'imposait.

173. *ṭōmōbīl* subst. genre indécis, plutôt fém. ; plu. + *āt*, ne prend pas toujours l'art., « voiture automobile touriste ».

Le dialecte fait une distinction précise et exacte entre les différentes sortes de véhicules automobiles. On a vu *kāṛ* = car automobile n° 62, *ṭōbīs* ci-dessus, *kāmyō̃* = camion automobile n° 61.

Le classique moderne *sayyāra*, voir LÉVI-PROVENÇAL, p. 45, BERCHER, § 768, et COLIN, p. 32, désigne dans le dialecte une « mule qui marche à l'amble ».

174. *ṭōṛna* fut. *i*, verbe intrans. « adopter les mœurs européennes ». *mṭōṛni* = qui renie, non pas la religion, mais les mœurs et coutumes indigènes considérées comme essentiellement religieuses. Le classique moderne a *tafarnaj*, voir COLIN, p. 50.

C'est, semble-t-il, le français « tourner » avec le sens de « changer, devenir autre ». Dans la *Relation des Pères de la Merci*, p. 104 (en 1724), on lit : « Il appuya sa lance contre le second en lui disant qu'il eût à se tourner maure, c'est-à-dire à se faire mahométan » ; par ailleurs cependant, on relève dans les *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Portugal, III, 1948, p. 17 : mourisco que seaguora tornou cristao = qui était devenu chrétien (en 1535) ; et en espagnol, on a aussi l'expression vieillie « tornarse » = changer, se transformer. On se trouve ainsi en présence d'un mot roman très anciennement employé par les pays qui étaient en relation avec les Barbaresques. *ṭōṛna* et *mṭōṛni*, sont connus des dialectes algériens, voir BEAUSSIER, p. 405.

Voir plus haut n° 165.

175. *ṭṛābāy* sub. masc. sans plur. ne prend pas l'art. « travail, occupation pénible ou absorbante, obligatoire », comme dans les expressions françaises : avoir du travail, beaucoup de travail, un travail qui vous appelle.

Les gens qui cherchent à s'employer chez des Français, demandent dans leur sabir : *mākāš ṭṛābāy* ?

Fès emploie, à côté de cet emprunt français, *ṭṛābāḫāy* et *ṭṛābāḫọ* qui sont espagnols. Marrakech fait une distinction entre *ṭṛābaḫḫọ* = travail pénible, et *ṭṛābaḫḫa* = occupation absorbante.

Dans tous les cas d'emploi de ces emprunts, le sujet parlant songe à des travaux et occupations particuliers aux Européens. Le dialecte offre *ḫədma* = tâche, besogne ordinaire ; *məšṭọn* = très occupé, absorbé par une affaire, *šəḷna* = affaire, tâche préoccupante ; *ṭạmạra* = toute chose pénible.

176. *ṭṛẹ̄bọnāṛ*, subs., masc. ; plur. + *āt*, ne prend pas l'art., « tribunal français ».

Le tribunal du pacha est dit *mḥăkma* ou *ḍāṛ-əl-bāša* ou, par souci de classicisme, *măḥkāma d-əl-bāša* ; le tribunal du cadi se disait et se dit encore *məqṣọ̄ra* = cabinet, mais depuis que les Français s'en sont mêlés, on l'appelle *mḥăkma* (ou mieux *măḥkāma*) *d-əl-qāḍẹ*.

Le tribunal français s'ajoutant aux tribunaux indigènes et pour juger selon une loi étrangère, l'emprunt s'imposait.

L'arabe moderne classique ne veut connaître que *maḥkama* quel que soit le tribunal désigné. Voir Bercher, § 375 et Lévi-Provençal, p. 72.

ūtīl, voir *lūtīl* nº 102.

177. *vālda*, subs. à la fois collect. et nom d'unité, fém., a un plu. en *a* >*āt*, ne prend pas l'art., « pastilles Valda ». On dit *ḥăkk d-vālda* = une boîte de Valda, et *ɛṭẹ̄ni vālda* = donne-moi une pastille Valda.

vāṣma, voir nº 44.

178. *wīski*, subs. collect. masc., ne prend pas l'art. « whisky », liqueur alcoolique. Ce mot n'est pas senti comme anglais, mais comme français, parce que ce sont les Français qui ont introduit au Maroc, et depuis peu, la chose et son nom. Le classique moderne a emprunté aussi *wīskī*, voir Lévi-Provençal, p. 96. Il ne pouvait en être autrement.

179. *ẓāḷāmẹ̄ḷ*, collect. masc. ; nom d'unité + *a* ; a un plu. en *a* > *āt*, ne prend pas l'art., « allumettes ». Le mot a été introduit par les Algériens musulmans. On ne l'emploie au Maroc que par fantaisie, pour faire un effet (*hḍəṛ b-šīki*). Il ne semble pas qu'il puisse chasser le terme dialectal collect. *ūqẹ̄d*, unité + *a*, qui reste très vivant. L'algérien a d'ailleurs *ūqẹ̄d*, comme

le marocain, pour désigner l'allumette, cf. BEAUSSIER p. 747, et la Tunisie également, voir BERCHER, § 1719.

180. *zəng* sub. collec. masc. prend l'art. « zinc », mais surtout, « tôle galvanisée ». Le nom d'unité *zənga* désigne « une tôle galvanisée », surtout une « tôle ondulée ».

On relève dans le dialecte *qəzdīr* = étain ou alliage d'étain ou alliage ressemblant à l'étain, et *jālọq* = fer-blanc à Marrakech. A Fès *zəng* est la « tôle ondulée », *jālọq* le « zinc » avec lequel on fait des récipients, *qəzdīr* le « fer blanc ». Tous ces mots, empruntés à des époques diverses, n'ont pas des significations bien précises, ni bien limitées.

L'arabe classique dit moderne emploie *zink* pour « zinc » ; voir LÉVI-PROVENÇAL, p. 41.

181. *zūfri* subs. masc. ; plu. + *ya*, prend l'art., « manœuvre de chantier » ; il s'y ajoute une idée d'errance d'un chantier à un autre. Le mot vient du français « zūvriyẹ » = (les) ouvriers, devenu *zūfrīya* considéré justement comme un plur. syntaxique, d'où le sing. *zūfri*. Le mot est connu en Tunisie.

L'ouvrier qui a une technique et exerce sa profession dans un atelier est dit *ṣānăɛ* ; les manœuvres ou aides qu'un ouvrier emploie sont des *mətɛăllmīn* ; le manœuvre qui s'offre pour des travaux agricoles ou pour des constructions est appelé *ḫəddām d-əl-mọqəf* = travailleur (qu'on va chercher à) la station (où les manœuvres attendent de l'embauche). La société marocaine ignorait les manœuvres des chantiers *šwānṭẹ*, car ce n'est que depuis 1912 qu'on a vu des chantiers considérables de travaux publics. Il faut ajouter que ces manœuvres sont habillés de défroques européennes, tandis que les ouvriers et les manœuvres des industries traditionnelles ont conservé le costume national ; ce sont des échappés de tribus, tandis que les artisans ont leur famille en ville. Tout concourt par conséquent pour distinguer le manœuvre de chantier, ce qui rend l'emprunt du français inévitable.

182. *ɛăfrīta*, sub. collect. fém. sing. ne prend pas l'art., « poudre anti-vermineuse appelée dans le commerce « aphtria ». En arabe, *ɛăfrīta* signifie « génie femelle ». Il faut voir dans son emploi inattendu, un de ces à-peu-près qu'on trouve dans toutes les langues (comp. français : pipe en écume de mer pour pipe de Kummer). Cet emprunt n'a été relevé que dans un faubourg de Rabat.

III. — REMARQUES SUR LE TRAITEMENT PHONÉTIQUE DES EMPRUNTS

1° *L'attitude du sujet emprunteur.*

Le vocable étranger nouveau que les sujets-parlants se voient obligés d'adopter se présente comme une masse sonore toujours différente, si peu que ce soit, des masses sonores auxquelles ils sont habitués : quelques voyelles ou quelques consonnes sont inconnues, ce qui est peu, mais encore le groupement et l'alternance de ces éléments essentiels sont souvent étrangers à ceux qui s'essaient à les reproduire. Nous n'avons qu'à analyser nos réactions en face des mots anglais par exemple, dont s'enrichit notre vocabulaire français, pour avoir une idée exacte de ce qui se passe dans la conscience linguistique d'un Marocain qui s'applique à prononcer un mot français.

Il est inéluctablement amené à mouler ce mot dans un des gabarits morphologiques et phonétiques de sa langue maternelle, et pour y parvenir, il fait subir au vocable emprunté un traitement phonétique approprié qui doit le rendre apte à figurer dans l'énoncé de la phrase sans étonner l'audition. Plus l'adaptation est parfaite, et plus le caractère d'emprunt s'efface puis disparaît au cours des temps.

Cependant, s'il s'agit d'emprunt à l'arabe classique, l'attitude du Marocain est radicalement différente de celle qu'il adopte à l'égard des emprunts faits aux langues romanes. Plein de vénération admirative pour la langue du Coran, il s'applique, jusqu'à l'exagération, à bien marquer les caractères qui distinguent le dialectal du classique, particulièrement le vocalisme. Il s'ensuit que les vocables empruntés au classique rompent plus que ceux qui proviennent du français ou de l'espagnol, le rythme normal qu'a le débit dans le dialecte.

Mais là n'est pas notre sujet : on ne parle de cette particularité que pour mieux limiter l'étude dans le cadre des emprunts lexicaux faits au seul français.

Un vocable appelle l'attention par ce qu'on serait tenté d'appeler son volume, ou par sa masse, puisqu'il a été dit plus haut que c'est une « masse sonore ». Or les mots français ont des masses variées différentes des masses

également variées des mots arabes. Le travail inconscient du sujet parlant consiste à donner aux emprunts une masse sonore d'un type arabe. C'est un travail de Procuste : on étire, on raccourcit, on comprime, bref on mutile les mots. Le dialecte emprunteur ne consent que très rarement, et à titre provisoire, à modifier ses cadres ou en adopter de nouveaux.

2° *Reconstruction syllabique des emprunts.*

a) L'*aphérèse* est un phénomène très fréquent, ce qui s'explique au moins par deux facteurs : la tendance en arabe à ne construire, autant que possible, que des vocables à deux syllabes, et, en français, l'atonicité de la première syllabe, surtout dans les mots de trois syllabes, qui la rend fragile. Ex. :

n° 172 *ṭọ̄bīs* < au /tobus ;
n° 76 *kīt* < ac /quitté ;
n° 173 *ṭọ̄mọ̄bīl* < au /tomobile ;
n° 117 (*m*)*fermi* < ré /formé ;
n° 22 *blāṣa* < rem /placer ;
n° 120 *minyọ̄m* < alu /minium ;
n° 24 *bīsri* < é /picerie ;
n° 25 *bọ̄ḷa* < am /poule ;
n° 166 *trisintẹ* < élec /tricité ;
n° 52 *gāja* < s'en /gager.

b) La *syncope* est plus rare, et beaucoup des syncopes qu'on relèverait en partant de l'image graphique du vocable français ne seraient pas à imputer au Marocain, mais au Français parlant. Par ex. *bīsri* = épic /e /rie est, pour cette partie du mot, une reproduction exacte de ce que prononce le Français ordinairement.

Il reste cependant des syncopes dans :

n° 19 *bīsklīt* < bic /y /clette ;
n° 132 *qabṭān* < cap /i /taine ;
n° 65 *kabṛān* < cap /o /ral ;
n° 151 *šāmbṛẹ̄ṛ* < chambr /e à /air ;
n° 165 *ṭọ̄rəz* < natur /ali /ser.

Dans tous les exemples de syncopes qu'on peut relever, on retrouve la tendance à réduire le nombre des syllabes à deux si possible.

c) Quant à l'*apocope*, elle est encore plus rare, ce qui est dû vraisemblablement à ce que la dernière syllabe du français est tonique. On remarquera : nº 78 *kọlibọṣṭ* < colis-post /al (le mot emprunté a quatre syllabes, c'est-à-dire une de plus que le nombre généralement admis dans la structure syllabique arabe). Dans nº 75, *kīlọ̄mẹ̄t* < kilomètre, l'apocope est due au sujet parlant français, l'arabe reproduisant fidèlement la prononciation défectueuse du français moyen.

d) *Allongement.* En sens inverse, il arrive à l'arabe d'allonger le mot emprunté, mais surtout au commencement ou à la fin ; à l'intérieur, on ne remarque guère que des redoublements de consonnes. Les causes en sont variées.

Une tendance à marquer le sentiment qu'il a d'un emprunt, amène le Marocain à donner une finale *a* espagnole à des mots français (ou même espagnols, tel l'esp. « patente » = patente sanitaire qui a donné *batinta*). Comme on l'a dit au début de cette étude, l'espagnol a été longtemps, et jusqu'en 1912, la langue des ports marocains ; l'attitude du Marocain s'explique donc ; elle s'explique encore davantage quand le mot emprunté est court :

nº 91 *lãmba* < lampe (court) ;
nº 105 *mạ̄dạ̄ya* < médaille (terminaison *āy* plutôt rare en arabe) ;
nº 113 *māšīna* < machine, parallèle à *mākīna* déjà emprunté à l'espagnol ;
nº 23 *blạ̄ṣa* < place, emploi (court) ;
nº 21 *drīsa* < adresse (court après l'aphérèse de *a*).

des mots tels que :
nº 152 *šãmpānya* < champagne,
nº 142 *sinyātọ̄ra* < signature,
ne s'expliquent que par la tendance à donner une allure espagnole aux mots sentis comme emprunts.

Le mot emprunté peut être encore allongé par l'agglutination de l'article français. C'est l'article élidé qui est le plus fréquemment ajouté au mot :

nº 21 *ladrīsa* < l'adresse ;

n° 93 *lạ̄nīzīt* < l'anisette ;
n° 89 *lāgrẹ̄ma* < l'agrément ;
n° 95 *laṛjān* < l'argent ;
n° 103 *lyūd* < l'iode.

Si l'article n'était pas agglutiné, il y aurait certainement aphérèse de la voyelle initiale. On le voit dans n° 96 *lasbīrīn* < l'aspirine, dont le nom d'unité est *sbīrīna* = un comprimé d'aspirine. Ceci confirme l'impression que l'art. agglutiné français est senti comme art., impression qui naît du fait que les substantifs considérés ne prennent pas l'art. arabe :

n° 92 *lāmūni* < la monnaie ;
n° 88 *lāgāṛ* < la gare ;
n° 97 *lasūrti* < (agent de) la sûreté.

L'article plein *la*, comme on le voit, est, lui aussi, facilement agglutiné ; *les* est dans le même cas, voir n° 99 *līga* < les gants ; l'art. contracté aussi peut s'agglutiner : n° 39 *dīfạ̄n* < du vin.

Un allongement du mot par l'avant, avec *m*, provient de ce que le sujet parlant sent que le mot emprunté a une valeur de participe et lui donne la marque arabe de cette catégorie grammaticale : n° 118 *mgənfəl* < gonflé, n° 117 *mfərmi* < réformé. Cet allongement ne correspond pas à une nécessité phonétique.

On comprend que « gendarme » ait donné n° 51 *jāḍāṛmi*, ce subst. étant considéré comme un relatif entrant dans la catégorie de *băḥri* = marin, *ɛăskri* = militaire, *rəjli* = piéton et *lasūrti* = agent de la sûreté. Ici l'allongement en fin de mot n'a pas de cause phonétique.

Il en est autrement de n° 4 *bạ̄kīt* < paquet ; l'espagnol « paquete » qui l'expliquerait n'était pas, semble-t-il, employé avant le Protectorat, particulièrement à l'intérieur du pays.

L'allongement phonétique à l'intérieur du mot emprunté ne se produit guère que par la gémination d'une consonne : « Maroc » a donné n° 116 *məṛṛọ̄k*, très vraisemblablement par contamination de *məṛṛākəš* ; « général » a donné n° 62 *jəḷḷẹ̄nāṛ* où le redoublement de *l*, véritable emphase, est d'origine psychologique très probablement. Quant au double *b* de n° 134 *rạ̄bbīl* < rappel, par exemple, il constitue un traitement habituel de *p* (voir plus loin).

Le cas de n° 138 *ṛọ̄fəz* = refuser peut s'expliquer par la nécessité de mettre ce mot dans une forme verbale déterminée, celle de *fūεəl* qui compte de nombreux exemples : *rfūz* (d'après le syllabisme français) ne correspond pas à une forme verbale du dialecte ; celui-ci a bien des *faεwəl* mais non des *fεūl*. Il y a eu ressaut.

Quant à n° 45 *fərmli* = infirmier, allongé d'une *l*, c'est une formation aberrante.

e) *Maintien de syllabe unique.* — On voit ainsi que d'une manière générale, l'arabe tend à donner au mot emprunté deux syllabes dans la généralité des cas, parfois trois au maximum (sauf n° 108 *mākāṛọ̄ni* ou n° 110 *manisibbọ*). Cependant les mots d'une syllabe, longue faut-il ajouter, ne sont pas rares :

n° 3 *bāk* < bac ;
n° 69 *kāṛ* < car ou quart ;
n° 160 *ṣāk* < sac ;
n° 101 *lūks* < luxe ;
n° 82 *kọṛṣ* < course ;
n° 83 *kọ̄ṭ* < compte.

On ne voit pas d'emprunts de mots brefs qui soient restés tels ; ainsi « gant » est devenu *līga* (les gants) n° 99.

f) *Ressaut.* — Il faut signaler enfin quelques cas de ressaut : *bəṛwẹ̄ṭa* < brouette (comparer vieux français « berouette »), n° 12 *bəṛgādi* < brigadier, n° 9 *baṭəṛwi* < patrouille, n° 100 *litər* < litre, n° 121 *mītər* < mètre, n° 162 *tənbər* < timbre ; les trois derniers cas s'expliquent par le fait que le dialecte n'a d'autres voyelles finales que *a*. *u* (ou *ọ*), *i* ; *mītṛọ*, *lītṛọ* qu'a fournis l'espagnol autrefois offraient des syllabes finales admises par l'arabe, mais *tre* final, qui devient souvent *t* en français (j'en ai *kat* pour « quatre ») n'a aucun équivalent arabe, en finale, répétons-le. Les autres cas ne légitiment pas la primauté accordée à la syllabe fermée *CvC*. Cette explication vaut aussi pour n° 118 *mgənfəl* venu de « gonfler ».

3° *Traitement des consonnes.*

a) *Emphatisation.* — La plupart des mots étudiés comportent des emphatisations de consonnes qui correspondent sans doute à l'effort

excessif du sujet parlant s'essayant à articuler un mot étranger devenu aussi un mot étrange. Dans le même ordre d'idées, on voit des Français débutant dans l'étude de l'arabe donner à des consonnes courantes dans leur langue maternelle une articulation plus ou moins emphatique lorsqu'ils les trouvent dans des mots arabes.

Le *r* français, que nous prononçons aujourd'hui si mal, si faiblement, devient néanmoins presque régulièrement *ṛ* très roulé dans l'emprunt dialectal.

Le *n* lui-même fermant une syllabe peut devenir, sinon emphatique, du moins dur.

Le *l* devient *ḷ* dans le voisinage d'emphatiques.

Les *t* et *d* passent facilement à *ṭ* et *ḍ*.

Le *s* français devienṭ *ṣ* régulièrement pour raison de voisinage avec une emphatique, ou même spontanément.

Le *z* si doux en français, surtout quand il représente *s* final en liàison avec la voyelle du mot qui suit, devient facimement *ẓ* : nº 179, *ẓāḷāmẹ̄ṭ* < (des) allumettes, nº 10 *bāẓāṛ* < bazar.

Sans parler d'emphase proprement dite, on doit signaler que *g* et *k* français sont prononcés à l'arrière du palais et paraissent durs ; ce sont des vélaires.

Enfin, on relève *q* pour *k* français dans nº 132 *qăbṭān* < français « capitaine » ou espagnol « capitan » ; mais ce passage, qui n'est pas à vrai dire une emphatisation, était chose faite dans le mot emprunté avant le Protectorat, pour mieux dire, le Marocain a emprunté un emprunt déjà réalisé.

M. Cantineau me signale que « les Arabes ne considèrent pas *t s k* du grec, du latin ou des langues romanes comme équivalents à leurs propres *t s k*. Il semble que les trois consonnes de leur langue leur paraissent trop faibles pour transcrire ces consonnes étrangères qui sont des sourdes fortes, ils préfèrent les transcrire par *ṭ ṣ q*. » On peut ajouter, « ou *t* occlusif ou *k* dur ». De même pour *g*.

b) *Assimilation et dissimilation.* — Elles sont de règle dans les conditions ordinaires du dialecte :

Liquides : nº 77 *knīnəṛ* < colonel,
nº 94 *lanṭṛẹ̄ṭ* < retraite,
nº 62 *jəḷḷẹ̄nāṛ* < général,
nº 65 *kabṛān* < caporal,
etc.

Sifflantes : nº 154 *šaṛjān* < sergent,
nº 160 *šākọš* < sacoche,
nº 22 *šənja* < changer,
nº 139 *sāsbọ* < chassepot.

c) *Traitement des labiales* p *et* v. — *p* est conservé dans :

nº 130 *pīnāṛ* < pinard,
nº 152 *šānpānya* < champagne,
nº 131 *pọmāḍ* < pomade ;

mais ces mots sont tout aussi fréquents, sinon plus, avec *b* à la place de *p*.

p donne *b* simple dans la plupart des cas, quelle que soit sa position dans la syllabe :

nº 9 *baṭəṛwi* < patrouille,
nº 26 *bọṛọ* < poireau,
nº 33 *būlīs* < police,
nº 96 *lasbīrīn* < l'aspirine,
nº 14 *bəṛṭmūni* < porte-monnaie,
nº 17 *bīrnọ* < (absinthe) Pernot,
nº 65 *kabṛān* < caporal,
nº 21 *blāka* < plaque,
nº 24 *bnọ* < pneu,
nº 59 *gṛọbma* < groupement.

p donne *bb* dans des mots où il se trouve entre deux voyelles :

nº 63 *jujdibbi* < juge de paix,
nº 110 *manisibbọ* < municipaux,
nº 134 *ṛabbīl* < rappel (le double *p* de la graphie française n'est pas en cause).

Dans les emprunts fait anciennement à l'espagnol ou au roman, il en est de même : *babbọṛ* < vapor, *ṭọbbya* < tapia = pisé.

p donne aussi *bb*, *bw* et même *bbw* (particulièrement à Marrakech), à l'initiale d'un mot devant une voyelle :

nº 10 *bbwāẓəṛ* plu. de *bāẓāṛ* < bazar,
nº 34 *bbwān*, plu. de *būn* < bon (de ravitaillement),
nº 37 *bwāndi* ou *bbwāndi* < bandit,
bbārīz < Paris.

p donne aussi *f*, mais dans le seul mot n° 44 *fāṣma* < pansement ; on entend d'ailleurs également *bāṣma* et même *vāṣma*.

Sur le traitement de *p*, voir Colin, *GLECS*, tome IV, p. 5.

v donne *f* : n° 39 *dīfāṇ* < (du) vin ; n° 57 *gṛāfāṭ* < cravate ; n° 86 *kūfa* < convoi.

v donne encore *b* : n° 145 *sərbīs* < service, n° 175 *ṭṛābāy* < travail.

A Fès, *v* serait facilement adopté parce qu'il existe dans de vieux mots dialectaux : *vərjənnīs* pour *fərjənnīs* = liège, chez les Juifs *ṣāvəḍ* pour *ṣēfəṭ* < envoyer ; de nos jours, n° 197 : *vālda* = pastilles Valda.

d) *Traitement de la dentale française* t. — A Rabat, Fès, Tanger, le *t* occlusif équivalent de *t* français n'existe qu'affriqué en *t* = *t* + *s*, sauf s'il est initial d'un complexe avec liquide, *tn* ou *tl*. Le dialecte de Marrakech ignore l'affrication de *t*.

Le *t* français dans un emprunt marocain est rarement affriqué ; ou bien il reste tel quel, ou bien il devient *ṭ*. Il semblerait que *t* occlusif à Rabat et Fès soit considéré comme une forte de *t* affriqué, quelque chose d'intermédiaire entre ce *t* affriqué et *ṭ* emphatique.

e) *Un cas de sonorisation de* k *en* g. — Il s'agit de n° 57 *gṛāfāṭ* < cravate, cas unique, exceptionnel. L'obligation de remplacer le *v* sonore français par *f* sourd donne un hypothétique *krafat* dans lequel les deux syllabes ne comptent que des consonnes sourdes. Le sujet parlant ayant remarqué une opposition sourde-sonore entre les deux syllabes du mot français a voulu la maintenir dans l'emprunt arabe, mais il l'a inversée, la présence de *f* sourd dans la seconde syllabe étant inévitable. Il a alors sonorisé *k* en *g*.

4° *Traitement des voyelles.*

a) *Fermeture des voyelles.* — D'une façon générale, les voyelles françaises, sauf *a*, passant en arabe, prennent un caractère plus fermé, quelle que soit leur position dans la syllabe ou dans le mot. Le phénomène inverse ne se produit pas en général, à moins d'influence consonantique de voisinage ou de dissimilation :

n° 170 *ṭēḷēfōn* < téléphone, n° 92 *lāmūni* < la monnaie, n° 36 *būẓāṛ* < beaux-arts ;

n° 156 *šmāndifīr* < chemin de fer, n° 155 *šīki* < chiqué, n° 134 *ṛabbīl* < rappel, n° 85 *krīdi* < crédit, n° 66 *kạlīš* < calèche, n° 51 *fṛīz* < fraise, n° 93, *lạnīzīt* < l'anisette.

Par contre, on a *ẹ* < *i* dans n° 176 *lṛẹ̄bọ̄nāṛ* à cause de l'emphase *ḷ* et *ṛ*, dans *sẹ̄ri* < cirer, par renversement de l'opposition sourde-sonore dans les deux syllabes du français ; par dissimilation on a encore *la-vẹji* < la Vigie (journal).

b) *Traitement de* ü *français.* — *ü* ne se conserve pas tel quel en passant du français à l'arabe. Il devient normalement *u* ou *ọ* : n° 63 *jūjdibbi* < juge de paix, n° 169 *ṭẹ̄fọ̄s* < typhus, n° 1 *asurans* < assurance. Il devient *i* par assimilation, n° 137 *rīgbi* < rugby (au lieu de *rūgbi*), ou par dissimilation, n° 172 *ṭọ̄bīs* (au lieu de *ṭọ̄būs* comprenant deux syllabes sourdes).

On a *a* pour *ü* français dans n° 110 *manisibbọ* < municipaux, par dissimilation bâtarde avec les deux *i* qui suivent.

En finale, *ü* français devient *i* (ou *ẹ* après consonne emphatique), voir n° 40 *difanḍẹ* < défendu, et n° 11 *mbərdi* < perdu. Mais il en est de même de toutes les finales en *é* français, voir plus loin.

c) *Traitement de* eu *français.* — Il devient normalement *ọ*, voir n° 24 *bnọ* < pneu, n° 157 *šọ̄fọ̄ṛ* < chauffeur, n° 159 *šūflọ̄ṛ* < chou-fleur. Dans n° 167 *trāktər* < tracteur, un fassi prononce presque exactement *eu* français sonore, mais au plu., il revient à *ọ* : *trāktọ̄rāt.*

d) *Traitement des voyelles nasales.* — La nasale *a* est maintenue suivie de *n* ou *m* fermant la syllabe. La nasalisation n'est pas toujours très nette, ni surtout généralisée chez tous les sujets parlants. On a relevé : n° 5 *bānjọ* < banjo, n° 6 *bānk* < banque, n° 49 *fṛānk* < franc (monnaie), n° 91 *lāmba* < lampe, n° 153 *šānṭẹ* < chantier, etc.

Cette nasale *ã* est maintenue sans le soutien d'une consonne nasale qui suit dans de très rares mots : n° 80 *kọmāḍāṛ* < commandant, n° 84 *kōtā* < comptant.

Dans la majorité des cas, la voyelle nasale *ã* est dénasalisée et donne naissance, soit à *a* + *n*, soit à *a*, soit à *n*.

Ce dernier cas est très rare ; n° 129 (à Fès seulement) *nṭẹ̄ka* < antique. En fait il s'agit là d'une aphérèse de *a* ; on a aussi, n° 171 *ṭənbọ̄ṛ* < tambour.

an français devient *a* dans n° 61 *jāḍāṛmi* < gendarme, et régulièrement

en finale : n° 30 *bṛāšma* < branchement, n° 59 *gṛọbma* < groupement, n° 136 *ṛẹsṭọ̄ṛa* < restaurant ; cependant, on a, n° 95 *laṛjān* < l'argent, et n° 154 *šaṛjān* < sergent.

Ces deux exemples entrent dans la catégorie générale de dénasalisation de *an* français en *a* + *n* : n° 1 *asurans* < assurance, n° 40 *difanḍẹ* < défendu.

La nasale française *on* n'est conservée que dans des mots peu employés, tels que n° 83 *kōṭ* < compte, ou n° 84 *kōṭā* < comptant ou content.

D'une façon générale, elle donne naissance à *ūn* ou *ọ̄n*, voir n° 16 *bīdūn* < bidon de métal, n° 34 *būn* < bon (de ravitaillement), n° 54 *gaṛṣọ̄n* < garçon (boy).

En finale, elle devient *ọ* ; n° 15 *bīdọ* < bidon (de soldat), n° 42 *fāgọ* < wagon ; même à l'intérieur du mot, *on* français peut devenir *u*, n° 86 *kūfa* < convoi.

Il arrive encore que *on* français se réduise à *n*, n° 118 *mgənfəl* < gonflé.

Quant à la voyelle nasale *in* du français, elle est traitée d'une façon qui semble arbitraire. Elle devient *a* + *n* dans n° 156 *šmāndifīr* < chemin de fer, n° 39 *dīfạ̄n* < du vin, n° 43 *faṛmasyạ̄n* < pharmacien. Elle devient *a* dans n° 107, *māgāza* < magasin. Elle se réduit à *n* dans n° 612 *tənbər* < timbre. En marge, notons n° 41 *drīzi* < draisine, et n° 166 *trisintẹ* < électricité, l'un perdant *n*, l'autre l'ajoutant sans qu'il soit question d'une nasale *in*.

e) *Traitement des voyelles en finale.* — La tendance à la fermeture des voyelles, sauf *a* bien entendu, fait que tous les verbes et participes français terminés en *er* ou *é*, ou u (= *ü*) donnent naissance à des mots qui sont considérés comme relevant des sémantèmes dont la 3e radic. serait *y* (racines défectueuses). Voir n° 22, remplacer > *blāsẹ* et à l'accompli 3e pers. *blāṣa*, n° 52 s'engager *gāji* d'où *gāja*, n° 79 commander > *kọmāḍẹ* d'où *kọmaḍa*, n° 117 réformé > *mfərmi*, n° 122 nommé > *mnūmi* d'où *tnūma*, n° 11 perdu > *mbərdi*, d'où *bərda*, etc. Cependant « gonflé » a donné n° 118 *mgənfəl*, et « refuser » a donné n° 138 *ṛọ̄fəz*.

La terminaison *yer* devient normalement *i*, voir n° 12 ; « brigadier » devient *bəṛgādi*, n° 153 chantier devient *šānṭẹ*. Mais « madrier », qui ne pourrait devenir *madri* + *i*, devient n° 106 *madrīya*, comme *εli* = « sur » devant affixe *i*, devient *εlīya*.

La terminaison *wa* se réduit à *a*. Voir n° 86, convoi > *kūfa*.

f) *Assimilations et dissimilations de voyelles.* — Elles sont fréquentes, la voyelle tonique du mot régissant le phénomène. N° 154 *saṛjān* < sergent, n° 105 *mạ̄dạ̄ya* < médaille, sont des assimilations. N° 110 *manisibbọ* < municipaux est une dissimilation bâtarde, en ce sens que *ü* du mot français devait donner *u* arabe et non *i* qu'on ne voit guère qu'en finale à la place de français ; n° 157 *šīfọ̄ṛ* < chauffeur, n° 159 *šīflọ̄ṛ* < chou-fleur sont des dissimilations parfaites, mais elles laissent coexister les formes *šọ̄fọ̄ṛ* et *šūflọ̄ṛ*.

5° *Conclusion.*

Les mutilations phonétiques que le dialecte arabe fait subir aux vocables français qu'il emprunte révèlent les caractères fondamentaux de la langue, ceux qu'elle ne saurait abandonner sans se dénaturaliser.

On retrouve ces mutilations, quoique moins accusées, mais exactement du même genre et provenant de même source, dans les « défauts de prononciation » des Marocains instruits parlant le français.

C'est le substrat phonétique arabe, très fort, intraitable, qui est la cause de ces modifications sonores subies par les mots français lorsqu'ils sont articulés par des Marocains. C'est le cas de répéter après tant d'autres qu'une langue n'emprunte pas de phonèmes.

Malgré tout, les mots empruntés ne prennent pas un aspect arabe, en général ; les sujets parlants les sentent étrangers, encore inassimilés, et même lorsqu'ils les emploient spontanément, sans réfléchir, par un véritable besoin, ils ne manquent pas d'en sourire dès qu'ils s'en aperçoivent.

Mais la nécessité de conserver un grand nombre d'emprunts et l'usage aidant, l'habitude aussi par conséquent, ces mots, aujourd'hui étrangers, n'étonneront plus ; ils se transformeront encore certainement, phonétiquement, de génération en génération, pour se rapprocher, ainsi que l'ont fait nombre d'emprunts espagnols, des gabarits du lexique marocain.

Louis Brunot.

LE CHAMEAU VOLÉ

(Document de procédure marocaine.)

Voici bientôt un demi-siècle, à une époque où les Allemands commençaient à s'intéresser au Maroc, un certain Ph. Vassel publiait dans les *Mitteilungen des Seminars f. orientalische Sprachen* (1) deBerlin, une étude sur la procédure marocaine.

Il me semble que ce travail n'a nullement retenu l'attention des spécialistes du droit musulman en Afrique du Nord ; à ma connaissance, il n'est pas cité, et c'est en cherchant, moi-même, toute autre chose dans les *Mitteilungen* que j'en ai eu connaissance.

L'étude elle-même (consacrée presque uniquement à la procédure devant le *qāḍī*) n'est pas dénuée de valeur. Vassel a bien fait ressortir, en particulier, les différences fondamentales entre la théorie du *fiqh*, à ce point de vue, et la pratique marocaine. Il est probable, néanmoins, que cet article n'est pas de nature à nous révéler des choses absolument nouvelles.

Mais il est complété par des pièces relatives à trois procès, pièces assez curieuses qui concernent : une affaire de chameau volé à Marrakech, une affaire de servitude et une autre affaire foncière, à Casablanca toutes deux. Il pourra être intéressant de les consulter. Chacun des dossiers publiés est accompagné d'une traduction allemande et d'un commentaire en cette même langue pour expliquer quelle est la phase de la procédure, Vassel ne nous disant d'ailleurs pas d'où il tire exactement ces derniers renseignements.

Pour attirer l'attention des savants sur ces textes (2), si peu connus parmi nous, il donne ici la traduction des pièces du premier procès, avec un résumé du commentaire allemand.

(1) T. V, 1902, 2e partie, p. 170 et s.

(2) Je remercie M. Hamza Boubakeur, dont les conseils m'ont beaucoup servi pour la traduction des quelques passages difficiles.

Un certain Aḥmed b. el-ʿArbī reconnaît, se trouvant à Marrakech, un chameau qui lui a été volé. Le pacha de la ville, à sa requête, fait saisir l'animal, qui est placé dans un fondouq. Le possesseur de la bête, ʿĪsā b. el-Ḥājj eṭ-Ṭāher prétend que le chameau est né chez lui. Le pacha renvoie les parties devant le *qāḍī*, qui déclare Aḥmed demandeur, et les *ʿudūl* dressent la plainte suivante :

Louange à Dieu! Aḥmed el-ʿArbī el-ʿAbdī el-ʿAmarī allègue, à l'encontre de ʿĪsā b. el-Ḥājj eṭ-Ṭāher ed-Dukkālī el-Forjī, ce qui suit :

Le susdit demandeur (1) s'est vu voler de nuit un chameau dans son pays, environ neuf mois avant la date d'aujourd'hui. Maintenant, il a retrouvé son chameau en la possession du défendeur mentionné. Il réclame de lui : soit le dit chameau, soit des conclusions en réponse. Plainte complète, enregistrée à titre de témoins à son encontre à ce sujet, alors qu'il est pleinement capable et qu'ils le connaissent, ce 21 de *ḏu l-ḥijja*, le sacré, de l'an 1317, par (signature de l'*ʿadel*) et le serviteur de son Maître (autre signature) (2).

Là-dessus, le *qāḍī* ordonne au plaignant de préciser l'origine de sa propriété et au défendeur de répondre. L'acte suivant est dressé :

Louange à Dieu ! après que le demandeur a ajouté que le susdit chameau est né chez lui et qu'il a achevé sa plainte, le défendeur répond que ce chameau est en sa possession et attaché à l'exploitation de son fonds. Il ne reconnaît pas à son sujet le droit du demandeur. Le chameau est né chez lui à titre de croît. Fin de la réponse complète. Ce qu'ont attesté, à l'encontre des deux parties, pleinement capables et connues d'eux, à la date ci-dessus, le serviteur de son Maître (signature de l'*ʿadel*) et le serviteur de son Maître (autre signature).

Le *qāḍī* alloue quinze jours au demandeur pour faire la preuve de ses allégations, ce qui est mentionné par les *ʿudūl* au dos de la plainte. L'intéressé demande à prendre provisoirement possession de la bête pour faire établir dans son pays la preuve de son droit. Le défendeur est convoqué et, le *qāḍī*, estimant que l'animal n'est pas assez bien décrit, sur son ordre, l'acte suivant est dressé :

Louange à Dieu seul ! Le demandeur, dans l'affaire ci-dessus fait connaître le signalement du chameau en litige : couleur jaune ; âge environ deux ans ; cicatrice de brûlure à droite du cou et au bord gauche de son poitrail, taille moyenne. Signalement complet dont il connaît la valeur. Ont attesté à ce sujet à son encontre, alors qu'il est pleinement capable et qu'ils le connaissent, le 24 de *ḏu l-ḥijja*, le sacré, de l'an 1317 (3) (signature de l'*ʿadel*) et le serviteur de son Maître (autre signature).

(1) Le rédacteur précise ici et plus loin, qu'il faut lire ce mot avec une *kasra*.

(2) Il s'agit du parafe *(šakl)*, non dans le sens d'une signature abrégée, mais au contraire enjolivée. (VASSEL traduit par *schoerkel*). Le mot arabe ne se trouve d'ailleurs pas avec ce sens dans les dictionnaires les plus usuels.

(3) Le rédacteur précise qu'il n'y a qu'une seule dizaine.

Le qāḍī décide alors que, moyennant caution, l'animal sera remis au demandeur, et, à la prière du juge, le pacha autorise la remise à Aḥmed de la bête placée au foudouq. Là-dessus, le plaignant et le défendeur, accompagnés d'une caution, se rendent chez les *'udūl*, et l'acte suivant est dressé :

Louange à Dieu seul ! Constat *de visu*. Le demandeur prend possession — des mains du défendeur dans l'affaire où ils sont parties — du chameau litigieux en question, afin qu'il établisse fermement, sur l'objet même en litige, un titre de revendication, selon ce qui est en suspens dans sa plainte, après qu'il a déposé 40 réaux à titre de sûreté pour le susdit chameau, auprès des deux témoins (que Dieu Très-Haut leur accorde Sa sauvegarde !), avec la permission du *šar'*, à qui obéissance est due (que Dieu Très-Haut le fortifie !), selon message verbal de son *'āun*, dont le nom figure en marge (1).

A comparu aussi le sieur Bašīr b. el-Jilālī el-'Abdī, domicilié pour l'instant quartier Sidi Aḥmed es-Sūsī (que Dieu par lui nous soit utile !). Il s'est porté garant de la comparution du demandeur en question devant le tribunal du *šar'* (que Dieu le fortifie !) au Muwāsīn dans un délai de huit jours à compter de demain, garantie qui le lie et dont ils connaissent la valeur. C'est ce qui a été attesté à leur encontre, alors qu'il est pleinement capable, la caution étant connue et le signalement du demandeur étant le suivant : Arabe, corpulent, nez proéminent ; une des deux dents supérieures de devant manque ; il porte toute sa barbe, cheveux noirs, taille moyenne. Le 25 de *ḏu l-ḥijja* le sacré, de l'an 1317, ont rapporté ce qui précède le serviteur de son Maître (signature de l'*'adel*) et le serviteur de son Maître (autre signature).

Rentré dans son pays, le plaignant fait établir l'acte suivant :

Louange à Dieu seul ! Ceux dont les noms figurent en signature à la suite de la date attestent ceci :

Nous connaissons Aḥmed b. el-'Arbī el-'Abdī el-'Amarī el-Ḥasīnī, d'une connaissance totale, suffisante, conformément au *šar'*, quant à sa personne, son nom et sa filiation. Nous attestons, devant Dieu le Très-Haut que lui appartient, qu'il a la possession, la propriété et la détention, la gestion, comme moyen de travail et dans son exploitation — et ce à titre purement privatif et à l'exclusion de tout autre — de la totalité d'un certain chameau dont voici le signalement : couleur jaune, âge environ deux ans, cicatrice de brûlure à droite du cou et au bord gauche de son poitrail, taille moyenne.

Ce chameau est né chez lui et y a été soigné à titre de croît. Sa mère l'a mis au monde en notre présence (*sic*) et ce que nous avons vu de nos propres yeux au sujet du dit croît les concerne tous deux. Quant au signalement de la dite chamelle, il est semblable à celui de son petit susdit et qui a été décrit.

Il a été dûment propriétaire (2) de la chamelle durant environ douze ans, antérieurement à la date de la mort d'icelle, qui sera de suite mentionnée, sans qu'il ait été connu qu'une contestation ait été élevée à son sujet, ou une opposition quelcon-

(1) Mention en marge : « El-Ḥājj Moḥammed ».

(2) Ce qui suit est intéressant du point de vue juridique. Tous les détails relatifs à l'origine de propriété d'un meuble sont bien conformes à l'esprit du droit musulman ; ils seraient absolument inutiles en droit français, en vertu de l'article 2279 du *Code Civil*.

que, sans qu'il soit survenu à son sujet une aliénation à un titre quelconque ([1]), jusqu'à ce qu'elle mourût chez lui, comme nous le savons et l'avons vu de nos yeux (*sic*) en ce qui la concerne.

Quant à sa propriété portant sur le rejeton déjà mentionné et décrit, elle est bien établie depuis que celui-ci a constitué un croît pour le susdit Aḥmed : il n'est pas à notre connaissance qu'il l'ait vendu, ou qu'il ait été vendu à son détriment, qu'il l'ait constitué en nantissement, ou donné en aumône, ou aliéné, ou donné à qui que ce soit, ou qu'il ait fait l'objet d'un titre quelconque d'une aliénation volontaire ou forcée ; tout ceci depuis sa naissance chez lui jusqu'à ce qu'une nuit, il lui fut dérobé dans son pays ci-dessus mentionné, environ neuf mois avant la date du présent jour. Cet animal, depuis le vol susdit, ne lui est pas revenu, à notre connaissance, jusqu'au moment où il l'a trouvé par hasard en la possession d'un tiers rencontré par lui. Voici l'état de choses jusqu'aujourd'hui et maintenant.

Nous savons tout cela et notre connaissance se fonde sur les dires du voisinage, et de ses relations, ainsi que de l'examen des choses. Au sujet de ce qui a été mentionné, il a été délivré un témoignage en règle à qui en a fait la demande, le désirant au sujet du chameau susdit et de son signalement, ci-dessus mentionné, le 29 de *ḏu l-ḥijja* de l'an 1317. Le petit serviteur de son Maître (signature d'*'adel*) et le petit serviteur de son Maître (autre signature).

Le plaignant fait ensuite viser et certifier cette pièce par divers personnages, deux *nā'ib*-s et un *qāḍī* de sa région. Il retourne à Marrakech et, là, le juge l'invite à établir par un document authentique que son confrère est réellement *qāḍī*.

Ceci fait, le *qāḍī* de Marrakech authentique définitivement le document en y apportant la mention suivante ([2]) :

Louange à Dieu seul ! L'apostille sur l'acte dont s'agit provient du jurisconsulte Sidi Moḥammed b. Mobārek el-'Abdī, qui, à la date du présent acte, était pleinement qualifié pour exercer la charge de *qāḍī* et juger les contestations, en tant que représentant Sidi Moḥammed b. Sliman, *qāḍī* des 'Abda Aḥmar. Il n'a cessé de l'être jusques et y compris le moment présent. C'est ce que déclare savoir — car il a reconnu son écriture et son parafe officiel, sans qu'il puisse y avoir à ce sujet la moindre hésitation ou incertitude, — dans le but d'authentiquer le présent acte pour qui en a fait la demande, le 4 *moḥarram*, le sacré, de l'an 1318, le serviteur de son Maître (signature de l'*'adel*).

Louange à Dieu ! Déclaration authentiquée et puis admise. C'est ce qu'homologue ([3]) le serviteur de son Maître (signature du *qāḍī*).

(1) Vassel traduit : « ...sans qu'il l'ait aliéné ou qu'il ait dû en subir l'aliénation », ce qui donne un sens juridique très satisfaisant ; nous nous en inspirons un peu plus bas.

(2) Le texte arabe ne figure pas à la suite des autres pièces, mais à la page suivante (p. 195), sans doute parce qu'il a été transcrit au dos de l'original. D'autre part, nous avons jugé inutile de reproduire les certifications dont nous venons de parler.

(3) Sur ces formules d'homologation, voir la note Calderaro, dans le *Livre des Magistratures* (trad. Bruno et G. Demombynes, p. 105 et s.).

Apprenant l'état de choses, le défendeur désigne un mandataire et s'en retourne chez lui à titre définitif : il espère seulement que son oukil saura, dans le maquis de la procédure, obtenir encore quelque petit avantage à l'encontre du plaignant triomphant. L'oukil, en effet, obtient un délai de quinze jours, qu'il réussit à faire prolonger de quinze, puis de six jours encore, en vue de répliquer au document établissant l'origine de propriété du chameau. Voici les pièces relatives à la chose :

Louange à Dieu ! Le sieur Madanī b. Moḥammed es-Serġīnī, oukil de 'Īsā b. el-Ḥājj eṭ-Ṭāher ed-Dukkālī reconnaît que le *šar'* (que Dieu le fortifie !) lui a donné un délai de quinze jours, à compter de demain, afin qu'il dissolve [la valeur juridique] d'une copie qu'il a prise, de la minute ci-dessus et au verso, sous les yeux [des témoins].

Il accepte le délai, s'en déclare satisfait et se déclare lié (1) par ce dont il connaît la valeur.

Ce qu'attestent à son encontre, à ce sujet, alors qu'il est pleinement capable et qu'ils le connaissent, le 7 *moḥarram* mois liminaire 1318, (signature d'*'adel*) et (le petit serviteur de son Maître (autre signature).

Louange à Dieu ! L'avouant ci-dessus reconnaît que le *šar'* (que Dieu le fortifie !) lui a ajouté quinze jours, à compter de demain, pour ce à propos de quoi il avait eu un délai. Il accepte et se déclare lié.

Ce qu'attestent... [etc., voir ci-dessus], le 23 *moḥarram*, mois liminaire, 1318, le petit serviteur de son Maître (signature d'*'adel*) et le petit serviteur de son Maître (autre signature).

Louange à Dieu ! L'avouant ci-dessus reconnaît que le *šar'* (que Dieu le fortifie !), lui a ajouté six jours à compter de demain à titre de délai de grâce et d'excuse, pour ce à propos de quoi... [etc., voir ci-dessus]... le 11 *ṣafar*, mois du bien, l'an que ci-dessus, le petit serviteur de son Maître (signature d'*adel*) et le petit serviteur de son Maître (autre signature).

Le demandeur invite le juge à faire déclarer par la partie adverse qu'elle est incapable de fournir un moyen de défense. Après avoir encore fait traîner les choses le plus en longueur possible, le mandataire du défendeur se résigne à faire la déclaration suivante :

Louange à Dieu ! Le sieur el-Madanī b. Moḥammed es-Serġīnī, avouant l'acte ci-dessus, atteste qu'il est incapable de fournir ce pour quoi il a obtenu un délai et qu'il ne trouve pas de moyen de défense à ce sujet, car son mandant s'est éloigné de lui, ne lui fournissant aucun moyen utilisable en cette cause. Fait à titre d'attestation et d'incapacité de répondre (2) complètes. Il en connaît la valeur.

(1) Ici et un peu plus bas, il y a faute d'impression ; lire le mot avec *tā'*, *zīn* et *tā' marbūṭa*, au lieu de *ṭā'*, *rā'* et *hā'*.

(2) J'ajoute ce mot, le terme « incapacité » seul, ayant un sens juridique trop défini en français, par ailleurs.

Ce qu'attestent à son encontre, à ce sujet... [etc.], le 27 *rabī'*, mois du Prophète et d'illumination, 1318, le serviteur de son Maître (signature d'*'adel*), et le serviteur de son Maître (autre signature).

Louange à Dieu ! A fait l'objet d'une déposition, puis a été accepté, ce qu'homologue (signature du *qāḍī*).

Le demandeur a maintenant en mains la pièce qui lui permet de faire déclarer officiellement par le juge que son adversaire a succombé dans cette instance ; ce qui est constaté par la pièce suivante (1) :

Louange à Dieu ! Après qu'ait expiré le délai ci-dessus, et que le mandataire susnommé eût été incapable de fournir ce pour quoi il avait obtenu un délai, Aḥmed b. el-'Arbī el-'Abdī el-'Amarī a demandé à monseigneur le jurisconsulte, le noble de haut lignage, le savant profond et exemplaire, le lettré pur et compréhensif, le très remarquable *qāḍī* de la communauté à Marrakech la Rouge et environs, l'éloquent et disert professeur de la noble science en cette ville, à savoir (signature du *qāḍī*) — que Dieu le fortifie par la force de son obéissance et protège la ville ! — qu'il prononce à l'encontre du sieur el-Madanī b. Moḥammed es-Serġīnī, mandataire de 'Īsā b. el-Ḥājj eṭ-Ṭāher ed-Dukkālī el-Forjī, ci-dessus mentionné, l'incapacité de celui-ci à fournir ce à quoi il s'était engagé durant le délai fixé.

Il a donc jugé à son encontre et l'a déclaré succombant en vertu de son incapacité à répliquer ci-dessus constatée, et après qu'il lui eut adressé l'interpellation finale (2) : « Te reste-t-il un argument ? » et que l'intéressé n'en eut point fourni ensuite. Jugement exécutoire et définitif, et dont il déclare l'exécution obligatoire, en sorte que, ni pour lui, ni pour son mandant aucun moyen allégué désormais ne sera plus d'aucune utilité. Il a été pris témoignage au sujet de cette attestation (que Dieu le guide et le garde !) touchant ce qu'elle contient à son sujet, en sorte que cela est obligatoire pour lui (que sa bonté et son bonheur soient durables !).

Fait le jour inaugural [le premier] de *jumādā* I de l'an 1318.

Il a été corrigé « el-'Abdī el-'Amarī » à la ligne deux en descendant, et ajouté à la sixième de même : « Il a donc été jugé (3). »

Fin. Ont rédigé ceci le serviteur de son Maître (signature d'*'adel*) et le serviteur de son Maître (autre signature)

Le gagnant doit maintenant se faire rembourser ses 40 réaux ; ce qui fait l'objet d'une nouvelle instance, mais l'oukil du défendeur n'a plus à intervenir à l'instance ; aussi le *qāḍī* — ce qui est bien intéressant et curieux — nomme d'office, comme avocat du défendeur, un personnage officiel, le curateur des absents (*al-wakīl 'an al-ġā'ib*), ou plus précisément le *nā'ib* de celui-ci.

(1) « Elle constitue la rédaction d'un jugement, ce qui est des plus rares, dans les procès devant le *šar'* » (VASSEL).

(2) C'est l'*i'ḏār*, formalité essentielle du procès musulman.

(3) Il y a ici une différence incompréhensible entre le texte arabe, tel qu'il est imprimé, et la version allemande. On dirait qu'il manque quelque chose à celui-là et que le traducteur a ajouté quelque chose à celui-ci.

Louange à Dieu ! Attendu que (1) ʿĪsā b. el-Ḥājj eṭ-Ṭāher ed-Dukkālī el-Forjī s'est éloigné du tribunal du *šarʿ*, à qui obéissance est due (que Dieu l'élève et le fortifie !) et qu'il a laissé un mandataire pour le représenter en justice, à savoir le sieur el-Madanī b. Moḥammed es-Serġīnī, mentionné au haut des actes relatifs aux délais, ci-dessus collés, attendu qu'il a parcouru [la voie du] *šarʿ* avec son adversaire Aḥmed b. el-ʿArbī el-ʿAbdī el-ʿAmarī jusqu'à ce qu'il devînt incapable de répondre, comme il est relaté ci-dessus ; attendu que le dit Aḥmed b. el-ʿArbī a fait constater le caractère obligatoire de son acte de revendication, conformément à ce qui est dit ci-dessus et au dos dudit acte, collé au présent ;

Notre noble seigneur de haut lignage, l'illustre, le savant profond, l'exemplaire *qāḍī* de la communauté de Marrakech la Rouge et de ses environs, l'éloquent et disert professeur,à savoir (signature du *qāḍī*) — que Dieu le fortifie par la force de son obéissance et qu'il protège la ville ! —,

A donné mandat au sieur el-Ḥājj el-Maʿṭī b. ʿOmar el-Marrakšī, *nā'ib* du curateur des absents pour l'instant, afin qu'il fasse prêter serment par Allah audit Aḥmed b. el-ʿArbī, pour que soit établie sa demande dans l'affaire et dans sa revendication du chameau en litige, ceci dans un lieu exalté, conformément au *šarʿ*, comme cela est obligatoire.

Déclaration dudit (que Dieu le guide et le garde !) est attestée à son encontre à ce sujet, ce pourquoi, comme il est dit, il est habilité (que sa bonté et son bonheur soient durables !).

Le 2 *jumādā* I de l'an 1318, par le serviteur de son Maître (signature d'*ʿadel*) et le serviteur de son Maître (autre signature).

L'intéressé prête alors serment et la restitution de son dépôt de garantie donne alors lieu à l'établissement de la dernière pièce de la procédure :

Louange à Dieu ! Attendu qu'Aḥmed b. el-ʿArbī el-ʿAbdī el-ʿAmarī a allégué à l'encontre de ʿĪsā b. el-Ḥājj eṭ-Ṭāher ed-Dukkālī el-Forjī, une plainte qui figure au haut de l'acte de demande ci-dessus collé, et que le défendeur a répliqué par ce qu'on y voit figurer ; attendu que le dit demandeur a pris possession du chameau en question dans l'affaire afin de faire authentiquer sa revendication sur la propriété d'icelui, et ce après dépôt de quarante réaux entre les mains des jurisconsultes impeccables, le sieur X et le sieur Y, en vue du délai de huit jours qui lui avait été fixé ; attendu qu'ensuite il a présenté la pièce qui figure ci-dessus collée, et dont a pris connaissance le sieur el-Madanī b. Moḥammed es-Serġīnī, mandataire du défendeur ʿĪsā, par une copie faite sur l'original ci-dessus mentionné ; attendu que le *šarʿ* (que Dieu le fortifie !) lui a accordé un délai en cette affaire et que les délais [subséquents] ont pris fin, sans qu'il produise un moyen de défense ; attendu que le *šarʿ* (que Dieu le fortifie !) a jugé que le chameau devait être attribué au demandeur, et que le *šarʿ* (que Dieu le fortifie !) a nommé mandataire dudit défendeur, après que ce dernier se fût éloigné, le sieur el-Ḥājj b. ʿOmar el-Marrakšī (2), afin qu'il fasse prêter serment par Allah le Très-Haut audit demandeur, pour que soient établies sa demande et son argumentation, et le fait que l'apparence des choses correspond bien à la réalité,

(1) Qu'on me permette de traduire par ce terme bien juridique, le simple *lammā*.

(2) Le texte et la version allemande sont ici tous deux fautifs : ils parlent d'es-Serġīnī, lequel a été désigné par le défendeur, comme mandataire.

[le sieur ʿOmar agissant] en représentation du défendeur susdit, comme tout cela appert dans les pièces ci-dessus collées.

Les deux témoins (que Dieu le Très-Haut leur accorde sa protection), avec la permission de celui dont les ordres sont obligatoires (que Dieu le fortifie !), se sont alors déplacés en vue dudit serment à prêter par le demandeur.

Celui-ci a prêté serment sur la tombe du saint (*el-walī*).

Notre Seigneur et Maître ʿAbd Allāh b. Aḥmed el-Ġazwānī, jurant que, à cet égard, « par Allah, en dehors de Qui il n'est pas d'autre divinité, les apparences dans cette affaire et son argumentation sont bien conformes à la réalité des choses ».

Ce serment dûment prêté, il a pris possession, des mains des deux jurisconsultes susdits, des quarante réaux ci-dessus mentionnés, déposés à titre de garantie pour le dit chameau, et ce d'une prise de possession complète et manifeste. Les dits jurisconsultes sont déchargés de toute responsabilité au sujet de ce montant.

Ils ont enregistré ceci à titre de témoignage à leur encontre, étant pleinement capables, les deux [*ʿudūl*] transférents étant connus, et le mandataire étant reconnaissable suffisament par ailleurs, par ce signalement : Arabe, teint plutôt pâle, visage ovale, porte toute sa barbe, cheveux noirs.

Ce 3 *jumādā* I de l'an 1318, le petit serviteur de son Maître (signature d'*ʿadel*)
Mention en marge : copie du susdit titre, de façon valide, le petit serviteur de son Maître (signature d'*ʿadel*).

Louange à Dieu ! A fait l'objet d'une déposition, accepté et homologué (signature du *qāḍī*).

G.-H. Bousquet.

Communications

IBERO-AFRICANA

Un arabisant syro-portugais du XVIIIe siècle : Fr. Joâo de Sousa (1733? -1812)

Fr. Joâo de Sousa, l'arabisant dont M. Joaquim Figanier vient de se faire le diligent biographe (1), ne jouit pas d'une très bonne réputation. Comme M. Figanier le rappelle lui-même, Pierre de Cenival a jugé une de ses publications, les *Documentos arábicos... da Torre do Tombo* (Lisbonne, 1790), avec une extrême sévérité : « Cette publication, écrit-il, est responsable de beaucoup d'erreurs introduites dans l'histoire marocaine. L'éditeur a faussé la plupart des dates, déformé la plupart des noms propres et répandu à travers ses textes les fausses lectures et les contre-sens (2). » La condamnation est-elle sans appel ? On peut le craindre, du moins pour le recueil que visait alors l'éditeur des *Sources inédites*. Il reste toutefois que Joâo de Sousa doit bénéficier de circonstances atténuantes : ni sa carrière, ni le milieu où il vivait, ni la situation des études orientalistes à son époque ne lui avaient permis d'acquérir la formation critique et philologique nécessaire. En outre, il n'était pas Portugais d'origine, et,

(1) Joaquim FIGANIER, *Fr. Joâo de Souso, mestre e intérprete da língua arábica*, Coimbre, MCMXLIX, 17 × 24, 295 pp. (Publication de la Faculté des Lettres de l'Université de Coimbre). Le livre finit par un bon index, mais les chapitres n'ont pas de titre, ce qui rend un peu malaisé le maniement du volume. M. FIGANIER avait déjà consacré à Fr. Joâo de Sousa quelques pages des *Mélanges Lopes-Cenival*, Lisbonne-Paris, 1945, p. 122-125 ; on pourra se reporter aussi, dans le même recueil, à l'article de M. José Pedro MACHADO, p. 193-203. On paraît ignorer le nom des parents de Joâo de Sousa, et l'on ne semble pas bien savoir comment et pourquoi celui-ci prit au Portugal le nom sous lequel il est connu. — Rappelons que M. Figanier vient de publier également un inventaire descriptif du Musée numismatique de la Monnaie portugaise : *Casa da Moeda. Museu Numismático Português. Moedas Arabes.* Inventário e descriçâo por Joaquim FIGANIER. I Parte. Da criaçâo do emirado espanhol à conquista de Granada (711-1492). Lisboa, Tip. da Casa da Moeda, 1949, 16 × 23, XIII + 113 p. L'auteur me prie de signaler une erreur qui s'est glissée à la p. 25, où il faut remplacer Medinaceli par Bagdad.

(2) *Les Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Portugal, I, Paris, 1934, p. IV, n. 1. La plupart des documents arabes reproduits aux tomes I et II (ce dernier paru en deux fois, Paris, 1939 et 1946) proviennent de la série découverte et traduite par Joâo de Sousa. Les originaux ont été retrouvés.

s'il semble avoir fini par pratiquer avec aisance la langue de son pays d'adoption, il ne lui était pas toujours possible de l'écrire avec la même sûreté et la même précision que sa langue maternelle : ses contresens sont parfois des maladresses d'expression. Il est enfin fort excusable d'avoir été déconcerté par des documents qui sont rédigés, si j'en crois les spécialistes, dans un arabe très particulier et très différent du sien.

João de Sousa était en effet Syrien. Né à Damas, de parents chrétiens, entre 1730 et 1735 — probablement en 1733 —, il fut d'abord en Syrie, puis au Liban, l'élève des Capucins français, et c'est par ceux-ci qu'il fut initié à la culture occidentale. Un enchaînement de circonstances trop compliqué à résumer l'amena à Lisbonne au mois d'août 1749 et le décida à faire sa vie au Portugal. D'esprit sincèrement religieux, il entra chez les Franciscains du Tiers-Ordre de la Pénitence, et il y prononçait ses vœux à la fin de 1772. Il eut dès lors comme constant protecteur la plus illustre figure de cette Congrégation, Fr. Manuel do Cenáculo Vilas Boas (1724-1814), alors évêque de Beja, et futur archevêque d'Evora (à partir de 1802). Ce n'est pas un des moindres intérêts du livre de M. Figanier que la présence fidèle, à l'arrière-plan, de ce célèbre religieux, puissant érudit, bibliophile passionné, rénovateur des études ecclésiastiques au Portugal durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, et qui s'intéressait vivement aux langues orientales. La monographie de M. Figanier est d'ailleurs fondée essentiellement sur les lettres inédites de Sousa à Cenáculo qu'il a eu le mérite de retrouver, avec d'autres documents, à la Bibliothèque publique d'Evora, et dont la publication constitue à peu près le tiers de son volume.

On peut dire que João de Sousa a consacré toute sa vie à la langue arabe, comme interprète, comme professeur et comme savant. C'est ainsi qu'il fut l'interprète officiel de trois ambassades portugaises en Afrique du Nord, ambassades au Maroc en 1773-1774 et 1790, ambassade à Alger en 1786-1787. M. Figanier raconte en détail l'histoire de ces ambassades, dont Fr. João de Sousa a laissé des relations manuscrites qu'il a consultées à la bibliothèque de l'Académie des Sciences de Lisbonne. Le récit de la première ambassade contient une description succincte, mais curieuse, des monuments portugais de Safi, dont il donne l'état à cette époque (p. 36-37) ; Fr. João de Sousa y relève l'existence de deux églises chrétiennes, l'une tout à fait en ruines, l'autre habitée par des Juifs, et dont il put voir les deux portes principales, les fenêtres et le chœur (1). Lorsque la cour de Portugal reçut de son côté des ambassades marocaines, en 1774, 1777-1778 et 1780, Fr. João de Sousa joua le même rôle d'interprète et de chroniqueur ; ses relations sont également conservées à l'Académie des Sciences

(1) Il s'agit là de l'ancienne cathédrale de Safi ; l'église ruinée devait être celle du couvent franciscain de Sainte-Catherine. Cf. *Sources inédites*, Portugal, III, Paris, 1948, p. 76-78, avec les références indiquées.

de Lisbonne (1). Il fut encore mêlé, en 1793, à l'odyssée héroï-comique des « princesses africaines », c'est-à-dire des femmes de la famille de Moulay ʿAbd es-Selam, frère du sultan Moulay Sliman, qui, se rendant par mer d'Agadir à Salé, furent emportées par une tempête jusqu'à Madère et aux Açores, et ne purent regagner Tanger qu'en passant par Lisbonne. Joâo de Sousa a également laissé de cet épisode une relation qui fut publiée la même année (1793) par l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne (2). Notre Syrien a été en outre un professeur d'arabe actif et assidu, et il a contribué pour une grande part à la formation d'un des meilleurs arabisants portugais, son confrère et successeur Fr. José de Santo António Moura, le premier traducteur du *Qirtas* en 1828 (p. 158) (3). De ses œuvres écrites, une petite partie seulement a été imprimée ; outre les *Documentos arábicos*, les principales sont un manuel de grammaire arabe, paru à Lisbonne en 1795, et surtout les *Vestigios da lingua arábica em Portugal*, publiés en 1789, réédités en 1830, dont les étymologies portent la marque de leur époque, mais qui sont encore utilisables aujourd'hui avec certaines précautions. Les écrits inédits de Joâo de Sousa, tous conservés à l'Académie des Sciences de Lisbonne, sont nombreux, mais, à dire vrai, aucun ne semble véritablement important, en dehors des relations des ambassades que nous avons mentionnées, et d'une *Gramática Arábica Souziana*, que ses dimensions trop volumineuses empêchèrent d'imprimer. Si Fr. Joâo de Sousa a manqué souvent d'exactitude et d'esprit critique, sa probité scientifique demeurait entière. M. Figanier publie de lui (p. 235) une lettre inédite où on le voit se refuser à modifier sa traduction d'une lettre des habitants d'Azemmour au roi Jean III de Portugal, dont les termes choquaient ses confrères de l'Académie des Sciences de Lisbonne (4).

Fr. Joâo de Sousa ne retourna jamais dans son pays natal, il ne voyagea pas en Europe, sauf lorsqu'il traversa l'Espagne pour aller à Alger et en revenir (5), et il connut peu les savants étrangers. Il a laissé lui-même une

(1) Sur les relations luso-marocaines au XVIIIe siècle, cf. F. A. OLIVEIRA MARTINS, *Portugal e Marrocos no século XVIII*, Lisbonne, 1937. J'ignore pourquoi cet historien omet (p. 151) Fr. Joâo de Sousa parmi les membres de l'ambassade portugaise de 1790 et mentionne seulement Fr. José de Santo António Moura.

(2) Sur le séjour des « princesses » aux Açores, cf. l'article de F. A. SANCHES DE GUSMAN, *Arribada das princesas africanas a S. Miguel*, dans *Archivo dos Açores* (Ponta Delgada), III, 1882, p. 383-405.

(3) D'après M. Figanier (p. 156), Fr. José Moura (1760 ?-1840) a laissé des morceaux choisis arabes inédits qui contiennent la *riḥla* traduite partiellement par SAUVAIRE, *Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain*, Paris, 1884 (cf. E. LÉVI-PROVENÇAL, *Les historiens des Chorfa*, Paris, 1922, p. 284-286, et Henri PÉRÈS, *L'Espagne vue par les voyageurs musulmans de 1610 à 1930*, Paris, 1937, p. 5-17).

(4) Il s'agit certainement du doc. CXV du tome II de la série Portugal des *Sources inédites*, p. 459-465, qui est une violente protestation des Musulmans d'Azemmour contre l'administration portugaise.

(5) Au retour il passa par la France et fit un bref arrêt à Marseille. Au voyage d'aller (1786), Fr. Joâo de Sousa eut l'occasion de passer à Mérida. Il y examina l'inscription arabe du château, la copia en caractères maghrébins et en caractères orientaux, et en établit une traduction portugaise. Il publia ensuite son travail au tome V, p. 369, des *Memórias de litteratura portugueza* de l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne. M. Figanier, qui signale le fait (p. 93 et n. 1) ajoute que l'inscription fut également lue et

copie, très défectueuse, d'une lettre latine que Silvestre de Sacy lui écrivit de Paris le 1er juillet 1803 (M. Figanier reproduit cette copie aux p. 268-270). En 1782, il reçut à Lisbonne la visite de l'orientaliste espagnol Pérez Bayer (p. 76-77). A la fin de 1798, il reçut un autre savant espagnol, le naturaliste et archéologue galicien José Andrés Córnide y Saavedra (p. 163-167), qui lui arriva sous le patronage de Cenáculo, toujours prêt à accueillir les hommes de science, et qui lui amena comme élève un jeune professeur de Grenade. L'évêque et le religieux parlent avec amitié de cet archéologue, qui semble avoir fait leur conquête. On ne s'en étonne pas, car un historien portugais, M. Fidelino de Figueiredo, qui put se procurer un portrait du personnage — portrait malheureusement perdu pendant la guerre civile espagnole — nous dit que sa physionomie y frappait par « sa rayonnante sympathie, faite de sérénité et d'intelligence ». Et il ajoute : « Personne n'y reconnaîtrait le visage d'un homme capable de pareille duplicité. » Cenáculo et Sousa furent joués en effet par un imposteur. Córnide était bien un savant authentique, mais il est démontré que c'était aussi un espion : il était chargé par Godoy d'une mission secrète destinée à préparer la malencontreuse « guerre des oranges », qui devait, au traité de Badajoz, en 1801, coûter au Portugal la place d'Olivenza (1). Fr. Joâo de Sousa ne semble pas avoir soupçonné sur le moment ni appris par la suite le but caché du voyage de Córnide. Ses rapports avec les grands de ce monde et sa participation aux ambassades n'avaient pas altéré sa simplicité confiante. Comme son maître Cenáculo, il ne vivait que pour la science, et, d'un naturel prudent, mais droit, il avait peine à croire que l'âme d'un savant pût abriter d'autres soucis.

A partir de 1793, l'âge l'obligea d'ailleurs à mener une vie plus retirée. Lorsque, à la fin de novembre 1797, le Portugal envoya une nouvelle ambassade au Maroc, ce n'était plus Fr. Joâo de Sousa qu'elle emmenait

traduite par l'interprète du roi Charles III d'Espagne, le Dr Elías ; mais cette lecture et cette traduction, dont Joâo de Sousa eut connaissance, sont fort différentes de celles du Franciscain. D'après M. Figanier, ce Dr Elías, que Sousa croyait maronite (p. 261), était un Hongrois qui, dans une lettre inédite à Cenáculo, signe : Ignasio Schvertaczky. Je n'ai pu voir l'article de Joâo de Sousa, mais on constate que la traduction castillane du Dr Elías, reproduite par M. Figanier, diffère sensiblement de celle qui a été donnée par M. Lévi-Provençal (*Inscriptions arabes d'Espagne*, Leyde-Paris, 1931, no 39). J'ignore si les travaux de Sousa ont été connus des arabisants espagnols auxquels se réfère M. Lévi-Provençal. Au cours de son séjour en Espagne, Joâo de Sousa rendit visite à Casiri et fit la connaissance de Banqueri, avec qui il resta en rapports.

(1) J'emprunte ces informations à un ouvrage qui, paru récemment au Brésil, semble avoir échappé à M. Figanier : *Viajantes espanhoes em Portugal, Textes do século XVIII publicados e prefaciados* por Fidelino de Figueiredo, Universidade de S. Paulo, 1947. Voir : II. *Ciên'ia e espionagem*, p. 17-105. Cenáculo et Sousa tiennent peu de place dans les lettres de Córnide découvertes à Madrid et publiées par M. Fidelino de Figueiredo. Sousa (Figanier, p. 262) n'est pas très précis sur les compagnons du Córnide ; d'après M, Fidelino de Figueiredo (p. 22), c'étaient D. Manuel Carrillo Albornoz, l'architecte D. Melchor del Pardo y Mariño, et D. Narciso de Heredia, jeune professeur de l'Université de Grenade.

comme interprète, mais son disciple Fr. José de Santo António Moura (p. 160). Les dernières années de la vie de Joâo de Sousa furent troublées et attristées par l'invasion française, qui atteignit aussi durement son vieux protecteur Cenáculo, alors archevêque d'Evora. Peut-être les malheurs de leur pays hâtèrent-ils leur fin. En tout cas, ils se suivirent de près dans la tombe : Fr. Joâo de Sousa disparut le 29 janvier 1812, et Cenáculo moins de deux ans plus tard, le 26 janvier 1814.

Robert RICARD.

SUR UNE CURIEUSE APPELLATION ARABE DE L'OLIVIER : « L'ARBRE NI-NI »

Pour désigner l'olivier cultivé (et, plus précisément, ses fruits), l'arabe classique ne connaît que *zaitūn*, vieux terme sémitique, évidemment apparenté à *zait*, « huile », mais d'une façon énigmatique.

Le mot *zaitūn*, terme de civilisation, a été emprunté par diverses langues non-sémitiques : persan, turc, espagnol, portugais. Il est encore vivant dans la majorité des dialectes arabes, sauf dans quelques parlers marginaux (1).

Cependant, dans certains glossaires de la matière médicale marocaine (2), on relève, pour l'olivier, une autre dénomination : لاولا, parfois altérée en لولا. Cette dernière forme, lue *Loûlâ* par G. Salmon (3), a été rapprochée du grec *elaia*, latin *olea*, par M. E. Laoust (4), qui signale aussi *âléo* désignant l'olivier sauvage chez les Touareg.

Qu'en Afrique du Nord, un mot désignant l'olive et l'olivier ait eu une origine grecque ou latine, cela n'était pas fait pour surprendre. Néanmoins, dans notre traduction de la *Tuḥfa*, nous attirions l'attention sur deux points : 1° que l'emploi d'un mot *lūlā/lāulā* « olives » n'avait pas encore été relevé dans l'usage oral maghribin ; 2° que ce mot figurant en rubrique et étant suivi d'une explication, il était douteux qu'il s'agisse d'un terme dialectal marocain.

Effectivement, cette appellation de l'olivier n'a rien à voir ni avec le latin ni avec le grec. Elle est purement arabe, et — qui plus est — d'origine coranique, comme le texte de la *Tuḥfat al-Aḥbāb* aurait d'ailleurs dû nous le faire pressentir.

Dans la sourate XIV, dite *Sourate de la Lumière divine* (*an-Nūr*), le verset 35 est consacré à la description imagée de cette lumière : « Dieu est

(1) Ainsi à Taroudant, où l'on emploie *zīt* (litt. « huile ») comme dans les parlers berbères du Sous (cf. Destaing, *Vocabulaire*, p. 204). A Malte, d'autre part, le terme actuel pour « olives-oliviers » est *zebbūğ*, litt. « olivier sauvage, oleaster », mot panmaghribin pour lequel j'ai proposé une étymologie latine (voir « Hespéris », 1927, 1er trim., p. 89 ; mais le mot *zeitūn* y a dû être employé anciennement, car il figure dans le nom d'un village de l'île : *Casal Zeitun*.

(2) Cf. Renaud et Colin, *Tuḥfat al-Aḥbāb*, p. 111, n° 250.

(3) Cf. *Sur quelques noms de plantes en arabe et en berbère*, in « Archives Marocaines », vol. 8, 1906, p. 48.

(4) Cf. ses *Mots et Choses berbères*, p. 446, n. 5.

la lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est comparable à ceci : une niche contenant une lampe ; la lampe est dans un récipient de verre qui est brillant comme une planète ; la flamme qu'on y allume provient d'un arbre béni, un olivier, qui n'est ni oriental ni occidental, et dont l'huile est si pure qu'elle donnerait presque de la lumière sans qu'on l'enflamme : c'est de la lumière surajoutée à de la lumière. »

Les commentateurs du Coran se sont donné bien du mal pour expliquer ce que peut être cet olivier ni oriental ni occidental. Pour les uns, cette précision correspondrait au fait qu'il s'agit d'un arbre propre à la Syrie, région moyenne entre l'Orient et l'Occident. D'autres pensent qu'il ne s'agit pas d'un arbre situé quelque part sur la terre, mais d'un olivier poussant au Paradis. Certains proposent une interprétation métaphorique : la lumière divine ne serait ni de source juive, ni de source chrétienne.

Quoi qu'il en soit, cette description imagée de la lumière de Dieu a frappé l'imagination des exégètes et celle aussi des littérateurs. Et l'olivier « qui n'est ni ceci ni cela » a eu un sort curieux.

Dans sa *Séance* 46, al-Ḥarīrī (1) fait dire à l'un des personnages qu'il met en scène : « Puisses-tu être béni comme fut béni Ni... ni.... (*ka-mā būrika fī lā wa-lā*). » Et les commentateurs sont d'accord pour reconnaître dans ce passage une allusion au verset coranique « un arbre béni, un olivier, qui n'est *ni* oriental *ni* occidental ». Ce qui est singulier, c'est que les deux adjectifs qualificatifs ont été éliminés et que, seuls, ont été conservés les outils grammaticaux *lā... wa-lā...*, littéralement « *ni*... [*et*] *ni*... », employés, soudés, avec la valeur d'une sorte de nom composé désignant métaphoriquement l'olivier.

J'ignore si al-Ḥarīrī est ou n'est pas le créateur de cette appellation métaphorique ; j'ignore de même si on la retrouve chez d'autres littérateurs (2).

Mais c'est sans aucun doute ce mot composé qui figure comme rubrique dans la *Ḥadīqat al-Azhār* d'Al-Ġassānī (3) et dans l'anonyme *Tuḥfat al-Aḥbāb* (4). Selon toute vraisemblance également, c'est à travers les *Séances* d'al-Ḥarīrī que cette appellation de l'olivier a dû s'introduire dans les œuvres de botanistes marocains. Car si l'on a pu dire justement du Coran qu'il est le *Qāmūs* des pauvres, les célèbres *Séances* ont été de tout temps celui des lettrés moyens.

Georges-S. Colin.

(1) Cf. éd. Caire, 1326, p. 569, l. 3 et n. 7.

(2) L'auteur du *Tāj al-ʿArūs* (vol. X, p. 443, l. 1) enregistre l'expression, mais uniquement d'après al-Ḥarīrī.

(3) Sur cet ouvrage et son auteur, voir H. Renaud, *Un Essai de classification botanique*, in *Mémorial Henri Basset*, t. II, p. 197.

(4) Où il faut donc lire : لاوَلا *lā-wa-lā*, au lieu de *lawlā* et *lāwlā*.

A PROPOS DE MAPPALIA

RÉFÉRENCES :

Georges Marcy, in *Remarques sur l'habitation berbère dans l'antiquité*, à propos des *Mapalia*, « Hespéris », 1942.

Ch. Le Cœur, *Les Mapalia numides et leur survivance au Sahara*, 1937, 1er-2e trim.

E.-F. Gautier, *Le Passé de l'Afrique du Nord, les Siècles obscurs*, chez Payot, Paris, 1937.

Dans le chapitre *La Survivance de Carthage*, p. 135 de l'édition de 1937, le professeur Gautier s'exprime comme suit :

« Dans une autre lettre, saint Augustin (1) s'adresse à Crispin, évêque de Guelma. C'est un adversaire, un donatiste. Crispin a converti à l'hérésie *les habitants de Mapalia. C'est encore une localité dont l'emplacement exact est inconnu. Elle se trouvait, dit Gsell* (2), *quelque part autour d'Hippone.* La conversion, suivant saint Augustin, a été imposée par la menace : « Tu prétends, dit-il, que les *Mappalienses ont passé de ton côté* de leur plein gré. Eh bien ! allons les voir ensemble, nous leur parlerons tous les deux, nos questions seront rédigées par écrit et un interprète punique les leur traduira. » Il semble bien que ni Gsell, ni Gautier n'ont fait le rapprochement qui s'impose à la lecture de l'article de Georges Marcy et de celui de Ch. Le Cœur, qui a noté, sans commentaire, la référence augustinienne. Ce sont des habitants « des Mappalia » et non « de Mappalia » qu'il faut lire. Il s'agit évidemment des Berbères habitant les gourbis des faubourgs, par opposition aux citadins habitant les solides maisons romaines ou latines d'Hippone, et non d'une localité, d'une tribu ou même d'un domaine comme l'indique Ch. Le Cœur, qui dit : le nom « s'étendait même à divers domaines à l'intérieur de la Tunisie ».

Il s'agit bien, comme pour Carthage, des faubourgs d'Hippone et le terme devait également s'appliquer à ceux de Guelma.

Comme aujourd'hui nos cités modernes, les villes africaines avaient déjà leurs « bidonvilles », leur banlieue peuplée de travailleurs berbères.

(1) Saint Augustin, *Œuvres complètes*, par Peronne-Vincent-Escolle, Paris, 1870, Epistola LXVI, 2 (notons que Ch. Le Cœur, donne la référence Epistola I).

(2) Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, Paris, Fontemoing, 1911.

Les *mappalienses* de saint Augustin sont les frères aînés des habitants actuels du Douar Doum et du Douar Debbagh à Rabat. Et ceci semble bien confirmer l'hypothèse de la faiblesse du rayonnement du christianisme et de la latinité hors des murs à l'époque de saint Augustin.

Hippone comme Guelma, foyers spirituels du christianisme, parlaient latin, mais leur banlieue immédiate de maisons berbères, de *mappalia* parlait punique et opposait le donatisme aux bourgeois de la capitale.

C'est la vieille et fondamentale querelle qui oppose encore, en Afrique du Nord, et singulièrement au Maroc, citadins et ruraux, et la même tendance à toutes les formes de dissidence.

Je ne sais si cette remarque a déjà été faite par d'autres; je la livre, pensant que les chercheurs ne doivent plus rechercher l'hypothétique localité de *Mappalia.*

JEAN MARTINIÉ.

RÉPONSE A LA NOTE DE M. MARTINIÉ

Le problème des *mappalia* apparaît donc fort compliqué puisque, même après les articles de Ch. Le Cœur et de G. Marcy, il semble encore prêter à discussion. Pourtant, je crois que les objections de M. Martinié ne sont pas valables.

I. Les *mappalia* sont bien des cabanes en matériaux légers, circulaires ou en forme de carènes de navires, ainsi que les définissent déjà Salluste (*Jug.* XVIII, 8) et comme nous en avons vu encore au Maroc. Elles existent surtout dans la campagne et nous pouvons traduire le mot par gourbis (1). Mais il est exact qu'il pouvait aussi y en avoir dans la banlieue immédiate des grandes villes ainsi que l'écrit Servius (2). « Les *magalia*, que Salluste nomme *mappalia*, sont des bâtiments suburbains dispersés sur la périphérie des villes ». A Carthage existait une *via Mappaliensis*, rue des *mappalia*, près de laquelle fut enterré saint Cyprien après son martyre (3). A. Audollent, admettant l'équivalence *Magara* = *Magalia* = *Mappalia*, la place dans le village actuel de la Marsa (4).

L'assimilation verbale n'est pas acceptée par tout le monde, mais à vrai dire elle importe peu pour nous ; ce qui demeure certain, c'est que la rue tenait la place d'une agglomération de gourbis, dont nous ignorons la date, qui remontait peut-être à l'époque punique, mais avait très probablement disparu à l'époque de saint Cyprien devant l'extension des *villae urbanae* dans ce quartier et dont son nom rappelait seul le souvenir. On peut admettre que les Libyens qui venaient s'établir près de la ville restaient d'abord fidèles à leur mode d'habitat ancestral, si différent des maisons de pierre des Phéniciens et des Latins.

(1) « Dict. d. Antiqu. » s. v. *Mappalia*.

(2) *Ad. Aen.* I, v. 421, *ap.* A. Audollent, *Carthage romaine*, p. 164, « De his Sallustius quae mappalia, sunt circumjecta civitati suburbana aedificia magalia. »

(3) « Ad areas Macrobii Candidiani procuratoris quae sunt in via Mappaliensi, juxta piscinas. *Acta. Cypr.* 5.

(4) A. Audollent, *Carthage romaine*, p. 165.

II. Mais le nom de *mappalia* désignait aussi des agglomérations indépendantes. C'est le cas ici et nous en avons au moins deux autres exemples :

a) Dans l'inscription de Henchir Mettich en Tunisie (au nord-ouest de Testour, non loin du confluent de la Medjerda et de l'O. Siliane), les *Mappalia Siga* définissent une agglomération rurale, sur le territoire de laquelle va être constituée une grande propriété privée : *fundus Villae Magnae Variani*, au profit d'un nommé Varianus sans doute (1). « Tous ceux qui habitent au delà (ou en dehors) du *fundus Villae Magnae Variani*, c'est-à-dire des *Mappalia Siga*, sont autorisés à mettre en valeur les champs qui sont en dehors du lotissement et en auront l'usage personnellement... Quant à ceux qui ont ou qui auront des fermes dans les limites du *fundus Villae Magnae*, c'est-à-dire dans les *Mappalia Siga*, ils devront payer, soit aux propriétaires, soit aux locataires, les parts de fruits fixées, etc. ». Quant à *Siga*, c'est un nom libyque qui désignait aussi la capitale de Syphax, à l'embouchure du fleuve du même nom, l'actuelle Tafna ; *mappalia*, pour les Latins, définissait sans doute l'aspect extérieur du village, douar en matériaux légers, au moins à son origine, car il faut se souvenir que bien des hameaux en France appelés Les Baraques ne sont plus forcément les cabanes en bois ou en torchis qu'ils étaient au début.

b) Dans les actes d'un concile tenu à Carthage en 297 figure un évêque, Epigonius, qui évoque une affaire assez épineuse sur laquelle il demande qu'on fixe la jurisprudence (2). Il s'agit d'interdire à un évêque d'enlever un clerc ordonné ailleurs sans demander l'avis de l'évêque consécrateur. « Julien, dit-il, s'est montré ingrat pour les bienfaits divins qu'il a reçus par mes modestes mains ; téméraire et audacieuse est sa conduite : un enfant misérable qu'il m'avait recommandé, que j'avais baptisé, que j'avais nourri plusieurs années et formé, cet enfant, dis-je, que j'ai baptisé dans mon église de mes modestes mains, on le sait ; qui avait commencé à être lecteur dans le diocèse des Mappalia *(qui in diocesi mappaliensi lector esse coeperat)* ; bien plus, qui avait fait la lecture pendant presque deux ans ; ce même Julien, poussé par je ne sais quel mépris de mon humble personne, l'a enlevé sous prétexte qu'il était son concitoyen de Vazaris et que je n'avais pas le droit de l'employer, et il est de fait qu'il l'a ordonné diacre ». Si on en juge d'après les souscriptions des conciles, l'adjectif *mappaliensi*, qui qualifie le diocèse, dérive de *Mappalia*, le nom du chef-lieu de la circonscription où réside l'évêque plaignant Epigonius et où il exerce ses pouvoirs.

(1) *C. I. L.*, VIII 25.902, 1, 7, 21, III, 13, 18, etc. CAGNAT-TOUTAIN, *C. R. A. I.*, 1897, p. 151. J. TOUTAIN, *L'Inscription de H. M.* (« Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions », t. XI, 1re partie, 1897), pp. 7, 8, 19, 29 sq).

(2) MIGNE, *Patr. lat.*, LXVII, col. 198, cap. LIV.

C'est de cette manière que nous comprenons le *Mappalia* de la lettre de saint Augustin à Crispinus (1) : « Tu aurais dû craindre Dieu, lui dit-il, mais puisque en rebaptisant les *Mappalienses* tu as préféré qu'on te craigne en tant qu'homme, pourquoi l'ordre de l'empereur n'aurait-il pas de force dans la province si un ordre de la province en a eu tant dans une villa ? Si tu compares les personnes, tu n'es, toi, qu'un propriétaire, lui est l'empereur ; si tu compares les ressorts, tu agis toi dans un domaine et lui dans l'empire ; si tu compares les fins, lui veut unir à nouveau ce qui est divisé, toi diviser ce qui est uni ». Les *mappalienses* que l'évêque donatiste de Calama a rebaptisés habitent donc un *fundus*, un domaine qu'il a acheté de ses deniers (2), dont le centre est une *villa*, la maison du maître. Il n'est pas question de faubourg d'Hippone ou de Calama. *Mappalia* est le nom d'un village où habitent des paysans, *coloni*, qui a pu être composé autrefois de gourbis, mais qui ne l'est pas forcément à ce moment. Nous nous trouvons donc ici exactement dans le cas de *Mappalia Siga* de l'inscription de Henchir Mettich.

Il est aussi inexact de parler à ce propos du faible rayonnement du christianisme hors des villes. D'abord, étant donné le grand nombre des sièges épiscopaux signalés au IVe s., ne serait-ce que par la liste des signataires aux conciles, bien des évêques devaient résider dans de simples bourgs. Ensuite, les habitants de *Mappalia* étaient convertis depuis quelque temps déjà et, loin de considérer le schisme donatiste comme un prétexte pour s'opposer à l'église catholique officielle et sauvegarder ainsi leur nationalité punico-libyque contre la latinité, ils étaient restés catholiques ; c'est Crispinus qui a fait pression sur eux par la menace et la corruption pour les rebaptiser dans sa secte. Augustin ne manque pas de lui rappeler, non sans ironie, qu'il a ainsi commis un délit que le gouvernement impérial sanctionne d'une amende de dix livres d'or ; et il croit cette conversion si peu spontanée qu'il n'hésite pas à défier son antagoniste de porter la controverse devant eux, comme il offre de le faire pour tous les cas analogues.

En conclusion, si nous accordons, pour nous conformer à Servius, que les *mappalia* ou gourbis ont pu s'élever dans la banlieue immédiate des villes romaines d'Afrique, dans l'épisode qui nous occupe, nous croyons exacte l'interprétation de Ch. Le Cœur : les *mappalia* sont le nom d'une agglomération paysanne où habitent les cultivateurs d'un domaine ; ils n'ont rien de commun avec les faubourgs d'Hippone et c'est une erreur d'évoquer à leur propos les bidonvilles ou le Douar Debbagh.

RAYMOND THOUVENOT.

(1) CORP. SCR. ECCL. LAT., XXXIV, *S. Augustini operum sectio II*, Epistola LXVI, p. 235. Sur cette affaire cf. P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, VI, p. 290.

(2) « Humano jure praesumis firme te possidere quod emisti argento tuo. »

NOTE SUR DE NOUVEAUX DOCUMENTS DE CÉRAMIQUE MAROCAINE DÉCOUVERTS A MARRAKECH[1]

Les travaux d'agrandissement entrepris récemment au Collège musulman de Marrakech, situé près de Bab Aghmat, dans l'angle sud-est de la ville, ont permis de mettre à jour des documents de céramique marocaine qui viennent confirmer les travaux déjà publiés sur ce sujet (2).

Poteries et tessons ont été retirés d'un vieux silo rempli de vase. Ce silo est bien curieux et, à notre connaissance, sa forme n'a jamais encore été signalée. Il s'agit de deux fosses communiquant par un couloir d'un mètre de diamètre environ et de deux mètres de long, et comportant, l'une, trois, l'autre, quatre bouches de remplissage ou d'évacuation. Nous avons retrouvé près de ces orifices le matériel habituel (3) employé pour les fermer : vieilles meules de moulin à main, pierres plates. Sommes-nous en présence d'un vieux procédé de construction aujourd'hui disparu ? Le sol de Marrakech est fort propice à la construction des silos, et les textes (4) en signalent dès l'époque almoravide dans le quartier même qui nous intéresse.

Les bouches se trouvaient à deux mètres environ sous le niveau du sol actuel, qui est celui du parc (Agdal) planté à la fin du XIXe siècle par le vizir Ba Ahmed, à l'est de son célèbre palais, la Bahia. Les deux mètres sont constitués par des remblais divers et les cheminées du silo s'enfoncent ensuite dans les alluvions granuleuses et rouges du Haouz sur une pro-

(1) Cette note n'aurait pas été publiée sans les encouragements, l'aide et les conseils de M. Henri Terrasse, directeur de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines et inspecteur des Monuments Historiques du Maroc. Nous lui adressons l'expression de notre affectueuse gratitude. (Clichés Inspection des Monuments Historiques.)

(2) En particulier P. Ricard et A. Delpy, *Note sur des spécimens de céramique marocaine du Moyen Age*, « Hespéris », t. XIII, 1931, fascicule 2. — H. Terrasse, *La céramique hispano-maghribine du XIIe siècle d'après les fouilles du château de l'Aïn Ghaboula (Dchira)*, « Hespéris », t. XXIV, 1937, 1er et 2e trim. — H. Terrasse, *Sur des tessons de poterie vernissée et peinte trouvés à Téghaza*, « Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française », t. XXI, 1938, no 4. — A. Delpy, *Note sur la technique de certaines poteries découvertes à Salé de 1930 à 1937*. Quatrième Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, t. II, pp. 905-915, Alger, 1939.

(3) Voir G.-S. Colin, *Chrestomathie marocaine*, p. 222, *l-məṭmōṛa*.

(4) E. Lévi-Provençal, *Six fragments inédits d'une chronique anonyme du début des Almohades*. — *Mélanges René Basset*. Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Paris, 1925, p. 383.

fondeur de quatre-vingts centimètres environ. Quant aux deux fosses, ce sont des excavations très irrégulières de deux mètres cinquante de diamètre.

On peut également se demander d'où venait la vase qui remplissait entièrement le silo. Les spécialistes indigènes consultés n'ont rien expliqué. L'amin de la corporation des *ḫlāṭriyya* a parlé de silos servant à voler l'eau (?) et qui se seraient progressivement remplis de vase. Mais nous n'avons constaté aucune ligne de niveau dans cette vase, particulièrement homogène.

Un texte historique, la *Nozhet el-Hādi* (1) semble pouvoir être utilisé pour la datation de cette vase.

« En l'année 933 (J.-C. 1527), les pluies furent extrêmement abondantes à Maroc, les puits ayant débordé, nombre de maisons s'écroulèrent et le peuple donna à cette année le nom d'année des puits » (2).

[Un autre texte signale que des inondations dévastèrent Fès et Marrakech en l'an 1009 (J.-C. 1600)] (3). Ce qui confirmerait notre hypothèse, c'est la découverte, dans cette vase, de monnaies qui, malgré leur couche d'oxydation, ont pu être reconnues par M. G.-S. Colin comme des monnaies de bronze saadiennes. Le criblage de cette vase n'a donné aucune pièce alaouite. On peut donc admettre que nos silos, après avoir servi de réceptacles d'objets les plus divers, furent remplis accidentellement par la vase au début de la dynastie saadienne et que les poteries et les tessons, dont nous allons nous occuper, sont probablement antérieurs au XVIIe siècle (ce qui rejoindrait les conclusions de M. H. Terrasse au sujet des tessons vernissés et peints de Teghaza, p. 522). Quant aux quelques fragments retrouvés de poterie estampée et de céramique à réserve, les études que nous avons citées dans la note 2 nous permettent de les faire remonter jusqu'au Moyen Age. Notre communication confirme, du reste, purement et simplement, les travaux antérieurs et se bornera par conséquent à n'être qu'un inventaire descriptif.

A signaler que de magnifiques briques (28 cm. × 13 cm. × 5 cm.) ont été retirées de la vase. Bien cuites, lourdes, solides comme de la pierre, au son cristallin, elles ont fait l'admiration et le bonheur des ouvriers chargés des travaux, qui les ont emportées chez eux pour effectuer de menues réparations. Il y aurait beaucoup à dire sur le remploi des briques à Marrakech. L'excellente technique de leur fabrication au Moyen Age, maintenue jusqu'au XVIIe siècle, est aujourd'hui perdue.

(1) *Nozhet el-Hādi, Histoire de la dynastie saadienne au Maroc* (1511-1670) par Mohammed Esseghir ben El Hadj ben Abdallah el Oufrâni. Texte arabe et traduction française publiés par O. Houdas, Paris, Leroux, 1888-1889.

(2) Ouvrage cité, trad., p. 76.

(3) Mohammed Al Qadiri, *Nachr al Mathani*. Traduction de A. Graulle et P. Maillard, « Archives Marocaines », vol. XXI, Paris, 1913, p. 126.

A signaler encore une assez grande quantité de zelliges communs. Aucun fragment à lustre métallique n'a été trouvé, ni aucun tube pour travaux hydrauliques.

I. — POTERIES BERBÈRES

Une assez grande quantité de tessons de poterie, en argile rouge grossière, et modelée à la main, ont été retirés des fouilles. Les seuls décors relevés sont des incisions au peigne : lignes brisées, lignes ondulées, chevrons.

II. — POTERIES COMMUNES

Ce sont les poteries communes qui sont les plus nombreuses. Quelques-unes ont été trouvées intactes dans la vase, d'autres ont pu être reconstituées complètement ou en partie. On constate que certaines formes sont encore communément employées dans la région de Marrakech, en particulier : terrines à fond plat et à bord droit et godet de noria (pl. I) ou encore lampes à huile (pl. II[2]). Toutes ces lampes sont de petites dimensions, quelques-unes sont émaillées ; d'autres reposaient sur des hampes plus ou moins hautes. De nombreux couvercles, à bouton central pour les saisir, ont été retrouvés (pl. II[3]).

D'autres formes sont moins communes (pl. III[1], [2], [3] et pl. II[1]), d'autres paraissent oubliées aujourd'hui, dans le Sud marocain (pl. III[1], [2], [3]) ; en particulier une gargoulette (pl. III[2]) en pâte blanche à deux anses, dont l'une a disparu, et à fond rond. Mention spéciale doit être faite d'un joli vase en terre rouge, à une anse, avec décors rouges, qui pourrait bien être d'importation andalouse (pl. IV[2]).

Les anses (pl. V[2]), grandes ou petites, se répartissent en deux modèles : un lisse et un à côtes ; quelques-unes sont refendues dans l'axe, deux exemplaires sont torsadés (à droite de la planche), d'autres, de petite taille, portent sur leur courbe supérieure un bouton servant d'appui au pouce.

Enfin, comme de nos jours encore dans les campagnes et même dans les villes, on constate que des réparations ont été apportées aux ustensiles les plus divers (pl. V[1]). Les sutures à la colle étaient renforcées de ferrures fixées à l'aide de perforations, dont l'emplacement ne permet pas de penser qu'elles étaient destinées au passage d'un lacet de suspension.

Comme à Dchira, bien des poteries sont vernissées, très rarement à l'extérieur, plus souvent à l'intérieur, du jaune au vert. C'est un signe d'ancienneté : aux époques modernes le vert sombre domine.

III. — POTERIES ESTAMPÉES

Malgré le rôle que semble avoir joué Marrakech dans l'histoire de la poterie estampée au Moyen Age (1), les tessons ne sont pas nombreux ; leur faible courbure et leur décor porté uniquement sur leur côté convexe permettent de penser qu'ils proviennent de grandes jarres. Leur décor se rapproche beaucoup de ceux déjà signalés par P. Ricard et A. Delpy (pl. vi [2]). Quelques tessons sont vernissés (pl. vi [1]).

Une petite série (pl. iii [4]), qui provient elle aussi d'une grande jarre, mérite d'être signalée. Les matrices n'y sont constituées que par des sections ou demi-sections de roseau. Le décor se complète par quelques grossières incisions et une bande latérale de petits ajours obtenus à l'aide d'une pointe multiangulaire. Ces ajours, à petites facettes intérieures, sont d'un effet gracieux que, malheureusement, la photographie ne rend pas. Nous sommes peut-être devant une fabrication locale, ou mieux rurale, que de nouvelles découvertes pourraient confirmer.

Aucune trace de décor épigraphique ou animalier.

IV. — LA CÉRAMIQUE A RÉSERVE

Quelques petits tessons ont été retrouvés, la pâte est fine, le décor se devine mal. Quelques-unes des pièces photographiées sont douteuses (pl. vii[1]).

V. — LA CÉRAMIQUE PEINTE

Quelques très beaux mais petits tessons, à décor bleu dominant, semblent se rattacher à l'école de Fès (pl. vii [2]) et s'apparenter à ceux de Téghaza. (Plusieurs semblent douteux.)

La facture de la grosse masse des autres, peintes au brun de manganèse sur engobe blanc est bien inférieure.

Cette industrie, dont on retrouve des tessons dans toute la ville et en particulier dans les anciens jardins et même dans les murs du Badīʿ, le fameux palais saadien dévasté par M. Ismāʿīl, pourrait peut-être se rattacher à celle signalée à Chellah par P. Ricard et A. Delpy (2). Tous ces

(1) G. Marçais, *Sur les poteries estampées du Moyen Age en Berbérie*, Quatrième Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord, t. II, pp. 607-618.

(2) P. Ricard et A. Delpy, article cité, p. 231.

fragments proviennent surtout de plats ronds et d'écuelles de grandeur variable (pl. VIII et IX[2]).

Les fonds sont nombreux et leur décoration s'ordonne évidemment autour de leur centre (pl. IX[1]), le plus souvent en étoile à six ou huit pointes.

Certains plats n'ont reçu qu'une décoration intérieure ; une jatte au contraire (pl. X [2, 3]) se contente de marlis et de listels au profit d'un décor extérieur chargé d'une large tresse à quatre galons. Un vase à deux anses a pu être partiellement reconstitué (pl. X [1]). Deux ou trois fragments portent peut-être quelques caractères de formules épigraphiques, sans doute dénuées de sens (pl. IX [2]).

APPENDICE

Nous ne croyons pas inutile de joindre à cette brève étude quelques photographies de fragments de poterie estampée, vraisemblablement de basse époque, trouvés à Marrakech par MM. Germain (pl. IV [1]), Malhomme (pl. XI [3]), Durru (pl. XII [2]) et le jeune Michel Deverdun (pl. XI [1] et XII [1]).

Nous y ajouterons celle d'un morceau de céramique à réserve « Cuerda Seca » (pl. XI [2]) et celle d'une très jolie alcarazas (pl. XI [4]), avec trace sur le col de l' « opercule criblé de trous qui empêche la poussière d'y entrer » (G. Marçais), retirés l'un et l'autre, en 1936, d'un ancien puits du quartier Sidi ʿAbd al-ʿAzîz, à Marrakech, et que l'un de nous a conservés jusqu'ici.

Gaston Deverdun et Marcel Rouch.



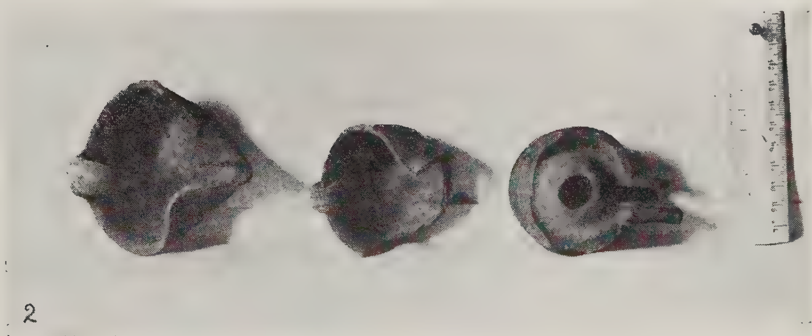


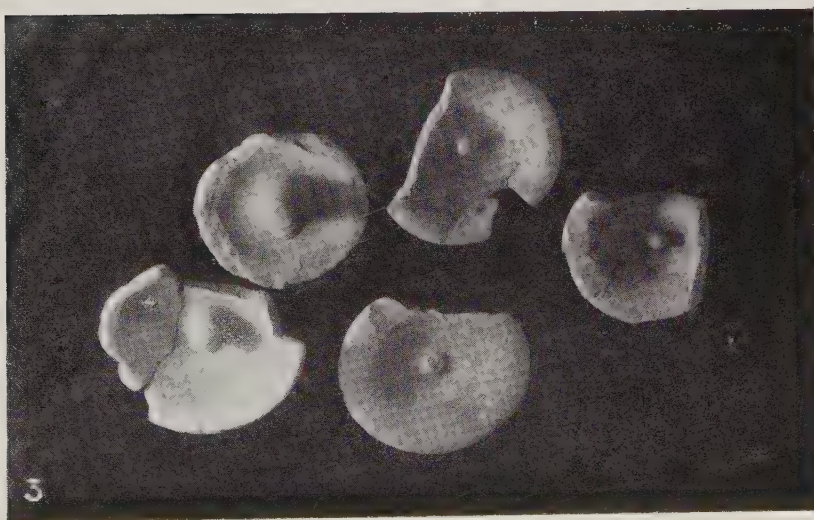




Poteries communes.



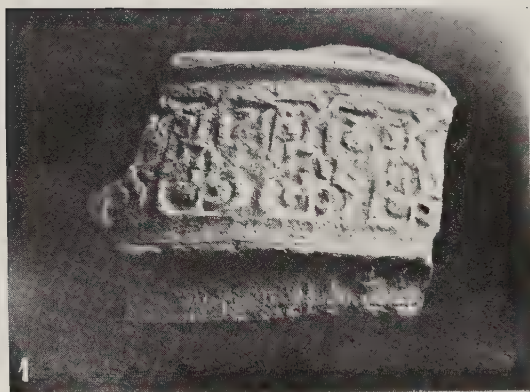




Poteries communes.



FIG. 1, 2, 3 : *Formes oubliées.* — FIG. 4 : *Poterie estampée.*



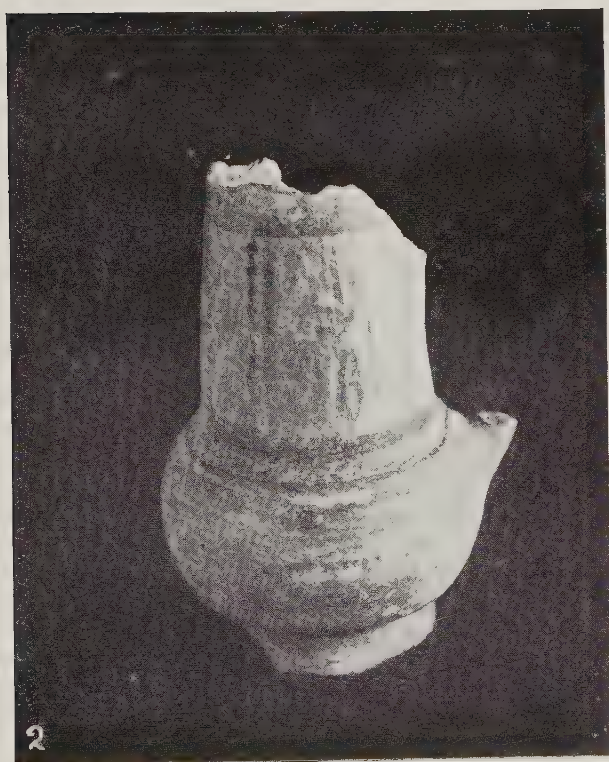


Fig. 1 : *Poterie estampée.* — Fig. 2 : *Vase d'origine* (andalouse ?)



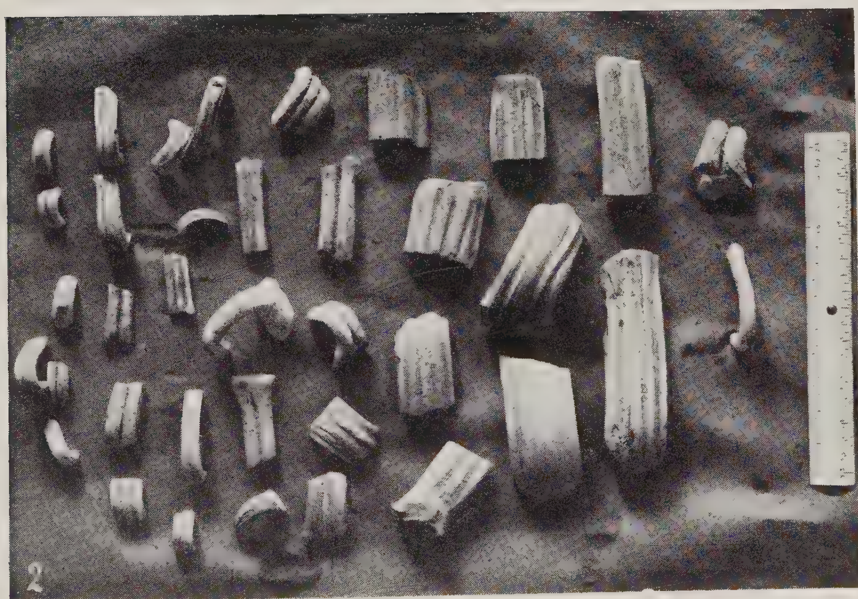


Fig. 1 : Réparations. — Fig. 2 : Anses.





Fig. 1. — *Poterie estampée et vernissée.*
Fig. 2. — *Poterie estampée.*





Fig. 1. — *Céramique à réserve.*
Fig. 2. — *Poterie peinte de Fès.*





Céramique peinte sur engobe blanc.





Fig. 1. — *Fonds de plats.*
Fig. 2. — *Fragments divers* (quelques-uns épigraphiques).





Fig. 1. — *Vase à deux anses* (disparues).
Fig. 2 et 3. — *Jatte.*







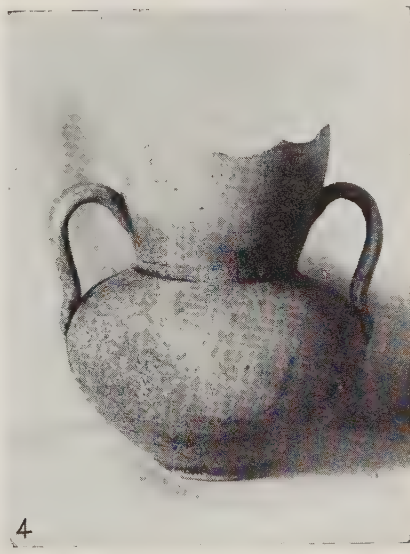


Fig. 1. — *Fragment de grande jarre estampée.*
Fig. 2. — *Fragment de céramique à réserve* « cuerda seca ».
Fig. 3. — *Fragment de grande jarre estampée.*
Fig. 4. — *Alcarazas.*





Fig. 1. — *Fragment de bassin estampé.*
Fig. 2. — *Fragment de grande jarre estampée.*

Comptes rendus
des
Séances mensuelles
de l'Institut des Hautes Études Marocaines

SÉANCE DU 22 JANVIER 1949

ORDRE DU JOUR :

M. L. BRUNOT. — *Les Emprunts des dialectes marocains à la langue française.*

Le texte de la communication de M. L. BRUNOT est publié dans ce fascicule.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1949

ORDRE DU JOUR :

M. A. GATEAU. — *Quelques observations sur l'intérêt du voyage d'Ibn Jubaïr pour l'histoire de la navigation en Méditerranée au XIIe siècle.*

Le texte de la communication de M. A. GATEAU est publié dans ce fascicule.

M. P. PARIS. — *Remarques sur les origines de la voile latine.*

Le texte de cette communication a été donné dans le fascicule précédent.

SÉANCE DU 18 MARS 1949

ORDRE DU JOUR :

M. Ch. PENZ. — *La Mission du Capitaine Burel, envoyé de Napoléon Ier auprès du Sultan Moulay Soliman* (1808-1810).

M. E. Pauty. — *La Position de Le Corbusier dans l'évolution de la cité-jardin.*

Burel (Antoine), originaire des Bouches-du-Rhône, né en 1773, capitaine au corps impérial du génie, fut chargé, en 1808, d'une mission auprès du sultan Moulay Soliman. Il devait s'efforcer de faire sortir le chérif de sa neutralité et rechercher les moyens de gêner les Anglais dans leurs opérations commerciales et le ravitaillement de Gibraltar. Moulay Soliman souffrait lui-même des entraves apportées par la guerre au ravitaillement de son pays et il avait menacé de fermer ses ports si les navires chrétiens ne venaient que pour prendre des produits marocains sans apporter les marchandises dont sa cour et le Maroc avaient besoin. Le capitaine Burel arriva à Fès le 13 août 1808, accompagné du consul de France à Tanger, d'Ornano. Ils furent reçu le 18 par le sultan dans son jardin de Boujeloud. La nouvelle de l'évacuation de Madrid par le roi Joseph rendit difficiles les conversations au cours desquelles le consul et Burel mirent en garde le frère du sultan, Moulay Abdessalam, contre les agissements des Anglais. Ils signalèrent, entre autres, l'occupation de l'îlot de Péregil, près de Ceuta, comme une menace pour le Maroc. Le 22 août, Burel et d'Ornano repartirent pour Tanger sans avoir obtenu l'audience de congé habituelle. Le 13 septembre, le pacha de Tanger remit à Burel la réponse de Moulay Soliman à la lettre de Napoléon. « Rien ne parait devoir altérer les dispositions amicales que le sultan de Maroc n'a cessé de témoigner pour les Français », écrit Clarke, ministre de la guerre, dans un rapport du 19 juillet 1809, qui relate la mission de Burel au Maroc. Mais la mission de Burel n'eut pas de résultats positifs, peut-être par la faute du consul d'Ornano qui, peu au courant des usages diplomatiques en honneur chez les Musulmans, blessa par ses procédés la susceptibilité du sultan. Burel réussit, malgré le blocus anglais, à partir du Maroc le 26 février 1810. Il s'embarqua à Tanger pour le port espagnol de Conil, occupé par les Français, et de là, se rendit en poste à Compiègne où il remit à Napoléon une lettre de Moulay Soliman. Murat qui avait rencontré Burel à Madrid, l'avait autorisé à porter la croix de la Légion d'Honneur afin d'obtenir plus de considération de la part des Marocains. A son retour en France, Burel demanda la faveur de conserver cette décoration et Dhermand, chef des consulats, appuya sa requête. Burel rédigea, en avril 1810, un « mémoire militaire sur l'empire de Maroc » qu'il présenta à Napoléon Ier le 3 juin. Le rapport fut communiqué par le chevalier Jaubert au colonel Pierre Lapie, auteur du *Recueil des itinéraires anciens.* qui s'en servit pour dresser la carte du Maroc. Burel demanda au ministre Clarke, le 5 juin 1810, un congé de trois mois pour s'occuper de ses affaires tombées

dans un grand désordre pendant une absence de deux ans et demi. Marié et père de deux enfants, Burel termina sa carrière comme lieutenant-colonel, et se retira à Antibes.

***

La position de M. Le Corbusier dans l'évolution de la cité-jardin depuis le début du XIX[e] siècle doit pouvoir être fixée objectivement, sans passion aveugle, ni véhément parti-pris. Après avoir développé comment « l'idée » cité-jardin s'était développée après l'ouvrage d'Ebenezer Howard, daté de 1898, M. Pauty a démontré que M. Le Corbusier avait pris appui sur les concepts d'Howard pour poser le dilemne du bâti et des espaces libres, en libérant les facteurs de toute empreinte traditionnelle.

Par un manifeste et des dessins produits en 1922, M. Le Corbusier augmentait les espaces plantés tout en élevant les constructions. Les visions d'avenir d'une « ville verte » plaçaient le spectateur en présence de conceptions qui donnaient aux buildings de très grande hauteur la clé d'un mode nouveau d'urbanisme. Les recherches appuyées par des formules nouvellement établies devaient réduire les anticipations de M. Le Corbusier. Le développement des espaces libres, en effet, limite le nombre d'étages, d'après l'application des formules. En Angleterre, les plans nouveaux ne comportent que des immeubles ne dépassant pas dix à douze étages. M. Le Corbusier devait lui-même adapter ses derniers projets à ces obligations concrètes. Le plan imaginé pour la ville de Saint-Dié et même l'immeuble de Marseille, actuellement en construction, marquent chez M. Le Corbusier le souci d'un plus grand réalisme au regard des spéculations, de caractère spectaculaire, de jadis. Type horizontal ou type vertical, maison familiale ou maison collective, psychologie du rural et de l'urbain, autant de problèmes que pose l'urbanisme contemporain, dont la résolution exige du tact et de la souplesse de la part des urbanistes.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1949

ORDRE DU JOUR :

M. J. CAILLÉ. — *La véritable histoire de l'ingénieur Abd er-Rahman-Desaulty.*

M. G.-S. COLIN. — *Sur une curieuse appellation de l'olivier en arabe.*

M. L. BRUNOT. — *Le Sabir.*

M. Caillé apporte d'intéressantes précisions sur le lieutenant du génie Joseph Desaulty qui, venu au Maroc et converti à l'Islam, joua, sous le nom d'Abd er-Rahman, un rôle important et fut très en faveur auprès

des trois sultans Moulay Abd er-Rahman, Sidi Mohammed ben Abd er-Rahman et Moulay Hassan.

L'histoire de cet officier est connue dans ses grandes lignes. Il était en service à Alger en 1832, mais abandonna son poste et s'enfuit en Tunisie avec la femme d'un de ses supérieurs. Sa compagne étant morte peu après, il se rendit au Maroc où ses talents d'ingénieur le firent remarquer par le souverain. Il construisit des routes, des ponts, aménagea le méchouar de Fès et devint le chef de l'artillerie marocaine. De plus, en 1847, il contribua largement au succès des troupes chérifiennes sur l'émir Abd el-Qader, qui dut quinze jours plus tard se rendre au général de Lamoricière.

Jusqu'à ce jour, tous ceux qui ont parlé de Desaulty l'appelaient « le comte de Saulty ». En réalité, il n'avait aucun titre nobiliaire, mais était le fils d'un teinturier, le petit-fils d'un cirier et le neveu d'un marchand cordier. Aucun doute n'est permis à ce sujet, puisque M. Caillé a découvert l'acte de naissance du jeune Joseph Desaulty, dressé le 25 mai 1808 dans la commune d'Aubigny (Pas-de-Calais). Par ailleurs, M. Caillé a retrouvé la descendance de Desaulty, dont un petit-fils habite aujourd'hui Marrakech et dont un arrière-petit-fils sert à l'heure actuelle dans l'armée française. Enfin, une lettre inédite de notre consul de Mogador, datée de 1848, montre le crédit dont l'ingénieur Abd er-Rahman jouissait auprès de Sidi Mohammed ben Abd er-Rahman... C'est là une intéressante contribution à la petite histoire du Maroc.

***

Le texte de la communication de G.-S. Colin est inséré dans ce fascicule.

***

Chaque fois que des hommes appartenant à des groupes linguistiques différents sont obligés d'entrer en relation et n'ont — c'est important — aucune intention de connaître à fond la langue de leurs partenaires, il se crée une langue mixte, une langue auxiliaire, un sabir.

En Algérie, en Tunisie, au Maroc, il s'est créé des sabirs franco-arabes ; mais tandis qu'en Algérie, on a eu un sabir à base de français, fabriqué par les indigènes, le Maroc a vu naître un sabir à base d'arabe fabriqué par les Français. Résultat d'une différence d'attitude des Français en 1830 et en 1912.

Le vocabulaire du sabir est à la fois pauvre et variable selon les professions. La syntaxe est réduite partout au minimum. Le pléonasme grammatical est évité spontanément et rigoureusement. Les ligatures de phrases sont presque inconnues, l'ordre de succession des propositions

laissant deviner les rapports qui existent entre elles. On arrive ainsi à un type parfait de parataxe.

Ces sabirs nord-africains ont produit, dans le genre humoristique, des morceaux qui ne manquent pas de saveur, mais tout laisse croire que l'instruction linguistique de plus en plus répandue enlèvera au sabir tout motif d'inspiration.

L'étude des sabirs est révélatrice du comportement des hommes en face des problèmes que veut résoudre une langue auxiliaire internationale.

SÉANCE DU 10 MAI 1949

Ordre du jour :

M. R. Raynal. — *Les Déplacements des populations dans le bassin de la Moulouya depuis le début du XXe siècle.*

M. I. Allouche. — *Lettres inédites de Mawlāy ʿAbd al-ʿAzīz.*

Les pays de la Moulouya, couloir le long duquel les conditions sahariennes remontent très loin vers le nord (Outat-el-Hadj ne reçoit que 140 mm. de pluie par an), sont néanmoins préservés d'une aridité trop rigoureuse par les masses montagneuses du Haut et du Moyen Atlas et leurs réserves d'eau. Les genres de vie traditionnels présentent donc, en fait, une gamme variée d'activités : sédentaires « Ksouriens » de Haute et de Moyenne Moulouya (Aït Izdeg, Ouled Khaoua), semi-nomades montagnards plus ou moins fixés (Beni Mguild, Ouled Amor, Beni Ouaraïn), grands nomades des Plateaux (Beni Guil, Zoua).

L'équilibre, d'ailleurs instable, de ces genres de vie, a été modifié par l'installation européenne en Afrique du Nord et ses conséquences : colonisation agricole d'Oranie et des Triffa, du Saïs et du Rharb, constitution d'une région industrielle d'Oujda, attraction des grandes villes qui connaissent un essor nouveau (Fès et Meknès). Un canevas schématique des faits indiquerait une double tendance à la fixation plus rationnelle sur place en fonction des ressources du milieu, et à l'évasion vers l'extérieur par l'attrait d'une vie plus aisée. L'objet de la présente étude est d'analyser les principaux déplacements des populations de ces régions, en cette fin de demi-siècle, à la suite des perturbations signalées.

1° Comme en mainte autre partie de l'Afrique du Nord, il faut discerner en premier lieu, une tendance à la réduction de l'aire de déplacement des nomades et transhumants. La sortie des troupeaux à l'extérieur des collectifs d'une tribu devient exceptionnelle et se limite souvent aux périodes anormales de disette : tendance particulièrement nette chez les Hauara

de Guercif et les Beni Mguild de Haute Moulouya, moins sensible en Moyenne Moulouya où les conditions imposées par l'aridité naturelle sont plus impératives et suscitent toujours d'assez longs déplacements (fraction Maarif des Ahl Rechida, Ouled el-Hadj nomades).

2° Les déplacements vers certains centres régionaux de fixation supposent une rupture déjà plus décisive avec le milieu physique et humain traditionnel. Il s'agit d'agglomérations telles que Midelt, Itzer, Missour, Guercif, Taourirt, installées presque toutes en pleine steppe parcourue naguère par des nomades, à des carrefours de pistes ou de régions naturelles, création presque intégrale du xxe siècle. Leur population, d'abord européenne, algérienne et israélite (venue notamment de Debdou), s'est brusquement accrue d'éléments marocains musulmans issus des tribus voisines à partir de 1930 environ (Haouara pour Guercif, Beni Mguild pour Itzer, Aït Izdeg et Chorfa de Ksabi pour Midelt). La notion sociologique de tribu semble, dans ce cas, se désagréger peu à peu, pour se fondre dans celle, plus géographique et administrative, de centre régional.

3° Enfin des courants plus ou moins réguliers d'émigration se dessinent. Notons tout de suite que les plus nomades des populations locales, de par leur genre de vie habituel, émigrent moins volontiers que les sédentaires, conséquence vraisemblable des rendements commerciaux insoupçonnés offerts par un élevage même de type primitif, surtout au cours des années de guerre et d'après-guerre. C'est auprès de la Basse Moulouya que les courants d'émigration se montrent les plus intenses et les plus variés. Notons particulièrement ce qui se passe chez les Ahl Rechida (10 % d'absents en 1947 dans la tribu) qui vont louer leurs services comme ouvriers agricoles en Oranie (pour deux ou trois saisons consécutives) ou dans le Rharb, et surtout chez les Ouled Amor de Debdou, dont une notable proportion est fixée à Djerada comme mineurs ; ces derniers constituent là le plus fort contingent avec celui des Soussi. Il existe d'ailleurs dans la région de Debdou une ancienne tradition de travail temporaire aux mines locales.

En Moyenne et en Haute Moulouya au contraire, les centres de Midelt, Itzer et Aouli-Mibladen jouent le rôle de pôles d'attraction régionaux et en quelque sorte internes.

Tous ces déplacements nouveaux, complexes, sont encore faits de bien des allées et venues autour du terroir habituel. Il n'en indiquent pas moins une dislocation de la vie séculaire des tribus, en fonction de régions économiques à peine ébauchées (région d'Oujda, qui n'est plus une simple marche de l'Oranie ; région de la Haute Moulouya, qui renforce ses liens avec le Maroc atlantique). La cuvette médiane de Missour-Outat-el-Hadj demeure encore à l'écart et garde un aspect archaïque. Ainsi se soulignent une fois de plus les contrastes physiques et humains de la terre marocaine.

*
* *

En examinant un lot de livres arabes envoyés dernièrement par la Direction de l'Intérieur à la Bibliothèque générale du Protectorat, M. Allouche a trouvé un petit registre de comptabilité sur les pages duquel avaient été transcrites près de cinq cents lettres arabes, la première datée du 12 *ṣafar* 1324 (7 avril 1906) et la dernière du 15 *rabīʿ II* 1325 (28 avril 1907), soit un peu plus d'une année. Au début du premier feuillet on peut lire : « *Louange à Dieu. Ceci est un registre (kunnāš) de bon augure, destiné à la transcription des lettres revêtues du sceau chérifien. Le 8 rabīʿ I de l'an* 1324 » (2 mai 1906). Ce sont donc des lettres émanées du sultan Mawlāy ʿAbd al-ʿAzīz. Comme elles sont presque toutes relatives à des questions de politique étrangère ou à des protégés des nations européennes, on peut en conclure qu'il s'agit du registre minute de la correspondance du vizirat de la mer (*wizārat al-baḥr*) pendant un peu plus d'une année. Au recto de la reliure cartonnée est collée une photographie sous laquelle on lit la légende suivante : « *Photographie de son modeste rédacteur M'ḥemed ibn at-Tawdi, qui s'empresse de vous adresser ce kunnāš dans l'espoir que Votre Excellence voudra bien l'accepter et témoigner sa sollicitude à un fils d'une grande famille d'hommes de science et qui est lui-même un savant et un lettré. M. le Résident général, Dieu vous en récompensera amplement.* » Une simple comparaison de l'écriture de cette légende avec celle des lettres contenues dans le *kunnāš*, qui sont toutes de la même main, montre qu'Ibn at-Tawdi n'en est certainement pas le copiste et que très probablement il s'en attribue faussement la rédaction. Par contre, sa prétention d'appartenir à une famille de savants est fondée. En effet dans ses *Historiens des Chorfas*, M. Lévi-Provençal cite cinq ou six Tawdī dont le plus célèbre fut Abū ʿAbd Allāh Moḥammad at-Tawdī b. aṭ-Ṭālib Ibn Sūda al-Murrī qui, ainsi que le dit M. Lévi-Provençal, «fut l'un des plus grands savants que le Maroc ait produits ». Enfin, bien que la légende ne soit pas datée, on peut supposer, en tenant compte de l'empressement manifesté par at-Tawdī à bénéficier de la sollicitude du général Lyautey, que le manuscrit fut adressé à ce dernier dès son arrivée au Maroc après sa nomination comme Résident général.

On pourrait s'étonner qu'un document officiel aussi important ait pu se trouver entre les mains d'un particulier si l'on ne savait que la plupart des archives du Makhzen étaient en possession des familles de ceux qui avaient, à un titre quelconque, occupé une charge dans l'Etat. En effet, ces hauts fonctionnaires, qui cessaient en général leurs fonctions par destitution, se retiraient en emportant tous les documents qui leur avaient été adressés pendant la période de leur activité. C'est ainsi que M. Allouche a pu acheter dernièrement, pour le compte de la Bibliothèque générale, au fils d'un ancien gouverneur de Tanger, une collection de lettres que son père avait reçues du Makhzen pendant plusieurs années. C'est ainsi également que toute la correspondance adressée à Torrès, le représentant du

sultan à Tanger, a été réunie en plusieurs volumes par les Espagnols et se trouve à l'heure actuelle à Tétouan.

Parmi les lettres contenues dans ce registre, il y en a de nombreuses qui sont relatives à des événements de première importance qui se sont produits au cours de cette année. Plusieurs, en particulier, sont relatives à l'agitation entretenue par Mā' l-ʿAynīn, à la révolte de Raysūnī, à l'assassinat du Dr Mauchamp et à l'occupation d'Oujda par les troupes françaises. C'est au sujet de ces dernières que M. Allouche a fait une communication.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1949

Ordre du jour :

R. Thouvenot. — *Découverte d'un Sarcophage chrétien antique à Rabat.*

J. Caillé. — *Le dernier exploit des corsaires marocains* (1828).

Au début d'avril 1949 il a été trouvé un sarcophage en plomb, à 150 m. de la Porte des Zaër. Il contenait les restes d'un jeune garçon d'une quinzaine d'années. Ce sarcophage était primitivement placé sous des tuiles plates formant toit à double rampant, à la manière romaine. Il ne contenait aucun objet, mais sur le couvercle étaient figurées en relief cinq croix grecques. Il prouve l'existence dans la ville romaine de Sala d'une communauté chrétienne à la fin du ive siècle ou au début du ve. Le plomb devait venir d'Espagne.

***

Au mois de juillet 1828, deux bateaux du port de Rabat, armés en course, partent en campagne et, les premiers jours du mois d'août suivant, ramènent dans le Bou-Regreg un brick autrichien et deux bâtiments anglais. Ces prises entraînent de graves complications.

Les navires britanniques sont relâchés dès le 20 août ; néanmoins l'Angleterre fait, pendant plus de deux mois, le blocus du port de Tanger.

D'autre part, le Makhzen refuse de restituer le brick autrichien. La guerre s'ensuit, la flotte austro-hongroise bombarde Larache, Arzila, Tétouan et c'est seulement le 19 mars 1830 que la paix est signée à Gibraltar entre les deux empires:

M. Caillé relate ces divers événements par le détail, d'après les documents des archives du Protectorat et spécialement d'après la correspondance du consul général de France à Tanger et celle de notre agent consulaire de Rabat. Il montre que ce fut là la dernière campagne des corsaires marocains et, d'autre part, souligne les inexactitudes du récit de l'historien salétin en-Nāṣirī, dont les auteurs français se sont généralement inspirés.

Bibliographie

José M^a^. MILLAS VALLICROSA. — *Estudios sobre historia de la ciencia española* (Consejo Superior de Investigaciones Científicas. Instituto « Luis Vives » de Filosofía. Sección de Historia de la Filosofía española. Estudios num. 2). Barcelone, 1949, in-8, XI + 499 pp., 16 pl.

Les dix-huit études (dont onze entièrement ou partiellement inédites) réunies dans ce volume d'une présentation attrayante apportent des aperçus généraux ou des monographies spéciales intéressant presque tout le domaine de l'histoire des sciences en Espagne, musulmane ou chrétienne. Bornons-nous à signaler ici les chapitres qui concernent particulièrement l'Occident musulman : I (pp. 1-22, surtout 14-22), *Oriente y Occidente en la Historia de la Ciencia* ; II (pp. 23-41), *Caracteres de la Ciencia hispano-árabe* (principalement astronomie et botanique) ; V (pp. 111-124), *Aspectos de la astronomía arábigoespañola de fines del siglo X y principios de XI* ; VI (pp. 125-76), *La obra astronomica de Azarquiel y las Tablas toledanas* ; VII (pp. 177-96), *El Libro de Agricultura de Ibn Wāfid y su influencia en la agricultura del Renacimiento* ; XII (pp. 349-58), *El literalismo de los traductores de la Corte de Alfonso el Sabio* ; XIV (pp. 349-98), *Almanaques catalanes y portugueses del siglo XIV, de origen árabe.* Du reste, même les études qui ne portent pas directement sur l'histoire des sciences parmi les Musulmans ou les traductions d'ouvrages arabes éclairent bien des points de la diffusion des idées scientifiques à partir des foyers de culture arabe, par l'intermédiaire de traducteurs, d'adaptateurs ou d'auteurs originaux, surtout juifs, convertis ou non, comme Pierre Alphonse, Abraham bar Hiyya, Abraham Ibn Ezra, Jean Avendauth, ou chrétiens comme déjà au Xe siècle les moines de Sainte-Marie de Ripoll, les traducteurs tolédans du XIIe siècle, Enrique de Villena, la famille de médecins de Castro et beaucoup d'autres.

La vaste information de l'auteur, son excellent équipement de philologue et de mathématicien — combinaison aussi rare qu'heureuse —, qui lui permettent de se mouvoir avec une égale aisance dans les sources arabes, hébraïques, latines et romanes, se joignent à la clarté et l'élégance de son exposition pour faire de ce recueil un précieux instrument de travail au service de tous les historiens des idées et des sciences au moyen âge.

G. VAJDA.

Tomás García Figueras, *Miscelánea de estudios africanos*, Larache, Editora Marroquí, 1947, 14 1/2×20 1/2, 428 pp., ill. — *Miscelánea de estudios históricos sobre Marruecos*, Larache, Editora Marroquí, 1949, 15 × 20 1/2, 605 pp., ill.

On ne peut que se féliciter de voir l'auteur réunir en ces deux volumes une série d'articles et de conférences dispersés à travers les revues et les journaux ; certains d'entre eux ont été signalés ici même au moment de leur publication, mais aujourd'hui ils sont pour la plupart d'un accès presque impossible, surtout pour le lecteur étranger. Ce double ensemble est l'éloquent témoignage d'une activité infatigable que ne ralentit pas l'exercice de fonctions administratives souvent lourdes et délicates, et il constitue maintenant un ouvrage de consultation indispensable. Comme tous les recueils de cette nature, les deux volumes ne se prêtent pas à une analyse. La part de l'actualité est plus grande dans le premier ; les historiens de la littérature espagnole y retiendront deux importantes dissertations, de valeur proprement originale, l'une sur les poètes et la guerre hispano-marocaine de 1859-1860 (pp. 11-29), l'autre sur les éléments africains dans le théâtre de Lope de Vega (pp. 31-61) ; le mémoire relatif aux voyageurs espagnols en Afrique (pp. 277-306) abonde également en informations utiles. Le second volume intéresse plus directement et plus largement les historiens du Maroc, en particulier la conférence sur les origines de la conquête de Melilla (pp. 7-47), la longue étude sur les facteurs portugais d'Andalousie (pp. 59-117), les deux articles relatifs à l'ambassade d'El-Gazzal (pp. 293-329), et les deux notices sur Murga, le célèbre « Moro Vizcaíno » (pp. 369-409). Je détacherai aussi (pp. 141-148) les pages où M. García Figueras démontre que l'existence des cèdres des Ktama a été la cause déterminante de l'occupation du Peñón de Vélez par les Espagnols en 1508 ; ceux-ci voulurent en effet détruire un nid de corsaires dont l'activité se trouvait facilitée par le voisinage de cette région qui leur fournissait le bois, robuste et léger à la fois, nécessaire à la construction de leurs bateaux ; cet article enchanterait M. Braudel, qui a consacré à la question du bois un passage si suggestif de son récent livre sur *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* (Paris, 1949, pp. 108-112). Je signalerai, d'autre part, à nos collègues scientifiques la conférence sur les naturalistes espagnols au Maroc (pp. 471-558) ; il y a là une très copieuse bibliographie, établie avec le concours des spécialistes, qu'ils n'auraient peut-être pas l'idée d'aller chercher dans un recueil de ce genre. Enfin, on relève dans l'un et l'autre volume plusieurs articles sur la zone espagnole du Maroc, qui forment une précieuse contribution à l'histoire de l'œuvre accomplie par nos voisins dans les régions qui leur ont été dévolues.

Robert Ricard.

Leopoldo de La Rosa Olivera y Elías Serra Rafols. — *El adelantado D. Alonso de Lugo y su residencia por Lope de Sosa.* La Laguna de Tenerife, 1949, 21 × 27, xlviii + 188 pages + 9 pages non numérotées (*Fontes Rerum Canariarum*, III).

On est heureux de voir reparaître l'excellente collection des « Fontes Rerum Canariarum », dont les fascicules I et II remontaient respectivement à 1933 et à 1934. Qu'il me soit permis, à cette occasion, de saluer la laborieuse équipe d'historiens, de linguistes et d'ethnographes qui explore sur place le passé et le présent des Canaries, et en particulier ceux qui sont groupés, à l'Université de La Laguna et à la « Revista de Historia », autour de l'actif et savant doyen de la Faculté des Lettres, M. Elías Serra Ráfols. Il y a dans l'Archipel une ancienne tradition d'étude et de recherche ; il faut se féliciter de la voir si brillamment maintenue et continuée.

La nouvelle publication nous apporte un curieux et abondant dossier inédit sur le conquérant de Tenerife et de la Palma, Alonso Fernández de Lugo († 1525), qui fut en même temps *capitán general de Berbería* ou *capitán general de Africa.* C'est à ce dernier titre surtout qu'il nous intéresse. Il lui fut conféré implicitement le 2 octobre 1499 par les Rois Catholiques, alors à Grenade, avec l'obligation de fonder trois forteresses sur la côte de Berbérie, au cap Bojador, à l'oued Noun et à Tagaost (Ksabi) ; le territoire qui lui était dévolu s'étendait exactement du cap Guir au Bojador. Cette mission conduisit Alonso de Lugo à faire trois expéditions en Afrique. La première seule est connue de manière satisfaisante. Elle eut lieu en 1502. L'armée hispano-canarienne débarqua à *Saca*, c'est-à-dire à l'oued Asaka ou Noun, et commença la construction d'un fortin ; mais l'entreprise fut brusquement interrompue par une réaction violente des indigènes, qui infligèrent aux envahisseurs un véritable désastre. Sur les deux autres expéditions, nos renseignements sont moins précis, et les textes dont nous disposons fournissent des indications contradictoires. *Galevarba*, que mentionnent les sources canariennes est certainement l'*Agoa de Narba*, *Agonarba*, *Guadanabar* des textes portugais, c'est-à-dire l'emplacement de la future Santa Cruz du Cap de Gué ; mais un témoignage distingue ce point de *Cabo de Aguer*, ce qui est topographiquement correct, mais semble moins justifié historiquement. On ne manquera pas de remarquer la déclaration datée de 1509 où Alonso de Lugo affirme lui-même (pp. 46-47) qu'il commença la construction d'une forteresse à *Galevarba*, et qu'il avait fait creuser le fossé et mené très loin les travaux lorsqu'il reçut des Rois Catholiques l'ordre de tout arrêter. On sait qu'en 1510 les habitants de Massa se vantèrent auprès du roi de Portugal Emmanuel Ier d'avoir expulsé de cet endroit, plusieurs années auparavant, et après une bataille sanglante, une expédition venue des Canaries (cf. *Sources inédites*, Portugal, I, p. 211 et pp. 233-247). S'agirait-il du même événement ? L'évacuation, volontaire

en son principe, peut avoir été accompagnée de combats. Il y a là une série de questions qui se posent, qui restent encore obscures, et que je ne puis traiter ici en détail. Une comparaison minutieuse devra être faite entre les données qu'apporte la nouvelle documentation de MM. de la Rosa Olivera et Serra Ráfols d'une part, et, d'autre part, les informations fournies par les sources portugaises et les conclusions de Pierre de Cenival et Frédéric de La Chapelle dans leur mémoire bien connu d' « Hespéris » (XXI, 1935, pp. 19-77).

L'introduction des éditeurs met judicieusement en relief l'importance et le caractère amical des relations commerciales que les Canaries entretenaient avec la région de Tagaost à la fin du XVe siècle et au début du XVIe : des Espagnols font de fréquents voyages entre les deux pays ; certains sont exilés en Afrique pour des délits variés et ne semblent pas y avoir été mal accueillis. La situation doit sans doute être mise en rapport avec le traité par lequel, en 1499, les indigènes de *Vutata* faisaient leur soumission aux Rois Catholiques (cf. « Hespéris », *loc. cit.*, pp. 67-77). Cette pénétration pacifique était peut-être appelée à se développer de façon heureuse et profitable. Elle fut ruinée par les essais d'occupation effective dont nous avons parlé. Ceux-ci furent probablement imposés aux souverains espagnols par des raisons diplomatiques. Mais, en ce cas, le remède fut pire que le mal que l'on désirait prévenir. L'insuccès de ces tentatives — qui était prévisible avec la faiblesse des moyens dont disposait Alonso de Lugo — eut pour conséquence de fermer aux Canariens la côte d'Afrique, qui leur demeura hostile jusqu'à nos jours.

Je relèverai deux détails. Le premier est l'emploi en castillan du mot *bordate* (p. 35 et p. 141), qui désigne spécialement des tissus de coton, et que je n'avais jusqu'ici rencontré que dans des textes portugais (cf. les références groupées dans les *Annales de l'Institut d'Etudes orientales* d'Alger, V, 1939-1941, p. 133) ; il ne figure d'ailleurs pas dans le Dictionnaire de l'Académie espagnole. Le second est la mention, dans un document que cite l'introduction (p. XLVII), d'un marchand de Burgos nommé Luis Pardo, qui était en relations d'affaires avec les Canaries, en particulier pour le commerce du sucre. Ce Luis Pardo appartenait certainement à la famille dont il est question dans les *Sources inédites* (Portugal, I, p. 257) à la date de 1510 (« huums mercadores de Burguos, que chamam os Pardos »), et qui s'était fait concéder par le Chérif le monopole de l'exportation du sucre du Sous (1).

Robert RICARD.

(1) En préparant le tome IV de la série Portugal des *Sources inédites*, je m'aperçois que ce document est en réalité de 1550. La date a été mal lue par les archivistes portugais du XVIIIe siècle, puis par le premier éditeur, Antonio Baião. Pierre de Cenival lui-même n'a découvert l'erreur que deux ans après la publication du volume, en revisant l'original au cours de sa mission à Lisbonne à l'automne 1936. Le document sera publié de nouveau au tome IV avec les explications nécessaires.

J. Gavira. — *El viajero español por Marruecos, Don Joaquín Gatell (El « Kaid Ismail »)*, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Instituto de Estudios Africanos, Madrid, 1949, 16 1/2 × 21, 173 pp., ill.

Cette publication, malgré son titre, ne constitue pas une étude sur Gatell. C'est un recueil de textes. M. Gavira y a rassemblé, en espagnol, les opuscules suivants :

1° — Journal de l'expédition du sultan Sidi Moḥammed ben 'Abd-er-Raḥman contre les Beni Hassan et contre les Rehamna en 1862 (pp. 19-116) ;

2° — Manuel de l'explorateur en Afrique, inédit (pp. 117-145) ;

3° — Description du Sous (pp. 147-168) ;

4° — Notes sur les ruines d'*Akunibix* (?) dans le Sous et sur les ruines portugaises de Tamanar (pp. 169-173).

En tête du volume, l'éditeur a placé une préface où il raconte avec agrément la vie et la carrière de Gatell (1826-1879). On aurait souhaité qu'il s'efforce davantage de tirer au clair la bibliographie des ouvrages laissés par l'explorateur catalan. Comme je l'ai rappelé dans une brève notice à laquelle je me permets de renvoyer (*Bulletin hispanique*, XLVIII, pp. 252-253), celle-ci est fort embrouillée du fait que l'auteur a souvent écrit ou publié le même travail, à des dates différentes, en français et en espagnol. M. G. se contente de signaler — et la chose a d'ailleurs son intérêt — que le *Journal* a été rédigé originairement en français ; mais il ne fut pas publié dans cette langue, et il ne parut qu'en traduction espagnole, à une date que M. G. ne précise pas, par les soins de la *Sociedad Geográfica* de Madrid. Le collationnement de cette traduction avec l'original français, heureusement retrouvé dans les archives de cette Compagnie, a montré qu'elle comporte des suppressions et des remaniements. M. G. s'est donc astreint au labeur méritoire de retraduire l'original en respectant son intégrité. Il est naturellement impossible d'apprécier la fidélité de cette traduction, mais on peut dire qu'elle se lit facilement. Quelques fautes de lecture ou d'impression s'y sont malheureusement glissées. Voici celles que j'ai pu relever (il est possible qu'il y en ait d'autres) : on doit évidemment lire *Seragna* partout où il y a « Seragua » ; p. 25, l. 8 et 9, il faut *Soueiri* et *Soueira* (transcription française) au lieu de « Soneiri » et « Soneira » ; p. 70, l. 33, c'est probablement *Fuarat*, et non « Tuarat » ; p. 79, l. 7, il faut remplacer « complicado » par *cumplido* ; enfin, p. 93, l. 29, « Gobierno feudal y despósito » n'a pas de sens, et il faut corriger : *despótico*. Ce *Journal* donne un tableau très vivant et très instructif du Maroc et du Makhzen en 1862. On demeure sceptique, en revanche, devant l'attribution aux Portugais des ruines de Tamanar, point que, d'après nos sources, ceux-ci n'ont jamais occupé. L'illustration reproduit douze dessins ou plans de Gatell, qui me paraissent d'un grand intérêt.

Robert Ricard.

Georges Yver. – *Correspondance du maréchal Valée, gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique*, tome I (oct. 1837-mai 1838). « Collection de Documents inédits sur l'Histoire de l'Algérie après 1830 » ,publiée par le Gouvernement général de l'Algérie, in-8, xxxi-467 pages, Paris, Larose, 1949.

M. G. Yver, professeur honoraire à la Faculté des lettres d'Alger, a déjà publié dans la même collection la correspondance du général Danrémont, celle du capitaine Daumas, consul à Mascara, et les documents relatifs au traité de la Tafna. Il nous donne aujourd'hui, avec la même excellente présentation, la correspondance du maréchal Valée durant les huit premiers mois de son gouvernement général.

Un fait essentiel marque le début de cette période : la prise de Constantine le 13 octobre 1837. Le gouverneur Danrémont, qui dirigeait l'expédition, fut tué le 12 octobre par un boulet turc et Valée, qui prit le commandement des troupes, eut la gloire d'enlever la ville. Venu en Algérie en 1837 seulement, comme attaché à la personne du duc de Nemours, c'était un artilleur réputé, mais que rien n'avait préparé à la tâche qui l'attendait en Afrique. Nommé gouverneur général par intérim puis titulaire, il apporta tout son zèle à remplir consciencieusement ses fonctions.

La prise de Constantine et ses conséquences font l'objet de nombreux documents. Valée se préoccupe d'abord d'assurer l'administration de la ville : il y installe une forte garnison, nomme un caïd, assure l'approvisionnement et la sécurité des troupes. La politique française en Algérie ne visait alors qu'à « l'occupation restreinte » ; il fallait, pensait-on, assurer la souveraineté de la France avec le concours de chefs indigènes qui gouverneraient sous son autorité. Le maréchal s'employa à réaliser cette politique dans la province de Constantine. Sa correspondance expose les négociations qu'il eut dans ce but avec les envoyés de l'ancien bey Ahmed, qui discutèrent les différentes clauses du traité présenté par le représentant de la France. Cependant, Ahmed voulait se placer « dans la situation d'un souverain qui traite avec un souverain de rang égal au sien », alors qu'on exigeait de lui de « reconnaître la souveraineté et la suzeraineté de la France ». L'accord était impossible et Valée envisagea, après Clauzel, d'installer à Constantine un membre de la famille beylicale de Tunis, mais le gouvernement n'adopta pas son point de vue.

La seconde tâche importante du maréchal, durant la période qui nous occupe, fut d'assurer l'exécution du traité de la Tafna, passé avec Abd el-Qader le 30 mai 1837. La délimitation du territoire français et les intrigues de l'émir dans la province de Constantine furent les deux questions qui retinrent surtout l'attention du gouverneur général. Celui-ci, comme le ministère de Paris, voulait la paix, sans se faire pourtant d'illusions

sur les intentions de l'émir. « La prudence, écrivait-il, commande de se préparer à une guerre, qu'il est peut-être possible de retarder, mais que l'on ne saurait se flatter d'éviter ». C'est qu'en réalité Abd el-Qader, malgré les affirmations réitérées de son désir de vivre en bon accord avec la France, ne cherchait qu'à gagner du temps pour organiser ses forces avant de reprendre la lutte.

En s'efforçant ainsi d'organiser la province de Constantine et de maintenir de bonnes relations avec l'émir, Valée remplissait sa mission qui consistait, selon son expression à « dominer et administrer ». Mais à une époque où l'occupation était loin d'être achevée, il considérait encore la colonisation comme « un fait accessoire ». Le temps n'était pas venu où un gouverneur général — le maréchal Bugeaud — se proclamerait « un colonisateur ardent ».

Tels sont les faits principaux que fait ressortir le premier volume de la correspondance publiée par M. G. Y., dont l'érudite *Introduction* souligne parfaitement la personnalité, les idées et les méthodes du maréchal Valée.

Jacques Caillé.



Pierre Boyer, Marcel Émerit, Lucien Genet, Laure Klinger et Pierre Menezo. — *La Révolution de* 1848 *en Algérie. Mélanges d'histoire*, 1 vol., petit in-8 de 187 pp. — Publications du Comité central pour la commémoration de la Révolution de 1848 en Algérie, Paris, Larose, 1949.

De nombreuses études historiques ou économiques ont été publiées en France à l'occasion du centenaire de la Révolution de 1848, à laquelle un congrès historique a même été spécialement consacré. L'Algérie a suivi l'exemple de la métropole. Un comité central s'est constitué à Alger pour commémorer les journées de février ; on lui doit la publication de ce volume de *Mélanges d'Histoire*, paru sous la direction de M. Marcel Émerit, professeur à la Faculté des lettres d'Alger.

L'ouvrage comprend neuf études distinctes, consacrées pour la plupart à la vie politique et sociale, les autres se rapportant à la colonisation. Cinq de ces études sont dues à M. Émerit, qui examine successivement : l'esprit de 1848 en Algérie, l'abolition de l'esclavage, les déportés de 1848, une société secrète : les Bons Cousins de la forêt d'Oran, un carbonaro inspirateur de la politique du royaume arabe.

L'auteur montre l'enthousiasme républicain qui se manifesta en Algérie à la suite des journées de février, indique l'attitude des classes sociales devant la crise économique, insiste sur les difficultés des colons et expose le

comportement des Musulmans en face de la Révolution. Par ailleurs, il souligne la grande portée morale du décret d'abolition de l'esclavage ; selon son expression, ce décret « montra que la France était décidée à braver de grands dangers pour faire respecter les principes des droits fondamentaux de l'homme ». Quant aux déportés de 1848, ils conservèrent la mystique des premiers socialistes, mais se mirent cependant à la tâche avec courage et s'intéressèrent plus à leurs travaux quotidiens qu'aux grandes luttes politiques. L'histoire des Bons Cousins de la forêt d'Oran témoigne de l'activité constante des sociétés secrètes pendant la Seconde République et le récit des aventures du sieur Cusson contribue à expliquer les origines de la politique du royaume arabe.

M. Boyer a tracé un tableau très complet de la vie politique et des élections à Alger en 1848 ; celles-ci n'entraînèrent « aucune haine inexpiable » entre bourgeois et ouvriers. Les colonies agricoles de 1848 ont retenu l'attention de M. Genet ; leur insuccès — du reste relatif — semble bien incomber plus à l'administration qu'aux colons. La colonisation dans la vallée du Sébaou a fait l'objet d'une solide étude, riche de renseignements inédits et dont M. Menezo est l'auteur. Enfin, l'ouvrage se termine par un exposé clair, méthodique et plein de faits, dû à Mlle Klinger, sur la naissance et le développement du village de Saint-Leu.

Ces diverses études, rédigées d'après les meilleures sources, avec le plus grand souci d'objectivité, constituent un document précieux pour l'histoire de l'Algérie. On regrettera seulement, comme l'indique la préface du volume, qu'il n'ait pas été possible aux auteurs de présenter un vaste exposé d'histoire, embrassant tous les aspects de l'œuvre algérienne de la Seconde République.

Jacques Caillé.



H. Deschamps et P. Chauvet. — *Gallieni pacificateur*, 1 vol. in-8, 382 pp., Presses Universitaires de France, 1949 ; Collection « Colonies et Empires », 2e série : Les Classiques de la Colonisation.

« Hespéris » a déjà présenté divers volumes de la précieuse collection « Colonies et Empires », dirigée par Ch.-J. Julien. Une série particulière est consacrée à ceux qu'on appelle « les classiques de la colonisation » : c'est, avant tout, un recueil de textes groupés autour de la personnalité du grand chef colonial, leur auteur. Quelques-uns sont inédits ou difficiles à trouver ; mais la valeur essentielle de la collection consiste dans le choix et le groupement. Par des documents authentiques et non par la substitution plus ou moins consciente de l'historien à ses sources, elle fait ressortir, en dépit de la diversité personnelle des créateurs de nos Empires successifs, les

constantes de notre action outre-mer, une véritable doctrine de la colonisation française dont la générosité humaine est la meilleure réponse à l'anticolonialisme.

Les principes de cette action ne sauraient laisser indifférente l'opinion de ce Maroc qui en est le dernier et le plus magnifique épisode. Mais un intérêt plus direct s'attache au volume consacré à Gallieni. Quoique Gallieni ne soit pas venu en personne au Maroc, son influence spirituelle s'y fit profondément sentir. En effet Lyautey fut formé, au Tonkin et à Madagascar, par Gallieni ; la gloire du disciple, l'éclat prodigieux de son œuvre marocaine ont quelque peu rejeté dans l'ombre l'œuvre personnelle de Gallieni. Lyautey lui-même n'est pas responsable de cette injustice ; au contraire, il n'a cessé de dire magnifiquement tout ce qu'il devait à son ancien chef, un « Monsieur », un « Seigneur » comme il le qualifiait dans ses lettres du Tonkin. Gallieni n'a pas seulement enseigné le futur pacificateur du Maroc par la parole, par l'action, par l'exemple ; il semble bien lui avoir révélé sa vocation en lui montrant, dans le rôle colonial de l'armée, ce merveilleux idéal de grandeur et d'humanité dont rêvait l'auteur du célèbre article : *Le rôle social de l'officier*.

Un lecteur marocain est donc bien excusable de n'aborder Gallieni qu'avec l'obsession de Lyautey. Mais rien ne mesurera mieux l'intérêt de la publication de M. H. D. que le changement de perspective qui, dès le début, ne permet plus de voir, en face de Gallieni, que Gallieni. Le recueil de textes est précédé d'une introduction assez brève (31 pp.), mais d'une vigoureuse précision où M. D. a résumé la vie et l'œuvre de Gallieni. Il importe de rappeler que M. D., gouverneur des colonies, est un des meilleurs connaisseurs de Madagascar où il fut administrateur, qu'il étudia en géographe professionnel dans sa thèse de doctorat et dans un volume très récent de la collection Berger-Levrault sur l'Union française. Les textes sont empruntés soit au *Journal de Gallieni*, soit à sa correspondance, soit aux instructions officielles, soit aux livres publiés ou inspirés par Gallieni. Le choix a été fait avec bonheur et compétence ; la diversité des sources et la variété de ton permettent de pénétrer plus intimement une personnalité qui fut exceptionnellement riche et assez fermée.

L'introduction, les documents et les notes qui les éclairent se complètent pour satisfaire à une triple curiosité portant sur l'œuvre, sur la doctrine, sur l'homme lui-même.

1° *L'œuvre*. — On sait que la carrière coloniale de Gallieni s'est déroulée successivement dans trois parties de notre Empire, le Soudan (1876-1888), le Tonkin (1892-1896), Madagascar (1896-1905) : cela représente vingt-quatre années de campagnes presque incessantes, sous le climat tropical, dans des pays encore inorganisés, à une époque désarmée contre les maladies épidémiques. Le Soudan et le Tonkin doivent à Gallieni deux étapes décisives de leur évolution, Madagascar est sa création personnelle.

Par la force, la diplomatie, la technique, Gallieni réalisa la liaison entre le Sénégal et le Niger, organisa cet immense Soudan et c'est grâce à son appui que l'exploration de Binger fut menée à bonne fin et relia le Soudan au golfe de Guinée. Au Tonkin, les bandes de pirates retranchées dans les montagnes du nord furent détruites successivement au cours d'opérations menées avec autant de vigueur que de méthode : cette zone si difficile de la frontière chinoise fut pourvue d'une couverture militaire qui assura la sécurité du Delta. Quand Gallieni arrive à Madagascar, il trouve une situation difficile que la duplicité de la reine et de ses ministres menace de rendre très dangereuse. Réagissant avec une dureté nécessaire contre les faiblesses antérieures, il contraint à l'obéissance la féodalité hova, soumet les autres groupes de populations de l'île, réprime les soulèvements sporadiques. Quand il s'en va définitivement en 1905, l'île tout entière est pacifiée, pourvue d'une administration civile, d'un équipement économique qui en permet la mise en valeur.

2° *La doctrine.* — C'est de Gallieni que Lyautey apprendra que la pacification, condition indispensable d'un établissement colonial, est déjà « une organisation qui marche ». Tout le système d'action cristallisé autour de ce principe, toute la doctrine réfléchie qui en est l'armature spirituelle, Lyautey en a donné des formules si éclatantes qu'on ne peut plus les oublier: mais Gallieni les avait déjà exprimées plus simplement :

« Employer l'action combinée de la force et de la politique... L'action vive (c'est-à-dire de colonnes militaires) est l'exception... L'action politique tire sa plus grande force dans la connaissance du pays et de ses habitants... La méthode la plus féconde est celle de la tache d'huile : ne gagner du terrain en avant que lorsque le pays en arrière sera bien acquis et organisé... L'organisation administrative d'un pays doit être parfaitement en rapport avec la nature de ce pays et de ses habitants ; elle doit suivre le pays dans son développement naturel... »

Grand lecteur de Spencer, Gallieni est un adepte passionné de l'évolutionnisme qu'il applique tout naturellement à l'action et à l'administration coloniales. L'évolution du pays et des sociétés indigènes doit être à la fois très prudente et continue. Gallieni n'a cessé de condamner ce qu'il appelle « l'immobilisme » et tout ce qui le traduit dans notre civilisation, le règlement anonyme, le formalisme étouffant, lui inspire une véritable phobie. Pénétré, d'autre part, du relativisme géographique, rien ne lui apparaît plus dangereux que l'application immédiate à la colonie des conceptions métropolitaines.

De grands devanciers avaient, avant lui, depuis Champlain jusqu'à Faidherbe, pratiqué une politique indigène. Gallieni en a vraiment fait un système de gouvernement, réfléchi, cohérent, où il a mis l'essentiel de son génie, nourri par les qualités de l'esprit et du cœur, la source profonde

et inépuisable de tout se trouvant dans un humanisme spontané et conscient, l'humanisme de tradition française enrichi par l'expérience concrète. La politique indigène a pour base une connaissance approfondie du milieu humain, de la diversité des populations qui entraîne une diversité nécessaire de méthodes de commandement. C'est pourquoi, autant pour des raisons psychologiques que pratiques, il faut laisser aux sociétés indigènes leurs cadres traditionnels, et remplacer l'administration directe par un simple contrôle. Gallieni qui avait dû, par un coup de force, détruire la royauté hova, systématiquement hostile à l'intervention française, organisa, à l'intérieur de l'île, de véritables protectorats locaux.

Le plus difficile pour un Français, en face des indigènes, c'est de savoir concilier la bienveillance et la fermeté également nécessaires. Gallieni a multiplié les directives en ce sens et surtout prêché l'exemple. « Les mesures de bienveillance sont bonnes vis-à-vis des indigènes, mais à la condition formelle qu'elles ne dégénèrent pas en faiblesse ». Ce sont les faiblesses de son prédécesseur qui ont obligé Gallieni à prendre, à son arrivée, des mesures impitoyables, exécution de deux ministres hovas, exil de la reine. Mais s'étant ainsi fait craindre, Gallieni pourra ensuite s'abandonner à son indulgence naturelle et se faire aimer. Dans la politique indigène, Gallieni est peut-être le véritable créateur d'un des aspects qui, après lui, dominera tous les autres : aux conceptions du « pacte colonial » qui, quoique désuètes dans leur formule absolue, faisaient encore considérer l'acquisition d'une colonie comme « une affaire » aux bénéfices matériels et immédiats, Gallieni oppose un idéal pratique d'amélioration des niveaux de vie et de progrès social. La meilleure affaire pour la métropole c'est d'enrichir et d'instruire ses peuples coloniaux qui accroîtront ainsi la quantité et la qualité de leurs achats ou de leurs ventes. « L'œuvre de progrès social... n'est pas un luxe coûteux et inutile... elle s'impose, même en dehors de la mission humanitaire incombant, toujours, dans une colonie de domination, à une nation d'état social avancé, sans laquelle l'expansion coloniale équivaudrait à une spoliation... (elle est aussi le meilleur) facteur des résultats pratiques exclusivement ambitionnés par les esprits utilitaires. »

Les événements ont justifié l'action et les enseignements de Gallieni, directement et *a contrario*. L'ordre qu'il avait créé à Madagascar parut de longues années d'une solidité enviable pour des colonies beaucoup plus riches : comment expliquer la violence meurtrière et sauvage de la révolte qui a suivi la libération ? La réponse se trouverait dans certains écrits de Gallieni que ses successeurs auraient bien dû méditer, car l'expérience fécondée par le bon sens a condamné par avance les sottises prétentieuses et destructives de notre époque. « Avec les indigènes... il faut toujours, sinon être, du moins paraître les plus forts. Le jour où cette conviction n'existe plus dans leur esprit, surtout à Madagascar où nous avons contre

nous tant d'éléments d'opposition, les habitants du pays se soulèvent... Le Malgache est d'esprit très mobile, la politique indigène se présente sous des aspects très divers (dont il faut se préoccuper) pour éviter de fâcheuses surprises... Il ne faut pas faire de la bienveillance à rebours ; mes successeurs pourront en faire l'expérience à leur dépens s'ils lâchent trop tôt et mal à propos la main aux Malgaches. »

3° *L'homme.* — La doctrine de Gallieni est devenue familière à tout depuis son application magistrale au Maroc par Lyautey. Mais Gallieni lui-même est beaucoup moins connu alors que sa personnalité est aussi attachante que son œuvre. Cette personnalité est d'ailleurs si radicalement différente de celle de Lyautey, que leur sympathie réciproque est une cause de surprise, mais devient une source nouvelle d'admiration car leur rencontre s'est faite évidemment sur un plan supérieur de l'humanité. Lyautey a ébloui tous ceux qui l'approchaient : magnifique échantillon physique de notre race, grand seigneur, tempérament de vif-argent, impulsif, prompt aux extrêmes, tantôt caressant, enjôleur, tantôt trépignant de colère, et d'ailleurs jouant en artiste de tous ses dons comme de ses apparentes faiblesses. Gallieni n'avait d'éclat qu'en dedans. Myope, fatigué de bonne heure par les fièvres et sa longue existence de soldat sous les tropiques, il aurait paru physiquement manquer de prestige sans un masque extraordinaire d'énergie volontaire, un air si calme, distant et froid qu'il gelait au premier abord les interlocuteurs. La seule lacune qu'on puisse reprocher au livre de M. D., c'est l'absence d'une bonne photographie de son héros. Gallieni a dit lui-même : « Je n'ai jamais été ému ». Dans une de ses lettres du Tonkin, Lyautey évoque en traits inoubiables le contraste, un jour de bataille, entre sa propre agitation et la sérénité de son chef. En réalité, cette parfaite maîtrise de soi était le fruit d'un très long entraînement, d'une tension de l'âme qui avait complètement maté les réflexes nerveux. De même cette froideur qui contraste tellement avec le besoin d'amour de Lyautey n'a pas empêché Gallieni de montrer à ses collaborateurs une fidélité affectueuse attestée par des actes moins décevants que des mots.

Par une singulière coïncidence, les différences de physique et de tempérament entre les deux hommes ont été doublées par les oppositions, non moins radicales, de formation familiale et intellectuelle. Aux racistes superficiels, il convient d'ailleurs de faire remarquer que c'est le Latin et le méridional qui était moins nerveux que l'homme de l'Est. Gallieni était le fils d'un Lombard né dans l'Italie napoléonienne puis émigré en France pour échapper à la domination autrichienne et fixé dans les Pyrénées après une carrière militaire. Pour cette famille, la France élue volontairement est le pays de la Révolution, de la liberté et de la *Marseillaise* de même que Lyautey incarne la tradition monarchiste et catholique. Il est merveilleusement symbolique que cette dualité donnera deux des plus

grands serviteurs de la France contemporaine. Mais on ne comprendrait rien à la carrière de Gallieni, si l'on ne pensait que cet officier, fils d'officier, formé à La Flèche, est resté toute sa vie le candidat à Saint-Cyr qui exaltait dans sa copie de concours en 1868 le patriotisme de l'An II. C'est, si l'on veut, le patriotisme jacobin de Clemenceau ; mais Gallieni a repoussé avec horreur tout essai pour l'entraîner dans la politique et restera, même au Conseil des Ministres, un pur soldat. Ses sentiments bien connus auront du moins l'avantage, précieux pour tous à une époque troublée, de briser la méfiance des maîtres de la Troisième République envers un général auréolé de gloire.

On ne saurait imaginer une existence plus remplie et, en dépit de la diversité des cadres ou des aventures, plus rectiligne que la vie de Gallieni : après les années d'enfance dans le climat doublement sain d'un village pyrénéen et d'une famille militaire, le Prytanée de La Flèche, Saint-Cyr, l'armée, toutes les tâches d'un officier pénétré du sens de ses devoirs, l'Ecole de Guerre entre deux campagnes coloniales. Cette carrière de soldat qui s'est ouverte par une blessure sur le champ de bataille de Sedan et la méditation, en captivité, sur les causes de la défaite, se clôt par la victoire de l'Ourcq et la préparation, au ministère de la Guerre, de la victoire définitive : entre les deux guerres franco-allemandes, elle est remplie par les campagnes qui assurent à la France le Soudan, le Tonkin, Madagascar. Merveilleuse récompense assurée à ceux qu'habite une foi : l'enfant n'avait vu la Révolution qu'à travers les images sublimes des soldats de l'An II ; l'homme a vécu tous les efforts militaires qui ont permis à la Troisième République de faire de la France vaincue de 1870 la France glorieuse de 1914 et son ascension personnelle est celle de la patrie bien-aimée. Il n'en a connu, il ne lui a donné que les succès, avec une importance proportionnée à ses grades successifs.

Cette continuité de succès suggère au fatalisme paresseux le rôle de la chance : c'est plutôt la chance des bons joueurs de bridge qui terminent toujours par un gain une série suffisamment longue de robres parce que leur science méthodique réduit au minimum les pertes d'une mauvaise main et fait rendre au maximum le tour de veine. Toute la personnalité de Gallieni se dresse en vivante antithèse du rôle de la chance. Ce qu'il a été, il a voulu l'être ; un existentialiste pourrait s'en prévaloir ; Gallieni se rattache plus exactement à l'école stoïcienne et à l'héroïsme cornélien. Il incarne l'énergie volontaire, la tension de tout l'être en tous sens, pour le dressage de soi-même comme pour l'action sur le monde extérieur. L'introduction de M. D. et les textes en donnent un exemple modeste, mais très concret. Pendant les premières années si dures des campagnes au Soudan, Gallieni a tenu son journal ; pour conserver sa connaissance des langues vivantes, il s'est astreint à écrire ses observations chaque jour en une langue différente, allemand, anglais, italien.

Un mot revient constamment dans les écrits de Gallieni, instructions officielles ou lettres privées, celui de « responsabilité » : c'est en effet un maître-mot, car ce qu'il évoque est la synthèse des conceptions comme des qualités propres de Gallieni. Dans notre monde où le poids des masses et de la médiocrité tend à ramener l'idéal de civilisation aux formules administratives, trop de chefs civils et militaires prétendent se dérober derrière le règlement écrit, à la décision personnelle réclamée par l'événement et, par conséquent, à leur véritable responsabilité. Gallieni voit dans cette déficience de l'esprit et du caractère un principe de mort. Pour lui-même, ayant toujours fait l'effort maximum pour être renseigné, « il ne consulte pas » : de sa méditation solitaire l'ordre jaillit, engagement complet vers le but et avec les moyens nécessaires. Quand il s'adresse à ses collaborateurs, il ne donne que les directives générales, avec des réserves ménageant toujours leur liberté : il leur fait confiance jusqu'au moment où l'expérience a démontré la nécessité de remplacer les incapables. Lyautey, son chef d'état-major, l'a vu à ses côtés, en un jour de danger, s'abstenant de tout geste, de toute parole capable d'influencer ceux qui avaient la charge de le protéger.

La carrière coloniale, les impératifs d'un monde, dont la nouveauté demande des innovations continues, ont évidemment fortifié les tendances naturelles. Ses bêtes noires ont été ces chefs de service envoyés par la métropole et incapables de se dégager du formalisme métropolitain pour trouver des solutions neuves à des problèmes nouveaux : Procureur Général et Directeur du Contrôle financier ont incarné, en face de ses créations malgaches, ces scrupules paralysants qui accepteraient plus aisément la ruine de la colonie qu'une modification à la règle française.

A ce sens affiné de la responsabilité personnelle, sont liés deux sommets de la carrière de Gallieni. A son arrivée à Madagascar, le désordre lui apparaît comme le fruit des intrigues des ministres de la reine et de Ranavalo elle-même, la Cour et la féodalité hova étant convaincues par les précédents de l'incurable faiblesse des autorités françaises. Sur cette conviction et les remèdes qu'elle suggère, Gallieni a joué sa carrière et l'avenir de l'île : il fait fusiller deux ministres et bientôt exiler la reine. Le gouvernement français, qui n'a pas été consulté, « regrette » mais accepte une action que justifient très vite les résultats heureux.

En 1914 la victoire de l'Ourcq, prélude de la victoire de la Marne, est née d'une de ces décisions solitaires. Gallieni, chargé de la défense de Paris, a osé jeter son armée de « défensive » à l'attaque de l'armée allemande pour exploiter la faiblesse de la marche de flanc de celle-ci. Le plus magnifique hommage rendu au génie de Gallieni est le jugement que Von Kluck a exprimé en un cri de douleur : « J'ai eu la malchance d'avoir en face de moi peut-être le seul chef militaire capable d'enfreindre un des principes

fondamentaux du règlement de la défense des places ». La prévoyance méthodique, l'incomparable puissance de travail, toute la science de l'état-major allemand sont venues se briser sur ce qu'on appelle très improprement une intuition géniale, car le génie de Gallieni, loin d'avoir été une inspiration miraculeuse, le 4 août 1914, est une construction volontaire de soi-même, l'entraînement de toute une vie à la réflexion personnelle sur l'événement concret, la perception claire de l'individuel, de l'unique qui fait jaillir, chez l'homme d'action comme chez l'artiste, l'invention créatrice.

Nous vivons une époque de découvertes qui semble vouloir ruiner l'esprit de découverte : l'idéal de la machine est contraire à celui qui la fit inventer ; les masses humaines, comme les masses matérielles, obéissent à la loi d'inertie et sans l'effort de l'individu insatisfait, la civilisation de masse est vouée à la fossilisation ; c'est la constatation non-conformiste du désaccord infinitésimal entre un fait particulier et la pseudo-loi universelle qui ouvre les voies nouvelles ; la crainte de la « déviation » et la soumission de la science à l'Etat est la mort de la science. Dans un pareil moment, il n'y a pas de sujet de méditation plus fécond que la personne et la carrière de Gallieni.

Jean CÉLÉRIER.



Frédéric PELTIER (1868-1948). — *Œuvres diverses* (Bibliothèque de la Faculté de Droit d'Alger, t. I.). La Maison des Livres, Alger, édit. 1949.

La nouvelle collection de la Faculté de Droit s'ouvre par un volume posthume du professeur Frédéric Peltier, qui a laissé un souvenir inoubliable à ses collègues.

Ceux-ci ont choisi, parmi ses travaux, quelques pages fort intéressantes.

C'est, tout d'abord, la traduction de deux livres du *Ṣaḥīḥ* d'al-Buḫārī, sur les contrats agricoles. C'est tout ce qui subsiste d'un très important manuscrit, rédigé par F. P. et son neveu, Me F. Arin, bâtonnier au barreau de Marrakech, et relatif aux dits contrats. Ce manuscrit périt en 1914 dans le sac de Louvain par les Allemands, où il se trouvait à l'impression.

On sait la valeur exceptionnelle des traductions commentées de textes de droit musulman publiées par l'auteur avant 1914, trop peu nombreuses, malheureusement. Ces deux livres sont, en tout, dignes des traductions antérieures.

L'ouvrage comprend ensuite une petite étude vraiment remarquable sur : « la *cojuratio* purgatoire d'après le capitulaire de 789 et le hadith des cinquante serments d'El-Bokharî ». Ces quelques pages, perdues dans les actes d'une société savante, en ont été heureusement exhumées. L'auteur,

en véritable sociologue, nous montre comment et pourquoi le serment collectif a fonctionné dans le droit germanique et chez les Arabes à l'époque du Prophète. C'est un petit chef-d'œuvre, plein d'érudition et de sens psychologique.

L'ouvrage se termine par des souvenirs de voyage en Afrique du Nord, remontant à une quarantaine d'années, en particulier à Oujda d'avant les Français. F. P. n'était pas seulement juriste et arabisant, mais aussi un écrivain de valeur. Je ne pense pas que la piété me fasse exagérer si je dis que ces souvenirs, par la qualité du style et la beauté de la vision méritent une place à côté des descriptions de Fromentin ou de Masqueray.

G.-H. Bousquet.



Jacques Lambert. — *Cours de législation algérienne, tunisienne et marocaine.* Première partie : *Législation algérienne.* Un vol. in-8 de 484 pp. Alger, librairie Ferraris, 1949.

Ce volume constitue la partie principale du cours de législation nord-africaine fait par M. Lambert, professeur à la Faculté de Droit d'Alger, aux étudiants qui préparent le certificat d'études de droit algérien, tunisien et marocain, de droit musulman et de coutumes indigènes.

Dans une importante introduction, l'auteur résume les données géographiques et historiques de l'Afrique du Nord et retrace, en une cinquantaine de pages substantielles, l'évolution de l'Algérie française depuis 1830. Puis il étudie successivement en sept chapitres : les sources de la législation algérienne, l'organisation politique de l'Algérie, la condition juridique des personnes, le régime financier, l'organisation administrative, l'organisation judiciaire, la colonisation et le régime foncier.

L'ouvrage de M. L. est avant tout un ouvrage pratique, et les étudiants auxquels il est destiné y trouveront un exposé clair, méthodique et complet des questions traitées. Chaque partie, d'ailleurs, commence par un utile rappel historique, grâce auquel on comprend mieux les développements qui suivent. C'est ainsi, par exemple, que l'étude du budget actuel et des ressources fiscales de l'Algérie est précédée d'un tableau exact du régime financier jusqu'en 1947 : les premiers errements, de 1839 à 1887 ; les projets de réforme et la naissance des Délégations financières, de 1887 à 1900 ; la loi du 19 décembre 1900 et le budget spécial de l'Algérie depuis cette date.

Cependant, M. L. fait également œuvre scientifique. Il insiste naturellement sur l'importance de la loi fondamentale du 20 septembre 1947, portant statut de l'Algérie, dont il donne une étude complète et tout à fait

opportune. La condition des Musulmans devenus citoyens dans le statut français, question fort délicate, fait aussi l'objet de pertinents développements. Il en est de même, entre autres points particuliers, de l'Assemblée algérienne et de la représentation de l'Algérie dans les assemblées de la métropole.

Pratique et scientifique, le travail de M. L. est également critique. L'auteur n'hésite pas à montrer les erreurs, les incohérences ou les maladresses des hommes politiques et des hommes d'Etat. Il met ainsi en évidence la légèreté de certains débats de l'Assemblée nationale et souligne, non sans ironie, la ressemblance de la politique algérienne du général de Gaulle avec celle de Napoléon III. D'autre part, il estime que le statut actuel de l'Algérie « reste marqué du sceau de l'idéologie de 1944-1946 ». Mais il signale, avec raison, l'œuvre utile des Délégations financières, qui ont eu « l'art de gérer au mieux, avec un esprit d'économie, qui n'excluait pas l'initiative des grands travaux nécessaires, les intérêts de la colonisation » et qui eurent aussi « la sagesse de se cantonner dans leurs attributions budgétaires et fiscales ».

Aucun problème n'échappe à l'auteur et ses remarques sont toujours judicieuses, telles par exemple celles qui concernent l'occidentalisation nécessaire de l'Algérie et de sa population autochtone. Il ne faut pas, dit-il, précipiter inconsidérément et artificiellement le mouvement et l'on doit compter « surtout sur la grande force sociale de l'exemple ». D'ailleurs, cette occidentalisation ne saurait être complète « avant des siècles et des siècles » et l'Algérie comporte « deux populations qui ne se fondront pas ».

Ces observations et beaucoup d'autres, tout aussi justes, font du volume de M. L. un des ouvrages les plus intéressants qui aient été publiés sur l'Algérie depuis la guerre de 1939-1945. Aussi ne peut-on que souhaiter de voir bientôt paraître la seconde partie de son travail, qui sera consacrée aux législations tunisienne et marocaine.

Jacques Caillé.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 15 FÉVRIER 1951

IMPRIMERIE BIÈRE
18, RUE DU PEUGUE — BORDEAUX

REGISTRE DES TRAVAUX
ÉDIT. : 91 — IMPR. : 306
DÉPOT LÉGAL : 1er TRIM. 1951